I

3080

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

BRUXELLES. — EMM. DEVROYE, IMP. DU ROI.

III

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—

4e SÉRIE. — TOME I.

v. 19-20
1863-64

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1863

LIBRARY
JUL 10 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

CJ
3
R4
t. 19-20

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

NOTICE SUR LES JETONS D'ARTOIS.

Pl. I a IX.

Depuis quelques années, la faveur du public qui s'occupe de numismatique s'est rejetée sur les jetons, ces humbles monuments historiques, si dédaignés jusqu'alors, et que l'on n'avait pas l'air de soupçonner d'offrir quelque intérêt. Des ouvrages spéciaux ont été édités pour les amateurs de jetons. Je ne citerai que le Manuel de M. de Fontenay et le savant ouvrage de MM. J. Rouyer et Hucher, qui n'est malheureusement encore qu'à la première partie, et dont la seconde se fait vivement désirer par le lecteur. Mais outre les collections générales que ces deux ouvrages ont eu en vue, le goût des collections locales s'est développé d'une manière considérable, et les jetons, faisant un complément indispensable des monnaies, quand ils ne forment pas à eux seuls toute la série numismatique d'un pays, tous les auteurs qui ont entrepris dans ces derniers temps des monographies numismatiques ont eu soin de comprendre à la suite, non-seulement les jetons, mais aussi

les méreaux et les médailles de confréries concernant la localité dont ils s'occupent. Le travail que je viens offrir aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue numismatique belge* est le complément indispensable de l'histoire monétaire d'Artois; et nul doute que, s'il eût vécu, notre savant et regrettable ami, M. Alex. Hermand, n'eût, dans une seconde édition qu'il préparait de son ouvrage, traité cette partie d'une manière beaucoup plus compétente que moi. Ce qu'il n'a pu faire, j'ai voulu l'essayer, le lecteur jugera si j'ai réussi.

Les jetons d'Artois se divisent en deux catégories bien distinctes : ceux qui ont été frappés certainement pour l'Artois, et je ne connais de cette catégorie que les jetons des états, et ceux qui rappellent un fait historique relatif à cette province : à ceux-ci j'ajouterai ceux, en petit nombre, qui portent l'indice monétaire de l'atelier d'Arras, quoique ne concernant pas l'Artois. C'est l'ordre indiqué par ces deux divisions que je vais suivre.

JETONS DES ÉTATS D'ARTOIS.

Je n'ai pas l'intention, dans le cours de cette notice, de faire l'histoire des états d'Artois; ce sujet a été très-savamment traité, dans un ouvrage spécial, par M. Filon, couronné par l'académie d'Arras. Je ne prendrai dans cette histoire que les faits qui pourront venir à l'appui de mes hypothèses sur les motifs d'émission des jetons que nous aurons à examiner, renvoyant pour le reste à l'intéressant ouvrage précité (1).

(1) Les faits historiques cités dans le cours de cette notice sont

L'Artois était un pays d'états existant dès avant l'érection de cette province en comté pairie par Louis IX, en faveur de son frère Robert. Ces états se réunissaient, à des époques indéterminées, pour délibérer sur les affaires de la province. Ce n'est guère qu'à partir de 1551 qu'ils paraissent s'être réunis avec une certaine périodicité. A cette année ne remonte cependant pas le premier jeton qui puisse leur être attribué. Celui-ci porte la date de 1579; il nous paraît être dû à l'heureux résultat obtenu par les états d'Artois dans le traité de réconciliation des provinces wallonnes avec Philippe II. Il est extrêmement probable qu'auparavant l'on se servait de ces jetons, frappés, en quantité innombrable, au type du souverain, et portant souvent pour légendes : GECTZ · Pa · LE · BVREAV · DES · FINANCES, ou Pa. LA CHAMBRE DES COMPTES, et adoptés vraisemblablement dans plusieurs provinces des Pays-Bas, tandis que celui de 1579 offre un type tout à fait spécial à l'Artois. En voici la description :

1. Buste de Philippe II, entouré de la légende : ✠ PHLS · D · G · HISPA · REX · CO · ARTHESIÆ.

Rev. Écusson d'Artois couronné, avec la légende : ✠ CALCVLVS · (1) ORDI · ARTHESIÆ · 1579. (Pl. I, n° 1). Ces jetons étaient évidemment destinés à compter, et ils étaient à l'usage, soit des comptables eux-mêmes, soit des vérificateurs aux comptes. Dans le sein des états d'Artois,

extraits de cet intéressant ouvrage. Je me dispenserai en conséquence d'en faire un renvoi spécial à chaque fois.

(1) Le mot CALCVLVS, qui se trouve sur ce jeton, est la traduction latine de GECTZ, et de lui dérive le mot calculer.

des députés étaient désignés spécialement pour ces dernières fonctions, et un article des résolutions de l'assemblée, de cette même année 1579, s'en occupe. Il est décidé : « que « doresnavant les auditeurs des comptes qui se rendront « extraordinairement, ne seront assimilés aux comis et « députés ayant vaquié aux affaires du pays, ains seront les « sallaires des peines et vagations desdits commis fixés par « messieurs les estats quy en ont réservé l'autorité. » Bien que les registres ne donnent pas plus de détails sur le taux des salaires des députés aux comptes, nous savons, par une délibération postérieure, qu'on donnait à chacun d'eux une bourse de jetons indépendamment d'un traitement en argent. C'était tellement l'usage de donner une bourse de jetons aux auditeurs des comptes, ce qui leur était indispensable pour pouvoir opérer une vérification efficace, qu'il est probable que le fait n'aurait pas été mentionné dans la délibération de cette année, quand bien même elle eût été plus détaillée (1).

Le jeton que nous venons d'examiner n'est pas très-commun. Fut-il employé à l'usage que j'ai indiqué? La coïncidence de sa date avec celle de la délibération que je signale, où l'on s'occupe du salaire des députés aux comptes, le ferait supposer. Il est au reste impossible de savoir s'il fut longtemps en usage. Quoi qu'il en soit, de

(1) « L'usage de compter avec des jetons prévalait encore à la fin du XVIe siècle; le mot GECTZ employé sur les jetons est l'abrégé du mot jeter. — Les chiffres, malgré les avantages qu'ils présentaient, sous le rapport de la facilité et de la simplification des opérations, ne parvinrent réellement à faire une concurrence sérieuse aux jetons, que vers la fin du XVIe siècle. » (*Histoire du jeton*, par MM. J. ROUYER et HUCHER.)

1579 à 1597, je ne connais pas de nouveau jeton portant l'indication qu'il fut frappé spécialement pour les états d'Artois. Peut-être dans cet intervalle firent-ils servir au même usage ceux que nous verrons plus loin, émis par l'atelier monétaire d'Arras. Le fait n'est pas improbable, mais on comprend que je ne puisse le donner que comme simple hypothèse, surtout en l'absence de documents écrits qui viennent l'appuyer. En effet, jusqu'en 1597, nous ne trouvons dans les registres des états qu'une seule délibération relative aux comptes. Elle est de 1595, et porte en substance que lorsque quelqu'un du corps de la noblesse manquerait à l'audition des comptes par absence pour des besoins légitimes, le député ordinaire de la noblesse, conjointement avec l'autre gentilhomme député aux comptes, pourrait y appeler quelque noble le plus à la main, et qu'un gentilhomme ne pourrait être choisi pour député aux comptes ou député ordinaire, qu'il n'eût été initié dans les affaires du pays et n'eût été reçu, quelques années auparavant, en l'assemblée des états. Même délibération du corps du clergé.

J'ai déjà donné dans ce même Recueil, t. I, 3e série, le jeton des états de 1597; néanmoins, pour rendre aussi complète que possible la monographie que j'ai entreprise, j'ai jugé convenable de le reproduire et d'en donner une nouvelle description abrégée, renvoyant à l'article précité pour plus amples détails.

2. La Foi, l'Espérance et la Charité, entourées de la légende : DEO ❋ REGI ❋ ET ❋ PATRIÆ ❋.

Rev. Écusson d'Artois, timbré d'un casque à visière grillagée et d'une mitre. Le champ est occupé par une repré-

sentation abrégée de la ville d'Arras. A droite de l'écusson, on aperçoit le haut clocher de la cathédrale, à gauche, la pyramide de la sainte chandelle. Ces deux monuments caractéristiques, l'un de la cité, l'autre de la ville proprement dite, sont séparés par une porte flanquée de tours et munie d'une herse, représentant probablement la porte de la cité : sur l'arrière-plan à gauche, on aperçoit un moulin, indice des faubourgs d'Arras. On avait ainsi un symbole abrégé des trois états, la noblesse, le clergé et les villes représentant le tiers-état. La légende qui entoure cette représentation est ainsi : CALCVL * STAT * ARTES *, 1597 *. (Pl. I, n° 2.)

Ce jeton est en argent. Je n'en connais pas d'exemplaire en cuivre (1). A-t-il été frappé pendant longtemps? C'est ce qu'il est impossible de déterminer : cependant sa grande rareté me porte à penser qu'il fut frappé seulement pour la circonstance que j'ai indiquée dans la note précitée, c'est-à-dire pour marquer la fidélité des états à Philippe II. Le métal dans lequel il existe vient confirmer ma pensée ; car on sait que les jetons d'argesnt étaient donnés en étrennes ou en cadeaux. La quantité de jetons de toute espèce, frappés pendant la période des troubles des Pays-Bas, était assez considérable pour suffire aux besoins des états d'Artois, sans qu'ils se donnassent la peine d'en faire fabriquer de spéciaux pour eux. Quoi qu'il en soit, on n'en trouve pas qu'on puisse leur attribuer, jusqu'au moment de la rentrée de l'Artois sous la domination française.

(1) Ce jeton appartient à M. Dewismes, de Saint-Omer. Je ne connais que ce seul exemplaire.

L'artiste qui a gravé le jeton dont nous nous occupons s'est inspiré évidemment du sceau des états d'Artois, que nous trouvons employé en cachet à toutes les lettres signées par les députés généraux et ordinaires, employés à l'expédition des affaires. Je donne, sous le n° 3, de la planche I, le dessin de ce cachet que j'ai rencontré dès 1578. La légende : ✠ CACHET · DES · TROIS · ESTAS · DV · PAYS · ET CONTE · DARTOIS , entoure un écusson portant une représentation semblable au revers du jeton précédent ; seulement elle est plus générale que sur celui-ci, car on n'y voit pas figurées ni la cathédrale, ni la sainte chandelle, monuments spéciaux à la ville d'Arras ; mais la partie inférieure du champ où se trouve l'écusson d'Artois, timbré d'une mitre et d'un heaume, est occupée par la représentation d'une ville quelconque.

La ville d'Arras et quelques autres villes de l'Artois étant tombées au pouvoir de la France en 1640, la réunion des états ne pouvait plus se faire, comme par le passé, dans la capitale de la province. La guerre dont ce pays fut le théâtre pendant un certain temps empêchait d'ailleurs cette réunion. Une partie des membres dévoués à l'Espagne s'assembla à Saint-Omer ; mais ces assemblées, d'ailleurs très-irrégulières, ne pouvaient traiter que des affaires du pays resté fidèle à la couronne espagnole. Ce ne fut qu'après la paix des Pyrénées, en 1660, que l'ordre se trouva un peu rétabli ; la province fut séparée en deux parties, l'Artois cédé et l'Artois réservé, qui eurent chacun leurs états. Ceux de la première résidèrent à Arras, et ceux de la seconde à Saint-Omer. Chacun d'eux eut son scel particulier. J'ai représenté, sous le n° 4, celui des états réunis à Arras, sous le

n° 5, le scel des états réunis à Saint-Omer [1]. Cet état de choses dura jusqu'à la prise de Saint-Omer en 1677, et la conquête du reste de l'Artois par la France.

Je ne connais pas de jetons frappés par l'ordre des états, relatifs à cette période. Ainsi que je l'ai dit précédemment, il est probable que les jetons décrits sous les n°s 1 et 2 ont été frappés pour des circonstances exceptionnelles, et que, jusqu'en 1640, les jetons de compte ne devaient être autres que ceux émis en si grand nombre, au nom des souverains espagnols. Après 1660, il était facile de pressentir que la paix des Pyrénées ne pouvait consacrer un ordre de choses définitif, et que, tôt ou tard, la France ou l'Espagne devraient s'efforcer de reconquérir l'Artois tout entier. Aussi l'on conçoit que les états de chacune des parties de la province ne devaient pas être empressés de faire célébrer, par un jeton spécial ordonné par eux, un événement quelconque arrivé dans cet intervalle. Ils durent se contenter de faire usage, pour leur service, des jetons usuels émis chaque année avec profusion par la France et par l'Espagne.

Avec la conquête définitive de l'Artois par la France, en 1677, commença une nouvelle ère pour les états de la province réunie de nouveau sous les auspices d'un seul et même maître. Leur réunion eut lieu désormais à Arras, et continua sans interruption jusqu'en 1789. Il ne paraît pas pourtant que, dans le commencement, les états aient jugé convenable d'avoir des jetons spéciaux ; du moins on ne

[1] Les matrices de ces deux sceaux existent au musée d'Arras. J'ai rencontré souvent le n° 5 employé en cachet aux lettres émanées des députés généraux et ordinaires des états réunis à Saint-Omer, parmi la correspondance du magistrat de cette ville.

trouve dans les comptes du receveur que des mentions semblables à la suivante, extraite du compte de 1697.

« Autres mises et paiements faits pour les journées de « MM. les députez à l'audition du premier compte, et « gages du comptable et MM. les auditeurs du pnt compte « et receveur pour leurs jetz et au comptable pour les frais « et gages, et au greffier pour les apostilles, le tout mon- « tant à la somme de huit mil sept cent vingt-six livres. » — 8,726 liv.

Postérieurement, et même après l'adoption de jetons spéciaux, les mentions des comptes sont encore plus restreintes, car les honoraires des députés aux comptes sont en bloc avec tous les frais relatifs auxdits comptes sans aucune distinction.

Ce n'est pas avant 1705 que nous voyons paraître ces jetons si connus par leur type, portant au revers l'écusson d'Artois, ayant pour supports un lion et une levrette, et surmonté d'une couronne de comte, timbrée d'une mitre et d'une crosse, d'un heaume ayant en cimier un bras tenant un glaive, et d'un autre heaume dont le cimier est formé par la représentation d'une ville, figurant les trois états de la province, le tout entouré de la légende COMITIA ARTESIÆ. Ce type avait déjà été adopté dans le nouveau cachet des états (*voy.* pl. I, n° 6) qui apparaît dès l'origine de la réunion. Quant au motif de cette émission de jetons, je n'en ai trouvé nulle part l'explication, mais on peut peut-être le deviner. Les députés aux comptes recevaient, avons-nous dit, indépendamment de leurs honoraires, une bourse de jetons qui avaient une certaine valeur, estimée en 1762 deux cents livres pour chaque auditeur des comptes.

Il est évident que les jetons donnés n'avaient pas cette valeur intrinsèque, mais que les possesseurs devaient les rapporter au receveur des états, qui en échange leur payait la somme représentant ce supplément d'honoraires. Or, ces bourses de jetons n'étaient délivrées qu'aux députés présents et en proportion du temps passé à l'audition des comptes; et, à ce sujet, les états étaient souvent obligés d'intervenir. Ainsi, en 1686, on les voit décider qu'à l'avenir on comptera trente jours pour les deux comptes généraux, cinq pour le compte des casernes, et douze pour celui des fourrages, sans que l'on puisse excéder ladite fixation sous aucun prétexte que ce puisse être (1). Puisqu'il y avait eu abus sous ce rapport, on peut aussi raisonnablement admettre que les députés commis aux comptes n'agissaient pas toujours avec une extrême délicatesse pour les jetons, et qu'il profitaient de ce que ces jetons étaient ceux employés généralement, pour en annoncer un nombre plus considérable que celui qu'ils avaient réellement reçu. Ce fut peut-être pour éviter cela que les états se décidèrent à avoir des jetons spéciaux. Une preuve des abus qui existaient, et que l'on avait probablement en vue d'éviter, c'est la résolution que l'on trouve à la fin du cahier des points de 1706, contenant entre autres choses « que les journées « des auditeurs des comptes ne seront passées qu'aux pré- « sents, à moins qu'ils ne soient malades dans la ville « d'Arras, et qu'il en sera tenu notice par le greffier ou « son comis. (2)» Il résulte de cette mention, que les jetons

(1) Cahier des points présenté à l'assemblée générale de 1686.
(2) Id. Id. 1706.

servaient aussi en quelque sorte de jetons de présence, car il est possible que le contrôle exigé par les états, en prescrivant l'inscription des assistants par le greffier, avait pour but de s'assurer si les députés aux comptes n'apportaient pas plus de jetons que ceux auxquels ils avaient réellement droit.

Le jeton des états frappé en 1705 porte la tête de Louis XIV, avec la légende : REGI PROAVO. (*Voy.* pl. II, n° 7.) C'est le seul qui porte une date. Il est très-commun, et il y a des exemplaires en cuivre rouge et en cuivre jaune. Il n'est pas probable qu'on ait émis de nouveaux types jusqu'à la fin du règne du grand roi; il est vraisemblable que celui-ci fut en usage pendant les premières années du règne suivant, et je serais assez disposé à croire que c'est à la première émission du règne de Louis XV que se rapporte la mention suivante, extraite du compte présenté à l'assemblée générale du 25 août 1722 :

« Pour plusieurs emplettes faites à Paris de diverses « sortes de papiers grand et petit, cire d'Espagne, jetons, « bourses et bougies, 2,398 liv. »

Le revers des jetons de Louis XIV servit aux premiers qui furent émis au nom des états d'Artois, sous le règne de Louis XV. Il accompagne différents types de tête. Il est assez difficile de les classer par ordre, car ils ne portent pas de date d'émission. Il faudrait pour cela avoir à sa disposition une nombreuse série de jetons relatifs aux événements de ce règne, afin de voir à quelles dates correspondent les divers types employés, car il est évident, d'après la comparaison que j'ai pu faire de quelques-uns, que les états n'avaient fait graver que le coin du revers, et que le coin de la tête

était celui des jetons en usage à l'époque où ils faisaient faire une émission. L'ordre dans lequel je les ai placés n'est peut-être pas celui qui convient; dans tous les cas, je pense que le fait a peu d'importance. En voici d'ailleurs la description :

8. Buste de Louis XV enfant, la tête ceinte d'une couronne de laurier; légende : LUDOVICVS · XV · D · G · FRAN · ET · NAV · REX · (Pl. II, n° 8.)

J'ai placé ce jeton en tête, parce qu'il porte une légende différente de tous les autres.

9. Buste de Louis XV revêtu du costume royal, la couronne en tête; légende : LUD · XV · REX · CHRISTIANISSIMVS · (Pl. II, n° 9.)

La confection de ce jeton aurait-elle eu pour motif de rappeler le sacre de Louis XV, qui eut lieu en 1722, le 25 octobre? Le fait est possible, cependant je ne puis l'affirmer.

10. Buste habillé du roi, avec le grand cordon et la tête nue; légende : LUD · XV · REX CHRISTIANISS. Sous le buste, le nom du graveur Du Vivier. (Pl. II, n° 10.)

Je connais un jeton de Louis XV avec cette même tête, de l'année 1736.

11. Tête du roi, ceinte d'une couronne de laurier, entourée de la légende : LUD · XV · REX CHRISTIANISS. Sous le buste, dont la partie inférieure est entourée d'une draperie, on lit : Du Vivier. (Pl. II, n° 11.)

12. Tête nue de Louis XV, avec la même légende que les deux numéros précédents. Sous la tête, un monogramme du graveur, dans lequel on distingue un D et un R; lequel n'est autre probablement que celui du graveur Du Vivier

qui a signé de son nom entier les deux jetons n°s 10 et 11. Le style de la gravure tend à confirmer cette attribution. (Pl. II, n° 12.)

Tous les jetons qui précèdent existent en cuivre jaune : je ne connais que le n° 12 dont il y ait des exemplaires en argent (1). Cette raison me l'a fait placer le dernier de cette série, ceux qui suivent ayant un revers différent. Je ne veux pas prétendre cependant qu'il n'existe pas des exemplaires des autres en argent. Le même motif qui a fait frapper celui-ci a pu amener également l'émission en argent des précédents.

Les cahiers et les comptes des états ne nous ont fourni aucun renseignement sur le motif de cette fabrication. La première fois qu'il y est fait mention de jetons d'argent, c'est en 1748. Une circonstance assez singulière accompagne cette émission et donne à penser que l'usage desdits jetons d'argent n'était pas encore définitivement adopté au sein des états d'Artois. L'art. 13 du cahier des points soumis à l'assemblée générale de 1749 dit, en parlant de ces jetons : « résolu de faire rapporter le prix des jetons con- « formément à la soumission. « Mais cette résolution n'ayant point eu l'effet qu'on en attendait, dans sa réunion de 1751, l'assemblée est obligée de revenir sur ce sujet, et il est résolu que le receveur général des états est autorisé à faire « toutes poursuites et contraintes nécessaires à cette effet. » La conclusion à tirer de cela, c'est que les jetons d'argent

(1) Un exemplaire en argent de ce jeton est dans le cabinet de M. Dewismes. Il est à remarquer que les jetons en argent ont la tranche cannelée, ce qui peut servir à les faire distinguer des exemplaires en cuivre argenté.

donnés dans une circonstance exceptionnelle, à l'occasion de la paix d'Aix-la-Chapelle, peut-être en remplacement des jetons de cuivre, ayant nécessairement une valeur plus grande, on exigeait le remboursement de l'excédant afin de ne pas dépasser la valeur qui leur était attribuée d'habitude. Peut-être aussi avaient-ils été distribués non-seulement aux auditeurs des comptes, mais même à tous les membres des états. Seulement dans ce cas l'on ne comprendrait pas pour quel motif on les aurait fait payer par ceux à qui on les aurait donnés.

Le jeton dont il vient d'être question est vraisemblablement le suivant.

13. Tête nue de Louis XV, ceinte d'un ruban ; entourée de la légende : LVD · XV · REX CHRISTIANISS. Sous la tête, les initiales du graveur en monogramme, SM.

Rev. Écusson d'Artois d'une forme différente des précédents. La couronne offre aussi quelques légères variantes. Ce qu'il y a de plus saillant, ce sont le lion et le lévrier, servant de supports, qui ne sont plus debout, mais couchés sur une saillie faisant partie de l'ornementation qui entoure l'écusson. La légende est toujours : COMITIA ARTESIÆ [1]. (Pl. III, n° 13.)

Il y a encore deux autres jetons de Louis XV, avec le même revers :

14. Buste habillé du roi, avec le grand cordon, et la tête ceinte d'une couronne de laurier. Légende : LVD · XV ·

[1] L'exemplaire de ce jeton, d'après lequel j'ai fait mon dessin, appartient au musée de Saint-Omer. — J'ai eu entre les mains des jetons de 1743 et 1749 avec la même tête, ce qui me fait supposer que c'est celui-ci dont il est question dans le passage cité plus haut.

REX CHRISTIANISS. Sous le buste, les initiales D. V., du nom de Du Vivier. (Pl. III, n° 14.)

15. Tête nue de Louis XV, ceinte d'une couronne de laurier. Sous la tête, la lettre M, initiale du graveur, qui pourrait être le même que pour le n° 13. Même légende qu'aux précédents. (Pl. III, n° 15.)

L'usage des jetons d'argent n'était pas encore adopté définitivement dans le sein des états, car les exemplaires en cuivre des deux derniers sont extrêmement nombreux, tandis que ceux en argent sont relativement rares, et même je n'en connais pas du n° 15 en ce métal. Il n'est pas facile de déterminer la valeur qu'on leur attribuait, car les comptes ne renferment rien à cet égard. Les honoraires des députés aux comptes étaient portés en bloc : ainsi pour n'en citer qu'un exemple, dans le compte de 1726, nous trouvons cette mention : « Pour les journées de MM. les députés à « l'examen des trois comptes généraux, dix mille quatre « cent livres. » La résolution de l'assemblée générale de 1762, dont j'ai parlé précédemment, fixe bien cette valeur des jetons, mais on ne peut savoir si elle a toujours été la même, et si elle n'a pas varié suivant que les députés faisaient partie du corps de la noblesse, du clergé ou du tiers-état. Voici en effet, les termes de cette résolution :

« Attendu que les députés du corps du clergé, à la red- « dition des comptes généraux, ne reçoivent que vingt- « cinq livres par jour, et ceux du corps de la noblesse, la « somme de trente livres non compris les jetons, résolu « que ceux du corps du tiers-état ne doivent être payés que « sur le pied de vingt livres, et pour les jettons, la somme « de deux cents livres. »

Les députés du tiers-état s'opposèrent à cette résolution, et soutinrent que l'usage immémorial devait être maintenu. Cette affaire revint en 1763. Il est dit, dans le cahier des points, que, pour ne pas entraver la marche des affaires, on avait admis le payement des honoraires des députés du tiers-état sur l'ancien pied provisoirement, moyennant une réserve mise sur le compte général par ceux de la noblesse et du clergé, et une autre signée des députés du tiers état. L'assemblée prend la résolution d'en user comme il a été fait à la dernière reddition des comptes, jusqu'à ce que l'assemblée générale y ait statué définitivement.

Comme on le voit, c'est loin d'être clair. Et cependant il était indispensable que les jetons eussent une valeur déterminée, que mes recherches ne m'ont pas fait découvrir, car avec la tendance qu'avaient les députés à augmenter le nombre des journées passées à l'audition des comptes, le chiffre des honoraires qui leur étaient payés eût dépassé toute proportion. Les états, dans leur réunion périodique, avaient bien du mal à résister à cette tendance, et plusieurs fois des résolutions furent prises pour y parer. Ainsi, outre celles que j'ai déjà citées, en 1724, on trouve à l'art. 5 d'un règlement adopté par les états, en ce qui concerne les comptes, la prescription suivante : « Les règle-
« ments de 1716 et 1717 seront exécutés, selon leur forme
« et teneur, touchant l'examen des comptes généraux,
« adjoutant que la présence de MM. les auditeurs des
« comptes sera assidue pendant les stations, et qu'à cet
« effet les susdits règlements seront lus à l'ouverture de
« chaque séance. »

Nonobstant ces sages prescriptions, les abus étaient deve-

nus tellement grands, en 1784, que sur les représentations qui lui furent faites, l'assemblée générale des états jugea qu'il était nécessaire de faire une nouvelle réglementation de la matière. Bien que les détails de cette affaire n'aient trait qu'indirectement au sujet que je traite, les jetons d'Artois, comme ils sont très-curieux en tant que détails de mœurs de nos anciennes assemblées représentatives, j'ai cru intéressant de les insérer ici.

Les résolutions adoptées dans les assemblées générales de 1686 et 1763, avaient déterminé que l'on compterait vingt jours, pour la vérification du compte général des impôts, non compris les fêtes qui peuvent se rencontrer dans la durée, et que l'on payait en supplément. Le compte des centièmes devait tenir dix jours, aussi non compris les fêtes. Le compte des fourrages était admis pour douze jours, en y comprenant les fêtes ; enfin, il y avait cinq jours pour le compte des casernes, et pareil nombre, pour celui du contrôle, également en y comprenant les fêtes. Cela devait faire en tout cinquante-deux jours, plus les dimanches et fêtes, qui pouvaient se rencontrer dans la durée de la vérification des deux premiers comptes. L'ordre dans lequel se devait opérer cette vérification n'étant pas indiqué, les députés aux comptes en profitaient pour faire coïncider celle des comptes généraux avec l'époque où se trouvaient le plus de dimanches et de fêtes ; et l'on sait qu'avant 1789, le nombre de jours fériés était beaucoup plus considérable qu'à présent. Ainsi, en 1784, les comptes ayant été remis le 19 janvier, leur examen bien conduit devait se terminer le 5 mars. Au lieu de cela, les députés commencèrent par le compte des fourrages qui conduisit jusqu'au

30 janvier. Le 31, l'on s'occupa du compte général des impôts dont la vérification dura jusqu'au 28 février, en tout vingt-neuf jours, dont neuf jours de dimanches et fêtes. Si, au contraire, on avait commencé par les comptes généraux, l'on aurait eu quatre jours fériés de moins, lesquels avaient cependant été payés aux auditeurs. Cet exemple suffit. Aussi, après avoir exposé ces faits à l'assemblée générale, les députés généraux et ordinaires concluaient-ils ainsi : « La cause immédiate, ou plutôt la cause « efficiente de cet abus, résulte, comme on le dit, de ce « que l'honoraire de MM. les députés aux comptes, au « lieu d'être déterminé par proportion au travail, est « dérivé d'un temps fixé, abstractivement de la besogne « véritable, d'où il suit que pour soutenir cet honoraire, on « suppose un temps de travail qui n'existe pas, qui n'a pas « été employé, et qui même n'a pu l'être, puisque au lieu « d'avoir besoin, par exemple, de cinquante-deux journées « pour les cinq comptes, il a suffi en dernier lieu, de douze « jours, y compris le dimanche. » Ils proposaient en conséquence d'adopter un règlement où l'on fixerait l'ordre de la vérification des comptes, et le taux des honoraires proportionnel au travail réellement fait.

Frappée de ces représentations, l'assemblée renvoya l'affaire à une commission composée de deux députés de chaque corps, joints aux députés ordinaires, chargée de la formation d'un projet de règlement sur ces objets, projet qui serait représenté à l'assemblée générale de l'année suivante ; ce qui fut fait. Le règlement fut adopté tel qu'il fut présenté par la commission. J'en donne textuellement les articles qui concernent plus particulièrement le sujet que je traite.

Les art. 1 et 2 fixent l'époque de la présentation des comptes et l'ordre invariable dans lequel se fera leur vérification.

Par l'art. 3, il est déterminé que cette vérification n'occupera jamais plus de trente jours, y compris les dimanches et fêtes, et que chaque jour il y aura deux séances de trois heures chacune, l'une le matin, l'autre le soir.

Article 4.

« Les honoraires des députés aux comptes seront et « demeureront aussi fixés irrévocablement, savoir : à « l'égard des prélats et nobles, à la somme de neuf cens « livres, dont deux tiers pour les comptes généraux des « impôts et autres qui doivent être rendus dans le même « temps, et l'autre tiers pour les comptes des centièmes; « et à l'égard des députés des chapitres et des villes, leurs « honoraires seront fixés (pour la différence du tiers, telle « qu'elle a été fixée jusqu'ici), à la somme de six cens « livres, divisible comme dessus; au moyen desquelles « sommes lesd. députés ne pourront rien exiger pour « jettons, sauf ceux en nature qu'il est d'usage de leur « remettre. »

Article 5.

« Ne seront compris parmi les députés des villes dont il « est parlé dans l'article précédent, les deux membres de « l'échevinage d'Arras que les officiers municipaux de cette « ville sont en possession d'envoyer à l'audition et passa- « tion desd. comptes, lesquels échevins députés recevront

« cumulativement la somme de neuf cens livres, comme « elle sera payée aux prélats et nobles, sans autres jettons « que ceux en nature. »

L'art. 6 prescrit la retenue à faire aux députés qui, étant arrivés à Arras pour l'audition des comptes, négligeront, sans motif valable, d'assister aux séances.

Enfin, l'art. 7 indique que le règlement ne sera exécutoire qu'après la fin de l'exercice des députés aux comptes nommés par la dernière assemblée.

Les art. 4 et 5, que je viens de transcrire ci-dessus, indiquent bien que les jetons distribués étaient maintenant des véritables jetons de présence. Et, en effet, par leur acte réquisitorial du 8 janvier 1780, les députés aux comptes avaient demandé des jetons d'argent à la place de la bourse de cent jetons de cuivre évalués à 15 livres; ce qui leur avait été accordé. Dans ces conditions, les jetons étaient distribués, probablement au commencement de chaque séance, aux présents, et le bénéfice qui pouvait en résulter pour ceux qui étaient assidus, était encore assez considérable, puisque le nombre de jetons qui leur était accordé en vertu du règlement précédent, pouvait s'élever à quarante environ, et que chacun d'eux valait au moins 2 livres.

Cette décision de n'avoir plus que des jetons d'argent, est sans doute cause que le nombre des types de ceux de Louis XVI, au revers COMITIA ARTESIÆ, est si considérable, en comparaison de ceux du règne précédent, proportionnellement à leur durée respective. Les états, en effet, pour ne pas se mettre trop en avance, ne devaient faire frapper qu'un petit nombre de jetons d'argent; tandis

que, pour les jetons de cuivre, ils pouvaient en demander à la fois une quantité plus considérable. Ainsi, tandis que nous avons eu huit types différents pour le règne de Louis XV, qui dura cinquante-sept ans, nous en trouvons cinq pour le règne suivant, dont la durée, jusqu'à la convocation de l'assemblée constituante, et par suite de la cessation des états provinciaux, ne fut que de quinze ans.

Je ne connais pas d'exemplaires en cuivre des jetons de Louis XVI, frappés pour les états d'Artois; ceux que j'ai eus sous les yeux sont tous en argent; en voici la description :

16. Buste de Louis XVI, à droite, avec la légende : LUD · XVI · REX · CHRISTIANISS ; sous la tête, la signature du graveur : N.GAT.F. (Pl. III, n° 16.)

17. Buste habillé du roi, avec le grand-cordon, et signé au-dessous : N. GATTEAUX. Légende comme ci-dessus. (Pl. III, n° 17.)

18. Buste habillé du roi, avec un costume différent du précédent; légende: LUDOV·XVI·REX CHRISTIANISSIM. Le jeton est signé DUVIV. (Pl. III, n° 18.)

19. Tête à droite de Louis XVI, avec la même légende que celle des n°s 16 et 17, signé du même nom que le précédent, DUVIV. (Pl. n° 19.)

20. Buste de Louis XVI, tourné à gauche, avec la légende : LUDOV · XVI · REX CHRISTIANISS. Au-dessous du buste, la signature du graveur, P.DROZ.F. (Pl. III, n° 20.)

J'ai cru devoir placer ce jeton le dernier à cause de la position de la tête qui diffère de tout ce que nous avons vu jusqu'ici, et qui est analogue au jeton qui nous reste à

examiner. Mais, auparavant, j'ai quelques mots à dire sur le motif qui fit abandonner ce type par les états d'Artois.

J'ai dit plus haut que les députés aux comptes avaient réclamé des jetons d'argent. Il avait été arrêté d'abord que chaque jeton d'argent ne vaudrait que 40 sous; mais comme il aurait fallu faire graver un nouveau coin de revers, on avait pris le parti d'aller jusqu'à 45 sous, valeur intrinsèque, pour pouvoir se servir du vieux coin. En 1787, ce coin était dans un tel état de caducité, ou plutôt de vétusté, qu'il paraissait difficile d'en continuer l'emploi. La cause principale de cette défectuosité provenait du peu d'empreinte qui résultait de la faible quantité de matière employée. Les députés ordinaires avaient écrit aux députés à la cour. De nouveaux modèles avaient été proposés de part et d'autre. En représentant ces faits à l'assemblée générale de 1787, les députés ordinaires exposaient que, quel que fût le modèle adopté, il serait nécessaire d'augmenter la matière. Cette augmentation paraissait ne devoir pas excéder 15 à 20 sous; mais, ajoutaient-ils, ne vaut-il pas mieux quatre bons jetons que huit mal faits et mal frappés. L'assemblée décida de renvoyer l'affaire à MM. les députés ordinaires.

C'est probablement à cette résolution des états qu'est dû le jeton octogone (pl. IV, n° 21), dont on ne connaît que des exemplaires en bronze. Ce jeton porte, d'un côté, le buste habillé de Louis XVI, tourné à gauche, avec la légende : LUDOVICUS · XVI · REX CHRISTIANISS. Au-dessous du buste est la lettre B, initiale de la signature du graveur. Le revers est au même type que les autres

jetons, avec quelques différences qu'il est facile de distinguer.

Le peu de temps qui s'écoula jusqu'à la dissolution des états provinciaux, à la suite de l'assemblée nationale de 1789, est cause probablement qu'il n'y eut pas de jeton de ce type émis en argent. Il termine donc la série des jetons que l'on peut attribuer avec certitude aux états d'Artois.

JETONS DU COMTE ET DE LA COMTESSE D'ARTOIS.

L'un des frères de Louis XVI avait été désigné, à sa naissance, sous le nom de comte d'Artois. Les jetons qui portent son nom, quoique n'ayant pas rapport à cette province, intéressent néanmoins les amateurs, et font partie naturellement de la collection numismatique artésienne. C'est à ce titre que je les décris.

Le comte d'Artois, depuis Charles X, épousa, en 1773, Marie Thérèse de Savoie. Leur maison fut constituée, et il est probable que c'est à cette occasion que furent frappés les jetons qui portent cette date.

22. Buste habillé du comte d'Artois, en costume militaire, avec le grand-cordon, tourné à droite et entouré de la légende : CHARLE^s PHILIPPE COMTE D'ARTOIS. Sous le buste, le nom de l'artiste : GATTEAUX.

Rev. Écusson de France, avec une bordure de gueules, remplaçant probablement les lambels de l'écusson d'Artois. Il est entouré des colliers de la Toison d'or, de Saint-Michel et du Saint-Esprit, repose sur des drapeaux, et est timbré d'une couronne royale. Légende : MAISON DE MONS^GR LE COMTE D'ARTOIS. (Pl. IV, n° 22.)

23. Buste habillé de la comtesse d'Artois, tourné à gauche, entouré de la légende : M.THER.DE SAVOIE, COMTESSE D'ARTOIS. Sous le buste, la signature DUVIV.

Rev. Écussons accolés d'Artois et de Savoie, surmontés d'une couronne royale. L'entourage est terminé au bas par deux palmes croisées. Légende : MAISON DE MAD^E LA COMTESSE D'ARTOIS. (Pl. IV, n° 24.)

24. Variété du même jeton, consistant en ce que la coiffure de la princesse ne porte pas l'aigrette qui est au sommet de la tête.

25. Autre variété dans laquelle les deux palmes enlacées au bas des écussons du revers n'existent pas.

26. Jeton composé avec la tête du n° 22 et celle du n° 23. (Pl. IV, n° 23.)

Ces jetons existent en argent, en cuivre rouge et en cuivre jaune.

27. Jeton octogone, portant les armoiries du comte d'Artois, comme sur le revers du n° 22, avec addition de deux branches de laurier au-dessous de l'écusson. Le tout est entouré d'une bordure d'oves.

Rev. Une couronne de laurier, portant au milieu l'inscription : JETTON DE MONSEIGNEUR LE COMTE D'ARTOIS, 1773. (Pl. IV, n° 25.)

Ce jeton, très-finement gravé, est signé, du côté de l'écusson, LOR.F, ce qui indique qu'il a été fait par le graveur Lorthior, qui avait fait aussi le sceau du comte d'Artois [1].

[1] Je possède un cliché en bronze ciselé de ce sceau ; il représente le comte d'Artois en costume militaire, l'épée nue, monté sur un cheval

28. Autre jeton semblable pour l'année 1775, offrant quelques variétés de coin. Entre autres, la bordure du revers est formée d'oves, comme la face, au lieu d'avoir des feuilles d'eau. La couronne est plus épaisse, les lettres sont plusgrandes.

29. Jeton octogone, portant, d'un côté, deux écussons accolés aux armes du comte d'Artois et de Marie-Thérèse de Savoie, et, au revers, l'inscription : JETTON DE MADAME LA COMTESSE D'ARTOIS, dans une couronne de feuillages. (Pl. IV, n° 26.)

30. Variété du même jeton, consistant en quelques changements du côté des armoiries, et surtout dans la suppression de deux branches entrelacées accompagnant le bas des écussons. (Pl. IV, n° 27.)

Aucun des deux derniers jetons n'est signé. Ils ressemblent cependant, pour la gravure, à ceux du comte d'Artois. Cependant, je n'oserais affirmer qu'ils soient dus au graveur Lorthior.

Ces quatre jetons sont en bronze.

L'inscription de ces jetons et la comparaison de ceux octogones avec les premiers me portent à croire que, pour ceux-ci, il n'y a eu que le côté des têtes gravé par les

galoppant à gauche au-dessus d'un trophée formé de canons, de fusils, d'un tambour, d'une cuirasse, d'un casque et de drapeaux. Dans le fond un rempart crénelé. En exergue : MDCCLXXIII. La légende est CHAR. PHIL. FILS DE FRANCE, COMTE D'ARTOIS, COLONEL GÉNÉRAL DES SUISSES ET GRISONS. La plinthe qui soutient le terrain sur lequel galoppe le cheval porte LORTHIOR. F. Ce graveur était renommé surtout pour les armoiries; il a travaillé sous les règnes de Louis XV et Louis XVI. La dimension de ce sceau m'a empêché de le reproduire.

artistes qui les ont signés : les armoiries du revers de ces pièces sont tellement semblables à celles des autres, qu'il est à croire qu'elles ont été aussi faites par Lorthior. Ceci n'aurait d'ailleurs rien d'insolite ni d'extraordinaire ; on pouvait être très-bon graveur de figures et ne pas savoir composer des armoiries. On ne peut nier cependant que le sceau du comte d'Artois, gravé par Lorthior, ne présente un aspect satisfaisant, sauf le cheval, dont les proportions ne sont pas bien observées. Au reste, ceci n'est qu'une simple hypothèse à laquelle je ne tiens nullement.

JETONS FRAPPÉS PENDANT LA DOMINATION DES ROIS D'ESPAGNE ET AYANT PU SERVIR DE JETONS DE COMPTE.

Beaucoup des jetons suivants ont été publiés par Van Loon ou d'autres auteurs. Je leur emprunte les motifs pour lesquels ils ont été émis. Une partie a dû être frappée par les ordres mêmes des états d'Artois, et l'on conçoit que, dans ces circonstances, ils ont pu servir de jetons de compte, préférablement à d'autres qui n'étaient pas spécialement relatifs à cette province. Tous, ou du moins beaucoup d'entre eux, doivent exister en argent, en même temps qu'en cuivre. Je n'en ai eu sous les yeux qu'un seul, le n° 34, qui est dans le riche cabinet de M. Dewismes. Les jetons de ce métal étaient donnés en étrennes ou en cadeaux.

Passons à la description de ces jetons.

Le premier, par ordre de date, est le suivant, que nous empruntons à un article de M. R. Chalon, inséré dans le t. III de la 3e série de la présente Revue, p. 67.

30. Écusson aux armes d'Artois, surmonté d'une couronne royale fermée, et ayant deux lions pour supports : Légende : + : PHIL · + II · + · HIS · REGE · + · CO · + ATRE.

Rev. Femme debout, tenant une palme de la main droite, et appuyant le bras gauche sur une colonne : * SECVRITATI + · · PATRIÆ · ⁎ · + ⁎. Dans le champ : 1570.

Argent. Collection de M. de Coster. (Pl. V, n° 28.)

Ce jeton fait évidemment allusion à la tranquillité dont jouissait l'Artois, pendant que les autres provinces des Pays-Bas étaient en proie à la révolte contre Philippe II. Je partage à cet égard complétement l'avis de M. R. Chalon. Remarquons aussi le titre donné au roi d'Espagne : *comes atrebatensis*, et non *comes artesiæ*, ainsi que le portent les premiers produits de l'atelier monétaire d'Arras.

31. L'écusson aux armes d'Artois, au-dessus de quelques épis de blé brisés et renversés par le souffle de deux aquilons. Légende : STERILIS · TRISTES · REDDIT · AGER. Dans le champ : la date de 1587.

Rev. L'écusson d'Artois, entre le soleil et la lune, au-dessus de cinq épis vigoureux et bien remplis. Légende: SED · LAETVS · EGENOS. 1588. (Pl. V, n° 29.)

Publié par Van Loon. Suivant cet auteur, ce jeton aurait été frappé en 1588, en souvenir de la disette de 1587, qui affligea l'Artois, et de la défense faite aux autres provinces d'exporter leurs denrées, ce qui les rendait aussi pauvres que celles en proie à la famine.

32. O · CLARIOR · E · NEBVLIS · 89. Les deux chiffres séparés par un rat. Le soleil sortant des nuages éclaire un champ où l'on aperçoit deux épis.

Rev. ATTRITA · RECRESCO. Bellonne marchant au

milieu d'un champ dont les tiges sont debout et en pleine fleur. Allusion à la prospérité qui succéda aux désastres, lorsque le succès vint de nouveau récompenser les armes espagnoles.

Ce jeton n'est pas dans Van Loon; il a été copié sur un exemplaire un peu fruste, appartenant à M. Dewismes. (Pl. V, n° 30.)

33. Même face que le précédent.

Rev. Un personnage que Van Loon désigne sous le nom du duc de Parme, à genoux dans un jardin, les regards élevés vers le ciel, où apparaît le Sauveur dans une gloire. Légende : NIL · DESPERANDVM · AVSPICE · CHRISTO · 1 · 5 .·. 8 · 8, en exergue.

Jeton frappé à l'occasion des victoires du duc de Parme, après ses revers de l'année précédente. (Pl. V, n° 31.)

Publié par Van Loon.

34. Comme au n° 32.

Rev. Écusson aux armes d'Espagne, entouré du collier de la Toison d'or, avec la légende : GECT · DV · BVREAV · DES · FINAN · 1578. (Pl. V, n° 32.)

Inédit. Ce revers, par sa date, indique l'emploi d'un vieux coin.

On trouve encore le même accolé avec deux autres types différents, et formant ainsi deux nouvelles variétés non comprises dans Van Loon.

35. Écusson d'Artois, entouré de la légende incomplète, et par conséquent inintelligible :..... OTEVITVR·· ARTHESIA. (Pl. V, n° 33.)

Il m'est impossible de deviner le sens de cette légende,

n'ayant d'ailleurs vu qu'un seul exemplaire de ce jeton dans le cabinet de M. Dewismes, de Saint-Omer.

36. Écusson ovale aux armes d'Artois, dans un entourage d'arabesques, avec la légende : PHS · D · G · HISPN · Z · REX · COM · ART. (Pl. V. n° 34.)

Ces deux jetons ont peut-être été frappés en 1578, et leur type semble prouver qu'ils ont été émis spécialement par ordre des états d'Artois.

37. Le dernier type accolé au revers du jeton, n° 33. (Pl. V, n° 35.)

Collection de M. Octave Hermand.

38. Têtes affrontées d'Albert et Isabelle, entourées de la légende : ALB · ET · ELISAB · D · G · ARCHID · AVS · En exergue : AVSPICIIS.

Rev. DVCES · BVRGVNDIÆ · ET · CO · ARTESIÆ · entourant une couronne formée de deux branches de laurier, renfermant ces mots : MVNIFICENTIA. P. P. 1600. (Pl. V , n° 36.)

Cabinet de M. Dewismes.

Van Loon, cite trois dimensions de cette pièce, les unes d'un diamètre de $0^m,031$; les autres de $0^m,027$, ce sont celles que je viens de décrire; et enfin les dernières ont $0^m,024$. Ces pièces furent jetées au peuple, à l'entrée des deux archiducs, dans la ville d'Arras, le 13 février 1600. Il existe des jetons semblables pour plusieurs autres provinces.

JETONS RELATIFS A LA PRISE D'ARRAS.

La rentrée partielle de l'Artois, sous la domination de la France, avait eu lieu en 1640. Il eût été étonnant qu'un

événement aussi important n'eût pas été célébré par l'émission de quelques jetons, qui eussent rappelé au moins la prise d'Arras. Les recherches de M. J. Rouyer, insérées dans le t. VI de la nouvelle série de la *Revue numismatique française*, p. 378 et suivantes, nous en ont fait connaître deux, qu'on peut attribuer à cette circonstance. Je crois intéressant de reproduire ici la description qu'en a donné cet auteur (1).

39. « * · MEDIIS · SIC · TVTA · PROCELLIS. Un « vaisseau, la fortune de l'État, battu par les vents et les « flots, résistant aux efforts de la tempête, grâce à son « ancre arrêtée dans des insignes héraldiques et honori- « fiques personnifiant Richelieu. Ces insignes se compo- « sent d'un écu aux armes du ministre (2), surmonté de la « couronne de duc et du chapeau de cardinal, et entouré « des colliers des ordres du roi, le tout se détachant sur « un manteau ducal. »

« *Rev.* VINCET · DVM · PROTEGET · ARAS. Épée « droite, sur un autel orné de la croix de l'ordre du « Saint-Esprit. A l'exergue : 1641. » (Pl. VI, n° 38.)

« Le sens qui, eu égard à ce type, paraîtrait le plus « naturel dans la légende du revers, est que l'épée de la « France vaincra aussi longtemps qu'elle protégera *les* « *autels*. Mais, sans nous arrêter à rechercher ce que la « devise ainsi comprise pourrait avoir d'applicable aux « faits et à la politique de Richelieu, et sans contester non

(1) M. J. Rouyer a bien voulu m'autoriser, d'une manière très-gracieuse, à reproduire sa description et ses dessins.

(2) « Les armes de Richelieu étaient *d'argent, à trois chevrons de gueules.* »

« plus la pensée que l'auteur aura eue, même par ses allé-
« gories à ce point de vue ([1]), d'être agréable à son héros,
« ce n'est rien avancer de trop que de dire qu'il a particu-
« lièrement voulu équivoquer sur le dernier mot de la
« phrase, et donner à entendre que l'épée de la France
« continuera de vaincre en même temps qu'elle protégera
« *Arras*. Il revenait assurément à Richelieu, comme on l'a
« vu ci-dessus ([2]), une part assez large dans le succès de
« la prise d'Arras, pour que l'on pût faire allusion à cet
« événement sur les jetons du puissant ministre ; et la prise
« d'Arras est même explicitement attribuée presque en
« entier à sa prévoyance, par certains auteurs du temps([3]). »

« Le second des jetons dont nous nous occupons a été
« frappé pour le grand conseil.

« 40. · · NIL NISI · · CONSILIO.. L'écu de France,
« couronné, et entouré des ordres du roi.

« *Rev.* PHOE (*bus*) · NA (*scitur*) · ET · TAVRVS ·
« ACCESSIT · AD · ARAS · Soleil éclairant un autel
» antique, sur lequel se consume un taureau. A l'exergue :
» 1641. (Pl. VI, n° 39.)

« La dernière légende vise au style poétique, mais nous
« ne supposons pas qu'on ait eu l'intention d'en faire
« un véritable vers ; il faudrait, pour cela, y admettre trop
« de licences. Prise dans son sens littéral, elle semble

([1]) « On sait tout ce qu'à fait Richelieu, sinon pour la protection de
« la religion catholique, du moins pour l'abaissement du calvinisme. Le
« siége de la Rochelle est connu de tout le monde. »

([2]) *Voir* la notice précitée de M. Rouyer.

([3]) « Declumes, *Abrégé de l'histoire des guerres des Pays-Bas.*
« Paris, 1651, 2e partie, pp. 181 et 182, et 3e page de la table. »

« dire assez peu de chose, mais il est possible qu'elle « renferme bien des allégories, astrologiques ou autres, « qui l'auront fait, à l'époque de sa composition, trouver « belle par les initiés. Il est d'ailleurs évident que l'on « a encore voulu ici jouer sur le mot qui termine la « phrase, et que la manière principale d'envisager la « devise complète est d'y reconnaître le soleil de la France « se levant sur *Arras,* ainsi que le triomphe des armes « du roi devant la même ville, symbolisé par l'holocauste « du taureau. »

Nous devons des remerciements à M. J. Rouyer, pour avoir, par ses savantes recherches, et ses judicieuses observations, enrichi de deux nouvelles pièces, la numismatique artésienne, assez pauvre par elle-même. Nul doute, suivant moi, que l'attribution du n° 39 ne soit exacte. Tout puissant que fut Richelieu, l'histoire nous le montre s'efforçant de ne pas exciter l'ombrageuse susceptibilité de son maître, et certainement Louis XIII ne put se trouver blessé de la manière dont la légende de ce jeton rappelait le fait célèbre dû pour ainsi dire complétement aux talents de son ministre. L'attribution du second n'est pas aussi incontestable; mais une fois sur la voie, et la date aidant, je suis tout disposé à me ranger à l'avis de M. J. Rouyer. J'ai d'ailleurs à décrire un autre jeton qui ne laisse aucun doute, et que son heureux possesseur, M. de Coster, a eu l'obligeance de me permettre de publier; lequel jeton vient à l'appui de l'attribution à la prise d'Arras de ceux qui précèdent.

41. Écussons accolés de France et de Navarre, timbrés d'une couronne royale. Entre les pointes des écussons

un L couronné. Le tout est entouré du collier de la Toison d'or, et de celui du Saint-Esprit. Légende : ⁎ ORDINAIRE DES · GVERRES ⁎.

Rev. Représentation (un peu fantastique) de la ville d'Arras, ainsi que le dit le nom ARAS inscrit au-dessous. Dans la campagne, au-dessus de la ville, un trophée à gauche et un autel à droite, le tout éclairé par une auréole. En exergue, 1641. Légende : · VICTORI · ET · IVSTO · (Pl. VI, n° 37.)

Argent.

Il n'y a pas d'indécision possible pour l'attribution de ce jeton. C'est bien la ville d'Arras qu'on a voulu représenter. La manière dont le nom est écrit, vient à l'appui de ce que dit M. Rouyer à ce sujet dans sa dissertation. Il n'est pas jusqu'à la légende, dans laquelle on pourrait trouver aussi une espèce de calembour macaronique, dans le goût de ceux qui se trouvent sur les jetons précédents. On peut y lire ; *Victori et justo Aras, des autels pour le juste et le victorieux,* légende confirmée par l'autel et le trophée qui sont au-dessus de la ville, et qui n'est certes pas plus étonnante que celles des deux jetons précédents. Comme je le disais donc, le jeton que nous examinons en ce moment, vient à l'appui de la détermination des deux autres.

JETONS DE LOUIS XIV AVEC LE TITRE DE COMTE D'ARTOIS.

La soumission d'Arras, ainsi que d'une partie de l'Artois à la France, ne créait qu'un état de choses provisoire. L'Espagne ne perdait pas l'espérance de recouvrer ce qui lui avait été enlevé, et le 3 juillet 1654, ses armées investissaient la capitale de la province. La place fut ravitaillée malgré les efforts du prince de Condé, qui commandait

l'armée espagnole, et celle-ci fut obligée de lever le siège. Cet événement fut rappelé sur des jetons de l'année 1655, suivant l'usage de frapper, pour les services divers, de ces pièces portant l'indication des événements les plus remarquables empruntés à l'année qui venait de s'écouler. Voici leur description :

42. Buste de Louis XIV, couronné de lauriers, entouré de la légende : LVD · XIIII · D · G · FR · ET · NA · REX · COMES · ARTESIÆ. En exergue : PART · CASVELLES.

Rev. Choc de cavalerie. Dans le lointain la ville d'Arras, désignée par son nom ARRAS. Légende : HÆC · SVNT · PRÆLVDIA · PACIS. En exergue, 1655. (Pl. VII, n° 40.)

Publié par Van Loon, mais avec la tête du n° 44.

43. Ce revers est encore joint à un autre avers ainsi qu'il suit :

Écusson couronné aux armes de France, entouré des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit, avec la légende : L. LONGVET T^R^ (*trésorier*) G^L^ (*général*) DE L'EX (*traordinai*)^RE.^ D(*es*) GVERRES ET CAVA^RIE.^ (Pl. VII, n° 41.)

44. Buste de Louis XIV, couronné de lauriers, entouré de la légende : L(*udovicus*) 14 · F(*ranciæ*) · E(*t*) N(*avarræ*). MONARCHA · HISPA(*norum*). VIC(*tor*) · COM(*es*) · ARTESIÆ. En exergue, les armes d'Artois composées d'un semé de fleurs de lis, et d'un lambel à quatre pendants chargés des trois tours de Castille.

Rev. Le roi vêtu à la romaine, recevant une couronne que lui présente une femme tenant une palme de la main gauche. Dans le fond, la représentation de la ville d'Arras. Légende : LIBERATORI · DEBITAM · REPENDO. (Pl. VII, n° 50.) Publié par Van Loon.

45. Même tête qu'au n° 42.

Rev. CANTANS · FVGAT. Un coq faisant fuir un lion par son chant. Dans le fond une ville fortifiée. Exergue, 1655 : (Pl. VII, n° 42.)

Van Loon, en publiant cette pièce, dit qu'elle a été fabriquée pour rappeler la levée du siége du Quesnoy, où le prince de Condé, commandant l'armée espagnole, dut se retirer sans combattre devant l'armée française commandée par Turenne et la Ferté. Cependant, si l'on remarque que le siége du Quesnoy eut lieu en 1655, et que les jetons ne rappellent les événements que de l'année précédente, nous sommes conduits à reconnaître que le revers de ce jeton est plutôt relatif à la levée du siége d'Arras. L'allusion est la même, puisque les Espagnols durent quitter leur entreprise, lorsque la place eut été ravitaillée.

46. Même tête qu'au n° 42.

Rev. MERITIS · TRIBVENDA · REFVNDO. Trophée composé d'une épée en pal, au fourreau fleurdelisé, de deux bâtons de maréchal et deux pennons également fleurdelisés. Exergue : 1655. (Pl. VII, n° 43.)

Ce jeton me paraît avoir rapport au même fait que le précédent, et faire allusion à la levée du siége d'Arras secouru par l'armée commandée par le maréchal de Turenne.

47. Même tête.

Rev. NOS · CREAS · ET · RECREAS. Le soleil éclairant la mer dans laquelle nagent deux poissons, à droite un arbre, à gauche un rocher. (Pl. VII, n° 44.)

Je n'ai pu découvrir le fait auquel ce jeton fait allusion. Peut-être est-ce simplement un jeton banal.

48. Écusson couronné aux armes de France, entouré

des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Légende : . NIL . NISI . CONSILIO. (Pl. VII, n° 45.)

Jeton du grand conseil.

Van Loon signale encore un jeton avec la même tête de Louis XIV. En voici la description :

49. ÆTERNO · FOEDERE · IVNGAM. Les deux ponts jetés sur la Bidassoa, joignant les rives avec l'île des Faisans, et, dans cette île, le plan de la loge qu'on y avait construite.

Bien que ce jeton ne porte pas de date, comme il est semblable à d'autres ayant en exergue 1660, c'est à cette année qu'il doit être classé. Il rappelle les conférences qui précédèrent la paix des Pyrénées.

Viennent ensuite les jetons avec la tête du n° 44. Outre le revers décrit sous ce numéro, nous connaissons encore les suivants :

50. Même revers que le n° 48. (Pl. VII, n° 46.)

Jeton du grand conseil.

51. Un trophée d'armes et un olivier, au-dessus desquels une main, sortant des nuages, laisse tomber des pièces de monnaie. Légende : NERVVS · PACIS · BELLIQVE. En exergue : 1655. (Pl. VII, n° 47.)

Ce jeton doit être du bureau des finances. Il fait allusion, sans doute, aux dépenses nécessaires pour entretenir la guerre et acquérir la paix en subventionnant les puissances neutres ; politique pratiquée, comme on le sait, par le grand roi, notamment pour la guerre de Hollande, pendant laquelle il payait un subside au roi d'Angleterre, afin d'obtenir sa neutralité.

52. Un astre rayonnant au milieu du champ. Légende :

LVMINE · SIGNAT · ITER. En exergue : 1656. (Pl. IV, n° 48.)

Ce jeton est une allusion très-transparente aux victoires de Louis XIV pendant l'année 1655; mais je n'ai pu découvrir à quel fait particulier il peut être relatif.

53. Bassin circulaire d'où s'échappent cinq jets de liquide. Légende : COLLIGIT · VT · SPARGAT. En exergue : 1656. (Pl. VII, n° 49.)

Ce doit encore être un jeton du bureau des finances ou de la trésorerie, faisant allusion aux impôts que le gouvernement centralise pour les répartir ensuite sur divers services.

Là se bornent les jetons de Louis XIV, relatifs à l'Artois, que j'ai pu recueillir. Les exemplaires que j'ai eus sous les yeux sont tous en cuivre, mais nul doute qu'il n'en existe en argent [1]. Je n'ai rien pu trouver qui rappelât la prise de Saint-Omer, en 1677, et qui eut rapport à la rentrée définitive de l'Artois sous l'obéissance des rois de France.

JETONS DES GOUVERNEURS D'ARTOIS.

Les jetons que je donne ci-après n'ont pas été tous frappés pour les personnages qui y sont désignés, à cause de leurs fonctions de gouverneurs d'Artois. J'ai cru devoir néanmoins les donner, pour tâcher d'augmenter la série

[1] Le n° 45 existe en argent dans la collection de M. O. Hermand. Les jetons décrits par moi ne sont pas très-rares, c'est pourquoi je n'ai pas indiqué dans quel cabinet ils se trouvent. Néanmoins, je dois dire que tous mes dessins ont été faits d'après les exemplaires appartenant à M. Dewismes, sauf le n° 43 qu'il n'a pas encore.

relative à cette province, si pauvre en monuments numismatiques de toute espèce.

54. LAMORAL · P · D · GAVRE · CO · DEGMONT. Écusson aux armes du comte d'Egmont, timbré d'une couronne de comte, et entouré du collier de la Toison d'or.

Rev. Les armoiries, en losange, de la femme du comte d'Egmont, fille de Jean, comte palatin de Simmeren, et de Béatrix de Bade. Légende : SABINE · PAL · DVCESSE · EN · BAVIERE. (Pl. IX, n° 58.)

Publié par Van Loon. Collection de M. Dewismes.

Ce jeton paraît avoir été frappé à l'occasion même du mariage du comte d'Egmont. Ce seigneur avait été établi gouverneur d'Artois, par Philippe II, en 1560, après la paix de Cateau-Cambrésis.

55. Une main, sortant d'un nuage, est saisie par une vipère qui s'élance d'un fagot jeté sur le feu. Légende : QVIS · CONTRA · NOS · R · DE · MELEVN.

Rev. Écusson aux armes de Robert de Melun, portant d'azur à sept tourteaux de gueules posés trois, trois et un, et au chef d'or ayant une étoile en franc-quartier. Il est timbré d'une couronne de marquis, et entouré de la légende : MARCQVIS · DE · ROVBAIS. (Pl. VIII. n° 51.)

Publié par Van Loon et par M. Vanhende (Numismatique Lilloise).

Van Loon indique pour Robert de Melun d'autres armoiries que celles rappelées sur ce jeton : il lui donne une bannière de gueules sous un chef d'hermines. Je ferai remarquer, à cet égard, que François de Melun, prévôt de Saint-Omer de 1499 à 1521, et, en même temps, évêque

de Thérouanne, qui était de la même famille, portait les armoiries indiquées sur le jeton précédent, sauf l'étoile mise en franc-quartier [1].

Ce jeton paraît avoir été émis pour conserver le souvenir des services rendus par Robert de Melun à la cause espagnole, et après l'érection de sa terre de Roubaix en marquisat. Ce seigneur fut désigné comme gouverneur d'Artois en 1577.

Une variété de ce jeton consiste en ce que, au revers précédent, se trouve accolé l'avers du n° 58. Elle appartient à M. Alex. Piat, de Roubaix.

56. M · A · RYE · MAR · VAREMB · GV · ARTH · Armoiries du marquis de Varembon, gouverneur d'Artois, entourées du collier de la Toison d'or.

Rev. Nuage d'où sort une main tenant le gouvernail d'un vaisseau, au flanc duquel est attaché l'écusson d'Artois. Le tout entouré de la légende : HINC ♣ SECVRITAS ♣ 1591. (*Rat.*) (Pl. VIII, n° 52.)

57. Variété du même jeton. Le côté des armoiries est le même, sauf deux différences dans la légende pour les deux derniers mots, qui sont écrits ainsi : .....G·ARTHE· (Pl. VIII, n° 53.)

Allusion très-transparente et flatteuse pour le marquis de Varembon, à qui l'on dit ainsi que l'Artois peut être tranquille et ne craindre aucune surprise de l'ennemi, tant qu'il sera gouverneur de la province.

Publiés par Van Loon.

[1] Voyez *Histoire sigillaire de Saint-Omer.*

JETONS DE LA CHAMBRE ÈCHEVINALE D'ARRAS.

La ville d'Arras, chef-lieu de la province d'Artois, où se réunissaient les états, devait se ressentir, plus que tout autre, des agitations politiques de l'époque : aussi, n'est-on pas étonné de voir des jetons portant l'indication qu'ils ont été frappés pour la chambre échevinale d'Arras, renfermer des allusions aux événements qui se passaient. Au reste, il fallait ce temps de troubles, où tous les partis cherchaient, à l'envi, à faire connaître leurs sentiments, pour que le magistrat d'Arras ait jugé à propos de faire frapper des jetons spéciaux pour son usage, ce qui n'eut lieu que pendant peu d'années : car, jusqu'à ce moment, l'existence de jetons particuliers ne s'était pas encore manifestée, et l'on n'en rencontre plus après la cessation de l'émission de ceux que nous allons examiner.

58. Un guerrier armé de la lance et du bouclier, entre deux dragons, dont les têtes sont levées contre lui. En exergue : 1582; légende : EN · ESPOIR · IATTENS.

Rev. Écusson, portant un lion debout, ayant au flanc l'écusson d'Artois, le tout formant, comme on le sait, les armoiries de la ville d'Arras, entouré de la légende : GETZ ❋ POR LA CHAMB : ESCHEVINALE. (Pl. VIII, n° 54.)

59. Variété, avec le nom ARRAS, inscrit au-dessus de l'écusson. (Pl. VIII, n° 55.)

Publiés par Van Loon.

60. Variété du n° 59, consistant en ce que la légende commence au haut de la pièce, au lieu de commencer par le bas.

Collection de M. O. Hermand.

D'après Van Loon, ces jetons auraient été frappés pour rappeler le secours en hommes et en argent, envoyé aux villes wallonnes par l'Espagne, pour tâcher de ne pas les laisser entraîner dans le parti de la France ou des états généraux. Les deux dragons représenteraient le prince d'Orange et le duc d'Alençon, et l'homme armé, la province d'Artois, résistant aux sollicitations des deux partis, et n'ayant confiance que dans ses armes.

61. Un lion, debout, portant au flanc l'écusson d'Artois ; au-dessus : ARAS ; dans le champ, la date 1584. Le tout entouré de la légende : ❋ GET · POVR · LA · CHAMBRE · ESCHEVIN.

Rev. Armes d'Espagne, remplissant tout le champ, avec la légende : ❋ VIVE · DIEV · ET · LE · ROY · DESPAINGNE. (Pl. VIII, n° 56.)

Jeton rappelant l'amour des Artésiens pour leur religion et le roi d'Espagne

62. Lion, debout, portant au flanc l'écusson d'Artois. Légende : ❋ GET · POVR · LA · CHAMBRE —.

Rev. ❋ ESCHEVINALE . DARRAS . 85 ., entourant l'écusson d'Artois. (Pl. VIII, n° 57.)

Ce dernier jeton ne fait allusion à rien ; il exprime simplement l'objet pour lequel il a été frappé.

Je terminerai cette notice, déjà trop longue, par la description d'un jeton qui, bien qu'il n'ait aucun rapport à l'Artois, figure néanmoins dans la collection de cette province, parce qu'il a été frappé à Arras.

63. Jeton frappé en souvenir de la prise de Tournai par le prince de Parme. PHLO · RE · HISPA · LVSITAI · POTITO · ALEX · PR · PARME. Dans le champ, au-dessous, un rat; le complément de l'inscription se trouve en légende : ❋ TORNACVM : SVB : EGIT . 1581.

Rev. Les armes d'Espagne occupant tout le champ, entourées de la légende : ❋ VIVE · DIEV · ET · LE · ROY · DESPAINGNE. (Pl. IX, n° 59.)

Ce jeton a été frappé en 1584. En effet, la monnaie d'Arras n'ayant été établie qu'en 1582, il n'a pu être fabriqué en 1581, et c'est, sans doute, un souvenir de gratitude à l'égard d'Alexandre Farnèse, que les états voulurent rappeler ainsi.

Une autre remarque. Van Loon prétend que la marque de la monnaie d'Arras tire son origine de la crosse de Sainte-Gertrude, qui fait partie des armes épiscopales de cette ville, et sur laquelle on voit toujours représentées quelques souris qui montent le long du bois. Van Loon me paraît avoir pris pour des souris les crochets feuillus qui ornent les crosses. Quant au rat, on sait qu'il existe sur le scel de la ville d'Arras. Il se trouvait aussi sur le scel de la cité, que j'ai vu dans la collection de feu le Dr Rigollot.

Les jetons que je viens de décrire dans le cours de cette notice ne sont pas très-rares; ils existent en grande partie dans beaucoup de collections, c'est pour cette raison que je n'ai pas désigné à chaque pièce le cabinet où elle se trouvait; je n'ai donné cette désignation que pour les plus rares, et l'on remarquera qu'ils se trouvent presque tous

dans le riche cabinet de M. Dewismes, qui les a mis à ma disposition. Je saisis cette occasion, pour témoigner à cet amateur distingué toute ma gratitude pour l'obligeance qu'il a montrée, en maintes occasions, à mon égard.

L. Deschamps de Pas.

MONNAIE INÉDITE

DE

GILLEI-FRANQUEMONT.

PLANCHE IX, N° 2.

En passant en revue, pour la centième fois, peut-être, les monnaies incertaines de ma collection, il m'est tombé sous la main une petite pièce de billon de bas titre et d'une conservation médiocre, mais dont un fragment de légende a vivement excité ma curiosité.

Cette pièce, sur laquelle on lit, d'une part : .... NOMISMA GI...., a pour type une croix feuillue. De l'autre côté, la légende : BENED(*ictus*). QVI . VENIT.... (*in nomine Domini*), entoure trois écussons réunis par le chef et rayonnant du centre à la conférence. Un lion issant, une aigle éployée chargent les deux premiers écus ; le troisième, mal conservé, laisse voir un arbre, je crois.

Tous ces éléments paraissent, au premier abord, bien insuffisants pour tenter une attribution sérieuse : pourtant le mot NOMISMA nous rappelle un atelier monétaire qui, sur le petit nombre de ses rares pièces parvenues jusqu'à nous, a presque invariablement employé cette désignation. Trois pièces, sur quatre que nous connaissons, portent le mot : NVMISMA, une variété que j'ai moi-même possédée, offrait la forme NOMISMA. De plus, si l'on remarque que sur notre pièce le mot suivant commence par GI..., on

lira, je pense, sans hésitation, **NOMISMA GILLEI**, et l'on reconnaîtra ici une variété nouvelle de la monnaie de Gillei-Franquemont.

L'autre côté de la monnaie est moins facile à interpréter. Je ne sais quel rapport il peut y avoir entre Gillei-Franquemont et les deux premiers écussons. L'incertitude tomberait si le troisième écu montrait distinctement les armes de Gillei, c'est-à-dire l'arbre arraché, de sinople; mais je dois convenir que le dessin en est très-confus.

Cette monnaie me paraît fabriquée avec l'intention d'imiter plusieurs types usités au commencement du XVIe siècle dans les Pays-Bas, et notamment ceux des trois villes (Campen, Zwoll et Deventer), ainsi que Hasselt et Zutphen.

En vérifiant avec soin toutes les pièces connues de ces localités, je n'en ai trouvé aucune avec le mot : **NVMISMA** ou **NOMISMA**.

Les divers ouvrages de Van der Chijs (1), dont les tables sont si complètes et si commodes, ne m'ont rien révélé à ce sujet, et quant aux armoiries dont l'affirmation eût été décisive, je suis fondé à faire bon marché de leur silence ou même de leur négative, car, dans un précédent travail sur « la monnaie d'imitation » (2), j'ai plusieurs fois constaté dans les ateliers monétaires où on se livrait à cette contrefaçon une grande indifférence à l'égard du blason.

(1) *De munten der heeren en steden van Overyssel. Hasselt*, pl. 17 n° 3; *Campen, Zwoll, Deventer*, pl. 9, n°s 62 à 66. — *De munten der heeren en steden van Gelderland. Zutphen*, pl. 6, n° 2.

(2) *Anzeiger fur schweizerische Geschichte und Alterthumskunde*, 1862, p. 74 et seqq.

Les armes de la monnaie que l'on imite sont parfois copiées exactement, tandis que la légende subit quelque altération. D'autres fois c'est un blason de fantaisie que l'on introduit, souvent encore l'écusson reste simplement en blanc.

Les petits États du nord de l'Italie ont excellé dans ce genre, et leur exemple a été suivi dans d'autres pays. Les barons de Gillei-Franquemont, qui ont contrefait tant de monnaies voisines, peuvent très-bien avoir poussé leurs tentatives jusque dans les Pays-Bas, et en prêtant à Nicolas de Gillei cette imitation de la monnaie des trois villes, ou de Zutphen ou d'Hasselt, je ne prête, comme on dit....., qu'à un riche.

Franquemont est trop connu par les travaux de MM. Plantet et Jeannez (*Monnaies de la Franche-Comté*), pour que j'en parle plus au long. Je me bornerai à rappeler que l'endroit où se trouvait cet atelier monétaire, étant aujourd'hui sur le territoire de Berne, la Suisse peut avec justice revendiquer la série des monnaies de Gillei-Franquemont.

MOREL-FATIO.

MONNAIE DES TAÏ-PING (大平),

LES REBELLES EN CHINE.

Planche IX, n° 1.

M. Gustave Schlegel, traducteur du gouvernement pour la langue chinoise à Batavia, a présenté au cabinet numismatique de l'université de Leyde, déjà si riche en monnaies orientales, une série de monnaies de la dynastie *Tsing*, actuellement régnante en Chine, savoir : de l'empereur Shun-Tsji (1644-1661) ; Kang-Hi (1661-1722) ; Yung-Tsjing (1722-1736); Kien-Lung (1736-1796) ; Kia-King (1796-1820) ; Tao-Kwang (1820-1851) ; et Ham-Fung (1851-1861). Quant au jeune empereur actuellement régnant, Tung-Tsji, il paraît qu'il n'en existe pas encore. L'hôtel des monnaies à Canton, est, depuis 1849, en ruines.

M. Schlegel a eu la bonté d'y joindre le dessin d'une monnaie d'argent des *Taï-Ping*, les rebelles qui infestent l'empire, soi-disant céleste, depuis nombre d'années.

Comme le travail continuel du neuvième volume de mon ouvrage sur les monnaies des ci-devant duchés, comtés, seigneuries, etc., qui forment le royaume actuel de la Néerlande, ne me permet pas encore de reprendre la rédaction de mon *Journal numismatique*, j'offre le dessin de cette pièce nouvelle, avec sa description, à la *Revue belge*.

M. Schlegel a fait ce dessin en Chine, sur la monnaie originale, en argent, qui se trouvait alors dans la possession d'un missionnaire américain, à Canton. Elle a environ la valeur de 1 florin 50 cents des Pays-Bas [1], et c'est pour cela que je la crois ou d'un argent très-fin, ou de plus grande dimension que le dessin ne l'indique [2].

M. Schlegel mande encore que les lettres sont en relief, et qu'au milieu se trouve un trou carré ; enfin, que l'épaisseur de la monnaie est indiquée par les deux lignes qui joignent le dessin de l'avers à celui du revers. On lit, sur l'avers : *Trésor sacré ;* sur le revers : *Empire céleste.*

Il est connu que les rebelles *Taï-Ping,* pour tromper les nations européennes, font souvent allusion à des expressions chrétiennes.

Comme l'empire de Chine ne connaît pas de monnaies indigènes d'argent ni d'or, il est remarquable que les *Taï-Ping* se rapprochent en cela des autres nations civilisées du monde connu, ainsi que des Japonais.

Leyde, cabinet numismatique de l'université, le 8 novembre 1862.

P.-O. Van der Chijs.

(1) Fr. 3-18.

(2) Il faudrait peut-être agrandir le dessin et y ajouter la bande platte qui entoure d'ordinaire les monnaies chinoises.

CATALOGUE

DES MONNAIES

DE LA PRINCIPAUTÉ ET ÉVÊCHÉ DE LIÉGE.

TROISIÈME ARTICLE.

ÉRARD DE LAMARCK (1505 A 1538).

1. *Av.* Dans un encadrement formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants, l'écusson de Lamarck; légende : ✠ ERARD × DE × MARKA × EPS × LEODIEN.

Rev. Croix fleuronnée et évidée, ayant une rosette au centre; légende : ✠ IN × HOC × SIGNO × VINCES × ANNO 1512 ×.

Écu d'or ou double florin. Collection de Coster et catalogue DE JONGHE, nº 1161, pl. II, fig. 2.

2. *Av.* Croix fleuronnée et ornée, cantonnée de quatre écussons; légende : ✠ ERARD ⁝ DE × MAR ⁝ CARDINA × Z × EPS ∗ LEO'.

Rev. Saint Lambert mitré, assis sur un trône, tenant de la main droite une crosse, et de la gauche un livre; à ses pieds l'écusson de Lamarck; légende : ∗SANCTVS ∗ - LAMBERT' ∗.

Florin d'or (Saint Lambrechs gulden). DE RENESSE, pl. XX, nº 1.

3. *Av.* Saint Lambert assis dans une niche dessous l'écusson de Lamarck; légende : SANCTVS LAMBERT'.

Rev. Quatre écussons en croix, deux d'Arenberg, un de Lamarck, et le quatrième au lion à queue simple; légende : ✠ ERARD' DE . MAR' CARDINA' Z · EPS ? LEO.

Florin d'or, ou Lambertus gulden. — Cabinet impérial de Vienne. (Note communiquée par M. de Coster.)

4. *Av.* Dans un encadrement formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles aigus, l'écusson de Lamarck; légende : ✠ ERARD' DE ◦ MARKKA ◦ EPS ◦ LEODIE.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ IN ◦ HOC ◦ SIGNO ◦ VINCES ◦ AN ◦ 1513.

Florin d'or. — De Renesse, pl. XXI, n° 2.

5. *Av.* Une croix fleuronnée traversant la légende et ayant au milieu l'écusson de Lamarck; légende : ERARD . D - MAR . CA-DINAL . Z - EPS . LEO.

Rev. Saint Hubert à cheval, devant lui le cerf; à l'exergue : NAR; légende : SA - NCTVS . HVBERTV.

Florin d'or. — De Renesse, texte, n° V.

6. *Av.* Dans un encadrement composé de trois arcs de cercle et de trois angles aigus, un écusson portant une croix, ayant au centre l'écu de Lamarck; légende : ✠ ERARD ⁝ DE . MARK ⁝ EPS ⁝ LEODIENSIS.

Rev. Saint Lambert debout, mitré, tenant de la main gauche la crosse, et bénissant de la droite; légende : ⁑ SANCTVS * L - AMBERTVS *.

Florin d'or au type des Postulats. De Renesse, pl. XXI, n° 3.

7. *Av.* Id., id. que n° 6; légende : ✠ ERARD ⁝ DE* MARH ⁝ EPS ⁝ LEODI.

Rev. Idem; légende : ⁑ — SANCTVS - LAMBERTV.

Cabinet Vandermeer.

8. *Av.* Id., que n° 6; légende : id., sauf EPS.LEOD.

Rev. Id., id.

Catalogue de Jonghe, n° 1162.

9. *Av.* Croix fleuronnée, au centre l'écusson de Lamarck; légende : ERARD ⁝ D ⁝ MAR ⁝ CADINAL * Z · EPS * LEO'.

Rev. Saint Hubert, monté sur un cheval au galop, un chien à côté, et devant lui un cerf; légende : SANCTVS * HVBERT *.

Ecu d'argent. De Renesse, texte, p. 60, n° VI, et Madai, t. III, n° 6417.

10. *Av.* Écusson de Lamarck, sur une croix fleuronnée, dont les branches se terminent en fruits ronds, et traversant l'inscription; légende : ERARD ⁝ D' - MAR ⁝ CA - DINAL ⁝ Z * - EPS ⁝ LEOD'.

Rev. Saint Hubert, sonnant du cor, monté sur un cheval au galop, accompagné d'un chien, devant lui un cerf, légende : SAN-CTVS*HVBE-RTVS.

Quart d'écu d'argent ou Snaphaen. De Renesse, pl. XXXIII, n° 13.

11. *Av.* Id. que n° 10.

Rev. Id., id.; légende : SAN-CTVS*hV-BERT'.

De Renesse, texte, n° VIII, p. 61.

12. *Av.* La Vierge tenant l'Enfant Jésus, et saint Lambert mitré et tenant une crosse, debout. Entre eux, au bas l'écusson de Lamarck; légende ✠ : ERARD DE × MA-R EPS LEOD DVX.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ SCTS SPIRITV ASSIT NOBIS GRA'.

Double patard d'argent. De Renesse, pl. XXII, n° 7.

13. *Av.* Croix fleuronnée et évidée, traversant l'inscription, ayant au centre une quintefeuille, et cantonnée de deux lions et de deux quintefeuilles; légende : ERARD' - D' * MAR C ARD Z - EP' * LEO'.

Rev. Écusson de Lamarck, surmonté d'un heaume très-orné et tenu par deux griffons ailés. ✠ * DVX * BVLONENS Z * COM LOSSENSI *.

Double patard ou griffon d'argent. De Renesse, pl. XXI, n° 5.

14. *Av.* Croix fleuronnée et évidée, cantonnée de deux lions et de deux quintefeuilles; légende : ✠ ERARD D MAR CARDIN Z * EPS LEO.

Rev. Écusson de Lamarck, tenu par deux griffons ailés, au-dessus la lettre, E; légende : ✠ DVX * BVLONE * Z * COMES * LOSSENSI *.

Patard aux griffons d'argent. De Renesse, pl. XXI, n° 6.

15. *Av.* Croix fleuronnée et évidée, cantonnée de deux fleurs de lis, et de deux quintefeuilles, au centre une quintefeuille; légende : ✠ ERARD ⁝ D ⁝ MAR ⁝ CARDI ⁝ Z ⁝ EPS ⁝ LE ⁝.

Rev. Écusson de Lamarck, penché vers la gauche, surmonté d'un heaume orné et de lambrequins; légende : ✱ DVX ∘ BVLONE ⁝ Z ⁝ COMES ⁝ LOSSENS'.

Patard au heaume d'argent. De Renesse, pl. XXII, nº 8.

16. *Av.* Id., sauf BVLON⁝

Rev. Comme le numéro précédent.

Cabinet Capitaine.

17. *Av.* Dans un encadrement de quatre arcs de cercle ornés et ayant, entre chaque point de jonction, un écusson portant une étoile, l'écu de Lamarck; légende : ✠ ERARD' DE × MARCKA × CARDINALI ⁝ × LEOD'.

Rev. Croix fleuronnée et pattée, traversant l'inscription; légende : × IN × HOC - × SIGNO × - × VINCES × - × A 1522.

Patard d'argent. De Renesse, pl. XXIII, nº 14.

18. *Av.* Écusson de Lamarck, dans un cercle, à seize division; légende : ✠ ERAI.. ... DE ... RKA ∘ EPS ...DIENS.

Rev. Croix fourchue; légende : ✠ IN × HOC × SIGN. × ...CES × ANNO × ... 1512.

Patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

19. *Av.* Écusson de Lamarck; légende : ✠ ERARD ⁝ DE MARKA × EPS ⁝ LEODIE'.

Rev. Croix ornée, dont les bras sont fendus presque en fourchette; légende : ✠ IN × HOC × SIGNO VINCES × ANNO × 1512.

Un demi-patard d'argent. De Renesse, pl. XXII, nº 9.

20. *Av.* Id., sauf LEODIN'.

Rev. Id....., 151.

De Renesse, texte, nº XV, p. 63.

21. *Av.* Id., sauf LEODN'.

Rev. Id., 1517.

De Renesse, id., nº XVI, p. 63.

22. *Av.*..... LEODN.

Rev. 1512.

Cabinet Vandermeer.

23. *Av.*..... LEODIE.

Rev...... 1517.

Cabinet Capitaine.

24. *Av.* Id.; légende : ✠ ERARD ⁝ DE × MARKA × EPS × LEODN.

Rev. Comme le précédent, sauf 1515.

Cabinet Capitaine.

25. *Av.* Écusson de Lamarck; légende: ✠ ERARD ⁝ DE MARKA × EPS ' LEOD'.

Rev. Croix ornée et fourchettée ; légende : IN × HOC × SIGNO × VINCES × 1512 ×.

Un quart de patard d'argent. De Renesse, pl. XXII, nº 10.

26. *Av.* Comme le précédent, sauf EPS ×.
Rev. IN × HOC × SIGNO × VINCES × ANNO × 15...

Cabinet Capitaine.

27. *Av.* Écusson de Lamarck dans un encadrement trilobaire, ayant dans les angles trois rosettes; légende : ✠ ERARD' DE MARK EPS: LEO'.
Rev. Croix pattée dans un encadrement quadrilobaire ayant dans les angles trois rosettes ; légende : ✠ IN× HOC × SIGNO × VINCES × ANNO× 1525.

Double denier de cuivre. De Renesse, pl. XXII, nº 11.

28. Variétés. *Av.* ✠ ERARD ' DE MARK EPS ' LEODI.
Rev. °✠° IN HOC SIGNO VINCES. Sans rosettes dans les angles.

De Renesse, texte, nº XVIII.

29. *Av.* ✠ ..... LEO'.
Rev. Id.

De Renesse, texte, nº XIX.

30. *Av.* ..... LEODN.
Rev. Id. ANNO 1510. Avec rosettes dans les angles de l'encadrement.

De Renesse, texte, nº XX.

31. *Av.*..... LEODIN.
Rev. °✠° Id. avec id.

De Renesse, texte, nº XXI.

32. *Av.* ERARD ⁝ DE◦MARK◦EPS ⁝ LEODII.
Rev. °✠°IN◦HOC◦SIGNO◦VINCES◦ANNO 1517.
Sans rosettes dans les angles.

De Renesse, texte, nº XXII.

33. *Av.* ✠ ERARD ⁝ DE × MARKA × EPS ⁝ LEODIE.

Rev. IN × HOC × SIGNO × VINCS × ANNO × 25.

Avec quatre rosettes dans les angles de l'encadrement.

De Renesse, texte, nº XXIII.

34. *Av.* ✠ ..... LEO.

Rev. °❀° IN × HOC × SIGNO × VINCES × ANNO × 1525. Avec quatre rosettes dans l'encadrement.

De Renesse, texte, nº XXIV.

35. *Av.* ✠ ERARDVS × DE × MARKA × EPS × LEODNN.

Rev. Comme nº 34.

De Renesse, texte, nº XXV.

36. *Av.* ✠ ERARDVS × DE × MARKA × EPS × LEODIEN.

Rev. ✠ IN × HOC × SIGNO × VINCES × 1527.

Avec les quatre rosettes.

De Renesse, texte, nº XXVI.

37. Avers et revers, id. que nº 33, sauf 17.

Cabinet Vandermeer.

38. *Av.* Id. que nº 35, sauf LEODN.

Rev. ×❀° et l'année 1523.

Cabinet Vandermeer.

39. *Av.* Id. avec LEODN.

Rev. Id. avec 1526.

Cabinet Vandermeer.

40. *Av.* Id. ⊙ ERARD ⁝ DE ⁝ MARKT ⁝ EPS ⁝ LEODEN.

Rev. Id. IN·HOC·SIGNO·VINCES·ANNO 15...

Cabinet Capitaine.

41. *Av.* Écusson de Lamarck, de forme ronde, remplissant le champ; légende : ✠ ERARD ⁝ DE ⁝ MARKT × EPS ⁝ LEO.

Rev. Croix pattée ayant à chaque branche un annelet; légende : ✠ IN × HOC × SIGNO × VINCES × 1525.

Denier de cuivre. De Renesse, pl. XXIII, n° 12.

42. *Av.* Id. ✠ ERARD ' ∘ DE ∘ MARKT ∘ EPS ∘ LEOD N'.

Rev. ✠ IN ∘ HOC ∘ SIGNO ∘ VINCES ∘ 1537.

De Renesse, texte, n° XXVIII.

43. *Av.* Id. ✠ ERAR . DEMARKT EPS LEO . .

Rev. Comme n° 42, mais 1517.

De Renesse, texte, n° XXIX.

44. *Av.* Id. ✠ ERARD ' DE · MARKT · EPS ⁝ LEODIEN.

Rev. Comme n° 42, mais 1517.

De Renesse, texte, n° XXX.

45. *Av.* Id. ✠ ERARD ⁝ DE∘MA··T EPS∘LEOD'.

Rev. ✠ IN ∘ HOC ∘ SIGNO ∘ VINCES ∘ 1517.

Cabinet Vandermeer.

46. *Av.* Id. ✠ ERARD 'DE MARKA EPS ····

Rev. Id. ✠ IN × HOC × SIGNO × VINCES × 1517.

Cabinet Capitaine.

Toutes ces variétés, du n° 42 au n° 46, n'ont point d'annelets aux branches de la croix.

CORNEILLE DE BERGHES (1538 A 1544).

1. *Av.* Le Christ assis sur un trône, tenant un livre de la main gauche, et bénissant de la droite, à ses pieds un écusson; légende : CORNELI · DE ·.· — BER × EPS · LEO ·.·

Rev. Dans le champ, un encadrement formé de trois arcs de cercle aigus, alternant avec autant d'angles saillants, contenant, au milieu, un écusson portant la croix ayant au centre un petit écu. Dans les trois angles, les écussons de famille de l'évêque; légende : ✠ DVX ✠ BVL - LON ₒ' ET ₒ CO ₒ' LOSS'.

Florin d'or. De Renesse, pl. XXIII, n° 1.

2. *Av.* Dans un encadrement formé de trois arcs de cercle et de trois angles saillants, l'écusson de Berghes écartelé d'une croix ayant au centre un petit écusson; légende : :: CORNEL :: DE :: BERGE :: EPS :: LEODI.

Rev. Évêque debout, mitré, tenant de la main gauche une crosse, et bénissant de la droite; légende : S-ANCTVS — LAMBERTVS.

Florin d'or ou Postulat. De Renesse, pl. XXIV, n° 2.

3. *Av.* Évêque mitré, tenant une crosse, assis sur un siége orné; légende : ✠ CORNELI ₒ' D ₒ' BERGE ₒ EPVS ₒ LEODEE ✠ DVX — BVLIO ✠

Rev. Écusson de Berghes, surmonté d'un casque orné et de lambrequins; légende : ♣ CV ♣ DEVS ♣ VOLVE — RIT ♣ COMES ♣ LOSSEN.

Double patard d'argent. De Renesse, pl. XXV, nº 9.

4. *Av.* Écusson orné, contenant les armoiries de Berghes divisées en trois; légende : ✠ CORNELIVS ₀ DE ₀ BERGIS ₀ EPS ₀ LEODIE ₀.

Rev. Dans une épicycloïde à quatre lobes, dont les angles intérieurs sont ornés de trèfles, une croix ancrée traversant l'inscription; légende : DVX ₀ B — VLLO — ET ₀ CO — LOSS.

Patard d'argent. De Renesse, pl. XXIV, nº 3.

5. *Av.* Écusson de Berghes à trois divisions, tenu par deux griffons ailés; légende : × ♣ CORNELIVS ₀ DE ₀ BERGE ₀ EPS ₀ LEODIEN ×.

Rev. Croix fleuronnée, ayant au centre une rosette; légende : ♣ DVX ♣ BVLLONE ♣ ET ♣ COMES ♣ LOSSEN.

Double griffon d'argent. De Renesse, pl. XXIV, nº 5.

6. *Av.* Id.; légende : ★ CORNELIVS * DE * BERGE * EPS * LEODIEN.

Rev. Id.; legende : ★ * DVX * BVILONE * ET * COMES * LOSSE *.

Double griffon d'argent. Cabinet Vandermeer.

7. *Av.* Id.; légende : ♣ CORNELIVS .·. DE .·. BERG .·. EPS .·. LEODI.

Rev. Id.; ★ DUX × BVILONE ·⁝· ET ·⁝· COMES ·⁝· LOSSE.

Double griffon d'argent. Cabinet Vandermeer.

8. *Av.* Écusson orné de Berghes, dans le champ; légende : ♁ CORNELIVS ♁ DE ♁ BERGES ♁ EPS ♁ LEODIENSIS.

Rev. Croix fleuronnée traversant la légende : ♁ DVX ♁ BVL — LONEN' ♁ — ♁ ET ♁ COM ♁ — ♁ LOSSEN'.

Double patard d'argent. De Renesse, pl. XXIV, nº 4.

9. *Av.* Id.; légende: ♣ ·⁝· CORNELIVS DE BERGES * EPS' * LEODIENSIS.

Rev. Id.; légende : id. . . . ET * COM * LOSSEN.

Double patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

10. *Av.* Id.; légende : CORNELIVS × DE × BERGES × EPS × LEODIE.

Rév. Id.; légende : DVX × BV — ILONE — ET × COM × — LOSSE.

Double patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

11. *Av.* Id. ε+ɜ CORNELIVS ·⁝· DE ·⁝· BERGES * EPS ·⁝· LEODIE.

Rev. Id. DVX BVI — LONEN — ET ·⁝· COME ·⁝· — LOSSEN.

Double patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

12. *Av.* Id. ☙ CORNELI ⁝ D * BERGES × EPS × LEODIENSIS.

Rev. Id. DVX * BVL — LONEN — * ET * COM' — * LOSSEN.

Double patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

13. *Av.* Id. ⚘ CORNELIVS * DE * BERGES * EPS * LEODIEN.

Rev. Comme n° 12.

Double patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

14. *Av.* Id. CORNELIVS * DE * BERGES * EPS * LEODIEN.

Rev. Id. DVX * BVL — LONEN * — ET * COM * — LOSSEN.

Double patard d'argent. Collection Capitaine.

15. *Av.* Écusson de Berghes à trois divisions; légende : × CORNELIV'DE BERGIS EPS : LEOD.

Rev. Croix fourchettée et évidée, au centre un lion; légende : ⚖ × O × CRVX × AVE × SPS × VNICA × 1540 ×

Denier de cuivre. De Renesse, pl. XXV, n° 7.

16. *Av.* Id.; légende : × CORNELLV' × DE × BERGIS × EPS' LEO.

Rev. Id. ⚖ × O × CRVX × AVE × SPES × VNICA × 1539.

Denier de cuivre. Cabinet Vandermeer.

17. *Av.* Id.; légende : × CORИELLV DE BEGIS EPS LEODI.

Rev. Comme n° 16, mais 1540.

Denier de cuivre. Même cabinet.

18. *Av.* Id.; légende : × CORNELLV DE BERGIS × EPS LEO.

Rev. Comme n° 16, mais 1540.

Denier de cuivre. Même cabinet.

19. *Av.* Id. ; légende : CORNELLV × DE × BERGIS × EPS × LEOD.

Rev. Comme n° 16, avec 1539.

Denier de cuivre. Même cabinet.

20. *Av.* Id. ; légende : CORNELLV DE..... EPS LĒODI.

Rev. Id. ; légende : ✠ × O × CRVX × AVE × SPS × VNICA × 1540.

Denier de cuivre. Même cabinet.

21. *Av.* Id. ; légende : CORNELIV × DE × BERGIS EPS × LEO.

Rev. Comme n° 16, avec 1540.

Denier de cuivre. Cabinet Vandermeer.

22. *Av.* Id. ✠ CORNELLV × DE × BERGIS × EPS × LEOD.

Rev. ✠ O × CRVX × AVE × SPES × VNICA × 1540 ×.

Denier de cuivre. Collection Ul. Capitaine.

24. *Av.* Id. × CORNELIV × DE × BEGIS × EPS × LEOD.

Rev. Id. ✠ O × CRVX × AVE × SPES × VNICA × 1540.

Denier de cuivre. Collection Ul. Capitaine.

25. *Av.* Écusson de Berghes à trois divisions, sur une croix pattée traversant l'inscription ; légende : CORNE - LIVS. DE. - BERGIS. - EPS LEO.

Rev. Perron accosté de deux écussons, celui de droite parti de Liége et de Bouillon, et celui à gauche de Looz ; au-dessus du premier un clou, et sur l'autre une clef; légende : DVX BVLLONI . COMES . LOS . 1542.

Double denier de cuivre. De Renesse, pl. XXIV, n° 6.

26. *Av.* Id. ; légende : CORNE - LLV ⁄ DE ⁄ BERGIS - EPS' LEO.

Rev. Id. ; légende : × DVX . . LLOИ ⁄ COMES × LOS × 1540 ×, sans clou ni clef sur les écussons.

Double denier de cuivre. Cabinet Vandermeer.

27. *Av.* Id. ; légende : CORNE - LLV ⁄ DE - BERGI - EPS' LEO.

Rev. Id. ; légende : × DVX BVLLON ⁄ COMES × LOS × 1541 ×, sans clou ni clef sur les écussons.

Double denier de cuivre. Cabinet Vandermeer.

28. *Av.* Id. ; légende : CORNE - LIVS . DE - BERGIS . - EPS . LEO.

Rev. Id. ; légende : DVX BVLLONI . COMES LOS . 1541, avec clou et clef.

Double denier de cuivre. Cabinet Vandermeer.

29. *Av.* Id. ; légende : CORNE - LIVS - DE - BERGIS - ЄPS - LEO.

Rev. Id. ; légende : DVX BVLLONI . COMES . LOS . 1542, avec clou et clef.

Cabinet Vandermeer.

30. *Av.* Id. Comme n° 26.

Rev. Id., sauf DVX PVLLOEN 1540, sans clou ni clef.

Cabinet Vandermeer.

ROBERT DE BERGHES (1557-1563).

1. *Av.* Écusson découpé et orné aux armes de l'évêque, divisées en trois; au-dessus 15-57; légende : ∘ ROBERTVS ∘ A ∘ BERGIS ∘ EPS ∘ LEO ∘ D ∘ BVL ∘ COM ∘ LOS.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : CAROLVS ∘ V ∘ ROMANO ∘ IMPE ∘ SEMP ∘ AVGV.

Rixdaeldre. De Renesse, pl. XXXI, n° 1.

2. *Av.* Id.; légende : ⁎ ROBERTVS ⁎ A ⁎ BERGIS ⁎ EPS ⁎ LEO ⁎ D ⁎ BVL ⁎ CO ⁎ LOS 15-57.

Rev. Id.; légende : CAROLVS ⁎ V ⁎ ROMANO ⁎ IMPE ⁎ SEMP ⁎ AVGV.

Rixdaeldre. Collection Ul. Capitaine.

3. *Av.* Écusson de Berghes à trois divisions, découpé et orné; aux côtés 15-57; légende : × ROBERTVS ∘ A ∘ BERGIS ∘ EPS ∘ LEO ∘ D ∘ BVL ∘ CO ∘ LOS ∘.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : CAROLVS ∘ V ∘ ROMANO ∘ IMPE × SEMP × AGV × ∞.

Rixdaeldre. De Renesse, pl. XXXI, n° 2.

4. *Av.* Écusson de la famille de Berghes orné et découpé, surmonté d'un heaume très-riche et de lambrequins ; aux côtés de l'écusson la date 15-58; légende : ROBERTVS : A : BERG - EPS : LEO : D : BVL : CO : L -.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : FERDINANDVS : ELEC : ROM : IMP : SEMP : AVG.

Rixdaeldre. De Renesse, pl. XXXII, nº 3.

5. *Av.* Idem que nº 4, sauf 15-59.

Rev. Idem.

Cabinet Vandermeer.

6. *Av.* Écusson de Berghes surmonté d'un heaume orné et de lambrequins; légende : ROBERTVS * A * BERGIS * EPS * LEODIE.

Rev. Croix fleuronnée et très-ornée, traversant l'inscription; légende : DVX * B - VLLON - COMES - LOSSE'.

Double patard. De Renesse, pl. XXXII, nº 4.

7. *Av.* Id. ; légende : ROBERTVS * A * BERGIS * EPS * LEODIE'.

Rev. Id.; légende : DVX * B - VLLON - COM * L - OSSEN.

Double patard. Cabinet Vandermeer.

8. *Av.* Id.; légende : idem, sauf LEODI.

Rev. Id.; légende : DVX * B - VLLON - COMES - LOSSE.

Double patard. Cabinet Vandermeer.

9. *Av.* Comme n° 8.

Rev. Id.; légende : DVX * B - VLLON - COM * L - OSSEN.

Double patard. Cabinet Vandermeer.

10. *Av.* Id.; légende : idem, sauf LEODIE.

Rev. Id.; légende : DVX * B - VLLON - COM * L - OSSEN.

Double patard. Cabinet Vandermeer.

11. *Av.* Id.; légende : id..... LEODIE *.

Rev. Id.; légende : DVX * B - VLLON - COMES - LOSSE'.

Double patard. Cabinet Vandermeer.

12. *Av.* Écusson surmonté d'un heaume orné de son cimier et de lambrequins; légende : ROBERTVS × A × BERGIS × EPS * LEODI.

Rev. Croix fleuronnée traversant l'inscription; légende : * DVX * - BVLL - COME - LOSSE.

Arg. Patard. Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

13. *Av.* Id.; légende : idem..... LEODIE.

Rev. Id., mais point d'astérisques dans la légende.

Même cabinet.

14. *Av.* Id.; légende : ROBERTVS * A * BERGIS * EPS * LEOIE *.

Rev. Id.; légende : DVX * - BVLL * - COME * - LOSSE.

Arg. Patard. Cabinet Ul. Capitaine.

15. *Av.* Double aigle couronnée, tenant l'écusson de Berghes ; légende : CAROLVS . RO - IMP : SEMP . AVGV.

Rev. Croix fleuronnée ayant au centre le perron ; légende : ✠ ROBERTVS . A - BERG EPS LEO : D : BVL . C . LOS.

Arg. $^1/_8$ rixdaeldre ou patard. *Revue de la numismatique belge,* 2e série, t. VI, pl. XIII, n° 3, cabinet Justen.

16. *Av.* Écusson découpé aux armes de Berghes sur une croix fleuronnée ; légende : ROBERTVS . A . BERG . EPS ❜ LE ❜ D ❜ BVL ❜ C ❜ LOS.

Rev. Double aigle couronnée de l'empire ; légende : CAROLVS . V . ROM . IMP . SEMP . AVGT.

$^1/_8$ rixdaeldre ou patard. De Renesse, suppl., pl. I, n° 8.)

17. *Av.* Écusson de Berghes, au-dessus ∘ 1561 ∘ ; légende : ✠ ROBERTVS * A * BERGIS * EPS * LEO.

Rev. Dans une épicycloïde à quatre lobes ornés, une croix ancrée traversant l'inscription ; légende : DVX - BVLL - COME - LOSS.

Demi-patard. De Renesse, pl. XXXII, n° 5.

18. *Av.* Id. ; légende : ✠ ROBERTVS * A * BERGIS * EPS ❜ LEO :, au-dessus d'un écusson 1561.

Rev. Id. DVX - BVLL - COME - LOSSE.

Demi-patard. Cabinet Vandermeer.

19. *Av.* Id. ; légende : ✠ comme n° 18, sur l'écusson entre deux rosettes, 1561.

Rev. Id. ; légende : DVX BVLL - COM - LOSS.

Demi-patard. Même cabinet.

20. *Av.* Id. ; légende : ✠ comme n° 18.

Rev. Idem.

Même cabinet.

21. *Av.* Id.; légende : ❀ ROBERTVS * A * BERGIS * EPS ⁑ LEO, la date 1561 sur un écusson entre deux étoiles.

Rev. Id. ; légende : DVX - BVLL - COME - LOSS.

Demi-patard. Même cabinet.

22. *Av.* Id. ; légende : ⁑ ROBERTVS × A × BERGIS × EPS × LEOD, la date 1561 sur l'écusson entre deux étoiles.

Rev. Id. ; DVX - BVLL - COM - LOSS.

Demi-patard. Même cabinet.

23. *Av.* Id ; légende : ✠ ROBERTVS × A × BERGIS × EPS ⁑ LEO', au-dessus de l'écusson, entre deux annelets, la date 1561.

Rev. DVX - BVLL - COME - LOSS'.

Cabinet Vandermeer.

GEORGES D'AUTRICHE (1544-1557).

1. *Av.* Saint Georges debout terrassant le dragon, devant lui un écusson écartelé aux armes de l'évêque ; légende : GEORGIVS - AB AVSTRIE.

Rev. Croix fleuronnée cantonnée de quatre écussons ; légende : ✠ EPS ∘ LEOD ∘ DVX ∘ BVLLO ∘ COMES . LOS'.

Florin d'or. De Renesse, pl. XXV, n° 1.

2. *Av.* Écusson divisé en quatre aux armes de l'évêque surmonté d'un casque orné et de lambrequins, aux côtés de l'écusson 15-50 ; légende : GEORGIVS * AB * AVSTRIA * DEI * GRA.

Rev. Saint Georges à cheval à gauche combattant le dragon : légende : EPS ⁝ LEOD ⁝ - DVX × BVLL × CO - × - LOSSE.

Réal d'argent ou daeldre. De Renesse, pl. XXVI, n° 2.

3. *Av.* Idem que n° 2.

Rev. Id. ; légende : EPS * LEO - D * DVX * BVLL * CO * LOSS.

Réal d'argent ou daeldre. Cabinet Vandermeer.

4. *Av.* Id.; légende : GEORG IV * AB * AVSTRIA * DEI * GRA'.

Rev. Id. ; légende : EPS * LEOD - DVX * BVLL * COMES * LOS *.

Réal d'argent ou daeldre. Cabinet Ul. Capitaine.

5. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque, surmonté d'un heaume orné et de lambrequins, aux côtés la date 15-49 ; légende : GEORGIVS × AB × AVSTRIA × DEI × GRA.

Rev. Saint Georges à cheval, tourné à droite, perçant le dragon de sa lance; légende : EPS - * LEOD' × DVX × BVL - L' × CO × LOSS.

Daeldre d'argent. De Renesse, pl. XXVIII, n° 12.

6. *Av.* Id., sauf 15-48.

Rev. Id. ; légende : EPS ⁊ LEOD ⁊ DVX * BV - LL * CO * LOSS⁊.

Daeldre d'argent. Cabinet Ul. Capitaine.

7. *Av.* Écusson partagé en quatre aux armes de l'évêque, ayant aux côtés des fleurons et au-dessus la date 1-5-4-6; légende : GEORGIVS × AB × AVSTRIA × DEI × GRAT.

Rev. Saint Georges debout sans lance ni dragon, dans un cercle à vingt-deux divisions ; légende : EPS × LEOD × DVX × - BVLL × CO × LO - S.

Daeldre d'argent. De Renesse, pl. XXVII, nº 7.

8. *Av.* Écusson partagé en quatre sur une croix fleuronnée se terminant en pommes de pin et traversant l'inscription ; légende : GEORGIVS - AB × AVSTR - IA × DEI × GR - ACIA × 1545.

Rev. Saint Georges à cheval combattant le dragon ; légende : EPS ∘ LEO - DVX × BVLL × COMES × LOS ✠.

Réal d'argent ou daeldre. De Renesse, pl. XXVI, nº 3.

9. *Av.* Écusson de l'évêque à quatre divisions, aux côtés des fleurons, en haut la date 15-46 ; légende : ✠ GEORGIVS × AB × AVSTRIA × DEI × GRA ⁊.

Rev. Dans un cercle à dix-huit divisions, saint Georges debout armé d'une lance, derrière lui le dragon terrassé ; légende : EPS ⁊ LEOD × DVX - × - BVLL × CO × LOS.

Daeldre d'argent. De Renesse, pl. XXVII, nº 6.

10. *Av.* Écusson de l'évêque partagé en quatre, surmonté d'un heaume richement panaché et de lambrequins, au-dessus 15-49; légende : GEORGIVS ∘ AB ∘ AVSTRIA ∘ DEI ∘ GRA -.

Rev. Saint Georges à cheval combattant le dragon; légende : EPS ∘ LEOD ∘ - DVX ∘ BVLL ∘ CO ∘ LOSS -.

Demi-daeldre d'argent. De Renesse, pl. XXVI, nº 5.

11. *Av.* Écusson de l'évêque divisé en quatre ; légende : ✠ GEORG × AB × AVS × D × G × EP × LEO × BVL ⁎ C × LOS.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : CAROLVS × V × ROM × IMP × SEMP × AVG.

Rixdaeldre d'argent. De Renesse, pl. XXVII, nº 8.

12. *Av.* Écusson contourné et fleuronné en haut et en bas, aux armes de l'évêque ; aux côtés la date 15-56; légende : ✠ GEORG × AB × AVS ⁚ D ⁚ G ⁚ EP ⁚ LEO ⁚ D ⁚ BVL ⁚ C × LOS'.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : CAROLVS × V × ROM ⁚ IMP ⁚ SEMP ⁚ AVGV'S'.

Rixdaeldre d'argent. De Renesse, pl. XXVIII, nº 13.)

13. *Av.* Id.; légende : ⋘ GEOR ꝏ AB × AVS₀' D₀' G₀' EPS ₀' LEO ₀' D ₀' BVL ₀' C ₀' LOS', aux côtés de l'écu la date 15-57.

Rev. Id. ; légende : CAROLVS ∘ V ∘ ROM ∘ IMP ₀' SEMP ₀' AVGVST.

Rixdaeldre d'argent. Cabinet Vandermeer

14. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque sur une croix fleuronnée ; légende : ✠ GEORG ⁎ AB ⁎ AVS ⁎ D ⁑ G ⁑ EP ⁑ LEO ⁑ D ⁑ BVL ⁑ C ⁑ LOS'.

Rev. Aigle impériale double couronnée; légende : ✠ CAROLVS ⁎ V ⁎ ROM ⁑ IMP ⁑ SEMP ⁑ AVG.

Double patard ou $^1/_4$ rixdaeldre. — De Renesse, pl. XXX, n° 23.

15. *Av.* Écusson découpé et écartelé aux armes de l'évêque sur une croix fleuronnée; légende : ✠ GEORG ⁎ AB ⁎ AVS ⁎ D ⁑ G ⁎ EP ⁑ LEO ⁑ D ⁑ BVL '⁎ C ⁑ LOSS.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : ✠ CAROLVS ⁎ V ⁎ ROM ⁑ IMP' ⁎ SEMP ⁑ AVG.

Double patard ou $^1/_4$ rixdaeldre. — De Renesse, pl. XXX, n° 24.

16. *Av.* Écusson découpé et écartelé aux armes de l'évêque, aux côtés la date 15-56; légende : ✠ GEORG ⁎ AB ⁎ AVS ⁎ D ⁎ G ⁎ EP ⁎ LEO ⁎ D ⁎ BVL ⁎ C ⁎ LO.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : CAROLVS ∘ V ∘ ROM ∘ IMP ∘ SEMP ∘ AVG.

Patard d'argent ou $^1/_8$ de rixdaeldre. — Cabinet Vandermeer.

17. *Av.* Écusson écartelé entouré de quatre fleurons en croix, légende : ✠ GEORGIVS ∘ AB ∘ AVSTRIA ∘ EPS'∘ LEOD.

Rev. Croix fleuronnée et évidée, ayant au centre un lion; légende : ✠ DVX ∘ BVLLON ∘ COMES ∘ LOSSEN ∘ 1545.

Patard d'argent. — De Renesse, pl. XXIX, n° 15.

18. *Av.* Id. ; légende : ✠ ∘ GEORGIVS ∘ AB ∘ AVSTRIA ∘ EPS ₒ' LEOD ₒ'.

Rev. Id. ⚓ DVX ∘ BVLLOИ ∘ COMES ∘ LOSSEИ ∘ 1545.

Patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

19. *Av.* Comme la précédente.

Rev. Id ; légende : ⚓ DVX × BVLLON × COMES × LOSSEN × 1545.

Patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

20. Tous les points entre les mots fermés et les N de travers.

Patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

21. *Av.* Id. Tous les points fermés.

Rev. Id. ; légende : ⚓ DVX ∘ BVLLOИ ∘ COMES ∘ LOSSEN ∘ 1545.

Patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

22. *Av.* Idem que n° 17.

Rev. Id. ; légende : ⚓ DVX . BEVLLON . COMES . LOSSEN . 1545.

Patard d'argent. Cabinet Ul. Capitaine.

23. *Av.* et *Rev.* Semblable au n° 22, mais avec la date 1547.

Patard d'argent. Même cabinet.

24. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque ; au-dessus 1.5.4.7. ; légende : ✠ GEORGIVS ⋆ AB ⋆ AVSTRIA ⋆ DEI ⋆ GRA'.

Rev. Croix fleuronnée, évidée et pattée, traversant l'inscription, dans le centre orné de quatre fleurons un perron; légende : EPS ⁘ LEO - D ⁘ DVX * B - VLL ⁘ CO ⁘ - LOSSEN.

Patard d'argent. De Renesse, pl. XXVIII, n° 14.

25. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque sur une croix pattée traversant l'inscription; légende : GEORGI - VS AB ∘ A - VSTRIA - DEI GRA.

Rev. Écusson au lion à gauche, au-dessus 1545; légende : EPS . LEOD . DVX ∘ BVLLO ∘ COMES ∘ LOSS.

Patard d'argent. De Renesse, pl. XXVII, n° 9.

26. *Av.* Idem que n° 25; légende : GEORGI - VS × AB - AVSTRIA - DEI × GRA.

Rev. Id.; légende : ✠ EPS ⁘ LEOD × DVX × BVLLO × COMES × LOS.

Patard d'argent. De Renesse, pl. XXXI, n° 26.

27. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque sur une croix fleuronnée et lancéolée; légende : ✠ GEORGIVS ∘ AB ∘ AVSTRIA ∘ DEI ∘ GRACI.

Rev. Dans le champ, trois écussons placés en triangle, savoir : en haut, entre deux globules, celui de Liége-Bouillon, à gauche, Franchimont, et à droite, Looz. Entre ces écussons une croisette, au bas la date 1546; légende : ✠ EPS : LEODIE . DVX . BVLLO . CO . LOS.

Patard d'argent. De Renesse, pl. XXXI, n° 25.

28. *Av.* Id.; légende : (::) GEORGIVS × AB × AVSTRIA * DEI * GRAC.

Rev. Comme la pièce précédente.

Patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

29. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque entouré de quatre fleurons posés en croix; légende : ✠ GEORGIVS × AB × AVSTRIA × EPS ⁝ LEODII.

Rev. Croix fleuronnée ayant au centre un cartouche avec quatre fleurons et renfermant un perron; légende : ✠ DVX × BVLLON ⁝ COMES LOSSENS ⁝ 1545.

Patard d'argent. De Renesse, pl. XXIX, n° 16.

30. *Av.* Id., sauf LEODN.

Rev. Idem.

Patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

31. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque entouré de quatre fleurons lancéolés, posés en croix; légende : ✠ GEORGIVS ∘ AB ∘ AVSTRIA ∘ DEI ∘ GRACI.

Rev. Trois écussons en triangle, savoir : Liége-Bouillon, Looz et Franchimont; légende : ✠ EPS ⁝ LEODN * DVX * BVLLO * COMIS * LOS', entre les trois écussons un point.

Patard d'argent. De Renesse, pl. XXIX, n° 17.

32. *Av.* Id.; légende : ✓ GEORGIVS ∘ AB ∘ AVSTREA ∘ DEI ∘ GRAC.

Rev. Id.; légende : ✠ EPS * LEODN * DVX * BVLLO * COMIS * LOS'.

Patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

33. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque ; légende : ✠ GEORGIVS ∘ AB ∘ AVSTRIA ∘ DEI ∘ GRACIA.

Rev. Dans un encadrement formé de quatre arcs de cercle dont les extrémités se croisent une croix pattée et évidée traversant la légende. Dans l'intérieur un perron ; légende : EPS ∘ LE' - OD ∘ DVX ∘ - BVLLO - CO ∘ LOS.

Demi-patard d'argent. De Renesse, pl. XXVIII, nº 10.

34. *Av.* Id. ; légende : ✠ GEORGIVS × AB × AVSTRIA × DEI × GRAC.

Rev. Comme la pièce précédente.

Demi-patard d'argent. De Renesse, texte, p. 80, nº 29.

35. *Av.* Comme la précédente.

Rev. Id. ; légende : × EPS × LE - OD × DVX - BVLLO - CO × LOS.

Demi-patard d'argent. Cabinet Ul. Capitaine.

36. *Av.* Dans un cercle, écusson écartelé de l'évêque, sans légende.

Rev. Dans un cercle, lion debout à queue bifurquée, tourné à droite, sans légende.

Gigot ou $^1/_8$ de patard en argent. De Renesse, pl. XXVI, nº 4.

37. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque, sur une croix pattée traversant l'inscription ; légende : GEORGI - VS ∘ AB ∘ A - VSTRIA - EPS ∘' LEO.

Rev. Perron, au-dessous l'écusson de Franchimont, aux côtés ceux de Liége-Bouillon et de Looz, au-dessus la date 15-44; légende : ✠ DVX ∘ BVLLOИ ∘ COMϴS ∘ LOSSϴN.

Double denier noir. De Renesse, pl. XXIX, n° 18.

38. *Av.* Id.; légende : GEORGIVS ∘ AB A - VSTRI - A ∘ EPS ∘ LEO.

Rev. Id. ✠ DVX ∘ BVLLON . COMES LOSSEN et LOSSEIІ . 15-46.

Double denier noir.

39. *Av.* Id. GEORG - AB ⁎ AVS - TRIA ⁎ E - PS ⁎ LEO.

Rev. Id. DVX ⁎ BVLLON ⁎ COMES ⁎ LOSSENS 15 × 54.

Double denier noir.

40. *Av.* Comme n° 39.

Rev. Id., sauf LOSSE 1554.

Double denier noir.

41. *Av.* Comme n° 39.

Rev. Id., sauf COMϴSS LOSSE 15 × 46.

Double denier noir.

42. *Av.* et *rev.* Comme n° 41, sauf que le ϴ est gothique.

Double denier noir.

43. *Av.* Id., légende : GEORGI - VS ∘ AB ∘ AVSTRI - A ∘ ϴPS ' LEO . 15 - 46.

Rev. ✠ DVX ∘ BVLLOИ ∘ COMES ∘ LOSSE.

Double denier noir.

44. *Av.* Id., sauf AVSTRIA - ⊖PS.

Rev. Idem.

Double denier noir.

45. Comme le n° 37, sauf 15 × 48.

46. *Av.* Id.; légende : GEORG - AB * AVS - TRIA * EPS * LEO.

Rev. Id.; légende : ✠ DVX * BVLLON COMES LOSSEN 15 × 53.

Double denier noir.

47. *Av.* Comme le n° 46.

Rev. Id., sauf LOSS⊖' 15 × 55.

Double denier noir.

48. *Av.* Comme le n° 46.

Rev. Id., sauf LOSSEN × 15 × 55.

Double denier noir.

49. *Av.* Comme le n° 46.

Rev. Id., sauf LOSSENS × 15 × 55.

Double denier noir.

Toutes ces variétés du 38 à 49, appartiennent à la collection de M. Vandermeer.

50. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque; légende : ✠ GEORGIVS ∘ AB ∘ AVSTRIA ∘ ⊖PS.

Rev. Croix ornée et fourchettée, cantonnée de la date 1-5-4-6; légende : ✠ L⊖OD.' DVX ∘ BVLLO ∘ COM⊖S ∘ LOS.

Denier noir.

De Renesse, pl. XXIX, n° 19.

Perreau.

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES MONNAIES.

I

Les pietres d'or et leur valeur en 1438-1440.

Les deux documents qui composeront cet article, nous faisant non-seulement connaître la valeur des *pietres* d'or au xve siècle, mais nous fournissant aussi des faits du plus haut intérêt pour l'histoire des usages et des mœurs, nous avons pensé qu'à ce double titre ils pouvaient figurer dans ce savant recueil. Nous les avons empruntés aux archives du greffe *des werps* de Valenciennes.

Transcrivons d'abord le premier document, bien digne de figurer dans l'histoire du pèlerinage de Saint-Hubert (1) encore si célèbre de nos jours.

1438. Sacent tout chil qui cest escript veront ou oront que, par devant les equevins de le ville de Valenchiennes chi desoubz només, se comparut personnellement Pieres de Canteraine, demorans à ce jour en Valenchiennes, et, là endroit, de se boine volenté, sans nulle constrainte, dist

(1) Saint Hubert ung jour, en *rounisons* (rogations), faisoit la procession à Trech (Maestricht) à croix, reliques et confanons, ainsi qu'il est d'usage, sur les campes, et, quant tampes et lieu fu, saint Hubert fist le sermon. (Bibl. de Lille. MS. n° 16, xve siècle, fol. II^c IIII^xx, VI v°.

et congneult que yl avoit pris à cense, à ferme main, de vénérables religieuses et discretes personnes mons. le abbé et couvent de l'église de Saint-Hubiert d'Ardennes (1) le queste et besongne doudict glorieux confès, mons. saint Hubiert, à tenir et exerser ycelle queste et besongne ès diocèses de Rains, de Chalons, de Laon, de Soissons, de Noyon, de Cambray, d'Arras, de Tournay, de Thieruwane, de Amiens, de Biauvaix (2), de Paris, de Lengres, de Miaux en Brie, de Troye, de Sens en Bourgoigne, et de Besenchon : dou jour de la feste saint Remy, premier jour d'octembre, qui sera l'an mil IIIIc et XL le cours et terme de dix ans, continuelz et ensuivans, l'un apries l'autre. Pour lequelle ditte queste et besongne, lidis Pieres de Canteraine doit, proumist et eubt en convent à rendre et payer, chascun un, comme se propre debte, boine et loial, al abbet et couvent de leditte église Saint-Hubiert, quiconque le soient ou seront, présent ou advenir, le somme de Vc. et L piettres d'or, ou XXXV gros de Flandres, monn. coursaulle ou pais, au jour des paiemens, sans mal enghien, pour le piettre. A payer et livrer au court, frait, péril et despens doudict Piere de Canteraine, en lieu sauf et seur en ledite église de Saint-Hubiert d'Ardenne, au jour de le feste de le Pendecouste, et en faire le premier paiement, pour le première anée acomplie d'icelle nouvelle cense audit jour de Pendecouste, qui sera l'an mil IIIIc. et XLI, et

(1) L'auteur du *Trésor des histoires* (MS. no 493, XVe siècle, t. II, bibl. de Valenciennes) dit que l'Austrye (l'Austrasie) haulte France, conduisoit depuis la forest d'Ardenne jusques au Rin, et de la mer de Frise jusques en Bourgoingne. (Fol. XCIIII ro.)

(2) Pourquoi Senlis ne figure-t-il pas ici ?

ensi de là en avant, d'an en an, poursuiwanment, tant que IX paiemens et IX anées en soient et seront faictes et acomplies. Car, à l'entrer en ycelle ditte nouvelle cense ledit Pieres doit prester à leditte église, abbé et couvent, une anée d'icelle cense, montant leditte somme de v^e^. et L piettres d'or, ou XXXV gros pour le pièce, si que dit est dessus, pour ycelle somme tourner, convertir et rabatre ou paiement de le darraine desdittes X anées de ceste ditte cense, qui sera au jour de Pendecouste l'an mille III^c^ et L, que adont d'icelle ditte anée redevera (*sic*) riens payer. Et est expressément deviset par les condicions et devises de ceste ditte cense, que se, du temps d'icelle aucuns évesques des devant dittez évesquiés revocast le queste de leditte église et ne vosist point souffrir de ycelle exerser en sa diocèse, où s'il y avoit gherres ès lieux, mettes et diocèses dessus dittes, ou en aucune d'ellez, par lesquelles gherres, fortunes, ou révocation, par où ledis Pieres de Canteraine, ou ses commis, ne peuwist exerser leditte queste et besongne, yl deveroit y estre quittes, au joer, pris et valleur des lieux et mette leur (*sic*), yl ne polroit aller et exerser leditte queste, et li deveroit y estre rabatut de leditte cense, au pris que lidis pais et mette, là où on ne polroit aller, ou exerser, comme dit est, polroient valloir, par l'ordonnance de gens notables, commis de par lesdis religieux et censier, il est encore deviset par les condicions de cesteditte cense et *marchandise,* que, se les prélas, ou évesquez desdittes diocèses ou ly aucun d'iaux, voloient remonter leurs drois des seaux de leur court, pour le renouvellement des lettrez de leditte queste et besongne, oultre les pris et foers que, anchiennement on en a acous-

tumet de payer, lidis Pieres le doit et devera rabattre, d'an en an, à leditte église, sur et en tant mains de leditte cense. Et se, à le desfaulte des paiemens et convens de leditte cense, ou pour cely ocquison, li devant dis religieux leur commis ou ayant cause, avoient damages, ou faisoient coulx, frais, ou despens coment que ce fust, ycelui nomet Piere de Canteraine les proumist à rendre enthirement, jusques à boine vérité. Et si veult et accorda lidis Pieres que li dessus dis religieux, leur commis, li uns d'iceux ou leur commant, puist donner sur lui ledit Piere et de ces biens, ottant de debte que li quins deniers polroit monter de toute leditte desfaulte à quelconque seigneur, ou justice, que mieux leur plairoit, pour lui et ses biens constraindre à tenir et acomplir enthirement les paiemens et convens dessusdis, et sans riens des biens de leditte église et religieux admenrir. Et, quant à tout che que dit est tenir, payer et acomplir enthirement, ledis Pieres Canteraine en a obligiet, et obleige lui-meismes et tous ses biens, ses hoirs les biens de ses hoirs et tous ses successeurs et remanans meubles et non meubles, présens et advenir, partout où qu'il soient, et que yl polront y estre trouvet. Et, permy tous ces convens bien tenus et acomplis, si que dit est, sires Grars de Verniers, aumosniers de leditte église ; sires Nicoles de Vernois, prieux de Merouwart, religieux d'icelle ditte église de Saint-Lambiert [1] là présent ou nom de leditte église, abbet et couvent, commis pour ce faire, si qu'il disent, prommissent et eubrent en convent à conduire leditte cense de queste et besongne audit Piere de Canteraine et à

[1] Sans doute saint Hubert.

sen remanant tout ledit terme durant enviers tous et contre tous, en le manière dessus devisée avou les lettres séellées de abbé et couvent de leditte église, dou contenu, de le donné de le devant ditte cense, que lidis Pieres de Canteraine monstra et fist lire à le recongnissance de ceste Pentecouste, en date de l'an mil IIII^c. et XXXVI, le XIe jour de février. A ces convens ensi faire que dit est, furent comme esquevin de leditte ville de Valenchiennes, Jorges de Quarouble et Aymeris Grebiers, et, par nom d'esquevin et par nom de tesmoing en furent appiellet. Che fu fait l'an mil IIII^c XXXVIII (v. s.), le XXIIIe jour dou mois de jenvier.

Nous voyons, toutefois, dans un autre acte, que le *pietre* d'or valait XXXVI s. t. cette même année 1438, puisque Jehans Brusneaulx, bourgois de Valenchiennes, lègue (1438) I piettre d'or, de XXXVI s, pour contourner à l'avancement et payement dou chiboire que, de présent, l'église de Saint-Géry fait faire, à servir deseure le grant autel.

Trois ans après (1441), noble homme Ghodeffrois de Dour, escuiers, après avoir ordonné que le jour de son principal et premier obsecque [1], il y ait sur son corps

[1] Ce document nous rappelle la description suivante des obsèques de Philippe de Croy, comte de Chimay, à Mons (1482). Elle est telle : « Dessoubz la chapelle, laquelle estoit toute couverte de noir bougran et pareillement celle où estoit la représentation avoit quattre pietz et demy de hault, ou environ, couverte d'un drap d'or cramoisy, à une croix et lignée de velours noir tout autour, et six ecussons, armoyéz des armes de Chimay, le thoison autour pardessus : ou milieu de la représentation avoit sa cotte d'armes, et vers le chef avoit ung chappeau d'or, où avoit ung dyamant ou front devant, aussy grand que ung demy-gros de six deniers, avironnés de quatre perles, aussy grosses que œufs de

une couche couverte de I noir drap, *qui soit armoyé ou milieu d'icelui de ses armes et hachement et ès* IIII *de boux d'icelui soient mises les armes des* IIII *costés de lui ledit Ghodeffrois,* ajoute qu'il donne au hérault I piettre en or, ou lieu du drap.

Le même testateur léguait VIII florins d'or, appellez Phlz. à cheval [1], à l'église de le ville de Walers, pour faire faire et remettre à point par boin ouvrier et souffissant *le reparacion d'un tablet et jmage que passet grant tempz, il fist faire et mettre ou portail dou grant huis de leditte église; ossi remettre à point et réparer le personnaige doudit Ghodeffroit et faire l'imaige, qui y est couronner, et que, as deux costés, soit ychils tablez armoyés de ses armes.*

muissons (les petits oiseaux sont encore ainsi nommés auprès de Lille), et, à l'entour, avoit LX rubys, et de cinq rubys en aultre une table de dyamant, et à deulx costez tous perles de la grosseur d'un poix. On estimoit la valeure dudit chapeaulx à la somme de vingt mil escus. (MS. n° 139 de la bibl. de Lille, dont l'auteur est Guillaume Rugher.

[1] En 1433, on mentionne des florins d'or, nommés philippus à cheval, fait et forgiés à Valenchiennes, d'ou premier quing et forge de très-hault et très-poissant prince, no très-redoubté signeur, mons. le ducq de Bourgongne et de Brabant, conte de Haynnau, Hollande et Zélande et tels que de LXVII et demy de compte et de taille ens ou marcq d'or et de VIII onches pour cascun marck, et ossi boins que à XXIII caras III quars et 1 XVIe d'or fin, à demy estrelin de remedde en taille. — Dans le testament de Martin Grellée (1421) figurent XIII vieses couronnes dou roy, en or, XVIII nofves couronnes du roy, en or, VII *besans,* II nobles, l'un d'Engletiere et l'autre des Flandres, VI florins de Dourdrech, II mailles du Rin et I moutonchiel dou roy, en or.

II

Prix du marc d'or; gros attachés aux cierges de dévotion; sceaux des curés; graveurs de sceaux mentionnés dans les comptes de la maison de Bourgogne.

C'est le receveur de la riche maison de Bourgogne, qui rendait compte en 1447, qui va nous faire connaître la valeur du marc d'or (1) à cette époque.

Il nous dit qu'à Thoison d'or il a remis la somme de LXX salus d'or, du pris de XLVIII gros pièce, pour ung marc d'or que Ms. lui a donné, pour une fois, pour faire mettre en son collier de poitrail, qu'il porte de Mds. et des chevalliers de ladicte ordre de la Thoison d'or, les armes de Ms. d'Arragon, de Ms. d'Orléans, d'Alençon et le conte de Comines (2), et d'autres chevalliers derrenement retenus comme frères de ladicte ordre.

Longtemps auparavant (1423), nous trouvons mentionnés *les petis gros atachés au cierge offert par le duc.*

Ces offrandes se renouvelaient souvent, surtout à Paris. Ainsi, en 1448-1449, le receveur général déclare qu'il a remis à Nicolas de Neufville, escuier de cuisne de Ms., la somme de IIIIXX VIII l. p. et LX l. de XL gros monn. de Flandres la liv., que Mds., par ses lettres données à Bruges, le derrenier jour d'aoust, l'an mil IIIIc XLIX, lui a

(1) Si l'empereur faisoit ung édict que tous ceulz qui iroient dedens ung certain jour, à la cité de Romme, auroient c marcz d'or, yl n'y auroit à paines, boiteux, ne aveugle quy ne s'y feist trainner aincsiz qu'il faillist. (MS. n° 233, XVe siècle, fol. CLXXIIII 2° bibl. de Valenciennes.) — Robatur aurum tactu lapidis. (MS. n° 217, XIVe siècle, fol. CCXCIX r°, *ibid.*

(2) De Comminges?

ordonné estre baillié et délivré par ledict receveur général, pour plusieurs parties qu'il a payées par le commandement et ordonnance de Mds., en la manière qui s'ensuit : c'est assavoir qu'il a payé ès années mil IIII^c XLVI, XLVII, XLVIII et XLIX, pour VI torches de cire pesans LXXII l. de cire, en ce comprins XII l. de cire pour III cierges, présentez et assis en chascune desdittes années devant l'imaige Ms. saint Andrieu, en l'église parochial de Saint-Eutache, en la ville de Paris, et, pour ung cierge pesant XX l., assiz devant l'imaige Nostre-Dame en laditte église après ce que, le jour de la feste du Saint-Sacrement, lesdittes torches et cierges ont esté portées en chascune desdittes années à la procession de laditte église, au pris de XXII l., dite monn. royale, pour chascun an, IIII^XX VIII l. p. Et affirme, comme dessus, avoir payé pour aulmosnes pour Ms., madame la duchesse, monseigneur le conte de Charrolois, à la conflarye dudict Sainct-Andrieu, en laditte églize, selon ce que feu Ms. le duc Jehan l'ordonna en son vivant, cui Dieu absoille, et que depuis Mds. l'a ratiffyé et confermé èsdittes années IIII^c XLVI, XLVII, XLVIII, au pris de XX l. de XL gros, chascun an, qui monte à la somme de LX l. Pour ce, cy IIII^XX VIII l. p. et LX l. de XL gros, fait CLIX l. de XL gros.

En 1453, il mentionne les XX escuz d'or, de XXII s. p., monn. royale pièce, alloués à maistre Quentin Tireleus, procureur de Ms. en la Court de parlement, à Paris, pour le paiement de six grans torches de cire et d'un grant et gros chierge de chire blance, armoié des armes de Mds., qui, le jour de la feste et sollempnité du Saint-Sacrement, l'an mil IIII^c LIII, ont esté présentez de par Mds. à la fabricque de l'église et paroisse de Saint-Eustace à Paris, en

laquelle église et paroisse les hostelz de Flandres et d'Artois sont assiz, pour ycelles torches et chierges servir ledict jour du Saint-Sacrement, à la procession de laditte église ainsi que l'en a acoustumé de faire, chascun an, de par Mds. (1).

Ces gros, attachés aux cierges, nous rappellent ce curieux passage que nous allons emprunter au MS. n° 83 de la bibliothèque de Lille.

« Sequitur de ultimo signo avaritiæ (2), qui est concursus « ad nummos orarios et ad processiones et ad cetera loca « in quibus volet offerri : hoc signum avaritie in multis « locis apparet in ecclesia Dei. Videmus enim clericos illos « concurrere ad illas horas, ad quas decantandas constituta « est pecunia certa ; sicut pisces ad panem in aqua projec- « tum concurrere solent : de aliis vero horis non curant. « Etenim, in quibusdam ecclesiis, *vocantur nummi* hore

(1) 1443. A Jehan Deschamps, pour bois par luy livré et aultres menues parties, nécessaires à reffaire *une maison de bois,* en quoy estoit la représentacion du feu conte de Varnenbourg, et avoir reffaite ycelle maison, LVI s. — Pour crochés de fer, pour tendre du drap le jour dudit obsèque alentour d'icelles maison, et *pour es train blanc à espardre en l'église,* XII s. — Pour quarante huit liv. de cire, pour faire quatre grans cierges, pes. chescun douze liv., mis sur les quatre cornets de laditte maison de bois durant ledict service, et, pour cinc-quante-deux livres de cire et LXXVIII petits cierges de pluseurs moisons mis sur ycelle maison et aussi sur le grant autel à célébrer ledict service, XXV l., à raison de IIII s. la liv.

(2) Les avares, dit un autre moraliste, qui, modo luporum, seu talparum, terram devorant. (Bibl. de Valenciennes, MS. n° 219, XVe siècle, fol. 179 r°.) — Tu as, dit Sapience (un disciple) le cœur si petit que à paynes, se ung escoufle (milan) pour ung repas en seroit saoulé, et si est tant avaricieux et convoiteux que tout le monde ne lui souffiroit pas. (*Ibid.*, MS. n° 232, XVe siècle, fol. XXVI v°.)

« ille, in quibus dantur hore nummi. Multum peccant « aliqui sacerdotes qui, cum, singulis diebus, bis manus « corporis lavent, ut ad mensam corporalem accedant, « tamen ad mensam Domini, in qua Dominus presens est « et cui angeli assistant, per unum mensem, vel duos, « accedunt manibus illotis et corporibus (1). »

Empruntons maintenant au Ms. n° 81 de la même bibliothèque l'ordonnance synodale du diocèse d'Arras, si importante pour l'histoire des sceaux : l'évêque s'y exprime ainsi :

« Statuimus et ordinamus quod singuli carati nobis « subjecti, infra unius mensis spacium a die nostri synodi « computando, sub pena excommunicacionis et xx solid., « nobis, si secus fecerint, applicandorum, *habeant certum* « *et proprium sigillum, quo utantur communiter et non* « *alio; cuius impressio penes curiam nostram in ceram* « *remaneat propter falsitates sigillorum incognitorum* « *evitandus* (2). »

(1) xve siècle, fol. 79.

(2) Fol. XLIIII v°. — Empruntons à un autre moraliste du xve siècle cette sévère philippique que notre époque, si vantée, pourrait à bon droit revendiquer pour elle :

« Se ung homme n'a de quibus, passe oultre : c'est un coquibus, et ja « soit ce qu'il fust bien sage, ce seroit ung homme saulvage. Mais, au « contraire, d'ung coquart, puisqu'il a finance à grant somme, ha! dist- « on, c'est un très-sage homme; et vie il ne scet mot des lettres, yl est « tenu pour sage mestre. Pour ce, nobles filles! pensez d'acquerre « flourins à monceaulz. — Yl vault beaucop mieulz scavoir flaioller et « du bas voler par dessubz la feulle, quiconques s'endeulle, que, par « preudommie avoir poure vie. » (MS. n° 233, fol. IIII^XX IX r°, bibl. de Valenciennes.) — « Bon conscience, sans science, vault bien ung « mouton; mais science, sans bonne conscience ne vault pas ung « bouton. » (*Ibid.*, MS. n° 232, fol. LXII v°.)

Les ducs de Bourgogne s'adressaient aussi aux graveurs de sceaux les plus habiles.

Ainsi, en 1406, le comptable remet par ordre de Jean sans Peur, XIII fs. VII s. VI d. à Adenet de Berchières, graveur de seaux, à Paris, pour avoir fait et gravé ung seel que Ms. lui fist faire pour madame la duchesse (Marguerite de Bavière), armoié aux armes d'elle, comme pour avoir livré l'argent d'icellui; tandis que, en 1438, Philippe le Bon faisait compter XIIII l. VIII s. à Jehan de Herselles, graveur de seaulx, à Bruxelles, pour l'acquit et fachon d'un seel qu'il a fait et gravé par l'ordonnance de Ms., aux armes de Jehan Ms., damoiseau de Clèves, capitaine de Flandres.

Comme son père, Philippe le Bon s'adressait souvent aux artistes parisiens; puisque, en 1424, il envoyait dans cette ville Andry de Thoulongon, son escuier d'escuierie, pour d'illec amener devers lui les meilleurs ouvriers de armoierie, painture (1) et brodure dont yl pourroit firier, pour yceulx ouvriers employer par deça à faire certains habillemens qu'il avoit fait et faisoit faire pour le fait du gaige que, (à) l'ayde Nostre-Seigneur, yl espéroit faire alencontre du duc de Glocestre (2).

De la Fons-Mélicocq.

(1) 1431.— 32. A Sanconnet Roche, essaieur de la monnoie de Dijon, III fr., pour avoir paint, garny de cuir et mis à point deux chaieres pour seoir MS. — Un compte de la bonne maison des malades de Lille nous fait connaître la valeur des *artisiens*, dont nous avons déjà parlé, et des francs du roi, en 1369, nous y lisons que Willaume de Ponseward, lépreux, donna XX *mars d'artisiens*, val. LII frans dou roy, II s. VI d. P; pour son entrée dans cette maladrerie. (Arch. des hospices de Lille. — *Voy.* t. VIe, p. 354, 3e série de ce recueil.)

(2) Arch. gén. du Nord, rég. aux comptes de la maison de Bourgogne.

MÉLANGES.

Le n° 5 de la *Revue numismatique française* de 1862 contient les articles suivants :

1° *Seizième lettre sur la numismatique gauloise,* par M. F. de Saulcy, 6 pages.

Parmi les chefs qui se joignirent à Vercingétorix, César cite un roi des Nitiobriges, nommé, dans les éditions récentes des Commentaires, *Teutomatus*. Ce nom, de forme germanique, a paru suspect à M. de Saulcy, et ce savant auteur fait remarquer les nombreuses variantes qu'offrent à ce sujet les manuscrits les plus anciens, où l'on trouve : *Votomatus, Vitomatus, Votomapatus, Notomatus, Vocomapatus, Notomapatus,* etc. Une petite monnaie de la trouvaille de Chantenay, sur laquelle on lit, du côté de la tête, les noms GAIV . IVLI....., et au revers, la fin de la légende ....OMAPATIS, au devant du cheval, qui galope à gauche, en franchissant un oiseau marchant en sens inverse, doit être, selon M. de Saulcy, une monnaie des Nitiobriges. Le nom du roi ou chef, complété de deux lettres, devient VOTOMAPATIS, et donne la vraie leçon à choisir parmi les trop nombreuses variantes des manuscrits. M. de Saulcy groupe autour de cette supposition une foule de conjectures ingénieuses, qui finissent par lui donner l'apparence de la certitude. On aime à suivre un tel guide, même dans les régions de la fantaisie la plus hasardée.

2° *Tétradrachme inédit de Ptolémée Philadelphe,* par M. F. Lenormant, 3 pages et 1 vignette.

3° *Lettre sur quelques monnaies françaises rares ou inédites*, par M. le baron DE KOEHNE, 17 pages et 1 planche.

Parmi les pièces remarquables que décrit notre savant ami, se trouve la petite monnaie de Rambervillers, que nous avons déjà publiée dans la Revue de M. Cartier, année 1851, p. 345, d'après un exemplaire qui appartenait alors à M. Th. de Jonghe. Au reste, cette pièce est poursuivie par une espèce de fatalité. L'année suivante, en 1852, on lisait, dans la même Revue (1), à propos de deux autres petites monnaies de la même ville : « Ces deux médailles sont intéressantes, non-seulement parce « qu'elles sont inédites, mais encore *parce qu'elles nous* « *révèlent l'existence d'un atelier monétaire épiscopal à Ram-* « *bervillers,* FAIT INCONNU JUSQU'ICI. »

Une monnaie plus intéressante pour nous et que décrit M. de Koehne, d'après un exemplaire qu'il a trouvé chez un amateur à Revel, c'est le fameux esterlin de Gaucher de Chatillon, frappé à Florennes. Cette pièce, dont nous avions depuis longtemps pressenti la découverte (2), mettra fin, nous l'espérons, à toute discussion de bonne foi sur la provenance des esterlins d'Yves, que nous revendiquons, depuis dix ans, pour la Belgique.

4° *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne*, 5e article, par M. L. DESCHAMPS DE PAS, 15 pages et une planche.

5° *Monnaies du moyen âge inédites*, par M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY, 16 pages et une planche.

Ces miscellanées se font toujours lire avec plaisir, parce que

(1) P. 301. Article de M. DUCHALAIS.

(2) *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. VI, p. 286. — *Ibid.*, 3e série, t. VI, pp 151 et suiv.

chacun y trouve quelque chose pour sa spécialité. Ainsi, les amateurs exclusifs des jetons d'argent y verront des détails curieux, extraits du Journal de Pierre de l'Estoile, sur ces pièces, dont l'Estoile avait rassemblé deux cent vingt-huit variétés. C'était alors (1611) une collection considérable. Ce serait, aujourd'hui, bien peu de chose auprès de ce qu'a réuni notre savant collègue M. L. de Coster.

6° *Bulletin bibliographique et chronique.*

Nouveaux renseignements et nouvelles observations sur les *monnaies autonomes romaines de l'époque impériale,* par MM. le duc de Blacas et l'abbé Cavedoni. — Nécrologie du baron de Crazannes.

R. Ch.

M. E. Thomas, qui s'est acquis une place si distinguée par ses importants travaux sur la numismatique et l'archéologie orientales, comme aussi par la savante publication des œuvres de Prinsep, dont nous avons eu l'occasion de parler dans cette Revue, vient de publier un nouveau mémoire sur des coins inédits de la Bactriane, dont il donne la description, accompagnée de renseignements historiques fort précieux sur les différentes dynasties qui ont succédé à la domination d'Alexandre dans les Indes (1). Si le nombre des types n'est pas très-considérable, en revanche ils sont tous d'un très-grand intérêt, en particulier les monnaies binominales, parmi lesquelles nous signalerons une variété nouvelle de celles que le général Bartholomæi a

(1) *Journal de la Société asiatique de Londres,* 1862.

fait connaître, et deux tétradrachmes du même genre, l'un de *Diodotus* avec *Antimachus*, l'autre d'*Euthydemus* avec *Agathoclès*.

F. S.

Symbolæ ad rem numariam Muhammedanorum. Edidit, C. J. Tornberg, iv. Upsaliæ, 1862.

Tout le monde connaît la richesse des trésors monétaires que les côtes et les îles de la Baltique recèlent dans leurs sables. Depuis longtemps les gouvernements du Danemark et de la Suède ont pris de sages mesures pour assurer la conservation de toutes les découvertes qui parviennent à leur connaissance. Ces enfouissements sont en grande partie composés de monnaies germaniques, anglo-saxones ou mêlées en quantité presque égale avec des pièces de provenance orientale, des sassanides, des monnaies koufiques, etc. Les types et les variétés sont si nombreux, que leur ensemble forme des séries égales en importance aux collections les plus riches; aussi, l'Académie royale de Stockholm n'a-t-elle pas hésité à enrichir la science de la publication des collections qui lui sont confiées. Leur savant conservateur, M. Hildebrandt, s'est chargé de décrire les deniers d'origine européenne dans un important volume que les amis de la numismatique du moyen âge ont déjà entre leurs mains depuis plusieurs années; de son côté, M. Tornberg, auquel ses travaux si connus sur l'histoire de l'Orient assurent une juste renommée, a publié le catalogue

descriptif des monnaies orientales [1]; mais depuis cette publication, de nouvelles et nombreuses découvertes ont été faites, et M. Tornberg y a déjà puisé les matériaux de quatre importants mémoires publiés dans le Recueil des Mémoires de la Société royale d'Upsal, mais dont quelques exemplaires ont été tirés à part sous le titre de *Symbolæ*. Le quatrième, qui vient seulement de paraître, ne renferme pas moins que la description de cent cinquante et un types nouveaux pour la Suède, et dont une bonne partie appartient à des variétés inédites ou très-rares. La collection ne s'est enrichie que d'un seul dirhem omméiade direct et d'un de la branche d'Espagne; les abbassides, en revanche, sont au nombre de cinquante; les autres dynasties représentées sont les Émirs el-Omera, les Idrisides, les Tahirides, les Soffarides, les Sâmanides, au nombre de quarante-sept; un rarissime Leila ben Noman, *Nisabour*, 309; enfin, de précieux représentants des Daoudides, Wolgha-Bulghares, Bouweides, Hamdanides, Vedjides, Ikchidides, Oquailides et Merwanides. Ce simple exposé suffira pour faire comprendre l'importance de cette nouvelle publication; la nature de notre Bulletin ne nous permet pas d'entrer dans de plus grands détails, mais il nous est impossible de ne pas signaler à l'attention de nos lecteurs la découverte d'une très-précieuse monnaie, dont on ne connaissait jusqu'à ce jour qu'un fragment, trop incomplet pour pouvoir lui assigner une place certaine dans la série des dynasties, et que M. Tornberg avait aussi publié; c'est

[1] *Numi Cufici Regii Numophyliacii Holmiensis quos omnes in terra Sueciæ repertos digessit*, etc., C. J. Tornberg. Upsaliæ, 1848.

un dirhem frappé à Nisapour, l'an 268, par *Ahmed, fils d'Abdallah*, qui exerça, dans toute sa plénitude, le pouvoir souverain, après la chute des Tahirides et avant les Soffarides, et qui vient à lui seul prendre une place dans la série des dynasties. Cette curieuse monnaie est, en outre, remarquable par ses légendes tout à fait nouvelles et fort différentes des types de la même époque.

F. S.

Les demi-sous en or d'Arcadius paraissent être fort rares, à en juger par l'ouvrage de M. Sabatier, qui n'en décrit qu'un seul type, n° 20, p. 103. Une seconde variété a été découverte aux environs de Genève, et donnée au musée de cette ville par M. Revilliod-Faesch : le revers au type de la Victoire, assise, ainsi que les légendes, sont absolument les mêmes que sur *l'aureus* précité, mais le buste, tourné à droite, porte un diadème composé de deux rangs de perles au lieu de casque.

F. S.

Numismatique de l'ancienne Afrique. Ouvrage préparé et commencé par C. F. Talbe et J. Ch. Lindberg, *refait, achevé et publié* par L. Müller. Troisième volume. *Les Monnaies de la Numidie et de la Mauritanie.* Copenhague, 1862, in-4°, 194 pages et 362 vignettes dans le texte.

Le premier volume de ce magnifique ouvrage parut en 1860, et deux ans après, M. Müller avait terminé ce

travail, l'un des plus difficiles et des plus considérables qui aient été entrepris sur la numismatique ancienne. On conçoit qu'il serait impossible dans le cadre étroit que nous trace la Revue, de faire un examen détaillé d'un pareil ouvrage. Il suffira de dire que son exécution matérielle est aussi belle et aussi soignée que celle des plus beaux livres anglais, en un mot, digne du texte savant de l'auteur. Les deux premiers volumes avaient eu dans le monde numismatique, un grand retentissement. Ils avaient provoqué des observations et des remarques dont M. Müller a tenu compte et qui lui ont fourni l'occasion de revenir sur les parties déjà publiées, au moyen d'un chapitre final intitulé : *Additions et rectifications.* Les vrais savants ne craignent pas de faire droit à des critiques fondées. Il n'appartient qu'aux médiocrités orgueilleuses de prétendre à l'infaillibilité.

R. Ch.

Le n° VIII, deuxième série de la *Numismatic chronicle,* contient les articles suivants :

1° Sur des pièces de Henri II trouvées dans une pierre creuse à Ampthille et recemment communiquées à la société numismatique par le lieutenant-général G. R. Fox ; par le révérend Assheton Pownall . . . . 8 pages.

M. Pownall discute, dans cet article, les différentes opinions émises sur la signification du mot ON qui, sur les monnaies anglaises, se trouve entre le nom du monétaire et celui de la localité : DAVI. ON. EVER, RICARD. ON. CAN, PICOT. ON. NOR, etc. Il s'arrête à celle qui voit

dans ce mot la forme anglo-saxonne du mot anglais moderne *in*, à : *David à Yorck*, *Richard à Cantorbery*, etc.

2° Remarques en réponse aux observations de M. Cohen, sur l'explication des lettres CONOB, OB, etc., par M. F.-W. Madden, Esq. . . . . 20 pages.

3° Médailles de la Bactriane (*suite*), par M. Ed. Thomas, Esq. . . . . 10 pages.

4° Monnaies inédites de la Judée, par le révérend H.-C. Reichardt, au Caire . . . . . 11 pages.

5° Monnaies d'Irlande, en cuivre et en billon, par le révérend H. Christmas . . . . . 23 pages.

6° Monnaie de l'ancienne Italie nouvellement découverte, par M. R. Stuart Poole, Esq . . . . . 2 pages.

Cette petite pièce d'argent porte d'un côté Neptune debout, le trident levé, avec les lettres AVBA. Au revers, le bœuf couronné par la Victoire. L'auteur l'attribue à une localité de la Campanie, voisine de Posidonia, et dont le nom ancien Alba se retrouve, selon lui, dans le moderne Monte Albumo.

7° Découverte de pièces anglo-saxonnes à White Horse (Cheval Blanc), près de Croydon, par le révérend H. Christmas . . . . . 4 pages.

8° Monnaies saxonnes trouvées à Chester . 3 pages.

9° Mereaux (Tokens) du XVIIe siècle, de Londres et du comté de Middlesex, dans la collection de M. Joseph Mayer, Esq. . . . . 4 pages.

10° Mereaux (Tokens) du comté de Kent, du XVIIe siècle. (*Suite*), par M. H.-W. Rolfe, Esq. . . . 10 pages.

11° Mélanges et récentes publications sur la numismatique . . . . . 7 pages.

A cette livraison sont joints les procès-verbaux des séances de la Société, depuis le 24 octobre 1861 jusqu'au 19 juin 1862, et la liste de ses membres en décembre 1862.

R. Ch.

Notice sur les monnaies et médailles de la bibliothèque de Marseille, par A. Carpentin. Marseille, typographie de veuve Marius Olive, 1862, in-8°, 46 pages et 4 planches.

Cette brochure n'est pas, comme son titre pourrait le faire croire, le catalogue ou la description du cabinet numismatique de Marseille. C'est tout simplement une explication et une notice historique des monnaies les plus remarquables que possède ce cabinet; monnaies reproduites sur quatre planches gravées par l'excellent artiste marseillais, M. Laugier, que connaissent les lecteurs de la Revue. M. Carpentin avait, déjà antérieurement, inséré dans la Revue numismatique française quelques notices sur des médailles du Musée confié à ses soins.

La collection marseillaise, achetée par la ville en 1822, des héritiers de Fauris de Saint-Vincens, était restée longtemps abandonnée et inaccessible. Classée d'abord par son conservateur M. Feautrier, elle ne tarda pas à retomber dans un abandon presque complet quand celui-ci quitta la bibliothèque pour être appelé à d'autres fonctions. Sa seconde résurrection date de 1857. Puisse-t-elle lui

promettre une longue et paisible existence, entretenue de subsides suffisants et à l'abri des *coups de main* auxquels les dépôts publics ne sont que trop souvent exposés.

R. Ch.

Remarks in reply to M. Cohen's observations on the letters CONOB, OB, TROB, etc. *Communicated to the numismatic society of London,* by Fred. W. Madden, esq. M. R. S. L. London, 1862; in-8°, 19 pages.

L'interprétation des lettres CONOB, placées à l'exergue d'un grand nombre de monnaies du Bas-Empire, a fait longtemps, comme dit notre savant confrère M....., « le désespoir des archéologues. » On a voulu successivement y voir : CON(*stantinopoli*) OB(*signatus*); OB(*ryzatus*); O(*fficina*) B (*seconda*). Enfin MM. Pinder et Friedlaender, en 1851, proposèrent une explication nouvelle et qui semble avoir réuni le plus de suffrages. Les deux lettres OB sont deux lettres numérales grecques, donnant le chiffre 72 et indiquant que le sol d'or se frappait à raison de 72 pièces à la livre, depuis Constantin.

Cette idée fut adoptée par le savant conservateur du Musée britannique, M. Madden, et développée par lui dans la *Numismatic chronicle,* de 1861.

M. Cohen, dans le sixième volume de sa *Description des monnaies impériales,* p. 392, cherche à combattre cette dernière interprétation comme celles qui l'ont précédée et

conclut à l'*indéchiffrabilité* absolue de l'hiéroglyphe, si toutefois on ne veut pas de la lecture proposée au père Hardouin : C(*usi*) O(*mnes*) N(*ummi*) O(*fficiná*) B(*enedictinorum*).

C'est à cette note — peu concluante — que répond M. Madden. Et il défend son système par une foule d'arguments qui deviennent presque des preuves.

Ainsi à l'objection qu'on lui avait faite de la présence de ces deux lettres sur les monnaies de cuivre de Nicomédie, il oppose que le mot NICOB doit se décomposer en NIC(*omedia*) O(*fficina*) B, et il en donne pour preuve les lettres NICOA, qu'on trouve également, et qui signifient : NIC(*omedia*) O(*fficina*) A.

Le *demi-follis,* sous Constantin II, ainsi que l'a établi M. Sabatier, avait le même poids que le sol d'or. On en faisait 72 dans une livre de cuivre. M. Madden cite, à ce sujet, et d'après M. Sabatier, une petite pièce de cuivre de cet empereur ayant dans le champ le nombre LXXII. N'est-ce pas là évidemment l'indication du poids de la pièce? Et pourquoi ne pas admettre alors que les deux lettres numérales grecques, donnant le même nombre, ont la même destination?

M. Cohen n'y consentira, dit-il, que quand on lui aura prouvé par d'autres exemples que les Romains ont employé ce genre de numération autrement que par lettres isolées.

R. Ch.

Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur Forgeais. 2e série : Enseignes de pèlerinages. Paris, 1863, in-8°, iv et 220 pages.

Cet ouvrage ne concerne pas la numismatique proprement dite, mais il s'y rattache indirectement par le volume qui l'a précédé et par celui qui doit le suivre. Le premier, dont nous avons parlé au tome VI, 3e série de cette Revue, p. 146, contenait des méreaux de plomb, attribués par l'auteur à divers corps de métiers de la bonne ville de Paris. Le troisième volume, dont la publication n'est qu'annoncée, aura pour objet la numismatique — de plomb, — sans doute les méreaux qui n'ont pas trouvé place dans la 1re série. Le deuxième décrit des *enseignes de pèlerinage*, espèces de fibules ou de plaques que l'on fixait sur les habits, ou sur le chapeau, comme faisait l'excellent roi Louis XI. Ces enseignes étaient grossièrement coulées dans des moules de cuivre ou d'ardoise, plus grossièrement gravés encore. C'est le procédé qu'on emploie aujourd'hui, mais avec plus de succès, pour confectionner ces petits soldats de plomb avec lesquels les enfants s'exercent, de bonne heure, aux connaissances stratégiques.

De nombreuses gravures sur bois, intercalées dans le texte, reproduisent ces singuliers *monuments*, actuellement déposés dans un musée impérial. C'est le laid-archétype dans son plus complet épanouissement. Les admirateurs quand même de l'*art chrétien*, les fanatiques de l'ogival et les adeptes du symbolisme trouveront là, à chaque page, des magots à les faire pâmer d'aise.

Pour les profanes — et les *païens*, — ce sont des images

assez réjouissantes, des produits d'un art qui n'est pas perdu et que les gamins pratiquent encore aujourd'hui quand ils se risquent à *illustrer* les murailles. Ces braves gamins ne se doutent guère que si, dans cinq ou six siècles, on retrouvait sous les plâtras de nos villes en ruines, leurs intéressants griffonnages (qui deviendraient des *graffiti*), on leur ferait l'honneur d'un musée et d'une publication officielle aux frais de l'État; que les savants des Instituts d'alors, s'efforceraient de découvrir le sens mystique et symbolique de leurs hiéroglyphes et y réussiraient sans doute. On a bien lu le *Livre des sauvages !*

R. Ch.

Note sur des pièces de monnaie en argent trouvées à Authon (*Loir-et-Cher*), par M. Jules Chautard, professeur à la Faculté des sciences de Nancy.— *Note sur une découverte de petites pièces de monnaie à Hottot-en-Auge* (*Calvados*), par le même. Ces deux notes, tirées à part du *Bulletin de la Société archéologique du Vendomois*, octobre 1862, forment 8 pages in-8°, accompagnées de 2 planches.

La nomenclature d'un dépôt monétaire est toujours un renseignement précieux. Alors même que ce dépôt ne ferait connaître aucune pièce nouvelle, il peut servir à rectifier des attributions erronées et à déterminer des monnaies sur lesquelles on était réduit à des conjectures. On sait tout le parti que le célèbre numismate italien, Cavedoni, a tiré des dépôts de monnaies, pour trouver un classement chronolo-

gique aux deniers romains de la République. L'existence simultanée de pièces dans un même enfouissement est un fait devant lequel les *faiseurs de systèmes* sont forcés de s'incliner.

Les monnaies trouvées à Authon ne sont ni rares ni incertaines. Ce sont des esterlins au type anglais, parmi lesquels cependant se trouve une variété (nouvelle?) de l'esterlin bien connu de Jean de Bohême, avec ЄI BOЄMIЄ RЄX P... ΛΩIЄ, et au revers MON | ЄTΛ | D'ЄV | ILЄR. (Damvilliers).

Nous appelons l'attention de notre savant confrère, M. le baron de La Fontaine, sur cette pièce, que MM. Robert et de Barthélemy considèrent comme inédite.

A propos de la découverte faite à Hottot, M. Chautard se borne à ajouter quelques renseignements nouveaux à ceux que M. Paysant avait précédemment donnés dans son rapport à la Société des antiquaires de Normandie. Il décrit trois pièces rares qui furent retrouvées dans une petite partie du dépôt achetée aux ouvriers, par un amateur de Caen. Ces pièces sont du prieuré de Souvigny, d'un sire de Bourbon et de Louis VI, roi de France.

R. Ch.

On annonce la prochaine publication du huitième volume de M. Vander Chijs : *Les monnaies des feudataires du Brabant et du Limbourg jusqu'à la pacification de Gand.* Ce volume sera orné de 38 planches.

R. Ch.

Description de monnaies françaises, royales et féodales, décrites par J. Charvet, *et faisant partie de ses collections.* Paris, chez l'auteur, 4, rue de Louvois, 1862, in-8°, 108 pages, 6 planches et de nombreuses vignettes dans le texte.

Cette brochure, très-amusante et surtout très-piquante, a pour but de contredire ou de *réfuter* les estimations de pièces données dans le *Catalogue des monnaies nationales de France, collection de M. J. Rousseau,* ainsi que celles des médailles romaines de M. Cohen. Elle ouvre, en numismatique, une ère nouvelle, une période de guerre qui peut durer, Dieu sait combien, si, de part et d'autre, on y met quelque peu de bonne volonté. Heureusement, les *neutres* se contenteront de regarder à la fenêtre, sans se fourrer dans la bagarre. C'est ce que doit faire la Revue belge. Voici, du reste, un échantillon de la charge à fond de M. Charvet.

« N° 306. Tournai. Charlemagne, — 180 francs. Les « Charlemagne de Tournai sont introuvables; Il en fallait, « en voici : le *tour n'est* pas difficile; prenez un denier de « Duerstede; mais il porte, direz-vous, et en toutes lettres, « la légende DORSTAT; ceci est vrai, mais l'orthographe « n'est rien; comme dans la langue anglaise, la prononcia- « tion est tout; il y a sur le denier DORSTAT, prononcez « TORNACO, donnez 180 francs, et vous aurez un « Charlemagne de Tournai. »

Maintenant, et laissant à part les *joyeusetés* de ce genre que n'aiment pas les *hommes sérieux,* nous devons ajouter que le catalogue de M. Charvet contient un grand nombre

de pièces importantes et inédites; que ses prix sont, en général, très-modérés — beaucoup plus modérés que son style; — que ses planches et ses vignettes sont charmantes; enfin, qu'au milieu de plaisanteries trop acerbes, peut-être, il se rencontre des observations très-fondées et auxquelles il faut bien applaudir si les faits allégués sont exacts. Par exemple, ce que dit l'auteur, p. 84, de l'*invisibilité* du cabinet numismatique d'Avignon qu'on ne montre—quand on le montre — qu'en présence *de trois* administrateurs « dont l'un sera malade si les autres ne sont pas à la cam- « pagne. »

M. Charvet se demande si une collection visible dans de telles conditions, existe réellement? Il a raison. On ne peut trop faciliter l'accès d'une collection *publique*.

R. Ch.

Description de différentes médailles intéressant la ville de Metz, par M. F.-M. Chabert. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1860-1861), in-8°, 10 pages et une planche.

Il s'agit de médailles modernes relatives à différentes associations fondées à Metz et se rattachant aux progrès de la science. La première en date est le jeton de présence de l'ancienne académie fondée à Metz, en 1760, par le maréchal de Bellisle; la dernière, une petite médaille maçonnique, avec rose, croix et pélican, comme d'habitude.

R. Ch.

Der Brakteatenfund von Freckleben im Herzogthum Anhalt. — Historisch kritisch bearbeitet von Theodor Stenzel. Berlin, 1862, in-4°, avec 4 planches.

La trouvaille faite à Freckleben, dans le duché d'Anhalt, de deux urnes contenant trois mille six cent soixante bractéates, est des plus intéressantes. Ces monnaies proviennent des parties septentrionale et orientale du Harz, — l'évêché d'Halberstadt en a fourni les trois quarts, — et appartiennent à l'époque où les bractéates avaient atteint à l'apogée de la perfection, c'est-à-dire à la seconde moitié du XIIe siècle. La plupart des pièces découvertes sont inédites et nous révèlent des noms nouveaux de seigneurs qui ont fait frapper monnaie. M. Stenzel, conservateur du cabinet des médailles à Dessau, a fait graver, avec beaucoup de soin, cent et quatre types variés. Il pense que le trésor a été enfoui lors du passage à Freckleben du landgrave Hermann de Thuringe, allant au secours de son allié Othon IV de Brunswick.

Cam. P.

Portraits des membres du Parlement de Paris et des maîtres des requêtes vers le milieu du XVIIe *siècle, auxquels on a joint un armorial et des notes biographiques,* publiés et annotés par A. Duleau. Paris, J.-B. Dumoulin, 1863, in-8°.

C'est dans les manuscrits de Robert Hubert, aumônier du Roi et chanoine d'Orléans, que M. Duleau a trouvé

une copie des portraits des membres du Parlement de Paris et des maîtres des requêtes. M. Depping avait déjà inséré les portraits des présidents et des conseillers dans sa *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, d'après un manuscrit tronqué de la bibliothèque impériale. M. Duleau a collationné les différents textes avec le plus grand soin, et a joint les armoiries du personnage à chacune de ces ébauches peintes à grands traits et avec infiniment de malice. Il a pu rectifier et restituer bon nombre de blasons à l'aide des *jetons armoriés* de familles françaises que contient sa riche collection. Les notices biographiques qui accompagnent les portraits prêtent au travail de M. Duleau un grand intérêt historique.

CAM. P.

Münzstudien. — Neue Folge der Blätter für Münzkunde, herausgegeben von H. GROTE. Nr. VIII. Leipzig, 1862. In der Hahn'schen Verlagshandlung, in-8°, avec trois planches.

Le journal de numismatique du docteur Grote contient dans sa dernière livraison :

1° *La métrologie numismatique*, par M. GROTE. — Considérations sur le poids de la monnaie romaine, française, anglaise, néerlandaise, allemande et russe;

2° *Monnaies du moyen âge*, par H. DANNENBERG. — Rectifications au deuxième volume des *Münzstudien* :

3° *Histoire du système monétaire d'Oldenbourg au moyen âge*, par M. GROTE ;

4° *Les monnaies de Jever au moyen âge.* — Quelques observations de M. Grote à propos de la nouvelle publication de M. Merzdorf;

5° *Sceau de Tarkoumdimmi, roi de Tarsous,* article français de M. A. D. Mordtmann.

Cam. P.

Notice sur les monnaies royales françaises depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, par M. Alfred Villeroy, contrôleur des postes, membre de la Société havraise d'études diverses. Havre, 1862, in-8°, 22 pages.

Petit, très-petit résumé, fait, comme on disait jadis, à l'usage des gens du monde ou « pour l'agrément du beau sexe. » Ce qui a engagé l'auteur à entreprendre ce travail, c'est, dit-il, que les ouvrages qui traitent de cette matière « sont d'un français suranné, devenu à peu près incompré- « hensible! » MM. Combrouse, Cartier, Fillon, de Barthélemy, Lenormant, Berry, etc., quel compliment flatteur pour vous!

R. Ch.

Das Münzkabinet der Stadt Zürich. — Neujahrsblatt der Stadtbibliothek auf das Jahr 1863. Von Dr Heinrich Meyer. Zürich, Orell, Füszli et comp. In-4°, 2 pl.

M. le Dr Meyer vient de publier la suite de la description du cabinet des monnaies et médailles de Zurick.

Nous avons parlé, dans la première livraison de 1862,

du premier annuaire, consacré aux médailles antiques. Les monnaies et médailles de la Suisse se divisent en 286 monnaies du moyen âge, 93 médailles historiques et 175 médailles d'hommes célèbres. Les deux planches lithographiées qui accompagnent la notice de M. Meyer réproduisent les avers de 12 médailles, gravées, au XVIe, XVIIIe et XIXe siècle, par Hans Stampfer, H.-J. Gessner, J.-C. Hedlinger, Alberti et Bovy.

CAM. P.

M. le professeur P.-O. Vander Chijs, conservateur du Musée numismatique de l'université de Leyde, a donné dans *l'Annuaire des postes des Pays-Bas*, pour 1862, un petit article de cinq pages sur quelques médailles relatives à l'institution de la poste. C'est une nouvelle spécialité dont on n'avait pas encore, à ce que nous croyons, fait une catégorie numismatique à part.

R. CH.

On lisait dans les journaux du mois de janvier dernier :

« Cent quarante-neuf ouvriers sont actuellement occupés à la monnaie de Vienne, treize millions en or vont être frappés pour le compte de la maison Rothschild et de plusieurs autres maisons de banque, en ducats et en quadruples ducats ; ces derniers auront la grosseur d'un thaler.

« En outre, le gouvernement fait frapper, pour le com-

merce du Levant, de soi-disant thalers du Levant avec l'effigie de Marie-Thérèse, comme ceux qui furent frappés sous le règne de cette impératrice; ces thalers sont très-recherchés en Orient; les mines d'argent de Przibram fournissent principalement la matière nécessaire à cette fabrication. »

D'après la loi monétaire de l'empire d'Autriche, l'or n'est plus qu'une marchandise, et la monnaie d'or, une monnaie de commerce, un lingot marqué, dont le rapport avec l'argent, seul étalon monétaire, varie continuellement. C'est le système établi en Hollande, et le seul rationnel.

Cette prédilection des Levantins pour le type de Marie-Thérèse rappelle la faveur dont jouissaient jadis, dans ces mêmes contrées, un autre type féminin, celui de la princesse de Dombes. Ses *douzains*, petites monnaies d'argent, frappées à Trévoux, et bientôt contrefaites par plusieurs seigneurs d'Italie et même par des spéculateurs particuliers, étaient devenus le seul numéraire en usage dans les échelles du Levant.

R. Ch.

La modestie de M. Hoffmann ne lui permet pas d'accepter le titre d'*espèce de Revue*, que nous avions donné, bien innocemment et de la meilleure foi du monde, au *Bulletin* qui accompagne son catalogue périodique.

C'est, dit-il, un *bulletin*, rien qu'un *bulletin*. « Peut-être « M. le directeur de la *Revue belge* est-il tellement préoc- « cupé d'invasion, et d'annexion qu'il lui semble partout

« voir des *revues.* » — Pourquoi pas des *bulletins?* Calembour pour calembour, l'un n'est-il pas aussi joli, aussi militaire, aussi français que l'autre?

R. Ch.

M. le professeur P.-O. Vander Chijs, le zélé conservateur du cabinet numismatique de Leyde, a formé le projet de joindre à la collection qui lui est confiée les portraits photographiés des numismates, des graveurs en médailles, et des principaux amateurs de l'Europe. Il désire ajouter à chaque portrait, une courte notice, indiquant les noms, qualités, fonctions, et la date de la naissance de la personne représentée. Autant qu'il lui sera possible, le portrait sera accompagné d'un autographe. MM. les numismates qui font partie de notre Société sont priés de bien vouloir concourir à l'œuvre entreprise par leur savant collègue de Leyde. Les envois peuvent être adressés à la direction de la Revue, qui se charge de leur transmission.

R. Ch.

Le 23 mars prochain, aura lieu, à Amsterdam, la vente aux enchères de la belle collection de médailles, tableaux et curiosités, délaissée par feu M. Houck, de Deventer. S'adresser pour le catalogue et les commissions à M. G. Théodore Bom, Kalverstraat, 10, à Amsterdam.

R. Ch.

Le n° 6 (novembre et décembre) de la *Revue numismatique française*, qui termine le tome VII de la nouvelle série, renferme les articles suivants :

1° Distatère d'or de Philippe II, roi de Macédoine, par M. F. Lenormant, 5 pages et une vignette sur bois.

Cette belle médaille, qui appartient à MM. Rollin et Feuardent, est une conquête nouvelle de la numismatique grecque. M. Müller, dans son savant ouvrage sur la *Numismatique d'Alexandre et de Philippe*, n'a pas connu de double statère de ce dernier roi. Il avait constaté que cette pièce n'existait alors dans aucune collection, et qu'elle n'avait été signalée dans aucun catalogue.

2° Notice sur quelques plombs antiques, par M. R. Garrucci, 24 pages et 2 planches ;

3° Lettre de M. de la Saussaye, sur un monument numismatique inédit du règne des empereurs Dioclétien et Maximien, 6 pages et une vignette.

Ce monument, trouvé à Lyon, dans la Saône, semble être un essai sur plomb d'un coin destiné à frapper un énorme médaillon de 75 millimètres au grènetis. Il représente, dans deux tableaux séparés par une ligne horizontale : 1° la ville de Rome, casquée, amenant aux deux empereurs, assis et nimbés, des prisonniers de guerre, et 2° dans la partie inférieure, Maximien, guidé par la Victoire, traversant le Rhin sur un pont entre Cassel et Mayence. Pour qu'on ne puisse s'y tromper, on lit sur les eaux du fleuve : FL. RENVS; sur les murs d'une ville, à gauche, MOGONTIACVM, et sur la tête du pont, à droite, CASTEL.

4° Description des monnaies mérovingiennes du Limou-

sin (onzième et dernier article), par M. Max. Deloche, 28 pages et une planche.

5° Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre, de la maison de Bourgogne, etc. — Marie. — Par M. L. Deschamps de Pas. 21 pages et une planche.

6° Méreaux de la Sainte-Chapelle, de Paris, par M. J. Rouyer. 17 pages et deux planches.

7° Chronique.

R. Ch.

M. Ch. Robert, directeur au ministère de la guerre, et l'un des numismates les plus éminents de France, vient d'être élu correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. le baron Chaudruc de Crazannes, décédé.

R. Ch.

Les numismates belges attendent avec une vive impatience la publication depuis si longtemps annoncée de la *Monographie des monnaies luxembourgeoises*, par M. de la Fontaine. Nous savons que les planches — nombreuses et parfaitement exécutées — de ce bel ouvrage sont terminées; on assure même que le texte est, en grande partie, déjà imprimé. Espérons donc que l'auteur se décidera enfin à le laisser paraître.

R. Ch.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 27 février 1863.

Présents : MM. R. Chalon, *président;* le Cte de Renesse, *vice-président;* Guioth, *bibliothécaire*, et Cam. Picqué, *secrétaire-trésorier.*

Sur la proposition du président, le titre d'*associé étranger* est conféré à :

MM. Durand, A., à Lancy, près de Genève.
Du Leau, Alphonse, à Paris.
Lazari, Vincenzo, directeur du Musée Correr, à Venise.
Müller, L., auteur de la numismatique de l'ancienne Afrique, à Copenhague.
Olivieri, Agostino, bibliothécaire de la ville de Gênes.

Le secrétaire, Camille Picqué.

Le président, R. Chalon.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1863.

Messager des sciences historiques. Année 1862, 3e et 4e livraisons.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 31e année, 2e série, t. XIV, nos 9, 10, 11 et 12, 1862.

Revue numismatique française, nouvelle série, t. VII, année 1862, no 5, septembre et octobre, et no 6, novembre et décembre.

Annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres, 1862, 1re et 2e livraisons.

Bibliothèque de l'École des chartes, 24e année, 5e série, t. IV, 1re liv., septembre-octobre 1862.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 1re année, juillet, août, septembre et octobre 1862.

Symbolæ ad rem numariam Muhammedanorum edidit Carolus Joannes Tornberg; IV, Upsal, 1862.

Le Cabinet historique, 8e année, 11e et 12e livrais., novembre et décembre 1862; 9e année, 1re livr., janvier 1863.

Note sur des pièces de monnaies en argent trouvées à Authon (Loir-et-Cher), par Jules Chantard.

Revue trimestrielle, 37e vol., 10e année, t. Ier, janvier 1863.

Promenades en Belgique, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 1863.

Musée d'art et d'archéologie à Liége, par d'Otreppe de Bouvette, 1862.

The numismatic Chronicle, new series, no VIII, décembre 1862.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1862, nos 2, 3 et 4.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 3e et 4e trimestres de 1862, no 41.

Das Münzkabinet der Stadt Zürich, von Dr Henrich Meyer, 1863.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT A LA SOCIÉTÉ

Par son vice-président, M. le comte de Renesse-Breidbach.

Ordonnances des monnaies des années 1590, 1611, 1612 (1612), 1615, 1618, 1622, 1633, 1644 et 1652.

Bruxelles, le 28 février 1863.

Le Bibliothécaire,
Guioth.

QUELQUES
MÉDAILLES GRECQUES INÉDITES,
AUTONOMES OU IMPÉRIALES.

LETTRE A M. R. CHALON,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE.

PLANCHE X A XIII.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Pour répondre à l'aimable invitation que vous me faites, je me permets de vous adresser un article concernant diverses monnaies autonomes ou impériales grecques, que j'ai tout lieu de croire inédites, ou du moins dont les dessins n'ont point encore été gravés, et qui me paraissent, dans tous les cas, pouvoir offrir quelque intérêt aux lecteurs de la Revue que vous dirigez.

A mon avis, les médailles impériales grecques constituent une des branches les plus importantes de la numismatique; nous trouvons dans l'abondance et la variété de leurs types une source presque intarissable de documents précieux pour l'étude de l'art antique, pour l'épigraphie, la mythologie, l'histoire et la chronologie. Aussi, ces mo-

numments ont-ils tout d'abord attiré l'attention de Vaillant, de Pellerin et plus tard d'Eckhel et de Mionnet, qui nous en ont donné une nomenclature plus étendue. Mais sans manquer au respect que nous devons à de tels maîtres, il est permis de faire observer que leurs savantes recherches ont besoin d'être complétées, car bien des monnaies, qui leur sont restées inconnues, se sont révélées après leurs travaux. Dès lors, il est à présumer qu'un ouvrage, accompagné de dessins fidèles et de descriptions exactes, qui embrasserait la totalité des types connus de cette série, aurait une grande chance de succès. Espérons, dans l'intérêt de la science, que ce vœu pourra se réaliser, et ce sera peut-être en hâter l'exécution que d'attirer sur ce point l'attention des amateurs.

MONNAIES GRECQUES AUTONOMES ET IMPÉRIALES.

TOMI (Moesie Inférieure), aujourd'hui *Temeswar.*

Cette ville, qui tirait son nom de Tomus, son fondateur, fut, à son origine, peuplée par une colonie de Milésiens, vers l'an 654 avant Jésus-Christ. Sous les Romains, elle prit le rang de métropole, titre que nous trouvons inscrit sur les monnaies impériales, à partir du règne de Tibère jusqu'à celui de Philippe fils. L'an 17 de notre ère, Ovide fut exilé à Tomi par Auguste, pour avoir publié des vers trop libres, ou plutôt pour avoir pris part aux désordres de Julie, que, dans ses ouvrages, le poëte désigne sous le nom de Corinne. Ovide mourut dans cette ville, à l'âge de cinquante-sept ans, la septième année de son exil.

Sous le règne de Théodose le Grand, vers l'an 386,

Géronce, lieutenant de l'empereur à Tomi, fit massacrer complétement un corps de Grutonges ou Visigoths, mercenaires au service de l'empire, faisant partie de la garnison de cette ville et qui jouissaient d'une haute paye; en récompense d'anciens services, ils avaient aussi été autorisés à porter, comme signe honorifique, des colliers d'or.

Il nous est resté de cette ville des monnaies de bronze, autonomes ou impériales, avec diverses marques monétaires : TOM — TOMI — TOMITΩN — TOMITϢN — TOMITHNΩN — TOMEITHNϢN — TOMEITΩN — TOMϴITΩN — TOMϴΩN — TOMϴΩC — TOMϴOC.

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête diadémée de Tomus. — Tête de Jupiter. — Tête d'Hercule. — Tête de Minerve. — Tête voilée de Cérès. — Tête de Mercure. — Tête tourrelée de femme. — *Rev.* Hercule debout. — Femme, debout, tenant la haste et des épis. — Grappe de raisin. — Aigle dans une couronne. — Aigle éployé entre deux astres ou entre les bonnets des Dioscures. — Deux chevaux, à mi-corps; dessus, deux étoiles. — Torche ou épi entre deux étoiles. — Cavalier armé d'une bipenne. — Deux épis. — Épi entre les bonnets des Dioscures. — Caducée. — Aigle sur un foudre, entre les bonnets des Dioscures.

MONNAIES AUTONOMES.

Planche X.

1. Tête diadémée de Jupiter, à droite.

Rev. Aigle tourné, à droite. Dessus, TOMϴ et dessous, ΣKYΘO.

Cabinet impérial, diamètre 24 millimètres.

2. Tête diadémée de Jupiter, à droite.

Rev. TOMΘI - THNΩN, en deux lignes. Aigle éployé, de face, la tête tournée à gauche.

Cabinet impérial, diamètre 8 millimètres.

MONNAIES IMPÉRIALES.

Les monnaies impériales de Tomi commencent à Tibère et finissent à Philippe fils.

HADRIEN.

3. AVT · KAI · AΔPIANOC · ANTΩ. Tête nue d'Adrien, à droite.

Rev. TOMΘITΩN · MITPOΠOΛIC (*sic*). Esculape, debout, à gauche, appuyé sur un bâton, autour duquel un serpent est enroulé.

Hoffmann, 20 millimètres.

COMMODE.

4. AVT · A · AVP · KOMOΔOC. Buste lauré de Commode, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. MHTPOΠ · ΠONTOV · TOMΘOC. Jupiter, assis, à gauche, tenant la haste et une patère.

Cabinet impérial, 24 millimètres.

SEPTIME SÉVÈRE.

5. AVT · K · Π · CΘΠTI · CΘVHPOC. Buste lauré de Septime Sévère, à droite.

Rev. MHTPOΠ · ΠONTOV · TOMΘΩC. Buste de Sérapis, à droite. Dans le champ, à droite, Δ (an 4).

Cabinet impérial, 25 millimètres.

CARACALLA.

6. AVT · K · M · AV · ANTΩNϴINOC. Buste lauré de Caracalla, à droite.

Rev. MHTPOΠ · ΠONTOV · TOMϴΩC. Esculape, debout, à gauche, appuyé sur le bâton symbolique. Dans le champ, à droite, la lettre Δ (an 4).

Cabinet impérial, 24 millimètres.

ELAGABALE.

7. AV · K · M · AV · ANTΩNϴINOC. Tête laurée d'Élagabale, à droite.

Rev. MHTPOΠ · ΠONTOV · TOMϴΩC. Même type que le précédent; pas de lettre dans le champ.

Cabinet impérial, 25 millimètres.

SÉVÈRE ALEXANDRE.

8. AVT · K · M · AVP · CϴVH · AΛϴΞANΔPOC. Tête laurée de Sévère, à droite.

Rev. MHTPO · ΠONTOV · TOMϴOC. Même type. Dans le champ, à droite, la lettre B (an 2).

Cabinet impérial, 21 millimètres.

MAXIME.

9. Γ · IOVΛ · OVHP · MAΞIMOC · KAIC. Buste de Maxime, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. MHTPO · ΠONTOV · TOMϴΩC. Bacchus nu, debout, à gauche, tenant le thyrse et le *cantharum;* à ses pieds une panthère. Dans le champ, à gauche, la lettre Δ (an 4).

Cabinet impérial, 27 millimètres.

GORDIEN III.

10. AVT · K · M · ANT · ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Tête laurée de Gordien, à droite.

Rev. MΘΤΡΟΠ · ΠΟΝ · ΤΟΜΘΩC. Femme vêtue de la *stola*, debout, à gauche, la main droite en avant et tenant une corne d'abondance dans la main gauche. En bas, dans le champ, à gauche, la lettre B (an 2).

Cabinet impérial, 21 millimètres.

GORDIEN III et TRANQUILLINE.

11. AVT · K · M · ANTΩNIOC (*sic*) ΓΟΡΔΙΑΝΟC, en légende circulaire. Bustes affrontés de Gordien III et de Tranquilline. Dessous, en deux lignes : CABINIA · TPAN-KVΛINA.

Rev. MHTPO · ΠONTOV · TOMΘΩC. La Fortune, debout, à gauche, avec ses attributs; à droite, dans le champ, la lettre Δ (an 4).

Cabinet impérial, 27 millimètres.

CYDONIA (Crète), aujourd'hui *Akladia*.

Fondée, dit-on, par Minos, Cydonia avait depuis longtemps perdu toute importance, lorsqu'en 542 avant l'ère vulgaire, elle fut rétablie par des Samiens, que leur tyran Polycrate avait bannis de son île. On sait que de tout temps les archers crétois furent renommés pour leur adresse, et, selon les poëtes, les flèches fabriquées à Cydonia passaient pour les meilleures.

Il nous est resté de cette ville des médailles autonomes et des impériales, en argent ou en bronze, sur lesquelles

le nom de Cydonie est inscrit de diverses manières : KY— KYΔH—KYΔΩN—KYΔ(D)N—KYΔΩNIATAN—KYΔΩ-NIATΩN — KYΔΩNEATΩN — KYΔO.....

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête de femme, couronnée de fleurs, ou de pampres, ou de lierre. — Tête de Bacchus, — de Jupiter, — d'Apollon, — de Pallas, — de Diane chasseresse. *Rev.* Un archer tendant son arc. — Un ouvrier fabriquant un arc et ayant un chien à ses pieds. — Louve allaitant un enfant [1]. — *Diota.* — Chouette sur un *diota* renversé, et Hercule marchant. — Chouette de face. — Victoire. — Chien debout. — Chien assis. — Croissant. — Astre dans un croissant.

DOMITIEN.

12. AVTOVCTOV · K · ΔOMITIANON · KYΔΩN. Tête laurée de Domitien, à droite.

Rev. EΠI. ΦΛAVIOV. ΠEINAPIOV. Cybèle, tourrelée, assise, à gauche, et tenant une patère dans sa main droite, tendue en avant. Derrière, un lion.

Rollin et Feuardent, 17 millimètres.

HÉRACLÉE (Bithynie), aujourd'hui *Érékli.*

Scymnus de Chio rapporte qu'Héraclée (*Heraclea Pontica*), port considérable et ville puissante, fut fondée, sur l'ordre d'un oracle, dans la cinquante-cinquième olympiade, par une colonie de Béotiens partie de Mégare et de Tanagra, pendant que Cyrus régnait en Médie ; elle était bâtie

[1] Milétus, fils d'Apollon et d'Acacallis, fille de Minos. (Eckhel, *D. N. V.*, t. II, p. 310.)

sur le Pont-Euxin, dans la contrée de Bithynie nommée la Maryandine. Il est question d'Héraclée dans Pausanias, Thucydide, Xénophon, Éphore, Polyen, Arrien, Scymnus, Diodore, Photius, Suidas et Justin. L'abbé Nicolas Gédoyn ainsi que Buonarotti ont cherché à réunir les documents épars concernant l'histoire de cette ville, qui, vers l'an 364 avant Jésus-Christ, était gouvernée par le tyran Cléarque, élève de Platon. Souillé de vices et de crimes, Cléarque chassé de sa patrie, parvint à y rentrer à la faveur d'une émeute violente, qu'il avait eu l'adresse de fomenter et dont il profita pour s'emparer du pouvoir; il abusa de son autorité pour se livrer à des cruautés inouïes qui le firent enfin assassiner; il fut frappé en plein tribunal, après douze ans de la plus odieuse tyrannie. Son frère Satyrus lui succéda, et après lui, Timothée et Denys, tous les deux tyrans cruels et dignes fils d'un tel père. Denys était extrêmement replet; il tomba, dit-on, dans une espèce de somnolence ou de léthargie, dont on ne pouvait le tirer qu'en lui enfonçant de longues aiguilles dans les chairs; lorsqu'il rendait la justice, il se plaçait dans une caisse construite de manière à ne laisser apercevoir que son visage. Parmi les derniers tyrans qui régnèrent à Héraclée, nous trouvons encore Amastris, nièce de Darius Codoman, puis Cléarque et Oxathrès, ses deux fils, par qui elle fut assassinée. De tous ces rois ou tyrans d'Héraclée, les médailles ne nous ont transmis que les noms de Timothée et Denys (ΤΙΜΟΘΕΟΥ-ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ), et celui de la reine Amastris (ΑΜΑΣΤΡΙΟΣ · ΒΑΣΙΛΙΣΣ). Ce fut dans Héraclée, que l'an 70 avant Jésus-Christ, se réfugia Mythridate, poursuivi par Lucullus; il y fit massacrer tous les Romains

qui s'y trouvaient. Après un siége de deux ans, Cotta, collègue de Lucullus, se rendit maître de la ville, qu'il ruina de fond en comble; mais il fut vivement blâmé par le sénat romain, pour cet acte de cruauté.

Nous possédons de cette ville des monnaies autonomes d'argent ou de bronze et des impériales de bronze, avec une des marques monétaires : ΗΡΑ—ΗΡΑΚ—ΗΡΑΚΛ—ΗΡΑΚΛΕ — ΗΡΑΚΛΕΩ — ΗΡΑΚΛΕΙΑ — ΗΡΑΚΛΘΙΑ — ΗΡΑΚΛΘΙΑC — ΗΡΑΚΛΕΩΝ — ΗΡΑΚΛΗΑC — ΗΡΑΚΛΕΟΤΑΝ — ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ — ΗΡΑΚΛΕΩΤΩΝ — ΗΡΑΚΛΘΩΤΑΝ — ΗΡΑΚΛΘΙΤΩΝ — ΗΡΑΚΛΘΙΤΩΝ.

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête d'Hercule. — Bacchus devant un autel; derrière, un arbre. — *Rev.* Bacchus assis, tenant le thyrse et le *cantharum.* — Tête de femme avec une couronne tourrelée et ornée de fleurs. — Massue et grappe de raisin. — Partie antérieure d'un bœuf cornupète, derrière, croissant. — Carquois et massue. — Hercule traînant Cerbère enchaîné vers la statue de Cérès, posée sur une colonne; dans le champ, un arbre. — Jupiter assis et tenant une patère; devant, deux figurines debout. — Isis tutulée, de face et debout sur un cippe; devant, un autel allumé.

Les impériales commencent à Vespasien et s'arrêtent à Salonine.

SALONIN.

13. CΑΛΟΝΘΙΝΟC · ΟΥΑΛ..... Buste nu de Salonin, à droite, avec le *paludamentum.*

Rev. ΗΡΑΚΛΗΑC · ΝΘΟΚ. Esculape, debout, à gauche, appuyé sur son bâton symbolique.

Rollin et Feuardent, 18 millimètres.

NICÉE (Bithynie), aujourd'hui *Is-Nik*.

Nicée, ville considérable, située au milieu d'une plaine étendue et fertile, à l'extrémité du lac Ascanius, fut fondée par Antigone, surnommé le *Cyclope*, et l'un des principaux capitaines d'Alexandre le Grand; elle s'appela d'abord *Antigonia*, mais après la bataille d'Ipsus, Lysimaque lui donna le nom de Nicée, qui lui est resté et qui tire son origine de *Nicœa*, femme de Lysimaque. Elle fut prise, l'an 73 avant Jésus-Christ par les lieutenants de Lucullus, occupa longtemps un rang important et fut la patrie de l'astronome Hipparque et de l'historien Dion Cassius. C'est à Nicée qu'en 324, se tint un grand concile contre l'arianisme; on y dressa le symbole des apôtres, et la fête de Pâques fut fixée au dimanche tombant après le 14 de la lune de mars.

Sur les monnaies autonomes et sur les impériales, toutes de bronze, nous trouvons pour marque monétaire : NIKϴΩN — NIKAIϴN — NIKAIEΩN — NIKAIEϴN — NIKAIA — NIKAϴIC — NIKAIϴIC — NIKAIEC — NIKAEIΣ — NEIKA — NEIKAEI — NEIKAIA — NEIKAEΩN — NEIKAIEIΣ — NEIKAIEIC — NϴIKAIϴIC — NϴIKAIϴΩN.

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête de Jupiter. — Tête de Pallas. — Tête de Bacchus couronné de lierre. — Tête de femme, à droite. *Rev.* Rome Nicéphore. — Diane debout, tenant un arc et une torche. — Victoire. — Thyrse.

Les impériales commencent à Jules-César et s'arrêtent à Quiétus.

LUCILE, MARC-AURÈLE et VÉRUS.

14. ΔΟΜΙΤΙ · ΛΟΥΚΙΛΛΑΝ · ΝΕΙΚΑΙΕΙC. Buste de Lucile, à droite.

Rev. M · AVPHΛIOC · C · OVHPOC · KAICAP · Marc-Aurèle, tête nue, le manteau flottant et la lance en arrêt, monté sur un cheval galopant à droite.

Rollin et Feuardent, 29 millimètres.

J'ai trouvé au Cabinet impérial de Paris un second exemplaire de ce bronze, qui jusqu'ici n'avait point été signalé, et où nous voyons réunis les trois noms de Marc-Aurèle, de sa fille et de Vérus. C'est aussi le seul monument qui attribue à Lucile le prénom de Domitia ou plutôt de Domitilla, dont il n'est fait aucune autre mention, ni dans l'histoire, ni dans les inscriptions.

TIUM (Bithynie), aujourd'hui *Falios*.

Tium était une ville fort ancienne, fondée probablement et habitée dans l'origine par les Cacicones, peuple cité par Homère, comme étant venu au secours des Troyens.

Il existe de cette ville des bronzes autonomes et impériaux, ayant pour marque monétaire : TIA — TIANO — TIANΩN — TIANΩN — TEIANΩN — TIANOI.

Types des autonomes : *Av.* Tête diadémée de Tius. — Tête laurée de Jupiter. — *Rev.* Aigle debout. — Némésis debout. — Femme debout, tenant la haste et regardant en arrière. — Neptune debout, tenant un dauphin, et le pied posé sur une proue de vaisseau.

Mionnet donne la description de six bronzes d'Antinoüs, frappés dans cette ville.

IMPÉRIALES, DEPUIS DOMITIEN JUSQU'A GALLIEN.

GALLIEN.

15. ΠΟΥ · ΛΙΚ ···· ΓΑΛΛΙΗΝΟΣ · ΣΕΒ. Buste radié de Gallien, à droite, avec le *paludamentum*...

Rev. ΤΙΑΝΩΝ. Femme coiffée du *modius* et vêtue de la *stola*, debout, à gauche, la main droite levée et tenant la haste pure dans la main gauche. Devant et à ses pieds, un autel allumé.

Planche XI.

PERGAME (Mysie), aujourd'hui *Bergamo*.

Cette ville, située sur le Caïque, prétendait tirer son nom de Pergamus, fils de Pyrrhus et d'Andromaque. Placée dans la Mysie majeure et résidence royale, elle fut la capitale d'un petit royaume, fondé l'an 283 avant Jésus-Christ, par l'eunuque Philétaire, à qui Lysimaque avait confié le commandement du château de Pergame, et les trésors qui y étaient déposés. Après cette usurpation, Philétaire régna vingt ans et laissa le trône à son neveu, qui le transmit à Attale Philométor. Celui-ci, par testament, disposa de son royaume en faveur des Romains, par une clause conçue en ces termes : « Que le peuple romain soit héritier de mes biens. »

Esculape était particulièrement vénéré à Pergame; les habitants lui consacrèrent un temple, représenté sur plusieurs de leurs monnaies et dont parle Tacite dans ses

Annales, liv. III, chap. LXIII ([1]). Cl. Galien, médecin illustre, naquit dans cette ville, vers l'an 131 de notre ère. Pergame était encore célèbre par la bibliothèque royale qu'y avait fondée Eumène et composée de deux cent mille volumes, selon Plutarque ([2]). Marc-Antoine fit présent de cette bibliothèque à Cléopâtre, après l'incendie de celle d'Alexandrie. Jusqu'à ce jour, on avait attribué à Eumène l'invention du parchemin, d'après l'étymologie du mot *pergamenum;* mais l'origine et l'usage de cette membrane sont beaucoup plus anciens, ainsi que l'ont prouvé les recherches de quelques écrivains modernes et notamment M. Lacroix (P. L. Jacob, bibliophile), dans ses *Curiosités de l'histoire des arts*, pp. 1 à 3. Paris, 1858, in-12, en s'appuyant de l'autorité de la Vulgate, d'Hérodote, de Diodore de Sicile et de Pline.

Les monnaies de Pergame sont abondantes; les impériales qui commencent à Jules César et finissent à Salonine, sont de bronze; les autonomes sont en or, en argent ou en cuivre; les unes et les autres ont pour marque monétaire : ΠΘΡΓΑ — ΠΘΡΓΑΜΗ — ΠΘΡΓΑΜΟΥ — ΠΘΡΓΑΜΗΝΩΝ — ΠΘΡΓΑΜΘΝΟΙ. Sous les rois, il a été frappé à Pergame des cistophores d'argent.

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête laurée de Jupiter. — Tête laurée d'Apollon. — Tête de Pallas ou de Minerve, avec une chouette. — Tête laurée d'Esculape. — Tête diadémée de Pergamus. — Tête laurée du sénat.

([1]) « Consules apud Pergamum Æsculapii compertum asylum retulerunt. »

([2]) *In Antonio,* p. 943.

— *Rev.* Aigle sur un foudre. — Tête de chouette. — Tête nue de vieillard et croissant. — Tête barbue de Pergamus. — Vénus Callipyge, tenant une coupe. — Télesphore. — Serpent dressé. — Serpent autour d'un bâton. — Buste ailé. — Serpent entourant l'*omphalos*. — Minerve armée et debout, tenant une patère. — Pallas debout près d'un autel allumé. — Tête tourrelée de la déesse Rome.

MÉDAILLONS IMPÉRIAUX DE BRONZE.

SEPTIME-SÉVÈRE et JULIA DOMNA.

1. En légende circulaire : AVT · KAI · Λ · CϴΠ · CϴOVHPOC · ΠϴP. Bustes affrontés de Septime Sévère et de Julia Domna ; l'empereur a la tête laurée et porte le *paludamentum*. Dessous, en deux lignes : IOV · ΔOMNA — CϴBACTH.

Rev. En légende circulaire : ϴΠI · CTPA · KΛAVΔIA-NOV · TϴPΠANΔPOV, et à l'exergue, en deux lignes : ΠϴPΓAMHNΩN · B · NϴΩKOPΩN. Autel carré, sous un portique à deux colonnes, où l'on monte par cinq degrés. De chaque côté, un portique tétrastyle, surmonté de deux statues, tête nue, et dont l'une, celle de devant tient une haste. A droite et à gauche, devant les deux portiques et sur une plate-forme deux zébus se faisant face.

Hoffmann, 42 millimètres.

Ce beau médaillon a été frappé sous l'administration de Claudien Terpandre, préfet ou stratége de Mysie, l'an deuxième du règne de Septime-Sévère, correspondant à l'année 195 de notre ère.

CARACALLA.

Parmi les médaillons suivants, frappés à Pergame par Caracalla, la troisième année de son règne, par les soins du préfet Attale, un ou deux au plus sont signalés par Mionnet; je trouve à propos de donner ici tous les dessins de ces variétés, qui font partie de la collection du cabinet impérial de Paris.

2. AVT · KPAT · K · M · AVP · ANTΩNЄINOC. Buste lauré et cuirassé de Caracalla, à droite.

Rev. En légende circulaire : ЄΠI · CTPA · K · AIPЄΛ. ATTAΛOV · ΠЄPΓAMHNΩN, et à l'exergue, en deux lignes : ΠPΩTΩN · Γ · NЄΩKOPΩN. dans le haut du champ, à gauche, temple tétrastyle d'Esculape, dans l'intérieur duquel le dieu, tenant un serpent et appuyé sur la haste, est assis à gauche. Devant le temple, un prêtre debout à gauche, la main droite tendue en avant, et devant lui, un victimaire immolant un zébu attaché à un pieu.

43 millimètres.

3. *Rev.* Mêmes légendes, mais disposées d'une manière différente. Dans le champ, à droite, temple octostyle, dans lequel on voit une statue vêtue de la *stola*, debout à gauche. Devant le temple, un prêtre debout à droite tenant une baguette et une patère. En face, un victimaire assommant un taureau ou peut-être un zébu.

43 millimètres.

4. *Rev.* Mêmes légendes, mais dans un autre ordre. En haut et à droite, dans le champ, temple tétrastyle, dans l'intérieur duquel Esculape assis tient une haste et un ser-

pent. Devant le temple, un prêtre debout, à droite, le bras droit tendu et tenant dans l'autre main, une baguette très-courte ou peut-être un *volumen*. Au milieu et tournant le dos au prêtre, un victimaire frappant un zébu attaché à un pieu.

43 millimètres.

5. *Rev.* Mêmes légendes, avec une disposition différente. Type à peu près semblable, mais d'un autre coin. Le prêtre tient une patère; le victimaire est placé autrement.

43 millimètres.

6. *Rev.* Mêmes légendes, disposées différemment. L'empereur debout, en costume militaire, tient la main droite levée et la haste dans l'autre main. Devant lui, Esculape, de face et debout, vêtu du *pallium*, et la main droite appuyée sur son bâton symbolique. Entre l'empereur et Esculape, Télesphore, de face, debout sur une base carrée.

43 millimètres.

Planche XII.

GERME (Mysie).

Les géographes anciens distinguaient deux Mysies : la Grande ou Majeure, arrosée par le Caïque, où se trouvait Pergame, et la Petite ou Mineure, située sur l'Hellespont. La ville de Germe ou Hiéra-Germé, sur laquelle nous manquons de documents historiques, dépendait de la petite Mysie.

Toutes les monnaies connues de Germé sont de bronze; les impériales commencent à Trajan et s'arrêtent à Phi-

lippe, fils; les unes et les autres portent en marque monétaire : ΓΘΡΜΗ — ΓΘΡΜΗΝ ou ΓΘΡΜΗΝΩΝ.

Types des autonomes : *Av.* Tête nue d'Hercule. — Tête tourelée de femme. — Tête du sénat avec l'inscription : ΙΘΡΑ · CYNKΛΗTOC. — Tête du peuple, avec l'inscription : ΙΘΡΟC · ΔΗMOC. — *Rev.* Lion marchant. — Pallas armée et debout, tenant une patère. — Pallas devant un autel. — Hercule nu, à droite. — Tête laurée d'Apollon, à droite. — Apollon Cytharède debout; en face, un personnage près d'un arbre. — Apollon tenant une patère et la lyre. — Esculape debout. — Un autel allumé entre Minerve et Hercule.

TRANQUILLINE.

1. ΦOVP - TPANKVΛΛINA · CAB. Buste de Tranquilline, à droite.

Rev. ΘΠI · APICTONΘIT · ΓΘPMHN. Bacchus, jeune, debout à gauche, la main gauche appuyée sur une longue haste et tenant dans la main droite un objet indistinct, peut-être un *cantharum* (?). A ses pieds, une panthère.

Rollin et Feuardent, 30 millimètres.

POROSÉLÉNÉ (Mysie).

Dans le détroit qui sépare Lesbos et l'Asie, se trouvait une île dont le nom primitif et peu décent de *Pordoséléné* fut converti par les Grecs en celui de Porosélené. Cette île avec sa ville, de même nom, est mentionnée sous son appellation primitive par Strabon, liv. XIII, p. 425; ce nom est écrit Porosélené, dans Pline, liv. V.CIXXXI. Ptolémée place cette île entre Lesbos et la Mysie.

On ne connaissait jusqu'ici que huit monnaies de bronze frappées dans cette ville, savoir : une autonome et sept impériales d'Antonin, de Faustine jeune, de Septime Sévère, de Julia Domna, de Caracalla et de Valérien, ayant pour marque monétaire : ΠΟΡΟCΕΛΗΝΕΙΤΩΝ — ΠΟΡΟCΘΛΗΝΙΤΩΝ — ΠΟΡΟCΘΛΗΝΘ — ΠΩΡΟCΘΛΗΝΘ.

La monnaie autonome porte d'un côté le buste de Pallas et au revers Télesphore de face et debout (Sestini, lettre VIII, p. 41).

L'exemplaire que je vais décrire est inédit; j'en dois la communication à M. Hoffmann.

SEPTIME-SÉVÈRE.

2. .....ΗΡΟC · ΠΘΡ. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. ΠΩΡΟCΘΛΗΝΘ. Esculape debout, à gauche, appuyé sur son bâton symbolique.

18 millimètres.

ALEXANDRIE (Troas), aujourd'hui *Eski-Stamboul* ou *ancienne Constantinople.*

Alexandrea ou Alexandria occupait le second rang, après Alexandrie d'Égypte, parmi les dix-huit villes qui tiraient leur nom d'Alexandre. Connue anciennement sous le nom de Sigée, elle est aussi désignée par l'auteur d'une chronique alexandrine sous le nom d'Antigonia ou Antigonéa, de son fondateur Antigone, et ce fut Lysimaque qui, en l'honneur d'Alexandre, lui donna le nom qui lui est resté. Quelques auteurs l'appellent aussi Troas ou ville troyenne ;

on croit généralement qu'elle occupait l'emplacement des ruines de Troie.

On connaît d'Alexandrie des monnaies autonomes en électrum, en argent et en bronze; les coloniales au nom des empereurs, depuis Hadrien jusqu'à Salonine [1], sont toutes de bronze. Les unes et les autres ont pour marque monétaire :

Les autonomes : ΑΛΕΞ — ΑΛΕΞΑ — ΑΛΕΞΑΝ — ΑΛΘΞΑΝΔΡΘ — ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ.

Les coloniales : C . O . L . O . N . I . A. T . P. — COL. TPO.—COL . TROA.— COL . TROAD.—COL . TROAS. COLO . AV . TROAD. — COL. AVG . TROADE.— COL. AVG . TROAD. — COL . AVG . TRO. — COL . AVG . TROA. — COLO . AVG . TROA. — COL . A . TRO. — COL . AV . TROA. — CO . AVCO . TRO. — COL . AVGO . TROA. — CO . ALEX . TRO. — CO . ALEX . TR.— CO . ALEX. — COL . TRO . AV.—CO . ALEX . TRO . AV. — CO . ALE . AVG . TROA. — COL . ALEXAND . AVG. — COL . ALEX . AVG. — COL . ALEXAND . TR . AVG. — COL . AL . AV . TRO. — COL . ALEX . AVG . TRO. — COL . AVG . ALE . TROA. — COL . AVG . ALE . TROAD. — ALEXA . TRO. — ALEX . TRO. — AV . CO . TRO. — AVG . ALEX . TRO. — TROAS.

TRÉBONIEN-GALLE.

3. IMP · C · VIBI · TREBO · GALLVS · AVG. Buste lauré de Trébonien à droite.

[1] Mionnet, sup V, p. 548, donne en outre la description d'un bronze de Licinius père, frappé à Alexandrie-Troas.

Rev. COL · A · TROA. Figure à demi nue, debout, à gauche, tenant une figurine sur la main droite, tendue en avant, et une corne d'abondance dans l'autre main.

Rollin et Feuardent, 23 millimètres.

SCEPSIS (TROAS).

Ptolémée, livre V, chap. II, mentionne dans la Mysie mineure la ville de Scepsis, que plus tard Étienne de Byzance désigne également sous le nom de *Ville troyenne* (Πολιν Τρωικὴν). Aristote, en mourant, légua tous ses ouvrages à son disciple Aristophane, qui les transmit, à son tour, à Nélée, habitant et citoyen de Scepsis.

Il existe de cette ville des monnaies autonomes en argent ou en bronze; les impériales, toutes de bronze, commencent au règne de Marc-Aurèle et finissent à celui de Maximin Ier. Elles ont pour marque monétaire : ΣΚΑΨ — ΣΚΑΨΙΩΝ — ΣΚΗΨ — CHΨIΩN — CKHΨIΩN — ΣΚΗΨΙΩΝ — ΣΚΗΨΙΩΝ · ΔΑΡ, ΔΑΡΔ, ΔΑΡΔΑ ou ΔΑΡΔΑΝ (*Dardanie*).

Types des autonomes : *Av.* Buste de femme tutulée, tenant un vase à la main. — Cheval marin ailé. — Aigle éployé, de face. — *Rev.* Cavalier décochant un trait. — Palmier ou un autre arbre.

COMMODE.

4. AV · KAI · M · AV · KOMOΔOC. Buste lauré de Commode à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. CKHΨIΩN · ΔΑΡΔΑΝ. Bacchus jeune, debout à gauche, tenant le thyrse et le *cantharum;* à ses pieds, une panthère.

Rollin et Feuardent, 22 millimètres.

DELPHES (Phocide), aujourd'hui *Castri*.

Delphes, ville ancienne et célèbre, surtout par l'oracle d'Apollon, dont le temple avait été enrichi par les offrandes qu'il recevait de toutes parts. Ces trésors furent pillés par Xerxès, roi des Perses. Brennus et les Gaulois, l'an 278 avant Jésus-Christ, avaient aussi formé le même dessein, mais ils en furent empêchés par un tremblement de terre. On reproche à Néron d'avoir fait enlever du temple de Delphes cinq cents statues de bronze, qui ornaient ce monument. Dans l'origine, les oracles étaient prononcés par de jeunes vierges consacrées à Diane, mais une de ces prêtresses ayant été enlevée par un Thessalien, les pythies ou pythonisses ne furent plus choisies que parmi des femmes âgées de plus de cinquante ans.

Il nous est resté de Delphes des monnaies autonomes en or et en bronze; les bronzes impériaux commencent au règne d'Hadrien et finissent à celui de Caracalla; le nom de Delphes s'y trouve inscrit de deux manières : ΔΑΛ, mais le plus ordinairement ΔϴΛΦΩΝ.

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête de Cérès couronnée d'épis. — Apollon Cytharède debout. — Tête de nègre.—Poisson et tête de bélier.—Trépied. *Rev.* Apollon Cytharède assis sur l'*omphalos*, le coude appuyé sur la lyre et tenant une branche de laurier; dans le champ, un trépied. — Trépied.—Le mont Parnasse avec l'inscription ΠΙΘΙΑ, dans une couronne de laurier. — Tête de chèvre de face, seule ou entre deux poissons. — Lyre et branche d'olivier. — Trépied, urne et *omphalos*.

HADRIEN.

5. AVT·KAI·TPAI·AΔPIANOC·AVT. Buste lauré d'Hadrien, à droite.

Rev. ΔΘΛΦΩN. Apollon nu, debout à gauche, le coude appuyé sur un trépied; à ses pieds, un fleuve couché et appuyé sur son urne.

Hoffmann, 29 millimètres.

CYME (ÆOLIE).

Cyme ou Cumes, ville considérable et fort ancienne de l'Æolie, située entre les embouchures du Caïque et de l'Hermus, dans le golfe de Cumes (aujourd'hui *Sandarli*), fut fondée par Pélops, d'après Pomponius Méla; elle tirait son nom de Cyme, chef des amazones. Cornélius Népos (*Alcib.*, c. VIII) rapporte qu'Alcibiade, ayant eu le commandement d'une expédition maritime en Asie, fut accusé par ses concitoyens de s'être laissé corrompre, et d'avoir à dessein négligé de s'emparer de cette ville, qui du reste est aussi mentionnée par Tacite, par Pline et par Ptolémée. Cyme fut la patrie d'Hésiode; elle eut beaucoup à souffrir d'un tremblement de terre, sous Tibère, et ses habitants furent longtemps taxés de stupidité pour n'avoir perçu pendant trois cents ans, aucun droit sur les marchandises qui entraient dans leur port.

Nous possédons de cette ville des monnaies autonomes en argent ou en bronze et des impériales de bronze, avec la marque monétaire : KY — KYME — KYMH — KYMAI — KYMAIΩN — KYMAIOIC.

Les impériales commencent à Néron et finissent à Salonin.

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête virile, jeune et diadémée — Aigle debout, à droite. — Partie antérieure d'un cheval. — Femme voilée et debout, tenant deux roseaux sur l'épaule. — Tête tourrelée de femme. — Tête de Jupiter Sérapis — Tête de jeune homme à droite. — *Rev.* Cheval marchant à droite. — Partie antérieure d'un cheval. — *Cantharum.* — Personnage assis, couvert en partie de son manteau. — La Fortune debout — Pallas debout sacrifiant. — Isis-Pharia debout sur une galère. — Proue de vaisseau. — Cérès marchant à droite, une torche dans chaque main. — Fleuve couché, à gauche.

JULIE MAMÉE.

6. IOV . MAMΘA . CΘBACTH. Buste de J. Mamée, à droite.

Rev. ΘΠΙ·CTP·AAΘΞANΔPOV·KYMIAΩN · B (l'an 2). La Fortune avec ses attributs, debout, à gauche.

Rollin et Feuardent, 25 millimètres.

MÉTHYMNE (Lesbos), aujourd'hui *Molivo* ou *Porto-Pétéra.*

Méthymne était renommée pour ses vins et pour avoir donné naissance au poëte Arion, à qui les anciens ont attribué l'invention du dithyrambe. On sait comment Arion échappa à la mort, lorsqu'il fut jeté à la mer : un dauphin le prit sur son dos et le porta jusqu'au cap Ténare. La fable dit qu'Apollon plaça Arion au nombre des constellations, et un monument de bronze qui le représentait assis sur un dauphin fut élevé à sa mémoire sur le lieu même où il avait pris terre.

Les monnaies autonomes de Méthymne sont en argent ou

en bronze; les impériales, depuis Auguste jusqu'à Alexandre-Sévère, sont frappées sur cuivre; les unes et les autres ont pour marque monétaire, soit les lettres MA en monogramme soit : MAΘV — MAΘVMNAIOΣ ou MEΘVMNAI.

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête de Pallas. — Tête laurée d'Apollon. — Tête de Bacchus couronné de lierre. — Tête d'Ammon. — Sanglier à gauche; dessous, un thon. — *Rev.* Arion sur un dauphin tenant le *plectrum* et la lyre. — Lyre et abeille. — *Diota.* — Sanglier. — MA en monogramme, dans une couronne de laurier. — Lyre. — Trophée. — Vase à deux anses. — Astre.

FAUSTINE LA JEUNE.

7. ΦACTINA (*sic*) ....KV..... Buste drapé de Faustine la Jeune; devant la figure, une contremarque en creux.

Rev. ЄΠI. CTP. B. ΛOΛΛIANOV.... Marc-Aurèle à cheval, le bras droit tendu en avant et marchant à droit. A l'exergue, MЄΘVMNAI.

Hoffmann, 35 millimètres.

MITYLÈNE (Lesbos), aujourd'hui *Mityliné* ou *Castro*.

Mitylène, capitale de l'île de Lesbos, ayant deux ports sur la côte, était une ville ancienne, puissante et très-peuplée, dont on vantait le séjour. Les lettres et la philosophie y florissaient; elle fut la patrie d'Alcée, de Pittacus et de Sapho; on y célébrait tous les ans des jeux où l'on disputait le prix de la poésie. Épicure y professa publiquement, Aristote y séjourna deux ans et en partit pour aller se fixer à la cour de Philippe, roi de Macédoine qui lui confia l'éducation de son fils Alexandre. En 333 avant J.-C.,

Mamon, amiral de Darius, mourut dans l'île de Lesbos, pendant qu'il assiégeait la capitale. Manius Aquilius, général romain, en 89 avant J.-C., après sa défaite, fut livré par les habitants de Mitylène à Mithridate, roi de Pont, qui le fit périr au milieu des tourments. La ville de Mitylène, ravagée d'abord par les Athéniens, détruite plus tard par les Romains, rebâtie et rendue libre par Pompée, fut agrandie et embellie par Trajan ; elle a frappé des monnaies autonomes d'argent et de bronze, ainsi que des impériales de bronze au nom d'Auguste et de beaucoup d'autres empereurs jusqu'à Gallien et Salonine. Le nom de la ville y est inscrit : MV — MVTI ou, en caractère rétrogrades, ITVM—MVTIΛHNAIΩN ou MVTIΛHNAIΩN.

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête laurée de Jupiter. — Buste de Jupiter *Boulaeus*. — Tête d'Apollon. — Apollon Cytharède, nu et debout; devant, un trépied. — Tête radiée du soleil. — Buste de Pallas, la lance sur l'épaule. — Tête d'Ammon, à droite. — Tête de femme dont les cheveux sont retenus par un lien. — Tête tourelée de femme, à droite. — *Rev.* MVTI, en deux lignes, dans une couronne de laurier. — Cybèle assise de face, entre Diane et Esculape (Monnaie d'alliance avec Éphèse et Pergame.) — Jupiter, Neptune et Pluton debout. — Tête de bœuf. — Lyre et serpent. — Lyre, bandelette et caducée. — Lyre, foudre, guirlande de fleurs et monogramme. — Lyre, caducée et massue. — Lyre de diverses formes. — Tête imberbe. — Bandelette et vase. — Bandelette, vase et serpent. — Figure assise dans un temple tétrastyle. — Trépied. — Télesphore debout. — Terme barbu, couronné de lierre et posé sur une proue de vais-

seau; à côté un fruit et un ceps de vigne. — Terme posé sur une base, couronne ou lyre ou d'autres symboles. — Cybèle, tourelée et assise, tenant une patère et un enfant au maillot. — Figure sur un bouc, entre Cybèle et Esculape debout. (Monnaie d'Alliance.) — Lyre, massue et monogramme. — Maillet et lyre formée d'un crâne de bœuf. — Cybèle assise, de face, entre Diane d'Éphèse et Esculape ; de chaque côté, une Némésis. (Monnaie d'alliance avec Éphèse et Pergame.) — Femme voilée et tourelée, assise, de face, tenant une patère et un sceptre; de chaque côté, une Némésis debout. (Monnaie d'alliance avec Smyrne.) — Sérapis et la Fortune debout.

MONNAIES AUTONOMES, DE CUIVRE.

Certaines monnaies autonomes de Mitylène nous offrent les effigies et les noms d'Alcée, de Pittacus, de Sapho, de Théophane, d'Archélaüs, de Procla, de Lesbonax, de Nausicaa, d'Archédamis et de divers magistrats. L'exemplaire suivant rentre dans cette catégorie :

8. ΦΛΑ . ΝΘΙΚΟΜΑΧΙC. Buste de femme, à droite.

Rev. MVTIΛHNAIΩN. Femme assise, à gauche, la main droite levée (personnification de la ville de Mitylène).

Hoffmann, 25 millimètres.

La coiffure de Nicomachis, indiquant la mode qui était en usage sous les règnes de Marc-Aurèle et de son fils, il est à présumer que cette dame était à peu près contemporaine de Faustine la Jeune. J'ai cherché vainement quelque indication concernant Nicomachis dans les auteurs qui ont écrit sur cette époque; il n'en est fait non plus aucune

mention dans les inscriptions; mais je suis porté à croire que Nicomachis était la femme de Sextus, personnage également inconnu, parce que je trouve dessinée et décrite dans Visconti (t. Ier, p. 312) une monnaie de cuivre, offrant d'un côté, le nom et l'effigie de cette dame et, au revers, un buste de profil, avec la légende : CEΞTON. ΗΡΩΑ. De son côté, Visconti (1) pense également que Nicomachis était la femme de Sextus l'Empirique, qu'on croit avoir vécu au commencement du IIIe siècle. Si cette supposition était fondée, cette médaille nous ferait connaître la patrie de ce philosophe médecin, qui était ignorée jusqu'à ce jour.

9. MVTI-ΛΑΔΑ (*sic*). Buste de femme, à droite, coiffée d'une manière originale, mais élégante.

Rev. ΠΑΝΚΡΑΤΙΔΗC. Esculape debout, à gauche, appuyé sur son bâton symbolique.

Hoffmann, 19 millimètres.

MONNAIES IMPÉRIALES.

SABINE, FEMME D'HADRIEN.

10. CABINA . CϴBAC. Buste de Sabine, à droite.

Rev. MVTIΛHNAIΩN. Apollon Cytharède, à demi nu, debout, à gauche, tenant une branche de laurier dans la main droite, et, de l'autre main, touchant sa lyre, qui repose sur une colonne.

Hoffmann, 24 millimètres.

(1) *Iconographie grecque*, pl. XXXVII, 1.

ANTINOUS, FAVORI D'HADRIEN.

11. ΗΡΩΟC. ΑΝΤΙΝΩΟC. Tête nue d'Antinoüs, à droite.

Rev. MVTIΛHNAIΩN. Bœuf, à droite.

Cabinet impérial, 17 millimètres.

MARC-AURÈLE.

12. AVPHΛIOC. ΑΝΤΩΝЄΙΝOC. Tête nue de Marc-Aurèle, à droite.

Rev. MYTIΛHNAIΩN. Diane d'Éphèse, de face.

Cabinet impérial, 17 millimètres.

ÉPHÈSE (Ionie), aujourd'hui *Aïa-Solouk.*

Éphèse, ville d'Ionie, dans l'Asie Mineure, fut fondée par les Cariens à une époque ancienne, qu'il est difficile de préciser. En 1090 avant J.-C., les Ioniens s'en emparèrent sous la conduite d'Androclès, fils de Codrus. Prise plusieurs fois, notamment en 559 par Crésus, elle réussit toujours à recouvrer son indépendance. Lysandre avait fait de cette ville son quartier-général, vers la fin de la guerre du Poloponèse ; Lysimaque, un des successeurs d'Alexandre, transporta Éphèse à sept stades de son emplacement primitif et fit inonder l'ancienne ville pour forcer les habitants à venir se fixer dans la nouvelle. Ce fut à Éphèse qu'en 360, Annibal et Scipion eurent une entrevue et que se tinrent plusieurs conciles, dont le troisième condamna l'hérésie de Nestorius, l'an 341 de J.-C. Dès l'origine du christianisme, les apôtres saint Pierre et saint Jean

avaient établi à Éphèse un siége qui fut longtemps administré par ce dernier.

Ce fut à Éphèse que prirent naissance les philosophes Héraclite et Hermodore, les peintres Appelles et Parrhasius, ainsi que le poëte Hipponax. Le fameux temple de Diane d'Éphèse, bâti par l'architecte Ctésiphon ou Chersiphon, l'an 684 avant l'ère vulgaire, était bâti entre la ville et le port, et toutes les villes de l'Asie avaient contribué à sa fondation ; sa longueur était d'un peu plus de 128 mètres et sa largeur d'environ 70 mètres. La charpente, toute de cèdre, était soutenue par 127 colonnes, fournies par autant de rois ou de peuples. Selon Vitruve, la statue de Diane était de cèdre, d'or d'après Xénophon, d'ivoire suivant quelques auteurs, et enfin, de bois de vigne, au rapport de Mucius, consul romain. Il fut brûlé par Érostrate, l'année même de la naissance d'Alexandre ; Dinocrate le rebâtit par ordre d'Alexandre et ce nouveau monument, encore plus magnifique que l'ancien, fut englouti par un tremblement de terre ; il avait été pillé par Néron, l'an 50 de l'ère nouvelle, et fut totalement détruit par les Goths, vers l'an 265, sous le règne de Gallien.

Il nous est resté d'Éphèse des monnaies autonomes en or, en argent ou en bronze ; des cistophores d'argent et des impériales de bronze, depuis Marc-Antoine jusqu'à Salonin ; elles portent pour marque monétaire : ΕΦΕΣΙΩΝ — ΕΦΕΣΙΟΝ—ΕΦΕ—ϵΦϵ—ϵΦϵΙΑ—ϵΦϵϹΙΩΝ—ϵΦϵϹΙϹ—ϵΦϵϹΟϹ—ϵΦϵϹΙΩΝ—Ε+Ε—ΕΦΗΕ—ϵ+ϵϹΙΩΝ.

Types des monnaies autonomes : *Av.* Abeille ou mouche ; tête de Diane chasseresse. — *Rev.* Partie antérieure d'un cerf couché et palmier ; arc, carquois et abeille ;

cerf debout à côté d'un palmier.—Hercule enfant, étouffant deux serpents.

ANTONIN LE PIEUX.

13. T · AIΔIOC · KAICAP · ANTΩNЄINOC. Buste lauré d'Antonin, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. ЄΠI · ΠAITOV · ΓPAMMATЄOC · ANΔPOKΛOC · ЄΦЄCIΩN. L'empereur, tête nue et le manteau flottant, monté sur un cheval galopant à droite et poursuivant un sanglier.

Hoffmann, 36 millimètres.

MAGNÉSIE (Ionie), aujourd'hui *Gulel-Hissar* ou *Ghermansik*.

Deux villes de ce nom sont mentionnées par les géographes, l'une en Lydie, l'autre en Ionie. Cette dernière, bien plus importante que l'autre, est généralement désignée sous le nom de *Magnésie sur le Méandre*, quoique en réalité elle fût bien plus rapprochée d'un autre fleuve, appelé Léthé. D'après Paterculus, elle devait son origine à une colonie macédonienne, tandis que Pline lui donne des Thessaliens pour fondateurs. L'an 473 avant Jésus-Christ, Thémistocle, banni d'Athènes, se rendit à la cour de Xerxès, qui lui assigna le séjour de Magnésie, en le gratifiant du revenu de cette ville et de deux autres, situées dans le voisinage. Artaxerce, successeur de Xerxès, proposa au général athénien de le mettre à la tête d'une expédition contre l'Attique, mais Thémistocle s'y refusa. Ce grand homme termina, dit-on, ses jours par le poison et mourut à Magnésie, à l'age de soixante-cinq ans; selon Thucydide,

au contraire, sa mort fut naturelle, et ses ossements furent transportés secrètement à Athènes.

Les monnaies de Magnésie sont nombreuses ; elles consistent en autonomes d'argent ou de bronze et en impériales de bronze, depuis Livie jusqu'à Gallien ; elles ont pour marque monétaire : ΜΑΓ—ΜΑΓΝ—ΜΑΓΝΗ—ΜΑΓΝΗΤ—ΜΑΓΝΗΤΩΝ—ΜΑΓΝΗCIA.

Types des autonomes : *Av.* Tête de Diane chasseresse. — Tête laurée de Jupiter. — Cavalier en course, le casque en tête, le manteau flottant et tenant une lance. — Cavalier en course, tête nue. — Tête de Pallas. — Buste de femme tourelée. — Tête laurée d'Apollon. — Apollon Cytharède, tenant la lyre et le *plectrum*. — Tête radiée d'Apollon. — Cerf, debout, à droite, sous un astre. — Tête nue de Jupiter. — Tête barbue d'Hercule. — Tête de Sérapis, à droite. — Tête nue du Sénat. — *Rev.* Apollon, nu et debout, tenant une bandelette, le coude appuyé sur un trépied, à ses pieds, le Méandre, le tout dans une couronne de laurier. — Femme assise sur une proue de vaisseau, et tenant un arc dans la main droite. Dans le champ, astre, serpent et monogramme. — Bison cornupète, à gauche, dans une couronne formée par les détours du Méandre. — Bison cornupète. — Les Dioscures debout, se donnant la main. — Proue de vaisseau. — Cerf paissant sur les bords du Méandre. — Trépied, orné de guirlandes. — Cavalier, armé, courant à droite. — Bacchus, debout, tenant le cantharum et le thyrse ; à ses pieds, une panthère. — Partie antérieure d'un bœuf, sur les bords du Méandre. — Cheval libre, à droite. — Diane *Leucophryne,* debout, et deux Victoires, volant au-dessus de sa tête. — Junon

Pronuba, debout, la main droite élevée, et tenant une branche sur l'épaule gauche. — Lion marchant à droite.— Isis debout, tenant un sistre et un vase. — Apollon demi nu et assis, tenant la haste et un serpent; à ses pieds, un chien; dans le champ, un astre. — Apollon Cytharède marchant. — Diane marchant et tenant une torche dans chaque main. — Fleuve couché et tourné à gauche. — Figure sur une proue de vaisseau, tenant une torche dans chaque main.

JULIE MAMÉE.

14. ΙΟΥΛΙΑ · ΜΑΜΑΙΑ · CϴΒ. Buste de J. Mamée, à droite.

Rev. ΓΡΑΦΩΤϴΙΝΟΥ · ΜΑΓΝΗΤΩΝ. Némésis, de face et debout, tenant dans la main droite une longue torche entourée d'un serpent, et dans l'autre main une branche (?)...

Rollin et Feuardent, 28 millimètres.

Planche XIII.

MÉTROPOLIS (Ionie), aujourd'hui *Turbali.*

Nous trouvons bien dans les anciens auteurs deux villes de ce nom, l'une en Lydie, l'autre en Phrygie, mais il n'y est point question de Métropolis d'Ionie, ville dont les monnaies, assez nombreuses, attestent cependant l'existence, puisqu'on y lit : ΜΗΤΡΟΠΟΛϴΙΤΩΝ · ϴΝ · ΙΟΝΙΑ. Toutefois, on peut induire de divers passages des géographes que la ville, qu'ils donnaient à la Lydie, désigne très-probablement celle de l'Ionie. Aussi, Ptolémée, en parlant de Métropolis de Lydie, la place près du Caïstre,

entre Priène et Colophon, et nous lisons dans Pline que les deux villes de ce nom faisaient partie du *conventus* ou arrondissement d'Ephèse, en Ionie [1].

On ne connaît jusqu'ici de cette ville que trois types de monnaies autonomes : Tête casquée de Mars ou tête casquée de Pallas. *Rev.* Foudre ailé. — Tête imberbe tourelée. *Rev.* ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΩΝ, dans le champ. Quant aux impériales, elles commencent à Trajan, et finissent à Salonin.

GALLIEN.

1. ΑΥΤ · Κ · ΠΟ · ΛΙΚ · Μ · ΓΑΛΛΙΗΝΟΣ. Buste lauré de Gallien, à droite.

Rev. ϴΠ · CP · AVP · ϴVΠOPOV · B · MϴTPO-ΠOΛϴITON. Génie debout, à gauche, tenant le *palladium* sur la main droite, tendue en avant, et une corne d'abondance dans l'autre main. Devant, un autel allumé.

Rollin et Feuardent, 27 millimètres.

Quelques auteurs parlent aussi d'une ville du nom de Métropolis, qu'ils placent dans l'Acarnanie.

APHRODISIAS (Carie).

Les anciens auteurs ne nous ont laissé sur Aphrodisias aucune notion historique; ils se sont bornés à nous dire que cette ville faisait partie de la Carie ; elle tirait probablement son nom du culte de Vénus, qui y était en honneur. Parmi les monnaies, du reste assez nombreuses et toutes de bronze, qui sont parvenues jusqu'à nous, les

(1) *Voir* Eckhel, *D. N. V.*, t. II, p. 529.

unes sont autonomes, les autres ont été frappées au nom de divers empereurs romains, depuis Auguste jusqu'à Salonine; elles ont pour marque monétaire : ΑΦΡΟΔΙCIЄΩΝ - ΑΦΡΟΔΙΕΙΕΩΝ - ΑΦΡΟΔΕΙΣΙΕΩΝ - ΑΦΡΟΔЄΙCIЄΩΝ - ΑΦΡΟΔΙΣΙΕΩΝ - ΑΨΡΟΔΙCIΕΩΝ - ΑΨΡΟΔΕΙΣΙΕΩΝ.

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête barbue, coiffée d'un pétase de forme conique; derrière, une haste. — Tête de Minerve; derrière, une haste. — Taureau cornupète, à droite. — Buste de Pallas, avec l'égide. — Buste casqué de Rome. — Tête diadémée du Peuple. — Tête voilée de femme, coiffée d'une mitre. — Tête laurée du Sénat. — *Rev.* Trophée. — Aigle éployé, debout et de face. — Cerf, couché, à gauche. — Victoire marchant, à droite. — Vénus marchant, tenant une patère et une haste. — Aigle volant, tenant un serpent dans ses serres. — Vénus *Samienne,* tutulée et voilée jusqu'aux talons; d'un côté, un génie, et de l'autre, un vase avec des fleurs. — La Fortune debout. — Hercule ou Bacchus debout, le bras appuyé sur une lyre, tenant un *diota* dans la main droite, et dans l'autre main une grappe de raisin; à côté de la lyre, une tête de Silène. — Vénus sortant du bain; Cupidon lui essuie les pieds. — Deux Amours assis. — Vénus debout, tenant Cupidon d'une main, et la haste dans l'autre. — L'Amour bandant un arc. — Bacchus debout, tenant le *cantharum* et le thyrse. — Vénus tenant une pomme et la haste pure. — Autel carré, duquel s'élèvent trois roseaux. — Table, sur laquelle est une urne des jeux avec la palme; sous la table, deux urnéoles.

GORDIEN III.

2. AV · K · M · AN · ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ · CϹ. Buste radié de Gordien, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. ΔΗΜΟϹ . ϹΑϹVΘϹΡΙΑ · ΑΦΡΟΔΙϹΙϹΩΝ . Génie nu du Peuple, debout, à gauche, le bras droit étendu au-dessus d'un autel allumé, et tenant le *pallium* sur le bras et la haste pure. Derrière, une femme vêtue de la *stola*, et tenant dans la main gauche tendue un objet indistinct (une figurine ou une torche?), pose une couronne sur la tête du Génie.

Rollin et Feuardent, 36 millimètres.

TABA (Carie).

Nous ne savons rien sur cette ville; Tite-Live, liv. XXXVIII, chap. XIII, se borne à dire qu'elle était située sur les confins de la Phrygie et de la Carie; il nous est resté des monnaies autonomes en argent ou en bronze, et des impériales de bronze de presque tous les empereurs jusqu'à Gallien et Salonine, avec les marques monétaires : TA ou TABHNΩN.

Types des autonomes : *Av.* Tête de Pallas. — Tête de Bacchus. — Tête imberbe couronnée de pampre (Bacchus jeune). — Tête nue et barbue d'Hercule. — *Rev.* Victoire marchant à droite. — Neptune debout, seul et quelquefois avec un dauphin. — Deux thyrses en sautoir, avec leurs bandelettes. — Abeille, dans un carré creux. — Diane d'Éphèse, avec ses supports, entre un arbre et un croissant. — Tigre accroupi et regardant en face.

GALLIEN.

3. AVT · KAI · ΠΟ · ΛΙ · ΓΑΛΛΙΗΝΟC. Buste radié de Gallien, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. ЄΠΙ · ΑΡΧ · ΟΙCΟΝΟC · ΟC (*sic*), et a l'exergue : ΤΑΒΗΝΩΝ. Temple hexastyle, dans l'intérieur duquel est un personnage debout, à droite, les deux mains élevées.

Rollin et Feuardent, 34 millimètres.

PERGA (PAMPHYLIE).

Perga, ville célèbre de la Pamphylie, était située sur le Cestrus, avait le rang de Métropole, et prenait sur ses monnaies le titre de *Néocore*. L'an 333 avant J.-C., Alexandre le Grand se rendit maître de cette ville; saint Paul y prêcha l'évangile; le culte de Diane y était particulièrement en honneur. Perga a frappé des monnaies autonomes et des impériales en argent et en bronze; ces dernières partent du règne d'Auguste et s'arrêtent à Aurélien ; elles ont pour marque monétaire : ΠЄΡ - ΠЄΡΓΑ - ΠЄΡΓΑΙΑ - ΠЄΡΓΑΙΑC et ΠЄΡΓΑΙΩΝ.

Types des autonomes : *Av.* Tête laurée de Diane chasseresse. — Tête de face et laurée d'Apollon. — Sphynx assis, à droite, le *modius* sur la tête. — Diane de Perga assise dans un temple distyle. — Tête de Bacchus couronnée de lierre. — Tête casquée. — Tête de Jupiter. — *Rev.* Diane debout, tenant la haste et une couronne; à ses pieds, un cerf. — Diane tenant une torche et marchant. — Sphynx assis, à droite, avec ou sans le *modius* sur la tête. — Arc et carquois. — Victoire marchant. — Tête de Diane chasseresse, à droite. — Femme debout, tenant un

javelot et un arc. — Figure debout, la main droite étendue, et tenant un globe dans la main gauche. — Pierre de forme conique, dans un temple distyle.

TITUS.

4. TITOC · KAIC. Tête laurée de Titus, à droite.

Rev. ΠΘΡΓΑΙΑC · ΑΡΤΘΜΙΔOC. Diane chasseresse, la tête surmontée d'un croissant, marchant à droite, un javelot dans la main droite et tenant un arc bandé dans l'autre main.

Rollin et Feuardent, 18 millimètres.

SIDÉ (Pamphylie), aujourd'hui *Candéloro.*

Sidé, métropole de la première Pamphylie, possédait un port couvert de plusieurs petites îles et avait un temple de Pallas. L'an 353 de l'ère chrétienne, sous le règne de Constance II, les Isaures, descendus de leurs montagnes, arrivèrent de nuit au bord du fleuve Mélas, afin de pouvoir le traverser avant le jour. Mais l'armée romaine cantonnée à Sidé se porta promptement sur la rive opposée et repoussa l'ennemi. Sidé fut la patrie d'Eustathe, évêque, d'abord de Béroë, puis d'Antioche, qui combattit les Ariens au concile de Nicée, tenu en 325; accusé par eux de crimes infâmes, il fut déposé et exilé par Constantin à Trajanopolis, où il mourut deux ans après.

Sidé a frappé des autonomes en argent et en bronze et des impériales de bronze à partir d'Auguste jusqu'à Salonin, avec les marques monétaires : ΣΙΔ - ΣΙΔΗ - ΣΙΔΗΤΩΝ - CIΔHTΩN - CIΔHTϢN.

Types des autonomes : *Av.* Tête casquée et laurée de

Pallas. — Tête laurée d'Apollon. — Tête laurée de Jupiter. — Grenade. — Tête virile laurée. — Deux poissons, en sens inverse. — *Rev.* Pallas armée et marchant. — Grenade. — Victoire marchant; dans le champ, un casque et une grenade. — Pallas marchant, suivie d'un serpent. — Hercule debout. — Grenade et branche de grenadier.

PLOTINE.

5. ΠΛΑVTINA · CEBACTH. Buste de Plotine, à droite.

Rev. En deux lignes : CIΔH - TΩN. La Lune tenant de ses deux mains un voile arrondi sur la tête; devant, Endymion tenant un *pedum* et endormi au pied du mont Latmus (*le mont de l'Oubli*).

Rollin et Feuardent, 34 millimètres.

MAXIMIN Ier.

6. AVTOK · KAICAP · Γ · IOVΛ · OVH · MAΞIMΘINOC. Buste lauré de Maximin, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. En haut CIΔH, et à l'exergue, TΩN. Galère avec des rameurs.

Rollin et Feuardent, 35 millimètres.

ANTIOCHE (Pisidie), aujourd'hui *Ak-Shehr* ou *Ville Blanche*.

Antioche de Pisidie, située sur les frontières de cette province, était une colonie romaine, fondée par Auguste, et elle reçut aussi de cet empereur le nom de *Césarée* ou *Césaréenne*. Sestini a donné un catalogue des monnaies coloniales de cette ville, connues de son temps, dans ses

Lettres, t. I, p. 58; toutes sont de cuivre et de divers modules. L'an 43 de J.-C., sous le règne de Caligula, saint Paul prêcha l'Évangile à Antioche; les Juifs, à cette occasion y excitèrent une sédition contre lui et contre Barnabé.

Les monnaies coloniales d'Antioche connues commencent à Tibère et vont jusqu'à Claude le Gothique; nous y trouvons des marques monétaires, variées à l'infini; voici celles qu'elles portent le plus fréquemment: ANT . COL — ANTIO. — ANTIOCH. — ANTIOCH . COL . S . R. — ANTIOCH . COLONIA. — ANTIOCH . COLONIAE. — ANTIOCHEAE . COLONIAE. — ANTIOCHENI . CAES. — ANTIOCHENSIS . COL. — ANTIOCHI . COLO . S . R. — ANTIOCHIA . COLONI. — ANTIOCHIA . S . R. — ANTIOCHI . COL. — ANTIOCHI . COLO. — ANTIOCHI . COLON. — ANTIOCHI . COLONI. — ANTIOCHI . COL . CA. — ANTIOCHIA . COLONIA . S . R. — ANTIOCHIA . COLONIA . CAESARIA . S . R. — ANTIOCHIA . CAESAR . S . R. — ANTIOCHIA . COLONIA . CAESAR . S . R. — ANTIOCHIA . COLONIA . CAESA . S . R. — ANTIO. ANTIOCHI . COL. — ANTIHOC (*sic*) ANTIOCH . COL. — ANTIHIOS (*sic*) ANTIOCH . COL. — ANTHOS . ANTIOCH . COL. CAES . ANTIOCH. — CAE . ANTIOCH . S . R. — CAE . ANTIOCH . COL . S . R. — CAES . COL . ANTIOCH . S . R. — CAES . ANTIOC . COL . S . R. — CAES . ANTI . C . L. — CAES . ANTIOCHI . C. — COL . ANTIOCHEN . S . R. — COL . ANTIOCHENE. — COL . ANTIOCH. — COL . ANTIOCHI. — COL . ANTIOCH . MENSIS ou MENLIS (*sic*). — COL . CA . ANTIOCHEN. — COL . CAES . ANTIOCH . S . R. —

COL . CAES . ANTIOCHEN. — COL . CAESAR . ANTIOCH. — COL . MEN . ANTIOCH. — COLON . ANTIOCH. — COLONIA . ANTIOCH. — COLONIA . CAESAR . ANTIOCHIA. — COLONIAE . ANTIOCHE. — COLON . CAES .ANTI. — COL . ANTIOCH . S . R. — CONCORD . AVGVSTOR . COL . ANTIOCH . S . R. — FORTVNA . COL . ANTIOC. — FORTVNA . COLONIAE . ANTIOCH. — GEN . COL . ANTIOCHEN. — GEN . COL . ANTIOCH. GEN . COL . C . ANTIOCH.— GEN. COL . C . ANTIOCHE. — GEN . COL . CAES . ANTIOCHEN. — GENI . COL . CAES . ANTIOCH. — GENIO . COLON . CAES . ANTIOCHEN. — GENIO . COLONIAE . ANTIOCH.— GENIVS . COL . ANTIOCH . S . R. — C . COL . C . AN. — MENSIS . COL . CAES . ANTIOCH . S . R. — COL . ANT . S . R. — COL . AN. — COL . ANT.

Il est à remarquer que généralement les légendes des monnaies d'Antioche de Pisidie sont fautives ou barbares, à partir du règne de Valérien.

GÉTA.

7. IMP. CAE. P. SEPT. GETAE AVGVS. Tête laurée de Géta, à droite.

Rev. VICTORIAE · AVGUSTORY · COL · ANT. Victoire passant, tournée à gauche et tenant la couronne et la palme. Dans le champ, S. R. La lettre S est gravée à rebours.

Hoffmann, 35 millimètres.

COMANA (Pont) ou COMANA-PONTICA, aujourd'hui *Almons*.

Jusqu'ici il y a eu incertitude ou confusion dans le classement des monnaies de Comana, attendu qu'il existait deux villes de ce nom, l'une dans le Pont, l'autre en Cappadoce. A mon avis, l'attribution de ces monnaies n'offre aucune difficulté, parce que toutes celles où nous lisons en caractères grecs : KOMANΩN — KϢMANΩN — KOMANϵϢN ou KϢMANϵΩN ne peuvent appartenir qu'à Comana Pontica, tandis que les autres avec les inscriptions latines : COMAN · COL · AVG — COMM · P · P · COL · IVL · F — COL · IVL · AUG ; I · F · COMANORV — COL · AVG · COMANORVM ont été frappées à Comana de Cappadoce, après l'établissement d'une colonie romaine, sous Jules-César.

Je ne connais jusqu'ici que trois monnaies autonomes de Comana du Pont ; deux ont été décrites par Eckhel, *D. N. V.*, t. II, p. 351, et la troisième par Mionnet. Pellerin et Vaillant mentionnent aussi trois impériales de Septime-Sévère, de Caracalla et d'Alexandre-Sévère, exemplaires dont l'existence est aujourd'hui problématique. J'ai eu le bonheur de trouver dans les cartons de MM. Rollin et Feuardent un grand bronze de Gallien que j'ai fait graver, et que je crois utile de publier.

La ville de Comana Pontica était baignée par l'Iris ; on y célébrait tous les ans la fête de la sortie de Bellone qui attirait dans cette ville un grand concours d'étrangers. Le pontife qui présidait à ce culte jouissait d'une grande autorité et avait sous lui des prêtres et des prêtresses, parmi lesquelles se trouvaient parfois des femmes décriées pour

leurs mœurs. Pompée honora Archélaüs de cette dignité, mais le fils en fut dépossédé par Jules-César.

GALLIEN.

8. AV · ΠΟ · ΛΙΚ · ΓΑΛΛΙΗΝΟϹ. Tête laurée de Gallien, à droite.

Rev. ΚΟΜΑΝϴΩΝ. Génie à demi nu, debout, à gauche, le bras droit tendu en avant, et la main gauche appuyée sur la haste. Dans le champ, à gauche, la lettre Θ.

Rollin et Feuardent, 34 millimètres.

ADIDA, ADDIDA ou ADDUS (Judée).

MAXIMIN Ier.

9. ΚΑΙ · ΙΟΥΛ · ΜΑΞΙΜϴΙΝΟϹ. Tête laurée de Maximin, à droite.

Rev. ΑΝΔΗΔϴΩΝ. La Fortune debout, à gauche.

Rollin et Feuardent, 19 millimètres.

Cette monnaie est d'une attribution difficile, car on ne trouve dans les géographes anciens aucune ville dont le nom puisse s'appliquer d'une manière certaine à celui d'ΑΝΔΗΔϴΩΝ, qui y est inscrit. Peut-être, sans trop d'invraisemblance, cet exemplaire a-t-il été frappé à *Adida* ou *Addida,* ville de Judée, située sur une hauteur et dans le voisinage de Jérusalem, attendu qu'un passage de Flavius Josèphe nous apprend qu'Hadrien, afin de bloquer complétement la capitale, fit construire à Jéricho et à *Adida* des forts où il plaça des garnisons. (*De Bello*, lib. IV,

cap. XXVIII.) Cette ville est également nommée dans les *Machabées,* XIII, 13.

Dans tous les cas, l'exemplaire que je décris ne saurait être confondu avec les monnaies d'*Adida,* citées par Mionnet (S., VII, 86) et sur lesquelles on lit les marques : ΑΔΑΔϵ — ΑΔΑΔϵΩΝ ou ΑΔΑΔΑΤΩΝ.

J. Sabatier.

MONNAIES INÉDITES DE TOURNAI.

Planche XIV.

Nos recherches sur la numismatique tournaisienne n'ont pas été infructueuses, car nous avons rencontré plusieurs monnaies inédites; nous en ferons connaître quelques-unes, en attendant que nous puissions mettre au jour l'ouvrage qui réunira nos travaux, tant sur les monnaies que sur les médailles, les jetons et les méreaux de Tournai.

N° I. *Av.* ✠ TVRNAC. Légende coupée par la queue d'un oiseau qui occupe le centre de la pièce. On pourrait y voir un A, ce qui compléterait le nom qui alors devrait se lire TVRNACA.

Rev. RORRAE. Dans le champ, une croix allongée, accompagnée de trois points, un au dessus et les deux autres sous les bras de la croix, le tout entouré d'une bordure en grènetis. Denier mérovingien avec un nom de monétaire inconnu jusqu'à ce jour. Arg. Cette pièce fait partie de la belle collection de M. le vicomte d'Amécourt, à Paris.

N° II. *Av.* ✠ TVRHACO. Buste tourné à droite, la tête repose sur trois barres, la première terminée par une perle à chaque bout, la deuxième formée entièrement de perles, et la dernière formant le troisième rang du collier

ayant une perle à chaque bout et une au milieu. Un grènetis pour entourage.

Rev. AHABIO ✠ FIT. La lettre R retournée de haut en bas; au milieu on voit un personnage debout, tourné à droite, entre deux croix allongées. — Tiers de sol d'or. Poids : 1.25 gramme.

Ce triens d'or est celui dont a parlé l'abbé Ghesquière, mais qu'il a décrit très-imparfaitement dans son mémoire sur l'histoire monétaire des Pays-Bas. La figure que nous en donnons ici est beaucoup plus exacte que la sienne, elle a été faite sur la pièce elle-même, que M. Serrure a eu l'obligeance de me céder. J'ai vainement cherché le nom ANARIO chez les auteurs qui se sont occupés des monétaires ; il semble avoir échappé à MM. Barthélemy, Guillemot et même à M. Cartier, dans la nomenclature qu'il a publiée dans la *Revue numismatique française.* Nous sommes bien aise de le faire mieux connaître ici aux amateurs.

N° III. *Av.* CÆRO - LVS en deux lignes, avec un point au centre de la pièce, bordée par un grènetis.

Rev. TVRNACO. Une croix entourée d'un anneau et formée de gros points occupe le milieu; on voit également un point dans le jambage du V, un autre dans la lettre R et trois autour de la lettre A. C'est un denier d'argent. — Poids : 1.10 gramme.

Quoique le nom CAROLVS semble appartenir par la manière dont il est écrit sur cette pièce, à un denier de Charlemagne, nous penchons cependant à l'attribuer à Charles le Chauve à cause de la différence du type du revers

essentiellement varié des deniers du grand empereur, au moins dans les pièces frappées sous son règne à Tournai et où le mot TORNACO se voit écrit sur trois lignes : ce denier qui fait partie de ma collection est resté inédit.

N° IV. *Av.* ✠ HLVDOVVICVS IMP. Au centre, une croix cantonnée de quatre points dans un cercle de grènetis.

Rev. XPISTIANA RELIGIO. Un petit temple au milieu et en dessous dans le champ : trois points en faisceau, deux et un. — Denier d'argent. Poids : 1.35 gramme.

Ce denier de Louis le Débonnaire offre ce signe particulier des trois points qui distingue souvent les pièces frappées à Tournai antérieurement à l'ordonnance de Philippe IV (ordonnance qui ne fut guère mise en vigueur, avant Charles VI, roi de France), au sujet du signe monétaire appelé point secret, placé, pour cette ville, sous la seizième lettre. Quoique cette opinion soit généralement reçue et que M. Hermand l'ait motivée dans un remarquable article sur les monnaies tournaisiennes, inséré dans la Revue (t. III, 1re série), cette marque, croyons-nous, ne doit être acceptée qu'avec réserve, et nous en donnerons les raisons, qui demandent quelques développements, dans la monographie des monnaies de Tournai. Nous nous bornons ici à dire que ces trois points mis en faisceau, qui sur certaines pièces étrangères à Tournai ne sont qu'un ornement sans signification, semblent être sur le denier qui nous occupe une véritable marque monétaire; Louis Ier, empereur d'Occident, comme son père, a été souverain de Tournai, et a dû y faire frapper de sa monnaie, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Nous attribuons donc le denier aux trois points de

préférence à cette cité, puisque nous ne connaissons aucune autre localité qui puisse le revendiquer avec autant de droits.

N° V. *Av.* ✠ HROLVS PIVS REX. Une croix dans le champ, entourée d'un grènetis peu marqué de même que celui qui borde la pièce.

Rev. TORE - NACIVIT en deux lignes superposées. Cette légende occupe le milieu du champ. Un trait en forme d'accent et un point irrégulier surmontent les deux lettres C et I. Un entourage en gros grènetis borde la pièce qui est un denier d'argent. Poids : 1.35 gramme.

Cette monnaie, d'une parfaite conservation, semblerait étrangère par son type, qui a plus de rapport avec les deniers de Charles le Simple frappés à Cologne, Trèves ou Strasbourg, qu'avec les pièces de Tournai ; mais nos recherches ne nous ont fait trouver dans ces parages aucune ville dont le nom ancien ou nouveau ressemble à TORENA. Les deux signes sur le C et l'I indiquent probablement la répétition de ces lettres et nous donnent la légende : TORENACI CIVIT(*as*) qui, malgré l'E inusité qui s'y trouve, nous amène à l'accepter pour Tournai. Nous la classons donc dans la collection de cette ville, malgré nos doutes, jusqu'à meilleure et plus certaine attribution.

Ce denier est inédit, et nous avons cru, en le faisant connaître, attirer l'attention des savants numismates que n'absorbent pas trop les monnaies byzantines, grecques, koufiques et autres. Il est vrai que les découvertes dans notre pays deviennent plus rares, mais le champ ne nous semble pas encore si bien moissonné qu'il ne reste encore à glaner.

Qu'il nous soit permis, en terminant cette petite commu-

nication, d'adresser nos bien sincères remerciements aux collègues complaisants qui ont bien voulu répondre à notre précédent appel, en nous faisant part des renseignements nouveaux qu'ils possèdent sur la numismatique tournaisienne. Nous témoignons ici notre gratitude principalement à MM. de Coster, C. A. Serrure et Dancoisne qui ont bien voulu nous envoyer ou nous faire connaître des pièces rares et inédites.

Tournai, le 5 février 1863.

Cte DE NEDONCHEL.

CATALOGUE

DES MONNAIES

DE LA PRINCIPAUTÉ ET ÉVÊCHÉ DE LIÉGE.

QUATRIÈME ARTICLE.

GÉRARD DE GROESBEEK (1563-1580).

1. *Av.* Écusson orné aux armes de l'évêque; légende : ✠ GERARD ∘ AGROISB ∘ EP ∘ LEO ∘ D ∘ B ∘ C ∘ LOS.

   Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : MAXIMI ∘ II ∘ ROMA ∘ IM ∘ SEM ∘ AV ∘ 1568.

Florin d'or. De Renesse, pl. XXXIII, nº 1.

2. *Av.* Écusson découpé, aux armes de l'évêque, surmonté d'un heaume très-orné et de lambrequins; légende : GERARD ⁝ A ⁝ GROISB ⁝ EP ⁝ LEO ⁝ D ⁝ BVL ⁝ CO ⁝ LOS ⁝.

   Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : MAXIMILI ⁝ II * ROMA ⁝ IM ⁝ SEM ⁝ AVG ⁝ 1569.

Rixdaeldre. De Renesse, pl. XXXIII, nº 4.

3. *Av.* Id.; légende : GERARD * A × GROISB × EP × LEO × DVX × BVL × C × LO.
Rev. Id., sauf que les mots sont séparés par une croix, — 1570.

Cabinet Vandermeer.

4. *Av.* Id.
Rev. Id., sauf ✠ AVGV ⁝ 1568.

Même cabinet.

5. *Av.* Id., sauf A * GROIS..... CO * LOSS.
Rev. Id., sauf .... * AUGV * 1569.

Même cabinet.

6. *Av.* Comme n° 2.
Rev. Id., mais avec la date * 1567.

Même cabinet.

7. *Av.* Comme n° 2, sauf que les mots de la légende sont séparés par des croix.
Rev. Id., sauf * AVGV ⁝ 1570.

Même cabinet.

8. *Av.* Id., sauf CO ⁝ LOSS⁝.
Rev. Id., sauf * AVGV * 1568.

Même cabinet.

9. *Av.* Id., sauf CO ⁝ LOSS.
Rev. Id., avec la date 1568.

Cabinet Ul. Capitaine.

10. *Av.* Comme n° 2.
Rev. Id.; légende : MAXIMILI ⁝ II ⁝ ROMA ⁝ IM ⁝ SEM ⁝ AVGV ⁝ 1569.

Même cabinet.

11. *Av.* Id.; légende : GERARD ⁝ A ⁝ GROISB ⁝ EP ⁝ LEO ⁝ D ⁝ BVL ⁝ CO ⁝ LOS.
Rev. Id.; légende : MAXIMILI ⁝ II ⁝ ROMA ⁝ IM ⁝ SEM ⁝ AVG ⁝ 1570.

Même cabinet.

12. *Av.* Id.; légende : GERARD ⁝ A ⁝ GROISB ⁝ EPS ⁝ LEO ⁝ D ⁝ BVL ⁝ CO ⁝ LO ⁝.
Rev. Id.; légende : MAXIMILI ⁝ II ⁝ ROMA ⁝ IM ⁝ SEM ⁝ AVG ⁝ 1571.

Même cabinet.

13. *Av.* Comme le numéro précédent, sauf LOS.
Rev. Id.; légende : MAXIMILI ⁝ II ⁝ ROM ⁝ IMP ⁝ SEM ⁝ AVGV ⁝ 1573.

Même cabinet.

14. *Av.* Écusson découpé, aux armes de l'évêque, surmonté d'un heaume orné et de lambrequins; légende : GERAR ⁝ A * GROIS * EP ⁝ LEO ⁝ D ⁝ BVL ⁝ CO ⁝ LO.
Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : MAXIMI ⁝ II ∴ ROMA ⁝ IM ⁝ SEM ⁝ AVG ⁝ 1571.

Demi-Rixdaeldre. De Renesse, pl. XXXIV, n° 5.

15. *Av.* Id. que n° 14.
Rev. Id., sauf AV ⁝ 1568.

Cabinet Ul. Capitaine.

16. *Av.* Id. que le précédent.
Rev. Id., sauf la date 1569.

Même cabinet.

17. *Av.* Écusson armorié avec cimier et lambrequins aux côtés, 15-70; légende : GERA × A GROIS EP LEO × D BVL × C × L.

Rev. Double aigle couronnée; légende : MAXIMILI II × ROMA × IM × SEM × AVG.

Arg. 1/4 de rixdaeldre. Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

18. *Av.* Écusson ovale et orné aux armes de Groisbeek, surmonté d'un heaume et de lambrequins ; légende : GERARD ? A ∘ GROISB · EPS · LEO · DVX · B ? CO ? LO. Aux côtés de l'écusson : 7 - 9 (1579).

Rev. Croix fleuronnée et ornée traversant l'inscription, au centre un écusson à la double aigle impériale; légende : RODO - II · ROM - IMP · DE - CRETO.

1/8 de rixdaeldre. De Renesse, pl. XXXIV, n° 7.

19. *Av.* Comme n° 18, sauf, aux côtés de l'écusson : 7 - 8.

Rev. Id., sauf RODOL.

Cabinet Vandermeer.

20. *Av.* Id.; légende : GERARD · A · GROISB · EPS · LEO · DVX · B · CO · LO · 7 - 8.

Rev. Id., sauf RODO.

Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

21. *Av.* Écusson ovale et découpé, aux armes de l'évêque; légende : GERARDVS ∘ A ∘ GROISBEECK · EPIS ∘ LEODEN.

Rev. Croix fleuronnée et ornée traversant la légende; légende : DVX * - BVLL - COME - LOSSE?

Patard d'argent. De Renesse, pl. XXXIV, n° 8.

22. *Av.* Id.; légende : GERARDVS . A . GROISBEECK . EPISC . LEOD.

Rev. Id.; légende : DVX · B - VLLON - COM · L - OSSEN.

Cabinet Ul. Capitaine.

23. *Av.* Écusson ovale, aux armes de l'évêque, surmonté d'un heaume orné et de lambrequins, légende : GERARDVS · A · GROIS - BEECK · EPISC · LEOD.

Rev. Croix fleuronnée et ornée, traversant l'inscription; légende : DVX B - VLLON - COM · L - OSSEN.

Double patard d'argent. De Renesse, pl. XXXIV, nº 6.

24. *Av.* Id., sauf LEO.

Rev. Id., id.

Cabinet Vandermeer.

25. *Av.* Écusson ovale et découpé, aux armes de l'évêque; légende : ♣ GERARDVS . A · GROISBEECK - EPISC · LEO DE.

Rev. Croix fleuronnée et ornée, traversant l'inscription; légende : DUX · B - VLLON - COM · L · OSSEN.

Patard d'argent. De Renesse, pl. XXXVI, nº 17.

26. *Av.* Id.; légende : ⁰⁰⁰ GERARDVS . A . GROISBEECK . EPISC . LEO.

Rev. DVX . B - VLLO - COM .·. - LOSS.

Cabinet Vandermeer.

27. *Av.* Id.; légende : ♣ GERARDVS · A · GROISBEECK · EPISC · LEOD.

Rev. Id., id.

Même cabinet.

28. *Av.* Écusson ovale et découpé, aux armes de Groisbeeck; légende : ⁘ GERARDVS · A · GROISBEECK EP · L'.

Rev. Dans une épicycloïde à quatre lobes, une croix ancrée et évidée, traversant l'inscription; dans les vides extérieurs de l'épicycloïde, quatre points et un point dans le centre de la croix; légende : DVX - BVL - COM - LOSS.

Demi-patard d'argent. De Renesse, pl. XXXIV, nº 9.

29. *Av.* Id.; légende : id., sauf ✠ GERARDVS.

Rev. Id., id. (Les lettres des deux légendes mal faites.)

Cabinet Vandermeer.

30. *Av.* Ecusson de l'évêque; légende : GERARDVS · A · GROISBEECK · EPS · LE.

Rev. Croix ancrée et évidée, traversant l'inscription : légende : DVX · B - VLLO - COM · L - OSSEN.

Liard d'argent ou 1/4 de patard. De Renesse, pl. XXXV, nº 10.

31. *Av.* Comme le nº 30, sauf : LEO.

Rev. Id; légende : DVX · B - VLLO - COM · L - OSSE.

Cabinet Vandermeer.

32. *Av.* Id.; légende : GERAZDVS . A . GROISBEECK . EPIS . LE.

Rev. Id.; légende : DVX · B - VLLO - COM · L - OSSEN.

Même cabinet.

33. *Av.* Écusson aux armes de l'évêque; au-dessus le perron sur trois marches; aux côtés, la date : 15 - 65. Légende : GERARDVS · A · GROISSBEECK · EPS · LEO.

Rev. Croix fleuronnée et ornée, traversant l'inscription et cantonnée de quatre points; légende : DVX B - VLLO - COM - LOSS.

Double denier de cuivre. De Renesse, pl. XXXV, n° 11.

34. *Av.* Id., id.
Rev. Id., sauf LOSS.

Cabinet Vandermeer.

35. *Av.* Écusson ovale aux armes de l'évêque, surmonté d'un chapeau de cardinal; légende : ✠ GERAR · D · G · CAR · ET · EPIS · LEOD · DVX.
Rev. Croix ornée, ancrée et fleuronnée, traversant l'inscription; au centre, une rosette; légende : BVLL · M - AR · FRA - N · COM. - LOSSE.

Double denier noir. De Renesse, pl. XXXV, n° 14.

36. *Av.* Écu ovale aux armes de l'évêque, sur une croix pattée traversant l'inscription; légende : GERAR - DVS · A · GROISB - EECK.
Rev. Dans le champ, trois écussons placés en triangle, Liége-Bouillon, Loos et Franchimont; au-dessus de ce dernier, le perron sur trois marches, accosté de la date : 15 - 65; légende : ∘ EPS · LEOD · DVX · BVLLON · COM · LOSS.

Denier de cuivre. De Renesse, pl. XXXV, n° 12.

37. *Av.* Id., id.
Rev. Id., sauf LEO.

Cabinet Vandermeer.

38. *Av.* Id., id.

Rev. Id. ; légende : DVX BVLLON COMES · LOSSENSE, et la date : 15 - 65.

Même abinet.

38 bis. *Av.* Id.
Rev. Id., sauf : LEO et 1566.

39. *Av.* Id., id.
Rev. Id. ; légende : EPS · LEOD · DVX · BVLL O ....., et 15 - 65.

Même cabinet.

40. *Av.* Id., id.
Rev. Id.; légende : id., sauf BVLLO.

Cabinet Ul. Capitaine.

41. *Av.* Écusson aux armes de l'évêque; au-dessus, le perron sur trois marches à côté de l'écusson, la date 15-66; légende : GERARDVS · A-GROISBEECK · EPS · LEO.

Rev. Croix fleuronnée dont les bras se terminent en pommes de pin et traversent l'inscription ; légende : DVX · B-VLLO · -DOM · L-OSSEN.

Double denier de cuivre. De Renesse, pl. XXXV, nº 13.

42. *Av.* Id., id., sauf GROISSBEECK.
Rev. Id., sauf LOSSE.

Cabinet Vandermeer.

43. *Av.* Id., sauf EP · LEO.
Rev. Id., sauf DVX B-VLLON.

Même cabinet.

44. *Av.* Id.

Rev. Id.; légende : DVX-BVLL-COM-LOSS.

Même cabinet.

45. *Av.* Id., id.

Rev. Id.; légende : id., sauf EPISC · LEO D.

Même cabinet.

46. *Av.* Id., id.

Rev. Id.; légende : DVX ∘ B-VLLO-COM ∘ - LOSS.

Même cabinet.

47. *Av.* Id., id.

Rev. Id., sauf DVX-B-VLLON.

Même cabinet.

48. *Av.* Id., Id.

Rev. Id., sauf EPIS - LEOD.

Même cabinet.

49. *Av.* Id., id.

Rev. Id., sauf COM · L - OSSE.

Cabinet Ul. Capitaine.

50. *Av.* Id., id.

Rev. Id.; légende : DVX-BVLL-COM-LOSS.

Même cabinet.

51. *Av.* Écusson découpé, aux armes de l'évêque; au-dessus, un point; légende : ✠ GER · D · G · CAR · ET · EPIS · LEOD · DV.

Rev. Croix ornée et ancrée, dont les bras se terminent par des boules et qui traverse l'inscription; légende : BVLL-M · FR . - . COM . - . LOSS.

Denier de cuivre. De Renesse, pl. XXXVI, nº 46.

ERNEST DE BAVIÈRE (1580-1612).

1. *Av.* Buste barbu de l'évêque, à gauche; légende : ⁂ ERNESTVS : D : G : EPISCOPVS. LEODIEN.

Rev. Écusson de Bouillon, avec crosse et épée, surmonté du bonnet ducal, aux côtés deux fleurons et en bas un autre fleuron entre deux rosettes; légende : DVX . BVLLONIENS-. 16-12.

Florin d'or. Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

2. *Av.* Écusson découpé et orné aux armes de l'évêque; légende coupée par trois petits écussons; Liége, Hildesheim et Bertolsgade : ✠ ERNEST-BAVAR-DVX EP LEODN.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : RVDOL · II · RO · IMP · DECRET · SEM · A · 81.

Florin d'or. De Renesse, pl. XXXVI, n° 1.

3. *Av.* Buste de l'évêque, à droite; légende : (Gland) ERNEST ∘ BA ∘ DVX ∘ EP ∘ LE ∘ DVX ∘ B ∘ CO ∘ LOS.

Rev. Écusson aux armes de l'évêque, surmonté d'une couronne ducale; légende : AVDIATVR ALTERA ✠ PARS.

Ducat. De Renesse, pl. XXXVI, n° 2.

4. *Av.* Écusson fleuronné et découpé aux armes de l'évêque; légende : ✠ ERNEST ∘ D ∘ G ∘ ELECT ∘ ET ∘ CONFIRM ∘ LEOD ∘ EPC.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : RVDOL ∘ II ∘ IMP ∘ AVG ∘ P ∘ F ∘ DECRETO ∘ 1584.

Rixdaeldre. De Renesse, pl. XXXVII, n° 5.

5. *Av.* Buste de l'évêque; à gauche, légende : ♣ ERNESTVS ∘ DEI ∘ GR ∘ EPISCOPVS LEODIE.

Rev. Écusson de Bouillon, avec couronne ducale crosse et épée, de chaque côté et au bas un fleuron ainsi que quelques rosettes; légende : ∞∘∞ DVX ♣ BVLLONIENSIS ♣ 1611.

¹/₄ daeldre. De Renesse, pl. XXXVI, nº 3.

6. *Av.* Buste avec collet à pointes; légende comme nº 5.

Rev. Id.; légende : id., sauf BVILLONIENSIS.

De Renesse, texte, nº XIII.

7. *Av.* Id.; légende : ERNESTVS . DEI - GR . EPISCOPVS . LEODIE XXX.

Rev. Id.; légende : D ♟ VX ❋ BVLLONIENSIS. 16-12.

De Renesse, texte, nº XXIV.

8. *Av.* Buste de l'évêque, à gauche; légende : ERNESTVS · D · G · EPISCOPVS · LEODI.

Rev. Écusson de Bouillon, avec couronne ducale, crosse et épée; aux côtés : 16 - 11; au bas : XV; légende : ♣ DVX · BVLLONIENSIS ⁎.

Pièce de 15 sols ou ¹/₄ daeldre. De Renesse, pl. XXXVIII, nº 9.

9. *Av.* Id.; légende : id., sauf LEODIE.

Rev. Id.

De Renesse, texte, nº XVI.

10. *Av.* Id.; légende : ERNESTVS · DE · GR · EPISCOPVS · LEODI.

Rev. Id.; légende : ⁎ DVX · BVLLONIENSIS 16 - 12.

Cabinet Vandermeer.

11. *Av.* Comme n° 8.

Rev. Id.; légende : DVX BVLLONIENSIS 16 - 11 ; au bas de l'écusson : XV.

Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

12. *Av.* Id.; légende : ERNESTVS · DE · GR · EPISCOPVS · LEODI.

Rev. Id.; * DVX BVLLONIENSIS * 16 - 11 - XV.

13. *Av.* Écusson fleuronné aux armes de l'évêque ; aux côtés : 15 - 81 ; légende : ✠ ERNEST · BAVAR · DVX · EPVS · LEOD · DVX · B · C · LO · ET · C.

Rev. Croix fleuronnée et ornée, traversant l'inscription et ayant au centre l'aigle impériale; légende : RVDOL - II - ROM - IMP · DE-CRET.

¼ rixdaeldre. De Renesse, pl. XXXVIII, n° 11.

14. *Av.* et *rev.* Comme le précédent, sauf IMP · DE - CRETO.

Cabinet Vandermeer.

15. Id.; légende : ⁘ ERNEST · BAV · DVX · EPS · LEO · DVX · B · CO · LOS · 1581.

Rev. Id.; légende : RODOL - II ROM - IMP · DE - CRETO.

Même cabinet.

16. *Av.* Id.; légende : ✠ ERNEST · BAVAR · DVX · EPS · LEO · DVX · B · CO · LOS 15-8Z.

Rev. Id.; légende : RVDOL - II ROM - IMP · DE - CRETO.

Même cabinet.

17. *Av.* et *rev.* Pareils au n° 16, sauf 15-82, le deux de 82 à tête ronde.

Même cabinet.

18. *Av.* et *rev.* Pareils au n° 16, sauf LEOD.

Même cabinet.

19. *Av.* Comme n° 13; légende : * ERNESTVS · BAVAR · DVX · EPVSCOPVS · LEOD · ET · C · 1581.
Rev. Id.; légende : RVDOL - II · ROM - IMP · DE - CRETO.

Cabinet Ul. Capitaine.

20. *Av.* Comme n° 16.
Rev. Id., sauf RODO.

Même cabinet.

21. *Av.* Ecusson orné aux armes de l'évêque, au-dessus 8 - 2; légende : ✠ ERN · BAVAR · DVX · EPS · LEO · D · BVL · CO · LOS.
Rev. Croix fleuronnée et ornée traversant l'inscription et ayant au centre un écusson à l'aigle impériale: légende : RVDO - II · ROM - IM · DE - CRET.

¼ rixdaeldre. De Renesse, pl. XXXVIII, n° 10.

22. *Av.* Id.; légende : (Calice). ERNES · BAV · DVX · EP · LEO · DVX · B · CO · LOS · 8 Z.
Rev. Id.; légende : RVDO - II · ROM - IM · DE - CRETO.

Cabinet Vandermeer.

23. *Av.* Id. ✠ ERNES · BAV · DVX · EP · LEO · DVX · B · CO · LOS · 8 Z.

Rev. Id.; légende : RVDO - II · ROM - IM · DE - CRETO.

Même cabinet.

24. *Av.* Id.; légende : ✠ ER... BAV · DVX · EP · LEO. DVX · B · C · LO · 8✠Z.
Rev. Comme n° 23.

Même cabinet.

25. *Av.* Id.; légende : ✠ ERNES · BA · DVX · EP · LEO · DVX · B · CO · LO · 8✠3.
Rev. Comme n° 23.

De Renesse, texte, n° XXX. — Même cabinet.

26. *Av.* Id.; légende : I ERNEST · BAVAR · DVX · EP · LEO · DVX · B · CO · LO · 8✠4.
Rev. Id.; légende : RVDO-II · RO-IM · DE-CRETO.

De Renesse, texte, n° XXXI. — Même cabinet.

27. *Av.* Comme n° 26.
Rev. Id.; légende : RVDO - II · ROM - IM · DE - CRETO.

De Renesse, texte, n° XXXII.—Même cabinet.

28. *Av.* Id.; légende : ✠ ERNEST · BAVAR · DVX · EPS · LEOD · DVX · B·CO · LO · 8✠4.
Rev. Comme n° 27.

Même cabinet.

29. *Av.* Id.; légende : ERNEST · BA · DVX · EPS · LEO · DVX · B · CO · LO · 8✠5.

Rev. Comme n° 27, sauf RO.

De Renesse, texte, n° XXV. — Même cabinet.

30. *Av.* Id.; légende : ERNEST · BA · DVX · EPS · LEO · DVX · BVL · CO · LOS · 8✠6.

Rev. Comme n° 29.

De Renesse, texte, n° XXXIII. — Même cabinet.

31. *Av.* Comme n° 21, sauf la date 8 - 3.

Rev. Id.; légende : RVDO - II · RO - IM · DECRET.

Cabinet Ul. Capitaine.

32. *Av.* Id. (Gland). · ERNES · BAV · DVX · EP · LEOD DVX · B · C · LO.

Rev. Comme n° 31.

Même cabinet.

33. *Av.* Id.; légende : ☩ ERN · BAV · DVX · EPS · LEO · D · BVL · C · LO. En haut : 8 - 3.

Rev. Id.; légende : RVDO - II · ROM - IM · DI - CRET.

Même cabinet.

34. *Av.* Écusson orné, aux armes de l'évêque; légende : (Gland). ERNEST · BAV · DVX · EP · LEO · DVX · B · CO · LOS, à côté de l'écusson, 8 - Z.

Rev. Croix fleuronnée traversant l'inscription; au centre un cartouche fleuronné renfermant un écusson ovale, portant l'aigle impériale; légende : RVDO - II · ROM - IM × DE - CRETO.

1/8 de rixdaeldre. De Renesse, pl. XXXVIII, n° 12.

35. *Av.* Id.; légende : (Calice). ERNES · BAV · DVX · EP · LEO · DVX · B · CO · LOS · 8 - Z.
Rev. Id.; légende : RVDO - II · ROM - IM · DE - CRETO.

Cabinet Vandermeer.

36. *Av.* Id.; légende : (Calice). ERNEST · BA · DVX · EP · LEO · DVX · B · CO · LOS · 9 - 0.
Rev. Id.; légende : RVDO - II RO - IM · DE - CRET.

Même cabinet.

37. *Av.* Id.; légende : (Gland). ERNEST · BAVAR · EP · LEO · DVX · B · CO LOS. (Sans date.)
Rev. Comme n° 34, surfrappé.

Même cabinet.

38. *Av.* Id.; légende : ♀ ERNEST BAVAR EPS · LE · DVX · B · CO · L. (Sans date.)
Rev. Id.; légende : RVDO - II · RO - IM · D - ECRE.

Même cabinet.

39. *Av.* Id.; légende : (Gland). ERNES · BA · DVX · EP · LEO · DVX · B · CO · LOS · 8 - 3.
Rev. Comme n° 34.

Même cabinet.

40. *Av.* Id.; légende : ♔ ERNEST · BAVAR · DVX · EPS · LEOD · DVX · B · CO · LO, en haut : 15-84.
Rev. Id.; légende : RVDO-II · RO-IM · DE-CRET.

Cabinet Ul. Capitaine.

41. *Av.* Écusson couronné, aux armes de l'évêque; légende : ERNESTVS · BAVA · DVX · EPS · LEO.

Rev. Dans un épicycloïde à quatre lobes, une croix ancrée traversant l'inscription; au centre, l'aigle impériale; légende : RVDO - II · ROM - IMP · DE - C · 1594.

1/16 de rixdaeldre. De Renesse, pl. XXXVIII, n° 13.

42. *Av.* Id.; légende : ERNEST · BAVA DVX · EPS · LEO.

Rev. Id.; légende : RVDOL - II ROM · IMP · DE - C · 1594.

Cabinet Vandermeer.

43. *Av.* Id.; légende : ERNEST · BAVA · DVX · EP · LEOD.

Rev. Id.; légende : RV... - II RO - ... - C 1594.

Même cabinet.

44. *Av.* et *rev.* Comme n° 42, sauf RVDO.

Même cabinet.

45. *Av.* Comme n° 42, sauf ERNES.

Rev. Comme n° 42.

De Renesse, texte, n° XXXIX.

46. *Av.* Écusson couronné, aux armes de l'évêque; légende : ERNESTVS ∘ D ∘ G ∘ ARCHI ∘ COL.

Rev. Croix ancrée; légende : EPIS ∘ LEODIEN ∘ BAVARIE ∘ DVX ∘.

Escalin. De Renesse, pl. XXXVII, n° 7.

47. *Av.* Écusson couronné, aux armes de l'évêque: légende : ERNS · BAVAR · DVX · EP · LE.

Rev. Une croix pattée, ornée et évidée, traversant l'inscription, cantonnée de deux rosettes et de deux lions; au centre, une rosette; légende : DVX · B - VLL · C - O · LOS - S · 1586.

Arg. 1 pièce de 3 sols. De Renesse, pl. XXXIX, nº 15.

48. *Av.* Id.; légende : ERNS · BAVAR · DVX · EP · LE.
Rev. Id.; légende : DVX · B - VLL · C - O · LOS - S · 1583.

De Renesse, texte, nº XXXVII.

49. *Av.* Id.; légende : ERNE · BAV · DVX EP L.
Rev. Id.; légende : DVX · B - VL · CO - LOSS - E · 1583.

De Renesse, texte, nº XXXVIII.

50. *Av.* Id.; légende : ERNE · BAVAR · DVX · EP · LE.
Rev. Comme nº 49.

Cabinet Ul. Capitaine.

51. *Av.* Comme nº 47, sauf ERNE.
Rev. Id.

Même cabinet.

52. *Av.* Écusson aux armes de l'évêque couronné; aux côtés, II - S; légende : ∘ ERNESTVS ∘ D ∘ G ∘ ARCHIEPI ∘ CO.
Rev. Trois écussons placés en triangle (Empire, Liége et Autriche-Espagne); au-dessus, le perron; au centre des écussons, un point; légende : ∘ EPIS ∘ LEODIEN ∘ V ∘ BAVAR ∘ DVX.

Pièce de 2 sols. De Renesse, pl. XXXVII, nº 4.

53. *Av.* Écusson couronné, aux armes de l'évêque; aux côtés, I - S; légende : ∘ ERNESTVS ∘ D ∘ G ∘ ARCHIEPI ∘ COL ∘.

Rev. Sur une croix pattée, traversant l'inscription, la double aigle impériale couronnée, portant sur la poitrine un écu au perron; légende : EPS ∘ - LEODI - V ∘ BAVA - ∘ DVX ∘.

Pièce d'un sol, billon. De Renesse, pl. XXXVII, n° 8.

54. *Av.* Écusson couronné de l'évêque; légende : ERNEST · BA · DVX · EP · LE · DVX · B · C · LOS.

Rev. Le perron sur trois marches, accosté de XVI - SOVS; légende : (Gland) AVDIATVR · ALTERA · PARS · 1585.

Cuivre. Pièce de 16 soz ou $^3/_4$ liard. De Renesse, pl. XXXIX, n° 16.

55. *Av.* Écusson aux armes de l'évêque, sur une croix fourchettée traversant l'inscription; légende : ERNE - BA · DV - X · EPS - LEOD.

Rev. Perron sur trois marches; aux côtés, XII - SOVS; légende : AVDIATVR · ALTERA · PARS.

Cuivre. Pièce de 12 soz ou $^1/_2$ liard. De Renesse, pl. XXXIX, n° 18.

56. *Av.* Id.; légende : ERNE - BA · DV - X · EPS - LEOD.

Rev. AUDIATVR × ALTERA · PARS · XII ☿ SOS.

Cabinet Vandermeer.

57. *Av.* ERNES - BAVAR - D · EPS LEOD.

Rev. AVDIATVR · ALTERA · PARS 1594. XII ♌ SOVS.

Même cabinet.

58. *Av.* Id.; légende : ERNE ... Comme n° 57.
Rev. Comme n° 57.

Même cabinet.

59. *Av.* ERNE - BA · DV - X × EPS - LEOD.
Rev. AVDIATVR · ALTERA - PARS ×× · XII ⚥ SVS.

Même cabinet.

60. *Av.* Id.; légende : ERNE - BA - DV - X EPS - LEOD.
Rev. Comme le n° 59..... XII ⚥ SOV.

Même cabinet.

61. *Av.* Comme n° 60.
Rev. Id., comme n° 60, sauf le perron sans cercle intérieur.

Même cabinet.

62. *Av.* Comme n° 60.
Rev. Comme n° 60, sauf le perron avec un cercle perlé intérieur.

Même cabinet.

63. *Av.* Id.; légende : ERNE - BA · D - VX · EP · LEOD.
Rev. AVDIATVR · ALTERA · PARS · XII ⚥ SOV.

Même cabinet.

64. *Av.* Id.; légende : ERN - BADV - X EP - LEOD.
Rev. ✶ AVDIATVR · ALTERA · PARS ×· XII ⚥ SOV.

Même cabinet.

65. Ne diffère du n° 55 que par un point après PARS ·

Même cabinet.

66. Id. que n° 55, sauf le perron qui a une grosse boule sous la croix.

Même cabinet.

67. *Av.* Id.; légende : ERNES · BA · DVX · EP · L · D · B · C · L · armes, à chaque côté une rosette.
Rev. Id.; légende : AVDIATVR · ALTERA · PARS S 94. Aux côtés du perron qui se trouve au milieu du revers, XII - SVS.

De Renesse, n° LXV, p. 112.

68. *Av.* Id. que n° 67.
Rev. AVDIATVR · ALTERA · PARS · 94. Aux côtés du perron, XII - SVS.

Cabinet Capitaine.

69. *Av.* Id.; légende : ERNE - BA · DV - X · EPS - LEOD.
Rev. Id.; légende : AVDIATVR ALTERA ... S. Aux côtés du perron, XII - SOS.

Cuivre jaune. Même cabinet.

70. *Av.* Id.; légende : ERNE - BADV - X EP - LEOD.
Rev. AVDIATVR ALTERA PARS. XII - SO.

Collection de M. le notaire Dumont, à Liége.

71. *Av.* Buste du prince, vu à droite; légende : ERN.... LE DVX B CO LO.
Rev. Armes de Bavière et deux rosettes; légende : AVDIATVR ALTERA PARS · 90 (1590); en bas VIII.

Arg. Pièce de 8 soz ou $^1/_3$ de liard. Cabinet de M. Dumont.

72. *Av.* Buste barbu de l'évêque, à droite, avec col à l'espagnole ; légende : (Gland) ERNEST · BA · DVX · EP · LE · DVX · B · CO · LOS.

Rev. Écusson couronné, aux armes de l'évêque ; aux côtés, deux points, au-dessous : ∘ XII ∘ ; légende : AVDIATVR · ALTERA · PARS · 1585.

Cuivre. Pièce de 12 soz. De Renesse, pl. XXXIX, n° 17.

73. *Av.* Id. ; légende : id., sauf LOS.

Rev. Id. que n° 72, sauf 1583 et 1584.

Cabinet Vandermeer.

74. *Av.* ⚖ Id. que n° 72, sauf LO.

Rev. Id., sauf 1584.

Même cabinet.

75. *Av.* Écusson entre deux étoiles ; au-dessus, XII ; légende : ERNEST · BA · DVX · EP · LE · DVX · B · C · L.

Rev. Buste de l'évêque ; légende : (Gland) AVDIATVR · ALTERA · PARS · 1586 - et 1587.

Même cabinet.

76. *Av.* (Gland) AVDIATVR * ALTERA * PARS * 1587.

Rev. AVDIATVR · ALTERA · PARS - 87.

Même cabinet.

77. *Av.* (Gland) ERNEST · BA · DVX · EP.... CO · LOS.

Rev. AVDIATVR, etc., ℓ° (1590).

Même cabinet.

78. *Av.* (Gland) ERNES · BAV · DVX · EP · LEO · DVX · B · C · L.
Rev. AVDIATUR, etc., ℓ°.

Même cabinet.

79. *Av.* (Gland) ERNEST BA · DVX · EP · LEO · D · BVL C - LO.
Rev. AUDIATVR, etc., ℓ°.

Même cabinet.

80. *Av.* (Gland) ERNE · BA · DVX · EP · LE · DVX · B · C · LO.
Rev. AVDIATVR, etc., sans date.

Même cabinet.

81. *Av.* (Gland) ERNEST · BA · DVX..... BVL · C · L.
Rev. AVDIATVR, etc., sans date.

Même cabinet.

82. *Av.* (Gland) ..... DVX · EP · LE · DVX · B · C · LO.
Rev. AVDIATVR, etc., 1584.

Même cabinet.

83. *Av.* (Gland) ERNEST · BA.... X · EP · LEO · DVX · B · G · LO.
Rev. AVDIATVR, etc., 1583.

Même cabinet.

84. *Av.* ✠ ERNEST · BA · DVX · EP · LE · DVX · B · CO · LO.
Rev. AVDIATVR, etc., 1583.

Même cabinet.

85. *Av.* ERNEST, etc., comme n° 84.
Rev. AUDIATVR ALTERA PAR · 1583.

Même cabinet.

86. *Av.* ERNEST..., etc., comme n° 84, sauf CO · LOS.
Rev. Comme n° 84, sauf 1584.

Même cabinet.

87. *Av.* ERNEST, etc., comme n° 84, sauf BVL · C · LOS.
Rev. Id., comme n° 84, 1584.

Même cabinet.

88. *Av.* ERNEST, etc., comme n° 84.
Rev. AVDIATVR.., etc.., 89. Écusson sans points ni rosettes.

Même cabinet.

89. *Av.* ERNEST · BA · DVX · EP · LEO · DVX · B · C · LO.
Rev. AVDIATVR, etc., ꝛc.

Même cabinet.

90. *Av.* Comme n° 89.
Rev. Id., sauf 91.

Même cabinet.

91. *Av.* ERNEST · BA · DVX · EP · LEO · DV · B · C · L.
Rev. Comme n° 89, sauf 92.

Même cabinet.

92. *Av.* ERNEST · BA · DVX · etc.
Rev. Comme n° 72.

Collection Ul. Capitaine.

93. *Av.* ✠ ERNEST · BA · DVX EP · LEO · DVX · B · C · LOS.
Rev. AVDIATVR · ALTERA · PARS · 1585.

Même collection.

94. *Av.* Écusson couronné de l'évêque; au-dessous, VIII; légende : ERNEST · BAVA · DVX · EPS · LEOD.
Rev. Croix fleuronnée traversant l'inscription, ayant au centre un cartouche quadrilobaire, dans lequel se trouve un lion; légende : DVX · - · BVLL · - M · FR · - · C · LO.

Cuivre. Pièce de 8 soz. De Renesse, pl. XXXIX, n° 19.

95. *Av.* ERNEST · BAVA · DVX · EPS · LEOD.
Rev. DVX · B - VLL · M - FRAN - CO · LO.

Cabinet Vandermeer.

96. *Av.* ERNEST · BAVAR · DVX · EPS · LEOD.
Rev. DVX B - VLL · M - FRAN - CO · LO.

Même cabinet.

97. *Av.* Comme n° 96.
Rev. Comme n° 94.

Même cabinet.

98. *Av.* Écusson couronné, aux armes de l'évêque; légende : ERNEST · B · DVX · EP · L.
Rev. Croix pattée, ornée et évidée, traversant l'inscription. Au centre, un point; la croix cantonnée de deux rosettes et de deux lions; légende : AVD - ALTE - RA · PA - RS · 85.

De Renesse, pl. XXXIX, n° 14.

99. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, à gauche; légende : (Gland) ERNESTVS · DVX BAVARIE.

Rev. Écusson couronné de l'évêque, ayant en cœur l'écu de Looz; légende : COMES · LOSSENSIS.

Cuivre. De Renesse, texte, nº LXXX, et cabinet Vandermeer.

100. *Av.* Le perron entre les écussons de Liége-Bouillon et de Looz; légende : ERNEST · BA · DVX · EPS LEO.

Rev. Écusson ovale et orné, aux armes de l'évêque, avec couronne, crosse et épée; légende : AVDIAT - VR · ALT - PAR - S.

Cuivre. De Renesse, pl. XLII, nº 31.

101. *Av.* Id.

Rev. AVDIA - T · AL - T · PARS -

Cabinet Vandermeer.

102. *Av.* Id. que nº 100, sauf LEOD.

Rev. A - VDIAT - VR · ALT - PAR - S.

Pièce coulée. Même cabinet.

103. *Av.* Écusson ovale, aux armes de l'évêque, avec couronne, crosse et épée; légende : ER - NES · BA · DV · EP · LE - O.

Rev. Le perron entre l'écusson de Looz et celui de Liége-Bouillon; légende : AVDIATVR · ALTERA · PARS.

Cuivre. De Renesse, pl. XL, nº 20.

104. *Av.* Id.; légende : E - RNES ·, etc.
Rev. Comme le n° 103, mais l'écusson de l'avers est surmonté d'une mitre.

Cabinet Vandermeer.

105. *Av.* Comme n° 103.
Rev. AVDIATVR · ALTERA · . ARS.

Même cabinet.

106. *Av.* Id., la pointe de l'épée passe entre BA · DV et EP LE.
Rev. Id.

Même cabinet.

107. *Av.* Id.; légende : E - RNES, etc.
Rev. Id.

Cabinet Ul. Capitaine.

108. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, à gauche; légende : (Gland) ERNESTVS · D · G · ARCHIEPIS · COL.
Rev. Écusson couronné aux armes de l'évêque; au-dessus, un petit écusson de Looz; légende : EPIS · LEODIEN · V · BAVA · DVX · CO · L.

Cuivre. De Renesse, pl. XL, n° 21.

109. *Av.* Comme n° 108.
Rev. Id., sauf LOSS.

De Renesse, texte, n° XCIV, et cabinet Vandermeer.

110. *Av.* Id., comme n° 108, sauf CO.
Rev. ✠ LEODIEN · DVX · BVLL · CO · LOS.

Cabinet Vandermeer.

111. *Av.* Comme n° 108.

Rev. .... LEODIEN · V · BAVAR · D.....

Même cabinet.

112. *Av.* Id., comme n° 108.

Rev. Id., sauf qu'il y a l'écu de Looz et Ɔ · L °.

Même cabinet.

113. *Av.* Id., comme n° 108.

Rev. Id.; légende : id., sauf BAVARIE.

Même cabinet.

114. *Av.* Buste couronné de l'évêque à gauche; légende : ∘ ERNESTVS · D ⚖ G · ARCHIEPIS · COL.

Rev. Écusson couronné aux armes de l'évêque ; aux côtés, 16 - 10; légende : EPIS · LEODIEN · V · BAVAR · DVX.

Liard, cuivre. De Renesse, pl. XL, n° 22.

115. *Av.* ⚖ ERNESTVS · D · G · ARCHIEPIS · COL.

Rev. Comme n° 114, 16 - 10.

Cabinet Vandermeer.

116. *Av.* ERNESTVS · D ⚖ G · ARCHIEPIS · COL.

Rev. Comme n° 114, 16 - 11.

Même cabinet.

117. *Av.* ⚖ ERNESTVS · D ⚖ G ARCHIEPIS : CO.

Rev. Comme n° 114, 16 - 11.

Même cabinet.

118. *Av.* · ERNESTVS.... etc.... COL.
Rev. Comme n° 114, 16 - 12.

Même cabinet.

119. *Av.* Id. que n° 118.
Rev. Id., sans date.

Même cabinet.

120. *Av.* ERNESTVS, etc.... CO.
Rev. EPIS · LEODIEN · V · BAVARIE · DV, sans date.

Même cabinet.

121. *Av.* ERNESTVS · etc.... COL.
Rev. EPIS · LEODIE · V · BAVARIE · DVX ·, sans date.

Même cabinet.

122. *Av.* ERNESTVS · etc.... COL.
Rev. EPIS · LEODIEN, etc., sans date.

Même cabinet.

123. *Av.* ..... S · D · G · ARCHIEPIS...
Rev. EPIS... V · BAV · DV · CO · LOS, sans date.

Même cabinet.

124. *Av.* Comme n° 114.
Rev. Id., sauf COI, sans points ni date.

Même cabinet.

125. *Av.* Id., sauf CO.
Rev. Id.; légende id., sauf BAVARE, sans date.

Même cabinet.

126. *Av.* Id., comme n° 114.
Rev. ✠ LEODIEN · DVX ✠ BVL · CO · LOSS, sans date.

Même cabinet.

127. *Av.* ✠ ERNESTVS · D ✠ G · ARCHIEPIS · CO.
Rev. EPIS · LEODIEN · V · BAVAR · DVX · 16 - 10.

Même collection.

128. *Av.* Id., comme n° 127, le mot CO tout contre le perron.
Rev. Id., comme n° 127, 16 - 11.

Même cabinet.

129. *Av.* Id., sans perron, sauf qu'il y a COLL au lieu de CO.
Rev. Id., sans date.

Même cabinet.

130. *Av.* (Gland) ERNESTVS · D · G · ARCHIEPIS · COL.
Rev. LEODIEN · DVX · BVLL · CO · LOSSE, l'écu entre deux points, sans date.

Même cabinet.

131. *Av.* Comme n° 117, sauf EIRNESTVS.
Rev. Id.

Même cabinet.

132. *Av.* ERNESTVS · D · G · ARCHIEPIS · CO.
Rev. EPIS · LEODIEN · V · BAVARIE · DV.

Cabinet Ul. Capitaine.

133. *Av.* ERNESTVS · D · G · ARCHI · EPIS · COL, sans perron.

Rev. Les armes de Bavière avec bonnet ducal ; à côté, deux points ; en haut, écusson aux armes de Looz ; légende : EPIS · LEODIEV · BAVA · DV CO LOS.

Cabinet Dumont.

134. *Av.* Buste de l'évêque couronné, à gauche ; légende : ✠ ERNESTVS · BAVA · DVX · D · GRA · EPIS.

Rev. Écusson couronné de l'évêque ; légende : ✠ LEODIEN · DVX ✠ BVLL · CO · LOSSE.

Cuivre. De Renesse, pl. XL, n° 23.

135. *Av.* ..... D · G EPIS.

Rev. ⛊ LEODIEN, etc., comme le n° précédent.

Cabinet Vandermeer.

136. *Av.* · ERNESTVS · D · G · ARCHIEPIS · COLL.

Rev. EPIS · LEODIEN ✠ V · BAVARI · DVX.

Cabinet Ul. Capitaine.

137. *Av.* Buste couronné de l'évêque, à gauche ; légende : (Gland) ERNESTVS ∘ DVX BAVARIE ∘.

Rev. Écusson couronné aux armes de l'évêque, portant en cœur l'écu de Looz ; légende : COMES · LOSSENSIS.

Cuivre. De Renesse, pl. XL, n° 24.

138. *Av.* Id. que n° 137.

Rev. Id., l'écusson se trouve entre deux points.

Cabinet Vandermeer.

139. *Av.* Id., le col du buste orné.
Rev. Id.

Même collection.

140. *Av.* Id.
Rev. Id. ; légende : COMES LOSSENS.

Cabinet Vandermeer.

141. *Av.* Écusson couronné de l'évêque ; légende : ERNESTVS · BAVA ✠ DVX · D · G · EPISC.
Rev. Buste couronné de l'évêque, à gauche ; légende : ✠ LEODIENSIS DVX · BVLL · CO · LOS.

Cuivre. De Renesse, pl. XL, n° 25.

142. *Av.* ERNESTVS · BAVA · DVX · D · G · EPIS.
Rev. Id. que n° 141.

Cabinet Vandermeer.

143. *Av.* ERNESTVS · BAVA · DVX · D · G · EPISCO.
Rev. Id. que n° 141.

Même cabinet.

144. *Av.* ERNESTVS · BAVA ✠ DVX · D · G · EPISCO.
Rev. ✠ LEODIENSIS · DVX · BVLL · CO LOSS.

Cabinet Ul. Capitaine.

145. *Av.* ✠ ERNESTVS · BAVA ✠ DVX · D · G . EPISCO.
Rev. Id. que n° 144, sauf LOS.

Même cabinet.

146. *Av.* Écusson couronné, aux armes de l'évêque; légende : ✠ ERNEST · BAVA · ✠ DVX · D . G · EPIS.

Rev. Buste de l'évêque à tête nue, à gauche; légende : ✠ LEODIE · DVX · BVLL · CO · LOSS.

Cuivre. De Renesse, pl. XLI, nº 26.

147. *Av.* ✠ ERNEST · BAVA ✠ DVX · D · G · EPIS.

Rev. ✠ ERNEST · BAVA · DVX · D · G · EPIS.

Cabinet Vandermeer.

148. *Av.* Buste à gauche, tête découverte; légende : ✠ ERNEST · BAVA · DVX · D · G · EPIS.

Rev. Armes de Bavière écartelées avec bonnet ducal; légende : ✠ LEODIE · DVX · BVLL · CO · LOS.

Cabinet Ul. Capitaine.

Perreau.

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES MONNAIES.

XVIe SIÈCLE.

Jectoirs achetés par la ville de Lille ; récompenses accordées à trois savants arithméticiens lillois.

Les articles récemment publiés dans ce Recueil nous font connaître les dépenses que s'imposaient les villes pour les jetons qui servaient à dresser les comptes de l'échevinage. Toutefois, nous avons pensé que les documents qui suivent offriraient encore quelque intérêt aux nombreux lecteurs de cette Revue, puisque le premier nous apprend le prix de ces *jectoirs*, et que les autres nous révèlent l'existence de trois savants arithméticiens lillois, lesquels avaient trouvé le secret de rendre moins long et surtout moins difficile le travail des comptables.

Si nous interrogeons le registre de 1568, nous y lisons : « A cest argentier pour l'achapt par luy faict de quarante marcqz de jectoirs de cuivre, lesquelz ont esté distribuez tant aux quatre commissaires (1) commis à l'audition de ce

(1) 1387. A Jacque Halet, cangeur, que, au command d'eschevins, il paia à Mons. Piere de Le Zieppe, mess. le dyen de S. Donas de Bruges, conseillers de MS. le duc de Bourghongne, et Wattier Picquette, baillieu de Lille, commissaires de par nostredit seigneur à renover et créer esche-

compte, que à Jehan Barrat, leur ayde, aussi à cest argentier et à Allard Braem, aussi clercq escripvant en icelle. Si comme à chascun desdicts quatre commissaires et audict Jehan Barrat, six marqz, audict argentier, quatre marcqz et ausdicts Jehan Bus et Allard Braem, chascun trois marcqz, qui ensamble font lesdicts XL marcqz qu'ilz doibvent prendre et avoir chascun an à la rendition de cedict compte, comme il se faict et est assez accoustumé par les auditeurs de telz et samblables comptes des villes, tant en Flandres, comme ailleurs ont et prendent à chascune audition, au pris de douze pattars chascun marcq, qui font et icy à la somme de XLVIII l. »

« A eulx, pour chascun une boursse de cuir de chamois pour enclore lesdicts jectoirs, au pris de dix pattars chascune, font pour huit boursses la somme de VIII l. »

En 1580, on porte en dépense XVI l., pour vingt bourses achetées pour « enclore les gectons, au pris de huit pattars pour chascune bourse ; puis, XIX l. pour XIX bourses, si comme aux commissaires et adjoinct, à chacun trois bourses, à l'argentier deux bourses et à Regnault Braem, clercq, deux bourses (1). »

vin de Lille au devantdit jour de Toussains, XX frans d'or du roy à cascun, pour ses frès, paine et travail en ce, vall. LX frans de VI^XX IX l. Un autre commissaire reçut encore XXII fr., de XLVII l. XIII s. IIII d. Donné en courtoisie as mesnies d'iceuls commissaires VI frans, de XII l. XVIII s. Pour l'accat de V aunes de verd drap à couvrir le taule du siége des comptes de le hanse, XX gros pour l'aune, vall. C s. Pour accat de reubein et claus à atacquier celuy drap sour ledite taule, IIII s. A Gilles des Ghodaux et Lievin le Messagier, pour sour celi taule avoir clauwé cil drap, VII s.

(1) Arch de l'hôtel de ville de Lille, reg. aux comptes, fol. IIe LXXII V°.

Transcrivons maintenant les documents relatifs à nos habiles arithméticiens.

« 1570. A Jehan Le Thery, Me d'escolle, que accordé luy a esté sur requeste par luy présentée, pour avoir, environ v ou vi ans, ensieuvant ordonnances d'eschevins, construit et depuis délivré ausdicts eschevins certaine table et formulaire, contenant l'extendu de la diminution du pain du pied anchien, depuis vingt solz jusques à douze livres. Pour auquel formulaire parvenir, il averoit grandement travaillé et ruminé sur ladicte matière, souventesfois, aussy bien de nuict que de jour, *pour raison meismement que la cognoissance de tel affaire dépendoit d'un art fort subtile, et obscur et difficile :* et sy avoit, ou mois de décembre derrnier, dressé encoire une nouvelle table et formulaire, pour donner pois aux pains de farine ouvré et moictié bulletées, en quoy il averoit de rechief grandement travaillé, à cause que, en considérant l'assy avec aultres des années xve lx, lxi, lxii et lxiiii, il ne povoit, sans grand traveil, trouver la conformité desdictes sortes de pain. Pour touttes lesquelles paines et labeurs, et spéciallement, pour avoir trouvé le moien de prolonger ledict pied anchien, il averoit travaillé et besongnié depuis le commenchement de juing xve lxxiii jusques en fin de febvrier derrenier passé, faisant iie lxxii jours, luy a esté accordé, aprez avoir oy aulcunes personnes quy avoient congnoissance de ce que dessus, la somme de iie xl l. »

Peu satisfait, sans doute, des résultats obtenus par Le Thery, le magistrat s'adressait, en 1587-1588, au maître d'école Charles Miroul, puisque le comptable nous dit que, sur la requête de ce dernier, « lxxii l. lui ont été octroyées,

pour avoir besogné en grand travail d'esprit, par l'espace de trente jours, au calcul servant au prix du pain et aultres debvoirs par luy faicts (1). »

« L'année suivante (1588), c l. lui sont encore accordées, pour avoir faict sur le piet de l'assay dernièrement faict au mois de may xv° IIII^XX sept, à cause de l'exorbitant renchérissement de bled, la calculacion depuis le pris de XXXII l. la razière jusques à XLI l. En après, le rabat depuis XX l. jusques au pris de IIII l. Ensamble, avoir assisté à ung nouvel assay du XIIIIe jour d'octobre dudict an, et illecq ordonné les pois de la paste au plus juste que faire se pooit, pour trois sortes de pains, et faict aultres debvoirs de calcul avecq grand laboeur et travail d'esprit, à cause des fractions, additions et diminutions, tellement qu'en toutte icelle calculacion luy auroit convenu *faire nœuf cens quattre vingt règles de trois*, quy est œuvre longue et fascheuse (2). »

L'argentier va maintenant nous faire connaître l'immense travail du seigneur d'Estevèle, si généreusement payé par les échevins.

« 1591. A Mons. Toussains Muissart (3), que présenté luy a esté par Mess. de la loy, pour en partie récompenser des paines et travaulx par luy prins durant l'espace de deux ans, que il at la plus part du temps emploié *pour fourmer trois gros vollumes* (4) *et calcuz*, pour délivré aux boullengiers

(1) *Ibid.*, fol. II^c IIII^XX XV, r°.

(2) *Ibid.*, fol. II^c IIII^XX I, r°.

(3) En 1493, M. Muissart était grand connestable de la confrairie de Madame Ste-Barbe, que l'on dict des canonniers.

(4) Ce travail complet forma quattre grands vollumes (fol. III^c IIII r°).

de ceste ville, priserie de la pesanteur et valleur de leurs pains, à tous pris et poix que vray samblablement iceulx pains poldoient valloir et peser, que à ceste cause polroit durer à tousiours : par le moyen desquelz calcuz ne sera, doresnavant, besoing entremectre quelcun annuellement, pour, selon les assays de chacune année, faire calcult pour ballier priserie ausdicts boullenghiers de leursdictz pains, comme s'est faict du passé, causant grande despence à ladicte ville, *avecq subiection de passer pour ledict calcul par les mains d'ung homme, quy seul le sçavoit faire, et que, advenant son trespas, l'on estoit en paine recouvrir d'aultre, du moings fors à grand coustz et frays, comme estant la science d'aritméticque, pour ce requise, fort rare entre le poeuple de cestedicte ville, et très-difficille à comprendre*, maisment en tant que touche lesdicts pains. Moyennant quoy aussy ledict Muissart at promis drescher trois calculz : combien l'on aura de paste à faire pains blancq moinctié bultez et de faraine ouvré de la grandeur ordinaire, depuis lors que le bled vauldra vingt cincq pattars la razière jusques à douze livres, affin que, lorsque l'on fera les assize de pain, l'on puisse sur le camp faire repartissement de la paste à faire lesdictz pains, sans faire lors iceulx calculz, esquelz l'on se peult facillement abuser, et, s'abusant une foys, avant que lesditz calculz soient refaictz, la paste faicte pour iceulx assays se gaste, et par ce ou par le trop loing temps que l'on mect à faire lesdictz calculz, faisant lesdictz assays, les pains d'iceulx assays ne sont adreschiez, qui est grand intérest pour *la républicque*, la somme *de huict cent livres parisis*, pour une partie, et par aultres cent XLIIII l. parisis, faisant douze livres de gros,

pour icelle somme estre emploiée en une tasse d'argent armoiée des armes d'icelle ville, sont ensamble IX° XLIIII l.

En 1593, le comptable déclare « qu'il a payé CXX l., pour *une fillette de vin*, présentée à Toussains Muyssart, seigneur d'Estevèle, par Mess. de la loy, au mois d'aoust IIII^XX douze, en considération que le calcul par luy faict et naguerres présenté à Messieurs, pour le poix de la paste, lorsque l'on est empesché à faire les assays de pains, pour régler les boullengiers de ladicte ville, est la moictié plus grand et contient plus que il avoit promis faire, lorsqu'il feit les trois premiers calculz pour pains cuictz, avecq ce que icelluy calcul pour paste estoit beaucoup plus difficil que ceulx des pains cuictz (1). »

Le document suivant, bien qu'étranger au sujet que nous traitons, pouvant donner une idée des énormes dépenses auxquelles la ville de Lille devait subvenir au XIVe siècle, nous avons pensé que nos lecteurs ne nous en voudraient pas de le transcrire, avant de terminer cet article.

« 1389. Pour frès et despens de bouce, fais par escevins de Lille, leur consel, clers et vallés de celi ville, avoec euls le baillieu de Lille, sen lieutenant, navieurs, bosquellons, manouvriers, trayeleurs de nefs, keus, vallés et pluseurs autres, nombrés tous ensamble à XXXVII personnes, au fret de ledite ville, le lundi et mardi XIIIe et XIIIIe jours de cest mois de septembre, en alant sour le rivière venant de le Bassée à Lille, pour visiter et savoir les empeschemens y estans, adfin de jugier en amendes les gens de ce couppables et euls faire réparer et amender yceuls empeschemens

(1) *Ibid.*, fol. II^c LIII r°.

devens VII *jours et* VII *nuis*, sour certaine amende, parmy louwage de pos, ghodés, platiaus, baustes et autres coses porté en ce, louwage de nappes et touelles, broutage de tout ce, parmi broutteurs; le desserte de III navieurs et leurs vallés, de VII sacqueurs avoec euls, de III coppeurs ès devantdis empeschemens, et le desserte de Piere le Keut, du messagier de le ville et *du roy des ribaus*, tous occuppés par les II jours devantdis ou dessusdit voiage fait sour ledite rivière, et ossi parmi le desserte de Piere le Lambert qui, par ses II jumens, fist traire as nefs par delà Habourdin jusques assès près du bac à Wauring, alant et revenant, pour ce que li yauwe y estoit trop petite. Pour tout ce, si que les parties qui par halle en sont passées, évidaument appert, LXIIII l. III s. II d. Pour autres frès XVII l. (1). »

De la Fons-Mélicocq.

(1) *Ibid.*

ERRATA A L'ARTICLE INSÉRÉ DANS LE T. Ier, 4e SÉRIE.

P. 79, ligne 23, au lieu de campes, *lisez :* camps ; au lieu de tampes, *lisez :* tamps. — P. 80, ligne 15, au lieu de un, *lisez :* an; ligne 28, au lieu de conduisoit, *lisez :* duroit. — P. 81, ligne 19, au lieu de joer, *lisez :* foer.—P. 85, ligne 20, au lieu de cuisne, *lisez :* cuisine ; ligne 28, au lieu de Robatur, *lisez :* Probatur.— P. 87, ligne 11, au lieu de volet, *lisez :* solet ; ligne 21, au lieu de *es train, lisez : estrain ;* ligne 30, au lieu de un, *lisez :* au. — P. 88, ligne 17, au lieu de evitandus, *lisez :* evitandas; ligne 25, au lieu de vie, *lisez :* où. — P. 89, ligne 17, au lieu de firier, *lisez :* finer ; ligne 27, au lieu de Ponseward, *lisez :* Ponreward.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. le COMTE M. DE ROBIANO, *à* M. R. CHALON, *directeur de la Revue.*

Bruxelles, 10 mai 1863.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Dans le courant de l'été de 1862, on exécuta quelques travaux de restauration dans l'antique église d'Usingen, duché de Nassau. On répara et renouvela partiellement le pavement. En enlevant une des dalles, des ouvriers découvrirent un vase en terre renfermant un nombre considérable de monnaies d'or, dont une partie nous a été communiquée et que nous nous faisons un plaisir de faire connaître aux numismates, quoique ces pièces nous semblent toutes connues au moins comme types généraux.

I. GERLACH DE NASSAU, ARCHEVÊQUE DE MAYENCE, DE 1354 A 1371.

1° Florin d'or au type de saint Jean-Baptiste : ✠ · S · IOHT - HHIS · B · (*sic.*) Aigle à une tête, dans le champ; à gauche, la roue de Mayence, à droite, le lion de Nassau.

Rev. Fleur de lis de Florence : ✠ · G ERL · · TREPS.

2° Florin d'or, mêmes types. Avers semblable au précédant, sauf : ✠ · S · IOHT - HHES · B ·, et le lion un peu plus grand.

Revers absolument identique.

3° Goldgulden de convention frappé à Bingen. L'évêque mitré debout, tenant de la main droite le livre des évangiles et de la gauche la crosse; à sa droite, l'écu à la roue de Mayence, à sa gauche, l'écu au lion de Nassau. Dans le champ au-dessus de la main droite, P(*ingen*) : GERL TAVS · - TREPS : MOG.

Rev. Le comte Palatin debout, en costume de guerre, tenant de la main droite l'épée, et la gauche appuyée sur un écu aux losanges de Bavière; à sa droite, l'écu au lion du Palatinat : RVPERT · DVX - COMES · PAL.

4° Goldgulden frappé à B(*acharach*). Mêmes types que le précédent, sauf qu'il y a deux points à la fin de la légende de l'avers. Le B du champ pourrait bien aussi être un R.

5° Goldgulden. L'évêque debout sur une base ornée, tenant de la main droite le livre des évangiles, et de la gauche, la crosse : ✠ GERLTAVS - TREPS ⁝ MOGV.

Rev. Écusson parti de la roue de Mayence et du lion acccompagné de billettes de Nassau; dans une épicycloïde à trois lobes : ✠MONETT · IN : OPIDO : PINGWEH.

6° Goldgulden. Mêmes types et légendes, sauf à l'avers : MOGV', et au revers trois points entre : IN ⁝ OPIDO ⁝ PIN, etc.

7° Goldgulden. Mêmes types : ✠ CARLAVS - AREPS ⁝ MOGV.

Rev. Le lion occupe le premier parti, la roue le second. ✠ MONETA ⁝ IN ⁝ OPIDO ⁝ PINGWEH ⁝

II. JEAN DE LUXEMBOURG, ARCHEVÊQUE DE MAYENCE, DE 1371 A 1373.

8° Goldgulden. Pour l'avers, même type que celui des n°s 5, 6 et 7. L'évêque debout sur une base ornée, tenant l'Évangéliaire et la crosse : IOH'ANES ⁝ A - REPVS ⁝ MAGV.

Rev. Écusson écartelé de la roue de Mayence et du lion couronné et la queue fourchue de Luxembourg ; dans une épicycloïde à trois lobes : ✠ MONETA ⁝ OPIDI ⁝ PINGVWENSIS ⁝

III. ADOLPHE DE NASSAU, ÉVÊQUE DE SPIRE, ADMINISTRATEUR DE MAYENCE, DE 1380 A 1388.

9° Saint Martin, tenant la crosse de la main gauche, assis dans un entourage gothique, à ses pieds un écusson au lion de Nassau : · S · MIRTIN - VS · AREPS.

Rev. Écu à la roue de Mayence, dans une épicycloïde à trois lobes : ✠ ADOLP : EPSPI · AMINISTT EGI (*sic.*)

Welzl, v. Wellenheim, n° 3134.

10° Mêmes types que le précédent : · SMIRTIN - VS : AREPS.

Rev. ✠ ADOLP : EPSPI · AMINISTT EGIO (*sic.*)

IV. ROBERT, DUC DE BAVIÈRE, COMTE PALATIN DU RHIN, DE 1353 A 1370.

11° Florin d'or au type de saint Jean-Baptiste : ✠ S · IOHT · - HNES × B. Aigle, la tête à gauche.

Rev. Le comte palatin debout, en costume de guerre, comme au revers du n° 3 : RVPERT DVX - COMES-PALT.

V. LOUIS D'ANJOU, ROI DE HONGRIE, DE 1342 A 1382.

12° Florin d'or au type de saint Jean-Baptiste : ✠ S IOHT. Une tête près du pied gauche : HHESB. Couronne.

Rev. Dans une épicycloïde à six lobes très-ornée, l'écu parti de Hongrie et d'Anjou : ✠ LO DOVICVS · DEI . GRTCIT : REX. (Les C ont la boucle presque fermée. Lettres courtes et grasses.)

Welz, v. Wellenheim, nos 158 et suiv.

VI. CONO DE FALKENSTEIN, ARCHEVÊQUE DE TRÈVES, DE 1362 A 1388.

13° Florin d'or au type de Saint-Jean-Baptiste : ✠ S · IOHT - HNES · B. Deux clefs en sautoir.

Rev. Écusson parti de la croix de Trèves et des armoiries de Falkenstein ; dans une épicycloïde à trois lobes. Deux croix en sautoir : CONO ✕ TR CHIEPS ✕ TREVEREN.

Köhler, n° 881. — Bohl, p. 43, n° 2.

14° Florin d'or au type de saint Pierre; il porte sur la

poitrine un petit écusson à la croix de Trèves, à ses pieds l'écusson de famille de Falkenstein : CVNOAR-EPS-TRE'.

Rev. Les écussons de Trèves et de Falkenstein dans une épicycloïde à six lobes. Au lieu de croix un petit écu de Falkenstein : SACRIIMPERI PERGALIA.

Bohl, p. 51, nº 13.

15° Florin d'or au type de saint Pierre; petit écusson de Trèves sur la poitrine du saint, à ses pieds, les clefs en sautoir : MONETA-TREVEN.

Rev. Écusson écartelé de Trèves et de Falkenstein, dans une épicycloïde à six lobes. Au lieu de croix, les clefs en sautoir. CONO ARCHI EPSTREVEN.

Bohl, p. 49, nº 3.

COMTE MAURICE DE ROBIANO.

MÉLANGES.

Cartulaire de la commune de Bouvignes, recueilli et annoté par Jules Borgnet, archiviste de l'État. Namur, typographie de A. Wesmael-Legros, 1862, in-8°, 2 vol.

Il y a quelque vingt ans, les recherches historiques, les questions d'art et d'archéologie étaient encore considérées, à Namur, comme des choses parfaitement inutiles, si pas ridicules. On y faisait des couteaux, un peu d'industrie, on y buvait, on y mangeait d'une manière plantureuse; mais la littérature, toute digestive, se bornait aux chansons de Béranger et aux romans de Paul de Kock. Quelques hommes ont changé tout cela, et ce n'a pas été sans peine. Quand MM. Jules Borgnet, Balat, del Marmol et deux ou trois autres, s'imaginèrent de faire, à Namur, une société archéologique — une académie, — on les accueillit, d'abord, par un immense éclat de rire. Ils tinrent bon, bravèrent les sarcasmes, et, à présent, leur œuvre est une des plus vivaces de la Belgique, leur musée d'antiquités gallo-romaines et francques, le plus remarquable du pays.

Et voyez comme l'élan est donné. Après avoir fouillé la terre, le tour est venu de remuer, de scruter, de lire enfin ces vieilles archives, ces paperasses inaccessibles pendant des siècles, puis dédaignées et vouées à l'épicier.

En 1860, sur la demande de M. Jules Borgnet, archiviste de l'État et secrétaire de la Société archéologique, la

députation permanente proposa au conseil provincial de Namur, d'allouer une somme annuelle « destinée à couvrir « une partie des frais à résulter de la publication de docu- « ments inédits concernant l'histoire et la législation de la « province. »

Ce projet qui, quelques années plus tôt, n'aurait pas même obtenu l'honneur d'une discussion, fut chaleureusement défendu par M. le comte de Villermont, et adopté par le conseil. M. Borgnet se mit immédiatement à l'œuvre ; il vient de faire paraître les deux premiers volumes de la collection namuroise.

Sous le titre de Cartulaire de Bouvignes, l'auteur a réuni et classé chronologiquement tous les documents, chartes, comptes et lettres concernant cette singulière petite ville, pas plus grande que la main et qui a fait tant de bruit dans le monde. Il y a ajouté des notes nombreuses, substantielles et intéressantes, qui en font une véritable histoire de cette localité. M. Borgnet, qui a scruté *sa* province de Namur jusque dans ses derniers recoins, qui l'a étudiée en quelque sorte au microscope, joint à cette rare érudition le jugement droit et ferme d'un véritable historien. On admire souvent la sagacité avec laquelle il parvient à porter la lumière dans les questions les plus embrouillées et sur lesquelles ses devanciers semblent avoir, à plaisir, accumulé les ténèbres et les contradictions ; par exemple, la légende si populaire des Dames de Crèvecœur se jetant dans la Meuse du haut d'une tour qui se trouvait à trois ou quatre cents mètres de la rive (1).

(1) Galliot, au siècle dernier, a le premier et seul parlé des Dames de Crèvecœur, sans indiquer d'autre autorité que les « Annales de Bouvignes, » — quelles annales? — et c'est le récit de Galliot que les

Mais ce que nous aimons, surtout, chez notre archiviste-modèle, c'est son cœur vraiment belge, son ardent patriotisme. Jamais, il ne laisse échapper l'occasion de rappeler les maux innombrables que nous ont faits nos éternels envahisseurs, depuis Henri II, assassinant lâchement les pauvres vaincus de Bouvignes, les femmes, les enfants, et cela parce que cette bourgade avait osé résister quelques heures à sa royale armée, jusqu'aux *frères et amis* de 1794, qui nous apportaient l'Empire dans les fourgons de la Liberté.

Ce sont là des choses qu'il est bon de rappeler, de rappeler toujours et dont nos générations modernes ne doivent pas être oublieuses.

L'ouvrage de M. Borgnet, sous le rapport de son exécution matérielle, ne mérite aussi que des éloges. L'auteur a adopté et a fait adopter par le conseil le format in-8°, papier, justification et caractères a peu près semblables à ceux des publications de la Société d'histoire de Belgique, et il a trouvé, à Namur, un typographe, M. Wesmael-Legros, qui pourrait en remontrer à bon nombre de ses

écrivains postérieurs ont pris pour thème de leurs *variations*. On doit à Dewez la circonstance plus poétique et plus pittoresque des « flots de la Meuse, » singulière distraction pour un Namurois qui devait avoir vu Dinant! M. le baron de Stassart avait cru, depuis, découvrir enfin une preuve de cette triste et héroïque histoire dans une rente que devait la ferme de Rostenne « pour chanter l'anniversaire des trois filles, tuées au fort de Crèvecœur. » Malheureusement, dans un autre document, M. Borgnet voit la même rente mentionnée, mais avec l'indication que ces trois filles ont été tuées en 1430.

Il reste donc prouvé que trois filles ont péri pendant la défense de Crèvecœur contre l'attaque des Dinantais en 1430; mais péri, comment? Dans tous les cas Henri II n'est plus pour rien dans l'affaire.

confrères de la capitale. Le titre du volume, original et nouveau (ce qui n'est pas facile à trouver de nos jours, qu'on a tout essayé, tout défloré), représente un vieux parchemin auquel est appendu un sceau de Namur en cire rouge, reproduit d'une manière admirable de vérité par le procédé photolithographique d'Asser, procédé qu'on appliquera, sans doute, avec succès aux ouvrages de numismatique.

Le conseil provincial de Namur, par sa généreuse initiative, a donné aux autres provinces un exemple qui, nous l'espérons, ne sera pas perdu.

R. Ch.

Les deux premières livraisons du XVIIe volume des Mémoires publiés par la Société asiatique d'Allemagne, qui viennent de paraître, renferment plusieurs articles qui intéressent la numismatique : le premier est le compte rendu d'une découverte faite par un amateur, S. Exc. Subhy-Bey, morceau que le baron Ottocar de Schlechta a traduit de l'original turc et qui doit servir d'introduction à un ouvrage plus complet [1]. Il se termine par la description d'un dirhem omméiade découvert en Arabie, en tout semblable à ceux déjà connus; mais, contrairement à toutes les données de l'histoire qui assignent à l'année 75 ou 76 de l'hégire la date de l'introduction de la monnaie koufique proprement dite, cette pièce, qui présente, affirme-t-on,

[1] Ce même morceau formant le premier chapitre d'un grand ouvrage qui paraîtra sous le titre de *Source des nouvelles en ce qui concerne les médailles et les monuments*, a été traduit et publié avec quelques commentaires par M. le Dr Mordtmann, dans le no VIII des *Münzstudien* de Grote.

tous les caractères de l'authenticité, a été frappée à Basra, l'an 40, dernière année du règne d'Aly, le quatrième des khalifes orthodoxes : il est à présumer que cette découverte soulèvera plus d'une objection.

Le second mémoire, par le Dr M.-A. Levy, est relatif à l'étude des caractères phéniciens sur les monnaies de l'Afrique septentrionale, de *Leptis*, *Oea* et *Sabratha*, et de quelques inscriptions nabathéennes. Les principaux matériaux de ce travail sont empruntés au bel ouvrage sur la numismatique de l'ancienne Afrique, publié par le savant Dr L. Müller, de Copenhague. Ce curieux essai de paléographie n'est pas plus susceptible d'analyse qu'un autre du même genre par M. de Zangroniz, qui a fait de longues études comparatives des monnaies d'Espagne, encore incomplétement déchiffrées, pour en dégager les éléments de caractères africains dont l'alphabet, ignoré jusqu'à ce jour, ne peut se rapporter ni à l'ibérien, ni au phénicien ; de nombreuses planches accompagnent ce mémoire.

Enfin, M. le professeur Erdmann consacre plusieurs pages à l'examen des attributions de quelques pièces koufiques en cuivre, proposées par MM. Stickel et Tornberg, et dont il conteste l'exactitude ; la réponse à ce jugement, qui nous paraît un peu hasardé, trouvera sa place ailleurs. Mais ce travail se termine par un *Post-scriptum* qui intéresse jusqu'à un certain point nos droits de priorité : M. Erdmann y donne comme nouvelles de curieuses monnaies des sultans de Kharisme, connues depuis longtemps des amateurs sous les noms de *Sekendery* et de *Djemchidy*, dont on doit la première explication à l'illustre Fraehn, et qui sont complétement décrites, l'une, par Lelewel, dans le t. II,

2e série de notre Revue, en 1853, l'autre, en 1854, dans le t. IV, même série (*Lettre à Sawelieff*); toutes deux, dans le supplément de Fraehn, publié, en 1855, par M. l'académicien Dorn. Les emprunts de ce genre qu'on fait à la Revue sont, à coup sûr, involontaires, mais, si nous ne nous en plaignons pas, il n'en est pas moins de notre devoir de les signaler.

Nous devons encore mentionner une lettre adressée d'Adoa au professeur Brockhaus par le conseiller de cour de Heuglin, dans laquelle il décrit quelques petites monnaies éthiopiennes; trois ou quatre variétés en or découvertes, soit à Axum, soit à Adali, ont déjà été décrites. M. de Heuglin est parvenu, dans le cours de quatre voyages en Abyssinie, à en recueillir une demi-douzaine en cuivre; elles offrent des légendes grecques plus ou moins barbares, et l'une d'elles un nom de roi que l'auteur n'a pu déchiffrer. Une planche avec des figures accompagne leur description.

F. S.

Monete della zecca di Dezana pubblicate da Domenico Promis. Torino, stamperia reale, 1863, in-4°, 68 pages et 9 planches gravées sur cuivre.

Ce mémoire est le cinquième que M. le chevalier Promis a fait paraître sur les monnaies des seigneurs feudataires du Piémont. Il y traite des monnaies des comtes de Dezana ou de Déciane, petite seigneurie dont M. le chevalier Gazzera a écrit l'histoire en un volume in-4° qui fait partie des Mémoires de l'Académie royale de Turin.

M. Gazzera avait décrit un certain nombre de monnaies

de Déciane, et d'autres auteurs récents s'étaient également occupés de ces monnaies, comme M. Friedlaender et M. Cartier. Ce dernier, dans la Revue française de 1843, nous avait fait connaître de curieuses monnaies frappées, à Déciane, par deux aventuriers français qui, pendant les guerres d'Italie, sous François Ier, s'étaient successivement annexé cette petite souveraineté, le sieur de Marolles ou Mareuil et le *magnifique seigneur* Bérard de la Facaudière. Enfin, nous-même, dans la Revue belge, t. II, 2e série, nous avions offert à la numismatique de Déciane notre modeste tribut.

M. Promis, réunissant ces matériaux épars, en a fait un travail nouveau et aussi complet que possible, en l'enrichissant d'un grand nombre de pièces inédites. Son volume est orné de planches nombreuses, gravées dans la dernière perfection ; ce qui, aux yeux des amateurs, n'ajoute pas peu au mérite d'un livre.

L'auteur se propose de clore, par deux autres mémoires, la série des monnaies seigneuriales du Piémont. Ces sept mémoires serviront de complément indispensable à son grand ouvrage sur les *monnaies royales* de la famille de Savoie.

R. Ch.

Le n° IX de la *Numismatic chronicle* se compose des mémoires suivants :

1° Sur deux médailles autonomes de *Colossæ* en Phrygie, avec quelques observations sur le nom de cette cité, par le rév. Churchill Babington, 7 pages;

2° Monnaies irlandaises de cuivre et de billon (suite et fin), par le rév. Henry Christmas, 15 pages;

3° Monnaies anglo-françaises de cuivre et de billon, par le même, 12 pages;

Ces monnaies commencent à Edward III et finissent à Henry VI.

4° Découverte d'un dépôt caché dans une ancienne statue chinoise de Bouddha, faite, le 11 juin 1862, par M. John Williams, esq.

L'auteur, après avoir acheté cette statue d'un brocanteur, s'aperçut qu'elle contenait une cachette et l'ouvrit avec toutes les précautions voulues. Il en retira, entre une foule d'objets de tout genre, dix paquets de monnaies chinoises, au nombre total de 305 pièces, depuis la dynastie *Tang* (633) jusqu'au dernier empereur de la dynastie des *Ming* (1643); c'est-à-dire comprenant une période de plus de mille ans. Une semblable collection, trouvée en Europe, ferait supposer qu'un numismate dévot avait fait un *ex-voto* de son médaillier.

5° Sur quelques médailles de la Lycie, frappées pendant la domination des Rhodiens ou sous la ligue Lycienne, par l'honorable J. Leicester Warren, 7 pages et une planche;

6° Deux deniers inédits d'Egbert, par Richard Whitbourn, esq., 3 pages.

7° Sur un dépôt de pièces anglo-saxonnes, trouvé en Irlande, par John Evans, esq., 8 pages.

8° Méreaux (Tokens) du comté de Kent, du XVIIe siècle, (suite), par H.-W. Rolfe, esq., 13 pages et 2 planches;

9° Nouvelles publications numismatiques. — Mélanges.

R. Ch.

M. Hoffmann continue la publication de son Bulletin. Le n° 1 de la seconde année vient de paraître, et ce numéro

est accompagné d'une charmante planche représentant dix types variés d'*Amphipolis*.

Les monnaies d'*Amphipolis* étaient encore, il y a quelques années, considérées comme les plus rares des médailles grecques. On n'en avait jamais signalé que trois, dont deux étaient immobilisées au cabinet de France. En 1860, aux environs de Salonique, dans le sud de la Macédoine, un dépôt de ces pièces au nombre de cinquante-deux fut, dit-on, mis au jour. Mais les spéculateurs dans les mains desquels tomba ce trésor, se gardèrent bien d'en souffler mot et l'exploitèrent de leur mieux. Aujourd'hui que la mine est éventée, la monnaie d'Amphipolis reste encore une rareté, mais déchue de son ancienne splendeur. Son prix n'est plus que la dixième partie de ce qu'il était auparavant.

« N'est-il pas bizarre, dit M. Hoffmann, de voir ensem-
« ble dix pièces émises à des époques successives se
« retrouver également bien conservées, et ne pourrait-on
« pas croire qu'un amateur du temps a réuni ces monnaies
« pour ses confrères de l'avenir? » Oui, certes, très-bizarre; mais cette bizarrerie ne pourrait-elle pas s'expliquer d'une autre manière, plus facile à comprendre? Une pièce dont on offre partout 3,000 francs est un oiseau qu'on doit dénicher un jour ou l'autre.

Car, *s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer.*

Les prix ridiculement exagérés qu'on donne à présent pour certaines pièces sont déplorables au point de vue de la science. Ils doivent nécessairement susciter des Bekker, et ils finiront par jeter sur la numismatique un discrédit dont elle aura de la peine à se relever.

R. Ch.

Notice sur une médaille hébraïque trouvée à Bousse, par M. Éliézer Lambert. (Extrait du *Bulletin mensuel de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle,* numéro de janvier 1863), in-8°, 7 pages et une planche.

Il s'agit, dans cette notice, d'une de ces médailles hébraïques fabriquées, à une époque relativement moderne, par les juifs d'Allemagne. L'auteur fait remarquer que la supposition de la pièce résulte à l'évidence des caractères employés pour les légendes, les caractères dits *carrés.* On sait que les véritables monnaies hébraïques portent toutes des caractères *samaritains.*

R. Ch.

Das Münzwesen und die Münzen Erfurts. Herausgegeben von J. Leitzmann. Erste Lieferung nebst 2 Tafeln Abbildungen. Weissensee in Thüringen, G. F. Grossmann's Buchhandlung, 1862, in-4°.

L'ouvrage de M. Leitzmann sur les monnaies d'Erfurt comprendra quatre livraisons. Erfurt a été, au moyen âge, un grand entrepôt de commerce entre le nord et le midi de l'Allemagne. C'est ce qui explique l'intérêt qui s'attache aux monnaies de cette ville. L'auteur pense que déjà au xe siècle, où le commerce était très-florissant, Erfurt possédait un atelier monétaire impérial. Othon III transmit le privilége de frapper monnaie à l'archevêque Willigis de Mayence qui, selon toute probabilité, a usé de son droit. Les monnaies les plus anciennes d'Erfurt sont les deniers frappés par l'archevêque Aribo, 1020-1031. Le monnayage de la ville

s'arrête en 1802. L'auteur a commencé son ouvrage par un coup d'œil sur l'histoire politique et commerciale d'Erfurt. La première livraison est consacrée à l'exposition de son système monétaire; les suivantes contiendront la description de ses monnaies.

CAM. P.

Notice sur les CAURIS *et aperçu rapide des moyens d'échange employés par divers peuples. Lu à la classe d'industrie et de commerce* (1), *le* 5 *janvier* 1863, par M. F. SEGUIN, in-8°, 21 pages.

Les *cauris* sont des petits coquillages blancs du genre porcelaine, qu'on emploie comme menue monnaie dans une grande partie de l'Asie et de l'Afrique. On les pêche dans le golfe du Bengale, sur les côtes de Malabar, mais principalement sur celles des Maldives. Le roi de ces îles en tire son principal revenu. Les *cauris* sont donc une monnaie et, à ce titre, ils doivent trouver place dans une collection numismatique, ainsi qu'on l'a fait au cabinet de Leyde. Toutefois comme ils sont tous frappés au même coin, un seul exemplaire suffit, et cette *suite* ne sera guère encombrante dans les cartons des amateurs.

M. Seguin passe ensuite en revue les différentes monnaies non-métalliques dont on a fait ou dont on fait encore usage dans certains pays éloignés. Il nous apprend qu'au Mexique les grains de cacao servent aujourd'hui encore de monnaie de billon; que le fruit d'un arbre nommé *Kola* tient lieu

(1) A Genève.

de numéraire chez les Féloupes, peuplade de la Sénégambie.

En Abyssinie, des plaques de sel gemme sont reçues comme monnaies; il en faut cent pour un écu d'or (quel écu?) etc., etc. Puis viennent les matières de véritables échanges, les fourrures dans les pays du nord de l'Asie, les morues sèches à Terre-Neuve, les moutons en Circassie, etc. De cette dernière catégorie les numismates seront bien forcés de se passer; car il serait difficile de lui trouver place dans un médaillier.

R. Ch.

Münzstudien. — Neue Folge der Blätter für Münzkunde. Herausgegeben von H. Grote. Nr. VIII, Leipzig, in der Hahn'schen Verlagshandlung, 1862. In-8°, 7 planches.

La dernière livraison de la Revue du Dr. Grote contient les articles suivants :

1° Monnaies impériales inédites du sud-ouest de l'Asie mineure, par C. L. Grotefend ;

2° Essai d'un classement chronologique des monnaies de bronze des Ptolémées, par Schledehaus, publié par C. Strüve;

3° Les monnaies des comtes de Sayn, par M. Grote. Dans cet article, l'éditeur des *Münzstudien* attribue au comte Jean III (1357-1403), un gros tournois portant à l'avers ✠ *Iohan' comes,* une couronne, etc., et au revers *turonus civis,* etc. MM. De Coster et de Robiano avaient proposé de le donner au roi Jean de Bohême, comte de

Luxembourg, à cause de la couronne qui coupe la légende de l'avers;

4° Gros tournois du dynaste Hermann de Wildenberg, par M. Grote;

5° Les grands écus de l'archiduc Sigismond de Tyrol, par M. Grote;

6° La législation monétaire de Brême au XIVe siècle, par M. Grote;

7° Les commencements de la numismatique mulsumane (traduit du turc d'Abdullatif Subhi Bey, par M. A. D. Mordtmann);

8° Monnaies d'Australie, par C. L. Grotefend;

9° La découverte de monnaies faite dans les environs de Daélie au nord de Christiania, en 1840, par M. Grote;

10° Les deniers des seigneurs de Büren, 3e supplément, par M. Grote.

CAM. P.

Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft. Siebenzehnter Band. 1 und 2 Heft, Leipzig. F. A. Brockhaus, 1863, in-8°.

Le journal de la Société orientale d'Allemagne, qui dernièrement rendait compte d'une manière si élogieuse des travaux de numismatique musulmane insérés dans notre Recueil, contient, dans sa dernière livraison cinq importants articles de numismatique dont nous transcrivons ici les titres :

1° Compte rendu d'une découverte importante en fait de numismatique musulmane publié en langue turque,

par S. E. Subhi Bey, traduit de l'original par le baron Ottocar de Schlechta;

2° Un article sur la numismatique phénicienne du nord de l'Afrique (monnaies de Leptis, Oea et Sabratha) et notes sur les inscriptions nabathéennes, par le Dr M. A. Levy, avec une planche;

3° Monnaies espagnoles avec des légendes inexpliquées, par M. Jacob Zobel de Sangroniz, avec 7 planches de monnaies et d'inscriptions;

4° Notice sur un didrachme publié par M. le Dr Stickel avec une note complémentaire, par le Dr Franz von Erdmann;

5° Description de quelques monnaies éthiopiennes en cuivre, par M. Th. von Heuglin, avec figg.

Cam. P.

La numismatique des Pays-Bas vient de s'enrichir d'un bel ouvrage dû à M. Vander Chijs, professeur et conservateur du cabinet des médailles de l'université de Leyde. Cet infatigable savant, après avoir publié les monographies monétaires du Brabant, de la Gueldre, des seigneurs et villes de ce duché, des seigneurs et villes de l'Overyssel, de la Frise, de la Hollande et de l'évêché d'Utrecht, vient de mettre au jour celle des fiefs dépendant des anciens duchés de Brabant et de Limbourg. Cette publication attendue depuis longtemps par les numismates belges et hollandais, est digne de celles qui l'avaient précédée, et M. Vander Chijs y montre la même persévérance dans les recherches et la

même exactitude qui avaient donné une réputation méritée à ses autres travaux.

Le nouveau volume de M. Vander Chijs nous fait connaître la richesse des suites monétaires des fiefs du Brabant et du Limbourg; l'auteur est parvenu à réunir plus de 500 monnaies et il les reproduit sur trente-trois planches très-soignées, lithographiées d'après ses dessins.

Ces planches nous offrent les suites monétaires des fiefs suivants :

Becht.	1	pièce.
Born	5	»
Bunde	59	»
Cuyck	4	»
Elsloo	19	»
Fauquemont	7	»
Gembloux	2	»
Gerdingen	10	»
Gronsveld	37	»
Gruetrode	19	»
Heid et Terblijt	2	»
Herstal	17	»
Heusden.	4	»
Horn.	33	»
— Kessenich	24	»
Limbricht	3	»
Looz.	47	»
Megen	25	»
Nivelles	6	»
A reporter	324	pièces.

Report	324	pièces.
Orey	1	»
Perwez	1	»
Pierre (Saint-)	12	»
Randerode	7	»
Ravensteen	2	»
Reckheim	64	»
Rummen et Wesemale	44	»
Schoonvorst	13	»
Stein	20	»
Thorn	41	»
Vander Doncht (Jean)	4	»
Vogelzank	2	»
Zolder	2	»
Zonhoven	1	»
Total	538	pièces.

Après avoir décrit et figuré toutes les monnaies publiées dans la *Revue de la numismatique belge,* M. Vander Chijs nous fait connaître les monnaies inédites de sa collection et celles des divers cabinets hollandais. Ces nouveautés qui viennent enrichir la monographie numismatique de nos provinces offrent des pièces remarquables pour les suites de Born, de Bunde, d'Elsloo, de Gronsveld, de Horn, de Looz de Randerode, de Reckheim, de Rummen de Schoonvorst et de Thorn.

A la description et à la reproduction des monnaies, M. Vander Chijs a joint tous les renseignements relatifs à la fabrication et à la circulation de ces intéressants monuments archéologiques qu'il a pu se procurer.

Un seul point dans le nouvel ouvrage du savant professeur de Leyde me semble donner prise à la critique. M. Vander Chijs a publié comme monnaies seigneuriales les pièces que les évêques de Liége ont fait fabriquer dans l'atelier de Saint-Pierre, près de Maestricht. Ces monnaies, quoique frappées dans la seigneurie de Saint-Pierre, qui appartenait à la principauté de Liége, sont épiscopales, et aucune d'elles ne porte d'indication contraire; elles appartiennent indubitablement à la série liégeoise aussi bien que celles qui ont été forgées, par ordre des évêques de Liége, dans la seigneurie d'Avroy et dans les différentes villes du comté de Looz.

Trompé par des renseignements fautifs, M. Vander Chijs, avait cru devoir critiquer le travail que j'ai publié dans la *Revue de la numismatique belge* (2e série, 1er volume, p. 337), sur les sires de Bongart et sur les monnaies qu'ils ont fait fabriquer à Heid de Bleijt. Mieux informé après l'impression de son travail, notre consciencieux numismate s'est empressé de rectifier son erreur dans l'*errata* qui se trouve à la fin du volume.

Malgré ces légères imperfections, le nouvel ouvrage de M. Vander Chijs sera accueilli avec plaisir par tous les amateurs de la numismatique nationale, et nous espérons que le légitime succès qui l'attend engagera le savant professeur à continuer et à mener à bonne fin l'immense travail qu'il a eu le courage d'entreprendre.

A. Perreau.

Le premier numéro de la *Revue numismatique française*, que nous n'avons reçu que dans les premiers jours de mai, et dont nous n'avons pu parler dans notre précédente livraison, se compose des articles suivants :

1° *Notice sur une médaille d'Amphipolis de Macédoine*, par M. Pr Dupré, 5 pages;

2° *Lettres aux directeurs de la Revue numismatique* (médailles romaines, poids byzantins, monnaie byzantine), par M. J. Sábatier, 13 pages et 2 planches.

Parmi les pièces inédites que décrit M. Sabatier, on remarque un nouvel exemple de ces plaques d'or unifaces et minces faites avec le coin d'un aureus. Celle-ci porte la tête de Constantin le Grand, avec la légende IMP. CONSTANTINVS. PIVS F. AVG. Ces plaques, que M. Sabatier suppose être des essais de coins, ne seraient-elles pas plutôt destinées à être serties dans quelque bijou, fibule ou bague? Nous lui soumettons cette explication.

3° *Tiers de sou d'or mérovingien, frappé à Charroux* (Vienne), par M. Max. Deloche.

4° *Dissertation sur les monnaies frappées à Lucques, sous les empereurs de Germanie et les rois d'Italie, dans les* xe, xie *et* xiie *siècles*, par M. D. Massagli, 21 pages et une planche.

5° *Gros de l'évêché de Lausanne, Barthélemy, administrateur*, par M. Feuardent, 4 pages.

6° *Bulletin bibliographique*. Examen, par M. E. Hucher, de l'ouvrage de M. Monin, sur les monuments de l'ancien idiome gaulois, 26 pages.

7° *Chronique*, 7 pages.

R. Ch.

On nous signale deux découvertes de monnaies, faites récemment dans les environs de Charleroi.

A Bouffioux, dans un jardin, on a exhumé environ deux cents pièces romaines de bronze, renfermées dans deux pots ou urnes de terre qui ont été brisés. Ces pièces, assemblage bizarre, offrent les têtes de Domitien, d'Hadrien, de Faustine, d'Antonin, de Lucius Aelius, de *Gallien* et de *Tétricus!*

Près de l'étang du château de Mme Ve Pirmez, à Châtelet, plusieurs centaines de pièces d'argent ont été trouvées par les ouvriers en creusant les fondations d'un nouveau laminoir. Ces pièces, très-communes, des sols et doubles sols de Philippe le Beau et de Charles-Quint, ont été dispersées.

R. Ch.

La brochure numismatico-charivarique de M. J. Charvet, dont nous avons parlé dans le numéro précédent, page 104, vient d'obtenir un résultat fort peu réjouissant pour son auteur. Le tribunal de première instance de Paris, qui, semble-t-il, n'entend pas la plaisanterie, a condamné M. Charvet à 500 francs de dommages et intérêts, à l'insertion du jugement en entier (il est, dit-on, très-long) à trois reprises et dans trois journaux différents, plus aux frais. M. Charvet était défendu par un des gros bonnets du barreau de Paris, Me Crémieux, du gouvernement provisoire, dont les honoraires sont, sans doute, assez élevés. Tout cela réuni pourra bien lui coûter aussi cher qu'une des plus rares médailles grecques, une *Amphipolis* — véritable, —

par exemple. Nous ne savons pas s'il a l'intention d'aller en appel ou d'accepter la chose comme un jugement dernier.

R. Ch.

Le 1er octobre prochain doit se faire, à Vienne, la vente de la superbe collection de médailles et monnaies délaissée par le général-major Édouard baron de Maretich de Riv-Alpon. Le premier volume du catalogue, qui vient de paraître, contient les pièces du Portugal, de l'Espagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la Suisse, de l'empire d'Allemagne et d'Autriche. Le second volume sera consacré aux autres pays de l'Europe, aux monnaies orientales et américaines, et aux médailles de divers personnages. Enfin la numismatique de l'antiquité formera le troisième volume. Si l'on trouve amateur pour le tout avant l'époque fixée pour la vente publique, celle-ci n'aura pas lieu.

R. Ch.

La vie de Lelewel en Belgique; tel est le titre d'un article fort bien fait et signé par MM. Picqué et Van Bemmel, que contient le dernier volume de la *Revue trimestrielle*. Nous avons remarqué dans ce travail, d'une forme agréable et d'un style soigné, une appréciation fort judicieuse des études historiques et numismatiques de l'illustre exilé, des détails touchants sur sa vie intime et sa noble misère. Mais un point sur lequel les auteurs ne sont pas parvenus, plus

que leurs devanciers, à porter la lumière, c'est le *mystérieux enlèvement* du pauvre vieillard et sa mort tout aussi mystérieuse.

R. Ch.

Les rangs des numismates et des amateurs s'éclaircissent de plus en plus, et les vides que fait la mort, il faut bien l'avouer, hélas! ne se remplissent que lentement. L'année 1863 nous a, surtout, rudement frappés. Nous avons perdu d'abord M. le notaire Van Bockel, ancien bourgmestre de Louvain et membre de la Chambre des représentants. M. Van Bockel, l'un des fondateurs de notre Société, avait réuni une collection nombreuse et considérable de monnaies et de médailles antiques et modernes. Il possédait, entre autres, une suite fort curieuse de *poids monétiformes*. Les collections de M. Van Bockel seront, à ce qu'on assure, vendues aux enchères.

Le 28 mars dernier, est mort subitement, et comme foudroyé, notre honorable vice-président M. le comte de Renesse-Breidbach.

Né au château de S'Heeren-Elderen (Limbourg), le 2 mai 1797, le comte Louis-Joseph de Renesse-Breidbach, était destiné à la carrière des armes. Il fut mis, en 1810, à l'école de La Flèche, puis à celle de Saint-Germain. En 1814, il fut nommé sous-lieutenant au 2e régiment des carabiniers à cheval de la garde. Après le traité de Paris, il revint en Belgique et entra, comme premier lieutenant, dans les chevau-légers. Il assista avec ce régiment aux batailles des Quatre-Bras et de Waterloo. Nommé capi-

taine, en 1822, au 5e régiment de dragons, il quitta le service en 1825 pour suivre la carrière civile. En 1837, le collége électoral de Tongres l'envoyait siéger au Sénat dont il devint premier vice-président.

Le goût de l'archéologie et de la numismatique était héréditaire chez le comte de Renesse. L'immense collection réunie par son père avait été dispersée en 1825. Le comte entreprit d'en former une nouvelle, et il y employa plus de trente années de sa vie, avec une persévérance et une activité infatigables.

La collection du fils subira, dit-on, le même sort que celle du père.

On nous annonce encore la perte d'un de nos associés étrangers, M. le comte de Correggio, à Géroncin, près de La Flèche.

R. Ch.

Dans sa séance publique annuelle, l'Académie royale de Belgique a décerné la médaille d'or à M. Camille Picqué, pour le prix d'éloquence française. Le sujet du concours était l'*appréciation de Philippe de Commines, tant sous le rapport littéraire que sous le rapport politique*. La devise choisie par M. Picqué, pour reconnaître son Mémoire, indique assez de quelle manière notre collègue *apprécie* l'annexionniste du xve siècle :

Vendidit hic auro patriam !

R. Ch.

Le *Bulletin de la Société archéologique d'Avesnes,* qui paraît à de longs intervalles, vient de nous signaler une nouvelle découverte de monnaies romaines, faite dans la forêt de Mormal, près d'un hameau de la commune de Berlaimont, appelé la Grande-Carrière. Ces pièces d'argent, au nombre d'environ un millier, ont été exhumées, à ce qu'on présume, au milieu des ruines que l'on remarque en cet endroit. Elles étaient contenues, croit-on, dans diverses urnes dont on a constaté les débris. Comme toujours, les ouvriers s'étaient empressés de briser les pots et de se partager les pièces. M. E. Tordeux, membre résident de la Société d'Avesnes, en a pu voir environ le quart. « Elles sont, dit-il, généralement d'une belle conservation, quoique salies par une couche d'oxide noir dont il a été facile de les débarrasser au moyen d'un lavage à chaud dans l'acide sulfurique étendu d'eau. »

« Ces monnaies représentent, comme on le verra dans la description qui suit, dix têtes de souverains, depuis Pertinax, élevé à l'empire en 192 de J.-C., jusqu'à Volusien, assassiné en 254, un intervalle de 62 ans seulement. »

« Il serait intéressant, ajoute l'auteur, de connaître quels faits historiques ont pu amener l'importation de ces monnaies dans nos contrées, vers ou peu de temps après l'an 254. » Ces pièces étaient la monnaie légale, la monnaie nationale de l'empire romain dont la Gaule faisait partie. Il n'y avait donc pas là d'*importation*, comme dit M. Tordeux. C'est tout simplement un trésor caché comme on en a tant trouvé, comme on en trouve encore tous les jours. La sécurité des citoyens, la garantie de la propriété, n'étaient pas alors ce qu'elles sont aujourd'hui. Nous por-

tons notre argent au banquier; nos pères le cachaient au sein de la terre. Puis la mort, surprenant le thésauriseur, enfouissait son secret avec lui. Il est vrai qu'à présent la banqueroute, que, par euphémisme, on appelle faillite, vient, parfois, produire le même résultat, avec la chance de moins d'une exhumation possible.

M. Tordeux donne, à la suite de cette note, une liste détaillée des pièces qu'il a examinées, et il en décrit tous les revers. Ces pièces sont de :

Pertinax	2	pièces.
Septime-Sévère	32	»
Julia Domna	5	»
Caracalla	18	»
Macrin	2	»
Élagabale	67	»
Cornelia Paula	4	»
Julia Soemias	6	»
Julia Maesa	15	»
Alexandre Sévère	56	»
Orbiana	2	»
Julia Mamaea	13	»
Maximinus	18	»
Gordien III	6	»
Herennius Étruscus	1	»
Volusianus	1	»
	248	»

R. Ch.

Les fouilles de Fresin, faites au frais du gouvernement, et si heureusement dirigées par M. l'abbé Kempeneers et M. le procureur du Roi, Schuermans, membre corres-

pondant de la commission royale des monuments, viennent d'obtenir, de nouveau, les plus beaux résultats.

Les vases de bronze, les urnes de terre et de verre récemment exhumés iront rejoindre, au Musée royal d'armures et d'antiquités, la riche moisson recueillie dans la dernière campagne. Toutefois, la numismatique, jusqu'à présent, n'a guère profité de ces nombreuses explorations. Deux ou trois monnaies de bronze, insignifiantes en elles-mêmes, mais servant à déterminer l'âge des tombeaux qui les contenaient, voilà à quoi se borne notre lot dans ces découvertes.

R. Ch.

Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne et description de leurs monnaies d'or et d'argent. Par M. L. Deschamps de Pas. Paris, impr. par E. Thunot et C°, 1863, in-8°, 140 et LVI pages, 10 planches représentant 78 monnaies.

Cet excellent travail a paru, d'abord, dans la Revue française, par articles détachés, de 1861 à 1863. L'auteur a eu l'heureuse idée de réunir ces articles et d'y ajouter, en appendice, l'inventaire des pièces relatives aux monnaies, pendant la période des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne (1384-1481), existant aux Archives de la Chambre des comptes à Lille. Ces pièces, qui ne concernent pas seulement la Flandre, peuvent être utiles à ceux qui s'occupent des autres provinces belges. Nous en avons, pour notre part, publié un certain nombre dans les *Recherches sur les monnaies du Hainaut.* Cet inventaire, l'auteur a soin de nous en prévenir, ne contient que les documents

classés. Il existe à Lille, comme dans tous les dépôts d'archives, des *réserves* pour l'avenir, réserves que le savant conservateur Leglay appelait « pittoresquement » des *Cumulus* ou des *Cumuli*, amas de papiers et de parchemins dont le classement est à faire. « Tous les jours, dit M. Deschamps de Pas, dans cette dernière catégorie l'on retrouve des titres relatifs aux monnaies. » C'est une consolation pour nos arrière-neveux. Si tout était exploré, vu, lu, exploité et connu, il ne faudrait plus d'érudits et presque plus d'archivistes. Mais, tranquillisons-nous; les *Cumulus* ne sont heureusement pas plus près d'être épuisés, que ne le sont les mines de houille.

L'ouvrage de M. Deschamps de Pas fait suite à celui de M. Gaillard. En y joignant le travail de M. J. Rouyer, sur les monnaies noires, on aura une histoire non interrompue des monnaies flamandes, jusqu'à l'avénement de la maison d'Autriche.

R. Ch.

Numismatique lilloise. — Note sur quelques jetons de la Chambre des comptes, par Ed. Van Hende. Lille, imp. L. Danel, 1863, in-8°, 7 pages et une planche.

M. Van Hende, dans ce nouveau supplément à sa *Numismatique lilloise*, décrit cinq jetons de la Chambre des comptes, ou qu'il attribue à cette Chambre. On doit applaudir au zèle de l'auteur et à la rare persévérance avec laquelle il cherche à compléter et à améliorer son premier travail. Nous croyons que cette note est un tirage à part du *Bulletin de la commission historique du département du Nord*, mais rien ne l'indique positivement.

R. Ch.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 20 mars 1863.

Présents : MM. R. Chalon, *président;* Cte de Renesse-Breidbach, *vice-président;* Guioth, *bibliothécaire,* et Cam. Picqué, *secrétaire-trésorier.*

Sur la proposition de MM. Chalon et Guioth, le titre d'associé étranger est conféré à :

1° M. Charles Robert, directeur au ministère de la guerre, etc., à Paris.

2° M. Jules Rouyer, inspecteur départemental des postes, à Mézières.

Le Secrétaire, Camille Picqué.

Le Président, Renier Chalon.

Séance extraordinaire du 10 mai 1863, à Anvers.

Présents : MM. Chalon, *président;* Guioth, *bibliothécaire;* Picqué, *secrétaire-trésorier;* de Coster, Cocheteux, Vander Auwera, Pinchart, *membres,* et Vanden Broeck, *correspondant regnicole.*

M. le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé.

MM. le comte de Nédonchel et Bethune s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

M. le président fait part à l'assemblée des deux pertes regrettables que la société vient de faire par la mort de M. de Renesse-Breidbach, son vice-président, et de M. Van Bockel, membre effectif.

Les membres correspondants regnicoles, nommés dans l'assemblée générale annuelle, remercient la société de leur nomination.

MM. V. Langlois et C. Penon adressent des remerciements à la Société, pour la distinction qu'ils en ont reçue.

L'assemblée, passant à l'ordre du jour de la séance, pose diverses candidatures pour pourvoir, dans l'assemblée générale prochaine, aux places de membre honoraire et effectifs de la société, devenues vacantes par les décès de MM. le baron Chaudruc de Crazannes, le comte de Renesse-Breidbach et Van Bockel.

Quatre places de membres correspondants regnicoles seront vacantes après la nomination de deux membres

effectifs choisis parmi les correspondants regnicoles actuels.

M. Vander Auwera propose de réserver deux de ces places pour l'avenir.

L'assemblée adopte la proposition de l'honorable membre.

On procède ensuite à la formation de la liste de présentation aux deux places de correspondants regnicoles à donner dans la prochaine assemblée de la société.

Communications scientifiques.

M. Chalon appelle l'attention de la Compagnie sur une catégorie nouvelle de jetons, dont on ne s'était pas encore occupé. Ces jetons de cuivre rouge, muets et offrant pour type des armoiries, appartiennent à des magistrats municipaux de Bruxelles du XIVe siècle. Il en donnera quelques-uns dans le 3e numéro de la Revue. Le même membre communique ensuite deux monnaies carlovingiennes d'un grand intérêt : la première a été trouvée à Genève, elle porte le nom de *Rodulfus,* qui prend le titre de roi sur l'avers et sur le revers de la pièce; la seconde est de Charlemagne, au monogramme, et porte au revers : TORNETEMSI.

M. Vander Auwera exhibe 1° un jeton de Charles-Quint, frappé à la monnaie d'Anvers, sans date; 2° un jeton anversois de la famille Vande Werve, de 1580; 3° un jeton anversois en argent de la famille Vander Dilft, de 1586; 4° un jeton allégorique de 1578, aux armes de la ville d'Anvers et à la légende ANIMUS MUNERE POTIOR; 5° un jeton de la minorité de Philippe le Beau, DOMINUS DILEXIT ANDREAM, à l'avers, et au revers, DNE ERIPE ME DE INIMICIS MEIS; 6° un jeton d'abbaye, frappé probablement à Anvers; 7° un jeton

de Philippe le Bon, frappé, selon toute apparence, lor sde la publication de l'ordonnance relative au florin Saint-André, en 1467.

M. Vanden Broeck exhibe une intéressante série de neuf jetons municipaux de Bruxelles, frappés, en 1656, à l'occasion du départ de l'archiduc Léopold; Van Loon n'en donne que quatre variétés.

M. De Coster communique à l'assemblée diverses monnaies précieuses; avec des deniers à l'empreinte ordinaire de Louis Ier, on vient de trouver :

1° Le denier au temple et à la croix cantonnée, de Charlemagne; poids : 1.65 gramm.; *Voy.* cat. Rousseau, n° 445;

2° Le denier à l'effigie et au nom de Charles — ✠ CARLVS REX — frappé à Bourges; poids : 1.60 gr.; cat. R. n° 332;

3° Le denier au temple et à la légende pieuse de Pepin Ier, d'Aquitaine ; poids : 1.75 gramm., trébuchant. On ne connaissait de cette dernière monnaie qu'un très-mauvais et fautif exemplaire, de la collection de M. Boileau. *Voy.* Fougères et Combr., n° 397.

Ces trois pièces sont parfaitement conservées; la dernière surtout et d'une beauté hors ligne, très-correcte et d'un travail remarquable.

Le denier à tête, de Bourges, a été attribué, par M. Combrouse, à Charles II, d'Aquitaine, 855; et par M. de Longpérier, à Charles le Chauve, qui a été momentanément et à deux reprises, en 833 et en 838, investi du royaume d'Aquitaine.

Mais comme l'empreinte du buste, introduit par Char-

lemagne semble, d'après les découvertes, avoir été abandonné dans les premières années du règne de Louis Ier; que, cette empreinte eût-elle même duré vingt ans après Charlemagne, — hypothèse difficile à soutenir, — il serait très-douteux encore que Charles le Chauve, pendant ses deux possessions éphémères de l'Aquitaine, eût frappé à Bourges; et, enfin, comme le type et la formule nominale de cette pièce présentent des caractères distinctifs du monnayage de Charlemagne, M. de Coster avait déjà proposé de restituer à ce prince le denier à l'effigie dont il s'agit. La découverte qui fait l'objet de la communication de M. de Coster, vient donc pleinement confirmer son opinion.

M. de Coster annonce ensuite qu'il vient d'acquérir une monnaie d'argent fin, au type exact du sol d'or, de Louis Ier; la pièce est entourée d'un cercle perlé et a dû servir de bijou ou d'ornement de toilette; elle pèse 4 grammes.

Autour du buste on lit : IIIIHLVDOVVIIIIIAVI (DNHLVDOVVICVS IMP AVC). *Rev.* IIIVIIIIOVIIVM (MVNVS DIVINVM). Elle est, comme la plupart des sols d'or, de fabrique barbare; cependant, on ne connaissait pas cette pièce en argent.

On a déjà, en raison du poids variable des sols d'or de Louis Ier et de leur inscription : *Munus divinum,* regardé ces monuments, d'un caractère insolite, comme des pièces de largesse destinées probablement à des monastères. Un denier de Pepin le Bref, portant le mot : *Elemosina* (*Voy.* la *Revue numismatique française,* 2e série, t. III, p. 208), semble également énoncer une sorte de dîme ou dette royale qui se serait prélevée sur les bénéfices du

monnayage. Or, le poids de l'intéressante médaille que nous signalons et qui est au moins de 3 grammes, en défalquant le poids probable du cercle qui l'enferme, ne permet pas d'y voir une monnaie courante. Ce fait prêterait un puissant appui au sentiment de M. Cartier. (*Voy.* la *Revue numismatique française,* 1re série, t. II, p. 255.)

Le même membre communique enfin un essai, inédit, du 10e de dalder de Philippe II, frappé à Anvers, au type du 20e, figuré dans Vander Chijs, pl. XXXI, n° 44; seulement, la croix est cantonnée de quatre briquets.

M. F. Bethune envoie à l'assemblée les empreintes d'un gros tournois inédit, avec la légende : MONETA SEGEM. M. Chalon propose de l'attribuer à Siegen dans le comté de Dillenbourg. Il fait remarquer que tous ces tournois au type français appartiennent à la Westphalie et aux provinces voisines entre le Rhin et l'Elbe. En Belgique, le type français avait été remplacé par le château brabançon, le lion ou le monogramme du Hainaut.

M. de Coster appelle l'attention des numismates sur une nouvelle série de jetons frappés à Namur, portant pour différents monétaires le briquet ou la croix Saint-André et quelquefois les deux signes. L'honorable membre exhibe dix jetons d'argent et de cuivre de fabrique namuroise, et pense qu'il faut assigner une durée plus longue de quelques années au monnayage de Helman Cobbe, ancien maître de la monnaie d'Anvers, qui n'avait repris à ferme la monnaie de Namur, en 1513, que pour un terme de trois ans.

M. le président exhibe encore quelques pièces inédites d'une interprétation difficile et un certain nombre de mon-

naies de divers pays, provenant d'une trouvaille récente faite en Belgique.

Le Secrétaire,
CAMILLE PICQUÉ.

Le Président,
RENIER CHALON.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1863.

Bulletin de l'institut archéologique liégeois, t. V, 3e livraison, 1863.

Bibliothèque de l'École des chartes, 24e année, 5e série, t. IV, 2e liv., novembre-décembre 1862; 3e livraison, janvier-février 1863.

Zecche e monete degli Abruzzi nei bassi tempi, illustrate et descritte da Vincenzo Lazari. Venezia, 1858.

Publication de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, année 1861, XVII. Luxembourg, 1862.

Mémoire sur la nécessité et les moyens d'amener, dans la production de l'écorce de chêne en Suisse, une augmentation qui réponde aux besoins de l'industrie nationale, par R. Blanchet. Lausanne, 1858, brochure.

Essai sur la combustion dans les êtres organisés et inorganisés, par R. Blanchet. Lausanne, 1855, brochure.

Aperçu de la distribution du terrain tertiaire dans le canton de Vaud, par R. Blanchet. Lausanne, 1854, brochure.

Les évêchés de la Suisse de 1859, par R. Blanchet. Lausanne, 1859.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1863.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 32e année, 2e série, t. XV, nos 1, 2, 3 et 4, 1863.

Le Cabinet historique, 9e année, 2e et 3e livraison, février et mars 1863; 4e livraison, avril 1863.

Catalogue périodique de médailles et monnaies, etc. Paris, no 8, novembre 1862.

Verzeichniss einer werthvollen Sammlung von Werken aus dem Gebiete der Numismatik aus der Nachlasse der herrn E. F. Mooyer in Minden. Leipzig, 1863.

Revue trimestrielle, 38e vol., 10e année, t. II, avril 1863.

The numismatic Chronicle, nouvelle série, no 9, mars 1863.

Mémoires et documents, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XIII, 1863.

Revue numismatique française, nouvelle série, t. VIII, année 1863, no 1, janvier et février.

Messager des sciences historiques, année 1863, 1re livraison.

Mémoires de la Société des antiquaires de France, t. XXV, 1862, in-8o.

CABINET NUMISMATIQUE.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ :

Par M. le Ministre de la Justice.

Médaille commémorative, frappée à l'occasion de la construction d'une maison d'arrêt cellulaire à Termonde.

Par M. Durand des Courtillets, à Lancy, lez-Genève.

1° Une suite, très-rare en Belgique, de jetons de maîtres de la monnaie (Müntzmeister) allemands.	33	bronze.
2° Monnaies suisses	6	argent.
3° Visite du prince et de la princesse de Danemark de la Monnaie de Paris.	1	bronze.
4° Deux monnaies obsidionales de Genève.	2	—
5° Jetons anglais.	2	—
	46	

Le Bibliothécaire,
Guioth.

CATALOGUE

DES MONNAIES

DE LA PRINCIPAUTÉ ET ÉVÊCHÉ DE LIÉGE.

CINQUIÈME ARTICLE.

FERDINAND DE BAVIÈRE (1612-1650).

1. *Av.* Buste de l'évêque, à gauche; légende : · FERDINANDVS · D · G · EPISCOPVS · LEOD.

Rev. Écusson découpé aux armes de Bouillon, avec couronne électorale, crosse et épée; aux côtés de l'écu, deux fleurons; au-dessous, un fleuron entre deux rosettes; légende : DVX · BVLLONENSIS - 16 - 13.

Florin d'or. De Renesse, pl. XLIV, n° 12.

Variétés :

2. *Av.* * FERDINANDVS · D · G · EPISCOPVS · LEODI.

Rev. DVX · BVLLONIENSIS - 1613.

3. *Av.* * · FERDINANDVS · D · G · EPISCOPVS · LEODIE.

Rev. Comme n° 2, mais sans rosettes ni fleurons.

4. Comme n° 3, mais 16 - 17 et deux rosettes ou fleurons.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

5. *Av.* ⁝ FERDINAN · D · G · EPISCOTVS · LEODIE (*sic*).

Rev. DVX · B - VILLONI - ENSIS - 16 - 13.

6. *Av.* * FERDINANDVS · D · G · ERSCOPVS · LEODIE (*sic*).

Rev. DVX · BVLLONIENSIS - 16 - 13.

Nos 5 et 6, Cabinet Ul. Capitaine.

7. *Av.* Écusson rond, orné, aux armes de l'évêque écartelées; au centre, l'écu de Bouillon, avec couronne, crosse et épée; légende : FE - RDI · ELEC · COL · EPS · LEO · BAVA · DV - X.

Rev. Dans le champ, dans un encadrement carré entouré de fleurons : DVCATVS - NOVVS · DVC - BVLLONI - ENSIS; en quatre lignes.

Ducat. De Renesse, pl. XLII, n° 2.

Variété :

8. *Av.* FE - RDI · ELEC · COL · EPS · LEOD · BAV · DV - X.

Rev. DVCATVS - NOWS DVC - BVLLONI - ENSIS; en quatre lignes.

Collection Capitaine.

9. *Av.* L'évêque couronné, assis sur un trône; à ses pieds, l'écusson de Bouillon; légende : : : FERD · D · G · ARCH · - COL · PRIN · ELEC · : :

Rev. Dans un encadrement formé de trois arcs de cercles et de trois angles saillants, l'écusson écartelé de

l'évêque. Dans les arcs de cercle, F-B-D · ; légende : EPIS : ET ·⁝· - ·⁝· PRINC · LEO ·⁝· SVP · BVL ·⁝·

Florin d'or. De Renesse, pl. XLII, n° 1.

Variété :

10. *Av.* : : FERD · D · G · ARCHI - COL PRINC · ELE.
Rev. Comme le n° 9.

Cabinet Westerman.

11. *Av.* Écusson rond et orné aux armes de Bouillon, avec couronne, crosse et épée; légende : ⁂ FERDINANDVS ∘ D ∘ G ∘ EPISCOPVS ∘ LEOD.
Rev. Croix fleuronnée, ayant au centre un B et cantonnée de quatre rosettes; légende : ⁂ SVPREMVS ∘ DVX · BVLLONENSIS ∘ 1613.

Écu d'or ou double ducat. De Renesse, pl. XLII, n° 5.

Variété :

12. *Av.* Écusson couronné, mais sans crosse ni épée; légende : ·⁝· FERDINANDVS · D : G EPISCOPVS · LEODIE.
Rev. Comme la pièce précédente et la même date 1613.

Écu d'or ou double ducat. Collection Dumont.

13. *Av.* Écusson rond et orné, aux armes de Bouillon, avec couronne, crosse et épée; aux côtés de l'écusson deux rosettes; légende : ⁂ FERDINANDVS ∘ D ∘ G ∘ EPISCOPVS ∘ LEOD.
Rev. Croix fleuronnée, ayant au centre un B, et cantonnée de quatre rosettes; légende : ⁂ SVPREMVS ∘ DVX ∘ BVLLONENSIS ∘ 1613.

Demi-écu d'or. De Renesse, pl. XLII, n° 4.

Variété :

13 bis. Avec LEODIE à l'avers.

Cabinet Vandermeer.

14. *Av.* Croix fleuronnée, ayant à chaque branche une couronne électorale, et cantonnée de quatre F; légende : FERDINANDVS · D · G · ARCHI · COL · PRIN · LEO.

Rev. Écusson orné aux armes de Bavière, ayant au centre l'écu de Bouillon, le tout avec couronne, crosse et épée; légende : EPIS · ET · PRIN · LEO · S · B · DVX · - 16 - 31.

Pistolet d'or. De Renesse, pl. XLVI, n° 19.

Variétés :

15. *Av.* ·⁝· FERD · D · G · ARCHI · COL · PRI · ELECT.
Rev. EPISC · ET · PR : LEO · SV · D · BVL.

De Renesse, texte, n° XVI.

16. *Av.* Comme le n° 14, sauf PRIN · ELEC.
Rev. EPIS · ET · PR · LEO · VTR · BA · ET · S · B · D · 16 - 37.

17. *Av.* ·⁝· FERD · D · G · ARCH · COL · PRINCEPS · ELECTO.
Rev. EPISC · ET · PRI · - · LEO · SV · D · BVL 16-14.

18. *Av.* ♣ FERDINAND · D · G · ARCH · COL · P · ELEC.
Rev. EPIS · LEO · VTRI - B - SVP · B · DVX 16-41.

N°s 16, 17 et 18, cabinet Vandermeer.

19. *Av.* * FERDINAND · D · G · ARCH · CO · P · ELEC.
Rev. EPISC · ET · PR · - LEO · SV : BVL · 16-41.

Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

20. *Av.* :: FERD · D · G · ARCH · COL · PRINCEPS · ELECT.

Rev. EPISC · ET · PRINC · LEO · SV · D · BVL 16-14.

21. *Av.* ·:· FERD · D · G · ARCHI · COL · PRINCEP · ELECT.

Rev. Comme n° 20, 16-14.

22. *Av.* ·:· FERDINAND · D · G · ARCH · COL · P · ELEC.

Rev. EPISC · ET · PRIN · LEO · D · BV - 16 - 44.

N°s 20, 21 et 22, collection Ul. Capitaine.

23. *Av.* Buste barbu à droite, couvert d'un manteau d'hermine; légende : * FERDI · D · G · AR · COL · EL · ADM · HIL · EPS · PAD · LEO · MON.

Rev. Écusson couronné accosté des lettres G - H; légende : COM · PAL · RHE · DVX · BAV · ANG · WES · ET BVLLI · 16 - 24.

Arg. Grand écu ou ducaton. Catalogue de Jonghe, n° 1218, maintenant collection Ul. Capitaine.

Variété :

24. *Av.* * FERDI · D · G · AR · COL · EL · ADM · HIL · EP : PAD · LEO · MO.

Rev. COM · PAL · RHE · DVX · BAV · ANG · WEST · ET · BVL · 16 * 23.

Collection Ul. Capitaine.

25. *Av.* Écusson orné, aux armes de l'évêque écartelées, avec couronne, crosse et épée; aux côtés de l'écusson, à gauche, le perron entre les lettres L - G, et, à droite, l'écu de Bouillon couronné, au bas 1646;

légende : FERDI : D · G · EPISC · ET · PRINC · LEOD · D - VX · - · BVL.

Rev. La Vierge et saint Lambert debouts, la Vierge tenant un sceptre et l'Enfant Jésus, saint Lambert mitré tenant crosse et livre; légende : S : LAMBERTVS · PATRO · LEOD · S · MARIA · MATER · DEI.

Arg. Ducaton. De Renesse, pl. XLVI, n° 18.

Variété : Cercle intérieur perlé.

Cabinet Vandermeer.

26. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, tourné à gauche; légende : ·:· FERDINANDVS · D · G · EPISCOPVS LEODIE.

Rev. Écusson orné de Bouillon, avec couronne, crosse et épée; aux côtés et au-dessous un fleuron; légende : : : DVX · BVLLONIENSIS - · 16 - 13.

Arg. Ducaton. De Renesse, pl. XLIV, n° 13.

27. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, tourné à gauche; légende : ₀°₀ FERDINANDVS · DEI · G · EPISCOPUS · LEODIE.

Rev. Écusson orné de Bouillon, avec couronne, crosse et épée; aux côtés, deux fleurons; au-dessous, un fleuron entre deux rosettes; légende : DVX · BVLLONIENSIS - 16 - 13.

Arg. Demi-ducaton. De Renesse, pl. XLV, n° 14.

28. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, tourné à gauche légende : ꝏ FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL · PRINC · ELECT.

Rev. Écusson de Bouillon, orné et couronné; aux côtés, les lettres F-B couronnées; au-dessous, xxx-1614; légende : EPIS · ET · PRINC · LEOD · SVPRE · DVX · BVLLIONENSIS.

Arg. Demi-ducaton. De Renesse, pl. XLV, n° 15.

Variétés :

29. *Av.* FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL : PRINC : ELECT.
Rev. Comme au n° 28, sauf xxx-1619.

30. *Av.* Id., comme au n° 29, mais ELEC.
Rev. EPISC · ET · PRIN · LE ··· VTR · BAVA-ET · SVP · BV · DVX 1632-xxx.

31. *Av.* ⁎ FERDINANDVS, etc., mais ELECT.
Rev. ∴ EPISC · ET · PRINC · LEOD · VTR · BAV · ET · SVP · BVL · DVX xxx-1635.

32. *Av.* Comme au n° 31, mais PRIN · ELEC.
Rev. EPIS · ET · PRINC · LEO · VTRI · BAV · ET · SVP · BVL · DVX xxxii-1635.

33. *Av.* ⁎ Comme au n° 31, sauf PRINC · ELEC.
Rev. EPIS : ET · PRINC · LEO · VTR · BAV · ET · SVPR · BVL : DVX xxxii-1635.

34. *Av.* ∘⁘∘ FERDINANDVS · DEI : G : ARCHI : COL : PRIN : ELEC.
Rev. ♁ EPIS · ET PRINC · LEOD · SVPRE · DVX · BVLIONENSIS xxx-1614.

35. *Av.* ✻ FERDINANDVS, etc., ELEC.
Rev. EPIS · ET · PRIN · LEO · SVPRE · DVX · BVLLON 1654 · xxxviii.

36. *Av.* ✻ FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL · PRIN · ELECT.

Rev. EPIS · ET · PRINC · LEOD · SVPRE · DVX · BVLIONENSIS XXXII 1635 (sans F - B aux côtés de l'écu).

37. *Av.* Comme ci-dessus; un point au commencement de la légende.

Rev. Id., XXX 1622 (avec les lettres couronnées).

38. *Av.* ✠ Comme ci-dessus, sauf PRIN · ELEC.

Rev. EPISC · ET · PRINC · LEOD · VTR · BAVA · ET · SVP · BVL · DVX · 1631 XXX (sans lettres couronnées).

39. *Av.* ✻ FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL · PRINC · LEO.

Rev. EPIS · ET · PRIN · LEO · VTRI · BAV · ET · SVPR · BVL · DVX XXXII 1630.

40. *Av.* :·: FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL · PRINC · ELECT.

Rev. Comme ci-dessus, XXX 1621 (avec lettres couronnées).

41. *Av.* ✻ FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL · PRIN · ELEC.

Rev. ✠ EPISC · ET · PRINC · LEOD · VTR BAV · ET · SVP · BVL · DVX · XXX 1635. (Écu avec lettres couronées.)

Toutes collection Vandermeer.

42. *Av.* ·:· FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL · PRIN · ELECT.
Rev. EPIS · ET · PRINC · LEOD · SVPRE · DVX · BVLIONENSIS xxx-1614.

43. Même pièce que le n° 42, avec PRINC · ELEC.

44. Même pièce, avec avers pareil.
Rev. EPISC · ET · PRINC · LEOD · SVPR · DVX · BVLIONENSIS xxx-1625.

45. Même pièce que le n° 42; mais à l'avers, des astérisques pour commencer l'inscription.
Rev. EPIS · ET · PRINC · LEOD · SVPRE · DVX · BVLIONENSIS xxxii-1615.

46. Même pièce que le n° 42 à l'avers.
Rev. * EPIS · ET · PRIN · LEO · VTRI · BAV · ET · SVPR · BVL · DVX · xxxii-1630.

47. Même pièce, à l'avers PRINC · LEO.

48. Même pièce que le n° 46, sauf à l'avers; à l'inscription, un point au lieu de *.

49. Même pièce que le n° 46, sauf une rosette au commencement de la légende du revers.

50. Même type que le n° 46; mais à l'avers, FERDINANDVS · D · G.

51. Même type, mais de 1631.

52. Id., mais à l'avers, EPIS ET PRIN; et au revers, BAV · ET · SVPR · et 1631.

53. Même type que la précédente, mais n'ayant que BAV · SVPR.

54. Même pièce, mais de 1635.

55. Id., mais de 1636.

56. Id., mais de 1637.

57. Id., mais au revers, TRI BAV, au lieu de VTRI BAV.

N°s 42 à 57, au cabinet du séminaire de Saint-Trond.

58. Même pièce que le n° 43, mais de 1613.

Collection Ul. Capitaine.

59. *Av.* ∴ FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL · PR · ELEC.

Rev. EPIS · ET · PRIN · LEO · SVPRE · BVLIONENSIS · - XXXII - 1635.

Collection Dumont.

60. *Av.* Buste de l'évêque à gauche, au-dessous XXX; légende : ∴ FERDINANDVS · DEI · G · EPISCOPVS · LEODIE.

Rev. Écusson de Bouillon, avec couronne, crosse et épée; aux deux côtés, un fleuron; au bas, un fleuron plus petit; légende : D-VX·BVLLONIENSIS·16-12.

Arg. Demi-ducaton. De Renesse, pl. XLIII, n° 6.

Variété :

61. *Av.* ✻ Comme le n° 60, XXX sous le buste.

Rev. D - VX ✻ BVLLONIENSIS 16 - 1Z. (Rosette de chaque côté du fleuron sous l'écusson.)

Cabinet Vandermeer.

62. Même pièce, mais de 1613.

Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

63. Même pièce, mais il n'y a pas de nombre xxx sous le buste.

Même cabinet.

64. Même pièce que la précédente. Aux deux côtés du fleuron placé au bas de l'écusson du revers, il y a deux rosettes. L'écusson est plus large qu'aux précédentes; le fond est orné d'espèces de damasquinages, le bonnet ducal est plus haut.

Même cabinet.

65. Même pièce, mais il y a des fautes de coins, comme BWLIONENSIS.

Même cabinet.

66. *Av.* Lion couronné tenant de la griffe droite une épée, et de la gauche l'écu de Bavière. Le lion debout et tourné à gauche; légende : :: FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL · PRINC · ELECT.

Rev. Écusson orné et couronné de Bouillon; aux côtés, les lettres F - B couronnées; au-dessous, xxx-1614; légende : EPIS · ET · PRINC · LEOD · SVPRE · DVX · BVLLIONENSIS.

Arg. Demi-patagon. De Renesse, pl. XLV, n° 17.

Variétés :

67. *Av.* * FERDINANDVS · DEI · G : ARCHI · COL : PRINC · EPS · ELEC.

Rev. EPIS · ET · PRINC · LEOD · SVPR · DVX · BVLIONENSIS. Au bas xxx - 1614.

Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

68. Comme le n° 67 ; mais à l'avers, PRINC · ELECT.

Même cabinet.

69. *Av.* ·:· FERDINANDVS · DEI · G : ARCHI : COL : PRINCEPS : ELEC.

Rev. ·:· EPISC · ET · PRINC · LEOD · SVPR : DVX · BVLIONIENSIS.

70. *Av.* ·:· Comme la précédente, mais ELECT.

Rev. ·:· Id., mais avec BVLIONENSIS.

N°s 69 et 70, collection Ul. Capitaine.

71. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, tourné à gauche; légende : ∴ FERDINANDVS · D · G · EPISCOPVS LEODIE.

Rev. Écusson de Bouillon orné et couronné ; aux côtés, F - B, ces lettres surmontées d'une couronne ; légende : ∴ EPIS · ET · PRIN · LEOD · SVP · DVX BVLLONENSIS. Au bas de l'écusson, dans le champ, xv - 1619.

Arg. Quart de ducaton ou pièce de 15 sous. — De Renesse, pl. XLIII, n° 10.

Variété :

72. *Av.* ∴ FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL · PRIN · ELEC.

Rev. EPIS · ET · PRIN · LEOD · SVPR · DVX · BVLIONENSIS, en bas, xv. Date invisible.

Cabinet Dumont.

73. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, tourné à gauche; légende : FERDINANDVS · DEI · G · ARCH · COL · PRIN · EL.

Rev. Écusson couronné et orné aux armes de Bouillon ; aux côtés, les lettres F - B couronnées ; légende : EPIS · ET · PRIN · LEO · VTRI · BAV · ET · S · BVL · DVX.

Arg. Quart de ducaton. De Renesse, pl. XLIV, n° 11.

Variétés :

74. *Av.* ∘°∘ FERDINANDVS · D · G · ARCHI · COL · PRI · ELEC.

Rev. EPIS · ET · PRIN · LEO · VTRI · BAV · ET · SVPRE · BVL · DVX.

De Renesse, pl. XLV, n° 16.

75. *Av.* ·:· FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL · PRINC · ELECT.

Rev. ⁎ EPIS · ET · PRIN · LEOD · SVPR · DVX BVLIONENSIS. Au bas de l'écusson, xv - 1619.

76. *Av.* ·:· Id., avec PRIN · ELEC.

Rev. ✠ Comme la précédente.

N°s 75 et 76, collection Ul. Capitaine.

77. *Av.* Écusson couronné aux armes de l'évêque, ayant au centre l'écu de Bouillon ; légende : FERDINANDVS · - DEI - GRATIA.

Rev. Croix fleuronnée et traversant la légende, ayant au centre un fleuron, et dans chaque canton un fleuron se rattachant au fleuron central ; légende : EPS · LEO · DVX · BVLI.

Arg. 1/20 de ducaton. De Renesse, pl. XLVI, n° 21.

Variétés :

78. *Av.* Comme le n° 77.
Rev. Id., sauf BVL.

Cabinet Vandermeer.

79. *Av.* Comme le n° 77.
Rev. EPIS - LEO - DVX · BVLI.

Cabinet Ul. Capitaine.

80. *Av.* Lion debout à gauche, tenant de la griffe droite une épée élevée, et de la gauche la crosse et l'écusson ovale de Bouillon; légende : FERDINANDVS · D · G · ARCHI · COL · PRIN · ELEC.
Rev. Sur une croix de Bourgogne, l'écusson couronné de Bavière ayant au centre l'écu de Bouillon; aux côtés de l'écusson, 16 - 46. (La croix de Bourgogne traverse l'inscription); légende : EPIS - ET . PRI · - · LEO · - · S · DVX · - · BVL.

Arg. Double escalin. De Renesse, pl. XLVI, n° 22.

Variétés :

81. *Av.* ✻ - FERDINANDVS · D · G · ARCHI · COL · P · EL.
Rev. EPI - ET · PRI - N · LE - ET · S · BVL · - DVX : (Id., aux côtés de l'écusson, 16 - 41).

Idem, pl. XLVII, n° 23.

82. *Av.* ⁎ FERDINANDVS ×D × G × ARCH × COL · F · L.
Rev. EP × ET × PR - IN × LEO × - ET × S × - B × D × 16 - 50.

Collection Vandermeer.

83. *Av.* FERDINANDVS × D × G × ARCH × COL × EL.
Rev. × EP - ET × PR - IN × LEO - ET × S - BV × D. Aux côtés de l'écusson, 16 - 50.

Collection Ul. Capitaine.

84. *Av.* FERDINANDVS · D · G · ARCHI · COL · P · EL.
Rev. · EPI - · ET · PRI - N · LEO · - ET · S · BV - DVX. Aux côtés de l'écusson, 16 - 31.

Même cabinet.

85. *Av.* Lion debout, à gauche, tenant de la griffe droite une épée levée, et de la gauche l'écu de Bouillon; légende : FERDINANDVS · D · G · ARCHI · COL · PRIN · ELEC.

Rev. Dans un double encadrement, l'écusson de Bouillon couronné; légende : EPIS · ET · PRIN · LEO · VT · BA · ET · SV · BVL · DVX.

Arg. Escalin. Cabinet Vandermeer.

86. *Av.* Écusson couronné aux armes écartelées de la principauté, ayant au centre l'écu écartelé aux armes de l'évêque; légende : FERDINAND · ELEC · COL · EPIS · LEO · Z.

Rev. Croix fleuronnée traversant l'inscription, ayant au centre un écu rond à l'aigle impériale, et dans chaque canton un fleuron rattaché à l'écu central; légende : MATH - ROMA - IMPE - S · AVG.

1/10 de rixdaeldre. Cabinet Vandermeer.

87. *Av.* Écusson orné et couronné, aux armes de la principauté de Liége, écartelées et portant au cœur l'écu

de l'évêque; au-dessous, · III S; légende : FERDINAN · ELEC · COL · EPIS · LEO · Z.

Rev. Double aigle couronnée; légende : MATHIAS · ROMANO · IMPE · SEM · AVG.

Arg. Pièce de quatre sous ou 1/15 de rixdaeldre. — De Renesse, pl. XLIII, n° 3.

88. *Av.* Écusson couronné aux armes écartelées de la principauté de Liége, ayant au centre l'écusson de l'évêque, aussi écartelé; aux côtés du grand écusson, II - S; légende : FERDINAN · ELEC · COL · EPIS · LEO · Z.

Rev. Aigle impériale couronnée; légende : MATHIAS · ROMANO · IMPE · SEM · AVG.

Arg. Pièce de deux sols ou 1/30 de rixdaeldre. — De Renesse, pl. XLVII, n° 24.

89. *Av.* Écusson couronné aux armes de la principauté de Liége; au centre, l'écu de l'évêque; aux côtés, I - S; légende : FERDINAN · ELEC · COL · EPIS · LEO.

Rev. Dans un épicycloïde à quatre lobes se terminant en fleuron, une croix fourchettée et évidée; au centre, un péron. (La croix traverse l'inscription); légende : MATH - ROMA - IMPE - S · AVG.

Billon. Pièce d'un sol ou 1/60 rixdaeldre. — De Renesse, pl. XLIII, n° 9.

90. *Av.* Écusson orné et fleuronné, aux armes écartelées de l'évêque; au-dessus, 16 - 31; légende : ✠ FERD · D · G · EPS · ET · PRINC · LEOD · VTR · BA · ET · B · DVX.

Rev. Croix fleuronnée traversant l'inscription, au centre un écu rond à l'aigle impériale et orné de quatre fleurons; légende : FERD - II ROM - IMPE · SEM · AV.

Arg. 1/10 de rixdaeldre. De Renesse, pl. XLVI, n° 20.

Variété :

91. *Av.* FERDINANDVS · DEI · G. ··· CHI · C ··· 16 31.
Rev. EPI · - · RI - VT - BA ? ET - SV · B · DVX.

Cabinet Vandermeer.

N. B. La même pièce, mais de 16-30, se trouvait autrefois au cabinet Rubens.

92. *Av.* Écusson aux armes de l'évêque, écartelées, avec couronne, crosse et épée; au-dessous, 16-25; légende : ∴ FERD - ARCHI · COL · PRINC · LEOD · ET · BVL - AC · V - B · DVX.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : FERDINANDVS : II : ROM : IMP : SEMP : AVGVSTVS.

Rixdaeldre. De Renesse, pl. XLIII, n° 7.

93. *Av.* Buste couronné de l'évêque, tourné à gauche; légende : ✻ FERDINANDVS · D · G · EPISCOPI · LEODI.

Rev. Écusson couronné de l'évêque, ayant au centre l'écu de Bouillon; légende : DVX · BVLLONIENSIS.

Cuivre. Liard. De Renesse, pl. XLVIII, n° 29.

Variétés :

94. *Av.* (Gland) FERDINAND · D · G · EPISCOPVS · LEODI.

Rev. Comme au n° 93.

95. *Av.* (Gland) FERDINAN · D · G · EPISCO · LEODI.
Rev. Comme au n° 93.

96. *Av.* * FERDINAND · D · G · EPISCOP · LEODI.
Rev. Comme au n° 93.

97. *Av.* * FERDINAND · D · G · EPISCOPVS · LEOD.
Rev. COMES LOSSENSIS (l'écu de Looz sur le tout).

98. *Av.* (Gland) FERDINAND : D · G · EP · LEO · D · BVL.
Rev. COMES LOSSENSIS (l'écu de Looz sur le tout).

99. *Av.* et *rev.* Comme au n° 98, sauf après FERDINAND un seul point.

100. *Av.* FERDI · D · G · ELEC · CO · ····· A.
Rev. EPISCO · LEO · MAR · FRA ·· CO.

101. *Av.* ✠ FERDINAND · D · G · EPISCOP · LEO.
Rev. DVX · BVLLONIENSIS.

102. *Av.* Comme au n° 98, sauf * au lieu de gland au commencement de la légende.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

103. *Av.* * FERD ···· EPISCOPVV · LEODI (*sic*).
Rev. Comme au n° 93.

104. *Av.* * FERDINANDVS · D · G · EPISCOP · LEOD.
Rev. Comme au n° 93.

105. *Av.* * FERDINAND · D · G · EP · LEO · D · BVL.
Rev. Comme au n° 93.

106. *Av.* FERDINAN · D · G · EPISCO · LEODI.
Rev. Comme au n° 93.

N°s 103 à 106, cabinet Ul. Capitaine.

107. *Av.* Buste de l'évêque, tourné à gauche et à tête nue; légende : * FERDINANDVS · D · G · EPISCOP · LEODI.

Rev. Écusson couronné aux armes de l'évêque, ayant au centre l'écu de Bouillon; légende : · DVX · BVLLONIENSIS.

Cuivre. Liard. De Renesse, pl. XLVIII, n° 30.

Variétés :

108. *Av.* * FERDINANDVS · D · G · EPISCOPVS · LEODI.

Rev. DVX + BVLLONIENSIS *

109. *Av.* Comme au n° 108.

Rev. Id.

110. *Av.* * Comme au n° 108, sauf EPISCOP · LEODI.

Rev. DVX * BVLLONIENSIS *

111. *Av.* Comme au n° 108, sauf EPISCOP · LEOD.

Rev. · DVX BVLLONIENSIS.

N°s 108 à 111, cabinet Vandermeer.

112. *Av.* Comme au n° 107, sauf EPISCO · LEOD.

Rev. · DVX · BVLLONIENSIS.

113. *Av.* Comme au n° 112.

Rev. · DVX · BVILLONIENSIS.

114. *Av.* Comme au n° 107.

Rev. · DVX · BVILLIONENSIS.

N°s 112 à 114, cabinet Ul. Capitaine.

115. *Av.* Écusson aux armes écartelées de l'évêque; au centre, l'écu de Bouillon, avec couronne, crosse et

épée; aux côtés, 16-41; légende : FERDINAND · D · G · EP · LEOD.

Rev. Le perron couronné; à ses côtés, * F * B *; légende : ⚖ DVX · BVL · MAR · FRANCH · CO · LO · HOR.

Cuivre. Liard. De Renesse, pl. XLIX, n° 37.

Variétés :

116. *Av.* Comme au n° 115, mais au revers HO.

117. *Av.* Id., mais au revers FRANCHI et HO.

118. *Av.* Id., mais au revers F-B sans les trois rosettes.

119. *Av.* Id.

Rev. * Comme au n° 115 (avec rosettes).

120. *Av.* FERDINAND., etc., 16-43.

Rev. Comme au n° 115 (sans rosettes).

121. *Av.* FERD. ··· EP · LEO 16-43.

Rev. ..... FRANCHI · CO · LO (avec rosettes).

122. *Av.* FERDINAND., etc.

Rev. · - - CO · LO · HOR (avec rosettes).

123. *Av.* FERDINAND · EP · LEO.

Rev. Comme au n° 122.

124. *Av.* * FERDINAND · D · G · EP · LEODIE * 16-41.

Rev. ♁ Le reste comme au n° 115.

125. *Av.* · - FERDINAND · D · G · EP · LEOD.

Rev. Comme au n° 115, mais HO.

126. *Av.* Comme au n° 115.

Rev. Id., mais une seule rosette entre F · B.

127. *Av.* Comme au n° 115, mais 16 - 42.

Rev. · DVX BVL · MAR · FRAN. (Sans rosettes.)

128. *Av.* Comme au n° 115, mais LEO 16 - 42.
Rev. Comme au n° 127, mais FRANCHI · CO · LO.

129. *Av.* Comme au n° 115, mais LEO, sans date. (Au centre de l'écusson, l'écu de Looz).
Rev. Comme au n° 115, mais entre F - B un gland.

130. *Av.* Comme au n° 115, mais LEO 16 - 42.
Rev. ❋ DVX · BVL · MAR · FRANCH · CO · LO · H. (Sans rosettes.)

131. *Av.* Comme au n° 115, avec LEOD 16 - 41.
Rev. ° DVX · BVL · MAR · FRANCH · CO - LOS · HO · (* F (gland) B *).

132. *Av.* Comme au n° 115, mais LEO 16 - 43.
Rev. * DVX · BVL · MAR · FRANCH · CO - LO - HO (· F (gland) B ·).

Toutes, au cabinet Vandermeer.

133. *Av.* Comme au n° 115, mais 16 - 41.
Rev. DVX · BL · MAR · FRANCH · CO - LO - HO.

Cabinet Ul. Capitaine.

134. *Av.* FERDINAND · D · G · E · · · · O', au centre de l'écusson, l'écu de Looz, 16 - 41.
Rev. (Gland) DVX · BVL · MAR · F · · · · CO · LO. L'écusson est surmonté d'un gland et du bonnet ducal; aux côtés, les lettres * F - B *.

Même cabinet.

135. *Av.* Id., sauf LEOD et la date 16 - 42.
Rev. DVX · BVL · MAR · · · · HO et les lettres F - B sans étoiles.

Même cabinet.

136. *Av.* FERD · · · · · D · G · EP · LEO, sans date.
Rev. DVX · BVL · MAR · FRANCHI · CO · LO et les lettres F - B, sans étoiles.

Même cabinet.

137. *Av.* Écusson de Bavière couronné; légende: FERDI · D · G · EP · LEOD.
Rev. Les écussons de Looz, de Bouillon et de Horn placés en triangle; au milieu, le perron couronné; à chaque côté de la couronne, un point; au-dessous des écussons de Looz et de Bouillon, X · - II.

Cuivre. Demi-liard. De Renesse, pl. XLVIII, n° 32.

Variétés :

138. *Av.* Comme au n° 137, sauf un point de chaque côté de l'écu.
Rev. Comme au n° 137.

139. *Av.* FERDI · D · G · EP · LEO. Écu sans points.
Rev. Comme au n° 137. Trois écus sans perron et sans la valeur X - II.

140. *Av.* Comme au n° 139. Écu avec deux points.
Rev. Comme au n° 137. Trois écus avec le perron sans points au-dessus des deux écus supérieurs, mais un de chaque côté de l'écusson inférieur.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

141. *Av.* Buste couronné de l'évêque à gauche; légende : FERDINAND · D · G · ARC · COL.
Rev. Écusson écartelé de l'évêque couronné; légende : PR · L · ET · S CO · P · R · D · BAV.

Cuivre. Liard. De Renesse, pl. XLIX, n° 34.

Variétés :

142. *Av.* ..... NAN · D · G · ARC · COL.
Rev. PR · L · ET · S · CO · P · R · D · BAV.

143. *Av.* ∘∴∘ FERDINANDVS · D · G · ARC · COL.
Rev. Comme n° 142.

Cabinet Vandermeer.

144. *Av.* Écusson couronné, aux armes de l'évêque écartelées; légende : FERDINAN · ELEC · COL · EP · LEOD.
Rev. Écussons en triangle de Franchimont, Hornes et Hesbaye; entre les deux premiers, le perron ; sur le tout, une grande couronne ; légende : ·∴· MAR · FRANCHI · COMES HORNE.

Cuivre. Liard. De Renesse, pl. XLIX, n° 38.

Variétés :

145. *Av.* Comme au n° 144, sauf EP . LE.
Rev. Comme au n° 144.

146. *Av.* Comme au n° 144, sauf EP · LE.
Rev. MAR · FRANCHI · COMES · DE · HORNE.

147. *Av.* Comme au n° 144.
Rev. Comme au n° 146, sauf FRANCH.

148. *Av.* Comme au n° 144, sauf CO · EP . LE.
Rev. Comme au n° 144.

149. *Av.* Comme au n° 144, sauf COL - EP · LEOD.
Rev. Id.

150. *Av.* Comme au n° 144, sauf LEOD ·.
Rev. Péron plus petit et la couronne perlée.

151. *Av.* Comme au n° 144, sauf COL · EP · LE.
Rev. MAR · FRANCHI · COMES IORNE.

152. *Av.* Comme au n° 144.
Rev. Id., sauf COMES HORNENSIS.

153. *Av.* Comme au n° 144.
Rev. Id., sauf COMES · HORNE · Z.

154. *Av.* FERDINAN : ELEC · COL · EP · LEOD.
Rev. ∴ MAR · FRANCHI : COMES : HORNE
16 14.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

155. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, à gauche; légende : · FERDINANDVS · D · G · EPISCOP · LEODI.
Rev. Écusson couronné, aux armes de l'évêque écartelées; légende : FERDINAN · ELEC · COL · EP · LEO.

Cuivre. Liard. Cabinet Vandermeer.

156. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, tourné à gauche; légende : (Gland) FERDINANDVS · DVX · BAVARIE.
Rev. Écusson écartelé et couronné de l'évêque, ayant au centre l'écu de Looz, aux deux côtés de l'écusson, des petits perrons mal gravés; légende : COMES . LOSSENSIS.

Cuivre. Demi-liard. De Renesse, pl. XLVIII, n° 31.

Variétés :

157. *Av.* Comme au n° 156.
Rev. · COMES · LOSSENSIS · .

Cabinet Vandermeer.

158. *Av.* Tête couronnée de l'évêque, à gauche ; légende : ∴ FERDINAND · D · G · EP · LEO.

Rev. Écusson couronné aux armes écartelées de l'évêque, ayant au centre l'écu de Looz ; légende : COMES · LOSSENSIS.

Demi-liard. Cabinet Vandermeer.

159. *Av.* Écusson orné aux armes de l'évêque, avec couronne, crosse et épée ; au centre de l'écusson, l'écu de Bouillon ; aux deux côtés, un point ; légende : FERD · D · G · EP · LEO.

Rev. Le perron couronné ; aux côtés, F-B ; légende : DV · BV · MAR · FRANC · CO · LO.

Cuivre. Demi-liard. De Renesse. pl. XLIX, n° 33.

Variétés :

160. *Av.* FERDINA · D · G · EP · LE.
Rev. DVX · BV · MA · FRA · CO · LO · H.

161. *Av.* FERDI · D · G · EP · L.
Rev. DVX · BV · FRANC · CO · L.

162. *Av.* FERD · D · G · EP · LE.
Rev. Comme au n° 159.

163. *Av.* FERD · D · G · EP · LEOD.
Rev. DVX · BV · MAR · FRA · CO · LO · H. Les lettres F - B couronnées, entre elles une étoile, au-dessous, le perron. F ✶ B

164. *Av.* FERDINAND · D · G · EP · L.
Rev. DVX · BVL · MA · FRAN · CO · LO.

165. *Av.* · -FER ..... LEOD ; à côté de l'écusson, 16-41.
Rev. DV .... AR · FRA · CO · LO · H.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

166. *Av.* Écusson de l'évêque écartelé et couronné ; aux côtés, x - II ; légende : FERDINAN · ELECT · COL · EP · LEO.

Rev. Trois écussons placés en triangle, Hornes, Franchimont et Hesbaye ; entre les deux premiers, le perron couronné ; au-dessous des mêmes écussons, 16 - 14 ; légende : MAR · FRANCHI · COMES HORNE.

Cuivre. Demi-liard. De Renesse, pl. XLIX, n° 35.

Variétés :

167. *Av.* Comme au n° 166, sauf LE et l'écusson sans x-II.
Rev. MAR · FRANCHI · COMES · IORNE (sans date).

168. *Av.* Comme au n° 166, sauf ELEC et LE (avec x - II).
Rev. ∴ MAR · FRANCHI · COMES HORNE 16 - 14.

169. *Av.* FERDINAN · ELEC · COL · EP · LEO x - II.
Rev. : : Comme au n° 168, 16 - 14.

170. Comme au n° 169, mais sans date.

Cabinet Vandermeer.

171. *Av.* Les lettres *F* - B inclinées l'une vers l'autre, surmontées d'une couronne, aux côtés 16 - 15 ; légende : ⚜ FERD · PR · ELECT · COL · EP · LEOD.

Rev. Croix de Bourgogne sur laquelle se trouve l'écusson parti de Looz et de Bouillon, sommé

d'une couronne ; légende : SVP · DVX · BVL · COMES · LOSS.

Cuivre. Demi-liard. De Renesse, pl. XLIX, n° 36.

Variété :

172. *Av.* Comme au n° 171.

Rev. La date 16 - 15 à côté de l'écusson.

Cabinet Vandermeer.

MAXIMILIEN HENRI (1650-1688).

1. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, tourné à droite, légende : ✠ MAX · HEN · D · G · ARC · COL · PRIN · EL.

Rev. Écusson triangulaire ordinaire, orné et couronné, aux armes de l'évêque écartelées ; au centre, l'écu de Bouillon ; légende : EP · ET · PRINC · LEO · DVX · BVL · MA · F · C · L.

Double ducat. Cabinet Vandermeer.

2. *Av.* Écusson ovale orné, aux armes de l'évêque écartelées, ayant au centre l'écusson de Bouillon, le tout avec couronne, crosse et épée ; légende : M - AX : HEN : ELEC : COL : EPS : LEO · BA - D.

Rev. Dans un encadrement carré, orné de fleurons : DVCATVS - NOWS · DV - BVLLONI - ENSIS ; au bas, 16 · 56.

Ducat. Cabinet Vandermeer.

3. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, à droite ; au-dessous, 1663 ; légende : MAX · HEN · D · G · ARC · COL · PR · EL.

Rev. Écusson ovale, orné et couronné, aux armes de l'évêque; au centre, l'écu de Bouillon; légende : EP · ET · PRIN · LEOD · DVX · BVL · MA · FR · CO · LO · HO.

Ducat. De Renesse, pl. L, n° 1.

4. *Av.* Buste calotté de l'évêque à droite; légende : ✠ MAX · HEN · D · G · A · C · P · E · EP · ET · PRINC · LEOD · 1667.

Rev. Écusson couronné et soutenu par deux lions, aux armes écartelées de l'évêque; au centre, l'écu de Bouillon; légende : SVPREMVS - BVLLON - IENSIS · DVX.

Ducaton. De Renesse, pl. LI, n° 5.

Variétés :

5. *Av.* (Calice) Comme au n° 4, mais 1666.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIEN - SIS · DVX.

6. *Av.* ✠ Id., mais 1667.
Rev. SVPREMVS · BVLLONIEN - SIS · DVX.

7. *Av.* Id., mais 1668.
Rev. Id.

8. *Av.* Id., mais 1671.
Rev. SVPREMVS · BVLLONI - ENSIS · DVX.

9. *Av.* Id., mais 1674.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIEN - SIS · DVX.

10. *Av.* (Calice) Id., 1674 · .
Rev. SVPREMVS - BVLLONI - · SIS · DVX.

11. *Av.* ✠ Id., mais 1675.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIE - NSIS · DVX.

12. *Av.* Id., 1675 · .
Rev. SVPREMVS - BVLLONI - ENSIS · DVX.

13. *Av.* Id., mais 1677.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIEN - SIS · DVX.

14. *Av.* Id.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIE - NSIS · DVX.

15. *Av.* Id., mais 1680.
Rev. Id.

16. *Av.* Id., mais 1681.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIEN - SIS · DVX.

17. *Av.* ✠ Id., mais 1668.
Rev. Id.

18. *Av.* ♁ Id., mais 1669.
Rev. SVPREMVS - BVLLONI - ENSIS · DVX.

19. *Av.* ✠ Id., mais 1671.
Rev. Id.

20. *Av.* (Calice) Id.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIEN - SIS · DVX. (Au-dessus de la couronne deux 1 - 1.)

21. *Av.* Id.
Rev. Id. (Au-dessus de la couronne 2 · - ·)

22. *Av.* Id., mais 1676.
Rev. SVPREMVS - BVLLONI - ENSIS · DVX.

23. *Av.* ♁ Id., mais 1675.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIEN - SIS · DVX.

24. *Av.* Id., mais 1686.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIE - NSIS · DVX.

25. *Av.* (Calice) Id., mais 1666.
Rev. Id.

26. *Av.* ⚖ Id., mais 1667.
Rev. SVPREMVS - BVLLONI - ENSIS · DVX.

27. *Av.* Id., mais 1680.
Rev. Id.

28. *Av.* ✻ Id.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIE - NSIS · DVX.

29. *Av.* ☺ Id., mais 1674.
Rev. Id.

30. *Av.* ⚖ Id., mais 1671.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIEN - SIS · DVX.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

31. *Av.* Id., mais 1668.
Rev. SVPREMVS - BVLLONI - ENSIS · DVX.

32. *Av.* Id., mais 1671.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIE - NSIS · DVX.

33. *Av.* Id., mais 1674.
Rev. Id.

34. *Av.* Id., mais 1681.
Rev. Id.

N°s 31 à 34, cabinet du séminaire de Saint-Trond.

35. *Av.* Id., mais 1668.
Rev. SVPREMVS · - BVLLON - IENSIS · DVX.

36. *Av.* Comme au n° 10.
Rev. · SVPREMVS - BVLLONI - ENSIS · DVX.

N°s 35 et 36, collection Ul. Capitaine.

37. Comme au n° 19, mais la date 1669.

Cabinet Dumont.

38. *Av.* (Calice) MAX · HEN · D · G · A · C · P · E · EP · ET · PRIN · LEOD · 1674.
Rev. · SVPREMVS - BVLLONIE - NSIS · DVX.

Même cabinet.

39. *Av.* Id., mais PRINC · 1674.
Rev. · SVPREMVS - BVLLONEN-SIS · DVX.

Même cabinet.

40. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, à droite; légende : MAX · HEN · D · G · ARC · COL · PRIN · EL,
Rev. Écusson couronné, aux armes de la principauté, écartelées (Liége, Bouillon, Franchimont et Looz); au centre, l'écu de l'évêque, aussi écartelé; légende : ⚖ EP · ET · PRINC · LEOD · DVX · BVL · MAR · FR · CO · LO · HO; au-dessus de la couronne de l'écusson, la date 16 - 63.

Écu ou patacon. De Renesse, pl. LI, n° 3.

Variétés :

41. *Av.* Comme au n° 40, sauf EL.
Rev. ✻ Id., 1663.

42. *Av.* Comme au n° 40, sauf EL.
Rev. ⚖ Id., 16 - 66.

43. *Av.* Comme au n° 42.
Rev. ☿ Comme n° 40, sauf CO · LO · H · 16 - 68.

44. *Av.* Comme au n° 42.
Rev. (Calice). Comme au n° 40, sauf sans HO, 16-70.

45. *Av.* Comme au n° 42.
Rev. ✱ Comme au n° 44, 16 - 70.

46. *Av.* Comme au n° 40, sauf PRINC · E.
Rev. ⚝ Comme au n° 43, 16 - 71.

47. *Av.* Comme au n° 40, sauf EL · .
Rev. ⚝ Comme au n° 43, 16 - 74.

48. *Av.* Comme au n° 47.
Rev. ⚝ Comme au n° 40, sauf CO - LO - H, 16 - 75.

49. *Av.* Comme au n° 40, sauf EL.
Rev. ✱ Comme au n° 40, 16 - 76.

50. *Av.* Comme au n° 40, sauf PRIN · EL.
Rev. ⚝ Comme au n° 43, 16 - 79.

51. *Av.* MAX · HAN, etc.
Rev. ✱ Comme au n° 43, mais HO : 16 - 74.

52. *Av.* Comme au n° 40, sauf EL.
Rev. ⚝ Comme au n° 40, 16 - 82.

53. *Av.* Comme au n° 42.
Rev. Comme au n° 42, sauf HO, 16 - 66.

54. *Av.* Comme au n° 42.
Rev. · Comme au n° 42, 16 - 66.

55. *Av.* Comme au n° 42.
Rev. ∴ Id., sauf CO - L - H, 16 - 66.

56. *Av.* Comme au n° 44.
Rev. ✱ Comme au n° 44, sauf CO - LO - H, 16 - 70.

57. *Av.* Comme au n° 46, sauf PRIN · EL.
Rev. ⚝ Comme au n° 56, 16 - 71.

58. *Av.* Comme au n° 46, sauf PRINC · E.
Rev. ✱ Comme au n° 56, 16 - 71.

59. *Av.* Comme au n° 46, sauf PRIN · EL.
Rev. ✻ Comme au n° 56, 16 - 71.

60. *Av.* Comme au n° 47, sauf PRIN · EL :
Rev. ⚖ Comme au n° 40, 16 - 74.

61. *Av.* Comme au n° 47, sauf PRIN · EL.
Rev. ✻ Comme au n° 48, 16 - 74.

62. *Av.* Comme au n° 47, sans MAX · HAN.
Rev. ✻ Comme au n° 40, sauf CO - LO - H, 16 - 74.

63. *Av. et rev.* Comme au n° 48, 16 - 75.

64. Différence dans les bustes.

65. *Av.* Comme au n° 40, sauf EL.
Rev. Comme au n° 48, sauf CO · L · H. 16 - 77.

66. *Av.* 2 · Comme au n° 65.
Rev. ☥ CO · LO · HO, 16 - 78.

67. *Av.* Comme au n° 65, sauf EL :
Rev. ⚖ CO · LO · H, 16 - 78.

68. *Av.* Comme au n° 65, sauf EL.
Rev. ⚖ CO : LO, 16 - 78.

69. *Av.* Comme au n° 65, sauf EL.
Rev. ✻ CO · LO · H, 16 - 83.

70. *Av.* Comme au n° 65, sauf PRIN · E :
Rev. ☥ CO - LO · HO, 16 - 85.

71. *Av.* Comme au n° 65, sauf EL.
Rev. CO · LO · H, 16 - 86.

72. *Av.* MAX · HAN, etc., sauf EL :
Rev. ⚖ CO · LO · HO, 16 - 74.

73. *Av.* MAX · HEN · etc., EL.
Rev. · - · ⚖ CO · LO · H, 16 - 67.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

74. *Av.* MAX · HEN · D · G · ARC · COL · PRINC · EL.
Rev. ✱ EP · ET · PRINC · LEOD · DVX · BVL · MAR · FR · CO · LO · HO, 1664.

75. *Av.* Id. PRIN · EL.
Rev. (Sans marque) CO - LO · H, 1665.

76. *Av.* Id.
Rev. ⚜ Id., 1669.

77. *Av.* Id.
Rev. (Sans marque) Id., 1671.

78. *Av.* Id.
Rev. ⚜ CO - LO - HO, 1682.

N°s 74 à 78, cabinet du séminaire de Saint-Trond.

79. *Av.* Comme au n° 40.
Rev. ⚜ Id., sauf CO - L · H, 1668.

80. *Av.* Comme au n° 40.
Rev. ✱ Id., sauf 1670.

N°s 79 à 80, cabinet Ul. Capitaine.

81. *Av.* MAX · HEN · D · G · ARC · COL · PRINC · EL.
Rev. ⁂ EP · ET · PRINC · LEOD · DVX · BVL · MAR · FR · CO · LO · HO — 16 - 65.

82. Comme le précédent, mais avec la date 16 - 70.

83. Comme le n° 81, mais avec la date 16 - 66, et le mo COL écrit OCL.

N°s 81 à 83, cabinet Dumont.

84. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, à droite ; légende : MAX · HEN · D · G · ARC · COL · PRIN · EL.

Rev. Écusson couronné, aux armes de la principauté, écartelées (Liége, Bouillon, Franchimont et Looz); au centre, l'écu de l'évêque écartelé; au-dessus de la couronne, 16 - 63; légende : ✻ EP · ET · PRINC · LEOD · DVX · BVL · MAR · FR · CO · LO · HO.

Demi-écu ou patacon. De Renesse, pl. LI, n° 4.

85. *Av.* Lion debout, tourné à gauche, tenant de la griffe droite l'épée levée et de la gauche la crosse, et un écusson ovale aux armes de Bouillon; légende : MAXIM · HENRI · D · G · ARCHIE · COL.

Rev. Croix de Saint-André sur laquelle se trouve l'écusson couronné de Bavière; au centre, l'écu de Bouillon; aux côtés, la date 16-51; légende : EPS · - ET · PR - IN · LEO · - ET · S · B - V · DV.

Escalin. De Renesse, pl. LII, n° 7.

Variétés :

86. *Av.* MAXIM : HENRI · D · G · ARCHIE · COL.
Rev. EPS - ET · PRI - N - LEO : BV · - DVX 16 · 51.

87. *Av.* Id. : id. D · G · ARCHIE : COL ✻
Rev. ✠ EPS - ET · PRI - NC · LEO · - ET · S · BV · DVX 16-52.

88. *Av.* Id. : ❟ id.
Rev. ✠ ··· - · ET · PRI - N : LEO · - ET · S · BV · - DVX 1654.

89. *Av.* Id.
Rev. ✠ EPS · ET · PRI · NC · LEO · - ET · S · B - DVX 1656.

90. *Av.* Id. COL.
Rev. ∓ EPS - ET · PR - INC · LEO · - ET · S · BV - DVX 16-57.

91. *Av.* Id. COL *
Rev. EP · ET · P - RI - LEO · - ET · S · BD 16-60.

92. *Av.* MAXIM : HENRI : D · G · ARCHIE · COL.
Rev. · EP - ET · PR - IN · LEO · - ET · S · B · - V · DV · 16-51.

93. *Av.* Id. COL ·
Rev. EP PRI - N · LEO - ET · S · B - V · DV 16-51.

94. *Av.* Id. COL ❦
Rev. · EPS - ET · PRI - N · LEO · - ET · S · BV - DVX 16-52.

95. *Av.* MAXIM · HENRI : D · G · APCHIE · COL ❋
Rev. · EPS - ET · PRI - NC · LEO · - ET · S · BV - DVX ♁ 16-52.

96. *Av.* MAXIM : HENRI : D · G · ARCHIE · COL ·
Rev. EPS - ET · PRI - N : LEO : E - T · S · BV - DVX 16-51.

97. *Av.* Id. COL ❋
Rev. · EP · ET · P - RIN · LEO - ET · S · B · D · - · 16-60.

98. *Av.* MAX id. COL *
Rev. · EP · ET · P - RI ··· O - ET · S · B · D - 16 - 61.

99. *Av.* MAXI ··· ENRI · D · G · ARCHIE · COL *
Rev. EPS · - ET · PR - IN : LEO · - ET · S · BV · DVX 16 - 53.

100. *Av.* Id.
Rev. - EPS - ET · PRI - NC · LEO - etc., 16-57.

101. *Av.* Id.
Rev. Id., mais 16-58.

102. *Av.* Id. COL.
Rev. EPS - ET · PR - IN, etc., 16-57.

103. *Av.* Id. COL *
Rev. · EPS - ET · PRI - N · LEOD, etc., 16-58.

104. *Av.* Id. COL.
Rev. EPS - ET · PR - IN · LEO, etc., 16 - 58.

105. *Av.* MAXIM · HENRI id.
Rev. EP : ET : P - RIN ··· - ET · S · BV · D · 16-60.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

106. *Av.* Comme au n° 85.
Rev. EP · - ET · PRI - N · LEO · - ET · SBV - DVX 1651.

107. *Av.* Comme au n° 85, mais COL *
Rev. EP · ET · PRI - NC · LEO · - ET · BV - DVX 1652.

108. *Av.* Comme au n° 85, mais ARCHIB · COX (*sic*).
Rev. EPS · - ET · PPI(*sic*) - N · LEO · - ET · S · BV - DV 1654.

109. *Av.* Comme au n° 85, mais COL *
Rev. EPS - ET · PRI - N : LEO : E - T · S : BV · - DVX 1655.

110. *Av.* Comme au n° 109.
Rev. EP · ET · P - · RIN · LEO - ET · S · B · D 1660.

N°s 106 à 110, cabinet Ul. Capitaine.

111. *Av.* Croix fleuronnée ayant au centre une rosette et cantonnée de seize points (quatre posés en carré dans chaque canton); légende : ∴ MAXIM · HENRI · D · G · ARCHIE · COL.

Rev. Dans une épicycloïde à sept lobes, l'écusson de Bavière couronné, ayant au centre l'écu de Bouillon; aux côtés, la date 16-56; légende : EPISC · ET · PRINC · LEODI · DVX · BVLLONI.

1/20 d'écu. De Renesse, pl. LII, n° 8.

112. *Av.* Comme au n° 111.
Rev. : EPISC · ET · PRINC · LEODI · DVX · BVLLO : 16-56.

113. *Av.* Comme au n° 111, sauf COL ∽
Rev. Comme au n° 112, sauf BVL · 1656.

114. *Av.* ∴ MAXIM : HENRI · D · G · ARCHIE · COL · BAV · DVX.
Rev. EPISC · ET · PRINC · LEODI · DVX · BVLLONI 16-52.

115. *Av.* ✻ Comme au n° 114, sauf BAV · DV.
Rev. Comme au n° 114, sauf BVLLON 16-52.

116. *Av.* ✻ Comme au n° 114, sauf COL - BA · D.
Rev. Comme au n° 114, sauf BVL 16-51.

(Les trois dernières variétés ont un cercle autour de la croix de l'avers.)

Toutes, au cabinet Vandermeer.

117. *Av.* Écusson de Bavière couronné; légende : MAXIM · HEN · D · G · ARC · COL.

Rev. Écusson de Bouillon surmonté d'une couronne posée sur la crosse, et l'épée en sautoir; légende : EPS · - ET · PRINC · LEO · DVX · BVL.

Cuivre. Liard. De Renesse, pl. LII, n° 9.

Variétés :

118. Variété de coin sans points après COL et EPS.

119. *Av.* MAXM · HEN : D · G ARC · COL.
Rev. EPS - ET · PRINC · LEO : DVX · BVL.

120. *Av.* Comme au n° 119, sauf CO.
Rev. Comme au n° 119, sauf BV.

121. *Av.* Comme au n° 117, sauf HENRI · et CO.
Rev. EPIS - ET · PRINC · LEOD · DVX · BV.

122. *Av.* Comme au n° 121.
Rev. EPIS - ET · PRINC · LEO · DVX · BVL.

123. *Av.* * Comme au n° 117.
Rev. EPS - ET · PRINC · LEOD · DVX · BV.

124. *Av.* MAX · HEN · D · G · ARC · COL.
Rev. EP - ET · PRIN · LEO · DVX · BVL.

125. *Av.* MAX * HEN * D * G * ARC * COL.
Rev. EP - ET △ PRIN LEO DVX △ BVL.

126. *Av.* · MAXIM : HENRI · D · ARC · COL.
Rev. EPS - ET · PRINC · LEOD · DVX . BV.

127. *Av.* MAXIM · HENRI · D · G · ARC · COL.
Rev. Comme au n° 126, sauf BV sans point.

128. *Av.* Comme au n° 127.
Rev. Id., sauf BV.

129. *Av.* MAXIM · HEN · D · G · ARC · COL.
Rev. EPS - ET · PRINC · LEO · DVX · BV.

130. *Av.* Comme au n° 129, sauf COL.
Rev. Comme au n° 129.

131. *Av.* Comme au n° 130.
Rev. Comme au n° 130, sauf DVX · B —

132. *Av.* MAX · HEN · D · G · ARC · COL · - ·
Rev. EP · - · ET · PRIN · LEO · DVX · BVL -

133. *Av.* Comme au n° 132, sauf COL sans point.
Rev. EP - ET · PRIN · LEO · DVX · BVL.

134. *Av.* Comme au n° 132, sans aucun point.
Rev. EP - ET · PRIN · LEO · DVX · BVL.

135. *Av.* Comme au n° 132, sauf des virgules au lieu de points.
Rev. Id.

136. *Av.* Comme au n° 129.
Rev. EP - ET · PRINC · LEO · DVX · BVLL.

137. *Av. et rev.* Comme au n° 117, sauf un point après BVL.

138. *Av. et rev.* Id., mais HEN : et D · G :

139. *Av.* Id., mais · avant la légende.
Rev. EP - ET · PRINC · LEOD · DVX · BV.

Les n°s 132 à 139 ont la gravure plus soignée.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

140. *Av.* Comme au n° 117.
Rev. EPS - ET PRINC · LEO : DVX · BVL.

141. *Av.* Comme au n° 117.
Rev. Comme au n° 140, mais LEOD.

N°s 140 et 141, collection Ul. Capitaine.

142. *Av.* MAX * HEN * D * G * ARC * COL.
Rev. EP - ET * PRIN * LEO · DVX * BVL.

Même collection.

143. *Av.* Écusson de Bavière couronné; légende : MAX · HEN · D · G · ARC · COL.
Rev. Écusson de Bouillon; au-dessus, une couronne posée sur la crosse et l'épée en sautoir; légende : EPS - ET · PRINC · LEO : DV · BVL.

Cuivre. Demi-liard. De Renesse, pl. LII, n° 10.

Variétés :

144. *Av.* · MAX · HEN · D · G · ARC · COL.
Rev. EPS - ET PRINC · ? LEO · DVX · BV.

145. *Av.* · MAX · HEN · G ARC · COL.
Rev. Comme au n° 144, sauf DVX · B.

146. *Av.* Comme au n° 144, sauf COL.
Rev. Comme au n° 144.

147. *Av.* Comme au n° 144, sauf AR · CO.
Rev. EPS - ET · PRIN · LEO · DVX · BV.

148. *Av.* Comme au n° 144, sauf COL.
Rev. EPS - ET · PRINC · LEO · DVX · BVL.

149. *Av.* · Comme au n° 148.
Rev. Id., sauf BV.

150. *Av.* Comme au n° 148.
Rev. Id., sauf EP.

151. *Av.* Comme au n° 144, sauf ARC · CO.
Rev. ERS - ET · PRIN · LEO ... BV.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

152. *Av.* MAXIM · HEN · D · G · ARC.....
Rev. EPS - ET · PRINC · LEO : DV · BVL.

Cabinet Ul. Capitaine.

153. *Av.* Écusson de Bouillon; au-dessus, une couronne posée sur l'épée et la crosse en sautoir; légende : MAXIM - HENRI : D · G · ARCHI · COL.
Rev. Écusson couronné aux armes écartelées de l'évêque : légende : EPISC · ET · PRINC · LEO : D · BVL.

Cuivre. Liard. Cabinet Vandermeer.

VACANCE DU SIÉGE ÉPISCOPAL (1688).

1. *Av.* Buste de saint Lambert mitré, à gauche; légende : S · LAMBERT · PATRO · LEOD.
Rev Écusson couronné aux armes de la principauté, écartelées; légende : * DVCAT · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE; aux côtés de l'écusson, la date 16 - 88.

Double ducat d'or. De Renesse, pl. LII, n° 1.

2. *Av.* Dans un encadrement très-orné, le buste de saint Lambert mitré, à gauche; légende : S · LAMBERTVS · PATRONVS · LEODIENSIS · 1688.
Rev. Écusson couronné aux armes de la principauté, écartelées ; légende : MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Patacon. De Renesse, pl. LIII, n° 2.

Variété :

3. *Av.* Comme au n° 2.

Rev. * MONETA, etc., comme au n° 2.

Cabinets Vandermeer et Dumont. (Cette variété est celle qu'a donnée Van Loon, t. III, p. 334.)

4. *Av.* Buste de saint Lambert mitré, à gauche; légende : S · LAMBERTVS · PATRONVS · LEODIENSIS . 1688.

Rev. Écusson couronné aux armes écartelées de la principauté; légende : ∘°∘ MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Patacon. De Renesse, pl. LIII, n° 3, et cabinet de M. Lambert Brabant, à Liége.

5. *Av.* Buste mitré de l'évêque, à gauche; légende : S · LAMBERT · PATRO · LEOD.

Rev. Écusson de Bouillon couronné; aux côtés, la date 16 - 88; légende : ✻ DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Cuivre. Liard. De Renesse, pl. LIII, n° 4.

Variétés :

6. *Av.* S ' LAMBERT PATRO ' LEOD.
Rev. * DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

7. *Av.* S ' LAMBERT PATRO ' LEOD.
Rev. * Comme au n° 6.

8. *Av.* S · LAMBERT PATRO · LEOD.
Rev. • DEC ' ET ' CAP ' LEOD ' SEDE ' VACANTE.

9. *Av.* S · LAMBERT · - PATRO · LEOD.

Rev. ∘ Comme au n° 8.

10. *Av.* S ' LAMBERT ' - PATRO ' LEOD.

Rev. ⁎ DEC · ET · CAPI · LEOD · SEDE · VACANTE.

11. *Av.* Comme au n° 10.

Rev. ⁎ DEC ' ET ' CAPI ' LEOD ' SEDE ' VACANTE.

12. *Av.* S ⁞ LAMBERT ⁞ PATRO ⁞ LEOD.

Rev. ⁎ DEC ∘ ET ∘ CAPI ∘ LEOD ∘ SLDL ∘ VACANTE (*sic*).

13. *Av.* S · LAMBERT : - : P · LEOD.

Rev. ⁎ DEC ' ET ' CAP ' LEOD ' SEDE ' VACANTE.

14. *Av.* S ' LAMBERTV ∘ PATRO ∘ LEOD.

Rev. ⁎ DEC ' ET ' CAP ' LEOD ' SEDE ' VACANTE.

15. *Av.* S ' LAMBERTV ? - PATRO ? LEOD.

Rev. ⁎ DEC · ET · CAPI · LEOD · SEDE · VACANTE.

16. *Av.* S ' LAMBERTVS - PATRO ' LEOD.

Rev. Comme au n° 15.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

17. *Av.* S · LAMBERTVS - PATRO · LEOD.

Rev. ⁎ DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Cabinet Ul. Capitaine.

JEAN LOUIS D'ELDEREN (1688-1694).

1. *Av.* Buste calotté de l'évêque, tourné à droite; légende : IOAN · LVD · D · G · EP · ET · PRIN · LEOD.

Rev. Écusson couronné aux armes écartelées de la principauté, ayant au centre l'écu de la famille d'Elderen; légende : DVX · BVL · MAR · FRA · COM · LOSS · HO · 1690.

Or. Double ducat. De Renesse, pl. LIII, n° 1.

2. *Av.* Buste de l'évêque calotté, à droite; légende : · IOAN · LVD · D · G · EP · ET · PRIN · LEOD; au-dessous du buste, 1689.

Rev. Écusson couronné soutenu par deux bouquetins, aux armes écartelées de la principauté et portant au centre l'écu de l'évêque; légende : SVPREMVS - BVLLONIEN - SIS · DVX.

Arg. Ducaton. De Renesse, pl. LIV, n° 2.

Variétés :

3. *Av.* IOAN · LVD · D · G · EP · ET · PRIN · LEOD 1689.

Rev. Comme au n° 2.

4. *Av.* Comme au n° 3, sauf LEO - 1689.

Rev. Comme au n° 2.

5. *Av.* Comme au n° 4, mais 1690.

Rev. - SVPREMVS - BVLLONIEN - SIS DVX.

Cabinet Vandermeer.

N. B. L'exemplaire du ducaton de 1689 est la seule monnaie liégeoise qu'on connaisse avec tranche en relief; elle porte :

D · PRINCIPIS · GLORIAM · ET · POPVLI . SECVRITATEM.

6. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, à droite; légende : IOAN · LVD · D · G - ✻ - EP · ET · PRI · LEO .

Rev. Écusson couronné aux armes de la principauté, écartelées et ayant au centre l'écu d'Elderen; légende : DVX · BVL · MAR · FRA · COM · LO · HO * 1691 * (et id. * 1689 *)

Arg. Patacon. (Tranche cordonnée. De Renesse, pl. LIV, n° 3.

Variétés :

7. *Av.* IOAN · LVD · D · G - · - EP · ET · PRI · LE.
Rev. DVX · BVL · MAR · FRA · COM · LO · HO * 1689 *

8. *Av.* IOAN · LVD · D · G · EP · ET · PRIN · LEO.
Rev. Comme au n° 6, sauf LOS · HOR · 1691.

9. *Av.* Comme au n° 6.
Rev. · BVLL, etc., mais 1690.

10. *Av.* Comme au n° 6.
Rev. Comme au n° 9, mais 1693.

11. *Av.* Comme au n° 6.
Rev. Comme au n° 9, mais 1692.

Tranche cordonnée. Cabinet Vandermeer.

12. *Av.* IOAN · LVD · D · G · EP · ET · PRIN · LEO.
Rev. DVX · BVL · MAR · FRA · COM · LOS · HOR · 1692.

Collection Dumont.

13. *Av.* Écusson aux armes d'Elderen, avec couronne, crosse et épée; légende : IO · LVD · D · G · EP · ET · PRIN . LEOD · - 1691.
Rev. Les cinq écus des armes de la principauté posés

en croix; au milieu, Liége; à gauche, Bouillon; à droite, Franchimont; au haut, Looz et en bas, Hornes; légende : ✻ DVX · BVL · MAR · FRA · COM · LOS · HOR.

Cuivre. Liad. De Renesse, pl. LIV, n° 5.

Variétés :

14. *Av.* IO · LVD · D · G · EP · ET · PRIN · LEOD 1691.
Rev. * DVX · BVL · MAR · FRA · COM · LOS · HOR.
(Les écus placés ainsi .)

15. *Av.* Comme au n° 14, 1691.
Rev. Id.

16. *Av.* Id., mais 1692.
Rev. Comme au n° 13 et les écus placés aussi comme au n° 13

Cabinet Vandermeer.

17. *Av.* Comme au n° 14, sauf que les écus de l'avers sont placés différemment, savoir : au milieu, Liége; en haut, Bouillon; en bas, Hornes; à droite, Franchimont; à gauche, Looz.

Cabinet Dumont.

VACANCE DU SIÉGE ÉPISCOPAL (1694).

1. *Av.* Buste de saint Lambert mitré, à gauche; légende : S · LAMBERTVS · PATRO · LEOD.
Rev. Écusson couronné aux armes de Bouillon, Franchimont, Looz et Hornes, et portant au centre l'écus-

son liégeois; légende : MO · AVREA · CAP · LEO · SEDE VACANTE · 1694.

Or. Double ducat. De Renesse, pl. LV, n° 1.

2. *Av.* Buste de saint Lambert mitré, à gauche; légende : S : LAMBERTVS · PATRONVS · LEO :

Rev. Écusson couronné aux armes de la principauté (Bouillon, Franchimont, Looz, Hornes, et sur le tout Liége), au-dessus 16-94; légende : ✻ MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Arg. Patacon. De Renesse, pl. LV, n° 2.

3. *Av.* Buste mitré de saint Lambert, à gauche; légende : S · LAMBERTVS · PATRONVS · LEO.

Rev. Les cinq écus des armes de la principauté posés en croix; au centre, Liége; à gauche, Bouillon; à droite, Franchimont; en haut, Looz et au bas, Hornes, $\frac{1-6}{9-4}$; légende : * DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Cuivre. Liard. De Renesse, pl. LV, n° 3.

Variété :

4. *Av.* S · LAMBERTVS : PATRO : LEOD :

Rev. Comme au n° 3.

Cabinet Ul. Capitaine.

A. Perreau.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES, MÉREAUX ET JETONS

RARES OU INÉDITS.

CINQUIÈME ARTICLE.

I

Buste tourné à droite, la tête nue, avec la fraise et une cuirasse ornée de fleurs de lis ou de croisettes : HENRICVS · DE · LA · TOVR · DVX · BVLLIONII. Sous le buste : XXII ½.

— Écusson à cinq quartiers, dans un entourage formé de volutes enroulées et découpées à jour, sommé d'une couronne de feuilles d'ache, entre les fleurons de laquelle on voit les chiffres du millésime, 1614. Autour, entre deux grènetis : SVP · PRINCEPS · SEDANI · ET · RAVCURTII.

Arg. Demi-daldre de 22 ½ sols. Collection de M. L. de Coster.

Henri de la Tour, prince de Raucourt et de Sedan (1591-1623), prétendait à la souveraineté du duché de Bouillon, alors possédé par les évêques de Liége, et il en prenait le titre dans ses actes et sur ses monnaies. M. Poey-d'Avant, qui a réuni tout ce que l'on connaissait de mon-

naies des princes de Sedan, ne donne le demi-daldre de Henri de la Tour que d'après les *Tarifs d'Anvers,* c'est-à-dire d'une manière un peu fantaisiste. Nous avons donc cru utile de le reproduire ici, copié sur la pièce originale et sans doute unique, que possède M. de Coster.

II

Lion rampant dans un écusson triangulaire : MON ETTA LEVEN'.

— Grande croix à doubles bandes, anglée des lettres H V S E'. Légende coupée par la croix : ⁂ OT | THO | ⁂ EO | MES.

Arg. Gr. 1.00. Collection de M. de Coster.

Nous avons donné, dans le tome IV, 3e série de cette Revue, pl. XII, n° 8, un petit denier muet du côté du lion, et ayant, au revers, dans les bras de la croix, les lettres H. V. S. N. L'attribution de ce denier à la petite ville de Huissen, près de Nimègue, qui appartenait aux comtes de Clèves, est donc pleinement justifiée. L'esterlin du comte Otton (1305-1311) ne laisse plus de doute à cet égard. Cet esterlin, imité de ceux de Jean Ier de Brabant, à la croix à doubles bandes, outre le nom de Huissen, porte, du côté de l'écu, *moneta clevensis.* Ce qui signifie, non pas qu'il a été frappé à Clèves, puisqu'il ne peut pas l'avoir été dans deux villes à la fois, mais bien qu'il est forgé à la taille et à la valeur de ceux de Clèves ; que c'est, en un mot, une monnaie de Clèves, comme un *gros tournois,* frappé peu importe où, était une monnaie de Tours, un *parisis,* une monnaie de Paris.

III

Cavalier au drapeau tourné à gauche et tenant un bouclier au lion : ✠ IOHANN ES DVX BRA BANTIE. — Croix dans un cercle. Légende intérieure : ✠ SIGNVM CRVCIS. Légende extérieure : MONETA : DIATA : DE GEMEPIA.

Arg. Gr. 1.42. (La pièce a perdu de son poids.) Collection de M. de Coster.

Voici un nouvel atelier monétaire des ducs de Brabant, dont on ne connaissait aucune monnaie et dont rien ne faisait présumer l'existence, bien que la localité fût ancienne et d'une importance assez grande au point de vue féodal.

Genappe ou Geneppe — cette dernière forme se rapproche beaucoup plus de celle de la médaille — aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nivelles, était jadis un alleu possédé par les comtes d'Ardenne. Cet alleu faisait partie du patrimoine de la comtesse Ide de Boulogne qui souvent y eut sa résidence. Le village de Baisy, où l'on prétend qu'est né et qu'a été élevé Godefroid de Bouillon, dépendait de l'alleu de Genappe.

Le château de Genappe, détruit en 1612, servait d'habitation aux ducs de Lothier. Il est surtout célèbre par le séjour qu'y fit le Dauphin, depuis Louis XI. On doit présumer que le cavalier de Jean Ier a été frappé dans le château même, car la bourgade qui l'entourait n'était encore à cette époque qu'un simple village, qui ne fut du reste jamais entouré de murs.

En voyant la forme *Gemepia,* avec un *m* (1), les étran-

(1) M. de Coster, après avoir examiné, de nouveau, sa médaille à la

gers seraient tentés de croire qu'il s'agit ici de Jemappes, en Hainaut, localité bien plus importante et plus connue. Mais le duc de Brabant n'avait que faire à Jemappes, non plus qu'à Jemeppe, dans la province de Liége.

IV

Saint Jean-Baptiste. Type des florins de Florence : ✠ S · IOHA' HES · B · ❦.

— Dans un cartouche trilobé, un écusson écartelé de Palatinat et de Bavière : ✠ MONETA ∴ IN ∴ OPPENHEIN.

Or. Gr. 3.50. Collection de M. L. de Coster.

Ce florin n'est pas inédit, comme nous l'avions cru d'abord On le trouve gravé et décrit dans l'ouvrage intitulé : *Domus Wittelsbachensis numismatica,* de Marc Von Widmer. Munich, 1784, in-8°. (Voy. *Pfalsgräflichen Linie,* p. 67, et pl. VIII, n° 40.)

Bien qu'il ne porte pas d'autre nom que celui de la ville d'Openheim où il a été frappé, M. Widmer l'attribue au comte palatin Rupert II (1390-1398).

V

Monogramme de KAROLVS dans un cercle perlé : ✠ GRATIA DTI REX.

— Croix pattée dans un cercle perlé : ✠ TORNETEMSI.

Arg. Gr. 1.50. Collection de M. de Wismes.

loupe, trouve que cette lettre, composée de deux jambages assez espacés, sans trait de réunion bien distinct, doit être un N fort large. Au reste, M ou N, cela ne change rien à l'attribution incontestable de la pièce.

Qu'est-ce que c'est que *Tornetemsi?* Faut-il y voir l'ancien château ou résidence royale (?) de Tournehem, département du Pas-de-Calais, Thourout, en Flandre, Turnhout, en Brabant? ou, enfin, serait-ce là le fameux et introuvable Charlemagne de Tournai, dont l'existence contestée a donné lieu à un récent et drolatique procès?

Un savant et ingénieux Tournaisien de nos amis, l'honorable M. B. Dumortier, ne veut pas même admettre l'ombre d'un doute. La pièce est de Tournai, et ses deux légendes réunies doivent se lire : *Carolus gratia Dei rex Tornetensium* (pour *Tornacensium*). Il invoque, à l'appui de son opinion : l'existence d'un *royaume de Tournai,* sous les Mérovingiens; le titre de *urbs regalis* donné à Tournai par saint Audoan, dans la *Vie de saint Éloy;* la qualification de *princeps Tornacensium,* que le prévôt de Tournai prenait dans les actes latins des XIIe et XIIIe siècles. Il insiste surtout sur le titre de royaume, donné, au moyen âge, au territoire français de Tournai enclavé en Belgique. Ainsi, dit-il, dans les jugements rendus à Tournai, on trouve toujours : « banni de Tournai et du royaume, » pour dire de Tournai et de son territoire.

Malgré tout le désir que les numismates belges puissent avoir de *s'annexer* la curieuse monnaie de M. de Wismes, nous pensons qu'il est prudent d'attendre d'autres preuves, avant d'admettre que le fils de Pepin, le *rex Francorum* et *Longobardorum* a parfois négligé ces titres pour prendre celui de roi des Tournaisiens. Ah! si une seule charte le disait. Mais, réplique M. Du Mortier, où sont les chartes de cette époque. En a-t-on conservé seulement la centième partie?

VI

Écu écartelé aux un et quatre de trois merlettes en fasce pour Sombreffe, aux deux et trois d'un lion de Reckheim. En abîme, un petit écu....; autour de l'écusson, trois roses à cinq feuilles. Sans légende.

— Croix pattée évidée au centre en forme de quatre feuilles. Dans les bras de la croix : W I L H (*Wilhelmus*).

B. B. Gr. 0.21. Collection de M. de Coster

Cette petite monnaie de Guillaume II de Sombreffe, seigneur de Reckheim (1400-1442), est tout à fait semblable, du côté des armoiries, à celle que M. Vander Chijs a donnée, pl. XXVI, n° 24, de son nouveau volume sur les monnaies des feudataires du Brabant et du Limbourg [1]; elle en diffère, en ce que la croix, sur la pièce de M. Van der Chijs, n'est pas évidée en cœur et porte, entre les bras, les lettres W. C. K. B. dont nous ne saisissons pas la signification. Dans le texte de son livre, l'auteur indique la croix comme étant anglée des lettres : W. D. H. B. qu'il n'explique pas davantage.

VII

Écusson écartelé aux un et quatre des merlettes de Sombreffe, aux deux et trois d'une fasce ondée ou entée, figure que M. Vander Chijs compare à des flots, mais

[1] *De munten der leenen van de voormalige hertogdommen Braband en Limburg*, enz., door P. O. Vander Chijs. Haarlem, by de Erven F. Bohn, 1862, in-4°, 33 platen.

dont il ne donne pas la signification héraldique. Au surplus, cette fasce se trouve sur un grand nombre de monnaies de Reckheim.

Arg. Bibliothèque royale à Bruxelles.

Cette singulière petite pièce est la seule bractéate belge que l'on connaisse. Et cependant, il est impossible d'en contester l'attribution à Guillaume II de Sombreffe, seigneur de Reckheim. Elle rend probable la découverte de pièces du même genre, frappées par les autres seigneurs voisins de Reckheim, qui ont usé ou abusé du droit de fabriquer des monnaies. Encore inédite quand nous avons fait graver la planche qui accompagne cette notice, elle a paru, depuis, dans le nouvel ouvrage de M. Vander Chijs, qui vient d'être cité. (*Voy.* pl. XXVI, n° 25.)

VIII

Tête à droite : FRED · HENR · D · G · PRIN · AV · R · CO · NAS ·. Sous le buste, F.

— Écusson couronné, aux armes de Nassau-Orange : SOLI · DEO · HONOR · ET · GLORIA ·:·.

Or. Collection de M. Serrure fils.

Variété notable de la pièce de Frédéric-Henri, que M. Poey-d'Avant a donnée pl. C, n° 6, qu'il indique, sur la planche, comme étant une monnaie d'argent et dans le texte comme étant d'or et pesant gram. 13.20. Sans doute une double pistole. Frédéric-Henri posséda la principauté d'Orange de 1625 à 1647.

IX

Tête à droite, à la chevelure longue et tombante : IOANNES ▾ SFORTIA ▾ PISAVRI ▾ D ▾.

— Saint Paul debout et de face, la tête nimbée, tenant, de la main gauche, un livre, et, de la droite, une épée nue : ▾ ET ▾ CVSTOS ▾ ET ▾ VLTOR ▾.

Or. Collection de M. L. de Coster.

Pesaro, en latin *Pisaurum,* est une petite ville d'Italie, au duché d'Urbin, port de mer sur l'Adriatique et siége d'un évêché. Son origine remonte à une antiquité assez haute. Tite-Live, Procope et Pline ont cité son nom. Elle fut ruinée par Totila et reconstruite par Bélisaire.

Au moyen âge, elle était possédée par la famille Malatesta. Vers le milieu du xve siècle, elle passa par acquisition au duc François Sforce, de Milan, qui la donna à son frère Alexandre, bâtard de Jacques Sforce, dit *le Grand.* Le fils d'Alexandre, Constant Sforce, lui succéda dans cette seigneurie, en 1473, et mourut le 19 juillet 1483, sans laisser d'enfants légitimes. Mais il avait deux bâtards; Jean, qui fut son successeur, et Galéas, général des armées du pape Jules II.

Ce Jean, bâtard de bâtard, *bastardus de bastardo*, comme on disait alors, eut une destinée assez dramatique.

La femme légitime de son père, avec une générosité peut-être sans exemple, l'avait en quelque sorte adopté, et, après la mort de Constant, elle engagea les habitants de Pesaro à le reconnaître pour leur seigneur. Le pape Sixte IV se prêta à cet arrangement et le sanctionna moyennant une

redevance annuelle de 750 écus d'or. C'est de cette époque que sont les monnaies où le nom de la douairière Camille se joint à celui de Jean.

Celui-ci, parvenu à l'âge de gouverner seul, se hâta de se débarrasser de sa bienfaitrice. Il la dépouilla de toute autorité et l'expulsa même de Pesaro. Pour un ambitieux, ce n'était pas mal commencer. Le jeune homme savait qu'un bon mariage est un excellent moyen de se pousser dans le monde. Il porta ses vues très-haut, demanda et obtint la fille du pape Alexandre VI, la célèbre Lucrèce Borgia. Cette union ne fut pas heureuse. Sans doute que Lucrèce trouvait le séjour de Pesaro un peu triste, quand elle le comparait à la cour brillante et luxueuse de son père. Jean n'avait pas le caractère endurant ; il se fâcha. Le pape, de son côté, voulant en finir avec un gendre aussi peu raisonnable, le fit expulser de sa seigneurie par le frère de Lucrèce, César Borgia.

Jean se retira à Venise. C'était déjà, à cette époque, le refuge des princes dépossédés et des royautés malheureuses. Il s'y maria (avec ou sans dispenses) à la fille d'un sénateur, Genèvre Tiepolo.

Après la mort d'Alexandre VI, Jean Sforce rentra, le 3 septembre 1503, dans sa ville de Pesaro, et il semble même avoir été assez en faveur auprès de Jules II.

L'histoire s'est montrée sévère à son égard. Elle lui reproche — pure bagatelle — d'avoir fait étrangler dans sa prison un savant illustre de Pesaro, le jurisconsulte Pandolfe Collennuccio, et, chose plus grave, elle l'accuse d'avoir entretenu des relations avec le grand-turc Bajazet; de l'avoir excité à faire la guerre à Venise qui l'avait accueilli

dans son exil. Ce trait rentre assez dans le caractère de Jean. La reconnaissance lui pesait.

Il mourut en 1510, ne laissant de sa seconde femme qu'un fils âgé d'un an, Constant II, qui lui survécut deux ans à peine. Après la mort de cet enfant, dont on a aussi des monnaies, son oncle, Galéas, essaya de lui succéder à Pesaro, mais le pape ne voulut pas y consentir. La seigneurie passa alors à la maison della Rovere, et, bientôt après, elle fut complétement annexée aux États de l'Église. Les derniers événements d'Italie l'en ont détachée au bénéfice de Victor-Emmanuel.

Le Recueil de Zanetti contient plusieurs dissertations sur les monnaies de Pesaro, et l'on y trouve la description et la gravure d'un assez bon nombre de ces monnaies. Mais bien qu'il résulte de différents textes que les seigneurs de cette ville ont frappé des monnaies d'or, aucune pièce de ce métal n'est citée dans ces Mémoires, si ce n'est un double ducat de Constant II, ayant, au revers, le même type de saint Paul, employé par son père. Jean de Pesaro avait pour l'Apôtre des Gentils une dévotion toute particulière, et, par une ordonnance du 24 janvier 1505, il prescrivit de célébrer d'une manière toute spéciale la fête de la Conversion de saint Paul (25 janvier). On présume de là que ses pièces au type du saint apôtre ont été émises à partir de cette date.

Le pape Jules II, par un bref adressé, le 2 août 1504, à son cher fils, Jean Sforce, son vicaire, à Pesaro, *in temporalibus*, l'informe qu'il vient de modifier les monnaies du

Saint-Siége pour les accommoder aux besoins de ses sujets. En conséquence, il intime à son vicaire la défense, sous peine d'une amende de 5,000 ducats d'or, de faire à l'avenir ou de laisser faire aucune monnaie sans l'assentiment de la chambre apostolique.

Le florin ou ducat d'or de M. de Coster nous paraît avoir été frappé ensuite d'une permission spéciale accordée conformément au bref ci-dessus. On remarquera que toute cette pièce semble inspirée des monnaies de Jules II. La tête de Jean Sforce est disposée de manière à imiter celle du Christ qui figure sur les ducats du pape, et l'inscription même est altérée à dessein, VITOR au lieu de VLTOR, pour simuler à l'œil peu attentif, la légende VIA VERITAS ET VITA. Petite supercherie innocente qu'on se permettait généralement alors.

Maintenant cette pièce, inconnue à l'époque de Zanetti, a-t-elle été décrite depuis lors, dans quelqu'une de ces nombreuses dissertations italiennes, si introuvables en Belgique et en France? C'est une question à laquelle il serait difficile de répondre d'une manière positive. Seulement, le catalogue de Lipsius et sa continuation par Leitzmann jusqu'en 1840 ne mentionnent aucun autre ouvrage spécial sur les monnaies de Pesaro. Il y a donc lieu de croire que la pièce trouvée par M. de Coster, est réellement une conquête nouvelle.

X

Monogramme disposé comme celui de KAROLVS, mais dans lequel on peut retrouver les lettres : RODVLFVS.

Autour et dans un double grènetis : ✠ GRATIA DEI REX.

— Croix dans un cercle de points : ✠ RODVLFVS REX.

Arg. Cabinet de Genève.

Ce précieux denier ne peut être attribué qu'à Rodolfe Ier, fils de Conrad le Jeune, comte d'Auxerre et de la Bourgogne transjurane. D'abord collègue, puis héritier de son père, Rodolfe, profitant des divisions que le partage des États de l'empereur Charles le Gros avait suscitées entre les princes de sa famille, se fit, en 888, proclamer roi par les évêques de son gouvernement assemblés à Saint-Maurice, en Valais. Après quelques luttes, Arnoul, roi de Germanie, dans une diète tenue à Ratisbonne en 894 (1), ratifia, comme un fait accompli, cette royauté nouvelle.

Le royaume de la *Bourgogne transjurane* qui n'eut que deux rois, Rodolfe Ier (888-911) et Rodolfe II (911-937), se composait d'une partie de la Suisse actuelle, du Chablais et du Bugei. Par sa réunion avec la Provence, en 933, il devint le royaume d'Arles sur lequel la dynastie de Rodolfe continua de régner.

Le denier que nous a communiqué notre savant et obligeant ami, M. F. Soret, a été trouvé à Genève, dans les déblais des anciens remparts. Il offre un intérêt tout spécial pour cette ville. Genève a, incontestablement, fait partie du royaume de Bourgogne; toutefois, comme on n'a pas d'autre preuve historique du fait, pour l'époque de l'avénement de Rodolfe, que la participation du clergé de Genève à son couronnement, la découverte de la monnaie

(1) *Art de vérifier les dates.*

de ce roi, dans la ville même, est un indice de plus dont il est permis de tenir compte.

Rodolfe, qui s'emparait d'une partie des États de Charlemagne, s'appropriait également, tant bien que mal, le type carlovingien. On remarquera, comme une singularité, qu'il prend deux fois le titre de roi sur la même pièce. N'est-ce pas un peu ce que font tous les parvenus? On n'est jamais plus tenté d'étaler blasons et titres que quand ils sont d'acquisition nouvelle.

XI

Saint André tenant sa croix : * SANCTVS * ANDREAS *.

— Grande croix pattée coupant la légende et supportant un écusson écartelé aux armes de Bourgogne, ayant en cœur le petit écusson au lion : MARIA | DVCIS | SA * BO * | CO * HOL.

Or. Gr. Collection de M. de Coster.

Le florin Saint-André de Marie de Bourgogne n'était pas connu pour la Hollande. C'est une nouvelle conquête que l'on doit à notre infatigable et heureux dénicheur de pièces, M. L. de Coster.

XII

Double aigle surmontée d'une couronne fermée : IAPADGCSMDTMSISARA.

— Globe impérial dans le champ : MONNOVFACTA SIEVA 1686.

B. Gr. 1.05 Collection de S. E. le bon de Koehne.

Cette pièce est une énigme que nous offrons à la sagacité des lecteurs. M. de Koehne, qui a tant vu et qui sait tant de choses, nous l'a communiquée comme n'ayant pu être déchiffrée, ni par lui, ni par les nombreux amateurs à qui il l'avait montrée. Et cependant, toutes les lettres sont lisibles et l'empreinte est complète. Les *profanes* n'auraient-ils pas quelque peu envie de rire, en voyant les numismates, qui lisent les légendes bactrianes et araméennes, arrêtés devant une petite monnaie — allemande? transylvaine? hongroise? — de 1686?

Sieva est le nom d'une petite rivière qui prend sa source dans les Apennins, près de Barberino, et se jette dans l'Arno. Une des localités qu'elle arrose se nomme Pontassieva. Y aurait-il eu là quelque fief impérial dont le possesseur se serait cru autorisé à frapper monnaie? La chose n'est pas impossible; cependant le style de la pièce ne semble pas italien, le moins du monde.

XIII

Tête de femme, à droite : LIV · MA : PRI · SP · COM · T · SOW · DOM.

— Écu aux trois fleurs de lis, deux et un, avec lambel à quatre pendants, sommé d'une couronne fleurdelisée ouverte et accosté des chiffres 16-66. Autour : ∴ DNS · ADIVTOR + + ET · REDEM · MEVS. A l'exergue, la lettre T.

A. Gr. 2.00 Collection de M. R. Chalon.

M. le bibliothécaire Augustin Olivieri, dans le magnifique ouvrage qu'il a donné, en 1860, sur les monnaies de

la famille Spinola, annonce l'intention de publier, dans un supplément, le petit nombre de pièces concernant cette famille, qui auraient pu échapper à ses recherches, et qui lui seraient ultérieurement communiquées.

Nous croyons répondre à son désir en appelant l'attention des lecteurs de la Revue sur le *douzième d'écu* dont on trouve ici le dessin. Cette pièce, cataloguée seulement par M. Poey-d'Avant [1], qui ne l'a pas fait figurer sur ses planches, a été attribuée par lui à Anne-Marie-Louise, souveraine de Dombes, mais il n'a pas cherché à en expliquer l'énigmatique légende.

Nous croyons que cette imitation d'une monnaie, si souvent contrefaite, de Mlle de Montpensier, doit être restituée à la femme du comte Philippe Spinola de Tassarolo, Livia Centurioni-Oltramarini di Adamo.

La légende, alors, devrait être lue : LIV*ia* MA*ria* PRI*scilla* (ou PRI*ma;* nous n'avons pu trouver quels étaient les prénoms de Livia Centurioni, mais nous n'osons pas lire PRI*ncipissa*, à cause que les comtes de Tassarolo ne semblent pas avoir pris le titre de princes) SP*onsa* · COM*itis* · T*assaroli* · SOVV.... (le nom d'une terre appartenant aux Spinola ou aux Centurioni) DOM*ina*.

SP.... pourrait aussi être pris pour SP*inola*, et l'on aurait alors : *Livia Maria Prima, Spinola, Comitissa Tassaroli, Sow... domina.* La fin de la légende a évidemment été faite en trompe-l'œil, pour imiter les pièces de Mademoiselle, SOVV*eraine* DE DOM*bes*.

La lettre T, marque monétaire placée sous l'écusson du

[1] N° 5234.

revers, viendrait encore appuyer cette interprétation. Elle indiquerait évidemment l'atelier de Tassarolo.

M. Poey-d'Avant, sous le n° 5231 de son catalogue, décrit un autre douzième d'écu, au type de Mademoiselle, et avec les légendes suivantes : AN · MA · LIV · COM · PALAT · SOVV · DOM. Au revers : DNS · ILLVMINAT · ET · SALVS · MEA · 16-58. A l'exergue : A [1]. Cette pièce est reproduite par lui d'après l'ouvrage de M. Mantellier, sur les monnaies de Dombes, pl. XI, n° 3. Voici la note dont M. Poey-d'Avant fait suivre sa description :

« M. Mantelier [2] propose de lire ainsi la légende du « droit : *Marie Louise Julienne, comtesse palatine, souve-* « *raine de Dombes,* et attribue la pièce à une comtesse des « Deux-Ponts. M. Sirant n'est pas de cet avis, et je partage « son opinion tendante à établir que le mot LIV, que « M. Mantelier divisait mal à propos, n'est pas autre chose « que le nom de Louise. Quant au titre de comtesse pala- « tine, M. Mantelier l'explique [3] par une intention ironi- « que, en ce que Mademoiselle avait été demandée en

[1] Sur la planche ce n'est pas un A, mais plutôt une espèce de 7 ou de Ꞇ cursif qu'on semble avoir figuré.

[2] Lisez : Mantellier.

[3] On ne s'explique pas trop bien cette phrase, ni comment M. Mantellier, qui attribuait la pièce à une comtesse des Deux-Ponts, — qui n'était pas souveraine de Dombes, mais qui pouvait être dame de quelque terre en *Souv* ou *Sow, berg* ou *bach* quelconque, — trouvait là une intention ironique à l'égard de Mademoiselle et d'un mariage manqué. Cette pensée ne peut venir qu'à ceux pour qui la pièce est bien, une pièce de Dombes, ou représentant Mademoiselle de Dombes. L'auteur aurait dû dire : M. Mantellier propose, à ceux qui persisteraient à donner cette pièce à Mademoiselle, d'y voir une intention ironique, etc.

« mariage, en 1653, par Philippe-Guillaume, comte « palatin de la maison de Neubourg. »

Comme on le voit, cette pièce est encore une véritable épave. Revendiquer pour la comtesse de Tassarolo sa propriété douteuse et contestée est donc une chose parfaitement licite; c'est s'emparer d'un bien qui n'est à personne. Et remarquons qu'il ne sera plus nécessaire d'avoir recours à une *intention ironique* pour expliquer le mot PALAT. Le mari de Livia Centurioni, Philippe Spinola, comte de Tassarolo, était *comes palatii* ou *palatinus S. I. R.* (ce qui n'était pas être comte Palatin du Rhin), et il en prenait le titre sur ses monnaies. Il ne resterait qu'à interpréter les deux premières lettres AN, qui, sans doute, indiquent ANNA; encore un des prénoms de la comtesse, prénoms sur lesquels nous n'avons pu, malheureusement, nous procurer aucun renseignement. Le grand ouvrage de Litta, sur les familles italiennes, ne donne ni les Spinola ni les Centurioni; mais il sera facile à M. le bibliothécaire de Gênes de vérifier sur des textes officiels nos suppositions.

Remarquons, toutefois, en passant, que la pièce décrite et gravée par M. Mantellier, sous le n° 3 de la pl. XI, ainsi que la reproduction de cette gravure par M. Poey-d'Avant, pl. CXVIII, n° 13, ne portent que : MAR · LIV · COM · PALAT · SOVV · DOM. Les lettres AN (*Anna*), que M. Poey-d'Avant a introduites dans son texte, doivent avoir été vues par lui sur un autre exemplaire varié; de façon que la planche ne se rapporte plus au texte. Remarquons aussi que son graveur, en copiant la pièce de M. Mantellier, a figuré sur l'écu un lambel à trois pendants, comme sur les monnaies de Mademoiselle, au lieu d'un lambel à quatre

pendants qui se trouve, et sur la planche originale, et sur notre pièce de Livia Centurioni. Ces minuties ne sont pas sans importance en numismatique. Le lambel à quatre pendants n'indique-t-il pas, ici, la commune origine des deux monnaies ?

Si l'on objecte à notre attribution que la comtesse de Tassarolo, du vivant de son mari, n'avait pas le droit de frapper monnaie, il sera facile de répondre que le besoin d'avoir une tête de femme pour imiter les pièces de Dombes a suggéré à d'autres princes d'Italie, encore, le même subterfuge, témoin le marquis de Fos di Novo, dont la femme, aussi une Centurioni, figure sur ses douzièmes d'écu, en lieu et place de son mari.

M. Poey-d'Avant a donné, d'après M. Mantellier et autres, une liste assez longue des imitations des douzièmes d'écu de Dombes. Nous profitons de l'occasion pour y ajouter encore quelques pièces.

1. Tête de femme, à droite : M · MAD · MAL · MAR · SOW · DI · FOSD.
— Écu aux trois fleurs de lis, au lambel à trois pendants, accosté de 16-67 : ∴ DNS .·. ADIVTOR · · ET REDEM · MEVS. A l'exergue, A.
2. Même tête : PVLCRA * VIRTVTIS * IMAGO.
— Même écusson, 16-68 : TRES * SECVRES * BONIT * VNC * QVINQ. (*Bonitatis oncia quinque.*)

M. Viani, dans son Mémoire sur la famille Cybo et sur les monnaies de Massa, etc., donne le dessin de ces deux

pièces qu'il attribue au marquis de Fos di Novo, ce qui est évident quant à la première.

3. Même tête : PVLCHRIOR ETSI NON PRIMA.
— Même écusson : ❊ DNS DIRIGAT · · ET PROTEGAT. A l'exergue, A.

4. Même tête : ET DELECTATIONE DIGNE (*dignæ*).
— Même écusson, sans lambel : ✠ PARTES ∴ CVRIOSITATE ↔. A l'exergue, A ; aux côtés de l'écu, 16-67.

Il faut commencer la lecture de ces légendes, qui n'en font qu'une, par le revers de la pièce. — M. Mantellier et M. Poey-d'Avant ont donné la même monnaie pour 1668.

5. Même tête : ANMALOVPRINC · SOVV DE DOM.
— Même écusson. Lambel à trois pendants : * DNS ∴ ADIVTOR · · ET REDEM · MEVS. A l'exergue, A ; aux côtés de l'écu 16-65.

M. Mantellier cite la même pièce pour 1664. Celle que M. Poey-d'Avant donne pl. CXVIII, n° 9, n'est pas un douzième d'écu. C'est une monnaie beaucoup plus grande, avec les mêmes inscriptions.

Ces trois dernières pièces nous ont été communiquées par M. J. Charvet.

6. Même tête : DE · PROCVL · PRÆTIVM EIVS.
— Même écusson : TRAHIT · SVA · QVEMQVE · VOLVPTAS. A l'exergue, A ; aux côtés de l'écu, 16-67.

Cabinet de S. Ex. M. le baron de Koehne.

M. Poey-d'Avant, pl. CXIX, n° 12, donne la même pièce pour 1668.

XIV

Pot, dans un entourage trilobé et orné de trèfles. Sans légende.

— Écu aux armes de Malines, dans un entourage festonné. Sans légende.

C. Collection de M. le comte Maurice de Robiano.

On ignore à quel usage était destiné ce beau méreau malinois (1) de cuivre rouge. M. de Bruyn, qui en possède deux du même genre, l'un avec une espèce de cuvette et l'autre avec une cuiller, présume que ces pièces concernent le corps de métier des *Potgieters,* ou fondeurs en cuivre.

Déjà, en 1857 (2), nous avons publié, dans cette Revue, un méreau du même genre, dont on devait également la communication à l'obligeance de M. le comte Maurice de Robiano. Cette pièce porte, d'un côté, les armes de Malines, à l'écu palé des Bertholdt, qui paraissent empreintes par le même coin que le méreau au pot. Mais, de l'autre côté, au lieu du pot, se trouve une espèce de cuve à deux anses, composée de douves de bois reliées par des cercles, et ayant la forme d'un cône tronqué, forme qu'affectent encore aujourd'hui les *saloirs* des paysans. Les cuves de ce genre n'ont rien de commun avec l'industrie des *potgieters;* et comme le méreau à la cuve est évidemment de la même famille que ceux au pot et à la cuiller, il faudra donc leur chercher à tous une autre origine.

(1) Ou *mechlinien;* comme les *Savoyards* sont devenus des *Savoisiens.*

(2) T. I, 3e série, pl. X, no 7.

XV

Lion rampant dans une épicycloïde à six lobes : ✠ MAIN: PREVDONS : EN : EST : DECEVS.

— Croix ailée, anglée de croissants renversés, dans une épicycloïde à quatre lobes dont les angles saillants sont ornés d'une feuille et les angles rentrants remplis par un annelet accosté de deux points : ✠ AMIS : GARDES : VOVS : DE BARAT.

C. Collection de M. R. Chalon.

Ces deux légendes, qu'il faut lire dans l'ordre suivant : *Amis, gardez-vous de barat* (1), *main preudons en est déceus*, offrent un conseil, un avis, à ceux qui se servaient de jetons pour compter. Amis, gardez-vous de l'erreur, prenez garde de vous tromper ou d'être trompés ; la chose arrive à plus d'un honnête homme. C'est la paraphrase de ces légendes ordinaires : *comptez bien; comptez justement*, etc.

Le type de ce jeton, employé sur les monnaies de Louis de Crécy et sur celles de Guillaume Ier de Hainaut, en fixe la date dans la première moitié du XIVe siècle. Sa provenance doit être la Flandre ou le Hainaut. Il ne ressemble en rien aux jetons dits de Tournai, beaucoup moins bien gravés; mais il a une analogie frappante de style et de fabrication avec les jetons du Hainaut, que nous avons donnés dans cette Revue, t. III, 3e série, pl. XIII, n° 3, et t. V, même série, pl. XV, n° 1.

(1) *Barat* : fraude, tromperie. (DUCANGE.)

XVI

Écusson au lion : + I + · DE · · LO.

— Grande croix pattée, anglée des lettres : R V M E.

Arg. Collection de M. L. de Coster.

Ce petit denier de Jean de Louvain, dit Jean Tristan, seigneur de Herstal (1285-1309), vient ajouter un numéro de plus à la numismatique de cette seigneurie, qui se composait d'une quinzaine de monnaies connues. La Revue s'est occupée, à diverses reprises, des monnaies d'Herstal. On peut consulter, surtout, la notice de M. Perreau, insérée au t. I de ce Recueil, p. 283. M. Perreau a publié, pl. X, n° 3, un petit denier semblable à celui-ci, mais du père de Jean Tristan, Henri de Louvain, et frappé à Herstal, c'est-à-dire avec les lettres H. T. R. S., dans les bras de la croix. Les lettres R. V. M. E. indiquent Rutten ou Russon, localité près de Tongres, comprise dans l'apanage de la branche des comtes de Louvain, seigneurs de Herstal.

Renier Chalon.

BILLETS DE CONFIANCE

ET

ASSIGNATS DES COMMUNES

DE FRANCE.

Sous le titre de *Tableaux des billets de confiance émis dans les quatre-vingt-trois départements, de* 1790 *à* 1793, M. A. Colson, capitaine au 67e régiment de ligne, a publié, en 1852, dans la première série de la *Revue numismatique*, de Paris, pp. 257 à 287 et 344 à 468, deux articles remarquables que les abonnés de ce Recueil ont lus avec intérêt (1). L'auteur de ces articles, avant d'aborder son sujet, l'avait étudié avec soin et s'était consciencieusement renseigné aux sources officielles; il avait d'ailleurs trouvé un concours empressé chez tous les collecteurs de ce genre de monuments, parmi lesquels je me bornerai à citer M. Lagrénée,

(1) M. A. Colson a écrit aussi un article important intitulé : *Recherches sur les monnaies qui ont eu cours en Roussillon*, inséré dans les *Mémoires de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées orientales*, vol. IX, année 1854, p. 29 à 260. Je dois à l'obligeance de M. Adrien de Longpérier la communication de cette notice intéressante, où M. Colson, après avoir signalé les monnaies de toute époque attribuées au Roussillon, mentionne également, p. 217, les billets patriotiques émis par la commune de Perpignan, en vertu d'une délibération du conseil général, datée du 18 janvier 1792.

de Paris, et M. Gentil, de Lille. Aujourd'hui MM. Colson et Lagrénée sont morts, mais leurs nombreux amis n'ont oublié ni leur zèle ardent et désintéressé pour la science, ni le charme plein de bienveillance que respiraient leurs conversations et leurs lettres.

M. A. Colson, ayant embrassé son sujet sous toutes ses faces, n'a laissé rien d'important à dire sur la création, l'émission, l'échange et l'abolition des *billets de confiance;* il serait téméraire et superflu de se hasarder après lui dans cette voie ; mais toutefois, quelque considérable que fût la collection qu'il avait réunie, il est certain qu'elle était loin d'être complète. Aussi a-t-il été forcé de faire figurer dans ses *tableaux* un grand nombre de billets dont il n'avait point vu les originaux et dont il avoue n'avoir connu l'existence que par la mention qui en a été faite dans les listes officielles des départements, en sorte qu'il a dû se contenter, pour ces exemplaires, d'indiquer seulement les sommes et les localités. L'ambition des amateurs ne pouvant désormais prétendre qu'à compléter peu à peu les tableaux de M. A. Colson, acceptons la part modeste qui nous est faite et bornons-nous à signaler ici quelques-uns des billets de confiance qui ont échappé aux investigations du maître. Envisagée même à ce point de vue restreint, notre publication nous semble pouvoir offrir encore quelque intérêt, et c'est là le véritable et seul motif qui nous détermine à former un *tableau supplémentaire*, où figurent plus de trois cents nouveaux billets de confiance, appartenant presque tous aux départements méridionaux, ainsi que quelques assignats de Lyon et de Ville-Affranchie, émis en 1793, par l'armée assiégeante.

Je dois la possession des *billets de confiance* à mon ami, M. H. Hoffmann, marchand de monnaies antiques, à Paris, qui a eu la bonté de me laisser faire un choix dans un gros lot d'assignats des communes, qui lui ont été envoyés du midi de la France ; ces papiers proviennent de la recette du canal du Languedoc à Toulouse, où ils avaient été oubliés et heureusement conservés jusqu'à ce jour.

Quant aux *assignats de Lyon* et de *Ville-Affranchie,* ce sont des exemplaires uniques, complétement inconnus jusqu'ici et d'une authenticité irrécusable ; ils m'ont été cédés par les héritiers de l'imprimeur du gouvernement de cette époque mémorable, avec un grand nombre de documents officiels et d'épreuves de tout genre, revêtus du *bon à tirer* de Couthon, de Fouché et d'autres délégués de la Convention.

J'ai cru devoir conserver l'orthographe locale des noms des communes ou des municipalités, et je les donne tels qu'ils sont écrits sur les billets de confiance. En outre, je me suis permis de placer sous le titre de *Département de Tarn et Garonne,* tous les papiers-monnaie qui, par l'indication de leur localité, y appartiendraient aujourd'hui, mais qui ne pouvaient y figurer lors de leur émission, puisque ce département n'a été formé qu'en 1808, au moyen de cantons détachés des cinq départements limitrophes : le Lot, la Haute-Garonne, le Lot et Garonne, le Gers et l'Ariége. Cet anachronisme, qui ne peut induire personne en erreur, a pour avantage de faciliter beaucoup les recherches et la classification des billets.

J. Sabatier.

TABLEAU SUPPLÉMENTAIRE

DES

BILLETS DE CONFIANCE ÉMIS DANS LES QUATRE-VINGT-TROIS DÉPARTEMENTS

ET QUI ONT EU COURS DE MONNAIE DE 1790 A 1793.

COMMUNES.	CAISSES ÉMISSIONNAIRES.	DEVISES, DATES, ETC.	BILLETS ÉMIS.	
			NOMS.	VALEURS.
DÉPARTEMENT DE L'ARIÉGE.				
Mirepoix	Municipalité.	»	Bon au porteur.	5 sous.
Pamiers	Id.	»	Bon.	5 sous.
Tarascon	»	Délibération des pouvoirs constitués, 1792.	Billet de ville.	5 sous.
Saint-Ybar	Municipalité.	»	Bon au porteur.	3 sous.
DÉPARTEMENT DE L'AUDE.				
Castelnaudary	Municipalité.	14 février 1792.	Billet patriotique.	5 sous.
DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON.				
Saint-André	Caisse patriotique.	»	Billet de confiance.	2 1/2 sous, 3 sous.

Coupiac	Canton et municipalité	Liberté, Égalité.	Mandat.	3, 4 sous.
Cujoul	Municipalité.	L'an IV de la liberté, la Nation, la Loi et le Roi.	Id.	3, 4, 5 sous.
Fayet	Id.	»	Billet patriotique.	2 sous et 1/2.
Saint-Geniez	Id.	La Nation, la Loi et le Roi.	Billet.	5 sous.
Lunac	Id.	14 août 1792, l'an IV, Union, Paix, Fraternité, la Nation, la Loi, le Roi ; Constitution, Liberté, Égalité.	Mandat.	3, 4, 5 sous.
Martrin	Canton et municipalité.	Liberté, Égalité.	Id.	3, 4, 5 sous.
Monsalès	Canton.	24 août 1792, l'an IV de la Liberté, l'an 1er de l'Égalité, Union, Paix, Fraternité, Liberté, Égalité.	Id.	3, 4 sous.
Mur-de-Barrès	Municipalité.	Première émission.	Billet de confiance.	2 sous (24 deniers).
Id.	Id.	Seconde émission.	Id.	3, 5 sous (30 et 60 deniers).
Najac	Id.	L'an IV de la Liberté, la Nation, la Loi et le Roi.	Mandat.	3, 4, 5 sous.
Parizot	Id.	11 juin 1792, Que tout citoyen soit soumis à la Constitution actuelle.	Billet patriotique.	3, 5 sous.
Prévinquières	Id.	République française, Paix et Fraternité.	Billet de confiance.	3, 4 sous.
Rodez	District.	La Nation, la Loi et le Roi ; Union, Paix et Fraternité.	Id.	5 s. (*N. B.* au dos du billet et autour d'une fleur de lis : BUREAU DE RHODEZ Q.)
Sauvensa	Municipalité.	L'an IV de la Liberté, la Nation, la Loi et le Roi.	Mandat.	3, 4, 5 sous.
Saint-Sernin	Canton et mun., caisse patr.	»	Billet de confiance.	2, 5 sous.
Villefranche	Municipalité.	La Nation, la Loi et le Roi.	Mandat.	4, 5 sous.

N. B. Il existe un grand nombre de variétés d'assignats de Villefranche, différenciés, soit par des lettres de série, soit par des timbres ou des cachets.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE.

Avignon (1)	Commune.	Pique surmontée d'une banderole et du bonnet de la Liberté, entre deux banderoles plus petites.	Billet.	1 sous (12 deniers).
Sorgues	Id.	»	Id.	3 sous.
Tarascon	Municipalité.	»	Id.	1 sou.

(1) Le département de Vaucluse fut formé le 25 juin 1793 au moyen des districts d'Apt, d'Orange et de Vaucluse enlevés au département des Bouches-du-Rhône, et du district de l'Ouvèze enlevé au département de la Drôme.

COMMUNES.	CAISSES ÉMISSIONNAIRES.	DEVISES, DATES, ETC.	BILLETS ÉMIS.	
			NOMS.	VALEURS.
DÉPARTEMENT DU CALVADOS.				
Falaise	Municipalité, caisse patriot.	Le Roi, la Nation, la Loi.	Billet.	5 sous.
Viette	Association patriotique.	»	Billet payable chez Verdun.	10 sous.
DÉPARTEMENT DU CANTAL.				
Mauriac	Municipalité.	18 mars 1792.	Billet de confiance.	2 sous 6 deniers, 3 sous.
Maurs	Id.	Première émission (avec timbre rouge).	Id.	2, 4 sous.
Raulhac	Id.	Première émission.	Id.	2 sous.
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE INFÉRIEURE.				
Charente-Inférieure	Département.	15 décembre 1790.	Billet.	4 sous.
Boréze	Commune.	»	Billet de confiance.	5 sous.
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE.				
Beaulieu	Municipalité.	»	Billet de confiance.	4 sous.
Dampniat	Id.	Avec fleur de lis.	Id.	5 sous.
DÉPARTEMENT DE LA CREUZE.				
Auzance	Municipalité.	»	Billet de confiance.	2 sous.
DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE.				

DÉPARTEMENT DE LA DROME.

Chatillon	Municipalité.	»	Bon.	20 sous.
Donzère	»	Délibération du 27 avril 1792.	Mandat de confiance.	5 sous.
Grignan	Caisse patriotique.	25 mars 1792.	Mandat.	5 sous.
Mouteux	Municipalité.	30 septembre 1792 (papier vert).	Id.	30 sous.

DÉPARTEMENT DU GARD.

Saint-Gilles	»	Sans date d'émission (petit format).	Billet, signé Momuse cadet.	5 sous.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.

Saint-André	Municipalité.	»	Billet de confiance.	2 sous.
Beaumont	Municipalité, échange patriot.	»	Mandat.	2, 3, 5 sous.
Brignemont	Commune.	7 juin 1792, l'an IV de la Liberté.	Bon.	2, 3 sous.
Id.	Id.	11 septembre 1792, l'an 1er de l'Égalité	Id.	5 sous.
Carbonne	Ville.	»	Billet de ville.	5 sous.
Castelnau-d'Estrétefons	Commune.	1792.	Billet.	2 sous 6 deniers, 5 sous.
Grenade	Ville.	Grand format avec deux étoiles ou la lune	Bon.	2, 5 sous.
Id.	»	L'or s'est enfui avec les esclaves; la confiance suffit aux hommes libres.	Id.	2, 5 sous (petit format).
Fousseret	Ville.	1792.	Billet de ville.	5 sous.
Fronton	Commune.	Vivre libres ou mourir.	Billet de confiance	5 sous.
Saint-Gaudens	Ville.	3 mai 1792.	Id.	5 sous.
Saint-Martory	Id.	1792.	Id.	5, 7 sous.
Montesquieu Volvestre.	Commune.	Vivre libres ou mourir.	Id.	5 sous (papier rouge et fleur de lis en timbre sec.
Muret	Municipalité.	6 juin 1792, an IV de la Liberté.	Billet.	5 sous.
Id.	District.	29 novembre, an I de la République française. Aux hommes libres.	Id.	5 sous.

COMMUNES.	CAISSES ÉMISSIONNAIRES.	DEVISES, DATES, ETC.	BILLETS ÉMIS.	
			NOMS.	VALEURS.
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (SUITE).				
Revel	District.	25 octobre 1792, l'an I de la République. Le vrai républicain me reçoit sans dédain. Confiance, sûreté, *circulation forcée*.	Billet.	5 sous.
Rieux	Ville.	1792, S K. (grand format).	Billet de ville.	5 sous.
Id.	Id.	L'or s'est enfui avec les esclaves. La confiance suffit aux hommes libres.	Id.	5 sous (petit format).
Villefranche	Commune.	14 septembre 1792, l'an IV de la Liberté et l'an I de l'Égalité.	Bon.	5 sous.
Villemur	Id.	15 juillet 1792, l'an IV de la Liberté.	Billet de confiance.	2, 5 sous (grand format).
Id.	Id.	An I de la République française.	Billet.	5 sous (petit format).
DÉPARTEMENT DU GERS.				
Auch	Commune, caisse patriotique.	»	Billet forcé.	5 sous.
Barran	Id.	»	Id.	3, 5 sous.
Bassoues	Id.	»	Id.	10 liards.
Castelnau-Montratier	Id. échange patriotiq.	»	Bon.	5 sous.
Cazaubon	Municipalité.	15 août 1792, l'an IV de la Liberté, Utilité publique.	Id.	5 sous.
Saint-Clar	Canton.	»	Billet de confiance.	5 sous (petit format).
Id.	Canton, caisse patriotique.	Avec chiffre enlacé, dans une vignette de forme ovale.	Bon.	5 sous (grand format).
Cologne	Commune.	»	Billet de conf, *forcé*.	2, 3, 5 s. (blanc, violet, jaune).
Condom	Municipalité.	3 mai 1792, l'an IV de la Liberté.	Bon.	5 sous } avec un timbre
Condom	Id.	29 juin 1792, l'an IV de la Liberté.	Id.	5 sous } noir au revers.
Fleurance	Commune, caisse patriotique.	»	Billet *forcé*.	2, 3, 5 sous.
Fources	Municipalité. id.	»	Bon.	5 sous.

Mauvezin	Id.	»	Id.	2, 5 sous.
Mirande	Id.	»	Id.	5 sous.
Monfort	Canton.	»	Billet de conf., *forcé*.	2, 3 sous.
Montesquiou	Commune, caisse patriotique.	»	Billet *forcé*.	5 sous.
Montréal	Municipalité.	27 mai 1792, Sûreté-propriété.	Bon.	10 liards, 5 sous.
Nogaro	Commune, caisse patriotique.	»	Billet *forcé*.	5 sous.
Plaisance	Id.	»	Id.	5 sous.
Puicasquier	Id.	»	Id.	3, 5 sous.
Saint-Puy	Municipalité.	20 mai 1792, an IV de la Liberté.	Bon.	5 sous.
Samatan	Commune.	1er avril 1792, Liberté, Égalité: la confiance suffit à un peuple libre; l'or s'enfuit avec les esclaves.	Mandat.	2, 5 sous.
Saramon	Commune, caisse patriotique.	»	Billet *forcé*.	2, 3, 5 sous.
Seissan	Id.	»	Id.	2, 5 sous.
Solomiac	Id.	»	Id.	3, 5 sous.
Id.	Id.	»	Id.	5 sous (petit format).
Terrasson	Canton,	»	Billet de confiance.	5 sous
Touget	Commune, caisse patriotique.	»	Billet *forcé*.	2 sous.
Valence	Municipalité, id.	»	Bon.	5 sous.
Vic-Fézensac	Commune, id.	»	Billet de confiance.	2 sous.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

Bordeaux	Caisse patriotique.	Une signature et un timbre noir.	Mandat.	5 sous.
Langon	Municipalité, caisse patriot.	»	Id.	5 sous.
Saint-Macaire	Id.	»	Id.	5, 15 sous.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Ferrussac	Municipalité.	»	Billet de confiance.	5 sous.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Clisson	Caisse patriotique.	»	Billet de confiance.	2 sous.
Nantes	»	»	Id.	1 sou, 5 livres.

COMMUNES.	CAISSES ÉMISSIONNAIRES.	DEVISES, DATES, ETC.	BILLETS ÉMIS.	
			NOMS.	VALEURS.
DÉPARTEMENT DU LOIRET.				
Boynet	»	Vivre libre ou mourir.	Billet de confiance.	5 sous.
DÉPARTEMENT DU LOT.				
Albas	Commune, échange patriotiq.	»	Bon.	5 sous.
Bourzolles	Municipalité	»	Billet de confiance.	6 sous.
Cahors	Commune, échange patriotiq.	»	Bon.	5 s. (signatures à la main).
Id.	Id.	»	Id.	5 s. (signatures imprimées).
Carlucet	Municipalité.	»	Billet de confiance.	5 sous.
Saint-Céré	Commune, échange patriotiq.	»	Bon.	2 sous et 1/2.
Cieurac	Municipalité.	République française, Liberté, Égalité.	Billet de confiance.	5 sous
Figeac	Id.	»	Billet patriotique.	3 sous (papier vert).
Gramat	Commune, échange patriotiq.	»	Bon.	2, 5 sous.
Limogne	Canton.	»	Billet patriotique.	4 sous.
Marcilhac	Commune.	»	Id.	5 sous.
Mauroux	Municipalité, caisse patriot.	»	Bon.	3 sous.
Moncuq	Commune, échange patriotiq.	»	Billet.	5 sous.
Puylagarde	Id.	»	Id.	5 sous.
Puylévêque	Id.	»	Id.	4 sous.
Promilhanes	Id.	1er juin 1792. l'an IV de la Liberté, La Nation, la Loi, le Roi.	Billet de confiance.	3, 5 sous.
Villeneuve-du-Lot	Commune.	La Loi, la Nation, le Roi, la Constitution ou la Mort.	Id.	5 sous.
Saint-Vincent	Échange patriotique.	Première émission.	Id.	2 sous 6 deniers.
Id.	Municipalité.	Seconde émission.	Id.	5 sous.
DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.				

Clermont-Dessus	Caisse patriotique.	»	Billet.	5 sous.
Combebonet	»	République française. Règne de la Loi : Liberté, Égalité.	Billet de confiance.	5 sous.
Damazan	Canton, caisse patriotique.	Fraternité.	Bon.	5 sous.
Hauterive	Ville.	1792.	Billet de ville.	5 sous.
Lagandaille	Municipalité.	»	Billet de confiance.	5 sous.
Id.	Id.	»	Bon.	3 sous (petit format).
Laplume	Municipalité, caisse patriotiq.	»	Id.	5 sous.
Marmande	Caisse patriotique.	Avec un timbre noir.	Billet.	5 sous.
Sainte-Livrade	Delaurès et Fraissinguis aîné.	»	Id.	5 sous.
Saint-Maurin	Municipalité, caisse patriotiq.	»	Id.	5 sous.
Mézin	Id.	»	Bon.	5 sous.
Moirax	Municipalité.	La Constitution ou la Mort.	Id.	5 sous.
Montaigu et Tournon	Municipalité, caisse patriotiq.	»	Billet.	5 sous.
Monsempron	Canton de la Lémence.	»	Billet de confiance.	5 sous.
Montpezat	Commune, échange patriotiq.	La Loi et le Roi (avec fleurs de lis).	Bon.	5 sous.
Puch	Municipalité, caisse patriotiq.	»	Id.	5 sous (en encre rouge).
Puymirol	»	Fiat pax in virtute tua.	Billet de confiance.	5 sous.
Sauveterre	District.	14 juin 1792, l'an IV de la Liberté ; la Nation, la Loi, le Roi ; Union, Paix et Fraternité ; Constitution, Liberté, Egalité.	Mandat.	2 sous 6 deniers, 5 sous.
Sos	Municipalité.	12 juin 1792, l'an IV de la Liberté, Union, Fraternité.	Bon.	5 sous.

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

Arzenc	Municipalité.	31 août 1792.	Mandat.	5 sous.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

Coron	Municipalité.	An IV de la Liberté.	Billet de confiance.	6, 12 sous.

COMMUNES.	CAISSES ÉMISSIONNAIRES.	DEVISES, DATES, ETC.	BILLETS ÉMIS.	
			NOMS.	VALEURS.
DÉPARTEMENT DU MONT-TONNERRE.				
SIÉGE DE MAYENCE.				
Mayence	»	Assignats de la République française de 10 sous, au dos desquels se trouvent la signature de Rewbell, avec ces mots, inscrits dans un cercle, en cinq lignes : Siége de Mayence, mai 1793, an II de la République.		
Id.	Monnaie de siége.	N° 79613.	Assignat.	10 sous.
Id.	Id.	N° 11425.	Id.	3 livres.
DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME.				
Cros	Municipalité.	»	Billet de confiance.	20 sous.
Entraigues	Canton.	Première émission (avec un timbre sec).	Id.	2, 2 sous 6 deniers.
DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES.				
Pau	Municipalité.	30 mars 1792.	Billet de confiance.	5 sous.
Bagnères-sur-l'Adour	Id.	Sur papier bleu.	Id.	5 sous.
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES.				
Directoire des Hautes-Pyrénées	»	1er avril 1792, la Nation, la Loi et le Roi.	Billet de secours.	4 sous (sur papier bleu).
Monfaucon	Municipalité.	»	Bon.	5 sous.
DÉPARTEMENT DE RHONE-ET-LOIRE.				
SIÉGE DE LYON.				

Id.	»	Subvention civique, nº 176.	Id.	5 sous.
Id.	Lyon.	Deux exemplaires différents.	Id.	5 sous.
Id.	»	Résistence à l'oppression, rº Subvention civique.	Id.	5 sous.
Id.	Section du peuple français.	»	Id.	5 sous.
Id.	Lyon.	»	Id.	10 sous.
Id.	»	Subvention civique. nº 145, et un cachet avec les mots : Monnaie obsidionale.	Id.	10 sous.
Id.	Siége de Lyon.	1793 ; le commandant général de l'armée lyonnaise, nº 1741.	Id.	xx sous.
Id.	Lyon assiégé.	Résistence à l'oppression ; subvention civique, et le mot ANNULLE.	Id.	xx sous.
Id.	Siége de Lyon.	1793.	Id.	20 sous.

Par décret de la Convention, dont je possède l'original avec *le bon à tirer*, signé de Jagot, secrétaire du comité, Lyon perd son nom et prend celui de Ville-Affranchie.

Ville-Affranchie.	Sur carton bleu.	1793.	Billet.	5 sous.
Id.	Sur carton blanc.	1793.	Id.	5 sous.
Id.	»	Section P, nº 6121, signé Berger, avec le timbre sec de la République.	Id.	10 sous.

LYON REPREND SON NOM.

Lyon	»	Bon d'urgence de 50 livres, signé Fouques, avec le timbre de la hache révolutionnaire, R F., an IV. Ce bon est imprimé au dos d'un coupon de l'emprunt forcé de l'an IV.	Bon.	50 livres.
Roanne	Sur papier blanc, signé Berger.	»	Id.	5 sous.
Id.	Sur carton jaune, signé Berger et Michon.	»	Id.	5 sous.
Id.	Sur carton blanc,	Avec le mot : ÉPREUVE.	Id.	10 sous.
Id.	Sur carton, signé Berger, nº 165.	»	Id.	10 sous.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

La Flèche.	Municipalité.	Troisième émission.	Billet de confiance.	8 sous.

COMMUNES.	CAISSES ÉMISSIONNAIRES.	DEVISES, DATES, ETC.	BILLETS ÉMIS.	
			NOMS.	VALEURS.
DÉPARTEMENT DE LA SEINE.				
Neuilly	Municipalité.	»	Bon.	20 sous.
DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.				
Yvetot	Association patriotique.	Jusqu'au 30 décembre 1792.	Bon.	6 livres.
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.				
Verneuil-sur-Seine	Municipalité.	»	Billet de confiance.	2, 10, 12 sous.
DÉPARTEMENT DU TARN.				
Alby	Municipalité, caisse patriotiq.	»	Billet de confiance.	5 sous (avec timbre sec).
Cahusac	Id.	»	Id.	5 sous (Id.).
Cordes	Id.	»	Id.	5 sous (Id.).
Id.	Id.	Avec griffe de signature au dos.	Id.	5 sous (Id.).
Id.	»	Semblable au précédent, et de plus, six cachets en encre noire et en forme de losange.	Id.	5 sous (Id.).
Gaillac	Municipalité, caisse patriotiq.	»	Id.	xxx deniers, 5 sous.
Monesticz	Id.	»	Id.	5 sous.
Murat	Municipalité.	Troisième émission.	Id.	4 sous.
Puicelsy	Id.	»	Id.	5 sous.
Salvaignac	Id.	»	Id.	2 sous.
Viviers	Commune.	»	Billet.	5 sous.

Caussade	Municipalité.	»	Billet patriotique.	2, 2 1/2, 5 sous.
Le Cauzé	Id.	25 mars 1792.	Billet *forcé*.	2, 5 sous.
Caylux	Canton.	22 juin 1792, an IV de la Liberté.	Billet patriotique.	5 sous.
Id.	Municipalité (petit format).	»	Id.	5 sous.
Cazes de Modenard	Commune.	»	Id.	5 sous.
Coutures	Municipalité, caisse patriotiq.	24 juin 1792.	Mandat.	5 sous,
Id.	Municipalité, échange patriot.	»	Id.	5 sous.
Esparsac	Id.	»	Id.	4, 5 sous.
Dunes	Municipalité.	18 mars 1792.	Billet de confiance.	5 sous.
Fajolles	Municipalité, échange patriot.	»	Mandat.	5 sous.
Finhan	Id.	»	Id.	5 sous.
Gasques et Salles	Municipalité.	Bellum — Pax.	Bon.	5 sous.
Grisolles	Commune.	31 janvier 1792, an IV de la Liberté.	Billet de ville.	5 sous.
Id.	Municipalité.	Création du 20 mai 1792.	Billet.	2, 5 sous.
La Guépie	Id.	L'an IV de la Liberté. La Nation, la Loi et le Roi.	Mandat.	3, 5 sous.
Labourgade	Municipalité, échange patriot.	»	Billet.	5 sous (avec fleur de lis).
Larrazet	Id.	»	Mandat.	5 sous.
Lauzerte	Municipalité.	»	Billet patriotique.	5 sous.
Lavit	Id.	25 mars 1792, l'an IV de la Liberté.	Billet.	5 sous.
Layrac	»	18 mars 1792.	Billet de confiance.	5 sous.
La Magistère	»	Liberté, Égalité (avec fleur de lis).	Bon.	2 sous.
Id.	»	»	Billet de confiance.	5 sous (grand format).
Monjoy	Municipalité, caisse patriotiq.	»	Assignat.	5 sous.
Montech	Municipalité.	Papier rouge.	Mandat.	5 sous.
Saint-Paul-des-Pys	Id.	»	Billet de confiance.	5 sous.
Négrepelisse	Id.	L'or s'est enfui avec les esclaves; la confiance suffit aux hommes libres.	Id.	2, 4 sous.
Perville	Id.	Paix et Union.	Id.	5 sous.
Puilaroque	Canton, caisse patriotique.	»	Billet.	5 sous.
Verdun	Ville.	La Constitution ou la mort.	Bon.	2, 5 sous (avec fleur de lis).
Valence-sur-Garonne	»	Petit format, avec fleurs de lis.	Id.	3 sous.
Id.	Caisse patriotique.	Paix et Union.	Id.	5 sous.

COMMUNES.	CAISSES ÉMISSIONNAIRES.	DEVISES, DATES, ETC.	BILLETS ÉMIS.	
			NOMS.	VALEURS.
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE.				
Limoges	»	Billet d'un sol, sur parchemin, avec l'écusson royal aux trois fleurs de lis .	»	1 sou.
DÉPARTEMENT DE L'YONNE.				
Septfonds.	Municipalité.	Liberté, Égalité.	Billet de confiance.	5 sous.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. le baron J. DE WITTE *à M.* R. CHALON, *président de la Société numismatique.*

Wommelghem, 4 juillet 1863.

MON CHER CONFRÈRE,

Vous semblez avoir des doutes sur l'authenticité des belles médailles d'*Amphipolis*, gravées dans la planche publiée par M. Hoffmann. J'ai vu toutes les pièces; elles sont admirables, et je puis vous assurer qu'on ne saurait avoir le moindre doute sur leur authenticité. L'art grec se révèle dans ces types avec toute sa grandeur et toute sa délicatesse. Un faussaire, quelque habile qu'on le suppose, réussirait-il à exécuter des têtes aussi variées de style et d'expression? Je ne le pense pas. Il arrive quelquefois que la découverte d'un dépôt multiplie tout d'un coup des pièces de la plus grande rareté, qui n'étaient connues que par deux ou trois exemplaires. Quand, il y a une vingtaine d'années, on vit apparaître une masse considérable de *statères* d'or pâle, portant des types variés, des connaisseurs habiles eurent des craintes; aujourd'hui ces statères sont reconnus comme excellents et d'une antiquité incontestable. Ils venaient d'un grand tumulus, connu sous le

nom de Koul-Oba, fouillé dans la Crimée et où, pendant les fouilles, on avait dérobé un grand nombre des richesses qu'il contenait.

M. Prosper Dupré a publié, dans la *Revue numismatique* de 1863, une admirable médaille d'*Amphipolis*, où l'on voit un crabe placé sur l'épaule droite d'Apollon, type qu'on retrouve dans la planche de M. Hoffmann.

Je saisis cette occasion, mon cher confrère, pour vous offrir l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

J. DE WITTE.

Nous profitons avec empressement de l'occasion que nous fournit la lettre de notre honorable confrère et ami, M. le baron J. de Witte, pour nous expliquer franchement au sujet des *Amphipolis*. Et d'abord, jamais il n'a pu venir à la pensée de personne de suspecter, le moins du monde, la bonne foi de M. Hoffmann, dont le caractère honorable est généralement connu. Mais les plus experts, comme les plus honnêtes, peuvent parfois se laisser éblouir. Des exemples récents, cités par M. Hoffmann lui-même, en fournissent malheureusement la preuve : témoin, l'histoire des fameuses oboles de Lyon. Ajoutez à cela qu'une *Amphipolis* semblable avait été acquise récemment à Carlsbad pour quelques francs. Considérez, enfin, la singularité, la bizarrerie de cette incroyable collection, « qui semble, comme dit « M. Hoffman, avoir été réunie par un amateur du temps « pour ses confrères de l'avenir. » En présence de toutes ces circonstances, qui, isolément, ne prouvent rien par

elles-mêmes, on n'était pas autorisé, nous en convenons, *à nier* l'authenticité de pièces qu'on n'avait pas vues ; mais n'était-il pas, au moins, permis de rester, à leur égard, dans cet état neutre et mitoyen que Jean-Jacques appelait le *doute respectueux?* C'est ce que nous avons fait. Actuellement, que les amateurs les plus experts, comme MM. Sabatier, baron de Witte, etc., que tout le monde, enfin, s'accorde à reconnaître l'authenticité de ces belles médailles, nous aurions mauvaise grâce de ne pas accepter un arrêt dont nous laissons la responsabilité à nos maîtres.

R. Ch.

MÉLANGES.

Berliner Blätter fur Münz- Siegel- und Wappenkunde. Ersten Bandes, zweites Heft, mit 3 Tafeln Abbildungen. Berlin, F. Schneider, 1863. In-8°.

M. le baron de Kœhne poursuit, à Berlin, la publication de son *Journal de numismatique*. Le dernier numéro commence par un article de M. Friedlaender, sur la collectection des princes de Waldeck, à Arolsen. Le prince Charles-Auguste de Waldeck, général, écrivain militaire et numismate distingué, le même que l'illustre Eckhel appelle le favori de Mars et de Minerve, a laissé une fort riche collection de médailles anciennes, parmi lesquelles on remarque 1,500 grecques et 200 romaines en or d'une grande beauté. M. Friedlaender, dans un séjour, assez court, dit-il, à Arolsen, a recueilli un certain nombre de médailles oubliées ou imparfaitement décrites par ses prédécesseurs Eckhel, Tanini et Mionnet qui a simplement rapporté les descriptions du numismate allemand et du numismate italien. L'article est accompagné de deux jolies planches reproduisant de précieuses médailles grecques, romaines et bizantines.

M. Dannenberg s'est occupé des monnaies de Poméranie au moyen âge. La numismatique poméranienne, bien que des plus intéressantes, sous le rapport des types et de l'exécution artistique, n'avait pas été étudiée d'une manière com-

plète. Il nous faut cependant citer les articles de la Société de l'histoire de Poméranie, du *Journal de numismatique*, de Hanovre, et d'autres publications encore qui ont décrit un certain nombre de monnaies poméraniennes ; mais ce ne sont là que des fragments détachés. C'est un travail d'ensemble que M. Dannenberg a voulu faire. Il a passé rapidement sur les monnaies déjà publiées pour s'attacher à une description plus minutieuse des pièces inédites qu'il a en sa possession.

La Revue de M. le Bon de Koehne contient encore la suite d'un travail, tiré en grande partie des papiers de M. H.-W. Schulz, sur des documents pour servir à l'histoire monétaire du royaume de Naples aux XIIIe, XIVe et XVe siècles ; deux articles de sigillographie et des *Mélanges* dans lesquels M. Friedlaender combat l'opinion émise par M. Cohen sur la signification des sigles O B du revers de deux pièces publiées par le numismate français dans le sixème volume de sa *Description des monnaies impériales*.

La description de quelques médailles frappées dans ces derniers temps et une revue bibliographique terminent cette deuxième livraison du *Journal numismatique*, de Berlin.

CAM. P.

Les n°s 2 et 3 de la *Revue numismatique française*, qui se sont succédé très-rapidement, contiennent :

1° *Lettre sur deux médailles grecques, inédites*, par M. FERD. BOMPOIS, 22 pages.

2° *Sur diverses médailles à légendes araméennes*, par M. A. JUDAS, 17 pages.

3° *Tiers de sou de Grenoble,* par M. Gust. Vallier, 4 pages.

4° *Denier de Charlemagne, portant la légende* FLORENT, par M. Fr. Pellegrino Jonini, 7 pages.

Il s'agit d'un denier au premier type de Charlemagne, avec le CAROLVS RX en deux lignes, et FLORENT en deux lignes; grandes lettres irrégulièrement alignées, style *pipinien,* comme aurait dit notre illustre Lelewel. L'auteur attribue cette pièce à la ville de Florence, sans se dissimuler qu'il existe, en France, plus d'une localité qui porte un nom analogue : *Florent,* village de la Marne, *Florentia* dans le Jura, etc.

5° *Remarques sur des monnaies frappées à Melle,* par M. Rondier, 3 pages.

Un denier et une obole, avec CARLVS REX FR. au revers $\frac{\text{META}}{\text{LLVM}}$ en deux lignes. M. Rondier se demande, lequel des Charles de la deuxième race a fait frapper ces monnaies, et il conclut pour Charles le Chauve. Nous l'engageons à prendre au moins connaissance des remarquables travaux de notre collègue M. de Coster. Il peut essayer de les réfuter — ce qu'on n'a pas fait jusqu'à ce jour —, mais il n'est pas permis de les passer sous silence, quand il s'agit de monnaies carlovingiennes.

6° *L'hommage de l'obole d'or à Moissac,* par M. Ad. de Longpérier, 7 pages.

7° Bulletin bibliographique. (Examen étendu de l'ouvrage de M. Streber, sur les Regenbogen-Schusselchen.) Chronique, 12 pages.

8° *Dix-septième lettre de* M. de Saulcy, *sur la numismatique gauloise* (*Gaule narbonnaise*), avec une planche, 7 pages.

9° *Note sur la terminaison* os *dans les légendes de quelques monnaies gauloises*, par M. Ad. de Longpérier, 9 pages.

10° *Note sur deux ateliers monétaires d'Alexandre le Grand*, par M. Fr. Lenormant, 7 pages.

11° *Un statère d'or d'Athènes*, par M. Beulé, 4 pages.

12° *Les Assyriens ont-ils fait usage de monnaies?* par M. Ad. de Longpérier, 6 pages.

13° *Notice sur des monnaies inédites de Charles VIII et de François Ier, aux armes de France et de Savoie*, par M. H. Morin-Pons, 7 pages et une planche.

14° *Monnaies de Pfalzel, de Thionville, de Remelly et de Remelange*, par M. Ch. Robert, 11 pages et une planche.

Ces mélanges de M. Robert sont toujours des plus variés et des plus intéressants. M. Robert a beaucoup voyagé, beaucoup vu, et beaucoup retenu. Il a pu réunir ainsi une foule d'empreintes, riche moisson dont il sait tirer parti mieux que personne. Nous devons lui faire observer toutefois, que le beau piéfort du gros de Thionville, qui appartient à M. de Wismes, n'est pas inédit. Cette pièce unique a été gravée dans notre Revue, pl. XIII, n° 3, du volume de 1854. C'est du reste une de ces distractions bien pardonnables, et qui arrivent à tout le monde. Qui pourrait avoir la mémoire assez sûre pour s'en croire à l'abri?

15° Bulletin bibliographique. (Examen de l'ouvrage de M. Cohen, sur les médailles consulaires, par M. l'abbé Cavedoni.) — Chronique, 13 pages.

On reste confondu devant la vaste érudition et la sagacité de M. Cavedoni. L'époque des deniers consulaires n'a plus rien de caché pour lui. C'est à se demander s'il n'a pas retrouvé les

archives des triumvirs monétaires des derniers siècles de la république.

R. Ch.

MM. Rollin et Feuardent ont fait paraître la seconde partie de leur catalogue des médailles grecques, avec les prix fixés à chaque numéro. Cette seconde partie comprend l'*Asie Mineure*.

R. Ch.

Histoire numismatique de la Hollande, pendant la réunion à l'empire français, ou Récit détaillé des événements historiques de cette époque, dont le souvenir est rappelé par des médailles, monnaies, décorations, etc., avec documents et planches, par Maurin-Théodore-Corneille-Florent-Napoléon comte Nahuys, associé étranger de la Société de la numismatique belge, membre de la Société d'industrie internationale, à Amsterdam, de la Société historique, d'Utrecht, de la Société de statistique, à Amsterdam, etc., précédé d'un *supplément à l'Histoire numismatique du royaume de Hollande, sous le regne de S. M. Louis-Napoléon,* du même auteur. Utrecht, L. E. Bosch en zoon, 1863, in-4°, xii et 224 pages, avec xvi planches gravées sur pierre.

Ce titre si long et si détaillé dispense, en quelque sorte, de toute analyse. Nous nous contenterons donc, de constater que l'ouvrage a été exécuté avec le plus grand soin et un véritable luxe de planches et d'impression. Il est

impossible, croyons-nous, de pousser plus loin que ne l'a fait M. le comte Nahuys, les recherches et les investigations nécessaires pour arriver à produire une monographie complète. Si, comme nous l'espérons, MM. Guioth et Van Geuns font paraître bientôt leur *Histoire du règne de Guillaume Ier*, la numismatique des Pays-Bas aura été traitée, sans interruption et sans lacune, jusqu'à l'époque actuelle.

R. Ch.

Le Bulletin périodique de M. Hoffmann, qui est devenu le Numismate, continue à paraître avec régularité. M. Hoffmann nous donne ce qui manque surtout à la Revue française, les *petites nouvelles*, les annonces de ventes, de découvertes de monnaies, l'indication des publications récentes en France et ailleurs. Le succès du *Numismate* nous paraît assuré.

R. Ch.

Catalogue du cabinet de monnaies et médailles de l'académie royale des sciences, à Amsterdam, rédigé par MM. A.-J. Enschedé et J.-P. Six. Amsterdam, Frederik Muller, 1853, in-8°, 107 pages.

Cette collection qui se compose presque exclusivement de médailles grecques et romaines a été formée par feu M. P. Hoeufft, qui l'avait léguée à l'ancien institut royal des Pays-Bas. Quelques acquisitions et quelques dons de

particuliers, et spécialement de M. Van Lennep, l'ont quelque peu augmentée. Le public est admis à la visiter, en s'adressant à MM. J. de Voogt, Nieuw Markt, O, 372.

R. Ch.

Beschreibung der bekanntesten kupfermünzen, von Joseph Neumann, xvi heft, *Münzen aus afrikanischen Staaten.* Mit 13 Tafeln, Prag, 1862, in-8°.

Ce catalogue général des monnaies de cuivre est arrivé au n° 21,308. La livraison suivante sera consacrée aux pièces d'Amérique. 61 planches lithographiées ont paru jusqu'à ce jour.

R. Ch.

M. Bazot, membre de la Société des antiquaires de Picardie et auteur de l'*Histoire des assignats et des billets de confiance,* se propose de publier une monographie numismatique d'Amiens et des autres localités du département de la Somme. Nous engageons les amateurs à mettre à sa disposition les empreintes des pièces ou la copie des documents qu'ils peuvent posséder concernant cette spécialité.

R. Ch.

Deux ventes considérables de médailles se feront prochainement en Allemagne. Celle de la collection Maretich de

Riv-Alpon, dont nous avons déjà parlé, commencera à Vienne, le 1er octobre. Les médailles et les monnaies de M. le baron Rolas du Rosey seront vendues, à Dresde, à partir du 1er septembre. Le catalogue de cette importante collection forme un volume in-8° de 594 pages, et contient 3,886 numéros. Toutes les pièces, même les moins importantes, y sont décrites avec le plus grand soin et les légendes transcrites en entier. C'est, peut-être, l'excès contraire de ce qui se fait en Angleterre et, nouvellement, en France, où l'on vend les pièces par lots. Méthode, grâce à laquelle les ventes ne peuvent guère être fréquentées que par des marchands.

R. Ch.

M. C.-A. Serrure vient de publier, dans le cinquième volume du *Vaderlansch Museum*, Gand, 1863, deux planches de monnaies et médailles rares et inédites. On nous prie de faire remarquer que la médaille (pl. II, n° 2) faite à l'occasion du mariage de H. Van Hermana avec Anna Van Liaukama, en 1596, n'est plus inédite. M. J. Dirks de Leuwarde, membre honoraire de notre Société, l'avait déjà publiée en 1858, dans le *Vrye Fries*, t. VIII, n° 6, pp. 183-185.

R. Ch.

Notre associé étranger, M. Antony Durand, fait imprimer, dans ce moment, une monographie qui intéressera, à coup sûr, tous les amis de la numismatique, la description de plus de 800 médailles relatives aux personnes qui se sont occupées de cette science et ont acquis une

notoriété soit par leurs ouvrages, soit comme possesseurs de collections, soit comme graveurs, etc. Chaque description est accompagnée, d'une courte notice biographique, toutes les fois qu'il a été possible d'obtenir quelques renseignements sur la vie et sur les ouvrages des numismates dont on connaît des médailles. Cet ouvrage, format grand in-8°, sera accompagné de deux planches représentant des pièces uniques.

F. S.

Notre habile graveur en médailles, M. Léopold Wiener, était chargé d'exécuter les monnaies du roi de Madagascar, Rhadama II, qui avait adopté, dans ses États, le système décimal français. La révolution réactionnaire et conservatrice dont Rhadama vient d'être la victime ajourne indéfiniment ce projet.

R. Ch.

Beschrijving van nederlandsche historie-penningen, ten vervolge op het werk van M. Gerard Van Loon. Uitgegeven door de koninklijke akademie van wetenschappen. Zevende stuk. Te Amsterdam, bij F. Muller, 1862, in-folio, avec 7 planches.

On sait que le magnifique ouvrage de Van Loon s'arrête à l'année 1716. Le projet de poursuivre son œuvre jusqu'à l'époque actuelle fut entrepris, en 1821, et confié à l'ancien Institut des Pays-Bas. De 1821 à 1848, cette savante compagnie fit paraître successivement cinq volumes ou cahiers. Le travail était arrivé à l'année 1766, quand la suppres-

sion de l'Institut et la mort de MM. de Vries et de Jonge vinrent l'interrompre pendant quelques années.

En 1857, l'Académie royale, qui avait remplacé l'Institut, décida, sur la proposition d'un de ses membres, M. J. Dirks, que l'œuvre serait continuée et elle en confia l'exécution à une commission présidée par M. Dirks.

Le premier volume ou cahier de cette nouvelle suite parut en 1861. Le deuxième, qui fait le septième de l'ouvrage, et dont nous avons donné le titre, s'arrête à l'année 1780. Grâce au zèle intelligent de M. Dicks et de ses collègues, tout fait présumer que ce vaste monument numismatique sera terminé dans un délai assez rapproché. Sa somptueuse exécution nous laisse, toutefois, un regret, c'est qu'on ait cru devoir en changer le plan après les événements de 1830, et qu'à partir d'alors, on en ait restreint le cadre aux provinces septentrionales seulement, tandis que Van Loon avait compris, dans le sien, les dix-sept provinces.

R. Ch

Notre honorable confrère, M. le professeur P.-O. Vander Chijs, conservateur du cabinet de l'université de Leyde, continue de publier dans le journal, *de Leijdsche courant,* les accroissements que reçoit la collection confiée à ses soins. C'est une manière gracieuse de remercier les nombreux donateurs qui enrichissent le cabinet, et un moyen efficace de provoquer de nouvelles libéralités. Nous engageons la Bibliothèque royale de Belgique à imiter ce bon exemple.

R. Ch.

Au mois d'octobre prochain doit se vendre, à Gorcum, la superbe collection de monnaies anciennes et modernes de tous les pays, au nombre de 18,000 pièces, formée par feu M. Boonzajer, ancien notaire et échevin. Le catalogue, en français, se trouve à la librairie Horneer, à Gorcum. (Affranchir.)

R. Ch.

Notice sur des monnaies et bijoux antiques, par J. Charvet. Paris, Dumoulin, 1863, in-8°, 21 pages et une planche.

Le trésor qui fait l'objet de cette notice, a été trouvé, l'année dernière, par un cultivateur de Sault, village situé sur les bords du Rhône, aux confins du département de l'Ain. Porté à Lyon, il eut la bonne fortune de tomber entre les mains de M. Charvet, qui en comprit toute l'importance, et qui, avant sa dispersion — si quelque musée n'a pas le bon esprit de l'acquérir en entier, pour le conserver intact — a voulu en perpétuer le souvenir au moyen d'un inventaire bien fait.

A propos de monnaies romaines, de colliers et de bagues, M. Charvet n'a pu, encore une fois, résister à l'envie de tomber, à bras raccourci, sur ses ennemis les « Trissotins » et les conservateurs de musée. Ses observations et ses récriminations, souvent fort justes, sont toujours revêtues d'une forme spirituellement mordante. C'est le Veuillot de la numismatique ; et nous le prions de croire que nous ne voyons, dans cette appellation, rien de désobligeant, bien au contraire.

A la suite de sa notice, M. Charvet nous fait l'honneur de nous adresser une lettre au sujet d'un articulet dans lequel il était question de sa précédente brochure et du procès que cette brochure lui avait attiré [1]. Il paraît qu'en parlant de ce procès, auquel nous n'avons pas eu la bonne fortune d'assister (comme spectateur), nous avons commis quelques erreurs, erreurs de bonne foi, que nous nous faisons un devoir de rectifier.

1° Ce n'est pas pour contredire les estimations du catalogue Rousseau, que M. Charvet a fait paraître cette brochure, mais pour donner le plan d'un ouvrage qu'il prépare, faire connaître de suite plusieurs monnaies inédites, faciliter des échanges, etc., etc.

2° Nous avions dit que le jugement le condamnait à 500 francs de dommages-intérêts. Deuxième erreur.

C'est à 500 francs d'amende qu'il fallait dire. Au lieu de donner 500 francs à MM. Rollin et Feuardent, M. Charvet les verse dans la caisse de l'État. Nous ne comprenons pas trop ce que l'État avait à voir dans cette affaire. Mais il y a arrêt, prosternons-nous.

M. Charvet est du reste parfaitement satisfait du résultat, et nous aurions mauvaise grâce d'être plus difficile que lui. La justice ordonne la destruction de son impayable brochure... Elle est épuisée (la brochure) depuis longtemps. Il a bien dû donner 500 francs; mais pour les 500 francs, il a fait tonner pendant vingt minutes l'éloquence d'un ancien membre du gouvernement provisoire de 1848. C'est un honneur et une satisfaction qu'on ne

[1] Ci-dessus, p. 103.

saurait payer assez. Il regrette seulement que la loi — française — défende les comptes rendus de ces sortes de procès; il eût, sans cela, régalé les lecteurs de la Revue belge « de ces nouveaux et uniques débats. » M. Charvet oublie que nous sommes en Belgique où la loi française n'a rien à voir.

3° En rappelant ce que M. Charvet dit du Musée d'Avignon et de ses trois ou quatre directeurs introuvables, nous avions intercalé ce correctif : *si les faits allégués sont exacts*. En français, d'après M. Charvet, cela veut dire : *si l'auteur n'en a pas menti*. M. Charvet se trompe étrangement s'il croit que ces deux phrases sont synonymes.

Le mensonge suppose toujours l'*intention* de mentir. Il suffisait à M. Charvet de consulter un dictionnaire, ou au besoin son catéchisme, pour être renseigné là-dessus. « Si les faits allégués sont exacts, » c'est-à-dire, si M. Charvet n'a pas été induit en erreur, involontairement, par des rapports exagérés, etc. Pour écrire une phrase aussi inoffensive, il n'était pas besoin, comme l'on voit, de se fier « à la pacifique nature » de personne, il suffisait de se « fier à la véritable valeur des mots. »

Etranger à toute coterie et sans autre intérêt que le progrès de la science, notre Recueil se fait un devoir d'accueillir avec empressement toutes les réclamations qu'on veut bien lui adresser. Son impartialité et son indépendance ont pu, depuis longtemps, être appréciées des lecteurs, et nous espérons que, ces explications dissipant tout nuage, M. Charvet voudra bien, aussi, nous rendre justice à son tour.

R. Ch.

M. J. Charvet annonce POUR PARAITRE PROCHAINEMENT : *Compte rendu familier et anecdotique sur la découverte des bronzes antiques de Neuvy, avec pièces à l'appui, toutes curieuses et inédites, suivi d'une monographie du Musée d'Orléans.* Attendons-nous à des révélations curieuses, à de la haute comédie.

Les bronzes de Neuvy seraient-ils quelque peu parents des *Graffiti* TROUVÉS à Neuvy sur Baranjon? Nous verrons bien.

R. CH.

Monete e Sigilli dei principi Centurioni-Scotti che serbansi nella regia Universitá, ed in altre collezioni di Genova descritti ed illustrati dal Bibliotecario AGOSTINO OLIVIERI. Genova tipographia del R. I. de' sordomuti, 1862. In-8°, 64 pages et une planche.

La monographie monétaire des princes Centurioni-Scotti ne se fait remarquer ni par le grand nombre de pièces, ni par la variété des coins, ni par leur antiquité. Elle se compose en tout de cinq monnaies, toutes très-rares, presque inconnues, frappées dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Cette nouvelle publication de M. Olivieri continue l'histoire, qu'il a entreprise, des familles ligiriennes qui ont usé du droit de frapper monnaie. Déjà il nous a donné les Doria et les Spinola. Il prépare actuellement la description des monnaies des Grimaldi, princes de Monaco.

L'origine du droit monétaire des Centurioni-Scotti est un diplôme impérial de Ferdinand III, donné à Ratisbonne

le 21 avril 1654. Dans cette pièce très-longue et que M. Olivieri reproduit in extenso, l'Empereur concédait à Charles, marquis Centurioni, le titre de prince du saint-empire et de comte palatin, avec le droit d'ériger, dans son fief impérial de Campi, une usine monétaire et d'y frapper l'or, l'argent et le bronze. Ces monnaies devaient porter, d'un côté, l'aigle impériale ayant en cœur, l'écu des Centurioni et, de l'autre, leur effigie avec noms et titres. Outre ces droits régaliens, Ferdinand lui accordait encore celui de créer des notaires et des juges, de nommer les tuteurs et curateurs, de *faire des docteurs en droit, médecine et philosophie* et de légitimer les bâtards, de quelque espèce et variété qu'ils soient : *Naturales, spurios, manseres, ilotos, incestuosos, copulative vel disjunctive, et quoscumque alios, ex illicito et damnato coitu procreatos*, etc.

Les Centurioni, ceci résulte de documents cités par l'auteur, se sont aussi livrés à l'industrie des *luigini*, c'est-à-dire à la contrefaçon des pièces d'argent de Mlle de Dombes, si recherchées dans le Levant. Mais, de même que la princesse Doria, ils eurent recours à un casuiste expert pour apaiser leur conscience et dissiper leurs scrupules.

M. Olivieri nous donne cette consultation curieuse, bien plus curieuse que les médailles. La conclusion, pas n'est besoin de le dire, en est toujours et partout : *Rispondo brevemente que può ;* Mais les motifs sont réellement drolatiques.

On n'a pas encore retouvé, parait-il, ou reconnu, les *luigini* de Campi, qui furent battus cependant par quantités énormes.

R. Ch.

Quelques ventes considérables de médailles auront lieu, en Belgique, dans le courant de cette année, et particulièrement celle de la collection Van Bockel qui se fera, à Bruxelles, à la librairie Heussner, plaine Sainte-Gudule. Le catalogue, très-volumineux, est, dit-on, sur le point d'être terminé.

Les collections du comte de Renesse seront exposées aux enchères, à Gand. Un premier petit catalogue vient de paraître comprenant les *doubles* et les pièces *hors de série*, c'est-à-dire que M. de Renesse n'avait pas spécialement collectionnées. Sa bibliothèque numismatique et une réunion bien remarquable d'anciens sceaux et cachets (les matrices) font partie du même catalogue. La vente en est fixée au mercredi 26 août 1863.

R. Ch.

Un medaglione storico genovese del 1626. *Lettera di Agostino Olivieri all' egregio Luigi Franchini.* Genova coi tipi del R. I. dei sordo-muti, 1862. In-8°, 30 pages et une planche double.

Ce beau médaillon, coulé et ciselé, trouvé à Capo di Faro et acquis par M. Franchini, représente d'un côté les armes de Gênes supportées par deux griffons, avec la légende circulaire ✠ DVX ❋ ET ❋ GVBERNATORES ❋ REIP ❋ GENVENSIS. De l'autre et debout sur des nuages au-dessus de la ville de Gênes, la Vierge avec l'Enfant Jésus et les quatre saints protecteurs de la République, saint Jean-Baptiste, saint Georges, saint Laurent et saint Bernard.

La ville de Gênes, menacée alors par la France et par

la maison de Savoie qui déjà songeait à une annexion qui n'eut lieu qu'en 1815, craignait un coup de main contre lequel ses vieilles murailles du moyen âge ne la rassuraient pas suffisamment. Elle résolut donc d'abriter par une nouvelle enceinte « questo superbo palladio della Ligure indipendenza », et c'est pour conserver le souvenir de cette noble et patriotique détermination, que fut exécuté le médaillon décrit par M. Olivieri.

Pendant trois ans, plus de 800 ouvriers furent occupés sans désemparer à ce travail national. Dans la crainte de manquer de bras, on fit fermer les ateliers particuliers. La République s'imposa de nouvelles taxes ; la banque de Saint-Georges en prit la plus large part, mais chacun *voulait* y contribuer selon ses moyens « con quell' amor patrio, che fu in ogni tempo la loro gloria più invidiata. » Et cependant Gênes était aussi une *métropole commerciale*.

R. Ch.

La dernière livraison du Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie contient un long et très-curieux mémoire de M. H. Schuermans, procureur du Roi, à Hasselt, sur des exhumations de tombes gallo-romaines, faites par lui à Fresin, à l'endroit nommé *de Dry Tommen*. Ces fouilles, au point de vue de la numismatique, n'ont produit aucun résultat.

R. Ch.

Depuis notre dernière livraison, nous avons à enregistrer encore une perte nouvelle pour notre Société, celle d'un

de ses membres fondateurs, M. Davreux (Charles-Joseph), pharmacien, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur agrégé à l'université et ancien professeur à l'école industrielle de Liége, membre de la commission administrative des hospices civils, membre titulaire de l'académie royale de médecine, de la Société de la numismatique belge, etc., secrétaire de la commission médicale provinciale, trésorier de l'Institut archéologique liégeois, etc., né à Liége, le 10 septembre 1800, décédé en cette ville, le 11 avril 1863.

R. Ch.

Nous avons remarqué, dans la collection de M. Vandermaelen, de singulières monnaies qui lui ont été données comme provenant des troubles de la Hongrie, en 1848 et 1849. Ce sont des rondelles de bois, de la grandeur et de la forme des dames à jouer, creusées sur chaque face pour former un rebord. Dans le champ, protégé par ce rebord, se trouve, d'un côté, une étiquette de papier portant l'indication de la valeur, et assez semblable à celles qu'on colle sur les bobines de fil à coudre ; de l'autre, une empreinte de cachet sur cire rouge. Rien n'était plus facile à contrefaire. Mais comme les révolutions ne plaisantent pas, et que, d'ailleurs, la circulation de ces monnaies n'a sans doute pas duré longtemps, il est possible qu'elles aient échappé à ce danger. On sait, au reste, que le gouvernement insurrectionnel de Hongrie a émis à cette époque de belles et bonnes monnaies d'or, d'argent et de cuivre, gravées avec soin et parfaitement frappées.

R. Ch.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale annuelle du 5 juillet 1863, à Bruxelles.

Présents : MM. Chalon, *président ;* Guioth, *bibliothécaire,* Goddons, *contrôleur ;* Picqué, *secrétaire-trésorier ;* Meyers, Payen, De Coster, Bon de Pitteurs, Herry de Cocqueau, Dugniolle, Vander Auwera, Van Miert, Bon de Witte, *membres ;* Vanden Broeck, Wytsman, Vander Straeten, Cte de Nédonchel et Wiener, *correspondants regnicoles.*

MM. Pinchart, de Béthune, Capitaine et Perreau, s'excusent, par lettres, de ne pouvoir assister à l'assemblée.

Il est donné lecture du compte du trésorier, qui est arrêté et approuvé, et qui sera adressé à tous les sociétaires.

M. le secrétaire fait un rapport sur la situation de la société et les travaux scientifiques de l'année 1862-1863 : « Les demandes réitérées, dit-il, d'articles de numisma- « tique nationale que notre honorable président a faites « aux amis de la science dans notre pays, ont été entendues.

« Quelques travaux importants nous ont été commu-
« niqués, et nous saisissons avec empressement l'occasion
« qui nous est offerte aujourd'hui, de remercier leurs
» auteurs. Ces remerciements s'adressent également à tous
« nos collaborateurs du pays et de l'étranger. »

Le bureau, par l'organe du président, propose le maintien de la cotisation annuelle, ce qui est accepté, à l'unanimité.

M. le président fait part à l'assemblée de la mort de M. le baron Chaudruc de Crazannes et de M. H.-Ph. Cappe, membres honoraires de la Société.

L'assemblée décide qu'il sera pourvu, dans la séance de ce jour, au remplacement de ces deux honorables membres.

Le scrutin pour l'élection de deux membres honoraires, confère ces places à MM. Charles Robert, directeur de l'administration de la guerre, etc., à Paris, et A. de Rauch, chambellan de S. M., secrétaire de la Société numismatique de Berlin.

On passe ensuite au scrutin pour l'élection de trois membres effectifs en remplacement de MM. le baron de Renesse-Breidbach, Van Bockel et Davreux, décédés.

MM. Alph. Vandenpeereboom, le comte de Nédonchel et l'abbé Cajot, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres effectifs de la Société.

Le scrutin pour l'élection de trois membres correspondants regnicoles à choisir dans l'assemblée générale de 1863, conformément à la décision prise dans la réunion extraordinaire du 10 mai 1863, à Anvers, confère ces places à MM. le baron de Surmont, le major d'artillerie Maillet et Serrure fils.

Le scrutin pour le renouvellement du Bureau et de la Commission directrice de la Revue, donne les résultats suivants :

Président, M. Chalon ;
Vice-président, M. le dr Dugniolle ;
Bibliothécaire, M. Guioth ;
Trésorier, M. Payen ;
Contrôleur, M. Herry de Cocqueau ;
Secrétaire, M. Picqué.

MM. Chalon, de Coster et Picqué sont élus directeurs de la Revue, pour 1864.

Communications scientifiques.

M. Picqué donne lecture d'une étude sur l'art de la gravure en médailles.

M. Vander Auwera communique à l'assemblée quatorze jetons inédits de la chambre des comptes de Bruxelles, aux chiffres R. C; L. Q; G. B; M. J; P. E; P. W; P. H. E; J. E; J. C; C. H; B. C; J. H. S.

Le Secrétaire, Camille Picqué.

Le Président, Renier Chalon.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1863.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 32e année, 2e série, t. XV, nos 4, 5 et 6, 1863.

Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France, 3e série, t. III, 1862.

Le Cabinet historique, 9e année, 5e livraison, mai 1863; 6e livraison, juin 1863;

Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne, par M. L. Deschamps de Pas.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 24e année, 5e série, t. IV, 4e liv., mars-avril 1863; 5e livraison, mai-juin 1863.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1863, no 1.

Histoire numismatique de la Hollande, pendant la réunion à l'empire français, par M. le comte Maurin Nahuys. In-4o, 1863.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1er et 2e semestres 1863, no 42.

Catalogue d'une collection de médailles des rois et des villes de l'ancienne Grèce. Deuxième partie, Asie-Mineure.

Revue numismatique française, nouvelle série, t. VIII, année 1863, no 2, mars et avril; no 3, mai et juin.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 1863.

Revue trimestrielle, 39e vol., 10e année, t. III, juillet 1863.

Correspondenz-Blatt des Gesammtvereins der deutschen Geschichts- und Alterthums-Verein, nos 4, 5 et 6, avril, mai et juin 1863.

Account of a hoard of roman coins, etc., by John Evans, esq. London, 1863.

On a medal of St Benedict, by the abbé Cochet, of Dieppe, by John Evans.

On a Full-faced coin of Constantius I, by John Evans, esq.

Berliner Blätter fur Münz- Siegel- und Wappenkunde. Berlin, 1863.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 4e trimestre, 1861; 1er, 2e et 3e trimestres 1862.

CABINET NUMISMATIQUE.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ :

Par M. le Ministre de la Justice.

Médaille de la maison d'arrêt cellulaire de Termonde. . . 1 bronze.

Bruxelles, le 13 août 1863.

Le Bibliothécaire,

GUIOTH.

CATALOGUE

DES MONNAIES

DE LA PRINCIPAUTÉ ET ÉVÊCHÉ DE LIÉGE.

SIXIÈME ARTICLE.

JOSEPH CLÉMENT DE BAVIÈRE (1694 A 1723).

1. *Av.* Buste de l'évêque, à tête nue, à droite ; légende : ✻ IOSEPH · CLEM · D · G · ARC · COL · PRIN · ELEC.

Rev. Écusson couronné, à cinq divisions portant les armoiries de la principauté; au centre, l'écu de l'évêque écartelé ; au-dessous, dans un cercle, 3 ; légende : * EP · ET · PRINC · LEOD · — · DVX · BVL · MA · F · CO · L · H.

Or. Pièce de trois ducats. De Renesse, pl. LVIII, n° 10.

2. *Av.* Buste de l'évêque, à tête nue, à droite ; légende : IOSEPH · CLEM · D · G · AR · COL · P · EL.

Rev. Écusson couronné à cinq divisions, portant les armes de la principauté ; au centre, l'écu de l'évêque écartelé ; au-dessus de l'écusson, 16♁95 ; légende :

* EP · ET · PRINC · LEOD · DVX · BVL · MAR · FR · CO · LO · HO.

Patacon. De Renesse, pl. LVII, n° 5.

Variétés :

3. *Av.* Comme au n° 2, sauf P · E.
Rev. * Comme au n° 2, 16♁95.
4. *Av.* Comme au n° 2.
Rev. $\frac{2}{*}$ Id., sauf 16♁96.
5. *Av.* Comme au n° 2.
Rev. • Comme au n° 2, sauf BUL, 17♁00.
6. *Av.* Comme au n° 2, sauf P · E.
Rev. * Comme au n° 2, sauf CO · LO · H, 16♁99.
7. *Av.* Comme au n° 2.
Rev. * Comme au n° 2, sauf 17♁00.
8. *Av.* IOSEPH · CLE · — D · G · AR · COL · P · EL.
Rev. * Comme au n° 2, 16♁95.

Cabinet Vandermeer.

9. *Av.* Comme au n° 5, sauf DUX · BUL.

Cabinet Dumont.

10. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, à droite, au-dessous, 1716; légende : IOS · CLE · D · G · ARCH · COL · S · R · I· P · EL · B · D.
Rev. Écu de Bavière ovale sur la crosse et l'épée placés en croix; dans les cantons de cette espèce de croix, quatre écus couronnés, posés en croix, aux armes des provinces de la principauté, savoir : en haut, Liége; à droite, Bouillon; à gauche, Franchimont, et en bas, Looz-Horn.

Patacon. De Renesse, pl. LVII, n° 6.

11. *Av.* Écusson découpé et couronné, aux armes de Bavière écartelées, aux côtés 17-22; légende : IOSEPH · CLEM · D · G · ARC · COL.

Rev. Écusson de Liége couronné, sur crosse et épée en sautoir; dans les cantons de cette espèce de croix, les écus de la principauté posés en croix; en haut, Looz; à gauche, Bouillon; à droite, Franchimont; en bas, Horn; légende : EP · ET · PRIN. LEO · — DVX · BVL · M · F · C · L · H.

Cuivre. Demi-sol ou pièce de deux liards. De Renesse, pl. LVIII, n° 7.

12. *Av.* Écusson découpé et couronné, aux armes de l'évêque écartelées; aux côtés, 17-21; légende : IOSEPH · CLEM · D · G · ARC · COL.

Rev. Écusson de Liége couronné, sur crosse et épée en sautoir; dans les cantons de cette espèce de croix, les quatre écus des autres États de la principauté posés en croix; en haut, Looz; à gauche, Bouillon; à droite, Franchimont; en bas, Horn; légende : EP · ET · PRIN · LEO · — DVX · BUL · M · F · C · L · H.

Cuivre. Liard. De Renesse, pl. LVIII, n° 8.

Variétés :

13. *Av.* et *rev.* Comme au n° 12, sauf 17-22.

14. *Av.* et *rev.* Comme au n° 12, sauf 1723.

15. *Av.* Comme au n° 12, mais sans date.
Rev. Comme au n° 12, sauf LEO · DVX, etc.

16. *Av.* Comme au n° 12, sauf COL + 17-23.
Rev. Comme au n° 12.

17. *Av.* et *rev.* Comme au n° 12, sauf les écussons ornés, et 17-22.

Cabinet Vandermeer.

18. *Av.* Comme au n° 12, sauf 17-16.
Rev. Comme au n° 12, sauf DVX BVL.

19. *Av.* Écusson ordinaire couronné, aux armes de Bavière écartelées; légende : IOSEPH · CLEM · D · G · ARC · COL.
Rev. Les cinq écus des états de la principauté, posés en croix; au centre, Liége; en haut, Looz; en bas, Horn; à droite, Franchimont; à gauche, Bouillon; légende : * EP · ET · PRI · LEO · DVX · BVL · M · F · C · L · H.

Cuivre. Liard. De Renesse, pl. LVIII, n° 9.

Variétés :

20. *Av.* Comme au n° 19.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BUL · M· F · C · L · H.

21. *Av.* Comme au n° 19.
Rev. EP · ET · PRI · LEO, etc.

22. *Av.* Comme au n° 19, sauf COL sans point.
Rev. Id., sauf H · avec point.

Cabinet Vandermeer.

VACANCE DU SIÉGE ÉPISCOPAL (1724).

1. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; au-dessous, 1724; légende : S : LAMBERTVS - PATRO : LEOD.

Rev. Écusson ovale couronné et avec manteau, aux armes de la principauté (Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, en cœur, Liége); légende : * DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Double ducat. — De Renesse, pl. LVIII, n° 1, et cabinet du séminaire de Saint-Trond.

2. *Av.* Buste de saint Lambert mitré, à gauche; au-dessous, 1724; légende : S : LAMBERTVS - PATRO · LEOD.

Rev. Écusson ovale, avec couronne et manteau, aux armes de la principauté (Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, en cœur, Liége); légende : * DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Ducat. — De Renesse, texte, n° 11, p. 167, et cabinet Vandermeer.

3. *Av.* Buste de saint Lambert mitré, à gauche; légende : ✻S·LAMBERTVS·PATRONVS·LEODIENSIS.

Rev. Écusson ovale, avec couronne et manteau d'hermine, aux armes de la principauté (Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, en cœur, Liége); aux côtés de la couronne 17-24; légende : ∘°∘ MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Double ducaton et ducaton. — De Renesse, pl. LIX, n° 2, et cabinet Vandermeer.

(Les deux pièces ont été frappées avec le même coin.)

4. *Av.* Buste de saint Lambert mitré, à gauche; légende : ✻ S · LAMBERTVS · PATRONVS · LEODIENSIS · 1724.

Rev. Écusson couronné aux armes écartelées de la principauté (Liége, Bouillon, Franchimont et Looz); au haut de l'écusson, les armes de Horn; légende : ✻ MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Patacon. De Renesse, pl. LIX, n° 3.

5 *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende : ✻ S · LAMBERTVS · PATRONVS · LEODIENSIS.

Rev. Écusson couronné, aux armes écartelées de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, en cœur, Liége; aux côtés de l'écusson, 17-24; légende : ✻ MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Patacon. De Renesse, pl. LX, n° 6.

6. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende : S · LAMBERTVS - PATRO : LEOD.

Rev. Lion couronné, debout, à gauche, soutenant l'écusson ovale et couronné de Bouillon; légende : ✻ DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE. A l'exergue, 1724.

Escalin. De Renesse, pl. LIX, n° 4.

7. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende : S · LAMBERTVS - PATRO · LEOD.

Rev. Les cinq écussons des armes de la principauté posés en croix. Aux côtés, $\frac{1-7}{2-4}$; légende : ∴ DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Cuivre. Liard. De Renesse, pl. LIX, n° 5.

Variété :

8. *Av.* Comme au n° 7.
Rev. Id., id.

Cuivre jaune. Cabinet Vandermeer.

GEORGES-LOUIS DE BERGHES (1724-1743).

1. *Av.* Écusson rond, aux armes de Berghes, avec couronne, crosse et épée; aux côtés, 17-26; légende : ✻ GEORGIUS · LUD · DE · BERGHES · D · G·
Rev. Les cinq écus aux armes de la principauté posés en croix; en haut, Looz; à gauche, Bouillon; à droite, Franchimont; au bas, Horn, et au milieu, Liége, avec couronne; légende : EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BUL · M · F · C · L · H.

Cuivre. Liard. De Renesse, pl. LX, n° 1.

Variétés :

2. *Av.* La légende n'a pas de points.
Rev. Comme au n° 1.
3. *Av.* Comme au n° 1.
Rev. L'écusson de Horn coupe la légende : EP · ET · PRINC · LEO - DUX · BUL · M · F · C · L · H.

N°s 2 et 3, cabinet Ul. Capitaine.

4. *Av.* Comme au n° 1.
Rev. Les écus sont placés différemment, savoir : au milieu, Liége; au haut, Looz; au bas, Horn; à gauche, Franchimont, et à droite, Bouillon; légende : EP ET PRIN : LEO DUX BUL · M · F · C · L · H.

Cabinet Dumont.

VACANCE DU SIÉGE ÉPISCOPAL (1744).

1. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche ; légende : S · LAMBERTVS · PATRO · LEOD · 1744.

Rev. Écusson aux armes de la principauté, écartelées et portant Liége en cœur, avec couronne et manteau d'hermine ; légende : * DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Ducat. De Renesse, pl. LX, n° 1.

2. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche ; légende : S · LAMBERTUS · PATRONUS · LEODIENSIS . 1744.

Rev. Écusson portant en cinq quartiers les armoiries de la principauté ; au-dessous, tête d'ange, avec couronne et manteau d'hermine ; légende : MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Double ducaton et ducaton, frappés avec le même coin. De Renesse, pl. LX, n° 2, et cabinet Vandermeer.

3. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche ; légende : S · LAMBERTUS · PATRO . LEOD.

Rev. Lion couronné, debout, à gauche, tenant l'écu de Bouillon couronné ; au-dessous, 1744 ; légende : DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Escalin. De Renesse, pl. LXI, n° 3.

4. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche ; légende S · LAMBERTUS · PATRO · LEOD.

Rev. Lion couronné, à gauche, tenant l'écu couronné de Bouillon; au-dessous, dans un encadrement carré, 1744; légende : ⁝·⁝ DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Escalin. De Renesse, pl. LXI, n° 6.

5. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende : S · LAMBERTUS · PATRO · LEOD.

Rev. Lion couronné, debout, à gauche, tenant l'écu de Bouillon couronné; légende : DEC · ET · CAP · SEDE · VACANTE · 1744.

Escalin. De Renesse, pl. LXI, n° 5.

6. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche ; légende : S · LAMBERTUS · PATRO · LEOD.

Rev. Les cinq écussons de la principauté, posés en croix ; au côtés, la date $\frac{1-7}{4-4}$; légende : DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Cuivre. Liard. De Renesse, pl. LXI, n° 4.

Variétés :

7. Autre coin, l'amict est brodé différemment.
8. Cuivre jaune, avec autre broderie sur la mitre.
9. S : LAMBERTUS - PATRO : LEOD.
10. Sans ponctuation entre les mots.
11. Sans point au commencement, ni après PATRO.
12. Avec toutes les ponctuations à l'avers, mais sans aucune au revers.
13. Comme la précédente à l'avers, un point après PATRO.

14. Comme la précédente, mais broderies différentes.
15. Comme la précédente, sauf * après VACANTE ·.
16. Comme au n° 13, sauf une rosette au commencement et un point après PATRO.

Cabinet Vandermeer.

JEAN-THÉODORE DE BAVIÈRE (1744-1763).

1. *Av.* Buste de l'évêque, à gauche, avec calotte; légende : I · THEOD · D · G · - D · BA · CARD.

Rev. Écusson avec armoiries en sept divisions, et au centre l'écu de l'évêque écartelé, avec couronne, crosse et épée, le tout surmonté du chapeau de cardinal; au-dessous, 17-49; légende : EP · PR · FR · RAT · LEOD.

Ducat. De Renesse, pl. LXII, n° 2.

2. *Av.* Buste de l'évêque, à gauche, avec calotte; légende : I · THEODORVS - D · BAUARIÆ. Au-dessous du buste : P. F. JACOBY.

Rev. Écusson avec trois mitres en ligne, avec couronne, trois crosses et trois épées; au-dessous dans un cartouche : VIRTUTE UNITA; légende : CARD · DU^X · EPIS · ET · PRIN · L · F · ET · R.

Demi-écu ou ducaton. De Renesse, pl. LXII, n° 3.

3. *Av.* Écusson orné, portant écartelées les armoiries de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, en cœur, l'écu écartelé de l'évêque, avec couronne, crosse et épée; légende : I · THEOD · BAV - DVX · CAR · D · G. Au-dessous de l'écusson et entre la légende, 1753.

Rev. Lion debout, à gauche, tenant l'épée levée et l'écusson couronné de Liége ; légende : EP . - ET · PR · LEOD · DUX · B · M · F · C · L · H.

Double escalin. De Renesse, pl. LXII, n° 6.

Variétés :

4. *Av.* Comme au n° 3.
Rev. EP ⁝ ET · PR · LEOD · DUX · B · M · F · C · L · H.
5. *Av.* I · THEOD · BAVY ⁝ 1753.
Rev. Comme au n° 4.
6. *Av.* I · THEOD · BAV · 1754.
Rev. Comme au n° 3.

Cabinet Vandermeer.

7. *Av.* I · THEOD · BAV · - × DUX · CAR · D · G - 1753.
Rev. EP · ET · PR · LEOD · DUX · B · M · F · C · L · H.
8. *Av.* I · THEOD · CAR · - × D · G · BAV · D - 1753.
Rev. EP · ET · PR · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H.
9. *Av.* I · THEOD × BAV · - · DUX · CAR · D · G-1754.
Rev. EP - ET · PR · LEOD · DUX · B · M · F · C · L · H.

N°s 7 à 9, cabinet Ul. Capitaine.

10. *Av.* I · THEOD · CAR · D * G * D ⁝, en bas * 1753 *.
Rev. EP · ET · PR . LEO · DVX · B · M · F · C · L · H.

Cabinet Dumont.

11. *Av.* Écusson découpé, portant écartelées les armoiries de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et en cœur l'écu écartelé de l'évêque, avec couronne, crosse et épée; aux côtés, 17-52; légende : I · THEOD · CARD · D · G · BAV · D.

Rev. Lion debout, à gauche, tenant épée levée et l'écusson de Liége couronné; légende : EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H ·.

Escalin. De Renesse, pl. LXII, n° 5.

Variétés :

12. *Av.* Comme au n° 11.
Rev. .... LEO - · DVX · B · M · F · C · L · H.

13. *Av.* Comme au n° 11.
Rev. EP · ET · PR · LEO - DVX, etc.

14. *Av.* Comme au n° 11, sauf 17-53.
Rev. EP · ET · PR · LEO - DVX, etc.

15. *Av.* J · THEOD, etc., 17-53.
Rev. LEO - DVX.

Cabinet Vandermeer.

16. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D - 17 - 52.
Rev. EP · ET · PR · LED · DVX · B · M · F · C L H.

Cabinet Ul. Capitaine.

17. *Av.* I · THEOD . CAR · D · G · BAV · D · - 1753.
Rev. EP · ET · PR · LEO · - DVX · B · M · F · C · L · H.

Cuivre. Cabinet Ul. Capitaine.

N. B. Ces épreuves d'escalins de cuivre ont circulé à Liége comme liards.

18. *Av.* Comme au n° 11, sauf la date 1753.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H.

Arg. Escalin. Cabinet Dumont.

19. *Av.* Écusson aux armoiries de l'évêque, couronné, avec crosse et épée en sautoir; légende : I · THEOD - · CAR · D · G · BAV · D · 1751.
Rev. Écusson ovale orné, portant écartelées les armoiries de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, en cœur, l'écu de Liége couronné; légende : EP · ET · - PRIN · L · - DVX · B · M - F · C · L · H.

Plaquette ou demi-escalin. De Renesse, pl. LXII, n° 4.

Variétés :

20. *Av.* I · THEOD * CAR ·, etc.
Rev. - EP · ET · PR · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H :

21. *Av.* I - THEOD * CAR, etc., 1752.
Rev. · EP · ET · PR · LEO ·, etc., H.

22. *Av.* I - THEOD · CAR, etc., 1752.
Rev. · EP · ET · PR · LEO, etc., H°.

23. *Av.* I · THEOD - · CAR · D - G · BAV · D 1751.
Rev. EP · ET - PRIN · L - DVX · B · M-F · C · L · H-.

Arg.

24. *Av.* I · THEOD - · CAR · D · G · BAV · D · 1757 -.
Rev. Comme au n° 19.

Cuivre (épreuve). Cabinet Vandermeer.

25. *Av.* · I· THEOD · - CAR · D - · G · BAV · D · 1751.
Rev. EP · ET · -PRIN · L· -DVX · B · M · -F · C · L · H.

Arg.

26. *Av.* · I · THEOD * CAR · D · G · BAV · D · - 17-51.
Rev. EP · ET · - PRIN · L · - DVX · B · M - · F · C · L · H.

Arg.

27. *Av.* · I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D - 17 - 52.
Rev. EP · ET · PR · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H.

Arg. N°s 25 à 27, cabinet Ul. Capitaine.

28. *Av.* Écusson découpé, aux armes de l'évêque, écartelées, avec couronne, crosse et épée; à côté de l'écusson, 4-4; légende : I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D.

Rev. Les cinq écussons de la principauté posés en croix, celui de Liége, au centre, est couronné. Entre les écussons, la date $\frac{1-7}{5-0}$; légende : EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H.

Cuivre. Sol ou pièce de quatre liards. De Renesse, pl. LXIII, n° 11.

Variétés :

29. *Av.* I · THEOD * CAR · D · G · BAV · D.
Rev. Comme au n° 28, sauf $\frac{1-7}{5-1}$.

30. *Av.* I · THEOD * CAR · D · G · BAV · D.
Rev. EP * ET * PRIN * LEO * DVX * B * M * F * C * L * H $\frac{1-7}{5-1}$.

31. *Av.* I · THEOD ·, etc.
Rev. Comme au n° 30.

32. *Av.* I * THEOD * CAR * D * GI * BAV * D.
Rev. Comme au n° 30, sauf DU $\frac{1-7}{5-1}$.

33. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D.
Rev. Comme au n° 30.

34. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D.
Rev. Comme au n° 30, sauf DU $\frac{1-7}{5-2}$.

35. *Av.* I · THEOD * CAR · D · G · BAV · D.
Rev. Comme au n° 30, sauf DU $\frac{1-7}{5-2}$.

Cabinet Vandermeer.

36. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D : 4 - L.
L'écusson de Liége est ovale au lieu d'être de forme allemande ou en bouclier.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H.

Cabinet Ul. Capitaine.

37. *Av.* I * THEOD * CAR * D * G * BAV * D. La croix de la couronne ou bonnet ducal aboutit entre les lettres A et R du mot CAR.
Rev. EP * ET * PRIN * LEO * DUX * B * M * F * C * L * H 1-7-5-1.

38. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D. La croix comme au n° 37.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H 1751.

39. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G BAV · D. La croix sous l'A du mot CAR.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H.

40. *Av.* Comme au n° 39, mais au revers DVX, 1751.

41. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D· La croix sous la lettre R du mot CAR.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H 1751.

42. *Av.* Comme au n° 38, mais la garde de l'épée est placée entre G et BAV, tandis que, dans le n° 38, elle se rapproche plus du G, 1751.

N°s 37 à 42, cabinet Dumont.

43. *Av.* Écusson découpé, aux armes écartelées de l'évêque, avec couronne, crosse et épée ; légende : I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D.

Rev. Les cinq écussons (découpés) de la principauté, posés en croix, celui de Liége au centre, avec couronne ; entre les écussons la date $\frac{1-7}{5-0}$; légende : EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H.

Cuivre. Pièce de deux liards. De Renesse, pl. LXIV, n° 12.

Variété :

44. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H · $\frac{1-7}{5-0}$.

Cabinet Ul. Capitaine.

45. *Av.* Écusson écartelé de Bavière avec couronne, crosse et épée ; au-dessus, croix patriarchale et chapeau de cardinal ; légende : I · - THEOD · CAR · D · G · BAV · - D.

Rev. Les cinq écus de la principauté posés en croix; celui de Liége, au centre, est couronné. Entre les écus, la date $\frac{1-7}{4-4}$; légende : EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H.

Cuivre. Pièce de deux liards ou demi-sol. De Renesse, pl. LXIII, n° 10.

Variété :

46. *Av.* I · - THEOD · CAR · D - G · BAU - · D.
Rev. Pareil au n° 10 de Renesse, cité ci-dessus.

Cabinet Ul. Capitaine.

47. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque, avec couronne, crosse et épée; aux côtés, 2 - L; légende : I · THEOD · CAR · D - G · BAV · D.
Rev. Les cinq écussons aux armes de la principauté, posés en croix (quatre sont découpés); celui de Liége, au centre, est ovale et couronné; entre les écussons, la date $\frac{1-7}{5-1}$; légende : EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H.

Cuivre. Pièces de deux liards. De Renesse, pl. LXIV, n° 14.

Variétés :

48. *Av.* et *rev.* Comme au n° 47, sauf $\frac{1-7}{5-0}$.

49. *Av.* Comme au n° 47, sauf BAU · D.
Rev. Id., $\frac{1-7}{5-1}$.

50. *Av.* Comme au n° 49.
Rev. Id., sauf DUX $\frac{1-7}{5-1}$.

51. *Av.* Comme au n° 47.

Rev. Comme au n° 50, $\frac{1-7}{5-1}$.

52. *Av.* I · THEOD * CAR · D · G · BAUD?.

Rev. Comme au n° 50, sauf $\frac{1-7}{5-2}$.

53. *Av.* Comme au n° 47.

Rev. Id., sauf DUX et $\frac{1-7}{5-2}$.

Cabinet Vandermeer.

54. *Av.* I · THEOD * CAR · D · G · BAU · D.

Rev. 1752. *N. B.* L'écu de Liége, au centre, a la forme découpée allemande ; légende : EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H.

Cabinet Ul. Capitaine.

55. *Av.* Id., sauf BAV.

Rev. Id., 1752.

Même cabinet.

56. *Av.* Comme au n° 48, sauf 1752.

Même cabinet.

57. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D. La croix du bonnet ducal sous l'R du mot CAR.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H · 1751.

58. *Av.* Id., sauf BAU, et la croix sous la lettre A du mot CAR.

Rev. Comme au n° 57.

59. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G ⊥ BAV · D. La croix entre CAR et D.

Rev. Comme au n° 57.

N°s 57 à 59, cabinet Dumont.

60. *Av.* Écusson écartelé de Bavière, avec couronne, crosse et épée; légende : I · THEOD · CAR · D - G · BAV · D.

Rev. Pareil à l'avers.

Cuivre. Liard. De Renesse, pl. LXIII, n° 9.

61. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque, avec couronne, crosse et épée; aux côtés 17-44; légende : I · THEODORVS · D · G · D · BAU.

Rev. Les cinq écussons de la principauté placés en croix; celui de Liége, au centre, est couronné; légende : EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H.

Cuivre. Liard. De Renesse, pl. LXIII, n° 7, et p. 177, n° 16; Cabinet Dumont.

Variété :

62. *Av.* Comme au n° 61, sauf I THEODORVS.

Cabinet Ul. Capitaine.

63. *Av.* Écusson ordinaire écartelé de l'évêque, avec couronne ducale, crosse et épée; légende : I · THEODORVS · D G · D · BAV -.

Rev. Les cinq écussons de la principauté placés en croix, savoir : en haut, Looz; à la gauche, Bouillon;

à la droite, Franchimont; en bas, Horn, et, au milieu, Liége avec bonnet ducal; légende : EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M : F ⁑ L ⁑ H; aux côtés, 1-7-4-4.

Cuivre. Liard. De Renesse, p. 177, n° 17, et pl. LXIII, n° 8.

Variétés :

64. *Av.* Comme au n° 63, sauf · D : G.
Rev. EP * ET * PRIN * LEO DVX * B * M * F * C * L * H. Même date.

Idem, n° 18.

65. *Av.* I · THEODORVS · D · G · D · BAU.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L. H. Même date.

Idem, n° 19.

66. *Av.* I · THEODORVS · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 65.

Idem, n° 20.

67. *Av.* I · THEOD - ORUS D - G · D · BAV.
Rev. Id., sauf DUX 1-7-4-5.

Idem, n° 21.

68. *Av.* I · THEODORUS D · G · D · BAV.
Rev. Comme au n° 64, sauf la date 1-7-4-5.

Idem, n° 24.

69. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BA · D.
Rev. Id.

Idem, n° 22.

70. *Av.* Id. avec I - THEODORUS, etc.
Rev. Id. avec · DU ·.

Idem, n° 23.

71. *Av.* I · THEODRVS · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 66.

72. *Av.* Id., sauf · D - G ·.
Rev. Id.

73. *Av.* Comme au n° 68.
Rev. Comme au n° 68, sauf DUX · BO 1 - 7 - 4 - 5.

74. *Av.* Comme au n° 68.
Rev. Id., sauf DUX · BUL 1 - 7 - 4 - 5.

75. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BAV · D.
Rev. Id., sauf DUX BU M F C L II (sans points), 1 - 7 - 4 - 5.

76. *Av.* I · THEOD - ORUS - D G D BAV.
Rev. EP * ET * PRIN * LEO * DUX * B * M * F * C * L * H 1 - 7 - 4 - 5.

77. *Av.* Id., sauf D · G · B · D.
Rev. Id., sauf DU · B · M · F · C · L · H 1 - 7 - 4 - 6.

N°s 71 à 77, cabinet Vandermeer.

78. *Av.* I· THEOD, - ORUS, D G · D · BA.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · 1 - 7 - 4 - 4.

79. *Av.* I - THEOD - ORUS., D G D BA.
Rev. EP ET . . . . . 1 - 7 - 4 - 4.

80. *Av.* I · THEODORVS · D · G · BAU · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H 1 - 7 - 4 - 5.

81. *Av.* I · THEOD - ORUS · D - G * D · BAV.
Rev. EP * ET * PRIN LEO * DUX * B * M * F * C * L * H 1-7-4-5.

82. *Av.* Comme au n° 81.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H 1-7-4-5.

83. *Av.* I · THEO - ORUS D ⁑ G - D BAV.
Rev. EP * ET * PRIN * LEO * DUX * B * M * F * C * L * H 1-7-4-5.

84. *Av.* I · THEODO - RUS D.
Rev. Comme au n° 83, sauf qu'au lieu d'étoiles, il y a des points - 1 - 7 - 4 - 5.

85. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BΔ · D. Les pointes de la crosse et de l'épée ne dépassent pas l'écusson.
Rev. Comme au n° 84, mais le point manque après PRIN.

86. *Av.* I · THEODORUS · D · G : BAV · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BUL · M · F : C · L · H 1-7-4-5.

87. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BAV · D. Les pointes de la crosse et de l'épée ne dépassent point l'écusson.
Rev. Comme au n° 84, 1-7-4-5.

88. *Av.* Comme au n° 87, mais autre coin.
Rev. EP ET PRIN LEO DUX BU M F C L H 1-7-4-5.

89. *Av.* I · THEODORUS · D · G · B · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · D · B · M · F · C · L · H 1-7-4-5.

90. *Av.* . . THEODORUS · D · G.....
Rev. EP · ET · PRIN LEO · D · BU.... 1-7-4-5.

91. *Av.* Fruste.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DU · BUL · M · F · C · L · H 1-7-4-5.

92. *Av.* I · THEODORUS · D : G · ..... Les pointes de la crosse et de l'épée ne dépassent point l'écusson.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DU · BU · M · F · C · L · H 1-7-4-5.

93. *Av.* I · THEODORUS · CAR · D · G · BAU - · D.
Rev. EP · ET? PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L H - 1-7-5-0.

94. *Av.* I · - THEODORVS · CAR · D : G · BA^{V} - D.
Rev. Comme au n° 93.

95. *Av.* I · - THEODORUS · CAR · D; G · BAU · - D.
Rev. Comme au n° 93.

96. *Av.* I · THEODORUS · CAR · D · G · BAV · D.
Nota. L'écusson est plus large, la légende commence et se termine au-dessus du bonnet ducal.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · P · C · L · H 1-7-5-0.

97. *Av.* • I ⊥ THEODORUS · CAR · D : G · BAV - D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B..... 1-7-5-0.

98. *Av.* I · THEODORUS · CAR · D · G · BA^{U} - D.
Rev. Comme au n° 93.

99. *Av.* I - THEOD' CAR' D' G' BAU' D.
Rev. EP' ET' PRIN' LEO' DVX' B' M' F' C' L' H 1-7-5-0.

100. *Av.* I · THEOD' CAR' D' G' BAU' D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO : DUX · B · M · F · C · L · H · 1-7-5-0.

101. *Rev.* I - THEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 93, sauf DUX 1-7-5-0.

102. *Av.* Comme au n° 101.
Rev. Comme au n° 93, 1-7-5-0.

103. *Av.* Comme au n° 101.
Rev. Comme au n° 93, sauf DUX 1-7-5-0.

104. *Av.* Comme au n° 101.
Rev. Comme au n° 103, 1-7-5-0.

105. *Av.* I · - THEOD' CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 103, 1-7-5-0.

106. *Av.* Comme au n° 105.
Rev. EP' ET' PRIN' LEO' DUX' B' M' F' C' L' H 1-7-5-0.

107. *Av.* Comme au n° 105.
Rev. Comme au n° 101.

108. *Av.* Comme au n° 105.
Rev. Comme au n° 101, 1-7-5-0.

109. *Av.* I - · THEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, 1-7-5-0.

110. *Av.* I - · THEOD · CAR · D · G · BAV · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.

111. *Av.* I - · THEOD · CAR · D : G · BAV · D. Les pointes de l'épée et de la crosse ne dépassent pas l'écusson.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.

112. *Av.* I - · T · HEOD · CAR · D : G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.

113. *Av.* I - · T~ HEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.

114. *Av.* I - · THEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.

115. Comme au n° 114. Les pointes de l'épée et de la crosse ne dépassent pas l'écusson.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.

116. *Av.* I - · THEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.

117. *Av.* I · - THEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.

118. *Av.* I · - THEOD ¦ CAR · D · G ¦ BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.

119. *Av.* I · - THEOD · CAR · D : G · BAU · D. Les pointes ne dépassent pas l'écusson.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.

120. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.

121. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F : C · L · H · 1 - 7 - 5 - 1.

122. *Av.* I - · THEOD ÷ CAR D · G ¦ BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-2.

123. *Av.* I - · THEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-2.

N°s 78 à 123, cabinet Dumont.

124. *Av.* I * THEO * D - ORUS D - G D BAV.
Rev. EP * ET * PRIN * LEO * DUX * B * M * F * C * L * H · 1 - 7 - 4 - 5.

125. *Av.* I · THEOD - ORUS D - G D BAV.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BUL · M · F · C · L · H · 1-7-4-5.

126. *Av.* I · THEOD - ORUS D - G · D * BAV.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BU · M · F · C · L · H · 1-7-4-5.

127. *Av.* I · THEO - DORUS · D · G · - D · BAV.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B· M · F · C · L · H · 1-7-4-5.

Nos 124 à 127, cabinet Ul. Capitaine.

128. *Av.* Écusson découpé aux armes écartelées de l'évêque, avec couronne, crosse et épée; légende : I · THEOD · CAR · D · G · BAU · D.

Rev. Les cinq écussons (découpés) de la principauté, posés en croix; celui de Liége, au centre, avec couronne; entre les écussons, la date $\frac{1-7}{5-0}$; légende : EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H ·.

Cuivre. Liard. De Renesse, p. 180, n° 30, et pl. LXIV, n° 12; cabinet Vandermeer.

Variétés :

129. *Av.* Comme au n° 128.

Rev. Id., sauf DUX $\frac{1-7}{5-0}$.

130. *Av.* I · THEODORVS · CAR · D · G · BAU - D.

Rev. Comme au n° 128, $\frac{1-7}{5-0}$.

131. *Av.* I · THEODORUS, etc.

Rev. Comme au n° 128, $\frac{1-7}{5-0}$.

132. *Av.* Comme au n° 131.

Rev. Comme au n° 130, sauf $\frac{1-7}{5-3}$.

133. *Av.* Comme au n° 131.

Rev. Comme au n° 130, sauf $\frac{1-7}{5-2}$.

134. *Av.* Comme au n° 131, sauf BAV · D.

Rev. Comme au n° 130, sauf $\frac{1-7}{5-2}$.

Toutes au même cabinet.

135. *Av.* I ⊥ THEODORVS · CAR · D · G · BAU - D. Les pointes de la crosse et de l'épée ne dépassent point l'écusson.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H · 1-7-5-0.

136. *Av.* I · THEODORVS · CAR · D · G · BAU - · D.

Rev. Comme au n° 135, 1-7-5-0.

137. *Av.* I · - THEOD · CAR · D · G · BAV · D. Les pointes de la crosse et de l'épée ne dépassent point l'écusson.

Rev. Comme au n° 135, sauf DUX et 1-7-5-2.

138. *Av.* I·-THEOD · CAR · D : G · BAV · D. Même observation concernant les pointes.

Rev. Comme au n° 137, sauf 1-7-5-2.

139. *Av.* I · - THEOD : CAR · D · G · BAV · D. Même observation qu'au n° 138.

Rev. Comme au n° 137, sauf 1-7-5-2.

140. *Av.* I - · THEOD · CAR · D · G · BAV · D. Même observation qu'au n° 138.
Rev. Comme au n° 137, 1-7-5-2.

141. *Av.* I - · THEOD : CAR · D : G · BAU · D. Même observation qu'au n° 138.
Rev. Comme au n° 137, 1-7-5-2.

142. *Av.* I - · THEOD : CAR · D · G · BAU · D. Les pointes dépassent très-peu l'écusson.
Rev. Comme au n° 137, 1-7-5-2.

143. *Av.* I - · THEOD ∴ CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 137, 1-7-5-2.

144. *Av.* I - · THEOD · CARD : G · BAU · D. Les pointes dépassent très-peu l'écusson.
Rev. Comme au n° 137, 1-7-5-2.

145. *Av.* I - · THEOD · CARD : G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 137, 1-7-5-2.

N°s 135 à 145, cabinet Dumont.

146. *Av.* I · - THEODORVS · CAR · D · G · BAU - D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H · 1 - 7 - 5 - 0.

147. *Av.* I · - THEODORVS · CAR · D · G · BAU - · D.
Rev. Comme le précédent, 1-7-5-0.

148. *Av.* I - THEOD · CAR · D · G · BAU · D. Écusson surmonté du bonnet ducal non perlé.
Rev. Comme le précédent, 1-7-5-0.

149. *Av.* I - THEOD · CAR · D · G · BAU · D. Écusson surmonté du bonnet perlé.
Rev. Comme le précédent, 1-7-5-0.

150. *Av.* I - THEOD · CAR · D · G · BAU · D. Même écusson.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H 1-7-5-0.

151. *Av.* Comme le précédent.

Rev. EP ET PRIN LEO · DUX · B · M · F · C · L · H 1-7-5-0.

152. *Av.* I - · THEOD · CAR · D · G · BAU · D.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H 1-7-5-0.

153. *Av.* I - THEOD · CAR · D · G · BAU · D.

Rev. Comme le précédent, 1-7-5-0.

154. *Av.* Comme le précédent.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO DUX · B · M · F · C · L · H 1-7-5-0.

155. *Av.* I · - THEOD · CAR · D : G · BAV · D.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H 1-7-5-1.

156. *Av.* I · - THEOD · CAR · D · G · BAV · D.

Rev. Comme le précédent, 1-7-5-1.

157. *Av.* I - · THEOD · CAR · D : G · BAU · D.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H 1-7-5-1.

158. *Av.* I - · THEOD · CAR · D : G · BAU · D.

Rev, EP · ET · PRIN · LEO : DUX · B · M · F · C · L · H 1-7-5-2.

N°s 146 à 158, cabinet Ul. Capitaine.

159. *Av.* Écusson couronné de l'évêque à quatre quartiers; aux côtés, la date $\frac{1-7}{4-5}$; légende : I · THEODORUS * D * G * BAV * D *.

Rev. Les cinq écussons de la principauté, posés en croix; celui de Liége au centre, avec couronne, crosse et épée; légende : EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BUL · M · F · C · L · H.

Cuivre. Liard. — De Renesse, pl. LXIV, n° 13, et p. 179, n° XXV; cabinet Vandermeer.

Variétés :

160. *Av.* et *rev.* pareils, mais de 1-7-4-6.

Cabinet Dumont.

161. *Av.* I · THEODORUS · D · G · B · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · D · B · M · F · C · L · H 1-7-4-5.

162. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BAV · D·
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BU · M · F · C · L · H 1-7-4-5.

163. *Av.* Comme le précédent.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BUL · M · F · C · L · H 1-7-4-5.

164. *Av.* I - THEODORUS · D · G · BA · D·
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · D · B · F · C · L · H 1-7-4-5.

165. *Av.* I - TEODORUS · D : G · BA · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DU · BUL · M · F · C · L · H 1-7-4-5.

166. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BA · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · D · B · M · F · C · L · H 1-7-4-5.

167. *Av.* I · THEODORUS · D : G · BA · D.
Rev. EP * ET * PRIN * LEO * DUX * B * M * F * C * L * H 1-7-4-5.

168. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BA · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H 1-7-4-5.

169. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BA · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO : D · B · M · F · C · L · H 1-7-4-5.

170. *Av.* I · THEODORUS D · G BA · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DU · BU · M · F · C · L · H 1-7-4-5.

171. *Av.* I · THEODORUS · D : G · BA · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BUL · M · F · C · L · H 1-7-4-5.

172. *Av.* I . THEODOROS · D · G · BA' D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BU · M · F · C · L · H · 1-7-4-5.

173. *Av.* I · THEODORUS · D · G· BA · D·
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DU · B · M · F · C · L · H 1-7-4-6.

174. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BD.
Rev. EP ET PRIN LEO DU B M F C L H 1-7-4-6.

175. *Av.* I · THEODORUS · D · G · B · D.
Rev. EP · ET · PRIN LEO D · : B · M · F ·C · L · H · 1-7-4-6.

176. *Av.* I · THEODORUS · D · G · B · D.
Rev. EP ET · PRIN · LEO · D · B · M · F · C · L · H 1-7-4-6.

177. *Av.* I - · THEODORVS · D · G · BA · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · D · B · M · F · C · L · H 1-7-4-6.

N°s 161 à 177, collection Ul. Capitaine.

VACANCE DU SIÉGE ÉPISCOPAL (1763).

1. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende : S · LAMBERTUS · PATRONUS · LEODIENSIS.

Rev. Écusson ovale aux armes écartelées de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et portant en cœur l'écu de Liége, le tout avec couronne et manteau d'hermine; légende : * DEC· ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE · 1763.

Or. Ducat. De Renesse, pl. LXIV, n° 1.

2. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende : S · LAMBERTUS · PATRONUS · LEODIENSIS · 1763.

Rev. Écusson ovale et orné, portant écartelées les armoiries de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et en cœur l'écu de Liége, le tout avec couronne et manteau d'hermine; légende : ✻ MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Arg. Ducaton. De Renesse, pl. LXIV, n° 2.

3. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende : S · LAMBERTUS · PATRONUS · LEOD.

Rev. Lion couronné, debout, à gauche, tenant l'écusson de Liége couronné ; légende : DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE · 1763.

Arg. Escalin. De Renesse, pl. LXV, n° 3.

VACANCE DU SIÉGE ÉPISCOPAL (1771).

1. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende : S·LAMBERTVS · PATRONUS · LEODIENSIS.

Rev. Écusson aux armes écartelées de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, sur le tout, l'écu de Liége, le tout avec couronne et manteau d'hermine; légende : ⁝ DEO · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE · 1771.

Or. Ducat. De Renesse, pl. LXV, n° 1.

2. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende : S · LAMBERTUS · PATRONUS · LEODIENSIS · 1771.

Rev. Écusson ovale portant écartelées les armes de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, en cœur, l'écu liégeois, le tout avec couronne et manteau d'hermine; légende : ✻ MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Arg. Ducaton. De Renesse, pl. LXV, n° 2.

3. *Av.* Buste mitré de saint Lambert, à gauche; légende : S · LAMBERTUS · PATRONUS · LEOD.

Rev. Lion couronné, debout, à gauche, tenant l'écusson de Liége, avec couronne; légende : DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE · 1771.

Arg. Escalin. De Renesse, pl. LXVI, n° 3.

4. Variété. Les mots de la légende de l'avers ne sont point séparés par des points.

Cabinet Vandermeer.

VACANCE DU SIÉGE ÉPISCOPAL (1784).

1. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende : S · LAMBERTUS - PATRO · LEOD; au-dessous du buste, 1784.

Rev. Écusson ovale aux armes écartelées de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et portant en cœur l'écu de Liége; le tout avec couronne et manteau d'hermine; légende : ✻ DEC · ET · CAPL · LEOD · SEDE · VACANTE.

Or. Ducat. De Renesse, pl. LXVII, n° 1.

2. *Av.* Buste mitré de saint Lambert, à gauche; légende : ✻ S · LAMBERTUS PATRONUS LEODIENSIS 1784.

Rev. Écusson ovale et orné, portant écartelées les armoiries de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et en cœur l'écu de Liége, le tout avec couronne et manteau d'hermine; légende : ⁝⁝ MONETA·NOVA· CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Arg. Ducaton. De Renesse, pl. LXVII, n° 2.

3. *Av.* Buste mitré de saint Lambert, à gauche; légende : S · LAMBERTUS · PATRONUS · LEOD.

Rev. Lion couronné et debout, à gauche, tenant l'écusson ovale et couronné de Bouillon, au-dessous en exergue : 1784; légende : ⁘ DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Arg. Escalin. De Renesse, pl. LXVII. n° 3.

VACANCE DU SIÉGE ÉPISCOPAL (1792).

1. *Av.* Buste mitré de saint Lambert, à gauche; au-dessous 1792; légende : S · LAMBERTUS - PATRO · LEOD.

Rev. Écusson ovale portant les armes écartelées de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et en cœur l'écu de Liége; légende : ✻ DEC · ET · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Or. Ducat. De Renesse, pl. LXVIII, n° 1.

2. *Av.* Buste mitré de saint Lambert, à gauche; légende : S · LAMBERTUS · PATRONUS · LEODIENSIS · 1792.

Rev. Écusson ovale et orné, portant les armes écartelées de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, en cœur, l'écusson de Liége; légende : ∴ MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Ducaton. De Renesse, pl. LXIX, n° 2.

3. *Av.* Buste mitré de saint Lambert, à gauche; légende : S · LAMBERTUS PATRONUS LEOD.

Rev. Lion couronné, debout, à gauche, tenant l'écu ovale et couronné de Bouillon; au-dessous 1792; légende : ∴ DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Arg. Escalin. De Renesse, pl. LXIX, n° 3.

A. Perreau.

MONNAIES ANCIENNES

TROUVÉES EN FRISE.

Au commencement du mois de mars 1863, on trouva quelques objets d'argent, près du village de Terwispel (commune d'Opsterland, province de la Frise), en enlevant la partie supérieure d'un terrain dont on tire de la tourbe et qui est situé un peu au sud du lieu où le ruisseau dit *Koningsdiep* prend le nom de *Boorn* (fluvius Burdo). Ces curiosités antiques furent conservées, grâce aux soins de M. le notaire J. de Jongh, résidant à Gorredyk, et de M. Ph. Van Loon, avocat à Heerenveen. M. J.-H. Van Boelens, un des directeurs de la Société historique, archéologique et philologique de la Frise, s'empressa de les offrir au cabinet de médailles et de monnaies que cette socité possède à Leuwarde.

La principale partie de cette trouvaille se composait de 161 petites monnaies d'argent, dont deux avaient été brisées, et de quelques objets d'argent, savoir : un petit lingot, qui a été fondu au creuset, ou qui au moins avait passé par les mains d'un ouvrier; deux ou trois petits morceaux

plats dont l'un en rouleau et l'encadrement un peu orné d'une pierre précieuse ou bijou. On le trouva dans le *bonkaarde,* comme ceux qui extrayent la tourbe appellent la partie supérieure d'une tourbière. Le tout était entouré ou enveloppé d'une matière grasse que nous supposons avoir été les derniers fragments d'un cadavre (1). Remarquons encore que le lieu où la trouvaille fut faite est tout près de celui où le *Burdo fluvius* (le Boorn), que les annalistes frisons connaissent (2), devient navigable, et qu'autrefois ce fleuve se jetait dans un bras de mer, qui traversait la Frise, mais qui est depuis longtemps desséché (3). Les environs convenaient très-bien à quelque émigrant pour s'embarquer et faire voile pour la Bretagne, sur une de ces frêles embarcations dans lesquelles on passait alors le Canal.

(1) On appelle cette substance *Adipocira.* Notre savant compatriote, M. le docteur W.-C.-H. Staring, à qui je fis part de ma conjecture, m'a renvoyé à son excellente dissertation : *de Geologia patriæ,* Lugd. Bat., 1833, où je trouve, p. 41 (8), que Fourcroy a observé le premier, cette mutation singulière dans des cadavres du cimetière des Innocents, à Paris, et qu'il l'a appelé du nom indiqué.

(2) A° 734, Carolus (Martellus) certatim altum mare (la mer du Nord) ingressus, navium copia adunata Austrachiam (*Oostergoo*, à l'est du Burdo) et Westrachiam (à l'ouest du Burdo) insulas Frisionum penetravit, super *Burdone* fluvio castra ponens. *Anonymus* in *Hist. Franc.* — Dirks, *Koophandel der Friesen,* p. 124 (1).

(3) La mer s'est retirée et se retire encore continuellement du Nord de la Frise, et y laisse ces excellents pâturages, qui ont rendu partout le bétail et le beurre frison si renommés. Une carte coloriée du travail de MM. Brouwer et Eekhoff, intitulé : *Nasporingen betrekkelijk de geschiedenis der voormalige Middelzee* (Boorndiep) *in Friesland,* 1834, fera mieux comprendre notre observation.

En examinant les monnaies, j'en reconnus aussitôt qui appartiennent à la classe (si on pouvait parler en botaniste) dite *anglo-saxonne*, et que M. C.-A. Rethaan Macaré a décrites, en 1838, dans ses *Verhandelingen* (*Dissertations sur les monnaies trouvées à Domburg en Zélande*), t. I, p. 30, pl. III, n° 65, et, en 1856, t. II, p. 42; ainsi que par J. Lelewel, en 1841, dans ses *Études numismatiques et archéologiques*, t. I, p. 426, pl. XII, n° 11.

L'avers présente une tête radiée (*Wodan?*) placée entre deux petites croix, et entourée d'un grènetis.

Le revers, selon Lelewel, nous montre un bouc ou *un cheval* également entouré d'un grènetis. M. Vander Chijs y voit un dragon.

Rethaan Macaré fit observer, t. I, p. 30, que les monnaies trouvées sur le rivage de Domburg (où était aussi un lieu de départ pour traverser la mer du Nord), ressemblaient beaucoup à une monnaie qui se voit, p. 35, n° 3, de l'ouvrage de M. Thomas Broderus Bircherod, *Specimen antiquæ rei monetariæ Danorum*. Il inclina donc d'abord à les classer parmi les monnaies danoises ou norwégiennes, puis il se rangea à l'opinion de M. Lelewel, qui y reconnaît une réapparition du type gaulois dans les *sceattas* (nom de ces monnaies) des Anglo-Saxons. — M. Rethaan Macaré conjecture même que ces monnaies ont été frappées dans la province de Mercie ou dans une des provinces voisines; puisque une grande quantité en a été trouvée mêlée avec des monnaies de Kent. M. Lelewel, dans ses Notes sur la pl. XI, les fait frapper en Bretagne par les Saxons, au commencement de leur heptarchie, mais sans indiquer dans quelle partie de ce royaume.

Faisons observer encore que M. le professeur Vander Chijs, de Leyde, m'a communiqué qu'il avait reçu, il y a longtemps, d'un étudiant de Bolsward, ville de la Frise, quelques-unes de ces *sceattas*, également trouvées en Frise, et qu'il les a fait graver (vu qu'il y en avait quatre variétés) dans son grand ouvrage, pl. II, n°.29-32, t. IX; ce qui prouve que notre trouvaille n'est pas la seule qui ait été faite en Frise (1).

La grande question qui se présente ici est celle de savoir si ces petites monnaies étaient exportées de la Bretagne en Frise, ou destinées à être exportées de la Frise en Bretagne, en un mot, si elles ont été frappées dans l'île de la Grande-Bretagne ou sur la terre ferme.

Nous penchons à y voir les premières monnaies des Anglo-Saxons, *avant leur trajet* en Bretagne. Des deux trouvailles de ces monnaies, la dernière était toute vierge, c'est-à-dire non mêlée à d'autres monnaies, ce qui indique que le possesseur n'avait pas fait grand chemin lorsqu'il succomba en traversant la Frise. Que de grandes cohortes d'*Angles* ont passé par les Pays-Bas, c'est un fait établi par les recherches savantes et intéressantes de M. P.-C. Molhuysen. On peut consulter à ce sujet : l'*Overysselsche almanak* de l'année 1841, et surtout les *Bydragen voor vaderlansche geschiedenis en oudheidkunde*, de feu M. Nijhoff, t. III, pp. 50-72 113-136, 221-223, t. IV, pp. 196-214, t. VI, pp. 244-256 (2). Ils ont laissé des traces de leur passage

(1) Les monnaies trouvées en 1863, en Frise, ont toutes le type du n° 31 de M. Vander Chijs. Le texte, qui doit accompagner ces gravures, est encore à élaborer.

(2) Nous n'ignorons pas que M. Huberts a combattu, dans le *Gids*,

dans les noms de plusieurs localités de la Gueldre, de l'Overyssel, etc., noms anglo-saxons qu'on retrouve en partie en Angleterre.

Mais, sans doute, le *Boerdiep,* ce bras de mer qui passait par la Frise, était un des chemins les plus courts pour les Anglo-Saxons qui s'embarquèrent pour la Bretagne.

Lelewel voit sur nos monnaies *une réapparition du type gaulois;* mais n'y faudrait-t-il pas plutôt voir un *type purement germanique, anglo-saxon?* Voici nos preuves :

Laissons de côté l'avers avec la tête radiée, placée entre deux petites croix, qui n'indiquent point du tout que les monnayeurs étaient des chrétiens, puisque ces petites croix se présentent aussi sur des monnaies gauloises, etc.; nous nous bornons à fixer l'attention des archéologues sur l'animal du revers dans lequel nous voyons un *cheval couché.*— Le cheval était pour les Germains un objet sacré. Tacite, *Germania,* cap. 10, nous dit déjà : « Proprium gentis, equorum quoque praesagia ac monitus experiri. Publicè aluntur iisdem nemoribus ac lucis, candidi et nullo mortali opere contacti : quos pressos sacro curru sacerdos ac rex vel princeps civitatis comitantur, hennitusque ac fremitus observant. Nec ulli auspicio major fides non solum apud plebem, apud proceres, apud sacerdotes : se enim ministros deorum, illos conscios putant (1). » Longtemps après, et même de nos jours, des têtes de cheval placées sur les frontispices de maisons rurales en Allemagne servaient et ser-

1851, pp. 331–333, cette opinion de M. Molhuysen, mais il ne nous a pas convaincu.

(1) Conf. Karl Simrock, *Handbuch der deutschen Mythologie.* Bonn, 1855, pp. 465, 513, 519, 539, etc.

vent encore, selon la superstition des paysans qui les habitent, à protéger leurs demeures (1).

Beda, dans son *Ecclesiastica historia gentis Anglorum*, lib. I, cap. 15, en traitant de l'occupation de la Bretagne par des étrangers, dit : « Advenerant autem de tribus Germaniæ populis fortioribus, id est Saxonibus, *Anglis, Jutis*. — Duces Anglorum fuisse perhibentur eorum primi duo fratres *Hengistus* et *Horsus*. » Ces deux noms sont des noms germaniques indiquant des *chevaux* (2). Les traditions frisonnes parlent aussi de deux expéditions entreprises contre la Bretagne, toutes deux par deux frères frisons, Hengist et Horst ; vers les années 385 et 470 (3). Turner, *the History of the Anglo-Saxons*, London, t. I, 1828, p. 318, dit : « We can easily accredit the intimations... that Frisians and their neighbours were mixed with the Saxons. »

Nous pourrions multiplier ces citations, surtout pour prouver que le *cheval* était en si grand honneur chez les Germains, que, lorsque ceux-ci commencèrent à frapper monnaie, le cheval dut être un des premiers symboles employés pour les orner ou peut-être pour les sanctifier, et qu'il n'était pas nécessaire, pour eux, d'en emprunter le type aux Gaulois avec lesquels les Anglo-Saxons, demeurant dans la

(1) *Voy.* la dissertation très-intéressante du professeur Chr. Petersen, *die Pferdeköpfe auf den Bauerhäusern besonders in Norddeutschland*. Kiel, 1860. — Simrock, *loc. cit.*, pp. 386, 540, 555. — Grimm, *Deutsche Mythologie*. Gott., 1835, p. 29.

(2) Grimm, *Deutsche Mythologie*, p. iv, *der Stammtafeln. Nennius :* « Interea tres ceolæ (kielen, vaisseaux). » Germania in exilium expulsæ Britanniam advenerunt in quibus dominabantur *Horst* et *Hengest*.

(3) L.-Ph.-C. Van den Bergh, *Ned. Volksoverleveringen en Godenher*, pp. 44-47, 136-139.

partie septentrionale de l'Allemagne, n'avaient que peu ou point de relations.

Du choc des opinions jaillit la vérité :

Je laisse aux numismates allemands et anglais à décider la question, et je ne réclame pour ma part que l'humble honneur de l'avoir proposée à l'occasion d'une trouvaille que je n'ai pas voulu laisser inconnue au public numismate.

Leuwarde, 19 août 1863.

J. Dirks,

de l'Académie royale des Pays-Bas, etc.

Les deux pièces reproduites en tête de cet article ont été offertes, par M. Dirks, au nom de la Société historique, archéologique et philologique de la Frise, à la collection de la Société de la numismatique belge.

LES PLUS ANCIENS JETONS

DU

MAGISTRAT DE BRUXELLES.

Pl. XVII, Nos 1 a 10.

Le *Magistrat*, ou l'administration municipale de Bruxelles, avant l'admission, en 1421, des corps de métiers, dits les *Nations*, se composait de deux trésoriers ou receveurs (*rentmeisters*) et de sept échevins, tous pris parmi les familles patriciennes qu'on nommait les *Lignages*. Après 1421, l'élément démocratique y introduisit deux bourgmestres, dont un patricien, deux receveurs et six conseillers, choisis par les corporations. Les bourgmestres et receveurs avaient particulièrement dans leurs attributions, les travaux publics, l'administration des deniers de la ville et de ses propriétés, en un mot, le pouvoir exécutif tel que l'exerce aujourd'hui le Collége. Réunis aux conseillers et aux échevins, ils formaient, avec les deux autres *Membres*, le *Large Conseil* et les *Nations*, le pouvoir législatif de la cité. Les échevins étaient, de plus, un tribunal jugeant en première instance les causes civiles et criminelles, en ce qui concernait les habitants.

Cette magistrature devait être renouvelée chaque année. Mais en parcourant la liste, qu'ont formée MM. Henne et Wauters [1], on est frappé d'une chose, c'est de voir reparaître continuellement les mêmes personnages et les mêmes familles. C'était une véritable oligarchie qui *possédait* la ville par droit héréditaire; le bon temps de ce qu'on nommait alors les *priviléges,* les franchises de la commune. Aujourd'hui ces priviléges s'appellent l'*indépendance* ou la *liberté* communale; liberté, qu'il ne faut pas confondre, Dieu nous en garde, avec la liberté individuelle des citoyens.

Auprès de cette administration et au-dessus d'elle, pour les honneurs seulement, se trouvait un commissaire ou délégué du souverain, l'Amman dont les attributions successivement amoindries se bornaient, en dernier lieu, à peu près à celles qui appartiennent aujourd'hui au Procureur du roi. Ses fonctions n'étaient pas non plus sans quelque analogie avec celles qu'exerçaient, sous la République, les Commissaires du pouvoir exécutif près des administrations municipales. Il était assisté par un Lieutenant-Amman, ou commissaire de police, également nommé par le souverain.

L'usage de donner des jetons, chaque année ou à des époques périodiques, à tous les fonctionnaires qui devaient rendre et ouïr des comptes, était général en Belgique. Ces jetons, qu'on frappait en argent, quelquefois même en or,

[1] *Histoire de Bruxelles,* 3 vol. in-8°.

leur tenaient lieu de salaire ou de gratification ; et cette coutume s'est perpétuée dans certains corps, Académies, Commissions, Colléges, Conseils, etc., sous le nom de *jetons de présence*.

Les jetons de cuivre, donnés en même temps et frappés aux mêmes coins, servaient réellement à additionner ou à *totaliser* les comptes dont on écoutait la lecture. A chaque article, ou, comme on disait, à chaque *poste*, l'auditeur déposait dans des cases placées devant lui et contenant séparément les unités, les dixaines, les centaines, les milliers, etc., un nombre de jetons égal au chiffre énoncé. Le compte terminé, on vidait les boîtes ; et comme plusieurs auditeurs avaient fait la même opération, leur travail se contrôlait réciproquement.

Il existe un grand nombre de jetons des receveurs de Bruxelles, pour le XVIe et le XVIIe siècle. Les jetons de cette dernière époque sont surtout curieux par la variété de leurs types et les renseignements qu'ils fournissent à l'histoire de la cité. Le XVe siècle n'en a donné, jusqu'à présent, qu'un très-petit nombre. Le plus ancien, cité par Van Mieris, t. Ier, p. 165, sous l'année 1482, appartient en réalité, comme l'a prouvé M. Cam. Picqué, aux deux receveurs patriciens, Thierry de Mol et Albertin Frenier, qui entrèrent en fonctions en 1456. M. Picqué, dans le volume de cette Revue, de 1860, p. 168, a publié aussi deux autres jetons des receveurs Jean Moyensoene, *alias* Anderlecht, et Guillaume de Blitterswyck, de l'année 1496. Ce ne sont encore que des pièces isolées, mais elles prouvent assez qu'à cette époque l'usage existait déjà de consacrer par des jetons spéciaux le souvenir de ces magistratures électives

si souvent renouvelées, et qu'il faut s'attendre à voir combler successivement, par de nouvelles découvertes, les vides qu'elles laissent entre elles.

Mais, quand cet usage, pratiqué bien antérieurement à 1456, dans d'autres localités, a-t-il été introduit à Bruxelles? Les archives communales le diront, peut-être, un jour, grâce aux investigations intelligentes de M. Wauters. En attendant, cherchons dans les jetons eux-mêmes les pièces qui pourraient entrer dans cette catégorie.

On connaissait des jetons muets que leur style faisait remonter aux XIVe siècle, toujours de cuivre rouge (ce qui les distingue des jetons de fabriques particulières, presque tous en laiton), et ne portant ordinairement que des armoiries. Nous avions publié, déjà, trois de ces jetons, dans cette Revue (1), en émettant l'idée qu'ils pouvaient appar-

(1) T. I, 3e série, pl XI, no 13, et t. V, 3e série, pl. XV, nos 2 et 3.

L'écu billeté au lion de ce no 2, appartient à diverses familles de Bruxelles, les Hinckaert, les Taye, les Swaef, etc. Celui aux trois vaches (?) avec le franc-quartier aux trois fleurs de lis, qui, sans doute est aussi bruxellois, ne figure pas sur les planches de l'*Histoire de Bruxelles*.

Les armoiries du jeton no 3, que nous avions, à cause de leur ressemblance, supposé appartenir aux Van Redinghen, de Louvain, sont exactement celles de Ansems, Jean fils de Jean, qui fut échevin de Bruxelles en 1355. Quant aux fleurs de lis accompagnées de trois tourteaux, on peut supposer qu'elles sont de quelque membre de la famille Pipenpoy, famille qui a fourni beaucoup de magistrats dans le XIVe siècle. J. Ansems a pu être receveur avec un Pipenpoy, dans l'une ou l'autre des nombreuses années du milieu de ce siècle dont les receveurs ne sont pas connus.

La fasce d'où sort un demi-lion est un motif favori pour les armoiries des familles de Bruxelles et de Louvain, motif sur lequel on a fait toutes les variations imaginables.

tenir à des familles patriciennes de Bruxelles ou de Louvain. C'était un premier pas de fait dans la bonne voie. Cette idée, jetée en avant comme une conjecture, nous a valu de la part de divers amateurs la communication obligeante d'un certain nombre de pièces du même genre qui s'éclaircissent mutuellement et dont l'ensemble ne laisse plus guère de doute sur leur origine. Ce sont bien là les premiers jetons, les jetons muets des anciens magistrats patriciens de Bruxelles. A présent que l'éveil est donné, les jetons de la même catégorie, jusqu'ici dédaignés et relégués par les amateurs parmi ces innombrables *reckenpenningen* indéterminés, vont, sans doute, sortir en foule de leurs cartons d'oubli. Ils permettront, un jour, de faire un travail d'ensemble, considérable et suivi, sur la numismatique municipale de Bruxelles.

N° 1.

D'un côté les armes des Mettenschachte, de l'autre celles des Fraeybaert.

Les armes des Mettenschachte se distinguent de celles des Saint-Géry, en ce que le franc quartier au lion, est billeté sur les premières et ne l'est pas sur les secondes. Notre graveur a un peu confondu ces billettes avec les griffes qu'il a exagérées du lion; mais sur l'exemplaire de ce jeton, que possède M. le comte de Robiano, il est impossible de s'y méprendre.

Un J. Mettenschachte, fils de Siger, figure comme échevin de Bruxelles, en 1394, 1400, 1415 et 1420.

Les Fraeybaert qui se rapprochent le plus de cette époque, sont :

H. Fraeybaert, receveur en 1375, échevin en 1384 et 1390.

J. Fraeybaert, receveur en 1391. (Un J. Fraeybaert, sans doute un autre, avait été échevin en 1348 et 1354.)

On ignore les noms des receveurs pour les années 1387, 1389, 1394, 1395, 1400, etc. Ne peut-on pas raisonnablement supposer, que J. Mettenschachte et l'un des Fraeybaert ont géré ces fonctions comme collègues, pendant l'une ou l'autre de ces années dont on ne connaît pas les titulaires ?

N° 2.

Armes de la famille Collay, que nous retrouvons plus loin sur le jeton n° 10.

Au revers trois fleurs de lis au pied nourri, à la bande losangée.

Les trois fleurs de lis, diversement brisées, figurent dans les armoiries d'un grand nombre de familles bruxelloises, les Absalons, les Boote, les Vanderbruggen, les Cassaert, les Clutinck, les Hofstadt, les Huldeberghe, les Issche, les Vanderkelen, les de Lapide, les Deloose, les Meerte, les Meyer, les Mortenbeke, les Vander Noot, les Van Nieuwenhuysen, les Pipenpoy, les Rongeman, les Vander Roosen, les Spout, etc. On voit qu'on a de quoi choisir. Quant à la bande losangée, pièce principale de l'écu des Van Ophem, on la trouve, comme brisure ou comme pièce accessoire, sur plusieurs autres armoiries patriciennes, mais, malheureusement pas sur un écu aux fleurs de lis.

N° 3.

Armoiries que nous n'avons pu reconnaître. Le lapin ou le lièvre du revers, ne semble pas être une figure héraldique, mais un emblème de fantaisie; peut-être un rebus donnant le nom du personnage, comme de Hase, Lelièvre, etc.

N° 4.

Ces armoiries, comme celles de la pièce précédente, nous sont complétement inconnues. Si ces deux jetons figurent ici, sans aucune attribution, c'est simplement dans l'espoir d'arriver à découvrir leur origine en appelant sur eux l'attention des amateurs. Leur fabrication, le métal et, si l'on peut dire, leur style offrent la plus grande ressemblance avec les jetons bruxellois.

N° 5.

Ce joli jeton, incontestablement bruxellois, restera toujours d'une attribution douteuse, quant à la famille qui l'a fait frapper. Le franc quartier est demeuré en blanc. Est-ce un oubli du graveur? Impossible de l'affirmer. Or, c'est précisément ce franc quartier qui pourrait faire reconnaître les armoiries. Six familles différentes, toutes dépendantes du lignage de Sweerts, portent cet écu émanché; les de Barsère, les de Craene, les Saint-Géry, les Habbeke, les Halfhuys et les Vander Hert. Le franc quartier seul les distingue.

N° 6.

L'écu au lion sur champ semé de rosettes, quand le lion porte une couronne, est celui des familles Esselen et Heenkenshoot, selon les couleurs que nous n'avons pas ici. Quand le lion n'est pas couronné, comme sur notre jeton, il appartient à la famille T'Seraerts qui a fourni six magistrats pendant le XIVe siècle :

Barthélemi T'Seraerts, échevin en 1352, 1359 et 1377.

Jean T'Seraerts, échevin en 1351 et 1378, receveur en 1374.

Gerelin T'Seraerts, échevin en 1353.

Guillaume T'Seraerts, chevalier, échevin en 1358.

Everard T'Seraerts, échevin en 1360, 1367 et 1375.

Michel T'Seraerts, échevin en 1381.

N° 7.

Ce jeton semble, au premier abord, réunir, sur ses deux faces, les armoiries des deux lignages Sweerts et Serroelofs. Mais, en l'examinant plus attentivement, on reconnait que l'émanchure n'a pas le même nombre de pointes qu'aux armoiries des Sweerts ; et, qu'au revers, les billettes sont au nombre de dix, tandis qu'on n'en compte que neuf sur l'écusson des Serroelofs. Notre écusson billeté est celui de la famille de Coninck qui a fourni plusieurs magistrats à Bruxelles, dans le XIVe siècle. L'autre ne se trouve point dans les planches de MM. Henne et Wauters; mais on peut présumer qu'il appartient à quelque famille bruxelloise dépendante du lignage de Sweerts.

N° 8.

Ce jeton, qui appartient à l'établissement géographique de Bruxelles, est, malheureusement, en assez mauvais état. M. J. Vandermaelen, qui a bien voulu nous en communiquer un dessin, fait par lui, y a joint deux lettres successives. Nous ne pouvons mieux faire que de les reproduire ici :

Bruxelles, 26 mai 1863.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le dessin du jeton que j'attribue à *Franc de Pape* dit *Van Pede*, du lignage de Swerts, mort le 20 décembre 1438. On trouve dans l'ouvrage de MM. Henne et Wauters que ce patricien fut échevin en 1405, 1411, 1417, 1430 et 1436, conseiller en 1438 et receveur en 1421 et 1426 (1) La pl. XX du même ouvrage attribue, sous la lettre *B*, les armoiries du jeton à Franc de Pape, et sous la lettre *A*, à un autre de Pape, Égide, un écu à trois cœurs (2), avec un franc quartier portant deux faucilles, comme aux un et quatre des armoiries qui sont au revers de notre jeton.

Les mêmes dessins se retrouvent encore dans un manuscrit de la bibliothèque royale, n° 19195 (18026), pp. 35-36. Les dessins sont les mêmes; mais MM. Henne et Wauters placent :

Égide, échevin, en 1371,
Franc, id. en 1405,

(1) T. II, pp. 515, 517.
(2) On feuilles de nénuphar.

tandis que le manuscrit précité indique :

Égide, échevin, en 1405,

Walter, id. en 1435.

Dans l'*Histoire de Bruxelles*, on trouve encore mentionnés : Égide de Pape, receveur en 1369, échevin, en 1371 et 1388; Guillaume de Pape, échevin, en 1408, 1413, 1428, 1435, receveur, en 1436.

Veuillez agréer, etc.

Bruxelles, 23 juin 1863.

Monsieur,

Comme suite à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser, le mois dernier, au sujet du jeton de Franc de Pape, je viens vous transmettre le dessin d'un sceau de ma collection qui confirme d'une manière indubitable cette attribution :

Veuillez remarquer surtout le cimier fort clair, ici, et presque indéchiffrable sur le jeton, sans oublier la petite feuille de nénuphar en cœur (au point d'intersection des quatre quartiers). Vous jugerez, sans doute, comme moi, que le jeton et le sceau se rapportent au même personnage.

Agréez, etc.

J. Vandermaelen.

N° 9.

Armes de la famille de Coninck, au revers, celles de la famille Thonys.

Gérard de Coninck, qui portait ces mêmes armoiries (lesquelles diffèrent de celles du lignage Serroelofs par une billette de plus en pointe), était échevin en 1376. Les Thonys commencent à figurer dans la liste de MM. Henne et Wauters, vers 1390. On les retrouve en 1402, 1407, 1414, etc. Le jeton, que nous croyons être du commencement du xve siècle, fait présumer que des membres de ces deux familles ont occupé simultanément les fonctions de trésorier. Mais l'insuffisance des listes publiées ne permet pas, encore une fois, de constater la chose.

N° 10.

D'un côté, les armes de la famille Collay; de l'autre les trois fleurs de lis au lambel à trois pendants, qui peuvent appartenir (selon les émaux que nous n'avons pas) à diverses familles : Van der Brugghen, Cassaert, Clutinck, Rongeman, etc.

Les Collay figurent dans la magistrature pendant la première moitié du xive siècle. En 1329, on trouve, parmi les échevins, un Guillaume Collay et un François Clutinck qui ont pu exercer ensemble, une autre année, les fonctions de receveur.

Quant aux besants ou tourteaux qui chargent les pendants du lambel, c'est, sans doute, une brisure individuelle à un des membres de la famille. On trouve ainsi un

Cassaert, en 1355, qui chargeait chaque pendant du lambel de trois maillets.

A ces dix pièces, si l'on ajoute les trois jetons précédemment décrits dans la Revue et celui qu'ont publié MM. J. Rouyer et E. Hucher, dans leur bel ouvrage sur l'*Histoire du jeton*, pl. IX, fig. 78, on aura, de compte fait, quatorze pièces d'une série toute nouvelle dont on ne soupçonnait pas même l'existence. Ce n'est pas la dixième partie de ce qu'on doit retrouver; mais enfin c'est quelque chose.

Le jeton publié par MM. Hucher et Rouyer, et attribué par eux à l'Artois, porte d'un côté les armoiries d'un membre de la famille Cassaert et au revers celles de la famille Meert. Ces deux familles, à partir du milieu du XIVe siècle, ont fourni fréquemment des membres à la magistrature bruxelloise. Hâtons-nous d'ajouter que M. J. Rouyer est venu au-devant de cette rectification, en nous la proposant lui-même.

Si plusieurs des armoiries qui figurent sur ces jetons n'ont pu être reconnues, il ne faut pas trop s'en étonner. La liste déjà si longue que MM. Henne et Wauters ont donnée des magistrats de Bruxelles [1], est cependant fort

[1] A. Henne et A. Wauters. *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. II, pp. 509 à 561.

incomplète encore, et tellement incomplète que, d'après ce que dit M. Wauters lui-même, il en doublerait l'étendue en ce qui concerne les receveurs, s'il publiait une seconde édition de son livre. Les vingt-six planches qui accompagnent cette liste sont encore plus loin de comprendre toutes les armoiries des magistrats. Ainsi, par exemple, on y cherche en vain celles de Jean Moyensoene, *alias* Anderlecht, receveur en 1496, que nous fait connaître le jeton publié par M. Picqué. Pour les époques antérieures, les lacunes, on le conçoit, doivent être nécessairement plus nombreuses. Ajoutons à cela que la gravure des jetons ne peut indiquer ni les émaux ni les couleurs; qu'il existe, dans ces armoiries bourgeoises, une multitude de *brisures* qui les font varier à l'infini, et qui semblent être le résultat du caprice individuel : des personnages du même nom et de la même famille portent, d'après MM. Henne et Wauters, des armoiries tout à fait différentes.

Déterminer tous les jetons muets des magistrats de Bruxelles est un travail que la comparaison d'un grand nombre de pièces rendra possible, plus tard, à celui qui voudra entreprendre leur monographie. Cette note, simple ballon d'essai, comme sont, d'ordinaire, les articles de Revues, n'a eu pour but que d'appeler l'attention sur un filon nouveau et inexploité de la *Californie jetonienne*.

Nous devons la communication du n° 1 à M. Preux, avocat général à Douai; des n°s 2, 3, 4, 5 et 6 à M. J. Rouyer, inspecteur des postes à Mézières; du n° 9

à M. Minart, conseiller à Douai; du n° 7 à M. le comte Maurice de Robiano; du n° 8 à M. Vandermaelen et du n° 10 au R. P. de Bellinck à Namur.

R. Chalon.

QUELQUES MOTS

SUR DES

MONNAIES DU ONZIÈME SIÈCLE.

Les monnaies frisonnes du XIe siècle, publiées ou décrites depuis que, en 1843, nous avons fait paraître le premier numéro des *Bydragen tot de penningkunde van Friesland,* se laissent maintenant compter par douzaines. M. de Kœhne en a décrit cent trente-huit dans son excellente brochure *Ueber die im Russischen Reiche gefundenen Aberländischen Münzen des X, XI und XII Jahrhunderts* (1850), et encore trente-six, sous le titre : *In Rusland gefundene Munzen des elften Jahrhunderts* (1862). (*Zeitschrift fur Munz-, Siegel- und Wappenkunde,* in-4°, pp. 321-324.) M. Vander Chijs nous en donne cinquante-quatre sur les planches I-III et VIII du vol. V de son important travail.

Grâce à des investigations persévérantes et à des conjectures pas trop hasardées, on a eu le bonheur de mettre un peu d'ordre et de répandre quelque lumière sur les monnaies de Brunon (III, 1038-1057 et des Egberts), (Egbert I, 1057-1068; Egbert II, 1068-1090), monnaies si intéressantes pour éclaircir les relations de ces princes allemands avec la Frise, et l'histoire de ce dernier pays déjà florissant par le commerce au XIe siècle.

Quoique occupé maintenant d'une partie de notre histoire métallique beaucoup plus rapprochée de nos jours, savoir la suite du grand ouvrage de Van Loon, (Médailles historiques des Pays-Bas), que l'Académie royale continue, dont les deux premiers volumes in-folio, VI-VII (1760-1781), ont déjà vu le jour, et dont le troisième (VIII, 1781-1784 ou 1786), paraîtra bientôt, le mot est vrai pour nous, qui dit « qu'on revient toujours à ses premiers amours. » Toujours au moins nous avons eu l'œil ouvert pour découvrir le sens des légendes encore indéchiffrées de plusieurs de ces monnaies publiées par M. de Kœhne, qui, en finissant le dernier article qu'il leur a consacré, nous invitait *nominatim et publice* à les déchiffrer. Tâchons de satisfaire autant que possible à son désir.

Faisons observer d'abord que plusieurs de ces monnaies paraissent être imitées par des monnayeurs illégaux, non autorisés à les frapper ou à les émettre. De là, des légendes peu ou beaucoup, même extrêmement mutilées, qui souvent laissent à peine reconnaître le nom primitif. Nous occuper de ces imitations serait inutile; elles nous induiraient en erreur. Mais évitons une autre faute, celle de croire que toutes les pièces, qui ne se laissent pas classer d'abord parmi les monnaies de *Doccugga*, *Lienwart*, *Bodelswert*, *Staveren*, etc., n'ont que des légendes mutilées. Il en est qui portent des légendes tout à fait étrangères à ces noms et qui doivent appartenir à d'autres localités.

1° D'abord se présente une monnaie très-rare d'Egbert Ier, 1057-1068, avec la légende :

✠ SEL-NRON. (De Kœhne, n° 106.)

Nous avons osé y retrouver le village de *Selward*, près de Groningue, où Herman de Koevorden (1360-1371) frappa aussi de la monnaie. M. Vander Chijs, dans le t. V de son grand et important ouvrage, pp. 376 et 447, a indiqué un lieu très-ancien, *Seltnon*, dans le *gouw* (pagus) Huymerchi, cité en 855, comme étant le lieu probable de l'origine de cette monnaie qui, en formant la transition du type de Brunon à celui d'Egbert (Ier), restera toujours remarquable. Ce *Seltnon*, dans un des « pagi groningenses » appelé *Huymerchi*, au sud de la rivière Hunse, maintenant nommé le *Humsterland*, se retrouve dans le hameau *Selwaart*, près d'Oldehove. D'autres veulent le reconnaître dans le village ou hameau *Suttum*, non loin de là.

2° Sous le n° 161, M. de Kœhne nous présente une monnaie d'Egbert Ier (1057-1068) au type de NOTA, probablement une abbréviation de MONETA. A l'avers, au lieu du nom d'Ecbertus, on lit le nom EMNIGHM, et, au revers, celui de CHMEMIEHC.

M. de Kœhne l'appelle « eine sonderbare pfennig, » une monnaie très-curieuse.

Nous nous sommes abstenu en traduisant et en annotant ce Mémoire dans le *Vrye Fries*, t. VI, p. 19, de nous hasarder à déchiffrer ce second nom si barbare. Le premier nom se lisait déjà plus correct chez Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, t. II, p. 170, atlas, pl. XVIII, n° 35, sur une monnaie d'Egbert II (1068-1090), où l'on trouve : EMNIGHEM.

Notons d'abord que nous croyons maintenant que le nom Emnighem, de l'avers, indique le pagus, *go*, *gouw*, *hem*, où district dans lequel le lieu CHMEMIEHC était

situé. Sans doute, le graveur de la monnaie n'a pas sans cause grave omis ou plutôt remplacé le nom d'Ecbertus par celui d'Emmighem.

Remarquons ensuite qu'un M, sur les monnaies de ces temps, peut se lire souvent comme à demi renversé, formant un ≋ ou un Z ; que la lettre H représente très-souvent un N et le C un G, comme dans le n° 98, STAVEROH pour STAVERON, le n° 82, DOCCVGGA pour les n°s 70-81, DOGGVGGA.

On peut donc lire :

CHZEMIENG,

au lieu de :

CHMEMIEHC.

Ce nom s'accorde assez bien avec celui d'une *villa*, en Frise, qui se trouve mentionnée dans une charte de l'an 893, mais copié et modernisé en 1222. C'est une liste des biens de l'abbaye de Prum, dans l'Eïfel, écrite en 893. L'abbé Cæsarius le transcrit en 1222, mais il ajoute : « Verumtamen villarum vocabula quæ ex longævitate, quasi barbara videbantur, nominibus quæ eis modernitas indidit commutavi. » — Cette liste intéressante est publiée par Beyer, *Urkundenbuch zur geschichte der jetzt die Preusische Regierungsbezirke Coblenz und Trier bildenden mittelrheinischen Territorien,* n° 135, et reproduit par notre collègue, le baron Sloet Van den Bele, dans son excellent et érudit Mémoire : *De hof te Voorst,* pp. 70-79, publié cette année par l'Académie royale des sciences des Pays-Bas. Nous y lisons, p. 70, ces mots :

« Nec non et de bonis que tenemus apud *Chzimingen* in

Frisia. Habemus itaque in eadem villa jus patronatûs unius ecclesiæ quæ est una de melioribus totius Frisie. Multos census in Frisia etiam in aliis villis sitis satis prope *Chzimingen* deberemus annuatim percipere qui jam diu neglecti sunt, quia non erat qui eos requireret debito modo cum effectu. »

Ce Chzimingen était donc une *villa* importante, puisque une des meilleures églises de toute la Frise s'y trouvait. Là où il y avait une église importante se créa bientôt un marché, tenu premièrement au jour de fête du patron de l'église ; puis, à des jours fixés, si le souverain accordait le *jus mercatûs*, auquel se liait intimement le *jus monetæ*.

Mais où chercher ce Chzimingen? Une autre monnaie frisonne, décrite par M. de Kœhne, dans le *Zeitschrift*, p. 322, n° 5, nous fera peut-être encore avancer d'un pas, sinon pour le découvrir, du moins pour circonscrire le cercle du territoire dans lequel ce nom barbare doit être retrouvé.

3° La monnaie indiquée sous le n° 5 est de Bolsward, comme l'indique la légende un peu tronquée de l'avers, où on lit : BODLINVVER(T), entourant une croix avec quatre points aux coins.

Au revers, se trouve le mot NOTA, divisant le champ entre deux grènetis; et la légende est GHIMIEHC. Remarquons qu'une autre monnaie semblable, indiquée par M. de Kœhne sous le n° 6, a GNIMIEC, et que la monnaie décrite auparavant avec le nom CHMEMIEHC, porte à l'avers et au revers le même type que le n° 5 ou 6 que nous venons de décrire. Nous osons donc affirmer qu'elles proviennent de la même localité, encore inconnue, mais située dans le

pagus *Emnigheim,* près de Bolsward, puisque le nom de cette ville et de la *villa* qui s'appelait, en 1222, Chziminggen, s'y rencontrent. Était-ce donc une monnaie qui avait cours dans tout le pagus, où était-ce plutôt une monnaie frappée en commun par les deux localités?

Ce sont là quelques questions encore difficiles à résoudre. Remarquons qu'au sud de Bolsward se trouve un district portant maintenant le nom d'Eemswolderhem et un hameau Eemswoud, et que ce district était situé au bord austral du Middelzee, c'est-à-dire de ce bras de mer qui traversait encore, au XIe siècle, la Frise jusqu'à Bolsward, anciennement Bodelswert, nom qui signifie *le tertre où l'on marchande.* Nous trouvons donc par ces monnaies le centre du commerce frison, au XIe siècle, comme fixé dans ces lieux.

4° M. de Kœhne, dans le *Zeitschrift,* décrit encore, sous le n° 15, une monnaie au même type que les deux précédentes d'Egbert Ier (1057-1068), avec le nom MSINISIIM. Ce sera le même nom qu'il avait trouvé écrit MDINISIM, sur la pièce décrite auparavant sous le n° 162.

Nous avions demandé, *Vrye Fries,* t. VI, p. 20 (25), si ce ne pouvait pas être une monnaie de Meissen (*Misna*), puisque Egbert était aussi comte de Meissen. M. de Kœhne, p. 323, dit que nous y retrouvons peut-être « Vielleicht, *Marssum* » où le duc Albert de Bavière, comte de Hollande, après avoir subjugé la Frise, fit probablement frapper une monnaie (1398-1402) qu'a publiée M. Vander Chijs, *de Munten van Friesland,* p. 602-624, pl. XXII, n° 2. Nous avions fait cette conjecture, ne nous fondant pas sur la légende MSINISIIM où nous n'oserions pas retrouver Marssum, contracté probablement de Mareshem ou Meres-

hem [1], mais sur la légende d'une autre monnaie provenant de la même trouvaille de Novogorod, et communiquée par M. de Kœhne dans une lettre particulière. Sur cette pièce se trouvait la légende MEHRICVM.

Remarquons que Dronke, *Traditiones et antiquitates Fuldenses,* Fulda, 1844, in-4°, p. 61, dans un registre du xe siècle, intitulé : *Descriptio reditûs terræ Frisonum sub Hadamaro,* indique une localité de la Frise : *Midisheim,* peut-être *Miedum,* très-petit hameau, mais cependant jadis pourvu d'une église et même encore d'une tour. Cette localité était pourtant trop petite pour avoir un marché, comme le nom MDINISIM ou MSINISIIM l'indique. Peut-être ce nom n'est-il qu'une mutilation du nom MILDNVM, sur une monnaie de Brunon III (1038-1047), que nous avons attribuée au village de Midlum près de Harlingue, où était autrefois le siége d'un *weerstal* ou tribunal tenu *sub divo,* et où, avant que la ville tout proche, mais plus jeune, Harlingen, s'élevât, peut-être, le marché du *goo* se trouvait, comme le tribunal, également *sub divo,* ainsi qu'il en est encore au *Wildemarkt* en Frise. — Mitldelstum en Hunsingo s'appella au viie siècle *Mitilistenheim.*

5° M. de Kœhne nous donne encore, n° 16, une monnaie d'Egbert Ier, (1057-1068) avec NOTA, et la légende : ⁝ HTEVSN. II. (Pl. XI, n° 7.)

Malheureusement les deux ou trois dernières lettres sont à peu près illisibles : peut-être en lisant à rebours, pourrait-on y trouver ou du moins y chercher le nom du lieu :

[1] Dronke, dans un registre du xie siècle, cite un Mereheim en Frise, probablement Marrum.

le dialecte frison ne permettant pas de commencer un nom par les consonnes *ht* ou *nt*, les dernières lettres du nom seront donc ... NSVETH.

6° Le n° 17, aussi d'Egbertus Ier, (1057-1068), se lit, au revers :

VVAƆ probablement VVAR
ARVN
SƎIꓶ *

Cette partie de l'inscription ARVN n'est probablement qu'une mutilation du mot NOTA à rebours. Sans cette coupure de la légende, on pourrait y trouver le nom d'un village assez grand : Tyemarum, maintenant Tjummarum ; mais que faire, dans ce cas, de la ligne supérieure? Attendons que M. de Kœhne nous envoie une empreinte de cette monnaie ou un dessin exact, d'autant plus que le Ɔ de cette ligne est surchargé d'un point d'interrogation, dans le compte rendu que nous en avons donné, d'après une lettre de M. de Kœhne, dans les *Verslagen* de la Société frisonne historique, etc., p. 354. Nous aimerions à y lire un R, et alors le nom du lieu s'appellerait : TIESVVAR. Nous le retrouvons dans le village *Tysweer*, situé autrefois à la bouche de l'Ee, qui se jetait dans l'Ems, mais submergé par les flots de la mer, lors de l'affreuse inondation du 13 janvier de l'an 1277, où le Dollart se forma dans le Reiderland et engloutit quarante-quatre villages. Ce Tysweer avait une situation excellente pour un marché, comme l'indique une carte du pays inondé.

Restent encore des monnaies d'Egbert II (1068-1090), au type de Goslar :

7° Avec la légende ✠ GENOI..AN (de Kœhne, n° 34,

et figurée pl. XII, n° 3), dont deux lettres manquent et les dernières sont incertaines.

Peut-être est-ce le village Goinge, Goingum, près de Sneek, où se trouvait un cloître érigé en 1233. Nous n'avons pas trouvé, en Frise, un autre nom d'un ancien village qui y ressemblât.

8° Avec la légende NEOB'VVHES.

9° Avec la légende SERVEBEN, ou lisant à rebours, NEBEVRES. Ces noms se ressemblent et on serait tenté d'y retrouver le village Nieuwier, au nord-est de Dokkum, où se trouvaient deux cloîtres. Mais le nom même de Nieuw, Nye, Neo, Nova nous fait rejeter cette conjecture quand il s'agit d'une monnaie du XIe siècle. S'il fallait lire SERVEBEN et SEHVV'BEON, nous ne trouvons que le village Syerdaberth, Sydebert, dans le Fivelgo dont le nom ressemble un peu à celui de ces monnaies encore indéterminées. Attendons que M. de Kœhne les publie, pour pouvoir les examiner de nouveau et de plus près.

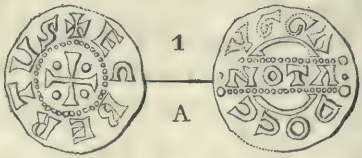

En finissant cet article, j'y joins le dessin, fait par M. L. Lassoé, d'une monnaie inédite d'Egbert Ier (1057-1068), qui se trouve dans le cabinet de M. Thomsen à Copenhague; elle est au type indiqué de NOTA et porte les légendes : ECBERTVS et DOCCVGGA.

Elle manque aux suites de ces monnaies publiées par MM. de Kœhne, Vander Chijs et par nous.

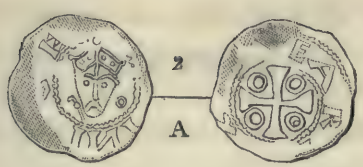

Nous y ajoutons une autre monnaie provenant de cette même trouvaille où les monnaies frisonnes décrites dans le *Zeitschrift*, pp. 321-324, furent découvertes. M. de Kœhne, en me le remettant, lorsque nous nous rencontrâmes à la Haye, en 1861, pensait qu'elle était d'un type des Pays-Bas. En vérité, ces annelets ouverts ou petits cercles du revers se retrouvent sur une monnaie de Conrad, évêque d'Utrecht 1076-1099. (Vander Chijs, t. VII, pl. III, n° 4.) L'avers représente un empereur avec sa couronne ou son diadème, probablement Henri IV, 1084-1106 (1). De la légende, on distingue les lettres INP. Au revers, on voit TRAE... Ce sera peut-être le denier dont l'obole se trouve dans M. Vander Chijs, t. VII, pl. III, n° 5.

Leuwarde, 26 août 1863.

J. Dirks,
de l'Académie royale des Pays-Bas.

(1) Comme sur la monnaie de Hartwieg, évêque de Magdebourg (1079-1102), chez de Kœhne, n° 64, pl. II, n° 24, p. 73, de la brochure citée : *Ueber die im Russischen Reiche*, etc.

MONNAIES

DU

NORD DE LA FRANCE ET DE LA BELGIQUE,

QUI AVAIENT COURS EN PICARDIE A LA FIN DU XVe SIÈCLE.

Bien que les documents que nous allons emprunter aux archives de la collégiale de Saint-Pierre de Roye (Somme) puissent, de prime abord, être considérés comme appartenant à une contrée que la Revue de la numismatique de Belgique n'a pas comprise parmi celles qu'elle a soumises à ses incessantes investigations, nous avons pensé que nos savants confrères ne liraient pas sans intérêt les documents qui suivent, lesquels, tout en nous initiant aux mœurs et aux usages de l'époque, nous font connaître les diverses monnaies belges qui avaient alors cours en Picardie, et leur valeur.

Quêtes faites à Roye (1492), *pour la fonte de quatre cloches de l'église Saint-Pierre.*

Nous savons tous le rôle important que jouaient les cloches [1] au moyen âge : placées dans les antiques clo-

[1] Les cloches sont sonnées pour les loenges de Dieu, pour la convocation du peuple et pour la terreur des dyables. (*La forteresse de l*

chers de nos vieilles et vénérables basiliques, elles rappelaient incessamment les joies et les douleurs que le christianisme avait sanctifiées; alors que celles de nos beffrois proclamaient au loin nos victoires ou l'heure dernière du condamné.

Toujours convoqués au son grave et solennel de la bancloque, les échevins avaient trouvé tout naturel de nommer jours de cloche, ceux durant lesquels ils vaquaient aux affaires de la commune, comme le constate le document suivant, si précieux pour l'histoire de nos chambres de rhétorique :

A ung quidam, nommé le Cat, d'Armentières, nous dit, en 1572, l'argentier de la ville de Lille, j'ai remis III l., qu'ordonné luy at esté, pour avoir présenté à messieurs de la loy, le vendredy, *jour de cloche,* en juin XV^c LXXII, *la désolation de Vallenciennes, en rhétorique.*

Nous avons dit ailleurs (1) que ces admirables bourdons, nommés d'ordinaire *joyeuse,* et les autres cloches des villes appartenaient au grand maître de l'artillerie, lorsque la cité avait été prise d'assaut ou après un siége.

foy, Ms. n° 234 de la biblioth. de Valenciennes, XVe siècle, fol. 98 v°). — On a de coustume de sonner les cloques, quand on voit que grans tempies s'eslevent en l'air, pour chou que li diable, quant il oent le son des cloques, soient espaenté et s'enfuichent, et ne puissent esmouvoir plus le tempies, ne faire mal à nulle personne. (Ms. n° 119, *ibid.,* XVe siècle, fol. 152 r°.) — Quy est celuy qui pourra estre asseuré sur terre, où l'air est remply de dyables qui volent entour les mortelz sy drus comme mousches. (Ms. n° 233, *ibid.,* XVe siècle, fol. CCXLVII r°, — fol. CCLVI r°, il le nomme serpent et noir dyablot.

(1) *Recherches historiques sur Noyon,* p. 90; — *Bulletin archéologique du comité des arts et monuments,* t. IV, p. 167.

Ainsi, en 1467, le comptable du duc de Bourgogne (qui énumère avec le plus grand soin les diverses dépenses qu'avait eu à supporter le trésor de son maître, pour cette cruelle expédition de Liége, qui, devant l'histoire, restera la honte de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire), après avoir porté en dépense et les vi^{xx} x l. accordées aux LIX compaignons arbalestriers et à leur doyen Gilles Huyches, qui avaient conduit de la ville de Bruxelles quarante-huit hostages de Liége, ès villes et chasteaulx de Velvorde, Replemonde, Audenarde, Courtray, Commines et Lille, où yceluy seigneur les envoyoit tenir prison (1), ajoute que « son très-redoubté seigneur a accordé XXIIII l. à maistre Clarembault le Gay, son canonnier, *pour et en récompensacion de la grosse cloche du beffroy de la cité de Liége, à lui appartenant à cause de la prinse d'icelle cité.* »

Mais il est temps de faire connaître à nos lecteurs les diverses monnaies données par les pieux habitants de Roye pour la fonte de leurs cloches.

Des dons fais par les parrains et marines des quatre cloches, le grosse, nommée Marie, l'autre, Anne, le troisiesme, Katherine, la quatriesme, Margueritte.

De Madame de Bocquiaux, ung escu d'or, avec ce le chemise (2), ledict escu val. XXXVI s., et la chemise, quy a esté vendue XVIII s.

(1) Pietre May, navieur à Brouxelles, reçut XXXVI l. pour les y conduire dans *sa plette*. — *Voy.* le *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1861, p. 259 et suiv.

(2) Pour empeser les chemises des cloches, XVIII d.

De demoiselle de Rivery, une maille (1) d'Otrec (Utrecht), de XXVI s.;

De Jehan Colluchon, ung lyon d'or, de XLVI s. (2);

De Henry le Doulx, ung réal, de XL s.;

Tous icheulx dons ont esté pour le grosse cloche.

De Jehan du Quesne, ung escu de Brethaigne, de XXXV s.;

De Fermin Lefevre, deux mailles de Horn, de XXX s.;

Même don fait par le femme Jehan de Benast, de Athiot.

De le femme Pierre Gilles, ung guillermus (3), de XXVIII s.

Avec ce le chemise, qui a esté vendue XV s. VI d.

Icheulx dons ont esté pour le plus grosse des petites.

Dons fais par les parrins et marrines de la cloche, nommée Anne :

(1) 1617. Une maille parisis et une abenghe demie Tournois. — En 1462, plusieurs boulenghiers de Valenciennes sont condamnés à LXV s. d'amende, pour avoir trouvet en leurs maisons pain de maille de menre (moindre) poix qu'il ne devoit, si comme de XII estrelins, de XV estrelins et de XIII estrelins. — De sapientia. Omnia vende que habes et da pauperibus, habebis thesaurum in celo. Si non es dives, quod totum possis precium solvere, id est omnia relinquere; tamen esto socius emencium pauperibz elemosinas, dando pro societate tenenda, quia dicitur *une maille part à cent mars*. (*Dict. pauperum*, Ms. n° 77, biblioth. de Lille, XVe siècle, fol. CXLV v°.)

(2) En 1493, il faut (à Valenciennes) V doubles d'argent à deux lyons pour la livre. 1374. Une maison y est vendue XXXVII doubles de Haynnau.

(3) En 1467, le guillermus ne valait que XXI s. à Bruxelles, puisque le receveur du duc de Bourgogne porte en dépense ung guillermus de XXI s., donné à une poure femme de Huy, qui apporta à MS. *une poignie de violettes*.

De madame de Vercain, ung escu de Savoye, de XXXIIII s.;

De M. de Bocquiaux, quatre mailles de Hornes, de LX s.;

De Pierre Carton, un demy-noble du duc de....., de XXXVII s.;

De le femme Henry le Doulx, une chemise et une maille d'Utrect, dont la chemise a esté vendue ung tiers de angelot, val. XXVIII s.

En tout LIII s.

Donné dans la ville en deniers, IX l., IIII s., VI d.

En argent, LXII s.

Les confrairies St-Firmin, St-Marcoul et du Cruchifix donnèrent XXXVIII s. IX d.

De Mahieu Lagoul, ung demy-noble, de XL s.;

De Remond Robbe, V testu (testons), de L s.;

De le femme Pierre Le Roy, le chemise, avec ce une maille de Horne, de XV s.;

De le fille Berthemot Broyart, une maille de Hornes, de XV s.;

Icheulx dons ont esté pour le petitte cloche, nommée Margueritte.

Les pieuses offrandes consistèrent aussi *en mittaille*, mis dans les cloches, *en quenure, changié en mittaille,* en tierschain, en estain, *en potin,* mis dans les cloches.

Celle qui avait en garde le chire de le candaille de Ste-Marguerite, pesant XLII l. de chire, donna LX s., et les parmentiers, LXIIII s., également sur leur candaille.

Les autres dons s'élevèrent à XXXVIII l. XIX s.

Parmi les offrandes faites cette même année à l'église,

nous remarquons celle d'*ung jacq cœur*, donné par la femme Pierre Despenchaux, pour aidier à faire ung calice.

Il est bon d'observer que Vaast Brioys, doyen et chanoine de Saint-Martin de Tours, ordonne dans son testament (1515) que le jour de son trespas on face dire huit vingt messes (1) à honnestes gens d'église et de cognoissance en ladite église, et que à chacun leur soit donné *un gros de Jacques Cœur*, et s'il ne s'en trouve assez, leur sera baillé trois sols (2).

Les documents suivants, qui termineront cet article, nous font connaître certaines redevances :

A la requête présentée en cour au mois de décembre 1550, pour povoir mettre jus *le gigot*, qui se lève à la livre de la vente du bled, et alors apostillée *habeant patientiam*, on répond, en août 1551, que lesdis de Lille pensoient que ledict *gigot*, estant de l'ancien cattel de ceste ville (Valenciennes), ne se pouvoit abolir.. — VIII jullet 1598, fut résolu de s'opposer au receveur de la salle, prétendant sur le héritaige du paon *les besants d'or* à

(1) En 1641, le chapelain du magistrat de Valenciennes avoit VIII pattars par messe, chascun jour et *une hache*, ou flambeau, à chascune fois qu'il accompaignerat messieurs du magistrat aus processions.

Le 25 mai 1609, il avoit esté résolu de délivrer à tous ceulx du conseil *une hache* (de cire), pour adsister aux processions, lorsqu'on y porteroit le vénérable Saint-Sacrement de l'autel. — 1707. Une messe est payée VIII pattars. — En 1549, ung cheval bayard, de longhes queuwe et crigne, est vendu à Valenciennes XXXVIII l. t. de X patars, monn. de Flandres, chascune livre. — 1624. IX l. faisant XC pattars.

(2) *Mém. pour mess. de Briois*, pièces justificatives, p. 53. — Consultez aussi les *Ann. arch.*, t. XVII, p. 360 et suiv.

VII l. XII s., au lieu que, de temps immémorial, on n'en avoit payé que XXXII s. [1].

De la Fons-Mélicocq.

[1] Archives de Valenciennes. — 1548. On bannit pour trois ans un individu qui avait voulu esvaluer *ung jocandal faulx*.

UNE MONNAIE D'ANHOLT.

Lion tenant de la griffe droite une épée haute, la gauche appuyée sur un bouclier ovale portant une colonne couronnée (imitation des escalins de Brabant et de Liége) : ·⁝· MO · NO · AN · AD · LEGEM · IMPRIAL[IS].

— Écusson parti de trois et coupé de un, couronné et accosté de 6 S, posé sur une croix de Bourgogne en sautoir : LE · PH · C · CO · SI · RH · PR · s.

Arg. Gr. 4.62. Communiquée par M. de Coster.

La seigneurie d'Anholt, dans le comté de Zutphen, au voisinage d'Emmerick et sur les confins du pays de Clèves, se composait de la petite ville ouverte d'Anholt, avec son vieux château, du village de Reignet, du hameau de Vorst et du château seigneurial de Hardenberg ([1]). Les possesseurs de cette terre avaient toujours soutenu, malgré

([1]) Van Hoogstraten, *Groot historisch woordenboek*, in-fol.

l'opposition et les protestations des ducs et des états de Gueldre, qu'elle était un fief direct ne relevant que de l'Empire; mais cette prétention, toujours contestée, n'avait pas empêché qu'Anholt ne fût, à diverses reprises, et notamment, comme on le voit dans le rôle des taxes du comté de Zutphen, pour 1532, forcée de payer sa quote-part, avec les autres villes, dans les impositions du duché de Gueldre. On cite encore, comme preuve de cette dépendance, la confiscation de la seigneurie, opérée, en 1557, par Charles d'Egmont, duc de Gueldre, pour crime de félonie, sur Jacques de Bronckhorst, et l'inféodation que ce duc en fit à Thierry de Bronckhorst, seigneur de Batenbourg, parent du seigneur dépossédé.

Quoi qu'il en soit, cette contestation, comme presque toutes les contestations féodales du même genre, durait depuis des siècles, sans amener aucune solution. Elle se renouvelait par moment, pour s'assoupir ensuite, pendant de longs intervalles. A l'époque de la suppression du stathouderat, en 1795, les Provinces-Unies semblaient avoir abandonné leurs prétentions sur la seigneurie d'Anholt, qui faisait alors paisiblement partie du cercle de Westphalie ([1]). Mais dans le traité de Paris du 5 janvier 1800, entre la république française et la république batave, le premier consul Bonaparte, voulant donner à cette dernière des semblants d'indemnités pour les cessions de territoire qu'elle avait été forcée de faire à la France, *son alliée*, lui attribua quelques enclaves et la terre d'An-

([1]) *Historische atlas van Noord-Nederland, van de* XVIe *eeuw tot op heden*, door M. G. Mees. Rotterdam, 1851 et suiv., in-fol. *Voy.* livraisons VI et VII.

holt, sur laquelle la France n'avait aucuns droits, puisque, se trouvant sur la rive droite du Rhin, cette terre n'avait pas été cédée à la France par la paix de Luneville (1).

Échue à la Prusse, dans les arrangements de 1815, la petite ville d'Anholt fait, aujourd'hui, partie de la province de Westphalie, régence de Munster, cercle de Borken. Elle est située près du vieil Yssel et compte environ 1,200 habitants. Le prince de Salm y possède une résidence.

Anholt eut toujours sa large part dans les dévastations et les malheurs de la guerre, surtout à l'époque de la grande révolution du XVIe siècle. En 1580, le capitaine gueldrois Hageman la surprit, la pilla, la brûla et la détruisit de fond en comble, pour la punir de ce que Jacques de Bronckhorst, seigneur d'Anholt, Baer et Lathem, tenait le parti des Espagnols.

M. le professeur, P.-O. Vander Chijs, dans son volume comprenant les monnaies des villes et des feudataires du duché de Gueldre (2), a consacré un chapitre assez étendu aux seigneurs de Anholt. Il nous suffira de dire ici que cette terre, possédée de temps immémorial par des seigneurs particuliers de diverses familles, était passée par un mariage dans celle de Bronckhorst, Gisbert II de Bronckhorst ayant épousé l'héritière d'Anholt, Marguerite de Ghemen. Gisbert mourut en 1433, et ses héritiers du

(1) F. Schoell, *Histoire abrégée des traités de paix*, Bruxelles, 1838, in-8o, t. III, pp. 161 et 486.

(2) *De munten der voormalige heeren en steden van Gelderland*, in 4o, 1853.

même nom conservèrent la propriété d'Anholt, jusqu'à la mort du dernier descendant mâle de cette branche des Bronckhorst, Thierry, décédé en 1637.

Thierry ne laissait que deux filles. L'aînée, Marie-Anne, héritière d'Anholt, avait épousé Léopold-Philippe-Charles Rhingrave, prince de Salm, etc., etc., fils du Rhingrave Philippe-Otton, créé prince de l'Empire en 1623, mort en 1634, et de Christine de Croy, fille de Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, et de Diane de Dompmartin, dame de Fenestrange (Vinstingen), qui aussi frappa monnaie au titre de cette seigneurie souveraine [1].

M. Vander Chijs a réuni et publié un certain nombre de monnaies d'Anholt, toutes antérieures à la fondation de la république des Provinces-Unies. On trouve encore dans le *Muntboek,* de Verkade, planche CCX, nos 4 et 5, deux petites pièces de cuivre (*duit*), l'une avec l'inscription en trois lignes : CIVITAS ANH*olt,* l'autre avec : CVS*a* (*moneta*) ANH*olt,* qui paraissent être plutôt des monnaies municipales, comme en faisaient plusieurs villes voisines, que des monnaies seigneuriales.

La pièce gravée en tête de cet article, prouve que vers le milieu du XVIIe siècle, les seigneurs d'Anholt ont encore usé ou du moins ont tenté d'user du droit de battre des monnaies en leur nom. Elle a été frappée pour le Rhingrave, Léopold-Philippe-Charles, donc entre les années

[1] Johann David Koehlers, *Historischer Munz-Belustigung,* IX theil, 201.

1637, date de la mort de son beau-père, le dernier seigneur de la maison de Bronckhorst, et 1663, année de la mort de Léopold-Philippe. C'est, comme on le voit, une imitation servile de l'escalin de Philippe IV ou de celui de Ferdinand de Bavière, évêque de Liége; il semble même qu'en plaçant sur le bouclier du lion les armes d'Anholt, — la colonne sommée d'une couronne, — on a voulu imiter, sinon contrefaire, le perron liégeois. Remarquons, cependant, que les escalins de Liége, à cette époque, n'ont pas un *perron* sur le bouclier, mais la *fasce* du duché de Bouillon. Le perron y figure plus tard, dans le XVIIIe siècle, et principalement sur les pièces du *siége vacant*. On ne comprend donc pas trop ce qui a pu engager le monnayeur d'Anholt à simuler le perron, alors qu'il avait à sa disposition les armes de Fenestrange, en tout semblables, sauf les émaux, à celles de Bouillon. Il pouvait également imiter les escalins de Philippe IV, à l'aide de ces mêmes armes de Fenestrange et de celles qu'il a placées au dernier quartier de l'écusson, — une bande accompagnée de deux cotices. — Un écusson parti de ces deux armoiries eût figuré parfaitement le parti d'Autriche et de Bourgogne ancien des escalins belges. Mais on ne s'avise jamais de tout.

Comme la pièce — unique — qui nous a été communiquée, paraît n'avoir jamais circulé, on est autorisé, nous semble-t-il, à supposer qu'elle n'est qu'un projet, une tentative à laquelle le seigneur d'Anholt fut sans doute empêché de donner suite. Nous avons consulté à cet égard le savant archiviste de la Gueldre, M. P. Nyhoff. Les registres aux résolutions de la cour de Gueldre, ainsi que ceux de la chambre des comptes, ne font pas mention,

pendant le XVIIe siècle, de la monnaie d'Anholt ni de poursuites dirigées, du chef de cette fabrication, contre les seigneurs de ce lieu. Mais à la même époque, les états, n'ayant cessé de leur contester la souveraineté, ont dû nécessairement leur dénier aussi le droit de battre monnaie, inhérent à cette souveraineté.

Vers le même temps, les seigneurs de Battenbourg, branche collatérale des anciens possesseurs d'Anholt, faisaient également fabriquer des nouveaux *schellingen* que les états de la Gueldre se hâtaient de décrier. Le 13 juin 1622, ceux-ci décrétaient que les coins et matrices de ces pièces seraient brisés, attendu que le seigneur de Battenbourg n'avait pas le droit de contrefaire les monnaies des Provinces-Unies; d'où il semble résulter qu'il avait le droit d'en contrefaire d'autres. En 1623, un nouveau procès lui fut intenté; mais l'affaire, dit M. Nyhoff, s'arrangea « par l'intermédiaire de sa femme. » Nous ignorons en quoi consistait cet arrangement.

Il ne reste plus qu'à compléter les légendes et à expliquer les armoiries de cette curieuse monnaie.

C'est d'abord, d'un côté : *moneta nova anholtensis ad legem imperialis monetæ*. De l'autre : *Leopoldus Philippus Carolus comes Silvestris Rheni, princeps Salmonæ* (Léopold-Philippe-Charles, Wild et Rhingrave, prince de Salm). Aux deux côtés de l'écusson, la valeur de la pièce : 6 *Solidi*.

Les huit quartiers de l'écu sont :

1° De sable au léopard lionné à double queue d'argent (*armes des Wildgraves*);

2° De gueules aux trois lions rampants d'or (le graveur inhabile n'en a figuré que deux) (*pour le comté de Kirbourg*);

3° De gueules à deux saumons d'argent adossés et posés en pal, l'écu semé de petites croix d'argent recoisettées de même (*pour le comté de Salm*);

4° D'or au lion rampant de gueules couronné d'azur (*armes des Rhingraves*);

5° D'azur à la fasce d'argent (*pour la seigneurie de Fenestrange*) (Vinstingen);

6° Lion rampant..... ndéterminé. Peut-être la répétition du premier quartier des *Wildgraves*.

7° De gueules à une couronne d'argent au piédestal d'or et le chapiteau couronné de même, posée en pal (*pour la seigneurie d'Anholt*);

8° Indéterminé? Ce semble être une bande d'or accompagnée de deux cotices.

On voit combien la maladresse du graveur et la grossièreté de son travail laissent à désirer dans l'exactitude et les détails de ces monnaies, qu'on doit plutôt deviner que lire. Cependant l'aspect général de la pièce atteint parfaitement le but qu'on s'était proposé : imiter une monnaie d'une circulation étendue et considérable. Il fallait pour cela ne pas trop préciser, laisser tout un peu dans l'ombre, et surtout ne pas faire mieux que son modèle.

R. Chalon.

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DE LA VARIATION DES MONNAIES.

VALEURS DIVERSES DE LA LIVRE DE GROS.

(1324-1671.)

Les comptes de recettes et de dépenses des villes sont pour nous une mine inépuisable et d'autant plus importante, qu'alors même qu'ils nous fournissent des documents fort curieux sur les monnaies et leurs variations diverses, ils nous initient à l'histoire des mœurs encore si peu connues du moyen âge.

Ainsi, en 1324, un faucon est payé xxv s. de gros, val. xv l.; un autre xxv s. x d. de gros, val. xv l. x s.

Longtemps après (1358), le comptable de Lille nous dit qu'il a payé, d'abord, LXII s. I d. de gros, val. XXXVI l. X s. X. d., prix des IIIIc LXXII l. de cuivre acatées à Bruges pour le cloque des ouvriers, à XV s. de gros le cent; puis, IIII s. IIII d. de gros, I estrelin, qui val. XLII s. IX d., pour la sakier hors de terre, et le salaire de ceulx qui y wetièrent par II nuis, etc., et, enfin, XXXIIII s. VIII d. de gros, val. XVII l. VI s. VIII d., au mestre qui fondi celi cloque, pour sen ouvrage de XXXIc de mettal, à XIII gros dou cent, parmi II palettes qu'il fist avoec.

En 1360, on accorde XI s. VIII d. de gros, val. LXXVII s. IIII d., à IIII manestrez (ménestrels) : chest assavoir Hanotin, Baudet, Rouel et Hennekin, pour leur sallaire de, au command d'eschevins, jeuer de leur mestier, quant les Allemans passèrent et rapassèrent parmi ceste ville ; alors que l'on n'accorde que XII gros, val. VI s. IX d., à Colart de Mauboege, *pour se desserte de, au command d'eschevins, jeuer de sen mestier et canter de geste, adont, par* II *nuis, au Seel.*

Cette même année, le drap de V *cottez hardies* pour les hostagez (1) et leurs vallés, quant il alèrent en Engletière, coûte XXV s. II d. de gros, val. X l. XVI s., et on demande VIII s. XI d. de gros, val. LXXI s. IIII d. pour les foururez des II *cottez hardies* des hostagez, leur fourage, le tondagé du drap, y compris le fachon.

Trois ans auparavant (1357), un coupable s'étant réfugié au moustier de Saint-Maurice, les échevins de Lille se hâtent d'envoyer I varlet vers le comte de Flandre. A ce varlet ils accordent II escus de XXXIII s. IIII d.

Telles les autres dépenses, fort considérables pour l'époque, et payées en livres de gros.

A Pierot Le Barbieur et à Jehan Doubes qui furent, au commant d'eschevins, en l'églize Saint-Meurise, par XII jours et XII nuis, pour warder Biertelot de Zontenay, à cascun VIII gros pour jour et nuit, val. XVI s. de gros de VIII l. XI s. VI d.

A Biertoullet Le Prévost et à Martiel, pour che meismes, pour IX jours et nuis, à cascun VIII gros pour jour et nuit,

(1) Les otages du roi Jean, en Angleterre.

val. XII s. de gros, qui valent, parmy IIII s. VI d. de candelles, VI l. XIII s.

A pluiseurs siergans dou prévost, qui wetièrent, au commant d'eschevins, par pluiseurs jours et nuis entour ledite église, à le cause doudit Biertelot, payet VIII s. VIII d. de gros, de IIII l. XIII s. (1).

En 1360, le comptable, après avoir porté en dépense, d'abord, VIII s. VII d. de gros II estrelins, val. IIII l. III s., payés au tuckien, pour IIIe XI kiens tuer, à I estrelin dou kien; puis, XXXII gros, de XXV s. VII d., alloués à Riflart, roi des ribauds, pour VIII lots de vin rinois bus, quant on justichia le banit, déclare qu'il a payé au même Riflart (2) X s. de gros, de IIII l. XVI s., pour XXXVI *los de St-Jehan*, bus adont par XXXVI, que arbalestriers que archiers; XXXVIII gros de XXX s. V d., pour vin bu adont par les siergans dou prévost. Puis, il porte encore en dépense les IX s. IIII d. de gros, val. IIII l. IX s. VII d., accordés

(1) En 1363, on porte en dépense I franc et XII gros, val. XXV s., pour I *bourmatin* donné à IIII huissiers de pallement et autres dépenses. — 1364. A Willaume Criet et Jacqmard, sen frère, donné en grâce par halle, en ayde de leurs frés d'aler au sacre dou roy, nostre sire, III frans de LII s. VI d. — N'oublions pas les XLIIII s. de gros, val. XVII l. VI s. VI d., accordés à ceulx qui ont (1363), au command d'eschevins, wettié et corné sour les murs de le ville par XLIIII nuis, à III gros le nuit cascun (ils étaient quatre).

(2) En 1363, il reçoit VI gros de III s. IX d., pour, au command d'eschevins, *faire parardoir à pourre et brouweter as camps* le femme arse ceste anée, ou marquiet.—En 1383, le roi des ribauds paie, au command d'eschevins, XXVIII s. pour le linsieu, fosse et enfouage de I poure vallet qui, par maladie naturelle moru au piet de le halle d'eschevins, parmy VI gros donnés audit roy pour sen travail et poursoing.

à VII siergans dou prévost, envoyés à Lesennes, pour prendre banis qui là estoient (1).

En 1362, Jor Destailleurs obtient III s. de gros, val. XXII s. VI d., pour coppyer XI^c banis de Flandrez, lesquelz on bany de ceste ville de Lille.

Quant au vin offert à pluseurs messagiers de MS. de Flandrez et de ses boines villes, qui vinrent en halle pour fere banir pluseurs Flamens, ennemis à MS. de Flandrez, il coûte XLIX gros I estrelin (2).

En 1364, on remet à Riflart VI s. de gros, val. XLV s., pour avoir esté lui XVIIIe tant de sergiens dou prévost, comme d'arbalestriers, armez toute nuit, quant li débas fu entre Villers et le bastard de Happonlieu, pour eskiuwer le péril qui naistre s'en pooit; tandis qu'on alloue XXXI s. X d. de gros, val. XI l. XVIII s. IX d. pour les frés et despens fais par les XII eschevins (3) les III nuis des III jours de monstre (à la fête de Lille), en alant par le ville et as portez visiter les wez, parmy le sallaire de IIII vallés qui, par ces trois nuis, portèrent torses pardevant eschevins.

(1) En 1362, Andrieu de Warenghien et ses compaignons reçoivent XVI gros de X s., pour, au command d'eschevins, arrester aucuns clers banis del éveskiet de Tournay. — En 1382, madame de Saint-Pol demande que, à son joyeus advènement à Lille (comme châtelaine), elle peust rendre et rendesist les bennis le ville, ainsi que, de temps passé, ses prédécesseresses le avoient rendu.

(2) Un acte du greffe des *werps* de Valenciennes nous prouve que, en 1323, les boins vies gros tournois le roy, de pois et loy, valaient seze deniers tournois le pieche, ou trois estrelins englès pour un gros.

(3) En 1369, on donne XIIII s. au coustre de St Estene pour une siene aumuche que, le jour de Toussains dairain passet, il perdi, en alant querre les sains pour eschevins adont créez jurer.

Disons aussi que la taule (table, tableau) des comptes, achetée LXXIX s. VI d. à Grard Le Monnoyer, fut couverte de drap, moyennant V s. VI d. de gros, val. XL s. VII d., et que les huit coussins de plumes, armoyés des armes de le ville et destinés au siége as comptes, furent payés XV s. de gros, val. CXIII s. VI d. (1).

En 1430, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, faisait remettre XXV l. de gros, val. CL l., à Bauduyn Le Gomitère, Pietre Van Dennelne et Lieven Papal, maregliers de Saint-Nicolas en la ville de Gand, pour le édiffiement et *repientement* d'icelle.

Si nous consultons maintenant les registres aux comptes de la célèbre abbaye de Saint-Bertin, nous y lisons : « In anno ottoagesimo sexto (1386) sunt soluti per fratrem Johannem de Verghetot cuidam usurario de Brug. IIII^{xx} l. gross, tam in expensis propter hoc factis quam pro principali, que valent IIII^{c} et LVII franc (2).

Au XVIe siècle, trois grandes noires mœulles de molin avec trois pierres esguisoires pour les ouvriers, y sont payées XXVIII l. de gros, fais. VIII^{xx} VIII l. t.

En 1671, la livre de gros valait VI florins (3).

(1) En 1389, Regnault Gondry était général de le monnoie nos. le duc de Bourgongne. La ville de Lille lui fait présenter VIII lots de vin, payés XXXII s. VIII d. fors. — Un anonyme du XVe siècle dit que Iacquet Laillier fut maistre de la monnoie forgiée par les Armagnacs ès Marches de Picardie, tant à Guise comme au Crotoy. Ces deniers petis furent nommez nicques. (*Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, édition de la Société de l'histoire de France, t. VI, p. 290.)

(2) 1411. Pro XL fr. aureis, quorum LXIIII fr. faciebant marcam auri.

(3) Comme labeur de I jour, dit un moraliste du XVe siècle, fait l'ouvrier avoir droit de recevoir à son maistre au vespre (ailleurs : jusques as basses vespres), pour son léwier, V ou VI s., et I serviteur, pour une

Il est à croire que le marchand d'argent de Bruges, dont nous venons de parler, vendait aussi des joyaux, ainsi que son confrère de Gand (Piestres Besucz), lequel, comme le constate un acte du greffe des *Werps*, vendait, en 1446, à Jehan Creste, bourgeois de Valenciennes, deux ghodés d'argent à couvercle, tout dorés par dehors, et se y a à cascun au deboult une frese non dorée, pesans enssamble ung march VII onches III estrelins d'argent, ou environ;

Item, ung aultre ghodet d'argent, à piet, à couvercle, doret as bors et ou moylon, se y a par dessus ung perlicant sour une tierrasse verde, pesant VII onches XVII estrelins demy, ou environ;

Item, ung aultre plus grant ghodet d'argent, à piet et à couvercle, doret as bors et ou milieu, et a pardessus ung bouton asuret, pesant IX onches VII estrelins demy;

Item, une couppe d'argent à couvercle, toutte dorée par dehors, pesant deux mars et demie onche, ou environ;

Item, ung noir tissut, tout semet de lettrez d'argent doreez, atout II morgans d'argent ossi dorés, pesant VII onches XIIII estrelins demy, ou environ;

Item, ung demy chint de femme asuret, atout II morgans d'argent et une kaine d'argent au deboult, pesant VI onches deux estrelins et demy, ou environ;

Item, deux morgans d'argent dorés, pour servir à ung

anée servir, X florins. — Si comme, VI ou VII s. sont la fin pour laquelle recevoir le carpentier, machon, ou couvreur, labeure tout le jour entir, et semblablement, X à XX florins sont la fin, pour quoy le serviteur sert I an entir son maistre ou sa dame. (*Traité de l'amour divin*, Ms. n° 291, biblioth. de Valenciennes, fol. CLXXVI v°. — CIIII^{XX}I r°). — Quant tu loues ung serviteur dix ou XII francz. (Ms. n° 232, *ibid.*, fol. IIII^{XX}IIII v°.)

chin et une kainette au deboult, pesans IIII onches et demie, ou environ;

Item, ung petit coller d'or estoffet de perles et de petis rubyrs (*sic*), pesant une onche VIII estrelins et demy, ou environ;

Item, ung petit draghon d'or, se y a II perles, II balais et ung deamant, pesant XV estrelins, ou environ;

Item, une bullette d'or, où il y a dedens dou relickaire, ossi une croix, ycelle bullette bordée de perles et de petis saffires; se y a I petit perle perdut, pesans ce enssamble XIII estrelins demy, ou environ;

Item, IX aniaux d'or, ayant cascun ung deamant, s'en y a deux, où yl y a cascun ung rubis;

Item, IX aultres aniaux d'or, atout pluiseurs pierres, tant deamant, comme de rubis et saffir;

Item, encore XVI aultrez aniaux d'or, à tout pluiseurs pierres, tant reubis, saffir et turcoise, et en y a ung tout simple, sans pierre;

Item, pluiseurs petis sains d'or, et ung aniel et *une lourpe* (*sic*) de saffir, pesans une onche IX estrelins, et IIII *petis clanchons d'or,* où yl a dedens à cascun ung petit deamant.

De la Fons-Mélicocq.

MÉLANGES.

Essai sur l'organisation politique et économique de la monnaie dans l'antiquité, par François Lenormant. Paris, Rollin et Feuardent, rue Vivienne, 12, 1865, in-8°, 194 pages.

L'origine et la propagation de l'usage de la monnaie dans le monde antique; la nature du droit de monnayage; les magistratures auxquelles ce droit était confié; les divers systèmes monétaires des Grecs, des Orientaux, des Romains, aux époques de la république, de l'empire, etc.; l'application de ces systèmes aux pièces que nous possédons encore; toute cette partie fondamentale de la science, pour laquelle les numismates-collectionneurs professent généralement la plus superbe indifférence, a été parfaitement résumée et traitée par M. Lenormant, dans ce petit mais substantiel mémoire présenté par lui à l'Academie des sciences morales et politiques.

Une branche peu connue encore de la numismatique et qui attend un petit traité bien fait, bien résumé, comme celui de M. Lenormant, c'est l'histoire et l'explication des différents procédés employés par les anciens pour le moulage et la frappe de leurs monnaies, la gravure et la reproduction des coins, l'usage du touret ou des poinçons, les matières employées, les machines à l'aide desquelles ils ont pu frapper de grands médaillons à haut relief, etc., etc.

Notre revue serait heureuse d'ouvrir ses colonnes à un semblable travail.

R. Ch.

Le n° X de la nouvelle série *of the Numismatic chronicle* se compose des articles suivants :

1° Quelles sont les monnaies qu'on peut avec raison attribuer à Carthage, par M. W.-S.-W. Vaux, Esq. 32 pages et une planche.

Ce mémoire, lu le 22 novembre 1860, à la Société numismatique de Londres, a devancé la publication du beau travail de M. Muller sur cette intéressante question. L'auteur n'a rien changé à son texte, mais il a ajouté en notes plusieurs additions que lui fournissait le livre de M. Muller.

2° Sur deux médailles inédites d'une ville inconnue, jusqu'ici, dans la géographie numismatique, mais qui paraît être Berbis en Pannonie, par le Rév. Churchill Babington. 8 pages.

3° Notice sur un dépôt de médailles romaines trouvées près de Luton, Bedfordshire, par M. John Evans, Esq. 7 pages.

(Depuis Caracalla jusqu'à Claude II, en tout 506 pièces.)

4° Un petit bronze de Constance Ier, avec la tête de face, par M. John Evans, Esq. 4 pages et une vignette.

5° Note sur la médaille de saint Benoît, par l'abbé Cochet, avec des remarques sur le même sujet, par M. John Evans, Esq. 6 pages.

Cette médaille, dont les légendes composées d'initiales, comme sur les monnaies allemandes du xviie siècle, ont réellement besoin d'un commentaire pour être comprises, a joui,

jadis, d'une grande vogue de dévotion, que des médailles plus récentes lui ont enlevée. Elle vient de donner lieu à une dissertation nouvelle par le R. P. dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, dissertation faite dans le but évident de rendre à la médaille des bénédictins son ancienne faveur.

6° Tokens (méreaux) du comté de Kent, pendant le XVIIe siècle (suite), par M. H.-W. Rolfe, Esq. 22 pages et 2 planches.

7° Notice des publications nouvelles et mélanges.

La Revue anglaise donne, comme la nôtre, assez d'étendue à cette partie accessoire. Avec une courtoisie dont nous lui témoignons toute notre gratitude, elle continue à faire connaître à ses lecteurs le sommaire des articles qui composent notre Recueil. Les mélanges signalent plusieurs découvertes de monnaies romaines et autres. On y trouve une curieuse révélation sur une *forgery* de monnaies écossaises, et spécialement d'une pièce d'or de François et de Marie Stuart. Avis utile aux amateurs.

R. Ch.

Die Syracusanischen Stempelschneider Phrygillos, Sosion und Eumelos. — Ein Beitrag zur Geschichte der griechischen Stempelschneidekunst, von Franz Streber. — *Mit einer Tafel Abbildungen.* Aus den Abhandlungen der k. bayer. Akademie der Wissenschaften, 1. Cl., X. Bd., 1. Abth. — München, in Commission bei G. Franz, 1863, in-4°.

Dans cette dissertation, M. Streber établit d'une manière très-judicieuse qu'à l'avenir les noms de Nouclidès, Cyrille

et Sôsis doivent être rayés de la galerie des graveurs en médailles de Syracuse, et qu'il les faut remplacer par les noms de Phrygille, Sosion et Eumèle. Il prouve encore que ces trois graveurs ont été contemporains d'Euclide, Eumène, Euthyme, Evénète et Cimon. Ces deux derniers artistes ont fait dernièrement le sujet d'une étude magistrale de M. François Lenormant dans un article sur les médailles de M. le duc de Luynes, inséré dans la *Gazette des Beaux-Arts*.

Nous ne pouvons donner ici un aperçu des ingénieuses considérations émises par M. Streber à l'appui de sa thèse. Qu'il nous suffise de dire que sa dissertation est un chef-d'œuvre de saine critique, d'érudition et de clarté. Rien qu'à l'énonciation des noms des illustres artistes de l'école syracusaine, l'on voit toute l'importance des nouveaux faits établis par M. Streber.

CAM. P.

Sur une monnaie gauloise avec la prétendue figure d'un druide, par M. FRANZ STREBER. (Dissertation tirée des Mémoires de l'Académie royale des sciences de Bavière, X^e^ vol., 1re partie.) Munich, 1863, in-4°.

C'est le revers d'une monnaie gauloise, trouvée entre Reims et Trèves, que M. Streber examine dans sa savante notice. Selon lui, ni Mionnet, ni Lelewel (*Études numismatiques*, p. 271), ni le rédacteur du catalogue de la collection Reichel, ni Duchalais n'ont donné une interprétation satisfaisante de la monnaie en question.

Au revers, l'on voit une figure humaine nue, assise et regardant derrière elle; sa main droite est levée et sa main gauche dirigée vers le sol. Une branche ou un arbre paraît lui sortir du corps. Lelewel avait vu dans cette figure nue l'image d'un druide; M. Streber croit qu'elle représente un dieu ou demi-dieu honoré d'une manière spéciale par le peuple qui a fait frapper la monnaie. Le savant allemand refuse d'admettre que la branche ou l'arbre placé devant la figure soit un palmier ou le gui sacré. Il est porté à croire que le serpent placé derrière le talon de l'homme a beaucoup d'analogie avec Nidhoeggr, le serpent envieux de l'antique légende du Nord, qui essaye de faire périr le frêne Yggdrasill, le meilleur et le plus grand des arbres. Dans la plupart des traditions des peuples anciens, les hommes naissent de certains arbres, et c'est ce rapprochement qui fait penser à M. Streber que le monnayeur de la pièce gauloise qu'il décrit, a eu l'intention de faire allusion au héros fondateur ou aux ancêtres du peuple au nom duquel la monnaie est frappée. Ces fondateurs d'une race, on les élevait jusqu'au rang des dieux. D'ailleurs, suivant notre auteur, le cheval de l'avers galopant au milieu de plusieurs globules n'est autre chose que le coursier du soleil entouré d'étoiles. La figure nue du revers, rapprochée de ce type, pourrait fort bien être Hercule, le dieu des Germains et des Celtes, vengeur et protecteur de la race humaine contre les puissances de l'empire des ténèbres.

Cam. P.

Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde. Ersten Bandes drittes Heft. Mit 4 Tafeln Abbildungen. Berlin, Ferdinand Schneider, 1863, in-8°.

Cette dernière livraison du recueil de M. le B^on de Kœhne contient :

1° Un article de M. A. von Rauch sur des monnaies grecques de sa collection;

2° Nacona et les monnaies des Campaniens de Sicile, par M. Julius Friedlaender;

3° La suite du travail de M. Dannenberg sur les monnaies de Poméranie;

4° Une découverte de monnaies à Schwiesow, près de Bützow, dans le Mecklembourg-Schwérin, par le pasteur Masch de Demern;

5° Documents relatifs à l'histoire monétaire du royaume de Naples aux XIIIe, XIVe et XVe siècles;

6° Une lettre en français de M. B. de Kœhne à S. E. M. le prince Alexandre Labanoff de Rostoff, sur un cachet de Marie Stuart, reine d'Écosse;

7° Sceaux de Transylvanie (Bethlen Gabor, Catherine de Brandebourg, Susanne Lorantfi et Sigismond Rakoci).

Enfin des mélanges comprenant diverses nouvelles relatives à la numismatique, la suite de la description des médailles frappées en Europe pendant ces dernières années, et une revue bibliographique.

CAM. P.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. — XXXV. Achtzehnter Jahrgang 1. — Mit 3 lithographirten Tafeln. Bonn, A. Marcus, 1863, in-8°.

Cette intéressante revue, qui traite à la fois d'histoire, d'antiquités, de littérature et de chorographie ancienne, est souvent amenée à s'occuper de numismatique. C'est ainsi que nous remarquons dans son dernier numéro :

1° Un article sur les antiquités romaines du cabinet de M. J.-J. Merlo, de Cologne.

M. H. Düntzer, auteur de cette notice, signale à l'attention des numismates plusieurs médailles romaines inédites, telles qu'une monnaie d'or d'Honorius ; une monnaie d'argent de Septime Sévère et de Caracalla ; une monnaie de Julia Mamæa, publiée par M. Cohen, t. IV, n° 65, et transformée en médaillon de bronze ; deux monnaies d'argent de Julius Philippus jeune ; une monnaie d'argent d'Hostilianus, et enfin une monnaie d'argent de Postumus.

2° Une étude sur une médaille rare de Caracalla (décrite par Mionnet, t. II, p. 482, n° 393. Paris, 1830).

Le travail de M. Rapp a pour objet d'expliquer le revers de cette médaille. Il représente l'empereur en habit militaire, tenant une patère de la main droite devant un autel vers lequel se précipite un sanglier. Un aigle plane sur cette scène.

CAM. P.

Le n° 4 de la *Revue numismatique française* se compose des articles suivants :

1° *Monnaies des rois de Pont, trouvaille d'Amasia.* —

Confédération de quelques villes de l'Asie-Mineure. — Orontas, satrape de Mysie et d'Ionie. — Kétriporis, dynaste de la Thrace, par M. W.-H. Waddington. 25 pages et 3 planches.

2° *Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle*, par M. De Longpérier. 9 pages et une vignette.

Médaille impériale grecque de Nicée de Bithynie, qui donne le portrait authentique, jusqu'ici inconnu, de la mère de Marc-Aurèle. Conquête nouvelle dans l'iconographie romaine.

3° *Sur le heaume d'argent ou gros heaumé, monnaie royale de France, inédite,* par M. le Bon J. Pichon. 7 pages et une planche.

Les travaux immenses et incessants, qui ont bouleversé Paris, depuis quelques années, devaient amener, et ont amené en effet, la découverte d'une foule d'objets de tout genre dont M. Forgeais semble avoir conquis le monopole. C'est encore dans ses mains que viennent de tomber quatre exemplaires et un cinquième mutilé, d'une monnaie royale française d'un type tout nouveau, trouvés, au mois de mai dernier, dans le quartier du Temple.

M. le Bon Pichon, acquéreur de ces précieuses monnaies, qui valaient non pas leur poids d'or, mais leur poids de diamant, a favorisé la Revue française de cette importante communication. Sa notice, parfaitement déduite et raisonnée, conclut par attribuer le *gros heaumé* à Charles VI. L'auteur présume que cette pièce n'a pas été émise et que les exemplaires trouvés n'étaient que des essais destinés à être soumis à l'approbation de l'autorité compétente. A côté des cinq pièces, se trouvait un fermoir de bourse ou d'aumônière en étain plaqué d'or, bourse dans laquelle on suppose que les pièces étaient contenues.

4° *Monnaies de Provence*, par M. A. Carpentin. 12 pages et une planche.

5° *Notes sur quelques poids monétaires*, par M. L. Deschamps de Pas. 18 pages et 2 planches.

Description et explication de beaux dénéraux trouvés intacts et parfaitement conservés, dans les archives de Saint-Omer.

6° *Chronique*.

Reproduction d'un article du *Journal de Saône-et-Loire* sur une singulière découverte, celle de *coins* antiques en une composition que l'auteur croit être un mélange de *cuivre* et d'*acier fondu!* Hâtons-nous d'ajouter que la rédaction de la Revue laisse au journal susdit la responsabilité de la nouvelle et surtout de son singulier alliage de cuivre et d'acier.

R. Ch.

Le prix de numismatique ancienne, fondé par Allier de Hauteroche, a été décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à M. le Dr Frantz Streber, membre de l'Académie royale de Bavière et conservateur du cabinet des médailles à Munich, pour son bel ouvrage intitulé : *Ueber die sogenannten Regenbogen-Schüsselchen*, 2 vol. in 4°.

R. Ch.

Nous apprenons que la publication projetée par notre confrère, M. Antoine Durand, et que nous avons annoncée dans cette Revue comme devant paraître assez prochainement, éprouvera un retard que les vrais amis de la science

numismatique ne regretteront pas. Non-seulement l'auteur a recueilli, depuis peu, beaucoup de documents nouveaux et a vu sa collection de médailles de numismates s'enrichir d'une centaine de pièces, mais il est à la veille d'en grossir encore le nombre par une nouvelle acquisition tout aussi importante. Plusieurs pièces inédites exigeront l'emploi de quelques planches additionnelles; le retard de trois ou quatre mois, nécessaire pour leur confection et surtout pour les additions considérables à faire au manuscrit déjà très-avancé, sera plus que compensé par le plus haut degré d'intérêt que prendra cet utile ouvrage.

F. S.

Nous continuerons à rendre compte des articles publiés dans le journal de la Société des orientalistes de l'Allemagne, sous le titre de *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft,* qui intéressent la numismatique. Les livraisons III et IV du 17e volume ont paru depuis peu; elles sont moins riches que les précédentes sous ce point de vue spécial; mais comme l'étude de la paléographie se rattache de très-près à celle des médailles antiques, dont plusieurs laissent encore bien des problèmes à résoudre, nous attirerons l'attention de nos lecteurs sur le savant mémoire que M. le Dr E. Meier, professeur de langues orientales à Tubingue, a publié sur l'interprétation des inscriptions nabatéennes auxquelles on attribue une origine tantôt aramaïque, tantôt arabe, tandis que l'auteur, d'accord avec un passage de Diodore, y reconnaît les caractères du syriaque comme langue mère.

Dans un article relatif au progrès de la science en Orient et en particulier à Constantinople, M. le baron de Schlechta rappelle de nouveau les services que Subhi Bey, membre du conseil de l'empire, a rendus à la numismatique orientale, en formant une précieuse collection et en publiant un ouvrage sur l'histoire de cette science, qui promet d'augmenter le champ de nos connaissances. M. de Schlechta rend compte en outre d'une histoire des Arsacides publiée en 1862 par le même auteur; elle enrichit la numismatique de cette dynastie d'un assez grand nombre de types inédits, dont quelques-uns sont figurés sur une planche accompagnant la note.

Enfin, la correspondance contient une lettre de M. F. Soret, adressée au professeur Dr Brockhaus, dans laquelle il cherche à réfuter quelques erreurs du professeur Dr Erdmann, dans une publication que nous avons déjà citée.

F. S.

Petite notice sur les monnaies des comtes de Ponthieu, par J. Lefebvre. Abbeville, imp. de P. Briez, rue de l'Hôtel-de-Ville, 28; 1863. In-8°, 18 pages.

Résumé court et substantiel de la numismatique du comté de Ponthieu. Ce même sujet avait été traité par M. de Marsy, en 1851, et par M. Deschamps de Pas, en 1854, dans les Mémoires des Antiquaires de Picardie; sans compter M. Poey-d'Avant, qui avait encore ajouté aux pièces précédemment connues quelques variétés nouvelles.

R. Ch.

Notice biographique sur M. de Marsy, procureur impérial à Compiègne, etc., par M. J. Lefebvre. Abbeville, 1863. In-8°, 9 pages.

M. Charles Eugène de Marsy, né à Amiens, le 30 octobre 1814, décédé à Compiègne, le 23 juin dernier, est auteur de plusieurs ouvrages, et, spécialement en ce qui nous concerne, d'une *Notice sur quelques anciens coins monétaires qui existent à l'échevinage d'Abbeville, suivie de l'indication des principales monnaies du Ponthieu.* Abbeville, 1851. In-8°, 55 pages et 2 planches.

R. Ch.

The current gold and silver coins of all countries, their weight and fineness, and their intrinsic value in english money, with facsimiles of the coins; by Leopold Martin, of Her Majesty's stationery office, and Charles Trubner. London, Trübner and C°. 60, Paternoster row, 1863. In-8°, 140 planches et 140 pages de texte.

Ce magnifique tarif de toutes les monnaies d'or et d'argent qui circulent actuellement dans le monde entier, est le recueil le plus complet qu'on puisse se procurer en ce genre. Chaque pièce s'y trouve admirablement reproduite en relief et avec les couleurs et l'éclat du métal. C'est une véritable collection qu'on parcourt avec un vif intérêt et qui coûterait bien cher si l'on voulait réunir les monnaies elles-mêmes. L'exécution matérielle du volume offre cette perfection dont les Anglais seuls ont le secret.

R. Ch.

On vient de découvrir à Fraiture, arrondissement de Huy, un petit vase de grès brun, qui contenait : 9 gros de Louis de Maele, comte de Flandre, au type ordinaire du lion ; 1 gros au même type de Jean III de Brabant ; 9 gros de Josse de Moravie, duc de Luxembourg ; 11 doubles gros au lion heaumé de Louis de Maele ; 1 *brayman* de Wenceslas ; 31 gros de convention, Philippe et Jeanne, et 16 mêmes gros de Jeanne et Philippe ; 3 petites pièces de Charles II, duc de Lorraine, frappées à Sierck (de Saulcy, pl. VIII, n° 12), et une pièce du même duc et du même atelier, qui paraît être le double de la précédente (inédite) ; une couronne d'or de Charles VI ; enfin, deux florins d'or de Guillaume I, duc de Gueldre, du type le plus ordinaire.

R. Ch.

Observations numismatiques, par M. J. Lefebvre. Abbeville, imp. de René Housse, 1862. In-8°, 51 pages.

Ces observations, reproduites presque textuellement du *Traité élémentaire de numismatique*, publié par l'auteur, en 1850, ont pour but de constater l'état actuel de la science. On y trouve la nomenclature des peuples, des rois et des villes dont on possède des médailles ; la liste des pièces qui n'ont pas encore été retrouvées ou reconnues, ou qui, peut être, n'ont jamais existé, etc., etc.

R. Ch.

Le numéro juillet-août de la *Bibliothèque de l'école des chartes* contient un article de M. Lecoy, archiviste de la Haute-Savoie, intitulé : *Exécution du testament d'Amédée III, comte de Genevois, en* 1371. On trouve dans cet article quelques renseignements dont les numismates savoyards (ou les numismatistes savoisiens, n. st.) pourront tirer profit. Le premier comte de Genevois qui entreprit de frapper monnaie, fut cet Amédée III. L'évêque de Genève, son suzerain pour la partie du territoire du comté comprise dans le diocèse, protesta contre cette usurpation. Le comte céda, mais il semble avoir transporté plus tard son officine dans la partie de ses domaines qui était sous la suzeraineté de la maison de Savoie. Toujours est-il qu'un atelier monétaire, établi dans un lieu soumis à la jurisdiction épiscopale, fonctionna, dit M. Lecoy, pendant assez longtemps. On avait voulu retrouver cet atelier dans le château même d'Annecy, principale résidence du comte. L'auteur établit qu'il était à Poisy, dépendance actuelle du village d'Epagny, près d'Annecy. Les ruines de cet hôtel monétaire n'offrent plus qu'un grand quadrilatère recouvert de broussailles et de gazon, de trente mètres de face, et ne dépassant le sol que d'un mètre environ.

R. Ch.

Essai sur les monnaies des Namnètes, par M. F. Parenteau. Nantes, imp. de Guéraud et Ce. In-8°, 24 pages et planches.

Nous n'avons pu nous procurer, par la librairie, ce

Mémoire extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. II, 1862. Il en est de même de plusieurs ouvrages annoncés sur les couvertures de la Revue française, comme se trouvant chez MM. Rollin et Feuardent, mais que nous avons, en vain, demandés. La librairie parisienne est déplorable, sous ce rapport. Tout ce qui se fait hors de Paris n'existe pas pour elle.

R. Ch.

M. A. de Barthélemy vient de publier dans la *Correspondance littéraire* (Paris, Hachette et Cᵉ) une revue de la numismatique en 1862. Le savant collaborateur de la Revue française parle avec éloge de notre Recueil, et il cite tout particulièrement les travaux de MM. Soret, Henri Sauvaire, le prince A. Gagarine, F. Cajot, Lazari et Serrure.

Nous extrayons de l'article de M. de Barthélemy les passages suivants relatifs à la publication des œuvres complètes de l'illustre numismate Bartolomeo Borghesi :

« En 1821, un noble Romagnol, le comte Bartolomeo « Borghesi, vint chercher dans la république de Saint- « Marin un asile où il pût tranquillement étudier les « monnaies antiques de Rome : il y resta jusqu'à sa mort « en 1860, et pendant bien des années il ne cessa de « recueillir de précieux documents, de les coordonner et « de publier des ouvrages et des dissertations qui font « autorité. Borghesi était aussi modeste qu'érudit; ses « travaux, édités à un petit nombre d'exemplaires ou

« disséminés dans un grand nombre de recueils académi-
« ques, sont peu répandus : une bonne partie est restée
« inédite. A sa mort, l'empereur résolut de réunir en un
« seul corps d'ouvrage tout ce qui avait été laissé par
« l'illustre antiquaire : il chargea de cette mission des
« savants dont les noms seuls sont une garantie pour les
« érudits [1] : parmi eux il en est plusieurs qui furent en
« relations suivies avec Borghesi, et qui, mieux que per-
« sonne, peuvent interpréter sa pensée, et se charger de la
« tâche délicate de publier ses manuscrits.

« Le premier volume de cette précieuse collection est
« maintenant entre les mains du public, et il est exclu-
« sivement consacré à la numismatique romaine...

« Dans ce volume, outre trois dissertations sur une
« monnaie d'Héraclius, frappée à Ravenne, sur douze
« sesterces, et sur la *gens* Arria, on a dix décades, com-
« posée chacune de dix paragraphes. C'est un ensemble
« de cent chapitres qu'on ne peut se dispenser de con-
« naître et de relire attentivement, lorsqu'on veut s'occuper
« des monnaies romaines antérieures à l'empire. »

Cam. P.

M. J. Ph. Menger, graveur des monnaies, à Utrecht, vient d'exécuter une grande médaille de 7 centimètres, à

[1] MM. Léon Renier, le chevalier J.-B. de Rossi, Noël des Vergers, C. Cavedoni, G. Heuzen, Minervini, T. Mommsen, F. Ritschl, Rocchi.

l'occasion du 50e anniversaire de la délivrance de la Hollande et de l'expulsion des Français, en novembre 1813.

JUGO PEREGRINI EXCUSSO AURIACI SUB TEGMINE TUTA!

Cette médaille coûte, en bronze fr. 12-60, et en argent fr. 52-50.

R. Ch.

Le zélé conservateur du cabinet de Leyde, M. le professeur P.-O. Vander Chijs, a fait insérer, dans le *Leydsche courant* du 23 octobre dernier, une nouvelle liste des dons faits récemment au riche dépôt confié à ses soins.

R. Ch.

M. J. Dirks, président de la Société historique de la Frise, vient de publier le catalogue raisonné des acquisitions faites, depuis 1860, par le cabinet des médailles de cette société.

R. Ch.

Notice sur quelques jetons du Forez, par le comte de Soultrait, membre non-résidant du comité impérial des travaux historiques, membre de l'Académie impériale de Lyon, etc. Lyon, à la librairie ancienne d'Auguste Brun, 1863, in-8°, 35 pages, et deux planches gravées sur cuivre par Dardel.

Les jetons décrits par M. le comte de Soultrait appartiennent à des personnages d'origine forézienne, ou qui ont joué quelque rôle dans ce pays; comme Jean d'Albon,

seigneur de Saint-André; Claude Gouffier, comte de Carvas, puis duc de Roannois; Gabriel de Levis-Cousan; les Robertet, famille bourgeoise de Montbrison, que la faveur des rois Louis IX, Charles VIII et Louis XII avait comblée d'honneurs et de richesses, et qui, en moins d'un siècle, était tombée dans une telle misère, que le petit-fils du grand ministre de Louis XII « fut porté en terre dans la « bière des pauvres, au bout de laquelle il y avait une « écuelle de bois où l'on mettoit les aumosnes qu'on « demandoit pour faire prier Dieu pour luy. »

Le dissipateur de cette immense fortune avait, sur un jeton qu'on a conservé de lui, pris pour type une mer agitée sur laquelle flottent des vaisseaux battus par une grêle épaisse qui tombe des nuées, avec la devise empruntée à Horace : *Quo res cunque cadent.* Philosophie douce et résignée, mais que le baron de Bury [1] poussait beaucoup trop loin, en ne laissant à son insouciance que l'hôpital pour abri. Horace est de bon conseil, sans doute; encore faut-il en prendre modérément « *ne quid nimis.* »

Après la famille Robertet vient celle de Rostaing, qui s'était alliée avec elle et qui en avait hérité la baronnie de Brou; enfin, les d'Urfé, famille à laquelle M. Auguste Bernard a consacré un volume fort intéressant.

Les recherches historiques et généalogiques auxquelles l'auteur a dû se livrer pour deviner les énigmes qu'offrent trop souvent les pièces de ce genre, sont parsemées d'anecdotes parfois très-amusantes. Contentons-nous d'une citation.

[1] *Bury en Blaisois*, qu'il ne faut pas confondre avec le Bury-Bitremont du fameux comte de Bocarmé.

« On voyait au château de Bury, et l'on voit encore dans l'hôtel d'Alluye, à Blois, les armes de Robertet, accompagnées de la devise : FORS UNGNE, dont Bernier raconte ainsi l'origine : le roi Louis XII se promenant un jour dans ses jardins de Blois avec son ministre, qui était aussi trésorier, s'écria que *toutes les plumes volaient,* faisant allusion au désordre des finances qu'il attribuait, non sans raison, à la rapacité des secrétaires et trésoriers ; « Fors ungne (1), Sire, répondit Florimond, qui, comme on le sait, portait un *demi-vol* dans son blason. Malgré cette fière réponse, il est permis de croire (c'est M. de Soultrait qui le dit) que les armes du *père des secrétaires d'Estat* pouvaient bien être des *armes parlantes.* »

La notice de M. de Soultrait est extraite d'un travail qu'il prépare sur la numismatique moderne du Lyonnais et du Forez, ainsi que les deux belles planches qui l'accompagnent et qui doivent servir à l'ouvrage entier, portant les nos VI et VII.

R. CH.

Recherches sur les anciennes monnaies de l'Italie méridionale, par L. SAMBON. Naples, imprimerie de Joseph Cataneo, 1863 ; petit in-4°, 244 pages.

Excellent résumé de tout ce que l'on a réuni jusqu'à présent, de monnaies de l'Italie méridionale ou la Grande-Grèce ; classifications parfaitement raisonnées et discutées ; notions historiques suffisantes sur chaque peuple, sur chaque ville qui nous ont laissé des monuments numisma-

(1) Une seule exceptée.

tiques; rien ne manque à ce livre si ce n'est la partie principale, *les planches,* seule chose que *lisent* la plupart des amateurs. On assure que le fils de l'auteur, M. Jules Sambon, artiste distingué, avait préparé les dessins de plus de deux cents types non gravés dans l'ouvrage de Carelli. On peut donc espérer encore de voir paraître ces planches indispensables, soit comme supplément de cette édition, soit dans une édition nouvelle.

R. Ch.

Le savant auteur du Manuel de numismatique, M. A. de Barthélemy, a formé le projet d'une publication des plus importantes sur les monnaies royales de France. Il veut refaire le Blanc et Conbrouse, mais avec plus de succès qu'on a refait le Tobiésen Duby. A cet effet, il adresse un appel au bienveillant concours de tous les amateurs. Depuis dix-huit mois, le volume consacré aux *mérovingiennes* est en préparation. Déjà l'auteur a recueilli un nombre considérable d'empreintes qu'il a fait dessiner. Mais il désire réunir les empreintes de toutes les pièces, publiées ou non, pour les confronter avec celles qu'il aurait déjà, et arriver, par cette confrontation, à rectifier plus d'une attribution erronée.

Les *carlovingiennes* viendront ensuite. M. de Barthélemy compte également sur les collections de notre pays, si riches en ce genre de pièces.

De simples empreintes sur cire à cacheter lui suffisent. On peut les adresser directement à l'auteur, chez M. Rollin, rue Vivienne, 12, à Paris, ou au président de la Société numismatique, rue de la Senne, 24, à Bruxelles.

L'ouvrage indiquera les cabinets d'où les pièces proviennent.

R. Ch.

M. le docteur Vander Meersch vient de mourir à Audenarde, à l'âge de soixante-quatorze ans. C'était un savant d'un mérite sérieux. Ses travaux, publiés dans divers recueils du pays, seront toujours consultés avec fruit par nos historiens.

M. Vander Meersch était aussi un numismate distingué. Il avait réuni une collection assez importante de monnaies anciennes, et il publia, à ce sujet, quelques notices faites avec un soin consciencieux.

Son premier mémoire fut inséré dans le *Messager des Sciences historiques,* années 1823, 1824 et 1825. Il porte pour titre : *Sur plusieurs médailles romaines découvertes aux environs d'Audenarde.*

Son deuxième mémoire vit le jour dans le même recueil, année 1826, sous le titre de : *Description de la monnaie obsidionale frappée à Audenarde, pendant le siége que cette ville soutint, en* 1582, *contre le prince de Parme; précédée de quelques détails sur ce siége.*

Ce travail entièrement refondu, parut dans la *Revue de la numismatique belge*, année 1850, tome V, et forme, ainsi remanié, une des monographies les plus complètes qui aient été publiées sur les obsidionales. L'industrie des faussaires y est mise à nu avec une perspicacité remarquable.

Enfin, deux notices de M. Vander Meersch, relatives à des antiquités découvertes à Audenarde et à Renaix et où

la numismatique intervient, bien accessoirement toutefois, ont été publiées dans l'*Annoncenblad van Audenaerde*, de 1837, et dans le *Messager des sciences historiques*, de 1839.

Ed. Vanderstraeten.

La numismatique vient de faire encore de nouvelles pertes. Nous avons à enregistrer :

1° La mort de M. le comte della Marmora, auteur de divers mémoires insérés dans le Recueil de l'Académie de Turin, dans la Revue française, etc.

2° Celle de M. Domenico Spinelli, prince de San-Giorgio, directeur du musée de Naples, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur la numismatique.

3° Celle de M. le colonel de Roye de Wichen, à Nimègue, associé de notre société, amateur distingué et qui avait publié, dans une brochure assez rare, les pièces les plus remarquables de sa collection.

R. Ch.

Le 23 novembre 1863 et jours suivants aura lieu à Amsterdam, sous la direction de M. G. Théodore Bom, la vente de la superbe collection de médailles et de monnaies, formée par M. le colonel de Roye de Wichen de Nimègue. Le catalogue, composé de huit mille numéros, et formant un volume in-8° de plus de 300 pages, se distribue chez M. C.-T. Bom, rue Kalverstraat, E, 10, à Amsterdam.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE

AU 1er DÉCEMBRE 1863.

MEMBRES HONORAIRES [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Yong-Akerman (John), secrétaire de la Société des antiquaires de Londres	4 juillet 1841.
De Longpérier (Adrien), membre de l'Institut de France, etc.	—
De Saulcy (Frédéric), sénateur, membre de l'Institut de France, etc.	—
De Koehne (S. E. le commandeur Bon), conseiller d'État actuel, directeur du bureau héraldique, etc., à Saint-Pétersbourg	—
Lee (le docteur John), ancien président de la Société numismatique de Londres	—
Thomsen (le chevalier), directeur des musées royaux, à Copenhague	—
Vander Chijs (P. O.), professeur à l'université de Leyde, etc.	—
De Schulthess-Rechberg (le chevalier), colonel, à Vienne	20 septembre 1846.
De Pfaffenhoffen (le baron), chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Donaueschingen.	—

[1] Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
De Meyer (le docteur), conservateur du cabinet des médailles, à Zurich.....	20 septembre 1846.
Meyer (J. F. G.), conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye.....	—
Promis (le chevalier **Dominique**), conservateur des musées royaux, etc., à Turin.....	—
De la Saussaye (L.), ex-directeur de la *Revue numismatique*, recteur de l'Académie de Lyon...	—
Sabatier (J.), membre de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, à Paris.....	4 mars 1849.
Castellanos (don **Basilio Sebastian**), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid..	6 juillet 1851.
Fustagueras y Fuster (don **Jaime**), archéologue, à Barcelone.....	—
De Bernabé (don **Ramon Polo**), président du séminaire de Sarragosse.....	—
Dirks (J.), avocat, à Leeuwarde, membre des états généraux et de l'Académie royale des Pays-Bas.....	—
Hildebrand (B. E.), conservateur du musée des antiques, à Stockholm.....	—
Leitzmann (le révérend **J.**), directeur de la *Revue numismatique de Weissensée*.....	—
Soret (Frédéric), ancien directeur du musée, à Genève.....	—
Mantellier (P.), conseiller à la cour d'appel d'Orléans, etc.....	—
Tornberg, professeur à l'université de Lund.....	—
Robert (Charles), directeur au ministère de la guerre, à Paris.....	5 juillet 1863.
De Rauch (A.), chambellan de S. M., secrétaire de la Société numismatique, etc., à Berlin.....	—

MEMBRES EFFECTIFS [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Chalon (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles.....	Fondateur.
De Bethune (l'abbé), secrétaire de l'évêché, à Bruges.....	—
De Coster (Louis), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....	—
De la Fontaine, président du conseil d'État du grand-duché, à Luxembourg.....	—
De Lannoy (Édouard), lieutenant-général, aide de camp du Roi, à Bruxelles.....	—
De le Bidart de Thumaide (le chevalier), ancien magistrat, à Liége.....	—
Deletenre, avocat, etc., à Enghien.....	—
De Meyer (J.), rentier, à Gand.....	—
De Pitteurs de Budingen (le baron), propriétaire, à Namur.....	—
De Robiano (le comte **Maurice**), sénateur, membre du conseil héraldique, à Bruxelles.....	—
Goddons (G), greffier, etc., à Louvain.....	—
Guioth (J. L.), ingénieur en chef honoraire, à Bruxelles.....	—
Meyers (M. B.), colonel du génie, à Gand.....	—
Payen, artiste peintre, à Bruxelles.....	—
Perreau (A.), agent de la Banque, à Tongres.....	—
Piot (Charles), docteur en droit, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale.....	—
Serrure (C. P.), docteur en droit, correspondant de l'Académie royale, à Gand.....	—
Van der Meer (G. J. C.), propriétaire, à Tongres.	—
Van Miert, pharmacien, conseiller communal, à Mons.....	—

[1] Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Herry de Cocqueau (François), docteur en droit, à Bruxelles	6 octobre 1844.
Nothomb (le baron), membre de l'Académie royale, ministre plénipotentiaire de Belgique, à Berlin.	20 septembre 1846.
Lefevre (E. C.), rentier, à Gand	—
Cuypers van Velthoven (Prosper), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles	1 juillet 1849.
Pinchart (Alexandre), chef de section aux archives de l'État, à Bruxelles	—
Pety de Rosen (J.), propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Grune	4 juillet 1852.
Namur (A.), professeur, secrétaire de la société royale, à Luxembourg	—
De Witte (le baron J.), membre de l'Académie royale, etc., à Wommelghem	5 juillet 1857.
Cocheteux, capitaine du génie, à Anvers	—
Dugniolle, docteur en médecine, à Bruxelles	—
Vanderauwera, receveur de la ville, à Louvain	5 juillet 1858.
Capitaine (Ulysse), secrétaire de l'institut archéologique, à Liége	8 juillet 1860.
Picqué (Camille), attaché à la Bibliothèque royale, à Bruxelles	—
Vandenpeereboom (Alph.), ministre de l'intérieur, président de la société archéologique d'Ypres	5 juillet 1865.
De Nedonchel (le comte Georges), membre de la Société historique de Tournai	—
Cajot (l'abbé), membre de la Société archéologique de Namur	—

CORRESPONDANTS REGNICOLES [1].

Wiener (Léopold), statuaire et graveur en médailles, etc., à Bruxelles	7 juillet 1861.

[1] Le nombre des correspondants regnicoles est limité à dix.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Helbig (Henri), archéologue à Seraing.....	7 juillet 1861.
Vanderstraeten (Édouard), employé aux Archives de l'État, à Bruxelles.....	—
	—
Vandenbroeck (Ed.), négociant, à Bruxelles.....	6 juillet 1862.
Wystman (Clément), notaire et archéologue, à Termonde.....	—
De Surmont (le baron), archéologue, à Gand.....	5 juillet 1863.
Maillet, major d'artillerie, à Tournai.....	—
Serrure (C. A.), avocat, etc., à Gand.....	—

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

Nijhoff (Martinus), libraire, à la Haye.....	14 octobre 1856.
Duquenelle (Victor), membre de l'Académie impériale de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Reims.....	28 octobre 1856.
Saubinet (Étienne), trésorier de l'Académie, etc., à Reims.....	—
Boulanger (G.), ingénieur, à Paris.....	3 novembre 1856.
Penon (Casimir), négociant, à Marseille.....	—
Morin (Henri), fils, banquier, à Lyon.....	—
Bretagne, directeur des contributions directes, à Nancy.....	—
Salmon (Philippe), avocat, à Paris.....	—
Dancoisnes (L.), notaire, à Henin-Liétard.....	—
Minart, conseiller, à Douai.....	—
Dechamps de Pas, ingénieur, à Saint-Omer.....	14 janvier 1857.
De Veye de Burine, colonel, à Utrecht.....	—
Hucher (E.), magistrat, au Mans.....	10 avril 1857.
De Voogt (W. J.), à Amsterdam.....	—
Dumoulin (F. J. L.), à Maestricht.....	—
Nahuys (le comte), fils, à Utrecht.....	7 juillet 1857.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Bascle de Lagrèze (G.), conseiller, à Pau.....	30 août 1857.
Boudard (P. A.), archéologue, à Béziers.....	5 octobre 1857.
Monnier, à la Malgrange lez-Nancy.....	1 février 1858.
Poey-d'Avant, au château de Maillezais.....	13 septembre 1858.
Colson (Alex.), docteur en médecine, à Noyon...	15 avril 1859.
Landré (J. D.), à Amsterdam.....	6 mai 1859.
Van Geuns, à Dieren, près d'Arnhem.....	—
S. E. M. de Gille, conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg.....	22 mai 1859.
Roach Smith (sir Ch.), à Strood, comté de Kent.	6 septembre 1860.
Preux, avocat général, à Douai.....	—
De la Fons-Mélicocq (le baron), à Raismes (département du Nord).....	26 septembre 1860.
De Roemer (le baron), membre de la première chambre du royaume de Saxe, à Dresde.....	4 juin 1861.
Van Hende (Édouard), auteur de la *Numismatique lilloise*, à Lille.....	—
De Wismes, archéologue, à Saint-Omer.....	29 novembre 1861.
Cranborne (le vicomte), membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Londres.....	—
Bazot (A.), notaire, à Amiens, membre de la société des antiquaires de Picardie, etc.....	2 novembre 1862.
Durand (A.), à Lancy, près de Genève.....	27 février 1863.
Du Leau (Alphonse), à Paris.....	—
Lazari (le chevalier Vincenzo), directeur du musée Correr, à Venise.....	—
Muller (le docteur L.), à Copenhague.....	—
Olivieri (Agostino), bibliothécaire à Gênes.....	—
Rouyer (Jules), inspecteur des postes, à Mézières.	20 mars 1863.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1863-1864.

Président : M. Renier Chalon.
Vice-Président : M. le Dr Dugniolle.
Bibliothécaire : M. Guioth.
Secrétaire : M. Camille Picqué.
Contrôleur : M. Herry de Cocqueau.
Trésorier : M. Payen.

COMMISSION DE LA REVUE.

MM. Renier Chalon.
Louis de Coster.
Camille Picqué.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1863.

Annales du cercle archéologique de Mons, t. IV.

Vernieuwing der wet van Ypre van het jaer 1445 tot 1480, door Pieter Van de Letewe.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 1re année, novembre et décembre 1862; et 2e année, janvier et février 1863.

Annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres, t. II, 3e et 4e livr,

Le Cabinet historique, 9e année, 7e, 8e et 9e livr., juillet, août et septembre 1863.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1863, no 2.

Messager des sciences historiques, année 1863, 2e livr.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 32e année, 2e série, t. XVI, nos 7, 8, 9 et 10, 1863, avec les tables du t. XV.

Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der rheinischen Geschichte und Altherthümer in Mainz, 1863.

Det kongelige norske frederiks universitets stiftelse, fremstillet 1 anledning af dets halvhundredaarsfest af M. J. Monrad.

Cantate ved H. M. Kong Carl den Femtendes og H. M. Dronning Wilhelmine-Frederikke-Alexandra-Anna-Louises Kroning.

Veiledning for deeltageneskronings-processionen ved indtagelsen af deres Pladseri kirken.

Ceremoniel ved deres majestæter Kong Carl den femtendes og dronning Wilhelmine-Frederikke-Alexandra-Anna-Louises Kroning.

Cantate ved det norske universitets halvhundredaarsfest den 2den september 1861.

Solennia academica universitatis literariæ regiæ Fredericianæ ante L annos conditæ die 11 septembris anni 1861.

Bibliothèque de l'École des chartes, 24e année, 5e série, t. IV, 6e liv., juillet-août 1863.

Aanwinsten van de penning-verzameling van het Friesch genootschap van geschied-, oudheid- en taalkunde, in de jaren 1860–1863. J. D.

Revue numismatique, publiée par J. de Witte et Adrien de Longpérier, nouvelle série, t. VIII, année 1863, n° 4, juillet et août.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT A LA SOCIÉTÉ :

Par M. J. Dirks, au nom de la Société historique de la Frise : petites monnaies d'argent attribuées aux Anglo-Saxons et décrites ci-dessus, p. 393..... 2

Bruxelles, le 2 novembre 1863.

Le Bibliothécaire,
GUIOTH.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Notice sur les jetons d'Artois, par M. L. Deschamps de Pas..... 1
Monnaie inédite de Gillei-Franquemont, par M. Morel-Fatio.... 44
Monnaie des Taï-Ping, les rebelles en Chine, par M. P. O. Vander Chijs..... 47
Catalogue des monnaies de la principauté et évêché de Liége (troisième article), par M. A. Perreau..... 49
Documents pour servir à l'histoire des monnaies, par M. De la Fons-Mélicoq..... 79
Quelques médailles grecques inédites, autonomes ou impériales. — Lettre à M. R. Chalon, président de la Société numismatique, par M. J. Sabatier..... 117
Monnaies inédites de Tournai, par M. le comte de Nedonchel. . . 160
Catalogue des monnaies de la principauté et évêché de Liége, par M. Perreau. (Quatrième article)..... 165
Documents pour servir à l'histoire des monnaies, par M. de la Fons-Mélicocq..... 198
Catalogue des monnaies de la principauté et évêché de Liége, par M. A. Perreau. (Cinquième article)..... 245
Curiosités numismatiques. — Monnaies, méreaux et jetons rares ou inédits, par M. R. Chalon. (Cinquième article)..... 293
Billets de confiance et assignats des communes de France, par M. J. Sabatier..... 315
Catalogue des monnaies de la principauté et évêché de Liége, par M. A. Perreau (sixième article)..... 357
Monnaies anciennes trouvées en Frise, par M. J. Dirks..... 393
Les plus anciens jetons du magistrat de Bruxelles, par M. Renier Chalon..... 400

Quelques mots sur des monnaies du onzième siècle, par M. J. Dirks. 414
Monnaies du Nord de la France et de la Belgique, qui avaient cours en Picardie à la fin du xve siècle, par M. de la Fons-Mélicocq..... 424
Une monnaie d'Anholt, par M. Renier Chalon..... 431
Documents pour servir à l'histoire de la variation des monnaies. — Valeurs diverses de la livre de gros (1324-1671). par M. de la Fons-Mélicocq..... 438

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. le comte M. de Robiano, à M. R. Chalon, directeur de la Revue..... 205
Lettre de M. le baron J. de Witte à M. R. Chalon, président de la Société numismatique..... 331

MÉLANGES.

Revue française Esterlin de Florennes. — M. E. Thomas, auteur d'un nouveau mémoire sur la numismatique de la Bactriane. — *Symbolæ ad rem numariam Muhammedanorum.* Edidit C. J. Tornberg. — Deux sous d'or d'Arcadius. — *Numismatique de l'ancienne Afrique,* par M. Müller. — *The numismatic chronicle,* n° VIII. — *Notice sur les monnaies et médailles* de la bibliothèque de Marseille. — Sur l'interprétation des lettres CONOB, par M. Madden.—Plombs historiés trouvés dans la Seine.—Trouvaille de monnaies à Authon et à Hottot-en-Auge.— M. Vander Chijs.— M. J. Charvet. — Médailles de Metz, par M. Chabert. — Bractéates trouvées à Freckleben.— M. Du Leau — *Münztudien,* par M. H. Grote, n° VII. — M. Alfred Villeroy. — *Das Münzkabibet der Stad Zurich,* von Dr H. Meyer.—Numismatique postale, par M. Vander Chijs. — Monnaie de Vienne : Thalers de Marie-Thérèse. — M. Hoffmann : *bulletins et revues.* — Portraits des numismates au cabinet de Leyde : appel de M. Vander Chijs. — Vente de la belle collection de médailles, etc., de feu M. Houck, de Deventer. — *Revue numismatique française,* n° 6, de 1862.— M. Ch. Robert élu membre de l'Institut. — Monographie des monnaies de Luxembourg..... 90

Cartulaire de Bouvignes, par M. J. Borgnet. — La Société asiatique d'Allemagne. — *Monete di Dezana*. — *Numismatic chronicle*. — M. Hoffmann. — Médaille hébraïque trouvée à Bousse. — *Das Munzwesen Erfurts* von J. Leitzmann. — *Notice sur les* Cauris. — *Münzstudien* von H. Grote, n° VIII. — *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*. — Nouvel ouvrage de M. Vander Chijs. — *Revue numismatique française*. — Découvertes de monnaies. — Jugement du tribunal de Paris. — Vente à Vienne. — M. Lelewel. — Mort de MM. Van Bockel et comte de Renesse. — Médaille décernée à M. Cam. Picqué. — Découverte de monnaies à Berlaimont. — Fouilles de Frésin. — *Histoire monétaire des comtes de Flandre*, par M. Deschamps de Pas. — Numismatique lilloise..... 210

Berliner Blätter fur Münz- Siegel- und Wappenkunde. — Revue française, nos 2 et 3. — Catalogue Rollin et Feuardent. — M. le Cte Nahuys, *Histoire numismatique de la Hollande*, etc. — *Le Numismate* de M. Hoffmann.—*Catalogue du cabinet de monnaies et médailles de l'académie royale à Amsterdam*. — M. Neumann. — M. Bazot. — Ventes Maretich et du Rosey. — *Vaderlansch Museum*. — M. Durand. —M. L. Wiener et S. M. Rhadama II. — Suite de Van Loon, 7e livraison. — M. le professeur P.-O. Vander Chijs. — Vente Boonzajer. — *Notice sur des monnaies et bijoux antiques*, par M. J. Charvet. — *Les bronzes antiques* de Neuvy. — *Monete e sigilli dei principi Centurioni-Scotti*. — Ventes Van Bockel et Cte de Renesse. — Une métropole commerciale, — Les exhumations de Fresin. — Mort de M. Davreux. — Monnaies de bois 334

Essai sur l'organisation de la monnaie dans l'antiquité, par M. F. Lenormant. — *Numismatic chronicle*, n° X. — Les graveurs des monnaies grecques, par M. F. Streber. — Sur une monnaie gauloise, par le même. — *Berliner Blätter für Munz-, Siegel-und Wappenkunde*, premier volume, troisième livraison.— *Jahrbücher des Vereins von Altherthumsfreunden im Rheinlande*. — *Revue numismatique française*. — Prix de Allier de Hauteroche, décerné à M. F. Streber. — M. Durand. — Journal de la Société des orientalistes d'Allemagne. — *Notice sur les monnaies des comtes de Ponthieu*, par M. J. Lefebvre. — *Notice sur M. de*

Marsy, par le même. — *The current gold and silver coins of all countries*, etc., par MM. L. Martin et Ch. Trubner. — Découverte de monnaies à Fraiture, arrondissement de Huy. — *Observations numismatiques*, par M. J. Lefebvre. — Monnaies des comtes de Genevois. — Ouvrages annoncés et introuvables. — Revue de la numismatique en 1862, par M. A. de Barthélemy. — Cinquantième anniversaire de l'expulsion des Français de la Hollande. — M. Vander Chijs. — M. Dirks. — *Notice sur quelques jetons du Forez*, par le comte de Soultrait. — *Recherches sur les anciennes monnaies de l'Italie méridionale*, par L. Sambon. — Appel aux amateurs, par M. A. de Barthélemy. — Mort de MM. Vander Meersch, della Marmora, du prince de San Giorgio et du colonel de Roye de Wichen — Vente de la collection du colonel de Roye de Wichen..... 445

Société de la numismatique belge, extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 27 février 1863..... 114
Réunion du bureau du 20 mars 1863..... 236
Séance extraordinaire du 10 mai 1863, à Anvers..... 237
Assemblée générale annuelle du 5 juillet 1863, à Bruxelles..... 352
Ouvrages reçus..... 115, 243, 355, 474
Cabinet numismatique..... 116, 244, 356, 475

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OÙ ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
Planche I.	
1....	3
2....	5
3-4..	7
5....	8
6....	9
Planche II.	
7....	11
8-11.	12
12....	13
Planche III.	
13....	14
14-15.	15
16-20.	21
Planche IV.	
21....	22
22....	23
23-25.	24
26-27.	25
Planche V.	
28-29.	27
30-33.	28
34-35.	29
Planche VI.	
36....	29
37....	33
38....	30
39....	31
Planche VII.	
40-41.	34
42-44.	35
45-47.	36
48-49.	37
50....	34
Planche VIII.	
51....	38
52-53.	39
54-55.	40
56-57.	41
Planche IX.	
58....	38
59....	42
1....	47
2....	44
Planche X.	
1....	119
2-3..	120
6-9..	121
10-11.	122
12....	123
13....	125
14....	127
15....	128
Planche XI.	
1....	130
2-4..	131
5-6..	132
Planche XII.	
1....	133
2....	134
3....	135
4....	136
5....	138
6....	139
7....	140
8....	142
9-10.	143
11-12.	144
13....	145
14....	148
Planche XIII.	
1....	149
2....	151
3....	152
4....	153
5-6..	154
7....	156
8-9..	158
Planche XIV.	
1-2..	160
3....	161
4....	162
5....	163
Planche XV.	
1....	293
2....	294
3....	295
4-5..	296
6-7..	298
8....	299
Planche XVI.	
9....	300
10....	303
11-12.	305
13....	306
14....	312
15....	313
16....	314
Planche XVII.	
1....	404
2....	405
3-5..	406
6-7..	407
8....	408
9-10.	410

Aug. Deschamps de Pas

E. Vandendaelen Fl.

Des Champs de Pas

13.
LUD·XV·REX CHRISTIANISS·
Sm.
A.
14.
LUD·XV·REX CHRISTIANISS·
DV
C et A
15.
LUD·XV·REX CHRISTIANISS·
m.
C et A
16.
LUD·XVI·REX CHRISTIANISS·
N. GAT F
A.
COMITIA ARTESIAE
17.
LUD·XVI·REX CHRISTIANISS·
N GATTEAUX
A.
18.
LUDOV·XVI·REX CHRISTIANISSIM·
DUVIV
A.
19.
LUD·XVI·REX CHRISTIANISS·
DUVIV
A
20.
LUDOV·XVI·REX CHRISTIANISS·
F DROZ F
A

Aug. Deschamps de Pas

28.
A.
29.
30.
31.
33.
32.
34.
35.

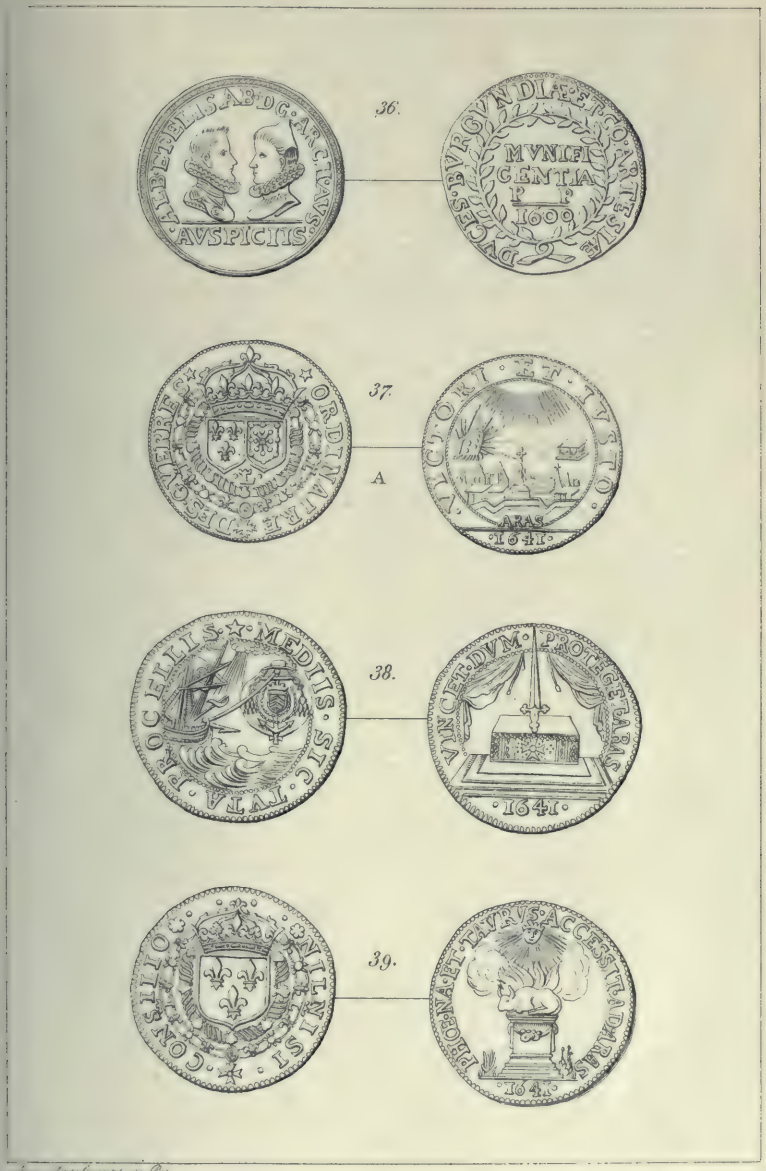

Aug. Deschamps de Pas

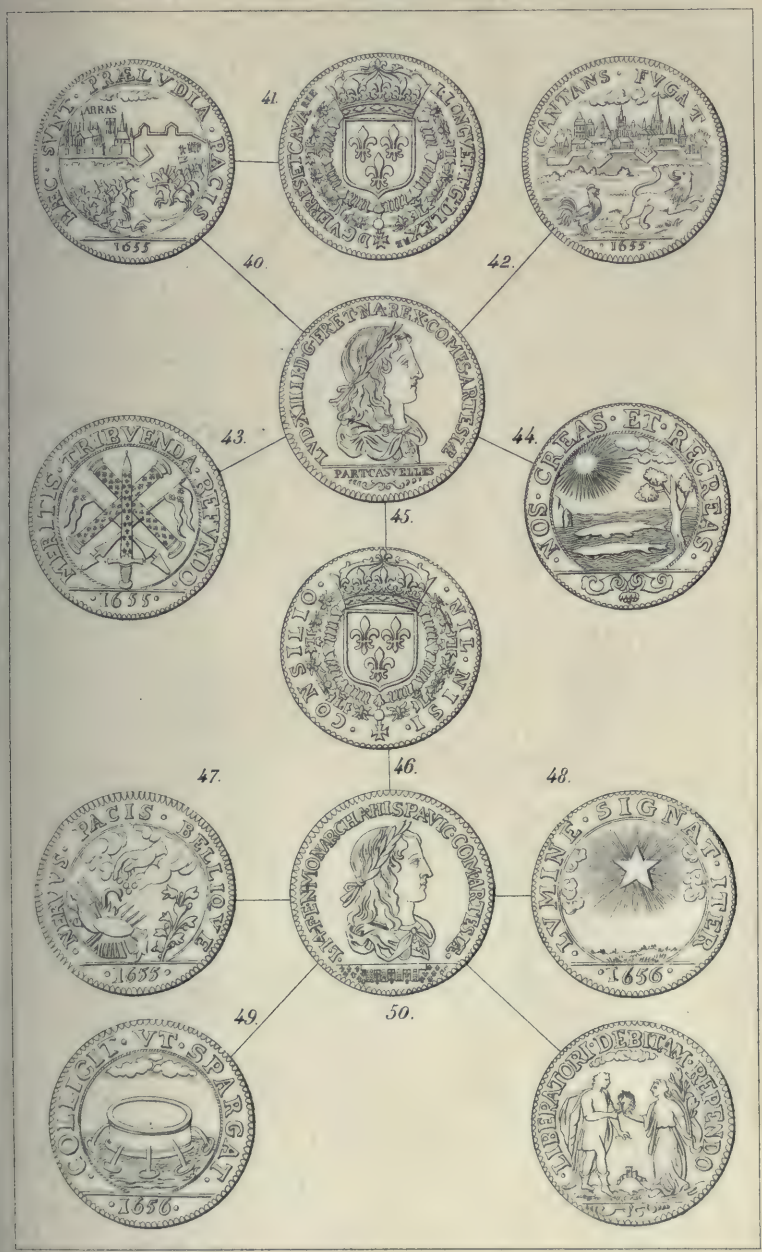

Imp. Champs de Pris

51.
52.
53.
54.
55.
56.
57.

58.

LA MORAL·P·D·GA
VRE·CO·DEGMONT
SABINE·PAL·DVC
ESSE·EN BAVIERE

59.

TORNACVM
SVB
FEGIT·1581
·PHILO·
RE·HISP·LV
SITA·POTIT
O·ALEX·PR
·PARME·
VIVE·DIEV·ET·LE
ROY·DESPAINGNE·84

1.

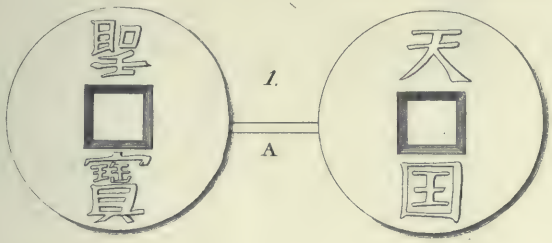
聖
寶
天
国

A

2

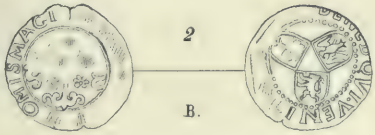

B.

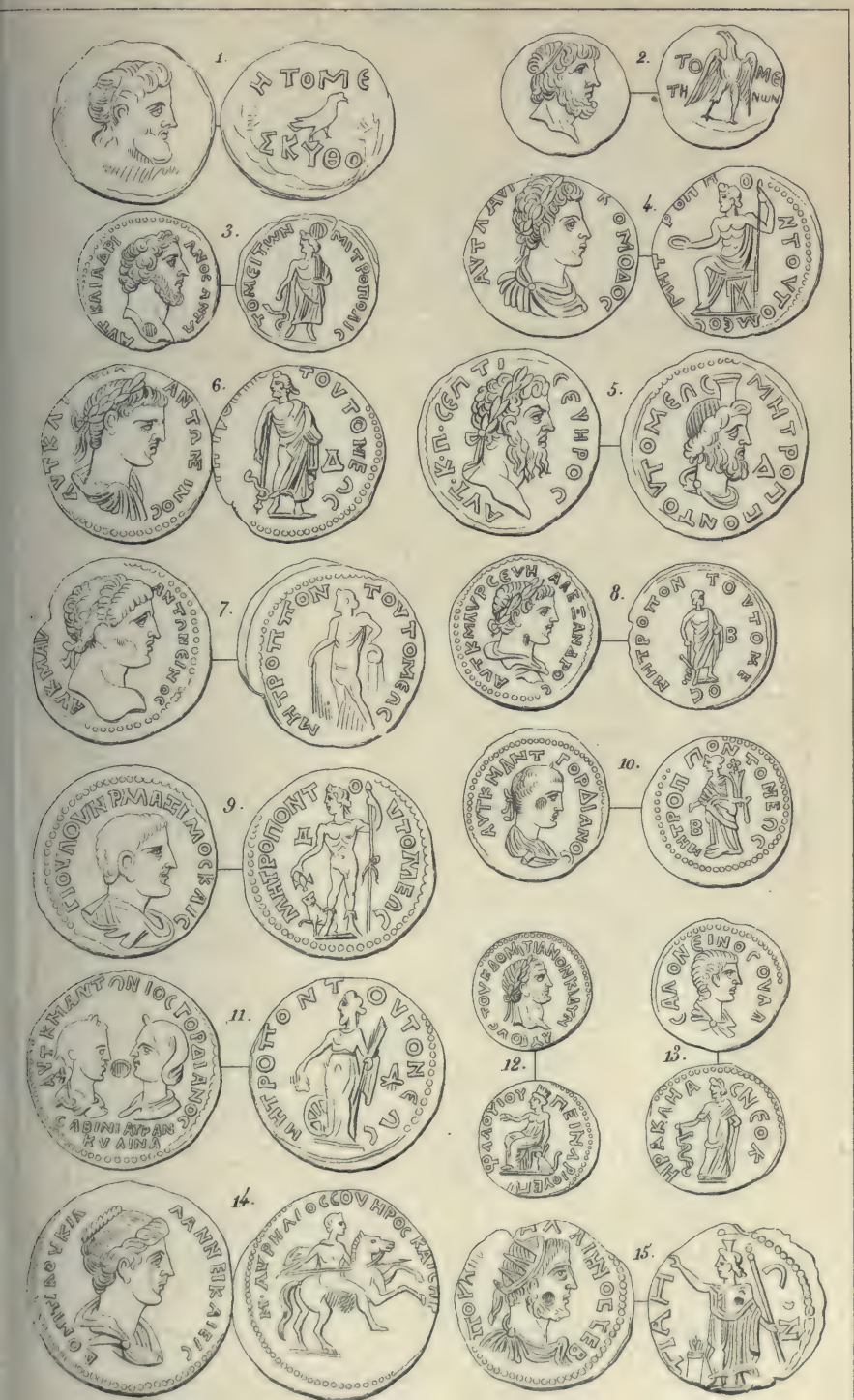
1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.
11.
12.
13.
14.
15.

1.
2.
3.
4.
5.
6.

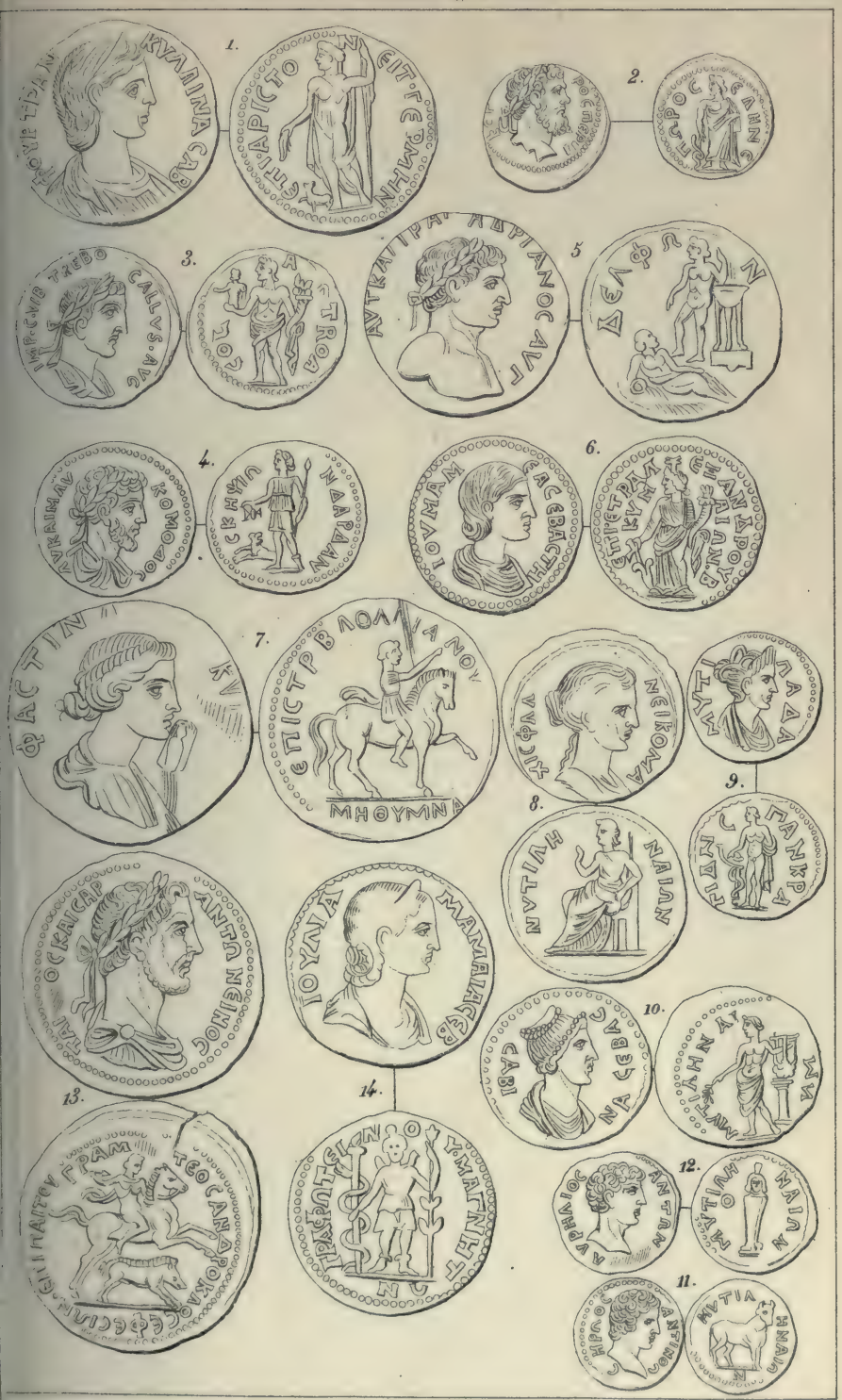
1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.
11.
12.
13.
14.

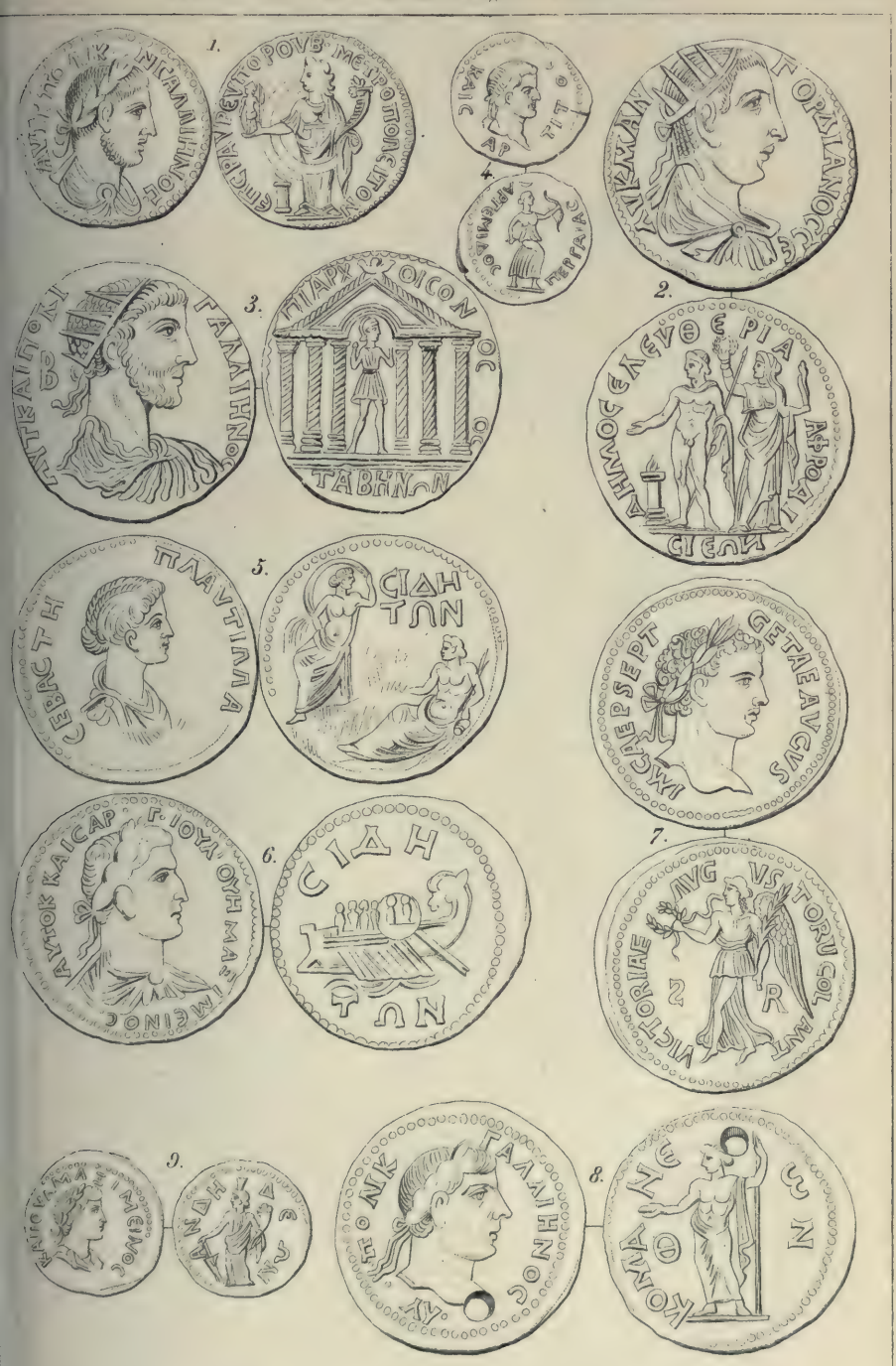
1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.

1.

A.

2.

O.

3.

A.

4.

A.

5.

A.

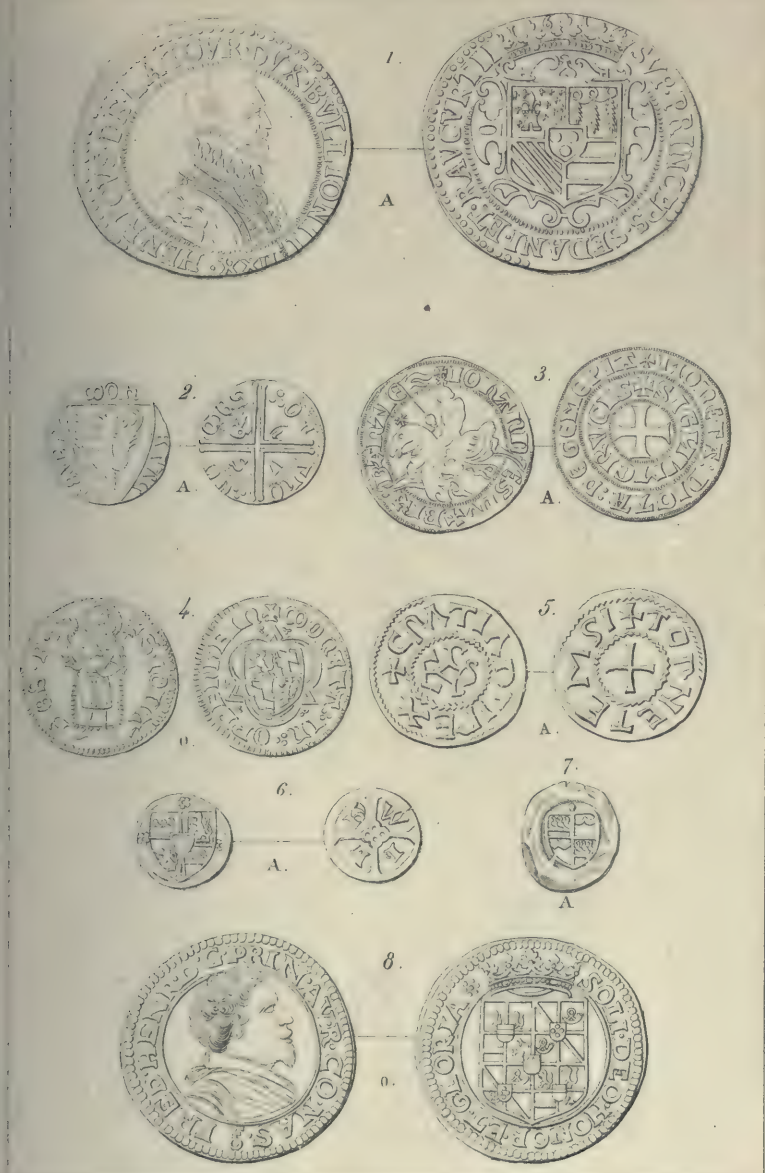
1.
A
2.
A.
3.
A.
4.
O.
5.
A.
6.
A.
7.
A
8.
O.

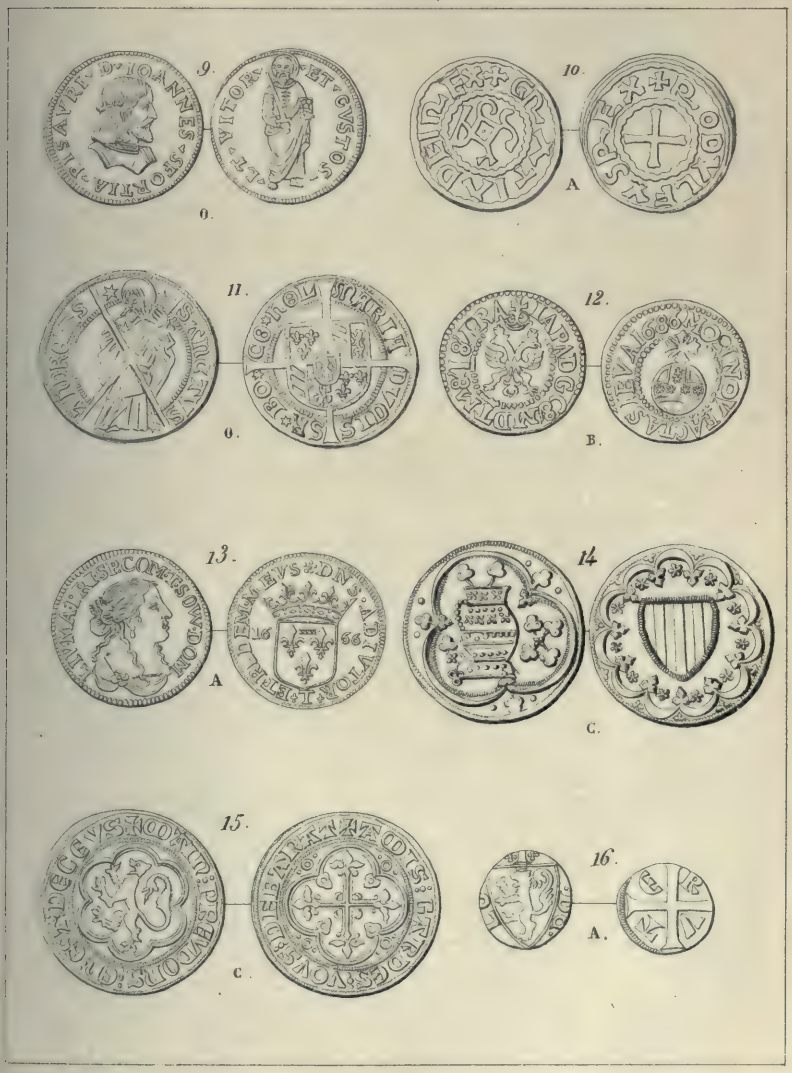
9.
0.
10.
A
11.
0.
12.
B.
13.
A
14
C.
15.
C.
16.
A.

1.
C.
2.
C.
3.
C.
4.
C.
5.
C.
6.
C.
7
C.
8.
C.
10
C.
9.
C.
10.
C.

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

BRUXELLES. — EMM. DEVROYE, IMP. DU ROI.

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—

4e SÉRIE. — TOME II.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1864

NUMISMATIQUE GALLO-BELGE.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Le travail que nous livrons aujourd'hui à l'appréciation du monde savant, est le dernier ouvrage dû à la plume de M. Alexandre Hermand, que sa famille a bien voulu nous charger d'éditer. Nous croyons devoir donner quelques mots d'explication, pour mettre en garde le lecteur contre des parties qui sembleraient oiseuses, ou n'ayant pas trait directement au sujet traité, et en dehors du titre que nous lui avons donné.

M. Hermand avait envisagé la numismatique gauloise du nord de la France et de la Belgique, sous un large point de vue. Il se servait des monnaies et des symboles formés par la composition des types, pour arriver à l'explication de la religion druidique chez les Gallo-Belges. De là, une division de son ouvrage en trois parties : 1° Numismatique gallo-belge, proprement dite; 2° Analyse des types, où il démontrait que tous les symboles existant sur les monnaies qu'il venait de décrire, avaient rapport aux croyances et au culte de nos aïeux, et rappelait la persistance de ces croyances jusqu'à une époque rapprochée de nous; 3° Recherches sur la religion druidique des peuples gallo-belges,

déduites des deux premières parties. Ce n'est donc que la première partie de ce volumineux travail que nous donnons, nous réservant de publier plus tard les autres, si un accueil favorable est fait à celle-ci, ce que nous désirons vivement. Ceci explique par conséquent comment se trouvent encore dans le cours de l'étude qu'on va lire, des membres de phrases, et des passages qui indiquent une suite que nous ne donnons pas, ou qui ont trait à des faits détaillés dans la deuxième partie. Nous avons préféré laisser subsister ces passages, plutôt que de mutiler la pensée de M. Hermand que nous nous sommes imposé de respecter tout entière. C'est donc ici l'œuvre originale de ce regrettable savant que nous donnons, et notre devoir d'éditeur s'est borné à la révision sommaire du texte, et à la composition des planches.

Quand on songe à l'époque où a été écrit l'ouvrage que nous publions (M. Hermand est mort au commencement de 1858), on est étonné de rencontrer des idées aussi avancées sur des pièces considérées même jusqu'alors comme barbares et inexplicables. La décomposition du type primitif avait bien été reconnue par divers auteurs, mais aucun ne l'avait indiquée comme étant faite aussi systématiquement, et de manière à arriver à produire une série de symboles relativement fixes, et qui avaient tous évidemment une valeur et une raison d'être, aux yeux des nations qui émettaient ces pièces. M. Fr. Streber a fait application de ces principes dans son ouvrage intitulé : *Ueber die sogenannten Regenbogen Schlüsselchen*, couronné par l'Institut. M. Hermand eût été certainement heureux de se rencontrer avec le savant conservateur du cabinet des

VII

médailles de Munich ; mais nous devons à sa mémoire, de réclamer pour lui la priorité de ses idées, dont il nous avait souvent entretenu plusieurs années avant sa mort. La crainte de paraître trop hardi le faisait, seule, hésiter dans la publication de son livre, qui, nous en sommes convaincu, eût été de nature à jeter une vive lumière sur la numismatique gauloise, en général, et sur celle des Gallo-Belges, en particulier. Ce n'est peut-être pas là le jugement que l'on portera sur le travail que nous donnons au public savant, mais nous rappellerons que ce n'est là qu'une partie d'un tout, qui était complétée, aux yeux de son auteur, sinon par les deux autres parties, au moins par la seconde, intitulée *Analyse des types*, où il expliquait tous les symboles qui se trouvent sur les monnaies, en les rattachant d'une manière probable aux croyances de nos aïeux. Aussi, si des circonstances favorables le permettent, nous empresserons-nous de donner cette seconde partie, que nous regardons comme une suite indispensable de la première.

Nous croyons devoir, en terminant, adresser nos remerciements aux personnes qui ont bien voulu nous confier leur médailles, pour les reproduire [1]. M. Hermand avait dessiné, il est vrai, toutes les pièces qui lui étaient passées par les mains, à mesure qu'elles lui étaient communiquées. Malheureusement, il n'était pas dessinateur, et ses dessins étaient trop informes pour être reproduits. Nous avons donc été forcé d'en faire de nouveaux, et pour

[1] Nous donnons à la fin de l'ouvrage un tableau indicatif des pièces, et des amateurs qui ont mis leur cabinet à notre disposition.

cela nous adresser aux possesseurs des pièces qu'il avait indiqués, afin d'en obtenir une nouvelle communication. Mais, depuis l'époque, où il avait commencé son travail, plusieurs cabinets, qu'il avait mis à contribution, ont été dispersés, et il nous a été impossible de retrouver la trace des pièces qui y étaient conservées; force nous a donc été de nous restreindre dans le nombre de nos reproductions. Heureusement que, parmi les monnaies que nous n'avons pu nous procurer, il ne s'en trouve aucune essentielle au système; les dessins de M. Hermand ont d'ailleurs permis de nous assurer que celles que nous avons eues entre les mains sont pleinement suffisantes pour la justification du texte. C'est là ce qui explique comment il se fait que le nombre de nos dessins, quoique déjà fort respectable est inférieur d'un bon tiers à celui des croquis laissés par l'auteur.

L. Deschamps de Pas.

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

NUMISMATIQUE GALLO-BELGE

OU

HISTOIRE MONÉTAIRE

DES ATRÉBATES,

DES MORINS ET DES NATIONS GALLO-BELGES EN GÉNÉRAL.

INTRODUCTION.

Sous son aspect nouveau, la numismatique gauloise mérite bien qu'on lui consacre quelques veilles. Son importance déjà grande augmente encore tous les jours. Cette numismatique donne beaucoup plus qu'elle ne semblait promettre. A peine, en dehors de la trace des relations commerciales et par exception même, attendait-on d'elle quelques renseignements historiques. A peine espérait-on quelques faibles données théogoniques, et la voilà qui veut fournir des documents précieux pour l'interprétation des croyances de nos antiques aïeux. L'étude des monnaies celtiques perd ainsi son aridité et sa sécheresse; on y trouve

un attrait bien capable de faire oublier l'imperfection des œuvres monétaires de la Gaule durant son autonomie.

Longtemps les numismatistes de tous les pays donnèrent une faible attention à des petits monuments peu gracieux, à des monnaies dont l'utilité se trouvait méconnue. La plupart refusaient de comprendre le numéraire gaulois (1) dans le principe exprimé par Cousinéry en ces termes : *A l'époque de sa naissance, la monnaie fut consacrée par la religion, elle servit à rappeler des sentiments religieux, elle fut, en un mot, un véritable culte* (2). Hier encore on voulait exclure les monnaies gauloises de ce principe vraiment général (3). Les meilleures intelligences restaient dans une grande incertitude à leur sujet. Aujourd'hui le doute existe sans doute encore dans quelques esprits, malgré les résultats affirmatifs irrécusables, déjà obtenus, et les nombreuses conversions dont ils ont été suivis. Je suis heureux

(1) Edward Davies est une des principales exceptions. (Voy. *Mythology and rites of the british druids*. London, 1809.)

(2) *Catalogue raisonné des medailles qui ont été frappées en Orient par les princes croisés*, p. VII.

Dans son *Mémoire sur un petit monument trouvé à Pergame, dans la Mysie*, Cousinéry dit que Jules César *se tait sur la forme des dieux des Gaulois, sur leurs temples et même sur la monnaie, où on devrait en trouver la représentation.*

(3) Dans le *Magasin pittoresque*, de 1848, p. 308, on lit ces phrases : *Les Gaulois imitèrent, et la plupart du temps sans en bien comprendre le sens, les monnaies grecques et romaines. Chaque copie servant à son tour de modèle à une reproduction plus barbare, les types primitifs finirent bientôt par tomber dans la plus étrange confusion. Trompé par cette obscurité, on prit longtemps pour des symboles particuliers des peuples de la Gaule, certains signes qui n'étaient cependant que le produit de ces altérations successives.*

de pouvoir citer quelques phrases, de date récente, montrant une pensée assez bien arrêtée. D'accord en doctrine avec le docte Lelewel (1), M. de La Saussaye s'est exprimé ainsi : *L'usage antique de placer sur la monnoie, les symboles particuliers de la nation chez laquelle elle était frappée, est un fait qui n'a pas besoin d'être discuté, et l'origine religieuse de ces symboles est une vérité également reconnue. Rien n'est donc plus naturel que de chercher sur les monnaies de la Gaule le symbole ordinaire du peuple qui l'habitait et d'interroger la mythologie celtique sur les motifs qui l'avaient fait choisir* (2).

La pensée fondamentale exprimée par le savant académicien a été exposée en d'autres termes par M. Ed. Lambert (3) et formulée sans la moindre expression de doute par M. l'abbé Desroches (4). J'accepte cette pensée si longtemps repoussée, et j'espère en démontrer la vérité par une application spéciale à la numismatique des Morins, des Atrébates et des peuples de leur voisinage, à laquelle toute expression religieuse est surtout le plus souvent

(1) Dans son excellent ouvrage intitulé *Type Gaulois*, p. 96, M. Lelewel reconnaît le symbolisme jusqu'aux Moriniens. Il l'admet généralement pour les diverses parties de la Gaule ; toutefois, il n'attache pas la même valeur symbolique aux types des premières monnaies bretonnes.

(2) *Revue numismatique française*, 1840, p. 245. Ces phrases de M. de La Saussaye expriment le progrès de la science numismatique, surtout en les comparant à d'autres insérées dans la même Revue, en 1839, p. 313.

(3) *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France.*

(4) *Les types monétaires des anciens Galls*, a-t-il dit, *sont l'expression des croyances religieuses de ces peuples, et les images qui y sont empreintes, sont des emblèmes des mystères des druides* (p. 246 de l'*Histoire des peuples anciens et de leurs cultes*).

refusée. Il n'est pas douteux pour moi que l'on trouve sur les diverses monnaies de la Gaule, les différents symboles mythologiques des peuples qui l'habitaient. Au lieu de *figures dont la ressemblance avec la nature est difficile à trouver* (1), *de signes bizarres, de figures grossières et sans signification* (2), vus naguères dans les types des monnaies autonomes des nations belges, on y reconnaîtra sans doute avec moi, des emblèmes mystiques, selon l'habitude des peuples de l'antiquité. Ces types sont, à la vérité, *les produits d'altérations successives* de modèles étrangers, mais des produits transformés avec intelligence, en symboles divers, chargés d'exprimer les croyances religieuses, tout en différenciant les monnaies de chaque peuplade, tout en les rendant distinctes les unes des autres, et, ce qui est indubitable, en leur conservant, autant que possible, la physionomie du numéraire reçu avec faveur dans le commerce des nations.

J'attache un très-grand prix à l'interprétation mythologique des monnaies celto-belges contemporaines, beaucoup moins muettes qu'on ne l'a pensé d'un ordre de choses qui mit longtemps l'autorité aux mains des ministres de la religion, et qui leur conserva toujours la puissance d'opinion et une influence irrésistible; d'un ordre de choses, obscur comme les récits des anciens jours, avant que la lumière des chants poétiques s'élevât sur le passé (3).

(1) Ghesquière, *Mémoire sur trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas*, p. 33. Cet auteur voit *un étendard, des cornes...*

(2) Debast, *Recueil d'antiquités*, p. 32, et quelques autres auteurs. Dans son 2e supplément, Debast s'est exprimé autrement.

(3) Ossian, *La guerre de Caros.*

Dans ma conviction, la monnaie eut dans la Gaule, comme partout ailleurs, un caractère *public* et *sacré;* dans ma conviction, les insignes de la théogonie druidique la plus pure, la plus sévère, couvrent particulièrement les monnaies celtiques de l'extrême nord des Gaules. Ils y sont groupés et variés systématiquement; il ne s'y rencontre avant l'invasion romaine aucun mélange d'emblèmes appartenant à d'autres religions, ni aucune expression d'une tolérance relativement nouvelle; tandis que quelques-uns des mêmes insignes ne se voient sur les monnaies d'autres parties de la Gaule, que séparément et mêlés à des symboles moins druïdiquement orthodoxes, qui les dominent souvent. La démonstration de ce fait ressortira, je l'espère, de l'explication des monuments monétaires, présentée dans cette monographie. Je m'efforcerai de déterminer la véritable signification mythologique des objets formant les types monétaires, pour en faire sortir des renseignements utiles à l'interprétation du druïdisme chez les peuples de race kymrique, demeurés sur le sol le plus septentrional de la Gaule, et partant en dehors des influences les plus délétères ([1]).

La présence exclusive de ces insignes a une signification claire et précise sur laquelle il n'est pas nécessaire d'insister. D'un autre côté, l'inscription d'autres images symboliques sur beaucoup de monnaies gauloises est une indication de plus de l'existence simultanée de diverses idées religieuses et de diverses familles humaines sur le sol

([1]) Ce passage est relatif à l'interprétation des différents symboles, à l'analyse des types que M. Hermand devait donner à la suite de cette monographie, et qui est pour le moment sans objet. (*Note de l'éditeur.*)

de la Gaule. Les observations qui découlent de la réunion de ces symboles divers, de la prédominence des uns ou des autres, de l'inscription exclusive de ceux appartenant à une même pensée religieuse, seront nécessairement d'un grand secours pour préciser les lieux d'établissement des différentes races dont notre pays fut peuplé; elles viendront en aide aux recherches ethnographiques qui ont trait à ces races; peut-être même fourniront-elles des données pour découvrir leurs provenances. Pour indiquer le point géographique de départ d'une famille distinguée, Hérodote cite les noms des dieux auxquels elle sacrifiait (1). N'est-il pas extrêmement remarquable de trouver non loin de Bordeaux, dans une partie de la Gaule gallique ou ibérienne, là, où l'histoire signale un poste avancé et comme perdu de la race kymrique, de trouver, dis-je, de nombreuses monnaies ne se distinguant des pièces belges, dont le système est si particulier, que par le métal dont elles sont formées (2).

Les monnaies sur lesquelles j'appelle aujourd'hui l'at-

(1) Isagoras était, dit-il, d'une maison illustre; je ne sais rien dire cependant de son origine, mais ceux de cette famille sacrifient à Jupiter Carien. (Lib. V, c. 66.)

Denis d'Halicarnasse (lib. I) distingue les Tyrrhéniens des Lydiens principalement, parce qu'ils n'avaient ni les mêmes dieux, ni les mêmes lois, ni les mêmes coutumes, ni la même langue. Au livre VII, c. 13, cet auteur dit que les preuves les plus convaincantes de l'origine d'une nation, sont celles qui se tirent des cérémonies du culte des dieux et des génies. Les barbares surtout, ajoute-t-il, s'en sont tenus scrupuleusement à leurs anciennes coutumes; parmi les peuples qui, de son temps, n'avaient rien changé dans leurs pratiques religieuses, il cite les Celtes non subjugués.

(2) Ces monnaies sont en argent, concaves, et au type du cheval.

tention, ne sont pas autrement historiques; elles ne deviennent des preuves directes pour l'histoire qu'à l'époque de la conquête romaine. Elles ne peuvent pas sans doute déterminer l'état successif des arts dépendants du dessin dans la Gaule belgique. Les types consacrés par la religion, et composés, pour la plupart, de symboles dont les principaux sont invariables dans leur figure et dans leur agencement, ne se prêtaient bien ni au progrès, ni à la décadence. De là une quasi immobilité artistique dans les monnaies autonomes de la Gaule du Nord, et leur peu de connexion avec les découvertes importantes et les innovations utiles faites par les Gaulois.

Cette monographie, comme partie de l'histoire monétaire de la province d'Artois, semblerait au premier aspect ne devoir comprendre que la seule description des monnaies gauloises, fabriquées dans les limites qu'eut cette province. Cette limitation n'est pas possible. L'Artois est de formation peu ancienne; cette province fut créée au XIIIe siècle, de parties des territoires des Morins et des Atrébates. En cherchant à se renfermer dans les bornes qui lui ont été assignées, on pourrait être amené à mutiler la numismatique de ces deux nations, à la fractionner d'une manière tout à fait arbitraire. Rien n'assure qu'une seule fabrique de monnaies ait existé, d'une part, chez les Atrébates, et, d'autre part, chez les Morins. En leur supposant plusieurs ateliers, comment séparer des autres, avec quelque certitude, les monnaies fabriquées dans les localités de l'Atrébatie ou de la Morinie non comprises dans l'Artois? Il serait même possible que l'atelier monétaire des Morins eût été établi autre part qu'à Térouanne. Dans cet état de choses, je

porte mon examen sur la numismatique entière des Morins et des Atrébates; je l'étends même à celle des peuplades de leur voisinage, dont les monnaies ont avec les leurs beaucoup d'analogies; j'ai pour cela plusieurs motifs. Le premier est l'impossibilité de déterminer d'une manière incontestable tout le numéraire autonome anépigraphe appartenant aux deux nations dont il s'agit; le second naît de mon désir d'établir l'existence d'un système monétaire spécial aux Gallo-Belges, par l'étude et la précision de tous ses caractères généraux. Toutefois, en publiant un assez grand nombre de monnaies du système gallo-belge, et en les réunissant par groupes distinctement attribuables aux diverses nations de la Gaule-Belgique, je ne cède pas à la tentation de présenter un travail général touchant leur classement national. Dans l'état actuel des études sur la numismatique gallo-belge, il serait téméraire d'aller au delà des attributions dont ma position m'a permis un examen approfondi et dans lesquelles il reste même des incertitudes actuelles. Jamais peut-être on ne pourra établir une distinction positive entre les variétés appartenant à diverses peuplades, et celles qui signaleraient des monnayages successifs chez la même nation.

Les monnaies dont je m'occupe reflètent, par leurs types et leurs caractères, l'influence des peuples voisins dont une partie contribua à former la nationalité gallo-belge; on y trouve également un souvenir des croyances de ces diverses peuplades, ce qui ne paraîtra pas étonnant si l'on songe que tous les peuples de l'antiquité ont représenté sur leur numéraire les faits principaux formant la base de leur culte. Aussi m'a-t-il paru convenable de faire précéder la

description de nos monnaies d'un préambule historique sur les Atrébates, les Morins et leur gouvernement. Cette partie de mon travail paraîtra peut-être un peu développée, cependant je n'y ai réuni que les éléments essentiels, omettant une foule d'autres faits également intéressants, mais n'ayant aucun rapport à mon sujet.

CHAPITRE PREMIER.

LES ATRÉBATES ET LES MORINS ; LEUR GOUVERNEMENT THÉOCRATIQUE.

L'étude des faits et gestes des habitants de la Gaule, antérieurs à la conquête romaine, fait voir les caractères ethnographiques de deux nationalités principales ; elle accuse l'existence, sur le vaste territoire gaulois, de deux grandes familles, considérées par M. Amédée Thierry, comme ayant une origine commune. Cet auteur les désigne sous les noms de *Galls* ou Gaulois proprement dits, et de Kymris (1). Ce dernier nom serait sans doute convenablement remplacé par celui de Belges (2).

Auprès de ces deux rameaux d'une même souche, sans doute, de la grande souche dite celtique, qui avaient diversement végété sur des sols différents (3), il y avait encore

(1) *Histoire des Gaulois.*

La provenance cimbrique des Belges primitifs et des Armoricains est exprimée sans hésitation par M. A. Thierry, malgré l'opinion qui considère les Cimbres comme de race teutonique, malgré l'improbabilité que les Cimbres aient formé un grand établissement en Gaule.

Le nom de Kymris répond au besoin de trouver une désignation qui, dans sa généralisation, comprenne tous les peuples arrivés en Gaule par le Nord, autres que les Galls et les Germains, mais il semble très-contestable.

(2) Jules César, Strabon et quelques auteurs donnent à l'appellation de Belges, un caractère de généralité ; alors on appellerait Belges armoricains les prétendus Kymris de l'Armorique.

(3) *Hi (Galli) omnes, lingua, institutis, legibus inter se differunt.* (Cæsar, lib. I.)

en Gaule d'assez nombreuses lignées d'autres races, soit pures, soit mélangées ; les Ibères, les Ligures (1) et les Germains avaient principalement des colonies importantes dans la Gaule. Les deux premiers de ces peuples étaient établis de temps immémorial dans la partie méridionale de ce pays; de même origine peut-être, ils avaient donné naissance aux Aquitains (2). Ils ne m'occuperont pas spécialement. Le troisième, par sa position géographique au nord, par ses relations ordinaires avec les Gallo-Belges, par les caractères extérieurs de ses croyances religieuses, les plus anciennes, sera de ma part l'objet d'observations particulières. Longtemps posé sur les deux rives du Rhin, il s'étendit progressivement dans la Belgique. Jules César attribue même à la plupart des Belges une provenance germaine (3). Cette expression est probablement trop extensive, et il faut en restreindre l'application, d'une manière générale, aux ancêtres des Belges modernes et des Français parlant les langues flamande et allemande (4). Toutefois, la jonction, et peut-être le mélange des races gauloise et germaine, se fit dès les temps les plus reculés, dans quel-

(1) Festus Avienus, Pline, Tite-Live, Strabon, etc., montrent les Ligures posés entre les Alpes et le Rhône inférieur. Denys d'Halicarnasse les dit habitants de plusieurs cantons de l'Italie et des Gaules. On regarde généralement ce peuple comme venu de l'Afrique. Le parler basque a, dit-on, tous les caractères d'une langue nilienne.

(2) Les vrais Aquitains étaient certainement de race ibérienne, et Strabon, l. IV, dit qu'ils différaient de langage avec les Gaulois et qu'ils ressemblaient plus aux Espagnols qu'à eux.

(3) *Plerosque Belgas esse ortos a Germanis* (lib. II, c. 4).

(4) César, liv. II, c. 3, avait dit : *Reliquos omnes Belgas in armis esse : Germanosque qui cis Renum incolunt, sese cum his conjunxisse.*

ques contrées de la Germanie et sur quelques parties du sol de l'ancienne Belgique. Le Rhin était une limite souvent franchie, d'un côté par les Gaulois, de l'autre par les Germains. Selon Jules César et Tacite, la tradition qui disait l'ancienne prépondérance guerrière des premiers sur les seconds, parlait en même temps de l'établissement de leurs colonies dans la Germanie. Selon eux encore, la supériorité de la bravoure ayant passé des Gaulois aux Germains, ceux-ci avaient en grand nombre franchi le fleuve et formé des établissements auprès de ceux des anciens habitants vaincus et refoulés (1).

La division de la Gaule entre deux familles de mœurs distinctes est la base essentielle de son histoire. La spécialité de mon travail me permet d'admettre, sans observations restrictives ou interprétatives, les traditions druidiques dans ce sens, transmises par Ammien Marcellin, d'autant plus qu'elles s'accordent avec les indications fournies par les monnaies gauloises. Les druides racontent, dit-il, qu'une partie seulement de la nation gauloise est indigène; que l'autre est formée d'étrangers venus des îles éloignées et des contrées d'au delà du Rhin, contraints de quitter leur pays par des guerres fréquentes et meurtrières et par des débordements considérables de la mer (2).

Dans cette grande et principale division envisagée sous le point de vue des mœurs et de la religion, je fais entrer les lignées de races diverses dont j'ai parlé ; à l'époque où la civilisation gauloise comporta le monnayage, celles-ci, à

(1) Cæsar, lib. II et IV. Tacite *de Moribus Germanorum*.
(2) Lib. XV, c. 9.

peu d'exceptions près, par leur contact habituel avec les Galls et les primitifs, les vrais Belges, de beaucoup les plus nombreux, et tout en conservant certains aspects particuliers, avaient dû modifier assez leurs idées religieuses et agir sur celles de leurs voisins, pour qu'elles s'harmonient entre elles [1]. Leurs cultes, à leurs points de départ, peu différents les uns des autres, mais variés à la longue, se confondirent sans doute, à peu de choses près, dans une même expression disciplinaire; des modifications semblables les affectèrent en même temps, sous l'influence des mêmes causes. Il en fut ainsi, en général, pour le sud et pour le nord des Gaules, mais séparément et avec des caractères différents. Il serait peu prudent, en généralisant ainsi, de ne pas stipuler une réserve au sujet de certaines familles particulières qui, comme celles des Silures, sur le sol britannique, durent montrer une grande persistance dans leurs mœurs et leurs usages stationnairement barbares, et une ténacité invincible dans leurs habitudes sinon dans leurs doctrines religieuses. Pour la Gaule septentrionale, cette réserve est commandée par l'introduction chez quelques nations de race germaine, de l'eddanisme, dans lequel je vois, avec M. Fauriel, des vestiges marqués de deux systèmes de mythologie, distincts dans leur ensemble, bien que se touchant et s'accordant dans quelques points isolés [2]. Quant aux Phocéens de Marseille (Massilie), leur

[1] La formation de la nation celtibérienne, composée d'un mélange de Celtes et d'Ibères, prouve la possibilité d'une fusion entre les idées des deux races.

[2] *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants Germains*, t. Ier, p. 474.

civilisation avait une physionomie bien distincte dans la Gaule méridionale. Il ne sera question ici de ces descendants des enfants de la Grèce, établis sur les rives de la Méditerranée, avec leur religion et leurs arts avancés, que sous le point de vue de leur influence autour d'eux, ainsi caractérisée par Trogue Pompée : *On n'eût pas pensé,* dit-il, *que la Grèce fût passée dans la Gaule, mais bien au contraire, que la Gaule avait été transportée dans la Grèce* (1). Auprès des Phocéens et à la faveur de leur avancement social et artistique, progressèrent les principes d'un véritable polythéisme, un certain germe en existait chez les anciens habitants du pays, sous une expression essentiellement astronomique; ce germe avait été sans cesse échauffé par le contact des marchands phéniciens et par la fréquentation des Égyptiens, ces premiers civilisateurs de la Gaule méridionale, peut-être, comme de beaucoup d'autres contrées (2).

Si, dans le sud des Gaules, l'action étrangère fut vulgairement anthropomorphiste et polythéiste, il n'en a pas été absolument de même dans le nord de ce vaste pays (3). Les

(1) Justin, lib. XLIII, c. 4. — Je ne parle pas des familles romaines parce que leur établissement dans la Gaule transalpine fut plus tardif.

(2) *Tradunt sacerdotes ab Ægyptiis colonias per universum orbem deductas.*

Diodore de Sicile, *Rerum antiq.*, lib. I. — Les idées historiques dominantes ne sont pas favorables à la prétention des prêtres égyptiens d'avoir communiqué partout leurs mœurs et leurs croyances.

(3) Les deux principes religieux principaux en rivalité dans la Gaule, sous la domination romaine, ne seraient-ils pas exprimés par Tacite dans l'emploi simultané des expressions *fana* et *templa*. Il dit : *In Gallia fana templaque deûm, donis referta compilavit.* (In Jul. Cæs., c. 36.)

invasions de nations de race belge eurent lieu sur cette partie de la Gaule, et les colonisations des Germains se firent sur son sol. Les deux peuples, à tour de rôle envahisseurs, assez étrangers aux nations méridionales, se cantonnèrent presque exclusivement dans la région la moins soumise à l'influence des nations civilisées. Le premier se présenta imbu de croyances d'une simplicité primitive; le second, par ses dogmes essentiels, longtemps dominants, les raviva, et un certain accord ne tarda pas à s'opérer entre des pratiques religieuses peu différentes les unes des autres (1).

La question de savoir à quelle race humaine appartenaient les Atrébates et les Morins est soulevée depuis un long temps. Ces deux nations, se demande-t-on encore, étaient-elles galles ou gallo-belges; étaient-elles germaines comme celles des Ménapiens et des Nerviens qui leur confinaient?

Les Morins et les Atrébates comptaient parmi les Belges, et les auteurs sont d'accord pour distinguer les Belges des Galls proprement dits. Jules César, Ammien Marcellin (2) et Strabon (3) constatent entre les institutions et les mœurs des Galls et des Belges des différences bien caractérisées. Strabon comprend dans une seule expression les habitants

(1) *Et ipsi (Ubii) propter propinquitatem, gallicis sunt moribus assuefacti.* (CÆSAR, lib. IV.)

(2) *Temporibus priscis cum laterent hæ partes ut Barbaræ, tripartitæ fuisse creduntur in Celtas eosdemque Gallos divisæ et Aquitanos et Belgas, linguâ, institutis, legibusque discrepantes.* (Lib. XV, c. 11. *Voy.* CÆSAR, lib. I.)

(3) Lib. IV.

du nord de la Gaule et ceux de l'Armorique ([1]), sous un même nom, il les distingue des autres Gaulois ([2]). Dans une confédération formée pour leur défense, par les nations armoricaines, César ne leur adjoint que des peuples de la Belgique ([3]). D'un autre côté, ni dans cet auteur, ni dans Tacite, ni dans Strabon, ni dans aucun ancien historien, on n'aperçoit les noms des Morins et des Atrébates, en ce qui a trait aux peuples de race germaine, dont les Belges primitifs sont bien distingués ([4]). Ces deux peuplades ne se vantent pas d'en faire partie ([5]). Dans les diverses coalitions des peuples germains-cisrhénans, on ne les voit pas apparaître ([6]). Les Morins et les Atrébates ne marchent pas spécialement avec les Attuatiques, les Nerviens, les Ménapiens, les Trévires, les Ubiens, et les petites peuplades tribulaires des quelques-uns de ces peuples, les Centruses, les Grudiens, les Levaces, les Pleumoses, les Gordunes ([7]);

([1]) Le nom d'Armorique est pris de la situation géographique ; celui postérieur de Bretagne exprime une invasion étrangère.

([2]) *Post dictas gentes Belgæ sunt ad Oceanum pertinentes. De his veneti...* (lib IV). Un peu avant il avait dit : *Lugduno sunt subdita reliqua ad Oceanum vergentia, sub alia sunt provincia quam sibi Belgæ vergentia.* Strabon appelle *Parokéanites* les nations nommées *armoricæ* par César, lib. V, c. 7, selon l'appellation gauloise.

([3]) *Socios sibi (veneti) ad id bellum Osismios, Lexobios, Nannetes, Ambianos, Morinos, Diablintes, Menapios, adsciscunt.* (Lib. III.)

([4]) Strabon, lib. IV, dit que les Belges résistèrent aux Germains, aux Cimbres et aux Teutons.

([5]) *Voy.* Cæsar, *loc. cit.;* Strabon, *loc. cit.* Tacite, dans les mœurs des Germains s'est, exprimé ainsi : *Treveri et Nervii circa affectionem germanicæ originis ultro ambitiosi sunt.*

([6]) *Germanos qui cisrhenum incolunt.* (Cæsar, l. II, c. 3.)

([7]) Cæsar, liv. IV, c. 5 et liv. V, *Nervios, Atuaticos, ac Menapios, adjunctis cisrhenanis omnibus Germanis.*

ils ne sont pas dits Germains comme les Harudes, les Condruses, les Eburons, les Cérésiens, les Pémaniens, les Segniens (1). Ces énumérations des nations d'origine germaine n'en laissent guère sans doute de côté. Les Morins et les Atrébates ne sont pas obligés comme les Ségniens et les Condruses de solliciter Jules César de ne pas les confondre avec les autres Germains d'en deçà du Rhin, coalisés contre lui (2). L'Atrébatie et la Morinie sont restées en dehors des contrées de la Gaule qui ont ensemble reçu les appellations de Germanie supérieure et inférieure, en conséquence de leur occupation complète par des Germains (3). Une peuplade nommée Atrébate, était parmi les colonies celto-belges posées sur le sol de l'Angleterre (4); une autre, celle des Cantiens, voisine de la côte gauloise, devait, sans doute, son nom à sa descendance de la tribu

(1) *Harudes qui nuper ad galliam transportati essent* (Cæsar, l. I), *Condrusos, Eburones, Cæresos, Pœmanos, qui uno nomine Germani appellantur.* (*Id.*, l. II, c. 4.) *Segni, Condrusique, ex gente et numero Germanorum.* (*Id.*, l. VI, c. 32.) Strabon, l. IV, a dit : *Trivagris sunt Nervii, et hi quoque natio Germanica. Novissimi ad utramque fluminis ripam habitant Menapii... secundum istos Sugambri Germani constituunt... In quibus Tribocchi natione Germani, relicto natali solo, Rhenoque trajecto, sedes posuerunt.*

(2) *Legatos ad Cæsarem miserunt, oratum ne se in hostium numero duceret, ne se omnium Germanorum qui essent citra Rhenum, causam esse unam judicaret.* (Cæsar, l. VI, c. 32.) *Voy.* Strabon, l. IV.

(3) *Celtæ quidam quos Germanos vocamus quum celticam regionem quæ ad Rhenum est occupassent, effecerunt ut ea Germania vocaretur; superior altera inferior quæ ad Oceanum usque Britannicum porrigitur.* (Dion Cassius, t. I, l. LIII.) *Voy.* les divisions successives et diverses de la Gaule sous les Romains.

(4) *Voy.* ci-après.

morinienne, posée sur la rive de la Canche (1). Aucune indication n'existe que les Morins et les Atrébates aient jamais eu besoin d'interprètes dans les assemblées générales des peuples gaulois. Les habitants de l'Atrébatie et de la Morinie sont, de temps immémorial, signalés par les Flamands, et comme opposition de race, sous le nom de *Wallons,* c'est-à-dire Gaulois (2); ils ont le cachet indélébile d'une famille différente de la leur; ils sont, depuis des siècles, compris dans la désignation de *Picards,* générique et indicative d'une nation distincte (3); leur langage dominant au moyen âge, étranger au flamand, surtout celui des Atrébates, était considéré comme un dialecte de la langue picarde (4), à la formation de laquelle le parler celto-belge avait beaucoup contribué. Les Atrébates et les Morins parlent maintenant le français: le flamand n'a chez eux que le caractère d'un langage importé dont il n'est presque rien resté dans le patois populaire. Comment, sous quelle puissante influence et à quelle époque le parler roman se serait-il substitué *aussi complétement* au parler flamand (5),

(1) *Voy.* M Tailliar, *Ère celtique.*

(2) Les Bretons insulaires nomment *Welsh,* les descendants des Gaulois dans la Grande-Bretagne.

(3) *Voy.* diverses notices, entre autres dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Morinos quos nostra ætas Picardos appellat.* (*Mémoire du pape Pie II;* comment., l. V, p. 148.) *Voy.* Dom Grenier, *Histoire générale de Picardie.*

(4) Dans l'*Histoire monétaire de la province d'Artois,* p. 200, j'ai relevé quelques mots du parler vulgaire introduits dans les chartes latines du pays, ils sont complétement étrangers au langage flamand. Je pourrais en ajouter beaucoup d'autres, également étrangers à la langue flamande.

(5) Les plus anciens écrits en langue vulgaire sont en roman dans la

si celui-ci avait été pour le plus grand nombre une de ces transmissions paternelles vraiment indestructibles par la seule action du temps; s'il avait été tel qu'il apparaît dans les contrées actuellement flamandes (1)? En Angleterre, c'est le parler du peuple le plus nombreux et le plus ancien sur son sol, qui prit le dessus sur celui imposé par la conquête et qui redevint la langue du pays. Il en a été presque partout de même.

Cependant, si le contact incessant des nations germaines suffit pour expliquer les appellations particulières à la mythologie des Germains dans des superstitions traditionnelles chez les descendants des Morins, il n'en est pas de même pour les noms de physionomie tudesque, de localités assez nombreuses en Artois. Les désinences germaines, fréquentes dans les noms de lieux de l'*Est* et du *Nord* de ce pays, présentent une difficulté sérieuse et semblent, au premier abord, se poser en opposition avec la conséquence qui découle de mes précédentes réflexions; elles sont interprétées de diverses manières. Les uns y voient une indica-

ville de Saint-Omer; les noms patronimiques d'origine française y sont de beaucoup les plus nombreux dans le relevé du XIIIe siècle, des individus faisant partie de la hanse commerciale. Si les documents qui ont trait au comté de Guisnes indiquent la langue flamande comme celle du pays, cela tient à ce que les dominateurs y descendaient des Normands. Si le roman s'introduisit sans efforts dans les actes officiels de ce comté, avant le XIIIe siècle, cela tient à ce qu'il était le parler du plus grand nombre.

(1) Combien est grande la résistance actuelle de la langue flamande, attaquée cependant par des moyens dont le moyen âge ne disposait pas! Le flamand ne disparaîtra que bien lentement, malgré l'action destructive des écoles françaises.

tion de communauté d'origine et de premier langage entre les Gaulois en général et les Germains (1) rattachés ensemble à la grande souche nommée celtique par beaucoup d'auteurs (2). Les autres y veulent trouver une preuve que les Belges, les premiers arrivés dans la Gaule, étaient de race teutonique (3). Pour quelques historiens, il en résulte une indication sérieuse que les Morins, sinon les Atrébates eux-mêmes, descendaient des Germains établis dans la Gaule belgique. Pour d'autres enfin, il faut en chercher l'explication dans les diverses invasions saxonnes signalées dès avant le IIIe siècle de notre ère (4).

La communauté d'origine des Gaulois avec les Germains

(1) Bonivard s'exprimait ainsi en 1563 : Gaulois parloient de lenguage non different grandement au germanique. (*Advis et devis des langues*, etc.)

(2) Des auteurs croient, d'après Pausanias surtout, que le nom de Celtes a été primitivement attribué à toutes les nations japhétiennes ou gomériennes d'origine ; d'autres pensent qu'il indiquait d'une manière générale tous les peuples septentrionaux. (*Voy.* ci-après.)

(3) M. Courtois, archiviste de la Société de la Morinie, y voit sans hésitation que la Morinie et la Gaule belgique ont été peuplées par des Germains. (*L'ancien idiome audomarois*, 1856.)

(4) Dans sa lettre à M. Bouillet, pp. 24 et suivantes, M. Aug. Mariette explique les noms de lieux d'apparence teutonique dans l'ancienne Morinie, par les invasions saxonnes et par les transplantations de Saxons faites par Charlemagne. M. Schayes, dans *les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, t. I, pp. 429, 450, s'appuyant sur Ammien Marcellin et Sidoine Appollinaire, commentés par Raepsaet, fait jouer sur nos côtes maritimes un grand rôle aux Saxons, avant même le troisième siècle de l'ère chrétienne. (*Voy.* à ce sujet, divers mémoires publiés dans les volumes du Congrès d'Arras de l'année 1853.)

Eutrope fait intervenir Carausius, sous l'empire de Dioclétien, pour repousser les Francs et les Saxons.

restera longtemps à l'état de problème historique, à l'égard aussi de ceux de race véritablement belge distingués des autres par une légère variété de langage, a dit Strabon (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que le parler des Gaulois et celui des Germains constituaient des langues essentiellement différentes à l'époque de la conquête romaine (2), et que celles qui en sont descendues forment deux groupes bien distincts l'un de l'autre.

(1) Jules César et Ammien Marcellin ne précisent pas suffisamment; le premier dit seulement des Gaulois : *Leur langage n'est pas à tous le même, mais il diffère peu* (l. I.). Le second trouve peu semblables les langues des Celtes, des Aquitains et des Belges. Strabon détermine mieux les dissemblances diverses; après avoir exprimé à deux reprises la différence fondamentale qui existait entre le langage des Aquitains et celui des Gaulois, il signale une légère variété d'idiome entre les Belges et les autres Gaulois (lib. IV). Quant à la phrase de Sulpice Sévère : *Parlez celte ou si vous l'aimez mieux parlez gaulois,* elle peut s'entendre de deux dialectes d'une même langue, ou par le *germain* et le *gaulois*. Au temps de Sulpice Sévère, on nommait assez souvent *Celtes* les Germains.

(2) Jules César envoya Valerius Procillus pour traiter avec le Germain Arioviste, parce qu'il connaissait la langue gauloise que celui-ci parlait depuis un peu de temps (Cæsar, l. I, 47). Suétone, dans la vie de Caligula, montre cet empereur contraignant des chefs gaulois à apprendre la langue des Germains et à se donner des noms barbares, afin de pouvoir les faire passer pour des Germains vaincus. Tacite dans les Mœurs des Germains, a dit, que les Gothins et les Oses, peuples habitant la Germanie, n'étaient pas Germains d'origine; que les premiers parlaient la langue gauloise et les seconds la langue pannonienne. Il a signalé la ressemblance du parler des Estyens, nation de la Germanie, avec celui des Bretons (c. 45).

Ces exemples démontrent que malgré une longue séparation des branches d'une même famille, elles pouvaient encore se reconnaître par le langage; ils démontrent la persistance des langues, lors même qu'elles

Les noms de lieux, d'aspect germain, n'ont pas une signification suffisante pour infirmer les documents importants, selon lesquels les Morins et les Atrébates auraient été de véritables Celto-Gaulois, de ceux arrivés les derniers en Gaule, de ceux de race kymrique, selon M. Amédée Thierry. On peut trouver aux noms de lieux, dont il s'agit, une raison d'être qui ne nuise pas à ce classement généalogique des Atrébates et des Morins. Ne perdons pas de vue que les noms de lieux, de physionomie tudesque en Artois, sont entremêlés à d'autres de sources éminemment gauloise; que ceux-ci appartiennent au système reconnu pour le plus ancien dans la formation des appellations locales, tandis que ceux-là ne peuvent être que le résultat d'une organisation sociale assez avancée (1). Le nom des Morins

sont en contact permanent avec d'autres langues. C'est ainsi que saint Jérôme reconnaît chez les Galates, indépendamment de la langue dont on se servait dans la partie de l'Orient qu'ils habitaient, un parler particulier, le même à peu près que celui des Trévires. Ce dire de saint Jérôme n'est du reste pas sans difficultés, même après le dire de M. Amédée Thierry, que les ancêtres des Gaulois de l'Asie mineure étaient *Volks* et ceux de ces derniers *Belges* (t. I, pp. et 198).

Dom Grenier, *loc cit.*, p. 155, attribue à la Belgique : *un mélange de la langue tudesque, thioise ou theutonique, que Juste Lipse appelle la langue des grands, parce qu'elle était celle des Francs, avec la romane et avec l'ancien dialecte belgique qui leur servait de base.*

(1) Cette observation est essentielle pour apprécier l'époque ou les noms des lieux d'origine ou d'aspect teutonique ont été introduits. Ces noms indiquent la période historique dans laquelle les peuples se sont attachés au sol et se le sont partagé ; aussi la finale *ghem* ou *gahem*, ou seulement *hem*, ne se trouve-t-elle jamais latinisée, malgré la fidélité des Romains, dans leur expression latine des noms antérieurs à leur domination. Il est fâcheux que, faute d'autre plus ancienne, nous n'ayons pas la première forme latine de tous les noms de lieux de physionomie

porte en lui-même la preuve de l'ancienneté relative de cette nation sur le sol belge; il est pris de l'état des lieux qu'elle habitait.

L'historien Malbrancq (1) a constaté la double action des langues gauloise et germaine sur la formation des noms de lieux, non-seulement de la Morinie, mais aussi de l'Atrébatie, indépendamment de l'action de la langue latine. Quant à moi, j'attribue, d'une part, la formation complexe, à l'occupation primitive du sol de ces pays, par des nations de race celto-gauloise; d'autre part, aux expéditions assez fréquentes des armées germaines dans la Belgique, et à leurs séjours parfois prolongés (2); à des envahissements de Ménapiens et de Nerviens, Germains d'origne (3); à des établissements assez nombreux de tribus germaines en qualité de *lètes*, durant la domination romaine (4); à des cantonnements de Francs, lors de leurs premières irruptions (5) et lors de leur conquête, et cela dans une contrée

germaine; elle pourrait bien contrarier l'âge qu'on leur donne. *Tatinghem* était précédemment *Tatinga-villa ; Ledringhem* était *Leodringas-mansiones*, etc.

(1) *De Morinis*, t. II, p. 140.

(2) *Voy.* Jul. Cæsar. Strabon a dit : *Sequani.... qui Germanis sæpius adhærebant....*

(3) Entre autres preuves, on a celle du changement de *Castellum Morinorum* en *Castellum Menapiorum*.

(4) *Voy.* Wastelain ; *voy.* dom Grenier, p. 70 ; *voy.* mon *Histoire de Watten ; voy.* le *Mémoire de M. Dumortier au congrès d'Arras*, t. I, p. 247. — Arras eût aussi ses *Lètes*, dont le nom provient de *Leiden*, transporter.

(5) *Voy.* entre autres auteurs, Aurelius Victor, *Hist. rom.*, c. 33; Orose, *Advers. pag. hist.*, lib. VIII, 25; Ammien Marcellin, *Hist.*, lib. XXVII.

peu habitée et en partie inculte (1); au transfert opéré par l'empereur Constant, d'un grand nombre de prisonniers francs, dans les parties les moins peuplées de la Gaule, à la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne (2), et au flot de barbares lancé sur la Belgique par Stilicon, durant le règne d'Honorius (3); à des invasions saxonnes très-anciennes et fréquentes (4), qui laissèrent des petites colonies après elles (5), et communiquèrent au rivage de la mer, le nom de *littus saxonicum;* aux transplantations de familles saxonnes

(1) Cæsar, lib. III, c. 7; Strabon, l. IV, a dit des Morins : *Insulas habent in paludibus exiguas;* de leur pays et de celui des Ménapiens : *Est sylva arborum non excelsarum magna quidem. Voy.* Dion Cassius, l. XXXIX, c. 44. Au IVe siècle de notre ère, saint Paulin écrivait à saint Victrice, que les Morins n'avaient que des plaines arides et incultes, et que naguère leurs bois et leurs rivages déserts n'offraient aux étrangers, comme aux habitants barbares, que des asiles redoutables.

Malgré l'établissement d'étrangers dans la Morinie, beaucoup de lieux restèrent incultes et inhabités durant un long temps; Folquin narrant la fondation du monastère de Sithiu par saint Bertin, au VIIe siècle, dit : *Loca tunc temporis ob nimiam multorum paludum putridinem vel nemorum densitatem, per omnia invenit deserta.* (*Chartularium sithiense,* p. 17, etc.) Lambert d'Ardres et Iperius disent de même. Beaucoup de propriétés reçoivent l'épithète de terre nouvelle, dans plusieurs diplômes du XIIe siècle, ayant trait à la Morinie.

(2) Incerti, *Paneg. Maxim. et Constant.*, c. 4; Eumenii, *Paneg. Constant.*

(3) *Arsit regio Belgarum.* (Salvian, l. VII.)

(4) *Voy.* Sidoine Apollinaire, carm. 7, 369, 374; Orose, l. VIII; Zozime, etc.

(5) M. E. de Coussemaker, dans les *Annales du comité flamand de France,* s'est ainsi exprimé : Tout porte à croire que les Flamands des faubourgs de Lyzel et du Haut-Pont, à Saint-Omer, sont des Karlo-Saxons, dont l'établissement dans la Flandre, remonte bien au delà de Charlemagne.

par Charlemagne, là où la population était insuffisante (1); aux expéditions normandes suivies d'établissements plus ou moins durables, dont celui du comté de Guisnes est un exemple irrécusable (2); aux défrichements faits par les serfs des monastères d'origines diverses; enfin à l'influence d'une longue domination des seigneurs souverains de la Flandre, sur les pays qui formèrent l'Artois.

Charlemagne fait parfaitement comprendre l'application de noms tirés de différentes langues, à des lieux voisins les uns des autres, lorsque, dans un capitulaire de l'an 813, il ordonne de distribuer des portions de propriétés domaniales, à tous ceux, sans distinction de races, qui voudraient y former des établissements et les cultiver (3).

Les Atrébates et les Morins étaient donc Gaulois, mais de provenance dite cimbrique, c'est-à-dire de race belge, comme les peuplades qui les avoisinaient au sud et à l'ouest; ils étaient celto-belges comme les dominateurs de l'Armorique, avec lesquels ils avaient une grande affinité et qui les précédèrent sur le sol de la Gaule (4). Les Morins

(1) Eginard, *Vita Caroli magni*, c. 8; *Chronic Moissac*, ad an. 799; *Regin. chronic.*, l. II, etc. Les opinions sont diverses sur le fait de l'établissement par Charlemagne de colonies saxonnes dans l'ancien Belgium.

(2) *Voy.* Lambert d'Ardres; Meyer, etc., etc.

(3) Capitul. II, c. 19; *De villis regiis.*

(4) Tout indique sur le territoire armoricain un mélange de deux peuples, différant d'expression dans leurs croyances religieuses, dont le point de départ était toutefois le même. C'est ainsi que l'on peut expliquer les manifestations si complétement merveilleuses, attachées au culte moins rempli de prodiges des nations belges, tel qu'il se manifeste dans la vieille Belgique et tel que Valère Maxime l'attribue aux nations cimbriques.

et les Atrébates avaient fait partie du flot des nations celtiques qui, les dernières, sous le nom de Belges, envahirent la Gaule vers le IVe siècle avant notre ère. Les peuples dont il était formé s'étaient en grande partie cantonnés dans le nord (1); en petit nombre toutefois, ils pénétrèrent assez avant dans la Gaule et portèrent au sud de ce pays leurs croyances et leurs mœurs (2)

Les Atrébates possédaient, au sud de la Morinie, un assez grand espace de terrain, en partie marécageux, en partie boisé et médiocrement peuplé (3). Les Morins, ces hommes des marais ou de la mer (4), assez nombreux et disséminés à l'extrémité septentrionale de la Gaule (5), sur un vaste

(1) *A Scaldi ad Sequanam Belgica*, a dit Pline, l. IV, c. 17. *Voy.* Strabon, l. IV.

(2) Les auteurs en général considèrent les *Volks tectosages* et *arécomices* comme des Belges et changent le V initial en B. *Tectosagos primævo nomine Belgas*, a dit Ausone, *De clar. urb. narb. Voy.* Ciceron, *pro Fonteio;* Strabon, lib. IV, et M. A. Thierry, *loc. cit.*

(3) Strabon, *loc. cit.*, a dit : *Morinorum ager et Atrebatorum et Eburonum et Menapiorum est perquam similis; sylva enim est procerarum arborum, permagna quidem.*

Dans la confédération de la Gaule sous la conduite de Vercingetorix, le contingent des Atrébates fut fixé à quatre mille hommes, celui des Morins à cinq mille. Antérieurement les Atrébates avaient fourni quinze mille combattants, les Morins vingt-cinq mille (Cæsar).

(4) On ne diffère, touchant l'étymologie du nom des Morins, qu'entre sa signification de marais, *moeren, moer* ou de mer, *mor*. Je préfère la première. Les habitants du pays de Térouanne auxquels il n'est attribué aucun nom particulier *de tribu*, étaient les plus nombreux et n'avaient que des marais autour d'eux. Les habitants des autres parties de la Morinie, plus voisins de l'Océan, avaient au contraire des noms particuliers. Ce furent donc les hommes des marais qui communiquèrent leur nom de situation topographique à leurs frères.

(5) Pomponius Mela, l. III, c. 2, se sert de ces mots : *Ultima gallica-*

territoire, surtout avant la venue des Germains, se divisaient en plusieurs tribus, qui, selon J. César, ne marchaient pas toujours et nécessairement ensemble (1). Ces tribus, au témoignage de Pline, portaient des noms divers, indépendamment de celui de nation, pris de la position topographique du plus grand nombre (2).

Les limites territoriales des Atrébates ont été, semble-t-il, peu variables; elles ne furent que faiblement envahies à l'*est* par les Nerviens (3). Celles des Morins, fixes sans doute et assez avancées vers le *nord-est*, avant l'invasion germaine, furent déplacées et ramenées à l'intérieur de la Morinie primitive, par suite des luttes armées contre la nation des Ménapiens, après que celle-ci, longtemps posée sur les deux rives du Rhin (4), eut été contrainte de s'établir tout entière dans la Gaule Belgique (5). Les dimensions de l'ancien évêché de Térouanne, avec lequel on fit, au

rum gentium Morini; Pline, l. XIX, c. 1, *Ultimique hominum existimati Morini;* Virgile, l. VIII, v. 727, *Extremique hominum Morini;* Saint-Paulin, *loc. cit.*, dit la terre des Morins : *Orbis extremani;* selon Strabon : *Menapiis contermini sunt ad mare Morini.*

(1) César, l. IV, parle de la soumission : *ex magna parte Morinorum;* il montre la résistance : *in eos pagos Morinorum ab quibus ad eum legati non venerant.*

(2) *Voy.* ci-après le nom de deux tribus des Morins, de deux pagi autres que celui de Térouanne.

(3) *Voy.* mes observations en réponse à quelques opinions de M. Duchalais, dans la *Revue numismatique française* de 1850, p. 5.

(4) Cæsar, l. IV.

(5) M. Du Mortier, dans un mémoire lu au congrès d'Arras, en 1853, accepte le fait de l'envahissement d'une partie du territoire morinien par les Ménapiens, mais avec l'assentiment de l'empereur Auguste : avant le règne de cet Empereur, il fait confiner les Nerviens aux Morins.

milieu du XVIe siècle, les trois diocèses de Boulogne, de Saint-Omer et d'Ypres, indiquent sans doute l'étendue, le plus longtemps subsistante du territoire Morinien (1). Les chartes du moyen âge (2), d'accord avec les délimitations de langage et avec le texte de Berthold (3), auteur du onzième siècle, posent la rivière de l'Aa comme la limite séparative entre le pays des Menapiens et celui des Morins; elles signalent la plus grande réduction du territoire occupé par la nation Morinienne (4), à l'abri désormais derrière une barrière naturelle.

Arras est, sans discussion vraiment sérieuse (5), consi-

(1) *Voy.* WASTELAIN, *Description de la Gaule belgique,* in-4°, p. 376. L'opinion de cet auteur touchant la concordance territoriale assez ordinaire entre les anciennes cités et les diocèses primitifs, est généralement suivie; M. Schayes la combat en s'appuyant, sans doute, à tort sur l'exemple fourni par le territoire des Morins. Pour invoquer cet exemple, il faut n'envisager que les temps voisins de la conquête romaine

(2) *Voy.* WASTELAIN, à l'occasion des ravages des Normands; FOLQUIN, p. 107 du *Chart. sit.*, dit : *Pertinacique cursu tandem applicuerant infinibus Menapum, in sinum qui vocatur Isere portus.* — L'expression de *castellum Menapiorum* est employée par l'auteur du IXe siècle qui a écrit la vie et les miracles de saint Bertin.

(3) Voy. *Miraculum per S. Donatianum*, dans le *Thesaurus nov. anecd.*, t. III, et mon *Histoire de Watten. Voy.* l'analyse des *Annales ecclesiæ Watinensis,* faite par M. l'avocat COURTOIS, dans la 2e année des *Bulletins de la Société de la Morinie,* p. 18. Il donne à Bernold la chronique attribuée à un moine nommé *Ébrard.*

(4) Dans des diplômes des années 723, 867 et 875, on voit ces mots : *Infra mempisco Leodringas mansiones... sitas in pago Taruanense... in loco nuncupante Mekerias, in pago Terwanense... intra mempiscum... Stratsele super fluvio niopa, in pago Tarwanense, intra mempiscum.* (*Grand cartulaire de Saint-Bertin* et *Chart. sit. Voy.* WASTELAIN.

(5) *Voy.* dans WASTELAIN, combien est faible l'opinion opposée. Depuis

déré comme ayant toujours été le siége supérieur de l'administration des industrieux Atrébates (1). Son ancien nom de *Nemetacum* ou *Nemetosenna*, par sa racine étymologique, dit son importance religieuse dans les plus anciens temps. Le mot *nemet, neimheid, naomhaîcht,* dans les dialectes dérivés de la langue des Gaulois, est synonyme de *forêt sainte,* de *lieu* consacré à la divinité (2), et dans la Gaule soumise à l'influence des Grecs, synonyme de temple (3). Le poëte Fortunat exprime cette signification par les mots latinisés *nemus* et *nemesis;* il rappelle un souvenir de l'antique consécration des forêts, par l'expression *vernemetis,* attribué à un *fanum ingens,* voisin de Bordeaux (4). Les Celtes de l'Irlande nommaient *neimheadh* leurs sanctuaires forestiers (5). Selon Strabon, *drynaimetum,* mot composé de *der* ou *derw,* chêne et de *nemet* temple ou mieux forêt

on a voulu relever la discussion qui a cessé faute de combattants. Il s'agissait encore de l'*Origiacum* du géographe Ptolémée.

(1) *Atrebatica saba et Atrebatium birræ...* L'empereur Gallien apprenant le soulèvement de la Gaule belgique, s'écrie : *Non sine sagis Attrebaticis tuta respublica est.*

(2) M. Henri Martin, dans son Mémoire intitulé : *La Gaule avant Jésus-Christ,* dit que les enceintes sacrées étaient appelées *Némédes* (Neimheidh), du nom d'un mystérieux patriarche oriental, personnification de l'unité de la race gauloise en Asie, père commun des Gaels et des Kimris. (*Revue de Paris,* 1854, p. 870.)

(3) *Voy.* l'inscription publiée par M. de La Saussaye, p. 163 de la *Numismatique de la Gaule narbonnaise,* et citée par M. Deloye à la vingt-deuxième session du Congrès archéologique.

(4) *Nomine vernemetis voluit vocitare vetustas quod quasi fanum ingens gallica lingua docet.* (Poem. IX.)

(5) *Dissertation sur les tours rondes de l'Irlande,* par M. Pétrie. (*Transact. of the Irish. acad.,* t. XX. p. 61.)

sainte, était le nom du bois consacré où s'assemblait le conseil suprême des Galates, et où il rendait la justice (1). On retrouve la trace évidente du *nemet* sacré, dans cette phrase répétée dans les canons de plusieurs conciles des VIe et VIIe siècles, tenus en Gaule : *de sacris sylvarum quas nimidas vocant* (2). Souvenons-nous de la forêt *Nemée* (3), consacrée par le premier des travaux d'Hercule ; de *Nemestrenus* qui présidait aux forêts saintes, et tout doute disparaîtra dans l'interprétation du nom du lieu principal de l'Atrébatie (4). En admettant l'orthographe de dom Martin, *Nemetosenna,* modification du nom latinisé *Nemetacum* (5), on trouve, par l'étymologie, non-seulement le motif de l'antique importance d'Arras, mais on apprend que dans ce lieu saint, avec une forêt consacrée, était un collège de prêtres. Indépendamment de l'assurance donnée par Pomponius Mela, que les personnes composant les corporations druidiques étaient nommés *senans* ou *senes* par les Gaulois (*Galli senas vocant*) (6), on voit le nom de *Senani* sur les

(1) Strabon, lib. XII. *Voy.* Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois,* t. I, p. 352, et M. de La Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise.*

(2) *Sacrosancta concilia,* Ph. Labbæi, t. V et VI.

(3) Servius.

(4) Grimm, *Deutsche Mythologie,* attribue aussi au mot *Nimidas,* la signification de *sacrum sylvae.*

(5) Dans le XIVe vol. des *Mémoires des antiquaires de Picardie,* p. 343, M. Peigné Delacourt voit deux localités distinctes dans *Nemetacum* et *Nemetocenna.*

(6) Lib. III ; dom Martin, t. I, p. 182, a décomposé *Nemetosenna* en deux mots gaulois, *Nemetos* et *sena.* M. Thuillier, dans son *Essai sur l'histoire des institutions du nord de la France, ère celtique,* p. 63, dit : *Nemetocenna,* de *Nemet* lieu sacré et *cenna,* réunion.

monuments exhumés du chœur de Notre-Dame de Paris[1].

L'origine de *Nemetacum* ou Arras est donc toute religieuse, comme celle de la plupart des villes importantes de l'antiquité. *Nemetosenna* était, tout à la fois, le lieu saint primitivement couvert de forêts, de chênes verts et touffus[2] et le siége du gouvernement des Atrébates, par le fait de l'alliance des pouvoirs religieux et civils, ou plutôt de leur réunion dans les mains des prêtres tout-puissants. La forêt sacrée, rappelée par la racine étymologique *Nemet,* est une sérieuse indication de la nature du culte pratiqué par les Belges.

Térouanne parait avoir été constamment le lieu principal de la nation Morinienne [3], heureuse de posséder

[1] *Voy.* dom Martin, t. I, p. 180, et Sainte-Foix, *Essais historiques sur Paris,* t. II, p. 62. *Voy.* aussi plusieurs auteurs plus récents.

[2] Strabon, lib. IV, a dit des Bretons insulaires dont la ressemblance était si grande avec les Gallo-Belges : *Urbium loco ipsis sunt nemora.*

[3] Ptolémée a dit : *Morini quorum ad ortum mediterranea civitas, Taruenna.* (Lib. II.)

L'expression *civitas* ayant passé du territoire d'une peuplade à sa ville principale, elle fut fréquemment appliquée à Térouanne. C'est sous l'expression de *Civitas Morinorum* que Térouanne est indiqué dans une foule de diplômes de plusieurs siècles.

Voici des inscriptions ayant trait aux Morins :

SALINATORES CIVITATIS MORINORUM
TI. CL. HONORATIANI
CASTRENSIS MORINI
IN CIVITATE SUA
SACERDOTALIS
LOCUM
CLUDENDUM CURAVIT
T. JULIUS MARCIALIS
AMICUS

(Gruterus, p. 1096, n° 4.)

MINERVAE
CUR. LADAE
T. PUNICIUS CE
NIALIS. II. VIR CO
LON. MORINO
RUM SACERDOS
ROMAE ET AUG.
OB. HONOREM
P. V. A. M. O. V. L.

(Gruterus, p. 325, n° 12; *Histoire des Gaules,* t. I, p. 143.)

sur son sol, le platane, arbre précieux, disait-on (1). Le nom primitif, latinisé en *Taruenna* ou *Taroanna* (2), de cette bourgade, devenue une ville assez importante, est sans doute tiré de sa position topographique (3); il ne rappellerait un souvenir religieux que si, contrairement à cette pensée, il exprimait le nom de *Taranis* ou *Tarann*, esprit, puis personnification divine du tonnerre dans les derniers temps gaulois (4).

Indépendamment de ce siége du gouvernement de la nation entière (5), chacune des trois tribus principales dont elle était formée, devait avoir une localité spéciale où l'administration du *pagus* était établie; ainsi les *Oromansaques* ou *Oromarsaques*, selon la version du père Hardouin, connus par ce passage de Pline : *Morini*,

Voy. aussi Chifflet et M. Schayes, t. II, p. 328.

On lit dans le premier volume des *Historiens des Gaules*, p. 144, qu'une ancienne médaille, publiée par Goltzius, dans son *Trésor*, porterait la légende *Colonia Morinorum*. Adrien de Valois la traduit par Térouanne, ville principale des Morins. H. Harbaville relève cette mention et en tire la conséquence que Térouanne eut le rang et les privilèges de colonie. (*Statistique monumentale.*) On sait combien peu de confiance numismatique est accordée à Goltzius.

(1) Pline, l. XII, c. 1 et XVI, c. 18.

(2) Ptolémée et l'*Itinéraire* d'Antonin, *Taroana* et *Taruanna;* un triens mérovingien de mon cabinet, *Taroanna*.

(3) La carte de Peutinger lui donne la marque des grandes villes.

(4) *Voy.* la Notice de M. Albert Legrand, dans le t. V, p. 61 des *Mémoires de la Société de la Morinie*. *Voy.* l'étymologie proposée par dom Grenier, *loc. cit.*, p. 84.

(5) La croyance que Boulogne aurait été la ville principale de tous les Morins, ne me paraît pas fondée. C'est Térouanne qui reçut le nom de *Morinum*, lorsque l'appellation propre aux nations fut appliquée à leurs villes principales.

Oromansaci juncti pago qui Gessoriacus vocatur (1). Ainsi les *Gessoriaques* eux-mêmes, dont le nom a été conservé au *pagus* le plus septentrional des Morins, jusqu'au commencement du moyen âge (2), durent, les uns et les autres, posséder une bourgade principale. Térouanne servait de centre administratif spécial à ceux des Morins qui habitaient la circonscription territoriale connue depuis sous le nom de *pagus Tervanensis* (3). Le titre de cité, *civitas*, attribué à Boulogne (4), et inscrit sur les monnaies carlovingiennes de cette ville (5), rappelle son antique rôle pour les habitants du *pagus Gessoriacus*. Un souvenir évident en existe encore dans l'alliance du nom de Boulogne avec

(1) Lib. IV, c. 17. *Voy.* aussi, c. 16, les mots *Gessoriaci pagi.*

(2) Non-seulement Pline, dans deux passages, mais Florus, Dion Cassius et plusieurs autres auteurs parlent de *Gesoriacum.* Cette localité, évidemment morinienne, est reprise dans l'*Itinéraire* d'Antonin et dans la carte de Peutinger. Pomponius Mela s'exprimait ainsi, au temps de l'empereur Claude : *Ultimos gallicarum gentium Morinos, portu quem Gessoriacum vocabant, non habuisse quidquam notius.* (Lib. III, c. 2.) Ptolomée, le géographe, disait, au IIe siècle de notre ère : *Gisoriacum navale Morinorum.* (Lib. II.) Au VIIe siècle, saint Éloi prêchait les Morins : *usque ad Gesoriacum.*

(3) Plusieurs chartes et diplômes.

(4) La notice des provinces montre : *civitas Morinum,* et en suivant : *civitas Bononiensium.* Le corps du bienheureux Pierre d'Embleteuse fut déposé : *in Bononiâ civitate,* au VIIe siècle. (*Hist. eccles. gent. angl.,* l. I, c. 33, *in fine,* cité par M. Daniel Haigneré, dans sa *Notice archéologique sur la crypte de l'église de Boulogne,* p. 6, etc.) Adrien de Valois, *Notitia Galliarum,* cite Boulogne comme la dernière des douze cités de la seconde Belgique, selon lui, les historiens les plus anciens ont toujours appelé Boulogne : *cité maritime.* Hincmar place Boulogne parmi les cités épiscopales de la province ecclésiastique de Reims.

(5) Mon *Histoire monétaire d'Artois,* p. 64, pl. XI, no 15.

celui de Térouanne, pour signaler, du VIIIe au Xe siècle, l'administration épiscopale morinienne (1). Il n'a manqué, sans doute, à Quantowic (*vicus ad quantiam*) que le titre de cité pour que cet *emporium* important sous la domination romaine, ce port de commerce très-fréquenté durant la période gauloise (2), et par suite et sans interruption jusqu'à sa destruction vers le commencement du Xe siècle; ce lieu de résidence de chefs romains (3) et francs; ce *stapulum* doué de priviléges par les rois mérovingiens (4); ce vicus (5) dont Charles le Chauve exprime la vieille importance, en y constatant l'existence d'un établissement monétaire *d'antique usage* (6); pour que Quantowic soit reconnu

(1) Saint Omer reçoit quelquefois le titre d'évêque : *Bononiæ et Teruanensis oppidi* (*Vita S. Eustachii*), dans les *Historiens des Gaules*, t. III, p. 500; et *Vie de sainte Agile*, dans les *Bollandistes*, 30 août, nº 15.

(2) L'importance commerciale de Quantowic est indiquée par cette phrase, prise à l'année 787, dans les *Gesta abbatum fontanellensium : Hic nempe Gervoldus super regni negotia procurator constituitur per multos annos, per diversos portus ac civitates, exigens tributa atque vectigalia, maxime in Quintawich.* (*Docum. Germ. hist.*, t. II, p. 291.)

(3) Au temps des Romains, une division de la *classis sambrica*, sous la direction d'un préfet maritime, stationnait *in loco Quantensi*, un *procurator* du fisc y etait établi en 788.

(4) Dagobert a donné des priviléges à *Wicus Porto*. (*Dipl. Belg.*, t. I, p. 241.)

(5) Les lieux principaux des Morins et des Ménapiens sont indiqués par ces mots dans les *Commentaires* de César, l. III : *Itaque vastatis omnibus eorum agris, vicis ædificiisque incensis.*

(6) *Quæ moneta ad Quantovicum ex antiquâ consuetudine pertinet.* (Edit. de Pistes.) *Voy.* dans la Notice de sir Édouard Hawkins, l'opinion, adoptée généralement, que les Normands frappèrent monnaie à Quantowic, du IXe au Xe siècle.

comme le lieu principal des Oromansaques (1). Le partage des États de Louis le Débonnaire, en l'année 835, favorise beaucoup cette pensée ; il énumère trois *pagi* : *Teruanensis, Bolensis* et *Quentovico,* pour les attacher ensemble au même lot, différent de celui où se trouve le *pagus Pontivus* (2) si voisin. Ce fait qui sépare Quantowic du Ponthieu, pour l'adjoindre au pays des Morins, tout en le distinguant de l'ancien territoire des Gessoriaques, est certainement basé sur une division territoriale antérieure. Le pays des Oromansaques, ainsi déterminé par la position de Quantowic justifie complétement l'expression de jonction dont Pline s'est servi, et cette expression fait comprendre la fusion du territoire de cette peuplade morinienne peu importante dans celui des Gessoriaques, sous l'appellation commune de *pagus Bononensis* (3). La constitution

(1) M. Tailliar, *loc. cit.*, p. 35, s'exprime ainsi : *Mais la colonie belge qui reste dans les rapports les plus directs avec les Kymris belges est sans doute celle des Cantiens, venus des bords de la Canche au pays des Morins.*

Cette appellation de *Cantiens* pour une colonie morinienne en Angleterre, pourrait signifier que, dès les temps gaulois, on avait déjà donné dans la mère patrie le nom provenant de la Canche au peuple qui habitait auprès de cette rivière ; César n'a-t-il pas dit que presque toutes les colonies belges conservèrent en Angleterre les noms de leur mère patrie.

(2) Balusius, *Capitul.*, t. I, col. 690 ; Duchesne, *Script. Franc.*, t. II, p. 327 ; *Document. Germ. hist.*, t. III, p. 35.

Le *pagus Pontivus* apparaît dans l'appendice de Frédégaire et dans d'autres documents du VIIe siècle. *Voy.* Wastelain, in-4°, p. 355. Cet auteur pourrait se tromper, lorsqu'il dit que l'endroit le plus remarquable du Ponthieu était Quantovic, puisque cette ville en est séparée dans le partage des États de Louis le Débonnaire.

(3) Le nom *Bononia* est donné par Florus, Eutrope, Ammien Marcellin,

d'Anségise, abbé de Fontenelle, de 823 à 833, exprime les redevances dues à cette abbaye par le pays des Morins, en ces termes : *De pago non que Bononensi et Taruanensi* (1).

Eumène, Olympiodore. L'expression de *Bononia Oceanensis* se voit sur un médaillon de bronze de l'empereur Constant, fils de Constantin le Grand, tout au commencement du IVe siècle. Les auteurs de ce siècle emploient indifféremment les noms de *Bononia* et de Gessoriacum pour Boulogne. La carte de Peutinger met : *Gesogiaco quod nunc Bononia,* et un ancien auteur qui a décrit les faits de Constance Chlore et de Constantin son fils, dit : *Venit apud Bononiam quam Galli prius Gesoriacum vocabant.* (*Hist. des Gaules,* t. I, *voy.* ci-devant p. 28, note 5.

Le *pagus Bononensis* apparaît aux années 776 et 808, dans le *Grand cartulaire de Saint-Bertin* et dans le *Chartularium sithiense*; Wastelain en signale la première mention dans le partage dont il est ci-dessus parlé.

(1) *Document. Germ. hist.,* t. I, p. 229.

Dans mon histoire de Watten, j'ai cherché à déterminer la position géographique des Oromansaques. M'écartant des opinions de Danville, Malbrancq, Wastelain, Lefebvre, Hennebert et même de Chifflet, etc., j'avais, avec Jean Goropius, proposé de les placer vers Guisnes. Aujourd'hui je les éloigne un peu plus de Térouanne, et dans la position nouvelle que je leur donne, je me suis rencontré sans le savoir d'abord avec Philippe Cluvier, qui, dans la *Carta Germaniæ cisrhenanæ,* place auss les Oromansaques contre la rive droite de la Canche.

Si la ville de Quantowic s'était trouvée placée sur la rive gauche de la Canche, comme plusieurs auteurs l'ont prétendu, il faudrait sans doute modifier ce que j'ai dit, et poser les Oromansaques entre la Canche et l'Authie, près des *Britanni,* signalés par Pline ; ils seraient ainsi en dehors de l'évêché des Morins, contrairement au principe reçu généralement, que les diocèses primitifs furent formés des territoires des anciennes cités. Ce qu'il y a de certain et qui peut s'expliquer pour l'établissement de ces mêmes *Britanni,* bien plutôt que des *Oromansaci,* entre ces deux rivières, c'est que le pays dont Montreuil fut le lieu le plus important, a été longtemps administrativement distinct du Ponthieu. Les discussions de propriété dont ce pays fut l'objet se sont transmises des rois de France aux comtes d'Artois, contre les comtes de Ponthieu.

Séparés dans leur administration particulière, les Morins et les Atrébates avaient des intérêts généraux communs entre eux, de là des relations d'intimité. De même origine, ils faisaient cause commune lorsqu'il s'agissait de se défendre contre des peuples étrangers; du même culte religieux, ils s'unissaient pour le protéger et le faire prospérer. Ils se coalisèrent sans doute pour défendre leur territoire et leur indépendance vis-à-vis des Germains, avec moins d'insuccès qu'ils ne le firent contre les Romains.

ALEX. HERMAND.

(*Pour être continué.*)

Ceux-ci se disaient distinctement comtes de Ponthieu et comtes ou vicomtes de Montreuil. Dans le traité de Brétigny, entre le roi de France et celui d'Angleterre, la vicomté de Montreuil est distinguée du comté de Ponthieu.

J'ai parlé de la position particulière de Montreuil dans mon *Hist. mon. d'Artois.*

NOTICE

SUR QUELQUES

MONNAIES IMPÉRIALES ROMAINES EN OR

DE LA

COLLECTION DU Dr COLSON DE NOYON.

VI
(PLANCHE ~~IV~~.)

N° 1. DENIER D'OR INÉDIT DE L'EMPEREUR CLAUDE, RESTITUÉ PAR TRAJAN.

Au droit, tête laurée de Claude, vue de profil et tournée à droite, avec les mots : TI.CLAVD.CAES. AVG. P.M. TR.P.VI IMP X, en légende circulaire.

Au revers, l'Espérance marchant, vue de profil et tournée à gauche; la déesse soulève un pan de sa longue robe de la main gauche, et elle porte une fleur ouverte à trois pétales dans la main droite, le bras est étendu comme quand on présente un objet à quelqu'un; on lit en légende circulaire les mots : IMP. CAES. TRAIAN. AVG. GER. DAC. P.P. REST.

Les médailles d'or de Claude restituées par Trajan sont très-rares, et M. Cohen, dans son ouvrage sur les monnaies impériales romaines, n'en cite qu'une seule, portant au droit, comme la mienne, la tête de Claude, laurée et tournée à droite, mais avec la légende DIVVS CLAVDIVS, et au revers la Concorde assise, avec ses attributs, une patère dans la main droite, et une double corne d'abondance sur

le bras gauche. Cette pièce fait partie de la riche suite romaine du cabinet impérial de France, et M. Cohen fait remarquer (1) que la médaille primitive, celle sur laquelle a été copiée la restitution de Trajan, *n'existe pas*, ce qui, à mon avis, veut tout simplement dire qu'on ne l'a pas retrouvée jusqu'à présent, sans que pour cela on puisse affirmer qu'elle *n'existe pas ;* car il est évident que si une monnaie quelconque frappée sous le règne d'un empereur mort déjà depuis longtemps a été restituée par un de ses successeurs, la monnaie primitive, dont la restitution n'est que la copie, a évidemment existé, et il n'est pas moins évident qu'on peut retrouver un jour dans quelque fouille la médaille primitive, la monnaie, enfin, dont la restitution est le type primordial.

Quant à la restitution du denier d'or de l'empereur Claude, que je publie aujourd'hui, le type n'en est connu ni sur les monnaies d'or, ni sur celles d'argent, mais on peut certainement retrouver plus tard l'*aureus* original, au revers de l'Espérance, que Trajan a restitué, car les monnaies au type de l'Espérance, du règne de Claude ne sont pas rares en bronze, et M. Cohen a publié, à la pl. X du t. Ier de son ouvrage sur les monnaies romaines, un splendide dessin du grand bronze de Claude, au revers de l'Espérance, qui se trouve au cabinet de France et que je possède aussi dans ma collection.

Vaillant (2) a décrit, comme existant en or et en argent,

(1) Cohen, *Description historique des monnaies romaines*, in-8°, t. Ier, p. 167.

(2) *Voy.* le t. II des *Numismata imperatorum romanorum præstantiora*, in-4°, Rome, 1743, p. 53.

une autre monnaie de Claude dont le denier d'or restitué par Trajan est, dit-il, très-rare, et M. Cohen [1] me paraissant s'être trompé dans l'interprétation qu'il a donnée du texte de Vaillant, je crois devoir citer ici ce texte en entier. Vaillant ne parle pas de l'avers de la pièce qui est sans nul doute identique à celui de la médaille qu'il a décrite avant celle-ci, mais voici les termes dans lesquels il s'exprime : (La tête est celle de Claude) « *Rev.* CONSTANTIAE AVG. « Figura muliebris sedens, dextra pateram, sinistra cornu- « copiæ... (puis il ajoute) hic nummus argenteus rarior « est aureo, sed aureus a Trajano restitutus rarissimus « est. »

Voici maintenant les réflexions de M. Cohen au sujet de cette pièce : « Quant à la médaille qui a au revers : « CONSTANTIAE AVG, qu'Eckel cite d'après Vaillant, et « que Mionnet rapporte d'après ces deux auteurs, non- « seulement je n'en ai aucune connaissance, mais je n'en « comprends même pas l'existence. Dans les médailles « *consulaires* restituées par Trajan, le type et la légende « originales sont maintenus malgré l'addition de la légende « IMP CAES TRAIAN, etc., au lieu que, dans les *impé-* « *riales,* cette (dernière) légende (seule) remplace la légende « primitive, etc. »

Le lecteur remarquera, avec moi, que Vaillant n'a point dit dans son texte que la légende CONSTANTIAE AVG et la légende IMP CAES TRAIAN AVG GER DAC P.P REST, se lisaient ensemble sur le denier d'or au type de la Constance restitué par Trajan, il a simplement mentionné

[1] Cohen, *Description des monnaies romaines,* t. Ier, *loc. cit.*

un fait, c'est que le denier d'or de Claude restitué par Trajan était très-rare, rien de plus, rien de moins. Il est bien vrai que cette pièce n'a pas été retrouvée depuis que Vaillant a parlé d'elle, mais combien d'autres ont disparu aussi sans qu'on sache ce qu'elles sont devenues, et leur disparition n'est véritablement pas une raison pour qu'on ne les retrouve pas. Je connais au reste quelques-unes de ces pièces ainsi mentionnées par les anciens auteurs de numismatique, dont l'existence a été contestée par les modernes et qui ont été retrouvées, je pourrais même en citer au besoin quelques-unes qui font partie de mon médailler et d'autres aussi appartenant à d'autres collections. M. Cohen s'est donc trompé ici doublement, d'abord en affirmant que Vaillant a décrit le denier d'or de Claude au revers de la Constance restitué par Trajan, comme ayant une double légende, ce qui n'est pas, et ensuite en se fondant sur une fausse interprétation du texte de Vaillant pour nier l'existence de cette médaille. Les types variés de la Constance existent sur les monnaies d'or, d'argent et de bronze du règne de Claude, et l'*aureus* à ce revers peut parfaitement avoir été restitué par Trajan. On doit même le croire puisque Vaillant le dit, car Vaillant est certainement le numismate français le plus savant et le plus sérieux de son époque, et quand il donne la description d'une monnaie ou qu'il la cite, il faut, ce me semble, admettre sinon qu'il l'avait vue, tout au moins qu'il pouvait en certifier l'existence. Je suis donc bien plus porté à admettre ici l'existence du denier d'or de Claude au revers de la Constance, restitué par Trajan, qu'à la nier avec M. Cohen, et je n'hésite pas à croire que tous les numismates qui me

liront avec quelque attention seront de mon avis. Tout ce que l'on peut dire à ce sujet c'est que la pièce a été perdue comme tant d'autres, comme celles qui ont existé autrefois, par exemple, au cabinet de France et qui n'y sont plus maintenant.

N° 2. DENIER D'OR INÉDIT DE VITELLIUS.

Au droit, tête laurée de Vitellius, vue de profil et tournée à gauche, avec les mots : IMP GERMANICVS A VITELLIVS, en légende circulaire.

Rev. La Sécurité assise et tournée à droite, tenant de la main gauche un sceptre orné d'une boule à son extrémité supérieure, et s'appuyant du bras droit sur le haut de son siége (une chaise), la main se porte vers la tête comme pour la soutenir; aux pieds de la déesse se voit un autel quadrangulaire orné de guirlandes et allumé, avec une torche inclinée à sa base, et les mots : IMP. GERMAN. SECVRITAS.

Cette pièce inconnue, si ce n'est à Mionnet qui la cite [1], est très-remarquable en ce qu'elle est commémorative de la période de paix obtenue par les faits d'armes de l'armée romaine commandée par Vitellius en Germanie; mais Mionnet ne donne de cette médaille qu'une description écourtée, incomplète et inexacte. Voici ce qu'il en dit : d'abord il indique la légende du revers autrement qu'elle n'est écrite et en donnant un autre ordre aux mots, il l'écrit SECVRITAS IMP GERMAN, tandis que

[1] *De la Rareté et du prix des médailles romaines*, in-8°, Paris, 1827, t. Ier, p. 148.

sur la médaille le mot *Securitas,* au lieu d'être au commencement de la légende, se trouve à la fin, et pour indiquer le sujet du revers il ajoute ces simples mots : *Femme assise.* Depuis Mionnet, aucun numismate que je sache n'a revu cette médaille, et elle n'est figurée nulle part; c'est pourquoi j'en publie aujourd'hui un dessin et une nouvelle description plus complète et plus exacte que celle de Mionnet. On remarquera que le revers de cette médaille signale ici un fait capital pour l'Allemagne, aussi n'hésité-je pas à regarder ce denier d'or de Vitellius comme une rareté de premier ordre.

Le règne de Vitellius fut très-court, il ne dura pas même huit mois ; aussi, les médailles de cet empereur sont-elles toutes rares, excepté les deniers d'argent qui le sont moins. Suétone, Tacite et les autres historiens romains rapportent que Vitellius fut désigné par l'empereur Galba, l'an de Rome 821, de Jésus-Christ 68, pour commander la Germanie inférieure, et qu'il en revint avec ses légions romaines pour succéder à Galba, aussitôt qu'il eut appris que les prétoriens avaient mis cet empereur à mort. L'armée romaine de la Germanie inférieure, après avoir reçu Vitellius avec enthousiasme, le salua donc presque immédiatement empereur, et celle de la Germanie supérieure, qui avait abandonné Galba pour le parti du sénat, s'étant prêtée à ce mouvement, Vitellius fut proclamé empereur d'un consentement universel avec le surnom de GERMANICVS, surnom qu'il accepta avec empressement. Quant au titre d'*Auguste,* il différa de le prendre, et refusa toujours celui de CAESAR. Les médailles qui nous restent de Vitellius confirment exactement tout ceci, car elles portent en

légende, les unes le titre d'IMPERATOR et le surnom de GERMANICVS seuls, et les autres le titre d'AVGVSTVS en plus, mais il n'en existe pas une seule avec le titre de CAESAR.

On sait que les empereurs romains faisaient fabriquer eux-mêmes la monnaie d'or et d'argent, tandis que la fabrication de la monnaie de bronze appartenait au sénat. Vitellius fit donc forger des monnaies d'or et d'argent à son effigie, pendant son règne, et, comme l'on présume, dès l'instant que les légions de la Germanie l'eurent proclamé empereur. Le denier d'or que je publie aujourd'hui me paraît alors devoir être rapporté à cette époque; le récit de Suétone confirme merveilleusement cette opinion, et je ne serais pas éloigné de croire qu'il a dû être frappé dans la Germanie inférieure elle-même, à Cologne peut-être (Colonia Agrippina), qui en était la ville principale. Vitellius, en effet, ne prend pas ici d'autres titres que ceux d'IMPERATOR et de GERMANICVS, sans y ajouter celui d'Auguste. Ceci indique évidemment la première phase du règne de Vitellius, car plus tard il y ajouta celui d'AVGVSTVS, sans jamais pourtant prendre celui de CÆSAR, ainsi que le rapporte Suétone. Le revers de cette pièce, aussi bien que l'avers, coïncide avec les événements de l'époque de son émission, ce dernier représente en effet Vitellius avec le titre d'*Imperator* et le surnom de *Germanicus*, que lui avaient donné les légions de la haute et basse Germanie, en l'acclamant, et le revers indique la sécurité de l'empire germain : IMP . GERMAN . SECVRITAS, sécurité donnée aussi à Rome par la soumission de la Germanie, cette turbulente et formidable partie du monde ancien.

Le texte de Suétone est d'ailleurs tellement positif, au sujet des faits que je viens de rapporter, que j'ai cru devoir le citer à peu près intégralement en note, pour justifier les attributions que je donne à cette curieuse médaille. Jamais en effet on ne pourra trouver une concordance plus parfaite que celle-ci entre la numismatique et l'histoire ([1]).

N° 3. DENIER D'OR DE CARACALLA.

Buste de l'empereur lauré, à figure barbue, tournée à droite; le buste est orné du paludamentum, avec la légende : ANTONINVS PIVS AVG GERM.

Rev. Le soleil debout, la tête radiée tournée à gauche, de longs cheveux flottants tombant sur les épaules; la main droite est levée et un globe coupé par un cercle double (le zodiaque?) repose sur la main gauche; un manteau flottant, noué sur l'épaule droite, descend par derrière le dieu jusqu'à mi-jambe; la légende est PM TR P XVIII COS IIII P P.

([1]) Après avoir raconté l'arrivée de Vitellius dans la Germanie inférieure et son entrée au camp, Suétone ajoute : « Nihil cuidam poscenti « negavit; atque etiam ultro ignominiosis notas, reis sordes, damnatis « supplicia demisit. Quare vixdum mense transacto, neque diei neque « temporis habitâ ratione, ac jam vesperè, subito a militibus è cubiculo « raptus, ità ut erat, in veste domestica, *Imperator* est consalutatus, « circumlatusque per celeberrimos vicos, strictum divi Julii gladium « tenens detractum delubro Martis atque in primâ gratulatione porrectum « sibi a quodam.. .... Consentiente deindè etiam superioris provinciæ « exercitu qui priùs à Galba ad senatum defecerat, cognomen GERMA- « NICI delatum ab universis cupidè recepit, AVGVSTI distulit, CAE- « SARIS in perpetuum recusavit. » Suétone, édition Panckoucke, in-8°, Paris, 1833, t. III, p. 46.

Cette pièce est d'une finesse de style très-remarquable. Eckel ne l'a pas connue sous la date de la dix-huitième puissance tribunitienne et du quatrième consulat de Caracalla, mais il la cite avec la dix-septième puissance tribunitienne, et voici ce qu'il en dit : « Sol hic stans typus est « Orientis a Severo et Caracalla olim domiti, et quorsum « anno prosequente prosecutus est (1).

Cet *aureus* aurait donc alors été frappé pendant l'année même dans laquelle l'empereur se mit en marche vers l'Orient, et passa par Nicomédie où il célébra l'anniversaire de sa naissance, le 4e jour d'avril, pour aller de là faire la guerre aux Parthes (2).

Mionnet (3) mentionne, il est vrai, cette pièce telle que je l'ai décrite, comme existant en or, mais sa description est tellement succincte que j'ai cru devoir y suppléer en la figurant ici, et je l'ai fait avec d'autant plus de raison, que M. Cohen (4) ne la signale que comme existant seulement dans le cabinet de M. le duc de Blacas ; mais la mienne est d'une conservation si admirable, que je n'ai pas pu résister au plaisir de la publier. Elle offre d'ailleurs quelques différences dans les détails. Ainsi la pièce du duc de Blacas représente Caracalla avec le paludamentum et la cuirasse; la mienne le représente avec le paludamentum seul. Au revers de la pièce du duc de Blacas, le soleil est aussi représenté autrement, c'est-à-dire avec des accessoires de

(1) Eckel, *Doctrina numorum veterum*, t. VII, p. 214.

(2) Eckel, *loc. cit.*

(3) Mionnet, *De la Rareté et du prix des médailles romaines*, t. Ier, p. 313.

(4) Cohen, ouvrage cité, t. III, p. 386.

toilette ou d'attributs en moins, et c'est d'ailleurs peut-être aujourd'hui la première fois que cette médaille est dessinée et gravée.

N° 4. MÉDAILLON D'OR DE PROBUS.

Ce médaillon, unique jusqu'à présent, ayant été figuré et décrit incomplétement par M. Cohen ([1]), sans doute parce qu'il n'a jamais eu la pièce originale sous les yeux, j'ai cru devoir en donner ici une nouvelle description et un dessin exact. Le médaillon est, comme on peut le voir par la figure, surmonté d'une bélière, dans laquelle passe un anneau d'or massif partout, excepté à sa partie la plus renflée qui est creuse et ornée d'un dessin très-remarquable. Ce dessin se compose de parties disposées les unes en relief et les autres en creux; je suis porté à croire que tous les creux ont dû autrefois être émaillés, mais comme toute trace d'émail a disparu aujourd'hui, je n'ai aucune certitude à cet égard. Quoi qu'il en soit, cet objet, tel qu'il est à présent est encore un véritable bijou; l'anneau, qui est coupé dans un point de sa circonférence, a trois centimètres de diamètre intérieur, il s'éffile par un bout pour se terminer en une pointe mousse qui devait entrer par une pression exercée sur sa circonférence dans un trou existant dans la partie opposée de l'anneau renflé en cet endroit. Je n'essayerai pas de décrire l'ornementation de cet anneau, le dessin n° 4 de la planche en donnera une idée beaucoup plus exacte que tout ce que je pourrais dire, et je suis convaincu qu'après l'avoir examiné avec quelque attention,

([1]) *Voy.* Cohen, ouvrage cité, t. V, p. 223 et n° 1 de la pl. VIII.

le lecteur trouvera comme moi que cette ornémentation est d'un goût exquis. La forme de l'anneau indique évidemment que c'était une boucle d'oreille dont le médaillon de Probus, que je vais décrire, était le pendant; et, autant que je puisse le conjecturer, ces deux objets d'art, l'anneau et le médaillon, doivent être de la même époque ou approchant. Mais qui a dû porter ce riche ornement? Est-ce l'empereur Probus lui-même, l'impératrice, un prince ou une princesse de la famille impériale? ou quel autre personnage de haut rang l'a porté? Ici commencent les incertitudes et surgissent des difficultés d'attribution, que je ne me chargerai pas de résoudre. Seulement je puis dire qu'un bijou aussi riche que celui-ci, rappelant un des principaux faits d'armes du règne de Probus, n'a pu appartenir qu'à un grand personnage de cette époque (1).

Le médaillon avec son anneau pèsent ensemble 4 gros 18 grains (ancien poids français), c'est-à-dire 16 grammes 25 centigrammes; le médaillon seul pèse 2 gros 12 grains, c'est-à-dire 8 grammes, 29 centigrammes.

On objectera peut-être ici que le poids et le volume de ce médaillon avec son anneau suspenseur ont dû être un obstacle à ce que ce bijou fût porté comme pendant d'oreille; mais en Afrique, en Égypte, en Orient, où les mœurs et les habitudes n'ont guère changé et où Probus fit longtemps la guerre, on porte encore des boucles d'oreille de la taille et du poids de celle-ci pour le moins. C'est ainsi que j'ai vu des pendants d'oreille d'or massif en

(1) Pour fixer les dates, je crois devoir rappeler ici que Probus a régné de l'an 1029 de Rome, 278 de Jésus-Christ, à l'an 1035 de Rome, 282 de Jésus-Christ.

forme d'anneau rapportés de Tunis par M. le baron de Théis, d'une grandeur et d'un poids certainement plus considérables encore que ceux du nôtre, si bien que je doutai un moment qu'on pût les porter, mais M. de Théis m'a affirmé que c'étaient les femmes de la régence de Tunis qui chargeaient encore aujourd'hui leurs oreilles de ce lourd fardeau. J'ai vu d'ailleurs autrefois moi-même à Paris les marchandes des halles, en Normandie et en Flandre les femmes du peuple porter de ces gros pendants d'oreille tellement lourds, qu'à force de les porter le lobule de l'oreille se coupait et qu'ensuite, pour pouvoir se parer de leurs boucles d'oreille, ces femmes étaient obligées de les attacher avec un cordon qui leur faisait le tour de l'oreille en entier.

Au droit de la médaille se voit le buste de profil de Probus avec la couronne radiée sur la tête. On remarque les deux chefs d'un bandeau par derrière au-dessous de la couronne; la poitrine de l'empereur est ornée de la cuirasse avec l'égide; Probus est tourné à gauche et il tient de la main droite une haste pure ou un long sceptre qui occupe une grande partie du champ de la médaille, en passant obliquement derrière le col, au-dessus de son épaule droite. La légende est IMP . PROBVS . AVG.

Le revers est un type d'allocution; il représente Probus debout tourné à gauche, et derrière lui un personnage qui doit être le préfet du prétoire, un général de son armée ou bien un membre de la famille impériale, le fils de Probus (?); ils sont placés l'un et l'autre sur une sorte de tabouret carré assez étroit (une estrade dit M. Cohen), où ils ne devaient guère pouvoir se bouger, sans risquer de tomber, tant sont

étroites les dimensions de ce support. L'empereur avance la main droite et il a la pose d'un homme qui harangue, mais je ne puis rien distinguer nettement dans sa main gauche, dans laquelle pourtant M. Cohen lui place un rameau que je ne vois nulle part; je vois seulement ici le bras gauche plié et la main placée vers le bas de la poitrine, s'appuyant soit sur le vêtement, soit sur la poignée d'un parazonium. Devant l'empereur et sous sa main droite se voit un personnage nu à menton barbu, un prisonnier, sans aucun doute, les mains liées derrière le dos et poussé en avant vers l'empereur par la main du soldat romain le plus rapproché de lui; il y a deux soldats de ce côté et trois enseignes militaires; à gauche de l'empereur on distingue un autre personnage nu ayant aussi les mains liées derrière le dos, mais à menton imberbe, et en arrière de lui deux soldats, comme à droite, avec trois enseignes. La légende de ce revers est ADLOCVTIO AVG.

Banduri et, après lui, Eckel, ont publié deux médailles d'*argent* de Probus avec un type d'allocution analogue, mais non-semblable à celui-ci, et M. Cohen cite le médaillon unique d'argent, décrit par Eckel, comme appartenant au musée de Vienne, avec un quadrige au revers et la légende GLORIA ORBIS. (*Voir* Cohen, ouvrage cité, t. V, p. 223.) Malgré cela, les numismates de notre époque n'admettent guère l'existence de médailles d'argent de Probus; la vérité est qu'à ma connaissance il n'en existe en France dans aucun musée, dans aucune collection. Comment alors admettre, sans douter de leur authenticité, les pièces décrites par Banduri et par Eckel qui dit de plusieurs pourtant qu'elles existent au cabinet impérial de

Vienne et qu'elles sont de l'argent le plus pur (1). Malgré mon respect pour la mémoire d'Eckel et mon admiration pour ses écrits, notamment pour sa *Doctrina numorum veterum*, que rien n'a encore remplacé et ne remplacera peut-être jamais, j'avoue que je ne puis me défendre de douter ici de l'existence de médailles authentiques du règne de Probus en *argent pur*, car à cette époque on ne forgeait que de l'or, du bronze et du billon, et cela depuis Septime Sévère; ce n'a même été que sous Dioclétien que l'argent pur a reparu comme monnaie dans l'empire romain. C'est là un fait admis en numismatique, et je m'y range jusqu'à preuve du contraire, bien décidé pourtant à changer d'avis s'il m'est démontré plus tard que je me suis trompé.

Banduri a publié un petit bronze de Probus, à type d'allocution avec des soldats tenant des chevaux par la bride et conduisant des captifs (2). M. Cohen (3) a publié aussi des médaillons et d'autres pièces de bronze, principalement de petit bronze, ayant pour revers des types d'allocution avec des captifs, dans le genre du revers de notre médaillon, et cela ne doit étonner personne, par la raison toute naturelle que Probus a été l'un des plus grands guerriers et le plus rude batailleur de son temps, témoin la lettre qu'il écrivit au sénat et qui est rapportée par Vopiscus (4), mais le

(1) *Voy.* Eckel, *Doctrina numorum veterum*, t. VII, pp. 502 et 503.

(2) Banduri, *Numismata imperatorum romanorum à Trajano Decio ad Paleologos*. Lutetiæ Parisiorum, 1718, in-8°, t. Ier, p. 457.

(3) Cohen, ouvrage cité, t. V, pp, 233, 244, etc.

(4) « Ago Diis immortalibus gratias, patres conscripti, » (c'est Probus qui parle) « quia vestra judicia in me comprobaverunt. Subacta est « omnis quâ tenditur latè Germania ; novem reges gentium diversarum

médaillon d'or de Probus que je viens de décrire n'en est pas moins pour cela une pièce unique jusqu'à présent et à laquelle j'attache un très-haut prix. Elle est venue de la collection Capranesi dans la mienne, et personne ne peut élever le moindre doute sur son authenticité; seulement j'ignore le lieu de sa découverte et je ne puis à cet égard émettre qu'une supposition, c'est qu'elle aura été sans doute trouvée en Italie. Quoi qu'il en soit, le revers de ce médaillon a évidemment trait à l'une des actions d'éclat, à l'une des grandes victoires de Probus. Cet empereur, ainsi qu'il le raconte lui-même, dans sa lettre au sénat romain que nous venons de citer, avait soumis en effet la Germanie dans toute son étendue; et neuf rois des divers peuples composant cette grande nation qu'il avait subjuguée, étaient venus se prosterner à ses pieds. Parmi ces neuf rois vaincus par Probus, l'historien grec Zozime en signale principalement deux auxquels il donne le nom de *Semnon*, chef des *Logions*, et son fils. Je noterai ici, en passant, que Banduri et, après lui, Eckel ont adopté cette version de Zozime, sans s'inquiéter de savoir s'il avait existé autrefois en Germanie un peuple portant le nom de Logions. Après avoir raconté comment Probus se hâta de venir au secours des villes germaines des bords du Rhin infestées par les barbares qui les avaient envahies, après avoir applaudi à la bonne fortune avec laquelle il vainquit ces barbares dans tous les combats qu'il leur livra, Zozime ajoute : « Probus livra « aussi des batailles sanglantes d'abord contre les *Logions*,

« ad pedes meos, immò ad vestros supplices stratique jacuerunt..... « Quadraginta millia hostium cæsa sunt, etc. » Consulter Vopiscus, dans *Historiæ augustæ scriptores*, édition Panckoucke, t. II, p. 402.

« peuple germain, et lorsqu'il les eut vaincus et réduits « vivants en son pouvoir *Semnon*, leur chef, et son fils, « il reçut leur foi, à leurs supplications. S'étant alors assuré « de la possession de tout le butin et des prisonniers, il « renvoya ces derniers après leur avoir imposé ses condi- « tions, et il rendit aussi à la liberté *Semnon* et son « fils [1]. »

N'est-ce pas là le trait d'histoire qui se trouve représenté dans sa phase la plus importante, sur le revers de notre médaillon de Probus? Mais j'ignore complétement ce qu'étaient les *Logions* dans l'ancienne Germanie, à quelle contrée peut correspondre aujourd'hui dans l'Allemagne moderne le pays qu'ils habitaient autrefois, si tant y a qu'il ait jamais existé un peuple du nom de Logions en Germanie. Qu'il me soit donc permis, en m'appuyant sur le petit nombre de recherches que j'ai faites, de formuler ici, sous la forme du doute, mon opinion relativement à ce qu'ont dû être les Logions et les Semnons dont a parlé Zozime. Avant ce dernier auteur, Tacite, dans son énumération des peuples de la Germanie, parle des Semnons, *Semnones* et non pas des Logions, mais bien des Lygiens, *Lygii* dont les écrivains postérieurs et Zozime entre autres ont fait les Logions. Or, voici ce que dit Tacite : « Les « Semnons se disent les plus anciens et les plus nobles des « Suèves. La religion confirme cette antiquité. A une « époque déterminée, dans une forêt consacrée par le « culte de leurs aïeux et par une antique terreur, se « rendent par députations toutes les peuplades du même

[1] Zozime. *Historiarum*, lib. I, p. 664, dans *Romanæ Historiæ scriptores græci minores*, in-fol. Francofurti, apud Wechel, 1690.

« sang ; le sacrifice d'une victime humaine immolée publi-
« quement y commence les horribles cérémonies de leur
« rite barbare. Ils vénèrent encore par d'autres pratiques
« ce bois sacré ; personne n'y pénètre que chargé de liens,
« emblème de sa faiblesse et de la puissance du Dieu. Si,
« par hasard, on vient à tomber, il n'est permis ni de se
« relever, ni même de se soulever ; on ne peut plus que
« se rouler à terre. Toute cette superstition a pour but de
« faire sentir que ce fut là le berceau de la nation, que là
« réside le Dieu souverain de tous, et que le reste doit
« fléchir devant lui et se soumettre. La puissance des
« Semnons donne de l'autorité à leurs prétentions ; ils
« occupent cent cantons « *centum pagi,* » et cette masse
« d'états leur persuade qu'ils sont la tête de la nation
« des Suèves (1). »

Tacite parle ensuite, dans deux endroits différents de son livre sur la Germanie, des *Lygiens,* et voici ce qu'il en dit :
« La Suévie est en effet divisée et coupée par une chaîne
« continue de montagnes, au delà desquelles habitent

(1) Vetustissimos se nobilissimosque Suevorum Semnones memorant. Fides antiquitatis religione firmatur. Stato tempore in Sylvam, auguriis patrum et prisca formidine sacram, omnes ejusdem sanguinis populi legationibus coeunt, cæsoque publice homine celebrant barbari ritus horrenda primordia. Est et alia luco reverentia. Nemo nisi vinculo ligatus ingreditur, ut minor, et potestatem numinis præ se ferens : si forte prolapsus est, adtolli et insurgere haud licitum : per humum evolvuntur ; eoque omnis superstitio respicit, tanquam inde initia gentis, ibi regnator omnium Deus, cetera subjecta atque parentia. Adjicit auctoritatem fortuna Semnonum centum pagis habitantium ; magnoque corpore efficitur, ut se Suevorum caput credant. (*Voy.* Tacite, édit. Panckoucke, t. VI, in-8°, Paris, 1833, chap. XXXIX, pp. 56 et 57.)

« plusieurs nations; celle qui s'étend le plus au loin est « celle des Lygiens qui, sous le même nom, comprend « beaucoup de peuplades... (dont il me semble inutile de faire ici l'énumération); puis Tacite ajoute : « Au delà des « Lygiens sont les Gothons..... (1) »

J'ai cité plus haut Zozime, en le traduisant, et je rapporte ici son texte, en le mettant, d'un côté, tel qu'il existe dans l'édition de cet auteur que je possède, et, de l'autre, avec les corrections que je propose :

... μάχας δὲ καρτερὰς ἠγωνίσατο πρότερον μὲν πρὸς Λογίωνας, ἔθνος Γερμανικόν· οὓς καταγωνισάμενος, καὶ Σέμνωνα ζωγρήσας ἅμα τῷ παιδὶ τὸν τούτων ἡγούμενον, ἐκίτας ἐδέξατο, καὶ τοὺς αἰχμαλώτους καὶ τὴν λείαν πᾶσαν, ἣν εἶχον, ἀναλαβὼν, ἐπὶ ῥηταῖς ὁμολογίαις ἠφίει, καὶ αὐτὸν Σέμνωνα μετὰ τοῦ παιδὸς ἀπέδωκε.	... μάχας δὲ καρτερὰς ἠγωνίσατο πρότερον μὲν πρὸς Σέμνωνας ἔθνος Γερμανικόν· οὓς καταγωνισάμενος, καὶ Λογίωνα ζωγρήσας ἅμα τῷ παιδὶ τὸν τούτων ἡγούμενον, ἐκίτας ἐδέξατο, καὶ τοὺς αἰχμαλώτους καὶ τὴν λείαν πᾶσαν, ἣν εἶχον, ἀναλαβὼν, ἐπὶ ῥηταῖς ὁμολογίαις ἠφίει, καὶ αὐτὸν Λογίωνα μετὰ τοῦ παιδὸς ἀπέδωκε.

On voit qu'ici j'ai fait du mot *Semnon* le nom du peuple dont parle Tacite, et du mot *Logion* celui du roi germain, prisonnier de Probus. Jusqu'à quel point suis-je autorisé à faire une substitution aussi hardie, à changer enfin le mot Logion pour le mettre à la place où Zozime met le mot Semnon? Je ne le sais pas en vérité, et je me borne à faire la proposition pure et simple de cette correction du texte de Zozime, en me fondant sur les données suivantes : c'est que le mot Logion ne me paraît pas pouvoir être

(1) Dirimit enim scinditque Sueviam continuum montium jugum, ultrà quod plurimæ gentes agunt : ex quibus latissimè patet Lygiorum nomen in plures civitates diffusum..... Trans Lygios Gothones regnantur.... (*Voy.* TACITE, édition citée, t, VI, chap. XLII, pp. 60 à 64.)

l'équivalent en grec du mot latin Lygius, Lygii, de Tacite, et qu'il devrait peut-être être regardé comme un nom d'homme plutôt que comme un nom de peuple; alors tout s'arrangerait et se comprendrait. Les deux rois Logions seraient les chefs de la puissante nation des Semnons vaincus par Probus; les Lygii de Tacite resteraient les Lygiens, et on n'en ferait pas des Logions qui n'ont peut-être jamais existé. Toutefois je n'ai, certes, point la témérité de vouloir émettre ici mon opinion autrement que comme elle existe dans mon esprit; c'est un simple doute que je soumets à l'appréciation de mes confrères en numismatique, bien décidé que je suis à me rétracter et à adopter une autre opinion, s'il m'est plus tard démontré que je me trompe dans celle que je soutiens aujourd'hui.

Personne n'ïgnore d'ailleurs combien d'erreurs il s'est glissé dans le texte des auteurs anciens par la faute des copistes des manuscrits; et qui pourrait répondre qu'ici le texte de Zozime n'a pas été altéré? que, par exemple, un copiste distrait n'a pas interverti l'ordre des noms, substitué enfin un mot à l'autre, mis celui de Logion à la place de Semnon, et réciproquement? Alors tout s'expliquerait et concorderait entre la numismatique et l'histoire, tandis qu'autrement règnent le doute et l'incertitude au lieu et place de la vérité.

N° 5. NUMÉRIEN, DENIER D'OR INÉDIT.

Au droit, tête jeune de l'empereur, laurée et tournée à droite, avec la légende circulaire IMP. C. NVMERIANVS P F AVG.

Au revers, les deux empereurs debout, soutenant chacun de leurs mains droites jointes une petite Victoire ailée, posée sur un globe et tenant dans chaque main une couronne qu'elle pose sur la tête des deux Augustes. Le personnage placé à droite dans le champ de la médaille s'appuie de la main gauche sur une lance. La légende est ADVENTVS AVGG N N.

Il me paraît évident que les deux personnages représentés au revers de cette médaille sont l'empereur Carus et son fils Numérien qui portait, comme lui, le titre d'Auguste. L'histoire nous enseigne les circonstances dans lesquelles cette pièce a dû être frappée : Flavius Vopiscus raconte, en effet, que Numérien, le plus jeune des fils de Carus, accompagna son père dans la guerre contre les Perses, et que, quand son père fut mort, les pleurs abondants qu'il versa lui occasionnèrent une ophthalmie, genre de maladie auquel l'excès des veilles l'avait rendu sujet, et qu'alors qu'il se faisait porter dans une litière, il fut assassiné par la faction d'Arrius Aper, son beau-père, qui voulait s'emparer du trône (1).

Cette médaille à l'effigie de Carus, que je n'ai vu décrite, ni mentionnée nulle part, fut évidemment frappée en commémoration de l'arrivée de Carus et de Numérien en Perse ; mais l'a-t-elle été avant ou après la mort de Carus, c'est ce que je ne me permettrai pas de juger d'une manière

(1) Hic patri comes fuit bello persico : quo mortuo, quum nimium fletu oculos dolere cœpisset, quod illi ægritudinis genus, utpotè confecto vigiliæ, familiarissimum fuit, ac lecticâ portaretur, factione Arrii Apri soceri sui qui invadere conabatur imperium, occisus est. *Voy.* Flavius Vopiscus dans *Historiæ Augustæ scriptores*, édit. Panckoucke, t II, p 462.

positive. Quoique pourtant j'incline à admettre que c'est après la mort de Carus que son fils Numérien, qui lui succéda comme empereur et avec le titre d'Auguste, frappa cette médaille, toujours est-il que, si l'on s'en rapportait à la signification du revers, on devrait croire que non-seulement cette pièce a été frappée en commémoration de l'arrivée de Carus et de Numérien en Perse, mais encore pour célébrer une victoire remportée par les deux empereurs sur les Perses.

L'arrivée me paraît être une chose certaine, puisque l'histoire et la numismatique sont d'accord pour constater la chose. Quant au fait de la victoire, cela me paraît douteux, d'après le texte même de Vopiscus qui raconte que Carus débuta dans cette campagne contre les Perses par prendre la Mésopotamie, sous coup férir, et qu'ensuite il s'avança jusqu'à Ctésiphon, sans obstable, *nullo sibi occurrente.* C'était donc une victoire sans combat que Numérien célébrait par l'émission de cette médaille qui a dû être frappée dans l'endroit même où il a célébré son trop facile triomphe, c'est-à-dire à Ctésiphon même dont la lettre initiale C se voit très-distinctement à l'exergue du revers.

Le texte de Fl. Vopiscus me paraissant offrir ici un certain intérêt, je crois devoir le rapporter (1) : « La guerre

(1) Ingenti apparatu, et totis viribus Probi profligato magnâ ex parte bello sarmatico, quod gerebat, contra Persas profectus, nullo sibi occurrente, Mesopotamiam Carus cepit, et Ctesiphontem usquè pervenit; occupatisque Persis domesticâ seditione, imperatoris persici nomen meruit. Verum, quum avidus gloriæ, præfecto suo maximè jurgante qui et ipsius et filii ejus quærebat exitium, cupiens regnare), longiùs progressus est, ut alii dicunt, morbo, ut plures, fulmine interemptus

« des Sarmates que Carus conduisait, étant en grande par-
« tie terminée, il marcha avec un appareil extraordinaire
« et toutes les forces de Probus contre les Perses qui, étant
« alors occupés par une dissension domestique, le laissè-
« rent s'emparer sans résistance de la Mésopotamie et
« parvenir jusqu'à Ctésiphon. Ces succès lui méritèrent le
« titre d'*Empereur persique*. Mais, avide de gloire et à
« l'instigation de son préfet, qui, visant au pouvoir, cher-
« chait sa perte et celle de son fils, il s'avança trop loin
« et mourut selon les uns de maladie, selon les autres
« frappé par la foudre. Il est certain qu'au moment de sa
« mort le tonnerre se fit entendre avec tant de fracas que
« plusieurs personnes périrent, dit-on, de frayeur. L'Em-
« pereur était donc malade et couché dans sa tente lors-
» qu'il s'éleva un violent orage : un éclair terrible brilla,
« un coup de tonnerre plus terrible se fit entendre et Carus
« avait cessé de vivre. » Flavius Vopiscus dit ensuite :
« que la croyance était généralement répandue dans ce
« temps-là que par l'ordre du sort un prince romain ne
« pouvait aller au delà de Ctésiphon, et que Carus avait
« été foudroyé parce qu'il avait voulu aller au delà des
« limites fatalement posées par le destin. »

est. Negari non potest, eo tempore, quo periit, tantum fuisse subitò tonitruum, ut multi terrore ipso exanimati esse dicantur. Quum igitur ægrotaret, atque in tentorio jaceret, ingenti exortâ tempestate, immani coruscatione, immaniori ut diximus tonitru, exanimatus est..... plerique dicunt, vim fati quamdam esse, ut Romanus princeps Ctesiphontem transire non possit ; ideòque Carum fulmine absumptum, quod eos fines transgredi cuperet, qui fataliter constituti sunt. *Voy.* Fl. Vopiscus, édition et volume cités, pp. 456-58.

On sait que le règne de Numérien, comme celui de son père Carus, fut très-court, moins d'un an pour chacun. Numérien avait été reconnu empereur par l'armée d'Orient, à la mort de Carus, 1036 de Rome, 283 de Jésus-Christ, et il fut assassiné par Aper l'année suivante, 1037 de Rome, 284 de Jésus-Christ. Aussi les monnaies de Numérien sont toutes très-rares, et celle que je publie aujourd'hui, étant jusqu'à présent unique, a de plus le mérite de constater des faits historiques importants, l'arrivée de Carus et Numérien en Perse, leur facile victoire, et de plus l'existence de Ctésiphon comme atelier monétaire de ces empereurs en Orient, à l'époque de leur guerre contre les Perses.

N° 6. MAXIMIEN HERCULE, DENIER D'OR INÉDIT.

Au droit, tête de Maximien Hercule, laurée et tournée à droite, avec la légende MAXIMIANVS AVG.

Au revers, Hercule nu, vu debout et de face, la tête tournée à droite, s'appuyant de la main droite sur sa massue, et tenant dans sa main gauche quatre fruits ronds (les pommes d'or du jardin des Hespérides); un arc et la peau du lion de Némée sont appendus à son avant-bras gauche. Dans le champ de la médaille, à droite, une étoile, et en légende circulaire HERCVLI CON AVGG, à l'exergue ALE. La conservation de cette pièce est très-remarquable, rien n'y manque, elle est à fleur de coin et d'un très-beau style; les lettres ALE placées à l'exergue indiquent évidemment qu'elle a été frappée à Alexandrie. Le sujet du revers confirme ce que l'on sait de la vie de cet empereur qui avait été surnommé Hercule, soit à cause de sa force

physique, soit parce qu'il avait voué un culte particulier à ce dieu, soit enfin parce que, comme le dit M. Cohen [1], il avait vaincu les Maures et exterminé les brigands.

La légende du revers est significative : elle indique un hommage à Hercule conservateur des Augustes. HERCVLI CONSERVATORI AVGVSTORVM, ces deux derniers mots en abrégé. Le G répété deux fois à la fin de la syllabe AVGG indique qu'au moment de l'émission de cette monnaie il y avait deux Augustes, et ces deux Augustes ne peuvent être que Dioclétien et Maximien Hercule. Elle date donc de l'époque à laquelle Dioclétien et Maximien Hercule régnaient ensemble seuls, c'est-à-dire de l'an de Rome 1039 à 1045, 286 de Jésus-Christ à 292, et avant qu'ils se fussent associés, pour partager l'empire avec eux, Galère Maximien et Contance Chlore. Cette date est certaine, parce que si cette médaille avait été frappée postérieurement, c'est-à-dire à l'époque où il existait quatre Augustes, au lieu de deux GG, elle en porterait quatre; cette manière d'indiquer sur les médailles le nombre des Augustes est connue en numismatique et ne peut pas même être discutée; c'est un fait admis et confirmé que le nombre des G qui se trouvent à la fin des légendes des revers où se trouve la syllabe AVG, indique le nombre des empereurs régnants et déclarés Augustes. La forme des deux G qui terminent la syllable AVG du revers de cette médaille est très-remarquable, car ces deux G ressemblent plutôt à des S qu'à toute autre lettre de l'alphabet romain, et c'est la première fois que je remarque cette particularité sur une médaille romaine. Aussi

[1] Cohen, ouvrage cité, t. V, p. 429.

j'avoue en toute humilité mon embarras pour expliquer cette singularité paléographique. J'ai pensé un moment que cette forme donnée au G pourrait bien être une forme grecque, parce que la médaille a été frappée à Alexandrie où l'on parlait grec, et je trouve que le GH grec dans ses formes variées ressemble un peu au G de notre médaille, c'est-à-dire à un S [1]; mais le G latin a des formes bien plus nombreuses se rapprochant de l'S, indiquées par dom de Vaisne dans la première division qu'il fait de cette lettre au paragraphe du G capital des inscriptions. Il dit (t. II, p. 5) que les G à queue en S indiquent le IXe siècle de l'ère chrétienne, ce qui peut être vrai assez généralement; mais notre médaille qui présente deux GG en forme d'S prouverait pourtant que le G à forme d'S était en usage bien avant le IXe siècle, si ce n'est pour les inscriptions, tout au moins pour la monnaie, car l'émission du denier d'or de Maximien Hercule, que je viens de décrire, qui ne peut pas remonter plus haut que l'an 286 de notre ère, ne peut pas descendre plus bas non plus que l'an 292, c'est-à-dire la fin du IIIe siècle.

N° 7. CONSTANCE CHLORE, DENIER D'OR INÉDIT.

Au droit, tête laurée de l'empereur tournée à droite, avec les mots : CONSTANTIVS NOB.C, en légende circulaire.

Au revers, l'empereur dans un quadrige, vu de face, tenant dans sa main droite une branche d'arbre, sans doute un rameau d'olivier, de la main gauche il tient un sceptre(?);

[1] *Voy.* Dom de Vaisne, *Dictionnaire raisonné de diplomatique*, t. Ier, p. 219, pl. IV. Même ouvrage, t. II, p. 1, figures 7 et 8 du 7e tableau.

e char est conduit par un soldat qui retient par la bride le cheval placé à sa droite, les chevaux sont au pas; à l'exergue se trouve une petite saillie du métal écrasée et qui a dû être autrefois une lettre ou un symbole, mais que l'on ne peut pas reconnaître aujourd'hui. On lit, en légende circulaire, les mots : PACATORES GENTIVM.

Cette médaille est d'une très-belle fabrique pour l'époque et d'une conservation telle que, sauf la lettre ou le symbole écrasé à l'exergue de son revers, on distingue tout ce qui y est représenté même dans les plus petits détails aussi bien à l'effigie qu'au revers. C'est le premier denier d'or connu de Constance Chlore avec ce revers; mais il en existe un semblable de Maximien Hercule au musée de Vienne (qui est certainement le plus riche musée du monde en monnaies d'or romaines). Je ne dirai donc que quelques mots sur ce splendide aureus de Constance Chlore. La légende du droit de la pièce indique que Constance Chlore n'était encore que César lorsqu'elle fut frappée; or ce fut en l'an 1045 de Rome, 292 de Jésus-Christ, que Maximien Hercule lui donna le titre de César, et Constance Chlore le conserva jusqu'au 1er mai 1058, de Rome, 305 de Jésus-Christ pour prendre alors celui d'Auguste avec son collégue Galère Maximien. Pendant le temps que Constance Chlore portait le titre de César, il eut pour sa part dans l'empire la Gaule transalpine, l'Espagne et la Bretagne. Il commença par pacifier la Gaule et rétablit la ville d'Augustodunum, qui avait été ruinée par Claude le Gothique. Il vainquit les Francs dans la Batavie, et passa ensuite en Angleterre pour y combattre Allectus. Sa flotte était divisée en deux, et Asclépiodore à qu'il avait confié le commandement d'une

de ces divisions, livra à Allectus une bataille où celui-ci fut tué l'an 1050 de Rome, 297 de Jésus-Christ. Constance Chlore devint alors maître de la Bretagne et la réunit à l'empire. Il vainquit ensuite les Allemands dans une bataille mémorable auprès de Langres [1], et ce fut sans doute après tous ces succès de guerre contre des nations diverses que Constance Chlore fit frapper à son effigie le denier d'or que nous venons de décrire et au revers duquel il s'est fait représenter dans un char de triomphe avec l'orgueilleuse légende que nous y avons signalée, légende qui s'applique à lui ainsi qu'à son collègue dans l'empire, Maximien Hercule, PACATORES GENTIVM.

Cette pièce a dû être frappée dans la Gaule, après la victoire de Constance Chlore sur les Allemands, sans que pourtant on puisse assurer ce fait d'une manière positive. Il est véritablement fâcheux qu'une ou deux lettres monétaires placées à l'exergue de cette magnifique médaille ne vienne pas nous révéler le nom de la ville où elle a été fabriquée.

Je ne ferai plus qu'une remarque que je crois essentielle, en ce sens qu'elle vient appuyer l'opinion qui consiste à croire que la médaille de Constance Chlore que je viens de décrire à été frappée en Gaule, c'est que celle de Maximien Hercule, au même revers, a été frappée dans la Gaule belgique, à Trèves, dont elle porte les lettres initiales TR à l'exergue, et c'est là, ce me semble, une présomption en faveur de l'opinion que je soutiens [2].

ALEX. COLSON.

[1] ECKEL, ouvrage cité, t. VIII, p. 29; COHEN, *loc. cit.*, t. V, p. 550.
[2] *Voy.* COHEN, ouvrage cité, t. V, p. 447.

LETTRE A M. RÉNIER CHALON

SUR LES

ÉLÉMENTS DE LA NUMISMATIQUE MUSULMANE.

Pl. I, II et III.

L'étude de la numismatique orientale en général, celle en particulier de la numismatique musulmane qui se rattache de bien près à l'histoire de l'Occident, est entourée de si grandes difficultés, que le nombre des personnes qui s'en occupent n'est point en rapport avec son importance ni surtout avec la richesse des matériaux à mettre en œuvre. L'opinion, assez naturelle à concevoir, que la connaissance préalable de l'arabe et du persan est indispensable pour qui veut aborder ce champ, est le principal obstacle à sa culture; l'absence de tout guide élémentaire en est un autre non moins grand. Vous avez plus d'une fois exprimé le regret qu'aucun manuel de numismatique orientale ne fût à la disposition des amateurs, et vous avez cherché, Monsieur et cher confrère, à encourager par votre approbation l'idée qui m'était venue de remplir cette lacune : malheureusement je n'ai pas tardé à reconnaître que la tâche était au-dessus de mes forces, et que, pour conduire à bonne fin une pareille entreprise, il fallait des connaissances en linguistique, en géographie, en histoire, que je suis loin de posséder. Tout ce qu'il m'est permis d'entreprendre, est de poser les premiers jalons, en passant en revue les

éléments de cette science, de manière à la rendre abordable, non-seulement aux orientalistes proprement dits, mais aussi à toutes les personnes qui étudient la numismatique dans ses différentes branches, et qui déplorent de voir passer sous leurs yeux, ou figurer dans quelque carton délaissé de leur cabinet, tant de pièces curieuses et rares qu'elles sont hors d'état de déterminer. Pour atteindre ce but, et pour qu'on puisse comprendre sans difficulté les explications préliminaires, mais un peu arides, dans lesquelles je me propose d'entrer aujourd'hui, la seule connaissance de l'alphabet arabe et de la lecture pourra suffire. Il est facile à chacun de l'obtenir en consultant les premières pages d'une grammaire; nous nous bornons à faire observer ici, que les lettres imprimées sont tracées dans l'espèce de caractère connu sous le nom de *neskhi* qui a succédé, par une série de transitions, au caractère ancien appelé *coufique*. Ces deux caractères se présentent sur les monnaies arabes; d'autres formes, en particulier le caractère *taliq*, s'observent sur les monnaies persanes, etc.; il est assez facile de les déchiffrer, lorsqu'on est familiarisé avec les deux écritures principales.

La plus grande difficulté qui s'oppose au déchiffrement des monnaies coufiques est non-seulement l'absence totale des signes qui servent à indiquer les voyelles, mais aussi celle des points particuliers, connus sous le nom de points diacritiques, qu'on emploie pour distinguer l'une de l'autre des consonnes d'une forme identique. Il y aurait là un obstacle insurmontable pour toute personne étrangère à la connaissance approfondie de la langue, si la répétition de certaines formules, toujours les mêmes, de certains mots sur

lesquels nous aurons l'occasion de revenir plus tard, ne venait pas en aide au commençant : faisons-en abstraction pour l'heure.

§ I. DE L'ALPHABET.

La lecture se fait de droite à gauche, sauf dans des cas très-rares de mots renversés par l'inadvertance des graveurs; les lettres se joignent pour la plupart les unes aux autres par des *traits de liaison*, en sorte que chaque mot forme un groupe distinct; cette liaison a lieu, tantôt à la partie supérieure de la consonne isolée, tantôt à l'inférieure, tantôt au centre, de façon que les lettres en se réunissant les unes aux autres ne suivent pas une ligne droite dans le caractère imprimé ou neskhy, où cette ligne que nous appellerons *de jonction* est légèrement ondulée; tandis que sur les monnaies coufiques, la ligne de jonction est horizontale et droite.

Pour faciliter l'intelligence des détails qui vont suivre, nous donnons ici le tableau de l'alphabet imprimé, que nous supposons déjà connu du lecteur, mais qu'il lui sera commode d'avoir sous les yeux, comme point de départ et terme de comparaison; nous renvoyons aux planches pour les caractères coufiques et neskhy des monnaies.

N° D'ORDRE.	NOMS DES LETTRES.	ISOLÉES.	FINALES et liées à la lettre qui précède.	INTERMÉDIAIRES ou liées à la précédente et à la suivante.	INITIALES ou liées à la lettre suivante.	EXEMPLES.
1	*Elif.*	ا	ـا	»	»	با *Bâ.*
2	*Ba, Be.*	ب	ـب	ـبـ	بـ	لب, *Lab, leb, lib* ou *lob ;* لبا *Labâ, liba,* etc., suivant la voyelle.
3	*Ta, Te.*	ت	ـت	ـتـ	تـ	بت *Bat,* etc. ; بتا *Batâ;* تا *Tâ.*
4	*Tsa, Tse.*	ث	ـث	ـثـ	ثـ	ثلث *Salas* (*Tsalats*), etc.
5	*Djim.*	ج	ـج	ـجـ	جـ	بج *Bedj ;* بجت *Badjet.* جن *Djan.*
6	*Ha.*	ح	ـح	ـحـ	حـ	بح *Bah ;* بحن *Behan,* etc.
7	*Kha.*	خ	ـخ	ـخـ	خـ	بخ *Bakh,* etc.
8	*Dal.*	د	ـد	»	»	تد *Ted.*
9	*Dsal.*	ذ	ـذ	»	»	نذ *Neds.*
10	*Ra, Re.*	ر	ـر	»	»	بر *Bir.*

N° D'ORDRE.	NOMS DES LETTRES.	ISOLÉES.	FINALES et liées à la lettre qui précède.	INTERMÉDIAIRES ou liées à la précédente et à la suivante.	INITIALES ou liées à la lettre suivante.	EXEMPLES.
11	*Za, Ze.*	ز	ز	»	»	تز *Tez.*
12	*Sin.*	س	س	ـسـ	سـ	لس *Les;* نست *Nisat* سا *Sâ.*
13	*Schin.*	ش	ش	ـشـ	شـ	سش *Sasch,* etc.
14	*Sad, Çad.*	ص	ص	ـصـ	صـ	بص *Bass;* بصا *Bessâ, Beçâ ;* صت *Sset.*
15	*Dhad.*	ض	ض	ـضـ	ضـ	ضرب *Dharaba.*
16	*Tha.*	ط	ط	ط	ط	سط *Seth;* بطا *Bathâ;* طن *Then.*
17	*Dha.*	ظ	ظ	ظ	ظ	سظ *Sadh,* etc.
18	*Aïn.*	ع	ع	ـعـ	عـ	سع *Sa, Se ;* بعا *Baâ;* عر *Ar.*
19	*Ghaïn.*	غ	غ	ـغـ	غـ	بغ *Bigh;* غم *Ghem.*
20	*Fa, Fe.*	ف	ف	ـفـ	فـ	لف *Lif;* ظفر *Dhafer,* فا *Fâ.*

N° D'ORDRE.	NOMS DES LETTRES.	ISOLÉES.	FINALES et liées à la lettre qui précède.	INTERMÉDIAIRES ou liées à la précédente et à la suivante.	INITIALES ou liées à la lettre suivante.	EXEMPLES.
21	*Qaf.*	ق	ق	ـقـ	قـ	بق *Baq*, etc.
22	*Caf, Kef.*	ك	ك	ـكـ	كـ	بك *Bek*; نكا *Nakâ*; كر *Ker.*
23	*Lam.*	ل	ل	ـلـ	لـ	قل *Qol*; بلن *Belan*; لم *Lem.*
24	*Mim.*	م	م	ـمـ	مـ	لم *Lam*; تمن *Toman*; ما *Mâ*; محمد *Mohammed.*
25	*Noun.*	ن	ن	ـنـ	نـ	من *Min*; نا *Nanâ.*
26	*He.*	ه ه	ه	ـهـ	هـ	سنه *Seneh*; بها *Behâ*; هذ *Hads.*
27	*Waw.*	و	و	»	»	او *Lou.*
28	*Ya, Ye.*	ى	ى	ـيـ	يـ	يحيى *Yahia.*; مير *Mir.*
	Lam-Elif.	لا	لا	»	»	بلا *Balâ*; لا ou لا *Lâ.*

Nous allons reprendre chacune de ces lettres, telles qu'on les trouve sur les monnaies, en signalant les principales modifications que le temps et le caprice des graveurs leur ont fait subir dans leurs formes.

1. (Pl. I.) [1] L'*Elif*, dans sa forme la plus ancienne et la plus simple, consiste en une ligne droite verticale ordinairement isolée et d'une hauteur double environ des éléments qui composent la plupart des autres lettres; il peut se lier à la lettre qui le précède, mais non pas à celle qui le suit, sauf dans quelques monnaies houlagouïdes, du Kipchaq, etc., où l'on voit لر pour ار ou از. (Pl. II, fig. *a*.) Il est presque toujours placé sur la *ligne de jonction* à laquelle il se réunit par son extrémité inférieure [2].

Les modifications subies par l'*Elif* à différentes époques et dans différents temps sont peu nombreuses; dans quelques monnaies des Samanides, des Ileks, etc., sa partie supérieure se prolonge beaucoup en forme d'arc tourné tantôt à droite, tantôt à gauche.

2. Le *Be*, dans les caractères d'impression, se lie aux lettres voisines par la partie inférieure, lorsqu'il est initial ou intermédiaire, et par l'extrémité de sa branche droite, lorsqu'il est final.

Sur les monnaies, la liaison s'effectue presque toujours

[1] La planche donne les principales formes qu'affecte chaque lettre dans les caractères coufiques et neskhy, en suivant autant que possible l'ordre des dates; elles suffiront pour reconnaître celles que nous avons omises.

[2] Dans les cas rares où la partie inférieure de l'*elif* se prolonge au-dessous de la ligne de jonction, le trait de liaison se trouve à peu près placé au tiers inférieur de cette lettre.

en bas sur la ligne de jonction, ce qui sert dans la plupart des cas à le distinguer des lettres ر, ر et ن, avec lesquelles on pourrait aisément confondre le ب, le ت et le ث.

La forme varie peu et dans le plus grand nombre des cas elle se compose de deux éléments en ligne droite ; l'un vertical, l'autre, celui de gauche, horizontal et se confondant avec la ligne de jonction ; plus tard, la ligne courbe se présente, de manière à donner l'apparence d'un circonflexe au ب intermédiaire, et d'une virgule à l'initial, dont parfois la branche à droite, au lieu de commencer au-dessus de la ligne de jonction, commence un peu plus bas et va de bas en haut.

3, 4. Les observations qui précèdent conviennent également au *Ta* et au *tsa* qu'il n'est guère possible de distinguer de la lettre ب, si ce n'est par le sens même du mot.

5, 6, 7. *Djim, Ha, Kha.* Ces trois lettres, comme les trois précédentes, ont absolument les mêmes types et les mêmes modes de liaison, en sorte qu'il faut encore s'aider de la signification du mot pour les distinguer. Le type du ح subit le plus de modifications, sans doute parce que cette lettre se trouve dans le nom de *Mohammed*, qui se reproduit sur presque toutes les monnaies musulmanes.

La ligne de jonction coupe ces lettres par le milieu lorsqu'elles sont isolées, de manière que la branche qui se recourbe à droite est d'ordinaire entièrement placée au-dessous d'elle.

Lorsque ces lettres sont initiales, leurs deux branches affectent la ligne droite ou sont légèrement arquées, le crochet inférieur disparaît pour se confondre avec le trait de liaison sur la ligne de jonction elle-même ; dans quel-

ques cas assez rares, la branche à droite se prolonge un peu au-dessous de cette ligne.

Lorsqu'elles sont intermédiaires, les formes qu'affectent ces lettres sont les mêmes; les deux traits de liaison se rattachent à la branche de gauche sur la ligne de jonction, mais quelquefois la liaison initiale s'effectue vers le milieu ou bien à l'extrémité supérieure de la branche à droite, principalement lorsque la forme des caractères tourne au neskhy.

Les lettres ج ح خ finales conservent leur partie inférieure recourbée au-dessous de la ligne de jonction; la partie supérieure ou de droite affecte quelquefois la forme d'une ligne droite; le trait de liaison est habituellement sur la ligne de jonction, au milieu de l'élément de droite; quelquefois aussi au-dessus, à son extrémité supérieure.

8, 9. Le *Dal* et le *Dsal* se comportent absolument de même, et la signification du mot peut seule servir à les distinguer. La première de ces lettres se présente très-souvent et offre de nombreuses variations de formes d'ailleurs assez faciles à reconnaître. Dans quelques cas, il n'est pas aisé de différencier le د du ى.

Ces deux lettres se lient seulement avec celles qui précèdent, et cela par l'extrémité inférieure de leur branche droite, qui tout entière repose sur la ligne de jonction; sur les monnaies coufiques d'une date peu reculée, la ligne courbe se manifeste, et la liaison a lieu au centre de la lettre, dont la branche inférieure passe au-dessous de la ligne de jonction.

Dans quelques cas exceptionnels, par exemple, sur quelques monnaies du Kipchaq, on voit le د se lier par sa

branche inférieure ou de gauche avec la lettre suivante. (*Voy.* pl. II, fig. *b*, *c*.)

10,11. *Re* et *Ze*.

Ces lettres isolées sont, dans la plupart des cas, placées au-dessus de la ligne de jonction, d'abord verticalement, puis plus tard un peu inclinées à gauche, puis presque horizontales; elles affectent la forme arquée, sauf dans quelques monnaies d'époque récente, où elles se convertissent en une courte ligne droite. Lorsque les ر et ز coupent la ligne de jonction et se prolongent un peu, elles peuvent être confondues avec le ن, mais en général cette dernière lettre se prolonge davantage à sa partie inférieure.

Le ر et le ز ne se lient qu'avec les lettres qui les précèdent, ordinairement par leur centre; d'autres fois par leur extrémité inférieure ou supérieure, de manière à les placer entièrement au-dessous ou au-dessus de la ligne de jonction.

12,13. Le *Sin* et le *Schin* sont identiques : en général ils sont très-faciles à reconnaître, grâce aux trois éléments verticaux dont ils se composent, et dont le dernier à gauche se prolonge au-dessous de la ligne de jonction, en courbe tournant à gauche, lorsque la lettre est isolée ou finale.

Les trois éléments verticaux sont égaux en hauteur, et se composent de lignes droites ou arquées, quelquefois se terminant en pointe; ils reposent sur la ligne de jonction; leur liaison s'effectue en une ligne droite qui plus tard se recourbe en arc de cercle de plus en plus ouvert, jusqu'à ce que les trois éléments finissent par s'effacer, de manière à ne plus former qu'une ligne courbe couchée horizontalement sur celle de jonction, et qui, lorsque la lettre est ini-

tiale, se termine en un petit crochet tourné le plus souvent de haut en bas.

Dans les mots, les trois éléments verticaux du س se distinguent des éléments du ب ن, etc., en ce que ces derniers sont habituellement un peu plus longs, rarement plus courts.

14,15. *Sad* et *Dhad.*

Ces lettres ne s'observent guère que comme initiales ou intermédiaires; dans tous les cas, elles se placent en entier sur la ligne de jonction par leur élément inférieur; il est facile de les distinguer du د ou du ى, parce qu'elles sont plus ou moins fermées à gauche par une ligne verticale droite ou légèrement recourbée qui s'élève un peu au-dessus de l'élément horizontal supérieur; les liaisons s'effectuent toujours sur la prolongation de l'élément inférieur.

16,17. Le *Tha* et le *Dha* se comportent comme les deux lettres précédentes, et dans presque tous les cas peuvent aisément s'en distinguer par la prolongation de l'élément de gauche qui s'élève au-dessus du reste de la lettre, à la même hauteur que l'*Elif* ou le *Lam;* il ferme presque toujours entièrement le corps de la lettre, qui en tous cas, se resserre de ce côté; l'élément inférieur est tout entier sur la ligne de jonction, sauf dans quelques cas propres au caractère neskhy où il ne le touche que par son extrémité en se relevant un peu à droite au-dessus de cette ligne.

18,19. *Aïn. Ghaïn.*

Ces lettres isolées se composent de deux éléments recourbés à droite en forme de crochets dont l'inférieur est d'ordinaire le plus prolongé; elles se placent par leur partie inférieure sur la ligne de jonction.

L'élément supérieur paraît seul lorsque les lettres sont initiales ou intermédiaires, l'inférieur se confondant avec la ligne de jonction; dans le premier cas, il a la forme d'un crochet ouvert à droite; dans le second, celle d'un v plus ou moins ouvert qui, sur les monnaies d'époques relativement récentes, se ferme à la partie supérieure en triangle. L'élément inférieur reparaît sous la ligne de jonction lorsque les lettres sont finales; il est toujours plus ou moins tourné de gauche à droite.

20,21. *Fa* et *Qaf*.

Présentent les mêmes formes, à l'exception du ق isolé ou final qui, dans le caractère coufique le plus ancien, porte à la partie inférieure un crochet tourné à gauche très-facile à distinguer, et qui ne permet aucune confusion avec le ف ou le و. La liaison s'effectue au bas de la boucle qui reste seule sur les lettres initiales et intermédiaires, et ne se prolonge au-dessous de la ligne de jonction que lorsqu'elle est finale [1]. Lorsque la boucle repose immédiatement sur cette ligne, il peut y avoir quelque difficulté à distinguer le ف et le ق du *Mim*, mais ordinairement elle en est séparée par un filet vertical.

22. Le *Kaf* est toujours placé au-dessus de la ligne de jonction à laquelle il se relie par son élément horizontal inférieur. Lorsqu'il est final, sa forme présente beaucoup de ressemblance avec le ك final. Il n'y a plus de confusion possible dans les autres positions, où cette lettre affecte des

[1] Dans un cas tout à fait exceptionnel que nous avons signalé sur une monnaie omméïade (troisième lettre du général Bartholomæi) le ق ne se lie pas à la lettre ى qui le suit. (Pl. II, fig. *d*.)

formes assez variées. Dans des cas assez rares, la liaison s'effectue au centre de l'élément horizontal inférieur, au lieu d'avoir lieu par ses extrémités.

23. Le *Lam* ne donne lieu à aucune observation importante ; sa forme et sa hauteur se rapprochent de celles de l'*Elif*. La lettre dans les caractères imprimés, comme aussi très-souvent sur les monnaies, se lie aux autres par sa partie inférieure et repose ainsi tout entière sur la ligne de jonction; mais quelquefois aussi elle se lie au tiers inférieur de sa longueur, lorsqu'elle est finale, et se prolonge alors au-dessous de la ligne de jonction.

24. La forme fondamentale du *Mim*, sur toutes les monnaies et de toutes les époques, est une figure circulaire ordinairement ronde, quelquefois ovale, et souvent, dans les légendes en caractères neskhy, se modifiant en un bouton fermé, plus ou moins prononcé. Le *Mim* final ou isolé se termine par une petite prolongation se dirigeant à gauche en ligne droite sur la ligne de jonction, ou bien se recourbant au-dessous d'elle, rarement au-dessus.

Le م lié à d'autres lettres, peut aisément être confondu avec le ف et le ق, lorsqu'il se trouve placé au-dessus de la ligne de jonction, mais ordinairement sa partie inférieure l'entame plus ou moins, et le point où s'effectue la liaison coupe très-souvent le cercle en deux parties égales, l'une au-dessus, l'autre au-dessous de la ligne de jonction. Dans la règle, on observe toujours une saillie circulaire plus ou moins prononcée sous cette ligne lorsque la lettre est un م. Il faut y regarder de près, pour ne pas être induit en erreur s'il est entièrement au-dessus, ou lorsque le sens du mot est douteux. Cette position est très-souvent celle du م inter-

médiaire dans le mot الملك *le Roi,* mais là heureusement il n'y a pas d'erreur possible.

Quelquefois le م initial est placé plus ou moins en dehors de la ligne de jonction et au-dessus, ce qui arrive lorsqu'il se lie à une lettre dont la branche de droite est plus ou moins saillante, comme, par exemple, le ح du mot مجد. Il arrive alors assez souvent que le trait de liaison fait défaut et que le *mim,* semblable à un cercle parfait, est tout à fait isolé.

25. Le *Noun* des caractères imprimés se comporte comme les lettres *Ba, Ta, Tsa,* de forme semblable. Sur les monnaies, on observe des différences souvent assez prononcées pour qu'aucune confusion ne soit possible, sauf pour le ن *initial* ou *intermédiaire,* où la différence n'est pas sensible.

Le ن isolé ou final affecte tantôt la position horizontale, tantôt verticale; il a la forme d'un arc de cercle plus ou moins ouvert; lorsqu'il se redresse, le point de liaison est tantôt au centre de la courbe, tantôt vers sa partie supérieure, de manière que la lettre se prolonge beaucoup au-dessous de la ligne de jonction, en se tournant toujours à gauche : lorsque la liaison s'effectue, comme sur les caractères imprimés, à l'extrémité de la lettre, elle est alors tout entière au-dessous de la ligne de jonction; sa plus grande longueur relative aide à la distinguer dans ce cas du ر ou du ز affectant une position semblable.

On observe assez souvent une transformation du ن final ou isolé qui lui donne la forme d'un S renversé; dans ce cas, la liaison s'effectue en bas, et toute la lettre se dresse au-dessus de la ligne de jonction. Cette forme appartient

aux lettres ornées dont nous dirons encore quelques mots plus loin.

26. Le *He final* ou *isolé* a quelque analogie avec le *Mim* dont il affecte quelquefois la forme ; cependant presque toujours il s'en distingue par la position de l'appendice rectiligne ou légèrement recourbé qui accompagne son élément circulaire et le surmonte à droite : dans ces deux premières conditions, le *He* se lie toujours à la ligne de jonction par sa partie inférieure. La boucle disparaît quelquefois du ه final qui ressemble alors à un simple trait recourbé.

Le *He* initial prend des formes assez variées ; l'une des plus fréquentes est celle d'une espèce de 8 qui est coupé en deux parties égales par la ligne de jonction, lorsqu'il occupe la position verticale, mais qui souvent aussi est couché entièrement au-dessus d'elle ; dans ce cas, il subit diverses transformations assez singulières et difficiles à décrire, mais dont on peut étudier les principales sur la planche.

Ces mêmes transformations et de plus nombreuses encore ont lieu pour le ه intermédiaire qui, lorsque les caractères se rapprochent du neskhy, finit quelquefois par prendre une forme presque linéaire.

27. Le *Waw* ne donne lieu à aucune observation importante : il se lie à la ligne de jonction et aux lettres qui le précèdent par l'extrémité inférieure de sa boucle, et sa queue recourbée à gauche est alors tout entière au-dessous de la ligne de jonction. Dans les monnaies anciennes, aux caractères coufiques purs, le و isolé est tout entier au-dessus de la ligne de jonction qu'il touche par sa partie inférieure. Dans les lettres ornées, le crochet s'élève au-dessus de la ligne de jonction.

On observe quelques cas exceptionnels de la liaison du و avec la lettre qui suit, par exemple, sur des monnaies du Kipchaq. (Pl. II, fig. *c.*) [1].

28. Dans la plus grande majorité des cas, le *Ye* final ou isolé consiste en une longue ligne recourbée en crochet et tournée de gauche à droite au-dessous de la ligne de jonction, à laquelle il se lie par son extrémité supérieure; d'autres fois, cette lettre a sa branche supérieure plus ou moins au-dessus de cette ligne. Sur les monnaies plus récentes, le *Ye* se rapproche de la forme des caractères imprimés, et alors sa branche inférieure est tournée à gauche. Lorsque le *Ye* final se trouve dans deux mots qui se suivent, le recourbement se produit dans deux sens opposés, pour gagner de la place. (Pl. II, fig. *e.*)

Le *Ye initial* et *intermédiaire* se comporte à peu près comme le ن, le ب, etc.

29. Le *Lam-Elif* toujours placé au-dessus de la ligne de

[1] Non-seulement les ornementations dont certaines lettres sont surchargées, surtout les finales, peuvent augmenter les difficultés de la lecture, mais elles peuvent être la cause d'erreurs auxquelles les hommes les plus habiles et les plus exercés n'échappent pas toujours; nous nous contenterons d'en donner un curieux exemple. On observe sur un grand nombre de monnaies djoudjides un ة final dont la branche inférieure se relève et se termine par un crochet recourbé à gauche qui simule à s'y méprendre l'une des formes les plus fréquentes du ة final; or, cette lettre sert de terminaison aux mots féminins, et Fraehn a adopté l'interprétation la plus naturelle, en lisant l'épithète الجديد *nouveau, neuf,* comme s'il y avait الجديدة *nouvelle.* C'est ainsi qu'on lit tantôt *moneta Saraï el-Djedid,* tantôt *moneta Saraï el-Djedide,* dans le catalogue des monnaies du cabinet de l'Académie, si connu sous le nom de *Recensio;* plus tard, l'illustre orientaliste a rectifié lui-même cette lecture, et adopté l'expression neutre de *Neo-Saraï.*

jonction à laquelle il se lie par son extrémité inférieure, est sujet à de nombreuses variations de formes, mais il reste constamment facile à reconnaître et ne donne lieu à aucune observation particulière.

Les caractères coufiques se maintiennent plus ou moins purs sur les monnaies jusqu'à une époque très-récente ; on voit paraître le *neskhy* dès la fin du IIIe siècle de l'hégire, sur des monnaies samanides; dans beaucoup de cas, postérieurement au IVe siècle, le type est intermédiaire entre le *coufique* et le *neskhy ;* l'exercice seul peut familiariser la vue avec ces transformations qui d'ailleurs n'altèrent que très-peu la forme fondamentale des lettres. Une altération plus profonde et plus embarassante résulte des formes plus ou moins ornées qui commencent à être assez fréquentes à partir de la fin du IVe siècle de l'hégire, et dont nous donnons un spécimen dans la planche II.

Nous nous sommes contenté de choisir les caractères où ces transformations sont les plus apparentes et se rencontrent le plus fréquemment, en prenant celles qui dénaturent la forme régulière, de préférence à des ornements ou appendices aux extrémités des lettres, qui ne changent pas leur aspect primitif. On trouvera d'ailleurs des spécimens des différentes variations que le temps a fait subir aux caractères dans les types de monnaies que nous avons choisis comme exercices de lecture; dans les noms de nombres qui se trouvent à la planche III, et dans quelques mots isolés.

La fig. 1, pl. II, est un exemple du caractère coufique pur, le plus ancien et aussi le plus facile à lire, tant il est simple dans ses formes ; c'est la première partie du symbole

musulman, telle qu'on la rencontre sur les monnaies omméïades.

لا اله الا	*lâ ilaha illâ*	*pas* (de) *Dieu sinon*
الله وحده	*allahou wahdouhou*	*Dieu unique*
لا شريك له	*lâ scharika laou*	*pas* (de) *compagnon à lui.*

Fig. 2. Exemple des caractères coufiques transformés en lettres carrées de la nature des arabesques; les mots se suivent et se groupent de manière à occuper la totalité du carré qui remplit le champ de la pièce; cette légende est développée fig. 2 *a*, avec des chiffres pour servir de repère.

لا اله الا الله محمد رسول الله صلي الله عليه

lâ ilaha illâ allahou Mohammedoun rasoulou allahi Ssalla allahou alaïhi

Il n'y a de Dieu que Dieu seul, Mohammed envoyé de Dieu, que Dieu le bénisse ! (Littéralement : *bénisse Dieu sur lui.*)

Dans les segments sont les noms des quatre imams orthodoxes, en neskhy corrompu.

ابوبكر عمر عثمان علي *Aboubekr, Omar, Otsman, Aly.*

Cette figure est le revers d'une monnaie houlagouïde; on la retrouve sur les timourides et d'autres dynasties; les khans du Kipchaq ont fait aussi fréquemment usage des caractères carrés.

Il est bon de faire remarquer au neuvième mot الله une singularité dont je ne connais pas d'autre exemple; l'espace ayant manqué au graveur pour placer l'*elif* dans toute sa

longueur, il a préféré le couper en deux moitiés, à gauche et à droite du *lam* du mot suivant.

Fig. 3. Avers d'une monnaie du dernier khan de Crimée, en caractères neskhy; fig. 3 *a*, la légende développée :

خان شاهين كراى بن احمد كراى سلطان

Khan Schâhin Keraï benou Ahmeda Keraï Sulthan

Khan Schâhin Keraï fils d'Ahmed Keraï Sultan.

Sur cette pièce très-moderne se trouvent tous les points diacritiques.

Fig. 4. Symbole schiite à l'avers d'une pièce en argent des schahs de Perse; fig. 4 *a*, développement :

لا اله الا الله محمد رسول الله على ولى الله

Lâ ilaha illâ allahou, Mohammedoun rasoulou allahi, Aly wali allahi.

Il n'y a de Dieu que Dieu, Mohammed envoyé de Dieu, Aly ami de Dieu.

Par suite du manque de place, les *elifs* du deuxième et du troisième mot sont tracés obliquement et coupent les lettres voisines; ces entrecroisements sont très-fréquents sur les monnaies orientales, surtout celles d'époque récente, et rendent alors leur déchiffrement un peu difficile : la même cause oblige quelquefois le graveur à couper certains mots, comme c'est le cas pour le mot ولى de la monnaie qui nous occupe; ou à transposer la lettre finale, comme on l'observe très-fréquemment pour les titres de خان, *khans* et de السلطان, *le sultan,* dont le ن est tantôt porté à droite, tantôt coupe l'elif (fig. *f*, *g*, pl. II); ou bien l'ordre des lettres est interverti, et c'est ce qui a lieu

sur la dernière monnaie qui nous reste à examiner, où la localité طهران *Thaherân* est écrite طهرنا *Thahernâ.*

Fig. 5 et 5 *a.* Autre monnaie persane tout à fait récente et d'un caractère taliq plus prononcé.

ضرب دار الخلافة طهران ١٢٣٧

darb dâr el-khilâfat thaherân 1237

Monnaie du siége du khalifat Théhéran, 1237 = 1821.

En passant en revue les lettres de l'alphabet, nous avons fait observer que quelques-unes d'entre elles, qui ne se lient pas avec celles qui précèdent ou qui suivent, sont accidentellement liées sur les monnaies, ou bien l'inverse ; les mots figurés sur la planche sont les suivants : fig. *a,* اربعين *arbaïna, quarante ;* fig. *b,* بردى *Birdi* (nom d'un khan du Kipchaq) fig. *c,* اوردو *Ourdou;* fig. *d,* افريقيه pour افريقيه *Ifriqiya, Afrique.* La fig. *e* على يدى *ala yadai, par les mains,* c'est-à-dire *par les soins de,* donne un exemple de la double direction prise par la branche inférieure de la lettre ى. On en trouve un autre semblable dans la légende fig. *4 a,* aux huitième et neuvième mots.

§ 2. DES NOMBRES ET DES CHIFFRES.

La plupart des monnaies orientales sont accompagnées de la date de leur émission, cette date est presque toujours donnée en toutes lettres ; l'emploi des chiffres sur la monnaie est d'une époque assez récente et n'a été adopté que

par un nombre assez borné de dynasties. Les plus anciennes dates en chiffres se trouvent sur des monnaies ortoquides des années 614 et 615 de l'hégire : elles deviennent plus fréquentes à partir du VIIIe siècle.

Pl. III :

Un. Souvent avec la terminaison féminine إحدى *Ihdah;* au masculin احد *Ahad.*

Deux. اثنتين *Itsnataïni* ou ثنتين *Tsintaïni,* au féminin; اثنين *Itsnaïni,* au masculln.

Trois, ثلث et ثلاث *Tsalats* et *Tsalâts,* au féminin; ثلاثة *Tsalâtsat,* au masculin.

Quatre, اربع *Arba,* au féminin; اربعة *Arbaat,* au masculin.

Cinq, خمس *Khams,* féminin; خمسة *Khamsat,* masculin.

Six, ست *Sitt,* au féminin; ستة *Sittat,* au masculin.

Sept, سبع *Sab',* au féminin; سبعة *Sab'at,* au masculin.

Huit, ثمان *Tsamânin,* féminin; ثمانية *Tsamâniat,* masculin.

Neuf, تسع *Tis',* au féminin; تسعة *Tis'at,* au masculin.

On distingue aisément le nombre *neuf* du *sept* sur les monnaies, parce qu'en général les trois éléments du س intermédiaire sont relativement plus bas que l'élément voisin; dans d'autres cas, l'espace qui sépare les deux lettres ب et ت est plus grand que celui qui existe entre les éléments du *sin;* cependant il y a des cas assez nombreux où l'égalité de hauteur et de distance laisse régner un peu d'incertitude sur la date : on l'observe, par exemple, sur des monnaies houlagouïdes des années 717 et 719 (1).

(1) M. H. Sauvaire possède dans sa collection des dirhems omméïades sur lesquels il est impossible de reconnaître s'ils appartiennent à

Dix, عشر *Aschr,* féminin, et عشرة *Ascharat,* masculin.

Onze, احد عشر, se lit : *un dix,* et ainsi de suite : *douze; deux dix,* etc., jusqu'à :

Vingt, عشرين *Ischrina;* puis احد و عشرين *Ahad wa Ischrina,* etc., etc., *un et vingt, deux et vingt,* etc., jusqu'à :

Trente, ثلثين, ثلاثين *Tsâlâtsina, Tsalatsina,* etc.

Quarante, اربعين *Arbaïna,* etc.

Cinquante, خمسين *Khamsina,* etc.

Soixante, ستين *Sittina,* etc.

Soixante-dix, سبعين *Sab'ina,* etc.

Quatre-vingt, ثمانين *Tsamânina* et ثمنين *Tsamanina,* etc.

Quatre-vingt-dix, تسعين *Tis'ina,* etc.

Cent, مية *Miyat,* ou ماية *Miyat. Cent un,* احد و مية *Un et cent,* etc. (1).

Deux cents, ميتين *Miyataini* ou مايتين, etc.

Trois cents, ثلثية ou ثلثماية *Tsalatsmiyatin,* etc.

Quatre cents, اربع مية ou اربعية ou اربعماية *Arbamiyatin,* etc.

Cinq cents, خمسماية et خمسية *Khamsoumiyatin.*

Six cents, ستماية, ستية *Sittoumiyatin.*

Sept cents, سبعماية, سبعية *Sab'oumiyatin.*

Huit cents, ثمانماية, ثمنية *Tsamanoumiyatin.*

Neuf cents, تسعماية, تسعية *Tis'oumiyatin.*

Mille, الف *Alf.*

l'année 70 ou 90 de l'hégire : l'improbabilité de la première date sert ici de guide pour faire adopter la seconde.

(1) La copule و *et,* figure presque toujours sur les monnaies arabes ; ainsi on écrit comme on lit, pour l'année 845, par exemple, *l'an cinq et quarante et huit cents.* Mais il existe bien des cas où le و fait défaut, soit par manque de place, soit par oubli.

Mille douze, اثنى عشر و الف *itsnaï aschara wa alf; deux, dix et mille,* se lit sur un dirhem des chérifs alides.

Les dates en toutes lettres viennent ordinairement après le nom de la localité où la monnaie a été frappée et presque toujours se trouvent sur l'une des légendes circulaires qui suivent le cordon de la pièce et qui encadrent les légendes du champ; ou bien elles occupent les segments formés par l'entrecroisement des lignes droites ou arquées qui forment cet encadrement. On trouve quelques rares exemples, dans les monnaies les plus anciennes, de dates semblables occupant le champ; ils deviennent plus fréquents à mesure qu'on s'approche d'époques plus récentes.

La lecture des dates indiquées par des chiffres présente quelquefois des difficultés et des incertitudes qui ne sauraient avoir lieu lorsqu'elles sont exprimées en toutes lettres; comme elle s'effectue en lisant de droite à gauche, cela place pour nous les chiffres dans l'ordre auquel nous sommes habitués; cependant il arrive parfois que non-seulement l'ordre des chiffres est renversé, mais que ceux-ci le sont eux-mêmes, ce qui peut induire en erreur; en outre, ces chiffres sont sujets à de nombreuses variations de formes dont la planche III donne les principales et que nous allons passer en revue. Le 1 ne donne lieu à aucune observation; le 2 varie très-peu et reste toujours facile à reconnaître; quelquefois il se présente tourné à gauche, en particulier dans quelques monnaies du Kipchaq, ou lorsque la date tout entière est renversée. Le 3 varie très-peu à toutes les époques et dans tous les pays, il présente cependant une modification assez sensible dans quelques monnaies turques (Tunis). Le 4 subit de très-nombreuses

modifications, surtout dans les monnaies turques. Les plus caractéristiques sont désignées sur la planche par un astérisque; l'une d'elles a beaucoup de rapports avec le 5 de quelques monnaies musulmanes des grandes Indes, mais la confusion n'est pas possible à cause de la différence des dynasties. Les variations du chiffre 5 sont encore plus considérables et plus profondes; celles de ces modifications plus particulièrement propres aux monnaies des Indes orientales sont indiquées par de petits cercles. La lecture du 6 n'offre aucune difficulté, mais il faut observer qu'il se présente aussi, comme les précédents chiffres, dans une position renversée, c'est-à-dire tourné à droite. Le 7 et le 8 sont des V plus ou moins ouverts; quelquefois ils forment un angle très-obtus, d'autres fois leurs branches se raccourcissent au point de donner au chiffre l'apparence d'un circonflexe; ils deviennent presque linéaires sur quelques monnaies du Kipchaq. La même altération est subie par le chiffre 9 dans la même dynastie; ailleurs ses variations ne sont pas assez profondes pour n'être pas très-aisément reconnaissables; renversé, la boucle tourne à gauche. Enfin le 0 est dans la presque universalité des cas représenté par un point; cependant il affecte parfois la forme circulaire de notre zéro, et alors il peut être confondu avec le 5. C'est aussi sur quelques anciennes monnaies du Kipchaq que ce cas se présente; les dates connues des règnes préviennent toute erreur.

Ordinairement les chiffres se suivent dans leur ordre naturel pour former la date, mais ce n'est pas toujours le cas; quelquefois ils sont dispersés dans le champ de la pièce, ainsi ٧ ٨ ٧ 748; ou grouppés en pyramide, ٧ ٨٨ 788. Dans ces

cas où l'on pourrait également lire 847, 887, etc., la date est précisée par l'époque du règne, l'écart d'un siècle étant impossible à faire.

On rencontre aussi des dates indiquées en partie par des chiffres, en partie par des nombres : ainsi il existe une monnaie frappée à *Ordou* l'an 770, qui porte la date سبعين ٧ 7 (cents) *septante*. (Pl. III.)

Nous n'avons donné dans notre planche que le tableau des nombres arabes; il est bon cependant de faire observer qu'il existe quelques monnaies mahométanes des grandes Indes, sur lesquelles les dates sont en persan. Comme c'est un cas exceptionnel d'ailleurs assez rare, nous n'avons pas jugé nécessaire de donner le tableau des nombres persans; il ne pourrait avoir d'intérêt que pour les personnes qui veulent faire une étude approfondie de la numismatique orientale, et pour lesquelles il sera toujours facile de se le procurer.

§ 3. POINTS DIACRITIQUES.

Les points *diacritiques* servent à distinguer les unes des autres les consonnes dont la forme est la même; ils sont toujours employés dans les caractères imprimés, mais ils font presque toujours défaut sur les monnaies coufiques d'une époque un peu reculée, tandis qu'on les voit habituellement figurer sur les plus récentes, où leur présence facilite beaucoup la lecture des légendes. Quant aux points qui servent à indiquer les voyelles, on n'en trouve pas de traces certaines, mais l'inconvénient de leur absence est moins sensible que celle des premiers, qu'il serait surtout

désirable de rencontrer pour préciser la valeur réelle de certains mots, en particulier ceux qui désignent les localités.

On rencontre très-fréquemment des points épars dans le champ et près des légendes des monnaies orientales de toutes les époques, mais ils n'ont pas toujours une signification positive; le point qui se voit souvent au centre des dirhems et des dinars paraît n'être que le résultat d'un procédé dans la fabrication du coin ou un ornement (1). Mais on observe sur quelques rares monnaies omméïades et abbassides d'autres points placés dans les légendes au-dessus et plus souvent au-dessous de certaines lettres, et qui se comportent tout à fait comme des points diacritiques, puisqu'ils en représentent la valeur : comme par exemple le point sous la préposition ب *bi;* بدمسو *bi Dimaschq,* au lieu de بدمسو tel qu'on le lit ordinairement. Ce même point figure aussi quelquefois sous le ب du mot ضرب *frappé.* Comme on ne voit rien de semblable là où la présence des points diacritiques serait réellement désirable, comme ces mêmes points se présentent sous d'autres lettres sans déterminer leur valeur, et qu'il est difficile d'y voir des points voyelles encore moins nécessaires, nous sommes porté à les considérer plutôt comme étant ce qu'on appelle des *points secrets,* dont on a fait un grand usage dans la monnaie d'Europe au moyen âge, et qui servaient à indiquer l'atelier ou le nom du fabricant.

(1) Il en est de même des points isolés ou groupés par *deux, trois,* etc., qui figurent dans le champ, au-dessus et au-dessous des légendes; ils offrent rarement une valeur significative, comme c'est pourtant le cas pour les monnaies du khalife *el-Medhy* qui sont habituellement accompagnées d'un point très-épais.

Quoi qu'il en soit, il est bon de prendre toujours note de la présence des points et de la position qu'ils occupent, parce que leur étude peut conduire à des résultats intéressants et utiles; le professeur Lindberg est le premier qui ait attiré l'attention des orientalistes sur ce sujet, qui avait complétement échappé à la clairvoyance de ses prédécesseurs.

On rencontre quelques autres signes sur lesquels nous n'arrêterons pas l'attention du lecteur, vu qu'ils ne sont d'aucune utilité dans l'étude élémentaire que nous avons en vue.

§ 4. LETTRES ET MOTS ISOLÉS.

Indépendamment des légendes du champ et des légendes marginales, rien n'est plus fréquent que de rencontrer dans les espaces vides, laissés par elles au milieu du champ, et plus souvent encore en haut et en bas, des lettres isolées ou des mots, dont la signification est très-importante à déterminer; mais la chose n'est pas toujours aisée, surtout lorsqu'il s'agit de simples lettres. Souvent ce sont des noms ou les initiales de noms de personnages plus ou moins importants, qui figurent sur la monnaie à des titres divers; comme visirs du souverain, comme grands chambellans, comme maîtres de la monnaie, gouverneurs, etc.; d'autres fois c'est la localité. Nous renvoyons à une autre étude tout ce qui se rapporte à cette catégorie de mots isolés, pour ne nous occuper que de ceux avec lesquels il est bon de se familiariser dès à présent, et dont les *fac-simile* de la pl. III serviront à faciliter la lecture.

La première catégorie de ces mots, employés dès l'origine de la fabrication de la monnaie, a pour but de donner une garantie de la valeur réelle des espèces livrées à la circu-

lation, leur poids légal, la pureté du métal employé, etc. : rien de plus fréquent, par exemple, que la présence du mot عدل *adl, juste* (fig. 1), ou de la simple initiale ع (qui peut d'ailleurs être celle d'un nom, *Omar, Aly*), pour attester le juste poids de la monnaie (1). Les savants travaux des Fraehn, Castiglioni, Tornberg, Stickel, de Saulcy, etc., nous ont fait connaître un assez grand nombre d'autres mots dont on pourra trouver une liste dans le t. IV, 2e série de la *Revue numismatique belge* (2). Cette liste s'est augmentée depuis lors; nous nous bornerons à donner ici les principaux :

Fig. 2. وافى *Wâfin; d'un poids ample, conforme à l'ordonnance.*

Ce mot se trouve sur les plus anciennes monnaies omméïades, en particulier sur celles au type byzantin; sur quelques verres fatimides, etc.

Fig. 3. طيب *Thaïb; bel et bon.*

Traduit sur les monnaies arabes bilingues par le mot grec ΚΑΛΟΝ.

Fig. 4. جايز *Djâiz; ayant cours, pouvant passer.*

Fig. 5. بخ *Bakh; bon;* بخ بخ *très-bon* (3).

(1) Sur des monnaies des grandes Indes, ce mot est accompagné de la représentation significative d'une balance en équilibre.

(2) *Lettre à M. Lelewel sur quelques monnaies orientales inédites*, par F. Soret, 1854.

(3) Nous devons faire observer que, contrairement à l'opinion de la plupart des orientalistes, M. le Dr Erdmann voit dans ce signe la contraction du mot cabalistique بدوح *Bedouh* employé par les Musulmans comme pouvant leur porter bonheur.

Fig. 6. فريد *Farid; excellent.*

Fig. 7. رايج *Râïdj; ayant cours.*

Se trouve sur des contre-marques de monnaies persanes.

Fig. 8. طفى *Thafiya; a été éteint, mis hors de cours.*

Contre-marque sur une monnaie djoudjide de Touloun (1). On doit, pour admettre ce sens, supposer que la monnaie continuait à avoir cours là où elle était émise, mais devait être refusée là où s'est effectué le poinçonnage.

Une seconde espèce de mots peu nombreux, mais ayant une signification plus ou moins importante, doit être signalée; celui qui se reproduit le plus fréquemment sur les monnaies est l'exclamation لله *lillahi! à Dieu!* On sous-entend, *la gloire, la louange* (fig. 9). Une autre plus rare se trouve sur quelques monnaies du khalife *el-Mamoun* et des schahs de Kharisme; لله وبه *lillahi wa bihi; à Dieu et par lui* (fig. 10). Sur les dirhems d'Amin, on rencontre une autre formule : ربي الله *rabbi Allahou; Dieu* (est) *mon maître* (fig. 11). Les attributs de Dieu se voient dans les légendes de quelques monnaies houlagouïdes, mais comme ils ne sont pas isolés, nous n'avons pas à nous en occuper ici; sauf pour l'exclamation يا كريم *Ya kerim; ô généreux!* ou *ô débonnaire!* qui figure comme un jeu de mots sur la monnaie du schah de Perse, Kerim (fig. 12). Nous signalerons encore deux ou trois mots isolés caractéristiques.

غلب *Ghalaba; il a vaincu, il a triomphé* (fig. 13). Dans

(1) Cette lecture est de Charmoy; je la crois préférable à celle de ظفر *Dhafer, Victoire,* proposée par Fraehn.

le champ des monnaies aglabites, au-dessus de la légende de l'avers; ce mot sert à reconnaître du premier coup d'œil toutes les pièces frappées par les princes de cette dynastie. Le mot فاطمى *Fâthemy* (fig. 14) caractérise un dirhem extrêmement rare de Tobatoba, l'un des chefs les plus illustres des Alides, de la famille de Mahomet comme descendant de Fatime. Sur des dinars des selgiouquides de Perse on voit le mot فتح *Fatah, victoire* (fig. 15), etc.

Les monnaies orientales se distinguent les unes des autres par des noms très-variés qui sont quelquefois indiqués sur la pièce elle-même; tel est le cas, par exemple, pour la monnaie du Myzore; Marsden en donne la liste dans son bel ouvrage. Ces noms se trouvent là confondus dans le corps même de la légende; mais nous donnerons comme exemples d'appellations isolées les singulières monnaies en cuivre des sultans de Kharisme; le *Sekendery* سكندرى (fig. 16); le *Djemschidy* جمشيدى (fig. 17); le *Mansoury* منصورى (fig. 18); ils suffiront comme spécimens des formes qu'affectent les lettres dans cette dynastie, qui offre encore plusieurs autres variétés de noms : le *Kâhery,* le *Mamouny,* le *Qadery,* etc. On voit qu'ils sont habituellement empruntés à des noms propres; c'est aussi le cas pour certains dirhems persans connus sous le nom d'*Abbasys*.

§ 5. ORNEMENTS ET ARMOIRIES.

Parmi les ornements qui figurent sur les monnaies orientales et qui n'adhèrent pas aux lettres elles-mêmes, les plus habituels sont des rosaces, des points groupés, des astres, des lacs d'amour, des fleurons, etc.; il est presque

toujours facile de les discerner des légendes, et nous n'avons pas à nous en occuper plus particulièrement ici. Il n'en est pas de même d'autres signes qui sont propres à de certaines dynasties et que l'on peut considérer comme étant de véritables armoiries.

Ces figures caractéristiques, connues sous le nom de *Tamghas*, semblent appartenir, tantôt au cachet particulier des personnages qui ont fait frapper la monnaie, tantôt à la contrée où s'est effectuée l'émission; l'une des plus anciennes accompagne les dinars des sultans selgiouquides de Perse, et consiste en deux figures accolées dans le champ, au dessus de la légende de l'avers; savoir une espèce de disque et un crochet en forme de fer à cheval (fig. 30). La figure 19 se trouve à la fin de quelques légendes de fels ortoquides du Diarbekr.

Fig. 20. Sur quelques monnaies des Atabeks Ildeghiz; de l'Adherbeidjan; des grands khans mongols à Boulghar; des schahs du Chirwan de la seconde période.

Fig. 21. Rois d'Ahar.

Fig. 22. Grand khan mongol à Boulghar.

Fig. 23. Khans djoudjides à Boulghar, Saraï, Khoresm, etc.

Fig. 24. Même dynastie à Moukhsy.

Fig. 25. Khans de Crimée.

Fig. 26. Génois en Crimée.

Fig. 27. Djoudjides d'Astrakhan.

Fig. 28. Tamgha de Tamerlan.

Fig. 29. Sur quelques monnaies des Mammeloucks Baharites; cette figure a quelque analogie avec la fleur de lis.

Fig. 31. Djinghiskhanides.

L'espèce de figure en traits entrelacés qui occupe le champ d'un fort grand nombre de monnaies turques, n'est pas un *Tamgha* proprement dit, on lui donne le nom de *Toghra;* cette figure est entièrement composée par le nom du sultan et celui de son père, dont les lettres entrecroisées avec un prolongement plus ou moins étendu des éléments verticaux, produit un réseau qu'il n'est pas toujours aisé de déchiffrer. Les représentations d'animaux sont assez fréquentes sur les monnaies des dynasties musulmanes; nous nous bornerons à mentionner ici celles qui sont propres à de certaines contrées, et qui peuvent avoir un degré de parenté avec les armoiries proprements dites, savoir :

L'aigle à double tête; qui se remarque sur des monnaies en cuivre du Kipchaq, des Ortoquides de Keifa, des Atabeks de Sendjar et sur une houlagouïde.

Le lion; sur des fels et des dirhems des Mammelouks.

Le lion surmonté d'un soleil; monnaies des Selgiouquides d'Asie et des chahs de Perse.

L'éléphant; monnaies de Mysore, etc.

Les figures infiniment variées de formes qui se représentent à chaque instant sur les monnaies antiques et modernes, les monogrammes, les symboles destinés tantôt à différencier les diverses frappes du même type, tantôt à servir de marque de fabrique ou de localité, se retrouvent aussi sur les monnaies orientales, et plus particulièrement sur celles des grandes Indes; en donner ici le tableau serait dépasser notre but; on peut consulter à ce sujet les *Tables usuelles* de Prinsep ([1]).

([1]) *Useful Tables illustratives of the coins, weights and measures of*

Outre les ornements proprement dits dont nous avons parlé au commencement de ce paragraphe, il convient d'attirer l'attention sur ceux qui servent d'encadrements aux légendes et dont les plus anciens, comme aussi les plus ordinaires, sont des cercles plus ou moins nombreux destinés à contenir les légendes marginales et à les séparer de celles qui occupent le champ de la pièce. Ils sont tantôt filiformes, tantôt en grènetis ou en chaînettes, accompagnés de points et d'anneaux dont il est utile de tenir compte, parce que quelquefois c'est le seul moyen de reconnaître à quel prince on peut attribuer certaines monnaies anonymes (1). MM. Tornberg et Stickel sont des premiers orientalistes qui aient pris garde à ces modifications du type et les aient scrupuleusement décrites dans leurs savants catalogues des monnaies koufiques des musées de Stockholm et de Iena.

Les encadrements deviennent de plus en plus ornés et variés à mesure qu'on se rapproche d'époques plus récentes, ils se composent de lignes droites ou d'arcs de cercles. formant des polygones ou des épicycloïdes, dont les plus ordinaires sont le triangle, le carré, le pentagone et

British India, etc. Nous recommandons particulièrement la nouvelle édition de ce savant et très-utile traité, publiée avec de nombreuses additions, à la suite d'une édition complète des œuvres de James Prinsep, que M. Édouard Thomas a fait paraître à Londres, en 1858, sous le titre de *Essays of Indian antiquities*, 2 vol. in-8°. Les *Tables usuelles* renferment une foule de renseignements et d'indications qu'on trouverait difficilement ailleurs.

(1) Par exemple, pour les monnaies omméïades qui, dans le cours de la même année, peuvent appartenir à deux ou trois khalifes différents, sans qu'il y ait d'autre indice du changement de règne que de légères variétés dans le type qui même n'existent pas toujours.

l'hexagone, etc.; la prolongation de ces lignes, en s'entrecroisant, produit, en outre, des segments dans lesquels vont se distribuer les légendes marginales. Quelquefois, dans le cours d'un même règne, la nature de ces encadrements varie trois ou quatre fois, et, dans ce cas, ils peuvent encore servir d'indices utiles pour préciser la date, lorsqu'elle n'est pas autrement indiquée.

§ 6. DATES ET ÈRES.

Tout le monde sait que l'ère des Mahométans, connue sous le nom d'hégire, a pour point de départ la fuite du prophète expulsé de la Mecque par les Koraïschites; cet événement dont l'époque précise varie selon les auteurs, a été fixé d'après les sources les plus probables, au 15 juillet de l'année 622 de notre ère. On peut aisément se procurer des tables destinées à ramener les dates mahométanes aux nôtres, sans avoir à faire des calculs, sinon difficiles du moins fastidieux et longs; ce qui les rend nécessaires, c'est la différence des années qui sont de douze mois lunaires chez les Orientaux. A défaut de ces tables comparatives, et lorsqu'on veut se contenter de connaître l'année sans avoir à préciser le jour, comme c'est d'ailleurs la seule chose qu'on puisse prendre en considération sur les monnaies, on fait usage de deux formules très-faciles à calculer.

L'année de l'hégire étant connue et désignée par A, celle de l'ère chrétienne qu'il s'agit de trouver étant x, la formule est :

$$A \times 97 + 621{,}84 = x$$

On sépare par une virgule les deux derniers chiffres du

produit. Prenons, par exemple, une monnaie omméïade, frappée l'an 103 de l'hégire; 103 multiplié par 97 fait 9991, qui ajouté à 621,84 donne 721,75, c'est-à-dire l'année 721 de notre ère et neuf mois, dont il faut faire habituellement abstraction, puisque le mois correspondant n'est pas toujours indiqué sur les monnaies orientales.

Si l'on veut faire le calcul inverse et savoir quelle est l'année x de l'hégire qui correspond à l'année connue A de notre ère, la formule devient :

$$x = \frac{A - 621,84}{97}$$

Suivant l'époque de l'année, on ajoute deux chiffres à droite de la date chrétienne; 25 pour un trimestre, 50 pour six mois, etc. Ainsi, prenons, par exemple, l'année actuelle en septembre, nous avons 1863,75 dont on doit retrancher 621,84; le restant 124191, divisé par 97, donne l'année 1280 de l'hégire, plus un reste qui correspond à un peu plus de six mois qu'on doit ajouter au chiffre obtenu, si l'on veut en tenir compte.

L'hégire n'est pas la seule ère qui figure sur les monnaies orientales, mais c'est la seule qu'il nous importe de connaître dans cette étude élémentaire; on trouvera dans les tables usuelles de Prinsep les détails les plus complets sur les autres ères et sur le moyen de les calculer; il convient cependant de faire une exception pour l'ère il-khanide qui fut instituée par un souverain de cette dynastie, plus connue sous le nom d'houlagouïde. Par une singulière coïncidence, l'an 700 de l'hégire, s'étant trouvé corres-

pondre avec l'année 1300 de notre ère [1], Ghazan établit, en 1301 (701), l'ère ilkanide, qui est indiquée sur plusieurs monnaies de cette dynastie, en particulier sur des dirhems d'Abousaïd. Le cycle tartare, en usage aussi chez les Chinois, est de cinq fois douze années, chacune désignée par un nom d'animal. Comme il y a quelques raisons de croire que certaines figures d'animaux qu'on rencontre sur des monnaies d'origine mongole ou tartare peuvent avoir trait à l'année du cycle où elles ont été frappées, il est bon de donner ici les noms des années du cycle tartare :

1. *La Souris.*
2. *Le Bœuf.*
3. *Le Tigre.*
4. *Le Lièvre.*
5. *Le Crocodile* ou *Dragon.*
6. *Le Serpent.*
7. *Le Cheval.*
8. *La Brebis.*
9. *Le Singe.*
10. *La Poule.*
11. *Le Chien.*
12. *Le Cochon.*

[1] Dans une note de la troisième lettre du général Bartholomæi (p. 44 du tirage à part; t. VI, 3e série, p. 64 de la Revue belge), j'ai par inadvertance fait concorder l'an de la souris avec la première année du nouveau siècle. Ce n'est pas le cas, il faut supprimer la phrase : *avec le commencement de l'an de la souris, premier du siècle,* ainsi que les mots : *et la fin de l'an premier du cycle,* ce qui d'ailleurs ne change rien à l'argumentation.

et ainsi de suite, en recommençant par la souris pour les années subséquentes.

Ici se termine l'exposé des principales notions essentielles à posséder pour s'initier dans l'étude de la numismatique orientale; si ce premier essai obtient votre approbation, Monsieur et cher collègue, je pourrai le faire suivre de quelques instructions générales sur les noms, titres, qualifications, formules pieuses et autres, qui sont propres aux monnaies orientales et dont la connaissance préalable peut singulièrement faciliter leur détermination.

Agréez, etc.

F. Soret.

Septembre 1863.

PIÈCES RARES OU INÉDITES

DE LA

COLLECTION DE M. J. CHARVET.

PL. IV ET V.

IBÉRIENNES.

N° 1. Emporiæ (ville de la Tarraconaise).—Tête de Diane, vue de face; dans le champ : EM. abréviation du mot ΕΜΠΟΡΙΤΩΝ.

— Cavalier galopant à droite; sans légende.

A. Module 2. Poids, gr. 0.90.

GAULOISES.

N° 2. Tête à droite; devant : ECCAIOS.

— Cheval libre galopant; au-dessous, un personnage devant le cheval, le mot répété : ECCAIOS.

Æ.

M. Duchalais cite deux exemplaires de cette médaille, appartenant au cabinet national, et portant le mot ECCAIOS du côté de la tête seulement; il classe ces pièces à la Belgique. Je crois cette attribution erronnée. Ces pièces se rapprochent, par leur fabrique et leur style, des monnaies émises par les chefs carnutes. Trois exemplaires que possède M. de Saulcy proviennent de la Seine, et celui que je

décris a été trouvé dans les jardins du Luxembourg; une autre variété, qui existe aussi dans mes cartons, me vient des environs d'Étampes. *Eccaios* est sans doute le nom d'un chef des Parisii ou des Carnutes.

MÉROVINGIENNES.

N° 3. (Dagobert Ier.) Tête diadémée à droite : . . . . . THVS REX.

— Croix sur un degré; le haut de la croix forme un R : MONETA PALA.... Dans le champ : EL — IGI.

Or. Tiers de sol.

Le coin de cette pièce ayant porté à droite, il faut aider à la lecture des sept premières lettres.

ROYALES FRANÇAISES.

N° 4. (Henri IV.) Buste à droite, avec la cuirasse et la fraise; la tête laurée : HENRICVS . IIII . DG . FRANC . ET . NAV . REX.

— CIVITAS PARIS. Dans le champ : VI (indication de la valeur monétaire), à l'exergue : 1602.

A.

N° 5. Même type : HENRIC . IIII . D . G . FRANC . ET . NAV . REX.

— CIVIT × PARRIS (*sic*). Dans le champ : IIII, et à l'exergue : 1602.

A.

On ne connaît pas d'autres exemplaires de ces deux *essais*.

N° 6. (Louis XIV) : LVDOVICVS . XIIII . D . GR . FRAN . ET NAV . REX. Dans le champ : un grand L couronné et accosté du millésime 16-70 ; à l'exergue : A (Paris).

— En quatre lignes :

DOVBLE
DE LA
MERIQUE
FRANÇOISE

A l'exergue, trois fleurs de lis entourant la lettre monétaire A.

C. Seul exemplaire connu.

MONNAIES SEIGNEURIALES.

N° 7. Troyes. — Hugues (1089). Croix pattée, dans un cercle en grènetis, anglée d'une croisette dans le troisièm canton : HVGO TRECAS VRBS.

— Monogramme cruciforme contenant les lettres V R B S et au centre un ◇ carré. Au second canton de la croix, un globule : ✠ PETVS (*sic*) EPICOPVS (*sic*).

A.

N° 8. Orange. — Raimond III ou IV (1325-1393). Croix dans un cercle en grènetis, anglée d'un cornet au deuxième et au troisième canton : (cornet) RAN (cornet) DUS (cornet) DEI (cornet) GRA.

— Dans le champ, les quatre premières lettres de la légende : PRIN. Au tour : CEPNS . AURA, puis trois cornets séparés par des points.

B.

MONNAIES ROMAINES.

N° 9. (Sévère II.) Tête laurée à droite : SEVERVS . NOB . CAES.

— Mars casqué, debout, tenant une haste et un bouclier : MARTI . PATRI . NK (ces deux lettres liées); à l'exergue : SMN.

Or.

N° 10. (Valens.) Buste diadémé à droite, avec le paludamentum : D . N . VALENS . P . F . AVG.

— Victoire assise à droite écrivant sur un écusson : VOT . V . MVL . X. Autour : VICTORIA AVGVSTORVM; dans le champ : O - B; à l'exergue : CONS, et une espèce d'étoile.

M. Sabatier, dans sa *Description des monnaies byzantines,* nous fait connaître un sol d'or unique de Valentinien, portant dans le champ les lettres OB. De même que le savant collaborateur de la *Revue belge,* je crois que ce chiffre indique, ici, la valeur numérale 72. Cet *aureus* de Valens, successeur immédiat de Valentinien, me fait supposer que vers cette époque on introduisit un moyen nouveau d'indiquer la valeur numérale sur les monnaies. Ce chiffre grec OB (72) fut, d'abord et comme essai, placé dans le champ, avant d'être définitivement mis à l'exergue après le nom de la ville.

N° 11. Buste à droite; la tête coiffée d'un mortier : × PETRVS × BRICONNET × MILES × FRANCIE × GENERALIS ×; à l'exregue : M CCCCC III.

— Écu aux armes de Pierre Briçonnet, d'azur à la bande componnée d'or et de gueules de cinq pièces, la première chargée d'une étoile d'or à six rais, accompagnée, en chef, d'une autre étoile d'or à six rais, et en pointe, d'un croissant.

Plomb. Cette pièce a été trouvée dans la Seine.

Pierre Briçonnet, seigneur de Praville et de Cormes, était fils de Jean Briçonnet; il fut secrétaire du roi, en 1490, et Général des Finances du Languedoc. Il mourut à Orléans, en février 1509, laissant d'Anne Compaing de Praville, sa femme, deux fils et cinq filles.

J. Charvet.

NOTICE

SUR

L'ORDRE DE SAINT-CHARLES DE MONACO.

Pl. VII, n° 1.

La principauté de Monaco, récemment réduite à la ville de ce nom et à sa banlieue, se composait naguère d'un territoire étroit, d'environ dix kilomètres de longueur, sur les bords de la Méditerranée, à quinze kilomètres à l'orient de Nice. Ce territoire se prolongeait, par une vallée étroite, jusque dans les environs de Castiglione. Outre la capitale, forteresse et port de mer, on y comptait deux petites villes ou bourgades, Menton et Roquebrune. Monaco est situé à l'extrémité occidentale, et Menton à l'extrémité orientale de ce petit pays; Roquebrune est au milieu, à égale distance des deux autres.

Si Monaco est la plus petite monarchie de l'Europe, elle en est aussi l'une des plus anciennes, puisque sa dynastie remonte au xe siècle. Possédée par la famille Grimaldi, de Gênes, sans autres interruptions que des actes de violence et des occupations momentanées, elle passa, dans les premières années du xviiie siècle, à défaut d'héritier mâle et par un mariage, dans la famille française de Goyon-Matignon, qui prit le nom et conserva les armes des Grimaldi.

Le château de Monaco, forteresse importante, fut, en 1524, confié à la garde de l'Espagne, qui y entretenait une garnison. En 1641, le prince Honoré II, expulsa les Espagnols et se mit sous la protection de la France, qui, à son tour, occupa la forteresse. Mais cette occupation et cette protection n'amoindrissaient en rien l'exercice de la souveraineté pleine et entière du prince. Ce n'était qu'un droit de garnison semblable à celui que la France avait à Bouillon et que la Prusse possède à Luxembourg.

La France envahissante de la Révolution ne respecta pas plus Monaco que ses autres voisins. Mais, à la chute de l'empire, en 1814, les droits du prince Honoré IV furent reconnus. Il reprit possession de sa principauté et de son immense et jadis magnifique palais, pillé, ravagé, et dont on avait fait successivement une caserne (1), un hôpital militaire, et enfin un dépôt de mendicité. La France conservait son droit de protection.

En 1815, ce droit fut transféré, pour le malheur des princes de Monaco, à la monarchie piémontaise.

Nous abordons ici l'histoire moderne et même contemporaine; mais ce n'est pas la partie la moins curieuse du livre que M. Métivier, de la Flèche, vient de publier sur Monaco (2). Il faut voir avec quelle astuce, quelle perfidie, le gouvernement de Turin essaya, pendant quinze ans, de dépouiller de ses États le prince dont le congrès de Vienne

(1) Partout, les palais des princes dont la France s'est annexé les États, sont devenus des casernes. C'est une tradition nationale.

(2) *Monaco et ses princes*, par Henri Métivier (avec l'épigraphe *Maxima in minimis*), la Flèche, imp. d'Eugène Jourdain, 1862, 2 vol. in-8°.

lui avait confié la protection. On sait qu'il réussit, enfin, en 1848, à lui enlever Menton et Roquebrune, mais que la capitale, fidèle à son souverain, résista à toutes les tentatives, à toutes les excitations. Menton et Roquebrune, occupés militairement par les Piémontais et à demi annexés au comté de Nice, étaient administrés par des espèces de gouvernements provisoires, lorsque advint la cession du comté de Nice à la France.

Le prince de Monaco, Charles III, qui avait succédé à son père, Florestan Ier, le 20 juin 1856, s'empressa alors de protester auprès du gouvernement français contre l'usurpation dont il était victime. La justice de ses réclamations fut reconnue — en principe —; mais, comme le suffrage universel avait parlé, comme les Mentonais avaient voté, avec les autres Niçois, leur annexion à la France; comme, surtout, la position convenait à celle-ci dans un but stratégique, au lieu de restituer au prince ses deux villes, le gouvernement français entreprit de l'indemniser d'une autre manière. Par un traité, fait à Paris, le 2 février 1861, entre S. M. l'empereur des Français et S. A. S. Charles III, prince souverain de Monaco, celui-ci abandonna ses droits sur les deux villes, moyennant une somme de quatre millions de francs.

Aujourd'hui, les fortifications de Monaco, devenues inutiles depuis les perfectionnements de l'artillerie, sont détruites, et une garnison étrangère a cessé d'occuper la ville. Les bastions se changent en splendides jardins, qui, dans ce climat, le plus beau du monde, jouissent d'un

éternel printemps. Un établissement de bains et une maison de jeu font de Monaco le rendez-vous favori de l'aristocratie européenne et de la société élégante. Une prospérité rapidement croissante est promise à cette heureuse cité, et si le territoire de la principauté a été réduit des deux tiers, sa population et sa richesse seront en peu d'années décuplées.

Le prince Charles III n'est pas étranger à la Belgique. On sait qu'il épousa, à Bruxelles, en 1846, quand il n'était encore que prince héréditaire, duc de Valentinois, la comtesse Antoinette-Ghislaine de Mérode, appartenant à l'une des plus illustres familles de notre pays. Ce prince, qui vit, une grande partie de l'année, au milieu de ses sujets, a donné tous ses soins à la réorganisation et à la bonne administration de sa souveraineté. Il institua, entre autres, une commission de jurisconsultes chargés de réviser complétement les codes français, qui avaient été promulgués dans la principauté, et de les mettre « en harmonie avec les besoins, les progrès de notre époque et la législation contemporaine des autres États. » Entreprise éminemment utile et devant laquelle ont reculé d'autres gouvernements bien plus puissants que Monaco.

La grande fortune personnelle du prince lui a permis de consacrer des sommes considérables à la restauration du palais et à l'embellissement de sa capitale.

Usant de son droit incontesté de souverain indépendant, il n'a pas encore frappé des monnaies à son effigie et à ses armes, comme l'avaient fait son oncle, Honoré V, et plusieurs de ses prédécesseurs, mais « il voulut créer une distinction honorifique dans le but de stimuler la fidélité

et le dévouement, et de récompenser le mérite. » A cet effet, usant d'une des prérogatives de la souveraineté, il institua, par ordonnance du 15 mars 1858, l'Ordre de Saint-Charles. Cet Ordre a été reconstitué, modifié, et a reçu de nouveaux statuts le 16 janvier 1863.

Ainsi que la Légion d'honneur de France, il se compose de cinq classes : Les grands-croix, les grands-officiers, les commandeurs, les officiers, les chevaliers.

La décoration de l'Ordre est formée d'une croix en or à quatre branches, en émail blanc bordé de rouge, garnies de huit pointes d'or, portant au centre, d'un côté, sur émail rouge, un double C, avec la couronne et la légende en or : PRINCEPS ET PATRIA, et, de l'autre côté, l'écusson des armes de Monaco en émail rouge et blanc, avec la légende en or : DEO JUVANTE.

Cette croix, entourée d'une couronne de laurier et d'olivier en émail vert, est surmontée d'une couronne en or. Le ruban de l'Ordre est rouge et blanc. La plaque de l'Ordre consiste en une étoile formée de huit branches d'argent, à pointes de diamants, portant au centre la décoration de l'Ordre avec un double C, et la légende : PRINCEPS ET PATRIA, comme il est indiqué ci-dessus.

Les autres dispositions de l'*Institution* et des *Statuts*, qui se composent de 11 et de 33 articles (1), sont analogues à celles qui régissent les principales décorations actuelles de l'Europe. Nous y avons remarqué que l'obligation, si pénible pour les enfants, de rendre à la mort de leur père

(1) *Institution et Statuts de l'Ordre de Saint-Charles*, Paris, imprimerie de J. Claye (1863), in-4°, 12 pages.

la décoration qu'il avait portée, n'existe pas dans l'Ordre de Saint-Charles.

Un intervalle de trois à cinq ans est indispensable pour être promu à un grade supérieur; mais des services extraordinaires peuvent, dans certains cas, dispenser de ces conditions. Les membres de la famille du prince et les étrangers n'y sont d'ailleurs pas soumis.

Le port de cette décoration, accordée avec une sage réserve, a été autorisé en France, en Espagne, en Italie, en Suède et dans divers États de l'Allemagne [1]; et il n'en pouvait être autrement, puisque la souveraineté de Monaco est reconnue par toutes les puissances de l'Europe.

R. Chalon.

[1] *Monaco et ses princes*, t. II, p. 300.

CORRESPONDANCE.

A M. Renier Chalon, *président de la Société numismatique, etc.*

Pl. VII, nos 2 et 3.

Amiens, 4 novembre 1863.

Monsieur,

La Société des antiquaires de Picardie fait fouiller en ce moment, sous ma direction, un cimetière mérovingien, situé à Noroy, canton de Saint-Just en Chaussée, département de l'Oise, pays encore picard, mais sur la limite de l'ancienne Ile de France.

Deux cents fosses environ ont été ouvertes et le résultat de nos recherches était, numismatiquement parlant, nul, lorsque, à notre dernière exploration de cette année, j'ai trouvé à la ceinture d'un Frank, dans les détritus de sa bourse, neuf pièces d'argent liées entre elles par un oxyde verdâtre qui, peut-être, est de l'oxyde de fer provenant de la décomposition de la barrette de fer qui, je suppose, a dû exister et servir de fermoir. A la première vue, je ne compris pas notre bonne fortune : je pris, d'abord, ces rondelles pour des disques ayant servi à l'ornementation d'un ceinturon. Ce n'est qu'après être rentré à Amiens et

avoir examiné de nouveau et avec soin mon petit butin, que je vis des monnaies inconnues, *si je ne me trompe*.

Notre trouvaille se compose de :

1° Cinq pièces semblables, de coins différents cependant, pesant depuis 7 jusqu'à 9 centigrammes, chacune. (Pl. VII, n° 2 et 3.)

2° Une pièce, du poids de 7 centigrammes, avec le même soldat, mais ayant, de l'autre côté, au trait, un profil à droite, buste drapé.

3° Trois pièces, d'un module trois fois plus grand, toutes trois différentes l'une de l'autre.

La première pèse 23 centigrammes, la seconde 24, la troisième 31. — J'en fais faire une planche, mais je n'ai pas la patience d'attendre que les neuf pièces soient gravées pour vous donner connaissance de notre bonne fortune : je vous adresse les premières terminées (deux des cinq au type uniforme), avec prière aux numismates de m'éclairer de leurs lumières dans la nuit profonde où je suis plongé.

Tout est encore obscurité, ou peu s'en faut, en ce qui touche la vie intime des Franks, leur histoire générale est même encore à l'état de supposition pour un grand nombre de faits. Ainsi il est admis par les uns qu'Amiens fut soumis aux Germains vers la fin du ve siècle, d'autres affirment que les Franks, réunion de tribus diverses de la grande famille des Teutons, traversèrent la Germanie au commencement du IIIe siècle; que toutefois leur établissement dans la Gaule ne date guère que du milieu du ve siècle, et qu'on les voit, en 460, occuper Cambrai et le pays voisin jusqu'à la Somme; enfin, il en est qui avancent que les Franks commencèrent à envahir la Gaule en 419, après

avoir traversé le Rhin, Pharamond à leur tête, lequel eut pour successeur son fils Clodion qui arriva en 439 à Amiens.

Quoi qu'il en soit, c'est l'état du monnayage à ces époques qu'il faut étudier. J'ai cherché et je n'ai rien trouvé dans les textes de nos historiens anciens, recueillis et cités par les savants de nos jours, et par suite, je suis obligé d'avouer mon ignorance et mon incapacité pour expliquer ces monnaies microscopiques.

Ces pièces sont-elles une monnaie courante, légale, destinée aux besoins journaliers et locaux?

Leur infiniment petite corpulence m'en fait douter.

Sont-elles des pièces frappées en commémoration d'une grande victoire, d'un triomphe, d'un couronnement même, et, comme telles, distribuées ou jetées à poignées aux troupes et au peuple, ainsi que le fit Clovis, à son retour d'Aquitaine?

Leur peu de valeur viendrait à l'appui de cette proposition.

La tête, d'un côté, serait l'effigie du triomphateur, ou du roi.

Le conquérant vainqueur, de l'autre côté, se reposant sous les armes, la couronne à la main, serait l'emblème du chef porté sur le pavois.

Ou bien cette pièce est-elle importée de la Germanie et faut-il aller dans un autre pays chercher des renseignements sur notre trouvaille de Noroy?

M. Thomas a écrit une lettre fort intéressante à l'abbé Cochet sur les monnaies frankes, trouvées dans le cimetière mérovingien d'Envermeu, publiée dans la *Normandie souterraine*, édition de 1854. Ce numismate fait précéder la

description des monnaies trouvées, de considérations historiques très-savamment formulées, sur les systèmes monétaires en usage chez les Franks au ve et au vi^e^ siècle. Selon lui, au saïga, monnaie principale d'argent, il convient d'ajouter deux fractions, le tiers de denier, qui devait peser sept grains, et le sixième de denier, du poids de trois grains et demi : plus loin il divise le saïga en douzièmes et vingt-quatrièmes, mais il ne descend pas plus bas.

Jusqu'aux fouilles d'Envermeu, on ne connaissait en monnaie mérovingienne usuelle et d'argent que le frank salien, ou saïga, pesant généralement 21 grains. En 1854, les découvertes d'Envermeu firent connaître une fraction de cette pièce, un sixième de denier, pesant trois grains et demi. Depuis et jusqu'à ce jour aucune découverte n'est venue faire faire un pas aux connaissances, si imparfaites, des mœurs et usages de ces peuples barbares. Nos fouilles sont-elles destinées à révéler au monde une nouvelle fraction du saïga et sa division tellement poussée à l'extrême qu'elle ne serait pas croyable sans les preuves en main? Ces infiniment petits monuments métalliques seraient-ils les preuves palpables d'un fait inconnu, la division, portée à l'absurde, du saïga?

Les lettres gravées en légende, très-visibles du reste, sont pour moi une énigme que je ne puis deviner.

Je recevrai avec beaucoup de reconnaissance les explications que vous voudrez bien me donner sur ce sujet.

J'oubliais de vous dire que le cimetière est un cimetière ordinaire sur le penchant d'une colline crayeuse où les morts sont rangés et placés avec régularité, couchés la face vers le ciel, la tête tournée vers l'occident et les pieds au

levant. Cette prescription de la loi salique, *Si quis mortuum hominem aut in noffo aut in petra, quæ vasa ex usu sacrofagi dicuntur, super alium miserit,* etc., a été rigoureusement observée, nous n'avons trouvé qu'un corps dans chaque cerceuil, soit de bois, soit de pierre, à une seule exception près.

Je devais à la Société de la numismatique belge la primeur de cette découverte, très-reconnaissant que je lui suis de m'avoir fait l'honneur de m'inscrire au nombre de ses associés étrangers.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-empressé serviteur,

BAZOT.

La Société des antiquaires de Picardie se réserve de publier, dans ses mémoires, le rapport qui lui sera fait sur notre grande exploration, quand toutes les fouilles seront terminées; cependant si, dans l'intérêt de l'instruction numismatique, vous jugez à propos de livrer à la publicité cette trouvaille métallique, vous pouvez le faire en toute liberté.

MÉLANGES.

Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde. Annales — 1863. Dendermonde, boek- en kantoordrukkery, Emil Ducaju zoon. In-8°, 95 pages.

Un des nôtres, M. le notaire Wytsman, vient de fonder à Termonde une nouvelle Société archéologique sous le titre — à la mode — de Cercle, en flamand *Kring*. Le premier numéro des Annales de cette Société, créée et présidée par un numismate, devait contenir des articles de numismatique. Aussi y trouve-t-on une notice fort curieuse et fort intéressante intitulée : *Une confrérie qui bat monnaie. — Deniers de Notre-Dame frappés à Termonde, au* XV° *siècle et au* XVI°. D'après M. Wytsman, les pièces de cuivre que la confrérie de Termonde était autorisée à frapper, en nombre limité, n'étaient pas des méreaux, mais de véritables monnaies coursables, non sujettes à échange, comme l'est, on ne sait pourquoi, notre nickel, et d'une acceptation obligatoire dans les transactions, au pays de Termonde. Ces monnaies représentent, d'un côté, la Vierge debout, tenant l'enfant Jésus, et, de l'autre, les armes de la ville. M. Wytsman en a réuni quatorze variétés qu'il a fait graver sur trois planches d'une exécution à faire envie, je ne dis pas à notre Revue seulement, mais même aux gravures sur cuivre de la Revue française.

R. Ch.

Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur Forgeais, *fondateur-président de la Société de Sphragistique, membre de plusieurs sociétés savantes.* 3e série : variétés numismatiques. Paris, chez l'auteur, etc., 1864, in-8°, 210 pages.

Le texte de ce singulier volume renferme une foule de détails curieux pour l'histoire de Paris, de ses établissements religieux et de ses corporations de métiers. Quant aux *monuments* qui servent de prétexte à ces dissertations, c'est, dit l'auteur lui-même, « de l'art populaire, » et c'est tout dire. Il n'y a que des ogivaux enragés qui puissent apprécier ce qu'ils appellent la *beauté naïve* de ces sortes d'images. En fait d'art, nous sommes tout à fait païen. Nous préférons les médailles grecques, aux méreaux des Billettes ou de saint Jean le Rond. *De gustibus non disputandum.*

R. Ch.

Essai sur la numismatique mérovingienne comparée à la géographie de Grégoire de Tours, par le vicomte de Ponton d'Amécourt. *Lettre à M. Alfred Jacobs.* Paris, 1864, in-8°, 220 pages.

M. le vicomte d'Amécourt a l'avantage immense de joindre au goût de la numismatique une fortune considérable. Grâce à ce précieux instrument de travail, qu'on a si bien nommé *le capital*, il a pu, comme il le dit lui-même, réunir dans les cartons de son médailler « les monuments, que tant de collectionneurs aimés et vénérés de la science

avaient consacré une partie de leur carrière numismatique à rassembler, tels que MM. Cartier père, Villemot, Maurice Ardent, Sivard de Beaulieu, Rousseau, Bénard de Sermaise, Rethaan-Macaré, de Coster, Bigant, Mioche, Baudot et, en dernier lieu, M. Charles Robert, » dont la collection mérovingienne se composait de quatre cent quarante-trois monnaies, c'est-à-dire plus qu'il n'en existe actuellement, en France, dans tous les cabinets réunis, en dehors de la collection de M. d'Amécourt et de celle de la bibliothèque nationale. Ces quatre cent quarante-trois pièces jointes à ce que M. d'Amécourt avait réuni précédemment, ont porté sa suite mérovingienne au chiffre incroyable de douze cent cinquante numéros !

L'étude que le possesseur de cet inestimable trésor publie aujourd'hui n'est pas, dit-il, un travail complet ; ce n'est qu'un dépouillement partiel, une première élaboration des matériaux que la numismatique offre à la géographie pour construire la carte de la France mérovingienne. C'est aussi un élément considérable d'un travail que les archéologues n'ont, pour ainsi dire, pas encore abordé : la description générale des monnaies de la première race.

Comme on le voit par le titre même du livre, le but de l'auteur est de rattacher les monnaies mérovingiennes aux noms géographiques que nous ont laissés Grégoire de Tours, Frédégaire et ses continuateurs.

Pour arriver sans retard à ce qui nous concerne plus spécialement dans ce livre, nous avons remarqué que M. d'Amécourt ne cite que cinq localités de la Belgique et de la Hollande dont on ait des monnaies mérovingiennes : Tournai, Maestricht, Utrecht, Namur et Tongres ; tout le

le reste nous est enlevé. « Voici, dit-il, un exemple de la déplorable confusion qui règne dans les tables publiées jusqu'à ce jour des monnaies mérovingiennes et de leurs légendes : non-seulement on traduit *Cannacum* par *Ciney*, sans même y ajouter un signe dubitatif, ce qui fait que les amateurs belges, sur la foi de nos auteurs, recherchent avec avidité ce faux produit du Nord, mais encore on indique sur la liste des monétaires trois personnages différents dont deux ne sont autres que la ville de Rhodez et le troisième une allégorie : *Autin, Crustenecius, Victaria.* AVTIN est une lecture vicieuse de RVTINO ; CRVSTENECIVS, une autre lecture vicieuse de IN RVTENECIV ; et VICTARIA ou plutôt VICTVRIA, la victoire des monnaies romaines; encore pourrait-on chercher dans IA VICTVR la forme rétrograde de RVT CIVAI ou RVT(*ene*) CIV(*it*)A(*t*)I. Que de fois hélas! n'a-t-on pas pris le Pirée pour un nom d'homme! »

Une pièce de la collection de M. d'Amécourt porte très-distinctement *Cannaco in Rutene cive,* Cannac, dans la cité, dans le territoire, de Rhodez. Les numismates namurois et cinésiens, cineyens, cinaciens ou cinésois (comment faut-il dire?) doivent en faire leur deuil.

Quant à Namur, l'auteur lui donne une compensation suffisante. D'après lui, le triens avec NAMVCO CIVE, qui est en sa possession, prouve, les villes épiscopales ayant seules ce titre de *civitas*, que Namur « a été, une première fois, le siége d'un évêché sous les rois mérovingiens, siége qui fut supprimé dès avant l'avénement des princes carlovingiens et qui ne fut rétabli qu'en 1562. » Nous laissons à notre savant ami M. Borgnet à décider cette question.

Tongres est pour M. d'Amécourt, et sans discussion, le *Castellum Eburonum*. Les noms de *Tungri* (*Tzun Kri*) et de *Dispargum* seraient la traduction l'un de l'autre. *Zwei Kreiss,* deux cercles, *Tungri ;* et *duo Spiragines Dispargum*, Duysborch près de Tongres. La numismatique lui sert d'argument, il s'appuye sur le type d'un denier d'argent qu'on trouve souvent dans le Nord, et qui consiste en quatre fragments de cercle brisés, accompagnés ordinairement de la lettre T (Tongres). Ce type s'est conservé jusque sur une monnaie de Pepin le Bref, dont la célèbre trouvaille d'Imphy a révelé deux exemplaires. M. de Longpérier avait cru y reconnaître une fleur à quatre pétales; ce sont les deux cercles enlacés vus obliquement, les *Zwei Kreiss,* type parlant des *Tungri,* comme la chèvre des Cavares, le coq des Calètes, les trois chats des Tricasses, la rose de Roda, le bison de Besançon, la blatte du triens *Blate Vico*, le corbeau de Laon (*Lugdunum,* montagne du corbeau en celtique), le calice du Gévaudan, *Gabaletanus*, ethnique qui n'est pas sans rapport avec le mot français gobelet, etc.

Analyser l'ouvrage de M. d'Amécourt, ce serait le réproduire en entier. Terminons donc en citant les réflexions, fort judicieuses que fait l'auteur sur l'opportunité d'employer la photographie à la confection des planches de numismatique :

« Les graveurs ont donc quelquefois de la complaisance « ou du parti pris. La photographie au moins est impar- « tiale, elle réproduit les médailles d'une façon merveil- « leuse, elle grossit autant qu'on veut les proportions, elle « peut dispenser d'une loupe, elle rend sensibles à l'œil nu

« les détails les plus imperceptibles, elle est aujourd'hui « vulgarisée et donne ses produits à bas prix; n'est-il pas à « regretter que les monnaies rares du cabinet de France ne « soient pas encore reproduites par ce procédé? Nous « sommes loin, hélas! d'entrer dans cette voie, car non-« seulement la Bibliothèque ne prend pas l'initiative de cette « divulgation des trésors qu'elle possède, mais encore elle « refuse à ceux qui la lui demandent l'autorisation de faire « photographier ses monnaies. »

On comprend que le cabinet numismatique ne permette pas la reproduction d'une pièce par le moulage, le clichage, le frottement ou autres procédés, plus ou moins dangereux pour sa conservation; mais qu'il défende le regard (car ce n'est qu'un regard) à distance, n'est-ce pas faire de cette collection ce que les eunuques noirs du sérail faisaient des odalisques confiées à leur garde, qu'il n'était pas même permis de contempler de loin?

R. Ch.

Le numéro 5 de la *Revue numismatique française* se compose des articles suivants :

1° *Deuxième lettre à M. de Saulcy sur la numismatique gauloise*, par M. E. Hucher, 17 pages et une planche.

2° *Restitution à Pergame de quelques monnaies attribuées à Mytilène (île de Lesbos)*, par M. Ferd. Bompois, 19 pages.

3° *Mérédate, roi des Omanes*, par M. A. de Longpérier, 9 pages.

4° *Monnaies mérovingiennes. Agaune, Auxerre, Orléans,*

Famars, Metz, Bellange, Toul, Mayence, Beaucé, Lieuvillers, Jubleins, par M. Ch. Robert, 8 pages et une planche.

5° *Douzains de Louis XIII*, par M. A. de L., 19 pages et une planche.

Le prince de Condé a-t-il frappé, pendant les guerres de religion, en 1567, des monnaies sur lesquelles il figurait, avec le titre de roi, sous le nom de Louis XIII? Leblanc *affirme* avoir vu à Londres une pièce d'or de ce prince avec la légende : *Ludovicus XIII, Dei gratia, Francorum rex, primus christianus.* Divers auteurs contemporains parlent également, mais d'une manière moins positive, de ces monnaies du chef des hugenots. Au siècle dernier, le savant J.-F. Secousse, membre de l'Académie des inscriptions, a publié une notice (que reproduit M. de L.), dans laquelle il cherche à prouver que ces monnaies n'ont jamais existé, et que la pièce, vue par Leblanc, ne peut être que l'œuvre des Agathopèdes de ce temps-là.

Depuis lors, on avait voulu attribuer au même prince de Condé des douzains grossièrement faits, avec des légendes incorrectes et barbares où on lit : *Ludovicus XIII, Lucdovicus XIII, Lucdovic,* etc. Une de ces pièces surfrappée sur un double tournois saussé du vrai Louis XIII, prouve à l'évidence que les fameux douzains dits du prince de Condé, sont des pièces du xviie siècle. M. de L. suppose qu'elles proviennent de l'un ou de l'autre de ces princes italiens d'alors, *grands industriels* en fait de contrefaçon monétaire.

R. Ch.

La dernière livraison de *la Revue numismatique française* de 1863 se compose des mémoires suivants :

1° *Essai d'attribution de quelques monnaies ibériennes*

à la ville de Salacia, par M. J. Zobel de Zangroniz, 13 pages et une planche.

L'auteur qui cite Eckhel, de Saulcy, le catalogue Gaillard, les recherches de Lorichs, etc., ne dit pas un mot de l'ouvrage le plus récent et le plus considérable sur les anciennes monnaies d'Espagne, le livre de M. Boudard sur les *medallas desconocidas* (1), ne fût-ce que pour faire remarquer que les pièces qu'il décrit n'ont pas été expliquées par le savant philologue de Beziers.

2° *Monnaies gallo-grecques de Marseille et d'Antibes*, par M. A. Carpentin, 9 pages et une planche.

3° *Nicéphore Mélissène, prétendant au trône de Byzance*, par M. Waddington, 8 pages.

Découverte nouvelle dans la série si riche et si nombreuse des monnaies byzantines. Ce Nicéphore était contemporain d'Alexis Comnène et de Botaniate, et sa monnaie est tout à fait la copie de la leur (fin du xi° siècle).

4° *Le prince croisé Baudouin*, par M. le baron de Pfaffenhoffen, 4 pages et une vignette.

Il s'agit de la pièce de cuivre au guerrier debout, attribuée tour à tour à Baudouin II de Jérusalem, à Baudouin de Constantinople, à Baudouin comte d'Edesse, qui, ainsi que le fait remarquer M. de Pfaffenhoffen, est le même personnage qui devint roi de Jérusalem sous le nom de Baudouin II. Dans cette courte dissertation, parfaitement résumée, l'auteur se prononce pour le dernier. La forme seule de l'armure du guerrier porte-croix, armure qui ne peut convenir à un personnage du xiii° siècle, exclut tout naturellement l'empereur

(1) *Essai sur la numismatique ibérienne, précédé de recherches sur l'alphabet et la langue des Ibères*. Paris. 1859, in-4°, 321 pages et 40 planches.

belge de Constantinople. La légende de la pièce qui fait partie de la collection de S. A. S. le prince de Furstenberg, plus entière et mieux conservée que sur les autres exemplaires déjà connus, est bien distinctement : ΒΑΓΔΟΙΝΟϹ ΔΟΥΔΟϹΤΑΥ pour βαγδοινοσ δοῦλοσ σταυροῦ. Baudouin serviteur de la croix. Le *sigma* de δοῦλοσ sert d'initiale au mot suivant. C'est un fait analogue à celui que nous offre un jeton de Tournai avec AVEMARISTELLA (*Ave maris stella*).

5° *Monnaies du* XIVe *siècle. Provence, Montélimart,* par M. A. Carpentin, 20 pages et une planche.

6° *Jetons composés par Sully,* par M. A. de Longpérier, 26 pages et une planche.

Article très-curieux et qui doit attirer l'attention de nos nombreux jetonophiles sur une série bien intéressante de ces petits monuments. Sully nous raconte, ou plutôt se fait raconter, dans ses *OEconomies royales,* que chaque année il faisait confectionner de nouveaux jetons, dont il offrait, au roi et à la reine, pour leurs étrennes, des exemplaires d'or dans des bourses de velours. Les devises et légendes de ces jetons, composées par Sully, étaient approuvées préalablement par le roi.

Sully décrit vingt de ces jetons de sa composition, et, chose étonnante, toutes les recherches de M. de Longpérier dans les collections publiques et particulières de Paris n'ont abouti qu'à retrouver 10 de ces pièces.

On n'en connaît aucune en or ! Sully parle d'un de ces jetons, celui de 1604, qui représente une grenade ouverte. Sur les exemplaires d'or offerts au roi, les grains de la grenade étaient « esmaillés » couleur de rubis. A qui tombera la chance de découvrir un de ces jetons émaillés ?

7° *Bulletin et Chronique,* 29 pages.

La chronique nous apprend, entre autres nouvelles, que la

monnaie de Strasbourg vient de frapper pour 8 millions de francs, en pièces de bronze, pour le gouvernement italien. On s'est décidé pour Strasbourg, après avoir un peu marchandé partout. Le pays des arts fait faire sa monnaie au meilleur marché possible ; c'est l'esprit du siècle.

R. Ch.

Le *Numismate*, bulletin périodique de M. Hoffmann, dans son double numéro (décembre 1863 et janvier 1864) rend compte des ventes considérables qui ont été faites en Belgique et en Hollande, dans ces derniers temps, telles que celles des collections de Renesse, van Bockel, Geelhand, etc., d'une petite vente assez insignifiante, qui a eu lieu à Caen, celle de M. Abel Vautier. On trouve également dans ce bulletin la liste des numismates et amateurs récemment décédés : MM. l'abbé Greppo du Montellier ; Gentil-Descamps, de Lille, Abel Vautier, à Caen ; le comte Della Marmora ; le prince de San-Giorgio ; le colonel de Roye de Wichen ; le Dr Arneth, à Vienne ; Louis Quandalle, le grand jetonophile, de Paris.

Le Numismate a cessé d'annoncer sur ses couvertures, la *Revue de la numismate belge*. Nous n'avons nulle envie de lui rendre la pareille.

R. Ch.

Le numéro XI de la Revue numismatique anglaise (*the Numismatic Chronicle*) contient les articles suivants :

1° Sur des *Farthings* d'argent inédits, frappés en

Irlande, par M. Aquilla Smith, Esq., 14 pages et une planche.

2° La question des courtes croix (*Short cross pennies*), par M. W. Hylton Dyer Longstaffe, Esq., 27 pages.

3° La croix pommetée sur les *Short pennies* de Henry II et de Henry III, par le rév. Assheton Pownall, 5 pages.

4° Note sur le médaillon de Dioclétien et de Maximien trouvé à Lyon, par M. Roach Smith, Esq., 2 pages.

5° Note sur les médailles portant le nom de OYEPBIANΩN, par M. de Longpérier, 2 pages.

6° Méreaux (*Tokens*) du comté de Kent pendant le XVIIe siècle (*suite*), par M. H.-W Rolfe, Esq., 14 pages et 2 planches.

7° Publications nouvelles et mélanges.

R. Ch.

Historique (sic) *de la ville de Bar-le-Duc*, par F.-A.-T. Bellot-Herment, chef de division de la préfecture de la Meuse en retraite (*sic*), membre de la commission administrative du musée de Bar-le-Duc et de la Société philomatique de Verdun, ouvrage publié par la commission du musée, à Bar-le-Duc, avril 1863, in-12, 552 pages.

Ce drolatique volume est orné d'une planche représentant deux monnaies et trois jetons; la Revue peut, à ce titre, s'en occuper un instant. La première de ces monnaies est un grand cavalier d'*argent* de Robert, duc de Bar (1354-

1411), et semble être un essai, sur argent, d'une monnaie qui devait être frappée en or [1].

Cette pièce, réellement remarquable, appartient à l'auteur de l'*Historique,* dont elle a surexcité, on le conçoit, l'enthousiasme de propriétaire.

« Voici, dit-il, une bonne fortune, qui nous vient « d'incomber (*sic*), touchant ce présent écrit. Elle est « provenue des fouilles exécutées, durant la seconde « semaine du mois de décembre 1859, vers les approches « de cette porte Wisson. On y a rencontré cette belle « monnaie, que je vais décrire, d'un de nos seconds ducs, « de Robert le Magnifique enfin. Et, selon toute apparence, « elle est inédite.... Cette monnaie, qui est en la posses- « sion de l'auteur du présent opuscule, est unique et « conséquemment sans prix! *Le poids n'en a été commu-* « *niqué à personne.* (Pourquoi?) Elle n'existe en effet, « que chez l'auteur de cet Historique. Vainement on la « chercherait ailleurs.... » (C'est évident! si elle est unique et si elle n'existe que chez l'auteur, on la chercherait vainement ailleurs. M. de la Palisse n'aurait pas trouvé mieux. Mais ce que nous cherchons vainement à comprendre c'est pourquoi le poids — ce poids mystérieux — n'a été communiqué à personne. That is the question!)

Suit la description de la pièce, description fleurie et poétique que l'auteur termine par l'épilogue suivant :

« Mais, le savez-vous, cette plaque, franc-à-cheval, *ridde*

(1) On connaît plusieurs exemples d'*essais* semblables dont les pièces d'or elles-mêmes n'ont pas été retrouvées. Nous citerons, entre autres, la belle monnaie de Jean de Châtillon, comte de Saint-Pol (1317-1344), voy. *Revue française,* 1850, pl. VI, n° 12.

» ou *ridder,* occupe vivement l'*antiquariat?* C'est à qui « des excellences de cet aréopage en recherchera et décou- « vrira le possesseur; qui pourra pénétrer en son cénacle « pour contempler à l'aise (mais sans la peser) cette « monnaie que nous attestons unique [1]. »

D'autres pièces furent découvertes au même endroit, que M. Bellot n'a pas fait graver, mais dont il donne la description; entre autres le gros de René d'Anjou, pour la Lorraine, publié par M. de Saulcy, pl. X, n° 12. Savez-vous ce que l'auteur a vu dans l'épée la pointe en bas, sur laquelle l'écu est appliqué? « C'est, dit-il, un écu sommé « d'un bâton coiffé d'un bouquet! »

Un esterlin d'Edward III [2], avec CIVITAS CANTOR (Cantorbery), est lu par lui : TUR CIVITAS GAN. « Cette « monnaie provient, dit-il, de l'atelier de la ville de Gand. « Elle peut avoir été frappée par Guy de Dampierre, comte « de Flandres. On se rappelle qu'associé, en l'année 1297, « avec le comte de Bar, l'empereur de Germanie et le roi « d'Angleterre, il partagea le malheureux sort du premier « de ces princes qui avait fait invasion en Champagne. « Guy de Dampierre se *sera* trouvé à Bar dans ce temps- « là; il *aura* laissé, ou quelqu'un de sa suite, dans le pres- « bytère, la monnaie décrite. » Et voilà!

La seconde monnaie que l'auteur a fait reproduire et qu'il attribue à l'association de Jean l'Aveugle et de Henri IV de Bar, n'est qu'une double mite, bien connue, de Jean Van der Donck, seigneur de Biecht, près de Maestricht,

[1] Pp. 354 et suivantes.

[2] Trouvé dans la démolition d'un presbytère.

qui vivait dans le milieu du xve siècle. Nous engageons l'auteur, s'il en doute, à comparer sa pièce avec celle que Lelewel a gravée, n° 27 de ses *Monnaies noires*. (*Revue de la numismatique belge de* 1857, pl. XXIII.)

La troisième pièce lui prépare aussi une singulière déception. Voyons d'abord la description qu'en fait l'auteur. C'est, dit-il : « Un méreau d'étrange composition. Il offre « ces mots, en écriture gothique : C'EST LADALLI BEST, signi- « fiant : *c'est la noble bête;* autour d'un bœuf marchant, « à droite, sur un croissant montant. De chaque pointe « du croissant s'élève une fleur de rosier; le licol rejoint « la pointe d'avant; une rose, encore, est fichée sur le dos « du quadrupède. *Revers :* Croix à trois traits fleurdelisée, « flanquée de lis. Sur quatre points de la bordure *courent* « isolées ces lettres : A. V. E. C qui disent : *Je te salue,* « *Marie, pleine de grâce.*

« Ce méreau (*jeton*) peut dater du temps de la *Ligue du* « *bien public* (1464). Les factieux d'un côté, comme à « l'époque de la rivalité des Armagnacs et des Bourgui- « gnons (1418), répandirent vraisemblablement des types « de l'espèce pour le dénigrement de leurs adversaires. « Par celui dont il est question, ils annonçaient la « résolution de promener les vaincus montés sur un « bœuf, par les rues de Paris, pour les livrer aux rires et « aux bouffonneries de la canaille. Ce type était, peut-être, « allusif à René d'Anjou, duc de Bar, roi de Sicile, tenant « le parti de Louis XI. Quelque part il est relaté que la « *devise* de René d'Anjou consistait en un bœuf marchant « pas à pas.

« Le mot *Adalli* se trouve reproduit en nos lexiques par

« *Adalingue,* signifiant *noble.* Dans la langue allemande,
« on rencontre : *Adel,* noblesse, *Adelich,* noble, gentil-
« homme; *Adells brief,* lettre d'anoblissement.

« Le croissant, marche-pied du bœuf, était la devise
« préférée de Réné d'Anjou qui l'accompagnait de ce mot
« LOS, ou encore de LOS EN CROISSANT, qui signifiaient
« *honneur en croissant,* ou *en avançant en vertus, on*
« *mérite des louanges.*

« Les roses avaient un sens énigmatique qu'un des
« événements de l'époque pourrait peut-être expliquer.

« Les trois roses, instrument de faction (?), imposaient
« un secret que tout affilié devait religieusement garder.

« Or, ne devinrent-elles pas les *armoiries de la ville de*
« *Bar* pour raison de son étroit attachement à Réné
« d'Anjou. »

A cette histoire des trois roses, nous avouons humblement ne rien comprendre. S'agirait-il ici d'une allusion aux roses-croix maçonniques? Comme nous n'avons pas *vu la lumière*, il nous est impossible de l'affirmer.

Quant au malheureux méreau qui a donné lieu à toute cette belle érudition, c'est tout simplement un de ces jetons de fantaisie, un de ces jetons à compter, si nombreux, si variés, et sur lesquels on ne doit chercher que des types sans signification spéciale. La légende de celui-ci porte, autour d'un animal fantastique, CESTI LA MALLE : BESTI; *c'est la malle, la maule ou la mauve beste* (la mauvaise bête). On peut voir dans le *Manuel* de M. de Fontenay une pièce semblable avec : BETE SVI NOVME CAVVAGED, *bête suis nommée çauvaged.* Je suis nommée bête sauvage. Serait-ce aussi, là, un jeton de la *Ligue du bien public?*

Mais assez de l'*Historique* de M. Bellot, sous le rapport de la numismatique. Pour l'histoire locale de Metz, ce livre, de près de 600 pages d'un caractère compacte, offre, sans doute, de nombreux renseignements utiles à conserver (1). Malheureusement l'auteur a noyé tout cela dans un style inimaginable et dont les citations ci-dessus ne donnent qu'une faible idée.

Pour ne pas choisir, prenons les premiers mots de sa préface qu'il appelle : MOTIF DE L'HISTORIQUE :

« Le Musée de Bar-le-Duc, à l'état de progrès où il « s'est élevé, depuis si peu d'années que date sa formation, « appelle peut-être, en ce moment, quelque labeur propre « à initier dans les plis de la ville même ; ce serait du « moins pour en révéler les détails, peu ou point connus, « pour être mis à la place de ces notices écourtées qui ont « jusqu'ici paru. Sans tarder, le spécimen de beaucoup « de choses qui la concernent sera donné, etc. »

Si encore on écrivait de pareilles choses en Belgique, dans la patrie des Bousmar et des Hoverlant! Mais en France; c'est à ne pas y croire.

R. CH.

(1) Nous ne citerons que le suivant : A Metz, et jusque dans le milieu du XVIIe siècle, les factionnaires étaient remplacés, dans les fortifications, par des chiens de garde, qui, nichés dans des espèces de cage ou d'échauguettes que l'auteur appelle des *houbettes,* surveillaient du haut des remparts les mouvements des ennemis. C'est là une idée que, dans l'intérêt des garnisons, on a eu tort de ne pas généraliser. Peut-être l'appliquerait-on avec succès à des places d'une immense étendue, comme Anvers?

Notice sur deux demi-testons de Charles IX, au différent de Caen et au millésime de 1562, par M. Lecointre-Dupont. Caen, 1863, in-8°, 12 pages et 3 vignettes.

Ces deux testons sont de véritables monnaies historiques. Le premier, frappé avec les coins officiels du roi, et d'une fabrication régulière, si pas élégante, provient, comme le suppose M. Lecointre-Dupont, de la fonte, ordonnée par le duc de Bouillon, gouverneur du château, des reliquaires et vases sacrés pris par les calvinistes, en 1562. Le second, qui porte également la date de 1562, mais qui est d'une fabrication barbare et qui offre, au lieu des traits du jeune roi, une véritable caricature, est attribué, par l'auteur, aux protestants devenus tout à fait maîtres de la ville, le 15 février 1562 (1563, n. st.). Leur domination dura jusqu'au 12 avril suivant.

C'était alors une *malice* ordinaire aux dissidents qui frappaient des monnaies au nom du roi, de le défigurer par des charges ridicules. A Orléans, le prince de Condé avait fait forger des testons qui gardèrent le nom de *morveux* à cause des *roupies* qui pendaient au nez royal.

Le différent de l'atelier temporaire de Caen est une petite croix (✠), placée, pour les testons, sous le buste du prince. Les amateurs feront bien de ne pas l'oublier.

R. Ch.

Un cabinet d'amateur à Saint-Omer. — Numismatique et archéologie. Saint-Omer, 1864, in-8°, 23 pages.

C'est sous ce titre que M. Henri De Laplane, secrétaire-

général de la Société des antiquaires de Morinie, a publié, d'abord dans les Bulletins de sa Société, puis dans un journal du Pas-de-Calais et enfin en brochure séparée, une notice succinte sur les richesses archéologiques et numismatiques accumulées dans la superbe collection de M. Adolphe Dewismes.

M. Dewismes, bien connu en Belgique où il a de nombreux amis, est le type le plus accentué de l'amateur fervent et intelligent, du numismate intrépide. Le temps, l'argent, les fatigues, les fatigues surtout, il ne ménage rien quand il y a pour lui quelque pièce artésienne, ou flamande curieuse à acquérir. Il est capable, comme il le disait naguère lui-même, d'entreprendre en plein hiver un voyage de deux cents lieues, pour aller chercher quelques petit denier d'Arras ou de Saint-Omer, dont on lui aurait révelé l'existence.

Mais la passion la plus intense n'a jamais, chez lui, exclu le raisonnement. M. Dewismes a compris, d'abord, que son amour devait avoir des bornes, et il l'a limité à ses chères provinces, les anciens comtés de Flandre et d'Artois. C'était le seul moyen, pour un particulier, de pouvoir lutter même avec les cabinets royaux et impériaux. Aussi, la collection de monnaies flamandes et artésiennes, réunie par M. Dewismes, est-elle incomparable, plus belle et plus complète que celle du Cabinet des Médailles à Paris.

M. Deschamps de Pas en a fait connaître une petite partie — *les Monnaies des comtes de la maison de Bourgogne* — dans la Revue numismatique française. Et l'on assure que M. Dewismes se propose de donner, lui-

même, une description complète de sa magnifique collection. C'est le seul moyen de conserver à jamais la mémoire d'une œuvre à laquelle il a consacré sa vie entière et qui sera forcément dispersée un jour, si M. Dewismes ne suit pas le conseil que lui donne le savant secrétaire général de la Société de la Morinie, s'il ne lègue pas ses trésors archéologiques à *sa* ville de Saint-Omer. « Qu'on nous permette « d'exprimer un vœu, dit en terminant M. De Laplane, « c'est que des collections si belles, si complètes, si locales, « collections formées à si grands frais et avec tant de goût, « de temps, de soins et de peines, ne soient plus destinées « à s'éparpiller ça et là, on ne sait où, et qu'un jour un « généreux donateur, suivant de nobles exemples [1], « vienne ajouter son nom à ceux que la reconnaissance « publique a gravés en lettres d'or dans la galerie métal- « lique du musée de Saint-Omer; il aura bien mérité de « son pays. »

M. Dewismes ne sera pas insensible, nous en sommes persuadé, à cet éloquent appel de son ami.

R. Ch.

La Revue archéologique de Paris, qui s'occupe assez rarement de numismatique, contient, dans son numéro de novembre dernier, un curieux article de M. Anatole de Barthélemy, sur les *monnaies mérovingiennes attribuées à Alise-Sainte-Reine*. A propos de l'interminable dispute entre

[1] M. le comte du Hamel qui a fait don au Musée de Saint-Omer de sa suite de médailles romaines.

Alise et Alaise, dispute dont notre *Aduatuca* menace de devenir une « *contrefaçon belge* » (comme on dit à Paris), l'auteur fait la déclaration suivante : « Mon intention n'est « pas, dit-il, de venir reprendre encore une question qui a « perdu de son intérêt en proportion du papier qu'elle a « fait consommer. A force de parler d'Alise et d'Alaise, de « traduire et de torturer les mêmes textes, de présenter et « de reproduire les mêmes arguments, on a obtenu un « résultat qui rappelle involontairement certains souvenirs « de collége ; on est parvenu à envelopper un épisode « important de notre histoire nationale, de ce brouillard « qui voile la beauté des vers de Virgile donnés en « *pensum.* » M. de Barthélemy a parfaitement raison. Les plus belles choses du monde, répétées jusqu'à satiété, ressassées, rabâchées sur tous les tons et dans toutes les gammes, tournent nécessairement à ce qu'on appelle une *scie*, en style d'atelier.

R. Ch.

Les *Éphémérides de l'instruction publique*, revue italienne, du mois d'octobre dernier, renferment une lettre de M. Amari, adressée à M. Lavoix, dans laquelle il décrit un quart de dinar fatimide, frappé à *el-Mansouria*, l'an 342 de l'hégire, qui offre une particularité remarquable, savoir : dans la profession de foi alide, la formule usitée *Aly, ami de Dieu*, remplacée par celle-ci *Aly, héritier de l'Apôtre*, qui, jusqu'à présent n'a été signalée par aucun orientaliste.

F. S.

Nous lisons dans les journaux politiques et sérieux la nouvelle suivante :

« On écrit de Bologne, 10 janvier, à la *Monarchia italiana,* de Turin, qu'un vol considérable a eu lieu à l'Université. Une partie des médailles a disparu des médaillers, et l'on en estime la valeur à plus de 100,000 francs. Ce qu'il y a de malheureux, c'est qu'il n'y a aucun indice qui puisse mettre sur la trace des auteurs de ce vol, ou indiquer à quelle époque il a pu être exécuté.

« Le *Courrier de l'Émilie* assure qu'aucune médaille importante pour l'histoire et pour l'art n'a été volée; on s'est attaché aux médailles d'or, et principalement à celles qui avaient été données en cadeau par le pape. »

Au nom de la numismatique, nous devons un témoignage de gratitude à cet intelligent et délicat voleur qui respecte les pièces « importantes pour l'histoire et pour l'art, » et qui se contente d'annexer de grosses médailles d'or données par le pape. On n'est pas plus galant homme, en vérité.

R. Ch.

M. Wiener, qui est en même temps un excellent sculpteur et un graveur de premier ordre, vient de produire une œuvre qui ajoutera à son renom. C'est une médaille commémorative de l'affranchissement de l'Escaut. Sur la face est gravée l'effigie du Roi des Belges. Sur le revers est un bas-relief d'un beau style antique, représentant la Belgique et la Hollande protégeant la liberté de l'Escaut; de ces deux figures, une étend la main vers la figure sym-

bolique de la liberté de la navigation; l'autre lui tend un parchemin. Au-dessous de ces personnages, la figure d'un vieillard représente le dieu du fleuve affranchi. On ne sait réellement ce qu'il faut le plus admirer dans cette composition ou la pureté du dessin, l'entente des groupes, l'esprit du bas-relief, en un mot, ou la perfection, le fini de l'exécution.

(*Écho du Parlement.*)

Les Petits Mysteres de l'hôtel des ventes, par Henri Rochefort, Paris, Dentu 1863, in-12 de 295 pages.

Nous recommandons la lecture de ce délicieux volume à MM. les amateurs de la *haute curiosité*, autographes, médailles, tableaux, etc. C'est amusant autant qu'instructif. On y apprend ce que c'est que le *trucage*, le *maquillage*, le *revidage*, opération qu'on appelait jadis la *grafinade* et qu'on nomme aujourd'hui en argot du métier : *la révision*. N'est-ce pas une consolation, quand on a été mystifié, de savoir au moins par qui et comment? *Felix qui potuit rerum cognoscere causas.*

R. Ch.

La 17e livraison de l'ouvrage de M. Joseph Neumann, sur les monnaies de cuivre, termine le 3e volume de ce long catalogue et comprend les pièces de l'Amérique et de l'Australie. La 18e livraison sera consacrée aux innombrables *tokens* anglais.

R. Ch.

M. Henri Cohen promet un volume de supplément à son grand et important ouvrage sur les monnaies impériales romaines; ce supplément paraîtra à la fin de l'année. Il prie les amateurs de lui signaler, au plus tôt, les erreurs et les omissions qu'ils ont remarquées dans son livre. On l'obligerait beaucoup de lui faire parvenir les empreintes des pièces qu'il n'a pas décrites ou qu'il n'a mentionnées que d'après d'autres ouvrages, comme Caylus et l'ancien catalogue du cabinet des médailles.

R. Ch.

M. le lieutenant-colonel d'artillerie Maillet, qui a formé le projet de réunir en une seule monographie toutes les *monnaies obsidionales*, les pièces dites *de nécessité*, prie MM. les amateurs de lui communiquer les empreintes des pièces de ce genre, encore inédites, qu'ils posséderaient dans leurs collections.

Les envois peuvent nous être adressés, ou l'être directement à l'auteur, à Tournai.

R. Ch.

On vient de faire à Frasnes, dans un bois appartenant à M. le comte de Lannoy, grand-maître de la maison de LL. AA. RR. et I. le duc et la duchesse de Brabant, une découverte d'un grand intérêt pour l'archéologie.

Des ouvriers, en creusant pour déraciner un arbre, ont éparpillé une trentaine de ces monnaies d'or gauloises, unifa-

ces, au type du cheval, pièces qu'on rencontre le plus fréquemment dans nos contrées. Mais la partie véritablement précieuse de ce trésor consistait en trois objets d'or très-curieux et qui heureusement ont échappé au creuset des orfévres et à la rapacité des brocanteurs. Ces objets sont :

1° Un anneau d'environ quatre centimètres de diamètre, garni sur la face extérieure d'un ornement continu, formé de petits globules d'or soudés en grappes. Cet anneau est trop grand pour être une bague et trop petit pour avoir servi de bracelet.

2° Un cercle (bracelet?) formé d'un tube d'or, de plusieurs morceaux s'emboîtant les uns dans les autres, assez mince et n'ayant d'autre ornement que deux boules applaties contiguës, qui semblent terminer les deux bouts du cercle à l'endroit où ils se rejoignent.

3° Enfin, un grand anneau d'environ 20 centimètres de diamètre, formé par un tube de trois centimètres de grosseur, en or mince comme une feuille de fer-blanc. Ce tube, brisé en deux endroits par les ouvriers, laisse voir à l'intérieur un ciment très-dur, qui le remplit et au milieu duquel se trouve une tige de fer. Des ornements repoussés en relief et d'un beau style décorent un côté de cet anneau et lui donnent l'apparence de ces grands anneaux de bois doré qui servent actuellement à suspendre les draperies dans les appartements.

Cet objet n'a rien de la barbarie gauloise et rappelle plutôt l'art grec. Serait-ce quelque épave des incursions gouloises dans la Macédoine?

R. Ch.

On trouve dans le rapport annuel de la Société de Trèves « pour les recherches utiles » années 1861 et 1862 (1), trois articles concernant la numismatique :

Une savante et curieuse dissertation de M. Schneemann, secrétaire de la Société, sur le faux-monnayage du temps des Romains; un cinquième supplément à la numismatique de Trèves, de feu M. Bohl, par MM. le Dr Ladner, le conseiller Settegast de Coblentz et le Dr Elberling à Luxembourg; enfin, la mention de cinq découvertes de monnaies faites en 1860, 1861 et 1862, et décrites par M. Settegast, de Coblentz.

R. Ch.

M. Wytsman de Termonde, auteur d'un curieux mémoire sur les monnaies de la confrérie de Notre-Dame, publié dans les annales du cercle archéologique de Termonde, dont il est le président et le fondateur, se propose de faire suivre ce travail d'une dissertation sur les méreaux de la collégiale de cette ville. On connaît plusieurs exemplaires de ces méreaux portant le nom de *Theodoricus de Gorthem* et de *Theodoricus Cantor*. Toutes les recherches de M. Wytsman n'ont pu lui procurer aucun renseignement sur ce personnage qui a dû faire frapper ces méreaux de cuivre dans la première moitié du xve siècle.

Il fait donc appel à la bienveillance de ses confrères de

(1) *Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier, über die Jahre 1861 und 1862. Herausgegeben von dem Secretair Schneemann.* Trier, 1864, in-4°, 127 pages et 3 planches.

la Société numismatique, qui pourraient lui communiquer quelques indications à ce sujet.

R. Ch.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

CONCOURS DE 1864, DE 1865 ET DE 1866.

CONCOURS DE 1864.

FONDATION LE PRINCE.

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs, à l'auteur du meilleur *ouvrage imprimé sur un sujet relatif à l'histoire de la Picardie, publié dans les années* 1862, 1863 et 1864.

FONDATION LEDIEU.

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs, à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet relatif à l'archéologie de la Picardie, laissé au choix des concurrents.*

CONCOURS DE 1865.

FONDATION LE PRINCE.

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs, à l'auteur de la meilleure *Histoire générale de la Ligue en Picardie.*

FONDATION LEDIEU.

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs, à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet relatif à l'archéologie de la Picardie, laissé au choix des concurrents.*

PRIX EXTRAORDINAIRE OFFERT PAR M. THUILLIER, PRÉSIDENT DE SECTION AU CONSEIL D'ÉTAT.

Une médaille d'or de 300 francs, à l'auteur de la meilleure *Statistique historique et archéologique du canton d'Oisemont.*

CONCOURS DE 1866.

FONDATION LE PRINCE.

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs, à l'auteur de la meilleure *Histoire d'une abbaye de Picardie de fondation royale.*

Les mémoires et les ouvrages imprimés seront adressés avant le 1er août de l'année du concours, à M. le Secrétaire perpétuel.

Les mémoires manuscrits ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur ; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés.

L'auteur qui se sera fait connaître, sera par ce seul fait exclu du concours.

Tout mémoire présenté au concours deviendra la propriété de la Société ; l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

SOCIETÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 10 décembre 1863.

Présents : MM. R. Chalon *président;* Dr Dugniolle, *vice-président;* Herri De Cocqueau, *contrôleur;* Guioth, *bibliothècaire;* Payen, *trésorier* et C. Picqué; *secrétaire.*

Sur la proposition du président, le titre d'*associé étranger* est conféré à :

MM. le Dr Voillemier, à Senlis;
le Dr Julius Friedlaender, à Berlin;
Morel-Fatio, banquier à Paris;
Amédée Compère, vice-consul de Belgique à l'île d'Oléron.
Sir Beale Poste, Esq., Bydews Place, près de Maidstone, comté de Kent.

M. Chalon fait part à l'assemblée de la démission de membre effectif, donnée par M. Namur, et du désir exprimé par cet honorable confrère de rester attaché par un autre lien à notre Compagnie. Il est résolu qu'un diplôme d'associé étranger sera adressé à M. Namur.

Le Secrétaire, Cam. Piqué.

Le Président, R. Chalon.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1864.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande, XXXV. Achtzehnter Jahrgang I. Bonn 1863.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 2e année, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1863.

Mon héritage littéraire légué à ma famille et à mes amis. Essai de tablettes liégeoises par d'Otreppe de Bouvette, 41e livr. Liége. Janvier 1864.

Neues Lauzitzische Magazin, 1863.

Le Cabinet historique, 9e année, 10e, 11e et 12e livr., octobre, novembre et décembre 1863.

Note sur quelques poids monétaires par M. L. Deschamps de Pas. Offert par l'auteur à la Société.

Monnaies de Pfalzel, de Thionville, de Rémilly et de Remelange. Par Charles Robert, offert par l'auteur à la Société.

Revue de la numismatique française. Nouvelle série, t. VIII, année 1863, nos 5 et 6, septembre, octobre, novembre et décembre.

Revue trimestrielle, 40e volume, 10e année, t. IV, octobre 1863 et 2e série, t. Ier, 11e année, 1er volume, janvier 1864.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. VII, 1861.

Bibliothèque de l'École des chartes, 25e année, 5e série, t. V, 1re liv., septembre-octobre 1863.

Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai, t. VIII des Mémoires et IX des Bulletins.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 32e année, 2e série, t. XVI, nos 11 et 12, 1863.

The numismatic chronicle, etc, june, september 1863, new series, nos X et XI.

Messager des sciences historiques, année 1863, 3e livr.

Monnaies mérovingiennes, brochure. Don de M. Charles Robert.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1863, no 3 et 4, in-8o.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. VI.

Promenades en Belgique par d'Otreppe de Bouvette, 12e liv., janvier 1864.

Griechische Münzen, par M. le chambellan de Rauch, in-8o, 2 planches (offert par l'auteur).

Fünf und zwanzig unedirte Griechische Münzen, par M. de Rauch, in-8°, 2 planches (offert par l'auteur).

Mittheilungen der numismatischen Gesellschaft in Berlin : Ueber die römischen Silbermünzen und den inneren Werth derselben, von A. von Rauch, Berlin, 1857, in-8° (offert par l'auteur).

Médailles grecques et romaines inédites, Paris, Didot, 1847, in-8°, planche (offert par l'auteur, M. le chambellan de Rauch).

Annales du Cercle archéologique de Termonde. Termonde, 1863, in-8°. 1re liv.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT PAR M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ :

	Or.	Argent.
1° Souverain de Philippe IV, 1648, frappé à Tournai	1	»
2° Couronne d'or de Charles VII, id.	1	»
3° Demi-noble d'or de Philippe IV (le Beau), frappé à Malines.	1	»
4° Grande plaque de Charles VII, frappée à Tournai.	»	1
5° Blanc de Charles VI, id.	»	1
6° Escalin au paon d'Albert et d'Isabelle.	»	1
7° Monnaie obsidionale de Surville (1709).	»	1
8° *Moneta Gandens, Lud. com. Fla- dri.*	»	1
9° Philippe II, Charles-Quint, Adolphe de la Mark, etc. . . .	»	4
	3	9

Bruxelles, le 15 février 1864.

Le Bibliothécaire,
GUIOTH.

LETTRES COUFIQUES ET NESKHI

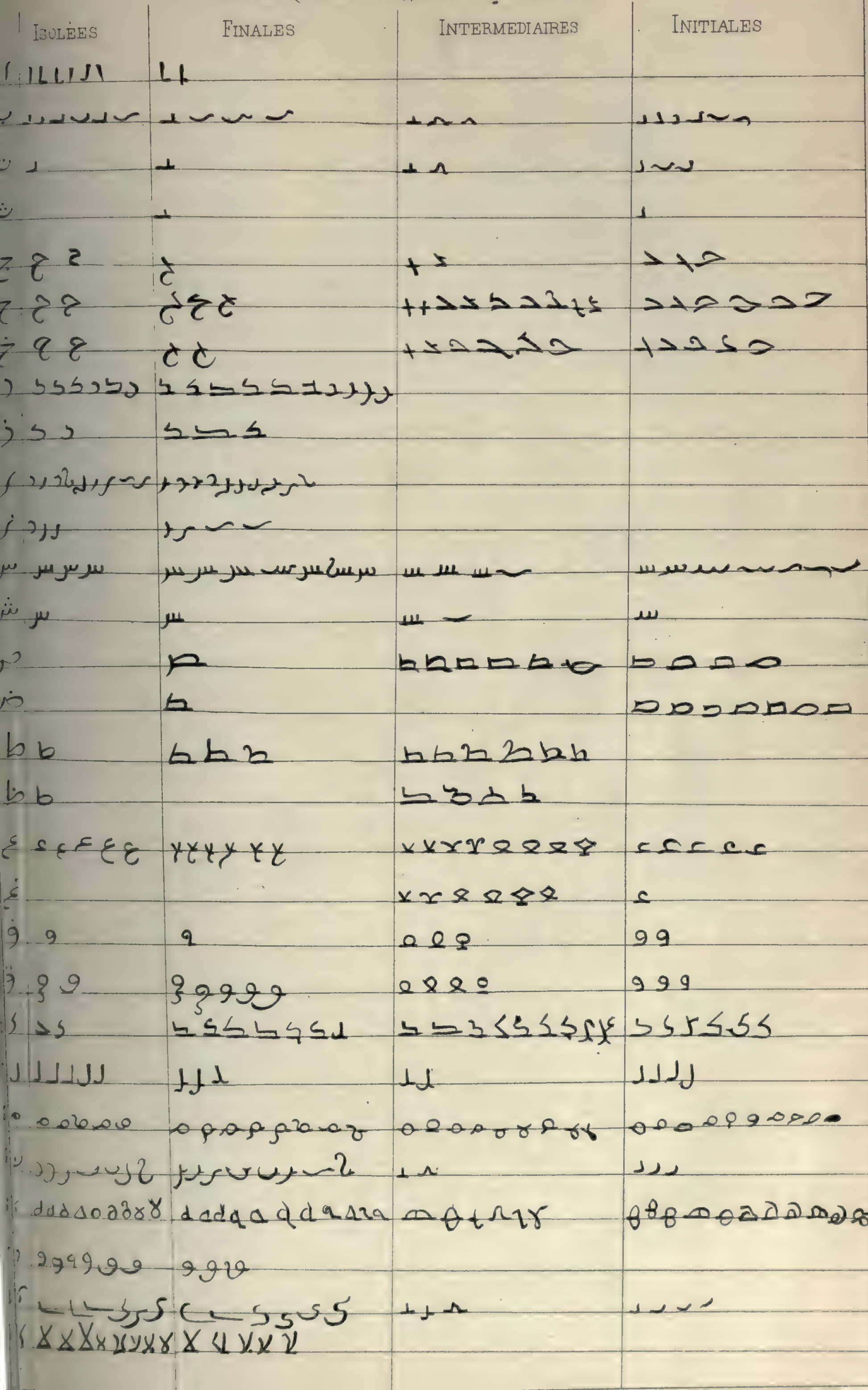

LETTRES ORNÉES OU DÉFORMEES

Isolees	Finales	Intermediaires	Initiales

EXEMPLES DE MOTS ET DE LEGENDES

f b e a c d g

Fig. 2. a.

Fig. 1.

Fig. 3.

Fig. 2.

خان شاهين كراى بن احمد كراى سلطان

Fig. 3. a.

Fig. 5.

Fig. 5. a.

Fig. 4.

لا اله الا الله محمد رسول الله على ولى الله

Fig. 4. a.

NOMBRES.

60.	[illegible]
70.	[illegible]
80.	[illegible]
90.	[illegible]
100.	[illegible]
200.	[illegible]
300.	[illegible]
400.	[illegible]
500.	[illegible]
600.	[illegible]
700.	[illegible]
800.	[illegible]
900.	[illegible]
1000.	[illegible]
1012.	[illegible]
770	[illegible]

CHIFFRES.

6	[illegible]
7	[illegible]
8	[illegible]
9	[illegible]
0	[illegible]

MOTS ISOLÈS.

[illegible]

TAMGHAS

[illegible]

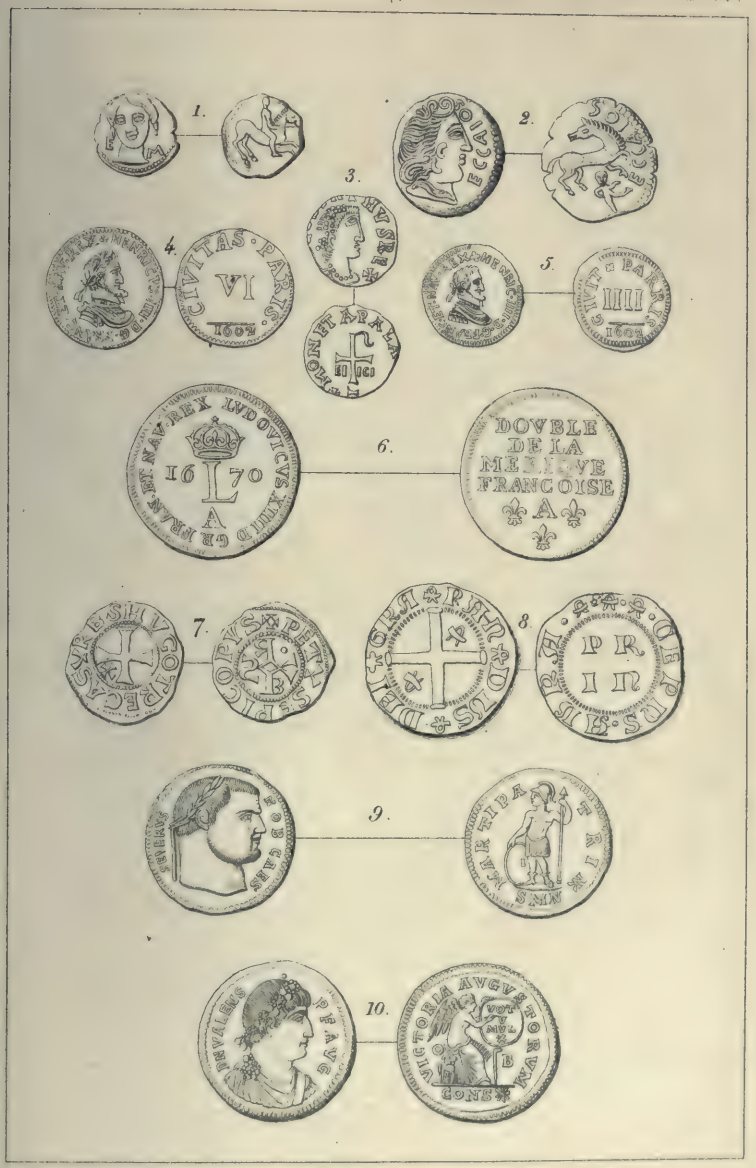
1.
2.
3.
4.
CIVITAS PARIS
VI
1602
5.
PARIS
IIII
1602
6.
16 70
A
DOVBLE
DE LA
FRANCOISE
A
7.
8.
PR
IN
9.
10.
PFAVG
VICTORIA AVGVSTORVM
CONS

11

P. Decleermaecker

1

2.

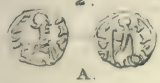

A.

3.

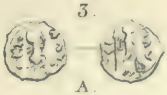

A.

NUMISMATIQUE GALLO-BELGE

OU

HISTOIRE MONÉTAIRE

DES ATRÉBATES,

DES MORINS ET DES NATIONS GALLO-BELGES EN GÉNÉRAL.

(Suite. *Voy.* p. 1.)

Sans grandes relations avec les nations entièrement polythéistes (1), les Atrébates et les Morins restèrent sous l'empire des idées fondamentales du culte de leurs aïeux. Leur contact ordinaire était avec les Celto-Bretons de l'Angleterre et avec les Germains, leurs proches voisins (2); chez les uns et les autres dominaient les dogmes auxquels le druidisme a beaucoup emprunté (3).

(1) *Horum omnium fortissimi sunt Belgæ, propterea quod à cultu atque humanitate provinciæ longissimè absunt, minimeque ad eos mercatores sæpè commeant.* (Cæsar, lib. I.)

(2) Pline, *loc. cit.*, a dit : *Deinde Menapii Morini.... Introrsus Castologi, Atrebates, Nervii liberi....* Strabon, lib. IV, s'est exprimé ainsi : *Sed à Morinis Menapiorum conterminis.... quod ipsum Morinis quoque et Menapiis et eorum vicinis contingit. Voy.* Cæsar, lib. III.

(3) On verra plus loin comment j'interprète les dires de César touchant la religion des Germains. On ne peut expliquer les contradictions entr César et Tacite et de ce dernier avec lui-même, au sujet de l religion des Germains, que par le fait de deux cultes en présence sur le sol de

Si, en s'appuyant sur des textes d'auteurs anciens, on a pensé pouvoir appliquer à quelques-unes des peuplades véritablement gauloises, les observations ethnographiques et les réflexions de toutes espèces, faites sur les Germains, par Strabon, Tacite et d'autres historiens, c'est bien aux Morins et aux Atrébates que l'application en est le plus convenable, puisque par leur situation géographique l'assimilation des Germains aux Gaulois dont parle César a dû se faire principalement par eux (1).

Cette assimilation était si grande et par conséquent s'était faite si facilement, que César donne aux uns et aux autres le nom commun de Belges. On ne pourrait certes pas exclure les Morins et les Atrébates de cette observation générale faite par Dion Cassius : *Les Gaulois et les Germains se ressemblent* (2), observation ainsi développée par Strabon : *Par leur nature et les habitudes de la vie, les Gaulois et les Germains se ressemblent, ils sont parents.* Ou bien encore : *les Germains diffèrent peu des Gaulois, leurs formes, leurs mœurs, leur nourriture, sont les mêmes;* ou enfin : *les Romains me paraissent leur avoir appliqué le nom de Germains pour faire comprendre qu'ils étaient les véritables frères des Gaulois* (3).

la Germanie. Je n'ai ici en vue que le culte le plus ancien des Germains, *le culte des aïeux*.

(1) *Et ipsi (Ubii) propter propinquitatem, gallicis sunt moribus assuefacti* (lib. IV).

(2) Lib. XXXVIII et LIII. — Cette ressemblance ressort encore de l'erreur de Tacite qui, dans la vie d'Agricola, a pris pour des Germains les véritables Galls; habitants des montagnes de l'Écosse ; il dit : *Germanicam originem asseverant.... proximis Gallis et similes sunt.*

(3) Strabon, lib. IV et VII.

Il n'entre pas dans mon sujet d'examiner à fond les expressions des écrivains qui ont étendu le nom de *Celtique* à la Germanie, ou même à l'Iberie (1) ou de ceux bien plus nombreux, qui ont nommé *Celtes* tous les Gaulois et les Germains (2). Je laisse de côté la question de savoir si l'appellation de *Celtes*, dans son application rigoureuse, ne devrait pas être spéciale à quelques peuplades de la Gaule (3); je ne veux voir aujourd'hui, dans l'attribution d'un même nom générique aux Gaulois et aux Germains, qu'une preuve de plus de la grande analogie de conformation, de manière de vivre et de penser, surtout en matière de religion, existant entre eux. On ne les aurait pas regardés comme frères, si leur pratiques religieuses,

(1) Hérodote; Eratosthènes ; Ephore, selon STRABON, lib. IV.

(2) STRABON, lib. I; PAUSANIAS, dans l'*Attique;* DION CASSIUS; DENYS D'HALICARNASSE; SUIDAS; DIODORE DE SICILE; PLUTARQUE, dans *Marius* et dans *Camille;* l'empereur JULIEN, *orat. in Constant.*, dans *le Misopogon* et dans *les Césars;* il se sert de l'expression de Celtes en parlant des Germains; Appien donne le nom de Celtes aux Cimbres, et Libanius dit les Francs, une nation celtique.

Beaucoup d'auteurs plus ou moins modernes ont fait de même. Cluverius, Schedius et Pelloutier ont abondé dans ce sens sans aucune réserve. Comme les plus anciens géographes, il n'ont vu que des Celtes dans tout l'occident de l'Europe.

Il ne faut pas toutefois oublier cette phrase de Tacite, dans les Mœurs des Germains, c. 4 : *Ipse eorum opinionibus accedo, qui Germaniæ populos nullis aliis aliorum nationum connubiis infectos, propriam et sinceram et tantum sui similem gentem extitisse arbitrantur.*

(3) *Voy.* M. AMÉDÉE THIERRY, t. I, p. XXIX. DENYS D'HALICARNASSE, lib. I, c. 8, attribue l'usage des sacrifices humains de son temps, aux Celtes ou Gaulois et à quelques autres nations occidentales (*voy.* le texte). Pour lui donc, les peuples occidentaux n'étaient pas tous Celtes.

entièrement mêlées à toute leur existence, n'avaient pas été sœurs.

Plus intimes encore étaient les relations des Atrébates et des Morins avec les Bretons insulaires qu'avec les Germains (1). Ces deux nations celto-belges avaient sur le sol de l'Angleterre, comme presque toutes les autres de même origine, dit Jules César, des colonies dont quelques-unes conservèrent non-seulement les coutumes mais les noms des peuples dont elles étaient sorties (2). Aussi la parenté des Gallo-Belges avec les Bretons insulaires, n'a-t-elle jamais été contestée. Tacite et Strabon la constatent comme Jules César (3). Les rapports les plus ordinaires subsistèrent entre les métropoles et leurs colonies, où la langue mère était encore parlée (4). Au besoin les Gallo-Belges recevaient de la Grande-Bretagne des secours de combattants, et ils y trouvaient un refuge (5). Le chef ou roi Divitiacus

(1) Le style des monnaies celtiques les plus fréquentes sur le sol de l'Angleterre, dit que le plus grand commerce des Bretons avait lieu avec les Belges.

(2) Lib. V, c. 12, etc. *Ex belgio transierunt... omnes ferè iis nominibus civitatum appellantur quibus orti ex civitatibus eo pervenerunt.*

Ptolémée place dans la Grande-Bretagne un lieu nommé : *Venta Belgarum* et un autre appelé : *Calleva Atrebatum.* On regarde la ville de Winchester comme occupant l'emplacement du premier, et la ville d'Heules ou celle de Silchester, l'emplacement du second. *Voy.* ci-devant p. 35, note 1.

(3) Tacite, *Agricolæ vita*, c. II, dit : *Gallos vicinum solum occupasse credibile est. Voy.* aussi Bede, *Eccles. hist. gentis Anglor;* Gibbon, *Décadence de l'emp. rom.*, t. V, c. 25, Strabon, lib. IV.

(4) Tacite et Cæsar, *loc. cit.*

(5) Cæsar et Tacite, *Annales*, lib. XIV, c. 29.

avait simultanément régné chez les Suessons du continent et sur une peuplade de la Grande-Bretagne (1).

Cependant, dans les îles Britanniques comme dans la Gaule, plusieurs familles humaines avaient multiplié, plusieurs états sociaux existaient (2), plusieurs cultes religieux étaient pratiqués (3), comme dans la Gaule, les Galls et les Belges y étaient en présence et souvent en lutte (4). Dans ses poëmes, Ossian montre les Fribolgs (hommes belges) fréquemment en guerre avec les peuples de *Morven*, c'est-à-dire avec les Écossais ou Calédoniens, Galls de la montagne (5). Ces deux peuples de même souche, divisés souvent pour des intérêts matériels, durent toutefois s'entendre assez bien en matière de religion. Les Galls de la Grande-Bretagne n'avaient pas eu le même contact que ceux de la Gaule, et leurs idées religieuses restèrent probablement assez stationnaires pour pouvoir en partie s'accorder avec celles des Belges ou Kymris, arrivés les derniers; le druidisme les réunit sans doute dans un même culte. La lutte religieuse ne paraît pas avoir été entre eux.

(1) Cæsar, lib. II.

(2) Strabon, lib. IV, a dit des Bretons : *Ingenio Gallorum partim similes sunt, partim simpliciores et magis barbari.*

(3) Dans ses *Annales*, lib. XII, c. 34, Tacite parle d'un combat des Silures et de leurs alliés contre les Romains; il dit : *Gentili quisque religione obstringi, non telis, non vulneribus cessuros.*

(4) Cela est exprimé dans les œuvres littéraires des Bretons insulaires. (*Voy.* M. Amédée Thierry, t. I, p. lxii.) Ptolémée signale les Belges en Angleterre. On y voit en concurrence les noms de *Bolga* et de *Caels*.

(5) *Cael*, Galls, *don*, *dun*, colline, Gaulois des montagnes. Leurs descendants se donnent encore le nom de *Caëls*, et ils appellent leur langue *Caëlic*. *Morven* chaîne de montagnes.

Mais l'Angleterre avait été visitée dans les temps historiques assez reculés, par les peuples méridionaux qui venaient y chercher des matières commerciales. Ils y laissèrent des colonies indispensables à l'extraction de l'étain dont ce pays abondait (1). De ces colonies naquirent les nations nommées *Silures* par les plus anciens historiens. Sur le sol britannique, les Silures sont parfaitement distingués des nations de race celtique, Belges et Galls (2); ils étaient réputés, selon César, avoir pris naissance dans le pays même. Les Silures bretons étaient autochtones ou aborigènes dans l'opinion vulgaire (3); mais Tacite analyse leurs caractères distinctifs de race, et croit reconnaître leur descendance des anciens Ibères de l'Espagne (4); cette analyse établit au moins, entre ces deux peuples, une communauté d'origine. Strabon constate une grande différence de mœurs et d'usages entre les Bretons et les Hiberniens, il va jusqu'à reconnaître, dans une île voisine de l'Angle-

(1) Ezéchiel, c. XXVII, v. 12, cite le commerce d'étain fait par les Orientaux. Hérodote qui vivait près de cinq cents ans avant l'ère chrétienne, parle des îles Cassitérides d'où provenait l'étain (lib. III, c. 115); il dit que le commerce d'étain y remontait à la plus haute antiquité. *Voy.* Cæsar, lib. V; Strabon, lib. III; Diodore de Sicile, lib. II, c. 47 et V. 38; Polybe, lib. III, c. 58 et 59, lib. XXXIV, c. 9; Isidore de Séville.

(2) Cæsar, *loc. cit.*; Strabon, lib. IV, c. 5; Tacite, *loc. cit.* et *Annales*, lib. XIV, c. 29. Il y a évidemment exagération dans ce dire de la tradition vulgaire, que des ruines d'une époque inconnue appartiennent à une race éteinte. (*Horæ Britanniæ*, t. II, pp. 31 et 327.)

(3) Cæsar, lib. V et XII. *Britanniæ pars inferior ab iis colitur quos natos in insula, memoria proditum dicunt.*

(4) *Loc. cit.*

M. Buchon, dans une note, p. 243 du 3e vol. de Froissart, dit que les

terre, l'existence de sacrifices religieux selon le rite usité dans la Samothrace (1).

Le lien le plus fort entre les Morins, les Atrébates et les Celto-Bretons, était celui de la religion. Une communauté de doctrine les unissait intimement (2). Ensemble ils professaient le druidisme avec la sévérité dont leurs croyances primitives le pénétraient. Ce culte pratiqué en Angleterre par les descendants des Galls et des Belges, était là l'expression de la civilisation la moins informe (3), contrairement à ce qui avait lieu dans la Gaule, où le druidisme ne marcha pas longtemps avec le progrès social, représenté bientôt par le polythéisme grec et ensuite romain.

En Angleterre, le druidisme avait l'avantage sur les cultes qui lui étaient opposés, chez des peuples si peu avancés en civilisation, qu'au temps de Jules César ils n'ensemençaient pas leurs terres, étaient vêtus de peaux et vivaient du lait et de la chair de leurs troupeaux (4). C'est

Irlandais parlent une langue particulière, ayant quelques rapports avec le kymry, le erse et le bas-breton. Le colonel VALENCEY, dans son *Essai sur l'antiquité de la langue irlandaise*, prétend y retrouver les mots de l'ancien langage punique. Quelques savants irlandais ont prétendu que l'ancien alphabet irlandais était d'origine phénicienne. Un mélange de langue dut avoir lieu en Irlande, puisque des peuples de race celtique s'y établirent.

(1) Lib. IV; *voy.* aussi DIODORE DE SICILE, lib. V, p. 214.

(2) CÉSAR et TACITE. Ce dernier dit : *Eorum sacra deprehendas superstitionum persuasione.* (*Agricolæ vita*, c. 12.)

(3) *Ex his omnibus longè sunt humanissimi qui Cantium habitant; quæ regio est maritima omnis neque multum à gallica differunt consuetudine.* (CÆSAR, lib. V, c. 14.)

(4) CÆSAR, lib. V. *Voy.* aussi POMPONIUS MELA, lib. III, c. 3; TACITE, *Annales*, lib. XIV, c. 30; *Histoires*, lib. IV, c. 54; STRABON, lib. IV.

Cet auteur attribue aussi une grande barbarie aux peuples de l'Irlande.

dans l'île de *Mona* aujourd'hui d'*Anglesey*, que les historiens placent le foyer du druidisme ; c'est là que Tacite montre, au temps de l'empereur Néron, les druides et les femmes prophétesses qu'il compare aux furies, et les bois consacrés aux horribles superstitions des aïeux (1).

Victorieux sur le sol britannique, le druidisme s'y développa complétement et s'y maintint dans toute sa pureté. De là, ses ministres, qui partout luttaient avec énergie contre l'invasion d'idées étrangères (2), ravivaient avec constance leurs croyances, vivement attaquées sur le continent par des doctrines attrayantes et par les artifices d'une civilisation avancée. Le druidisme était si fortement constitué en Angleterre, il y manifestait une si grande pureté dans ses dogmes et dans ses pratiques, que les prêtres gaulois passaient la mer pour raviver leur foi et compléter leurs études théologiques (3). A l'époque où Jules César conquérait la Gaule, ses habitants cherchaient dans la Grande-Bretagne, l'origine, l'organisation du culte druidique. L'opinion qu'il y avait pris naissance était alors généralement répandue (4) ; elle a été suivie par des auteurs dont

(1) Tacite, *Annales*, lib. XIV, c. 30. Cet historien parle encore des druides en Angleterre, sous l'empereur Vespasien. (*Hist.*, lib. IV, 54.)

(2) Ciceron ; *Orat. pro M. Fonteio*, c. 17.

(3) *Et nunc qui diligentius eam rem cognoscere volunt, plerumque illi discendi causa proficiscuntur*, dit César, lib. VI.

(4) *Voy.* Pomponius Mela, lib. III, c. 6 ; Pline, lib. XXII, c. 5 ; Tertulien, *De ult. virg.*, X ; Hérodien, t. III, p. 301, et M. Lelewel, *loc. cit.*, p. 396. César a dit, lib. VI, c. 13 : *Disciplina in Britannia reperta, atque inde in Galliam transl esse existimantur.*

quelques-uns lui donnent même pour fondateur, Fynnanus, roi des Scots [1].

[1] Boethius, lib. II. *Voy.* Schedius, *loc. cit.*, p. 256.

On est remonté jusqu'à *Samothès*, fils de *Japhet* et frère de *Gomer*, pour lui attribuer le druidisme. Quelques écrivains ont regardé *Tuiscon* comme son auteur, d'autres, un prétendu roi des Celtes, appelé *Dryms*. M. Amédée Thierry fait honneur du druidisme à *Hu* ou *Hesus* le Puissant, chef des Kymris. (*Histoire des Gaulois*, t. III, *voy.* son introduction, p. lxv.)

Laissant de côté la précision du nom de *Fynnanus* comme celui du fondateur du druidisme, on peut croire à l'organisation de cette religion sur le sol britannique; des données sérieuses y conduisent. La discipline, selon J.-César, était surtout ce qui distinguait la religion druidique des autres cultes nombreux dont le point de départ était le même que le sien. Le gui, on le verra, a joué un rôle important dans les pratiques de cette religion; des cérémonies très-remarquables avaient lieu pour la cueillette du seul gui, né sur le chêne. La discipline religieuse qui donnait une telle importance au gui du chêne, n'a pu s'établir que là où cette plante parasite se lie rarement à la vie et à la mort du roi des forêts. Le Dictionnaire des sciences naturelles, imprimé en 1821, s'exprime ainsi : *Le gui ne croît que très-rarement sur les chênes, nous ne l'y avons jamais vu : cependant il y a dans le cabinet botanique du cabinet d'histoire naturelle, une branche de chêne venue de Bourgogne sur laquelle le gui est implanté.* D'autres auteurs étaient entrés dans plus de détails; selon eux, en Italie, le gui du chêne aurait été commun; en Germanie et dans le sud des Gaules, il n'aurait pas été très-rare; dans le nord des Gaules il aurait commencé à avoir plus de rareté et enfin, d'après Valmont de Bomart : *l'on regarde comme un phénomène, en général assez rare, un chêne chargé de gui en Angleterre. Est autem id rarum admodum inventu,* a dit Pline.

En faveur de la formation du druidisme en Angleterre, on peut invoquer d'autres indications vraiment puissantes. Ainsi, c'est en Angleterre que les âmes étaient transportées selon les croyances armoricaines. C'est dans une des îles Britanniques que Procope place l'Élysée druidique, et les traditions galloises précisent l'île d'Avalon, maintenant Glastonbury.

De cette opinion des Gaulois, il résulte que le druidisme, lors de la venue des Romains en conquérants, avait encore son organisation complète en Angleterre et sans doute aussi dans le nord des Gaules, pays qui marchaient en tout de conserve. La grande influence des ministres de cette religion est exprimée par Jules César en ces termes : *Dans toute la Gaule deux sortes de personnes, les druides et les nobles sont seuls en estime et en considération* (1). Plus on avançait vers la Grande-Bretagne, plus était considérable l'autorité des druides, réputés partout pour leur sagesse et leurs connaissances philosophiques (2). Dans l'ancienne Belgique, tout révèle la puissance presque exclusive des prêtres ; la forme administrative la plus ordinaire aux gouvernements primitifs (3) y persista longtemps. Des théocraties locales y étaient le reflet de celle qui primitivement avait sans doute gouverné la Gaule entière. Le véritable souverain du pays, dut être longtemps celui qui, dans son inauguration, était porté sur un bouclier ; celui qui présidait les conseils militaires et les assemblées générales de toutes espèces, celui qui avait une autorité absolue sur les hommes dans les attributions desquels étaient exclusivement l'interprétation des volontés divines, la charges des sacrifices reli-

(1) Lib. VI, c. 13. *Voy.* aussi Dion Chrysostôme, *Serm.*, 49.

(2) *Voy.* Ciceron, *De divinatione*, lib. I ; Diogène Laerce, lib. I ; Diodore de Sicile, lib. V ; Strabon, lib. IV ; Étienne de Byzance, *Suidas lexicon*, t. I ; Pomponius Mela, lib. III, dit : *Magistrosque sapientiæ druidas. Voy.* aussi Clément d'Alexandrie, *Strom.*, lib. I, et Cyrille d'Alexandrie contre Julien, lib. IV.

(3) L'histoire primitive des Hébreux est à peu près celle de tous les peuples, les prêtres précédèrent les rois presque partout pour l'autorité administrative. Selon Larcher, le règne des dieux chez les Égyptiens ne serait autre chose qu'un gouvernement théocratique.

gieux, le savoir, la tenue des écoles (1), la médecine avec ses pratiques occultes et consacrées par la religion (2), l'action judiciaire dans toute son étendue, et qui possédaient l'arme irrésistible de l'excommunication, celui vers lequel on se portait de toutes parts (3). Le véritable souverain de la Gaule dut être longtemps celui que Jules-César signale en ces termes : *Les druides ont un chef dont l'autorité est suprême.* Ce souverain ne transmettait pas sa puissance à ses descendants. Si, à sa mort, le plus élevé en dignité après lui, trouvait des concurrents, l'élection où les armes décidaient de sa succession.

Si dans quelques provinces, le pouvoir civil était généralement sorti des mains des prêtres, avant la conquête romaine, l'autorité de leurs remplaçants fut longtemps secondaire et découla de la leur (4). Des rois existaient,

(1) Les druides enseignent le droit naturel et aussi les constitutions et les lois particulières, dit Strabon, lib. IV, c. 9.

(2) Pline, lib. XXX, a dit : *Namque Tiberii Cæsaris principatus sustulit druidas eorum et hoc genus vatum medicorumque. Voy.* Strabon, lib. IV; César, lib. VI; Ammien Marcellin, lib. XV.

(3) *Voy.* les *Commentaires* de J.-César et une foule d'auteurs anciens et nouveaux.

Il devait en être des druides comme des prêtres germains qui, selon Tacite, n'appliquaient pas les peines aux coupables par l'ordre des chefs, mais au nom de la divinité. (*De mor. Germ.*, c. 7.)

Strabon a dit que dans les premiers temps, les druides décidaient les questions de guerre. Ausonne et saint Jérôme ont fait connaître la position supérieure des familles druidiques.

(4) Chez les Éduens, au temps de Jules-César, le clergé élisait le vergobret : *Convictolitanem qui per sacerdotes more civitatis, intermissis magistratibus esset creatus.* (Cæsar, lib. VII.) C'est ainsi que chez les juifs les grands prêtres firent les rois après avoir perdu la puissance civile.

Jules-César cite plusieurs espèces de gouvernements chez les Gaulois,

mais assis sur leur siège d'or et malgré toute leur munificence, a dit un écrivain ancien, ils n'étaient que les ministres et les serviteurs des prêtres (1). Rien n'assure que, dans les contrées gauloises les plus septentrionales, une division ait été partout opérée entre les diverses fonctions sociales, entièrement séparées depuis que le moyen âge a disparu devant les temps modernes. Les Morins et les Atrébates, durant leur autonomie, semblent n'avoir eu d'autres chefs, d'autres administrateurs ordinaires que les ministres de la religion. — L'histoire et l'archéologie ne signalent chez eux que des rois par la grâce de Jules-César et des Romains (2). Ces rois furent sans doute substitués aux chefs

Ces mots : *in pace nullus est communis magistratus,* montrent la séparation administrative des diverses nations gauloises.

Tacite signale diverses formes d'administration germaine ; la phrase : *reges ex nobilitate, duces ex virtute,* pourrait vouloir dire que là où il n'y avait pas de roi héréditaire, on élisait pour la guerre un chef dont la bravoure était connue.

(1) Dion Chrysostôme, *Orat.*, 49.

La guerre civile qui eut lieu en Angleterre sous le règne du bisaïeul d'Ossian, fut une lutte de puissance entre les prêtres et les rois.

(2) *Quem ipse* (Cæsar) *Atrebatibus superatis regem ibi constituerat.* (Cæsar, lib. IV, c. 21.) Desroches, *Histoire ancienne des Pays-Bas,* t. I, p. 159, a dit, au contraire, qu'au moment de l'invasion romaine, les Atrébates avaient un roi ou chef fort considéré dans la confédération des nations gauloises, et il a été suivi par plusieurs auteurs. Il y a là sans doute une erreur de temps. Si la royauté n'avait pas été une nouveauté pour les Atrébates et les Morins, des noms des prédécesseurs de Comius eussent été révélés, les occasions en furent fréquentes durant la longue et fatale guerre des Belges septentrionaux contre les Romains. César n'appuie pas l'élévation de Comius à la royauté, sur cette considération assez souvent invoquée par lui pour d'autres chefs, qu'il descendait des anciens rois du pays ; en lui soumettant les Morins, il ne dit pas qu'il remplaçait un autre chef.

militaires dont la puissance était temporaire et limitée. César put ôter aux Atrébates leurs lois et les leur rendre, sans toucher aux droits du roi qu'il leur avait donné (1) et qu'il avait le plus grand intérêt à ménager.

En élevant Comius à la royauté chez les Atrébates et les Morins, sans leur laisser la plénitude de l'administration civile (2), César décomposait ces deux nations, accoutumées non-seulement à vivre séparément l'une de l'autre, mais façonnées pour une autre forme de gouvernement que celle qu'il leur imposait. Ce politique habile ne put manquer d'augmenter la puissance des successeurs de Comius sur leurs administrés, lorsque la révolte de ce roi et celle des deux nations qui lui étaient soumises, lui en donnèrent l'occasion. Un roi, selon l'expression de Tacite, c'était un véritable instrument de servitude (3), au moyen duquel la résistance des Morins et des Atrébates devenait bien difficile. En détruisant généralement la partie saisissable de l'autorité des druides, César portait un coup terrible à la nationalité gauloise, intimement liée à la religion du pays, elle-même en partie dépendante de la puissance des prêtres. Lorsque les successeurs de ce conquérant virent le moment venu de dominer exclusivement dans la Gaule, ils déve-

(1) *Pro quibus meritis* (Comii) *civitatem ejus immunem esse jusserat; jura legesque reddiderat, atque ipsi Morinos attribuerat.* (Cæsar, lib. VII, c. 76.)

(2) Si César a rendu aux Atrébates leurs lois, ce ne fut pas sans doute pour un longtemps; après la révolte de Comius et des Atrébates, il les leur retira probablement. Il n'est pas dit que les lois des Morins leur aient jamais été rendues.

(3) *Vetere ac jam pridem recepta populi romani consuetudine, ut haberet instrumenta servitutis et reges.* (*Agricolæ vita*, c. 14.)

loppèrent le système d'amoindrissement de l'influence druidique, ils frappèrent des coups répétés pour amener la ruine du culte national, contraire aux lois romaines dans quelques-unes de ses pratiques essentielles, mais ils ne parvinrent pas à détruire son action secrète; le druidisme conserva une partie de son pouvoir, principalement dans les lieux les moins rapprochés des centres de civilisation romaine (1).

Sous l'empire du druidisme, tout prenait une teinte religieuse; la guerre contre les Romains, ce fut tout à la fois pour les Belges, pour les Atrébates et les Morins, la défense de leur culte et de leur liberté. La foi druidique entière encore chez les Belges, les plus septentrionaux, leur donna l'énergie nécessaire pour prolonger la lutte armée. Le territoire des Morins surtout présentait des

(1) Suétone, dans la *Vie de Claude*; Pline, lib. VII, c. 2; lib. XXX, c. 1; Aurelius Victor; Seneca, etc.

Les sacrifices humains et les faits magiques du druidisme, le rendirent odieux aux Romains. Les premiers empereurs firent des édits pour abolir ce qu'il y avait d'inhumain et d'opposé aux lois romaines dans ses pratiques. Selon le dire de Denis d'Halicarnasse (lib. VII), Auguste interdit le druidisme aux Gaulois, citoyens romains. Malgré les édits plus sévères de Tibère, de Claude et de leurs successeurs, les druides restèrent plus ou moins occultement les ministres d'une religion invétérée et pratiquée encore dans la Gaule, à son titre de nationale. A la mort de Vitellius, ces prêtres prophétisaient la chute de Rome, l'empire du monde pour les Gaulois, et le triomphe de leur religion. (Tacite, *Hist.*, lib. IV, c. 54.) Au IIIe siècle de notre ère, Tertulien signale la persévérance secrète des pratiques abominables du druidisme; au IVe, Eusèbe de Césarée, cite le druidisme comme comportant encore l'immolation de victimes humaines. (Lib. IV et X.) Les poésies gallo-bretonnes des Ve et VIe siècles parlent du prêtre de la religion nationale, sous le nom de Derauyde.

conditions topographiques, dont cette nation profita (1), pour retarder l'établissement d'une domination qui menaçait leurs croyances et leurs pratiques en même temps religieuses et civiles. En l'année 724 de Rome, sous le règne d'Auguste, Carinus triomphait encore des Morins ; il avait étouffé chez eux une insurrection qui ne fut pas sans quelque gravité (2).

(1) *Silvas ac paludes habebant eo se suaque contulerunt.* (CÆSAR, lib. III.) *Voy.* STRABON, lib. IV.

(2) DION CASIUS, lib. LI, c. 21.

Dans ses *Fasti magistratuum et triumphorum romanorum,* p. 202; GOLTZIUS donne pour cause à la fabrication d'une monnaie romaine, un triomphe sur les Morins. Cette monnaie porte d'un côté la tête de César Auguste, à gauche, et la légende : IMP. CAESAR DIVI IVLII, et de l'autre, la victoire sur une proue de navire, avec la légende : C. CARRINAS. C. F. P. RO COS. *Voy.* aussi du même auteur, *Cæsaris Augusti vita,* p. 75.

CHAPITRE II.

SYSTÈME MONÉTAIRE DES ATRÉBATES, DES MORINS ET DES BELGES EN GÉNÉRAL; SON POINT DE DÉPART, SA PERSISTANCE; IMMUABILITÉ DE L'ART DANS LES TYPES DES MONNAIES BELGES.

L'origine du monnayage a été remontée trop loin dans les temps, non-seulement en général, mais pour la Gaule transalpine en particulier (1). Là, comme presque partout ailleurs, chez les nations sans initiative monétaire, avant de fabriquer des monnaies, l'on s'est servi du numéraire des peuples les plus avancés en civilisation (2). Du commerce international les monnaies grecques passèrent dans celui purement gaulois. Cet usage amena la fabrication de copies plus ou moins parfaites, chez les nations gauloises du Sud-Est, les plus rapprochées du contact monétaire et civilisateur tout à la fois. Voisines de Marseille, elles avaient appris, dit Trogue Pompée, à quitter leurs manières rudes et grossières pour en prendre de plus polies, à cultiver la terre et à entourer les villes de murailles (3). Abandonnés

(1) Bouteroue, p. 38, a dit : *Ceux qui peuplèrent la Gaule après le déluge, y establirent la fabrication et l'usage de la monnoye qu'ils avoient appris de Noé.* Selon Cassiodore, les Gaulois auraient, les premiers, fabriqué en métal, mais sans types, les monnaies qui, auparavant, étaient de cuivre. (*Antiquités de Vésone* et *Bibliothèque universelle des historiens.*)

(2) Le Gaulois Luerius, père de Bituitus, au dire de Strabon, lib. IV, jetait du haut de son char des monnaies d'or et d'argent.

(3) Justin, lib. XLIII. *Voy.* la citation du même auteur faite au chap. I, p. 14.

à la seule ressource de leur progrès social et sous l'empire exclusif de leurs premières idées religieuses, si répulsives de toute expression polythéiste, il se serait écoulé bien des siècles avant que les Gaulois soient arrivés à l'invention de la monnaie (1). Nous en avons pour exemple les anciens Germains, dont on ne possède aucun objet monétaire; leur seul progrès consistait à employer, dans leurs opérations de commerce extérieur quelques monnaies étrangères choisies; et encore, à la fin du premier siècle de notre ère, ce faible progrès n'existait-il pas pour les nations de l'intérieur de la Germanie, commerçant toujours par l'échange des objets presque exclusivement nécessaires à l'existence (2).

(1) M. de La Saussaye, dans la *Revue numismatique française* de 1840, p. 260, a exprimé la pensée que la fabrication d'une monnaie nationale n'a commencé que vers l'année 170 de notre ère, après la conquête de la Cisalpine. L'inspiration grecque des monnaies gauloises peut fair remonter plus haut le monnayage national.

(2) Tacite, *De mor. Germ.*, c. 5, a dit : *Possessione et usu* (auri et argenti) *haud perinde officiantur... quanquam proximi, ob usum commerciorum, aurum et argentum in pretio habent, formasque quasdam nostræ pecuniæ agnoscunt atque eligunt; interiores simplicius et antiquius permutatione mercium utuntur. Pecuniam probant veterem et diu notam serratos bigatosque. Argentum quoque magis quam aurum sequuntur nulla affectione animi, sed quia numerus argenteorum facilior usui est promiscuæ, ac vilia mercantibus.* Au chap. XV, il redit : *Jam et pecuniam accipere docuimus.*

Justin, lib. II, c. 2, a dit des Scythes : *Aurum et argentum aspernantur ac reliqui mortales appetunt.*

Le dire d'Hérodien : *Sunt enim Germani pecuniæ imprimis avidi, numquamque non auro pacem Romanis componunt* (*Hist. rom.*), et celui de Claudien : *Illi terribiles quibus otio vendere semper, mos erat et fœda requiem mercede pacisci,* tombent sur les IIIe et IVe siècles de notre ère; aussi l'auteur allemand Klemm, a-t-il eu raison de dire que toutes les monnaies prétendues germaines sont fausses et supposées.

Les types monétaires des nations étrangères étaient assez variés, *Rhoda* et *Emporiæ* en montraient de différents; *Marseille* en avait plusieurs sur ses produits d'argent longtemps seuls (1) et sur ceux de cuivre. Les Gaulois méridionaux y trouvèrent à copier, non-seulement des têtes de divinités, mais des images diverses; le bœuf cornu et le lion, l'aigle, le trépied, la roue; ils les reproduisirent en les accompagnant ordinairement de signes particuliers pour eux significatifs (2). Les figures symboliques puisées dans leurs propres croyances se multiplièrent sur les copies, assez peu artistiques pour la plupart, et complétèrent leur physionomie particulière. L'action des idées religieuses de la Gaule ne resta pas dans les limites du numéraire gaulois, elle s'étendit à celui de Marseille; on y reconnaît les *traces d'une barbarie toujours croissante, et une époque où tous les mythes revêtaient des formes astronomiques* (3).

D'autres monnaies, d'une origine plus lointaine et d'un métal plus attrayant, servirent de modèles aux Gaulois, à ceux les moins voisins de Marseille surtout. Émises par Philippe, roi de Macédoine, dont elles conservèrent le nom et le transmirent même aux monnaies émises dans le même

(1) M. Lelewel, *loc. cit.*, p. 28; M. de La Saussaye, *Numismatique narbonnaise.*

Ils imitèrent aussi les types de *Rhoda* et d'*Emporium.*

(2) *Voy.* Fauris Saint-Vincent, Millin et surtout M. de La Saussaye, dans sa *Numismatique de la Gaule narbonnaise.* Cet auteur produit des dessins de monnaies de Marseille, où, par une réaction de la Gaule sur cette ville, les emblèmes du croissant et de l'S se trouvent sur la tête d'Apollon. (Nos 34, 35 et 37, p. 65.)

(3) M. de La Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, pp. 84, 85.

système, ces pièces d'or avaient le mérite d'un poids élevé et d'une grande réputation dans le monde entier. Les Marseillais donnaient l'exemple, non-seulement de l'emploi ordinaire des *philippes*, mais sans doute aussi de leur contrefaçon. Sans monnaies d'or, d'un type qui leur fût particulier, ils durent fabriquer des copies fidèles de celles qui étaient reçues avec faveur dans le commerce. C'est chez eux sans doute que les Gaulois en trouvèrent *principalement* les modèles, transportés au loin, à la faveur de leur haute valeur intrinsèque et de leurs types accrédités (1).

Les Atrébates, les Morins et leurs voisins sont restés complétement étrangers à l'imitation des empreintes monétaires spéciales aux Marseillais comme aux habitants de Rhoda et d'Emporiæ; d'un autre côté, les types d'inspiration purement nationale, en très-petit nombre, ne furent pas les premiers inscrits chez eux. Les Belges en général reçurent leurs premières inspirations monétaires des pièces d'or d'origine macédonienne, non-seulement leur métal avait pour eux de l'attrait et le mérite de l'éclat exalté par leur antique poésie (2); non-seulement l'or reçu partout

(1) Les monnaies de Philippe sont très-pures, à plus de 23 carats et 16 grains, selon Cl. Patin, *Introd. à l'étude des médailles*, pp. 69, 70.

On a été chercher un peu loin peut-être les premiers modèles des monnaies gauloises. Les compagnons d'un Brenn ont pu rapporter des *philippes* de la Macédoine, mais les Gaulois ont dû voir ces monnaies en circulation à Marseille d'où elles se sont introduites dans la Gaule méridionale d'abord; à la suite d'un emploi assez prolongé sans doute, la pensée de les copier a pu seulement venir.

(2) *Voy.* les poésies bardiques.

Diodore de Sicile parle ainsi des Gaulois : *Quamvis gens auri sit valdè avida, propter religionem audet contingere.* (Lib. V.) *Voy.* aussi Athénée.

avec faveur était principalement utile à des peuples qui n'avaient besoin alors de monnaies que pour les transactions extérieures, mais les types des philippes avaient quelques rapports avec les idées religieuses des nations belges. La tête d'Apollon et le bige ou char du soleil, étaient de tous les signes anthropomorphiques, ceux qui devaient être le moins repoussés par des peuples dont la mythologie avait une expression essentiellement astronomique. Lorsqu'un certain développement commercial leur fit sentir le besoin de fabriquer des monnaies, les imitations des philippes étaient arrivées, de proche en proche, de modification en modification, aux limites de la Belgique. Là une assez grande décroissance et une tendance particulière se manifestent sur les monnaies, devenues les modèles immédiats du numéraire kymro-belge (1). L'orthodoxie druidique n'est pas entière sur les prototypes des pièces belges; une tolérance y est exprimée par l'image d'un buste divin (2). On y voit avec raison la tête très-développée du Dieu soleil, garnie d'une immense chevelure frisée; auprès de l'oreille est un crochet à longue hampe, sur le front une couronne de laurier, les cheveux qui accompagnent le profil de la figure ont pris la forme de croissants; les autres de signes tridentés ou trifoliés, imitant la figure de la lettre S (3). Au revers, un cheval parfois en partie dis-

(1) M. Ed. Lambert, *loc. cit.*, pp. 30, 66 et 132, regarde aussi cette espèce de monnaie comme le prototype des pièces belges, sur lesquelles les têtes laurées sont en décomposition.

(2) M. Lambert, p. 132, a dit : *Tête d'Apollon avec une immense chevelure frisée symétriquement en ꝏ, et une longue pointe ajustée dans la direction de l'oreille.*

(3) Le souvenir traditionnel de principe de ces transformations semble

loqué, parfois à gorge disjointe, et dont les jointures sont globuleuses, est accompagné de divers signes ou symboles, débris transformés avec peu de fixité encore, du bige grec et de son conducteur en décomposition; mais où dominent définitivement les globules, les croissants et une espèce de branche fructifère; les jambes d'un second cheval sont parfois apparentes. Ces pièces, toujours anépigraphes, d'un poids élevé et d'une dimension large, exceptionnelle pour l'extrême Nord, sont peu communes; à peine si on les rencontre sur le sol de l'ancienne Belgique (*voy.* pl. VIII, nos 1, 2, 3 et 4) (1). Des diminutifs seuls ont, à ma connaissance, été trouvés dans la Morinie et dans l'Atrébatie (2). Les auteurs anglais sont ceux qui éditent le plus grand nombre de ces pièces dans leurs planches numismatiques (3). La fabrication de ces monnaies, qui ne

exister dans la Bretagne française; les cheveux soufflés en l'air avec certaines paroles, y prétend-on, se transforment en serpents. (Marchangy, *Tristan le voyageur,* t. II, p. 7.)

(1) Dans son second supplément au *Recueil d'antiquités,* pl. III, no 14, Debast en édite une. A la p. 191, il dit : cette monnaie trouvée près de Gand. La pièce publiée par cet auteur, celle dessinée par Petau, *Veterum nummorum gnorisma,* 1610, et l'original du no 2 de la planche, p. 7, du *Journal of the arch. association,* 1849, ont les types tournés à droite et ne montrent que peu d'analogie avec les imitations belges. Cette analogie existe avec le quart de statère de M. le chevalier Bigant et le mien dont les types regardent aussi à droite.

(2) Musée de Saint-Pol; collection de MM. Bigant, Dewismes et Maroy, mon cabinet, pl. I, nos 5 à 9.

(3) Ruding; Akerman; Ch.-R. Smith, *Collectanea antiqua,* t. I, pl. VI, 4, LX, 1, *Journal of the arch. assoc., loc. cit.,* nos 1, 2, 6, 7.

M. Ed. Lambert n'en a publié qu'un dessin, et M. Lelewel, pl. VIII, 23 et 35, a dû copier Debast et M. Akerman.

montrent que peu d'affaiblissement relatif dans le poids des exemplaires les moins pesants et en même temps les moins larges et les plus disloqués dans leurs types ([1]), n'a sans doute pas persisté jusqu'au temps où les légendes s'introduisirent sur le numéraire du centre de la Gaule. On y reconnaît deux variétés bien distinctes, principalement par le regard à droite ou à gauche des figures empreintes. Elles appartiennent probablement à deux pleuplades différentes ([2]) et ont servi plus ou moins séparément de modèles.

Par leurs dimensions et leurs pesanteurs, par leur style, les monnaies dont il s'agit sont étrangères à la famille des monnaies belges définitives; aussi m'occupent-elles principalement par le motif de bien préciser le point de départ des types belges et de bien caractériser la forme primitive des objets qui les composent. Comme point de comparaison, ces monnaies sont utiles en même temps à la constatation d'une décroissance artistique dans le nord de la Gaule. Il ne s'agit pas toutefois des trois époques successives d'affaiblissement de l'art monétaire, reconnues pour

([1]) Il y a une analogie remarquable de fabrique entre les statères les plus grands et les diminutifs aussi les plus larges, les uns et les autres sont aussi d'un métal plus pâle.

([2]) Dans l'explication de ses planches VIII et X, M. Lelewel propose l'attribution aux Bellovaques des pièces dont les types sont tournés à droite, et, à l'Armorique, l'attribution des autres. A la p. 94, il admet en conséquence en Belgique l'imitation des types armoricains. Si, comme je le pense, ces pièces ne sont pas armoricaines, l'imitation des types armoricains n'a pas eu lieu en Belgique. Une seule chose semble pouvoir être affirmée au sujet des monnaies en question, c'est qu'elles sont les premières émises par les Belges.

des monnaies de Marseille, par Fauris Saint-Vincent (1), et que M. de la Saussaye a pensé un instant pouvoir appliquer au monnayage gaulois en général (2). La durée assez courte de la fabrication monétaire chez les Atrébates, les Morins et leurs voisins, y rend ces trois époques peu probables. La successive décroissance de l'art, correspondant à une progressive sévérité religieuse chez les Belges, n'est guère exprimée par des périodes de temps, elle est surtout en rapport avec des rayons de distance (3). Les divers groupes des monnaies belges en général, et leurs variétés même, semblent d'autant plus perdre les caractères artistiques primitifs, que les peuplades qui les ont émis sont plus éloignées du lieu par où le premier modèle s'est introduit (4). L'espèce de barbarie qui les distingue est

(1) *Notice sur Fauris Saint-Vincent,* p. 12. L'auteur a dit, p. 11, que si l'on découvrait des médailles au type de Marseille, dont les lettres et les têtes soient mal gravées, elles devraient être attribuées à des ouvriers gaulois, et classées à l'époque de la décadence des arts.

(2) *Revue numismatique française* de 1836, p. 307. Dans la *Numismatique de la Gaule narbonnaise,* M. de La Saussaye continue de croire à la décroissance artistique à Marseille.

(3) MM. Lelewel, pp. 16, 17; Rey, *Revue numismatique française,* 1837, et Akerman ont émis des idées plus ou moins opposées à celle que j'exprime. Ruding, en Angleterre. et Ghesquière, en Belgique, ont admis le progrès dans l'art monétaire celtique. Ce progrès ne me semble admissible que sous l'influence de la civilisation romaine. Selon le dernier de ces auteurs, les unitypes seraient les plus anciens produits du monnayage belge. M. Lelewel dit aussi les unitypes très-anciens. Nous verrons sur ces pièces des symboles nés du bris de la tête divine.

(4) Les caractères évidents d'imitation de pièces dont le rôle de monnaies n'est pas contesté, combattent victorieusement la pensée de ne voir dans les pièces belges que des espèces de *marques, d'amulettes, d'emblèmes cabalistiques, sans valeur commerciale.*

d'autant plus grande que les nations auxquelles ils appartiennent s'éloignent davantage du contact civilisateur. Chaque variété, toutefois, n'est pas sans ressentir l'influence du temps. Cette influence est exprimée par des modifications fâcheuses, très-peu sensibles pour les objets des types, mais assez prononcées dans la forme des flans de plus en plus étroits et dans leurs poids de moins en moins grands. Chaque variété, distinguée le plus souvent par une couleur particulière de métal (1), exagère progressivement ce fait général dans la Gaule belgique, que les flans, d'une largeur moindre que celle des coins, ne peuvent recevoir l'inscription entière des types. En voulant ramener les monnaies aux dimensions du statère macédonien, on conserva aux coins une largeur qui n'était pas en rapport avec l'étroitesse des flans (2).

(1) Les différents alliages, soit par l'argent, soit par un cuivre rouge, soit par un cuivre jaunâtre, soit par des quantités plus ou moins grandes de ces métaux secondaires ordinairement mélangés, mais dont l'un est assez prédominant pour donner son nom à l'alliage entier, sont ordinairement dans ces mêmes conditions pour les statères et pour leurs diminutifs. Ils offrent un excellent moyen de contrôle des autres motifs de rattachement des diminutifs aux statères des divers groupes.

(2) Il résulte de là qu'il faut les dessins de plusieurs monnaies semblables pour avoir un type complet.

La diminution successive de largeur des flans et surtout la différence sensible de poids entre les divers échantillons amenés ainsi dans tous les groupes aux conditions artistiques et commerciales des derniers temps gaulois, unissent leur signification à celle des découvertes, pour assurer l'existence simultanée des divers groupes monétaires du vrai système belge. De là leur attribution rigoureuse à des peuplades diverses. C'est un principe admis généralement que les diverses espèces de monnaies vont ordinairement en baissant de poids; il a été appliqué avec justesse à la Gaule par M. Lelewel, p. 288.

Le monnayage gallo-belge s'étant produit durant la longue période de vogue des *philippes*, il serait difficile de déterminer le moment précis où il a commencé, et c'est sans aucune certitude qu'on a porté son point de départ à un siècle avant notre ère [1]; si les administrations séparées des Atrébates et des Morins étaient encore entièrement entre les mains des prêtres, lors de la tardive introduction du monnayage chez eux, comme je le pense, il ne peut être douteux que la direction de la fabrication monétaire ne leur appartînt; partout cette direction a été considérée comme l'un des attributs de la souveraine puissance. Si l'administration civile n'était plus à eux, chez les diverses nations belges, ils avaient au moins conservé une grande autorité, une influence irrésistible, car ils étaient les hommes de la science, et les idées religieuses avaient conservé une toute-puissance. De toute manière donc l'expression des croyances druidiques doit se trouver sur les monnaies des nations belges. Dans la sévérité de ces croyances, tous les types doivent être formés de symboles rigoureusement orthodoxes. Pour ne point accepter ce point de vue, il faudrait faire une exception au principe généralement admis, que toutes les nations de l'antiquité mirent sur leur numéraire les emblèmes allégoriques de leurs croyances religieuses, et exprimèrent ainsi l'importance et le caractère sacré de la monnaie. Edward Davies s'est, à mes yeux, placé sur le terrain de la raison et de la

[1] M. de Fréville, *De la civilisation et du commerce de la Gaule septentrionale; Mémoire des antiquaires de France*, t. XXII, p. 111. Cet auteur croit aussi devoir reporter l'existence du monnayage, dans le sud de la Gaule, au IIe siècle.

vérité, en cherchant une interprétation aux moindres objets posés sur les monnaies celto-bretonnes, car il ne doit s'y trouver rien d'inutile, rien d'inexplicable, lorsque leur composition fut définitivement réglée (1).

Les modifications des types polythéistes, que j'ai signalées sur les monnaies qui servirent de modèles immédiats aux nations belges, étaient insuffisantes. Un buste divin quelconque ne pouvait être intronisé chez des peuples où l'anthropomorphisme était rigoureusement prohibé et la construction des temples regardée comme injurieuse à la divinité; et cependant il était utile de conserver la physionomie des types connus dans le commerce des nations. On s'attacha donc à transformer les diverses parties du buste divin, en signes mythologico-druidiques, sans leur faire perdre complétement leur physionomie ni l'aspect d'ensemble de ce buste (2). Ces signes variés ou différemment combinés par les diverses peuplades de la Gaule belgique, reçurent une consécration religieuse qui excluait tout changement, tout progrès artistique. De là ces groupes monétaires distincts et invariables, jusqu'au moment où, à la veille de la conquête romaine, alors que, par une *hérésie monétaire,* on soumit à l'*écriture* profane les

(1) La signification des objets admis dans les types devait être bien établie, lorsque les Bretons insulaires commencèrent à fabriquer des monnaies.

(2) Pour détruire tout doute que la décomposition du buste divin ait eu pour résultat la formation de signes symboliques, il suffirait de voir tous les signes qui en sont nés, avoir été reproduits isolément sur les deux faces des monnaies gallo-belges, et avoir persisté sur les monnaies du moyen âge, dans les écussons héraldiques, etc. Tous ces signes, du reste, s'interprètent par les idées et les pratiques du druidisme belge.

types inscrits du symbolisme druidique (1). La déformation graduelle des types primitifs toutefois est telle, assez souvent, que, sans une comparaison attentive avec le prototypé immédiat, il serait difficile de reconnaître la filiation macédonienne (2). Non-seulement le buste divin fut décomposé et de ses bris on forma des symboles d'orthodoxie druidico-belge, mais la face du flan qui le portait ne montre parfois qu'un relief ovoïde auprès duquel les signes nés du buste sont en très-petite quantité. Non-seulement le char et son conducteur ne conservèrent aucun reste qui ne fût transformé, mais un seul cheval fut figuré, sans aucune trace du second. Ce cheval libre et au galop, prit des caractères tellement spéciaux dans le nord de la Belgique, que M. Lelewel a été amené à dire qu'il était d'une race particulière (3). Les parties de son corps sont disjointes et globuleuses; il n'a pas de crinière, et sa gorge très-fréquemment fourchue est distante de son corps. Si, dans certains groupes, sa queue et son unique oreille, à l'instar d'une corne ou en forme de croissant, sont ordinairement placées loin du corps, dans d'autres, les deux oreilles, attachées à la tête, tournent semi-circulairement, et la queue affecte des formes diverses. Cette description doit être modifiée pour le cheval belge monétaire dont les formes sont moins grossières à mesure que son lieu de naissance se rapproche de la Gaule centrale. A l'image du cheval fut ordinairement substituée, sur les diminutifs en

(1) Lelewel, *loc. cit.*, p. 171.

(2) L'étroitesse des flans sur lesquels les types ne peuvent être que partiellement inscrits, en est en partie cause.

(3) *Type gaulois*, pp. 67, 68.

or du stratère, la figure du chêne également généralisée et modifiée de manière à rendre distincts les numéraires des diverses nations belges (1). Les métaux inférieurs conservèrent le cheval de formes diverses, pour leur type principal, et reçurent au revers des dessins symétriques et cruciformes d'une généralisation systématique. Ces dessins cruciformes se retrouvent très-rarement sur l'or exhumé du sol de la Belgique actuelle.

L'attribution générale des monnaies gauloises, dont le caractère ordinaire est la dislocation, la disjonction des types et la décomposition du buste divin a été faite, il y a déjà longtemps, à la Gaule belgique et à l'Angleterre (2). Ghesquière cite des découvertes de ces pièces dans le pays d'Alost, dans les environs de Gand et de Tourcoing ; il dit ensuite : *eu égard que ces monnaies se trouvent assez communément dans la Belgique et qu'on n'en découvre*

(1) On trouve les quarts de statère au type du chêne dans toutes les parties de l'ancienne Gaule belgique, sur les territoires occupés par les Germains, moins toutefois que sur ceux habités par les Gallo-Belges. Il n'est guère possible jusqu'à présent de déterminer les diverses variétés appartenant aux différentes peuplades. Celles des Atrébates et des Morins sont déterminées par des découvertes fréquentes, mais il serait trop hardi de dire qu'aucune autre nation n'en a émis d'absolument semblables.

Du sol de l'Angleterre, on exhume aussi des quarts de statère au type du chêne ; les uns, absolument semblables à ceux trouvés sur le continent, pourraient en provenir ; les autres portent des caractères spéciaux à la Grande-Bretagne. *Voy.* les *Collectanea* de M. C.-R. Smith, v. 1, pl. VII, nos 1, 2, 3 ; pl. LVI, no 7 ; le *Journal of the British association* et le *Numismatic chronicle*, v. 11, p. 92 et planche.

(2) M. Akerman, après Ruding et d'autres auteurs, a dit plusieurs fois : *Generally bear the rude figure of a horse with the limbs disjointed...*

point de pareilles dans la Gaule celtique, ni dans l'Aquitaine, j'ai cru pouvoir les regarder comme étant des espèces vraiment belgiques et nos plus anciennes monnaies d'or nationales (1). Debast reprend les citations faites par Ghesquière, des noms de lieux des découvertes; il y ajoute celui d'Audenarde, et conclut absolument comme son devancier (2). M. Lelewel, abondant dans le même sens, a écrit ces mots : *Ce sont les terrains belges et de l'île britannique qui fourmillent de ces especes* (3). Je n'ajouterai pas en détail les noms des localités gallo-belges septentrionales où des monnaies de cette espèce ont été trouvées, presque toujours une à une, l'énumération en serait extrêmement longue, il ne faudrait peut-être pas omettre un seul nom des villages du nord de l'ancienne Gaule. Autant les pièces dont il s'agit sont communes dans la Gaule belgique, autant elles sont rares partout ailleurs, l'Angleterre exceptée.

En faveur de cette attribution à l'extrême nord des Gaules, de monnaies d'un genre particulier ayant les caractères que je viens de lui déterminer, on peut invoquer encore les monnaies et les méreaux du moyen âge. Il existe une analogie irrécusable et souvent un agencement identique entre beaucoup d'objets des types monétaires et méralliques de cette époque, dans la Morinie, dans l'Atrébatie et les régions voisines, et les symboles posés sur les monnaies de ces pays durant la période gauloise. Au moyen même des monnaies successives, on suit la descendance des

(1) *Mémoire sur trois points intéressants*, pp. 35, 36.

(2) *Antiquités romaines et gauloises trouvées dans la Flandre*, p. 429

(3) *Type gaulois*, p. 67.

Beaucoup d'autres auteurs ont suivi ces diverses autorités.

signes symboliques gallo-belges jusqu'aux temps modernes.

L'analyse des types démontre la transmission, souvent non interrompue, de ces signes symboliques et justifie l'importance attachée par moi aux moindres objets des types kymro-druidiques. J'avais d'abord conçu l'espérance de trouver dans la reproduction presque localisée de ces signes au moyen âge, non-seulement la preuve que les monnaies gauloises sur lesquelles ils se trouvent exclusivement, appartiennent au pays où ces signes sont si souvent reproduits, mais un moyen de spécialisation plus particulière encore; j'ai dû y renoncer, en acquérant la conviction que si tous les symboles druidico-belges n'étaient pas exprimés partout et ensemble sur les monnaies des diverses peuplades, tous cependant leur étaient également sacramentels, et qu'ils restèrent, dans les traditions belges générales, sans exception, sans choix absolu, sans transmission entièrement spéciale à chaque localité.

Dans l'analyse des types, on verra l'emploi plus ou moins successif dans l'ancienne Belgique, souvent avec leurs formes et leurs combinaisons antiques, du cheval, du coq, d'un animal ailé, du chêne, de la faucille, de la crosse, de la fleur de lis ou d'un signe tridenté ou trifolié, du gui, des pierres ou billettes, du carré, du triangle, de la petite croix à branches égales, de la roue, du cercle centré, du cercle simple, du globule, du croissant, de l'étoile, du V ou chevron, du S ou tenon; on verra le soin qu'on eut longtemps d'attacher la plupart de ces objets à la croix chrétienne, ou de les poser entre ses branches, en signe de leur soumission au christianisme et en souvenir de leur antique importance symbolique. Dans l'analyse des types, on verra la transfor-

mation progressive de quelques anciens symboles belges, de ceux surtout dont la forme prêtait à une signification siglique ou alphabétique. On verra que lorsqu'une lettre rappelait l'image d'un ancien signe symbolique (1), elle était, même dans les légendes, souvent modifiée, selon les modifications de formes ou de position que le signe gaulois avait autrefois reçues (2). On verra ces *lettres symboles* fréquemment posées dans l'emplacement ordinaire des légendes, soit seules, soit en surabondance; on les verra dans les cantons de la croix (3). L'epsilon, devenu lunaire, le tenon ou double crochet figurant un S, le croissant changé en C, le chevron ou fourchon en A ou V, la petite croix modifiée en X, le cercle transmué en O, et le tau en T, présentent dans le nord de l'ancienne Gaule des exemples fréquents de la transformation que je signale. Les lettres qui rappellent des signes symboliques, fréquemment rassemblées dans le lieu consacré aux légendes monétaires, soit sans intention de leur donner une signification légendaire, soit surtout, lorsque comme initiales, elles peuvent former un sens, ont souvent dérouté la sagesse des OEdipes modernes (4).

(1) L'ancien rôle hiéroglyphique des lettres de l'alphabet a été établi par Court de Gebelin, dans l'*Origine du langage et de l'écriture;* aux pp. 400 et suiv., il dit *que toute écriture est hiéroglyphique.*

(2) L'O est quelquefois même changé en globule dans les légendes carlovingiennes. (*Voy.* la *Revue numismatique belge* de 1855, p. 182.) Plusieurs globules combinés remplacent parfois l'O des légendes.

(3) L'expression de *lettres et caractères* est au moyen âge sans cesse employée pour exprimer les signes sortilégiques ou talismaniques par les auteurs qui s'occupent des sciences occultes ou cabalistiques. *Voy.*, entre autres, Albert, dit le Grand, Bodin, de la Mirandole, Thiers, etc.

(4) M. Lelewel, dans la *Revue belge de numismatique*, t. II, p. 309,

Ces observations sont essentiellement applicables à l'Angleterre comme à la France septentrionale; c'est la sanction la plus forte de leur justesse. La Grande-Bretagne était et est restée, durant un long espace de temps, la terre classique des idées druidiques.

Une planche de comparaison des signes monétaires du moyen âge avec ceux de l'époque druidique dirait bien mieux que mon texte l'analogie de leurs formes et de leurs agencements. A presque tous les objets des types gallo-belges, j'ai l'espérance de trouver une valeur mythologique, un sens emblématique et même un nom véritable; tandis que les signes qui leur ressemblent, dans les types monétaires du moyen âge, n'ont pour la plupart que des appellations insignifiantes ou ridicules. N'oublions pas que ces derniers signes ne sont rattachés dans leur emploi monétaire, durant une époque éminemment symbolique, par aucune liaison convenable, par aucune signification sérieuse et acceptable.

La passion pour l'allégorie et la croyance à la vertu des choses symboliques (1) qui ont dominé tout le moyen âge, assurent que des signes n'ont pas été figurés alors au hasard

a dit que les lettres en dehors des légendes, que sa vue lui a permis de saisir sur les monnaies de l'extrême nord de l'ancienne Gaule, et qui sont concentrées dans le sud de la Flandre, à Cambrai, à Montreuil à Arras, à Saint-Omer, à Abbeville et à Tournai, sont C, ε, S, T. En y ajoutant V ou A, O, ω et ϖ gothique confondus souvent avec l'ε lunulaire, que l'on y trouve aussi fréquemment, on a justement les lettres alphabétiques qui ressemblent à d'anciennes figures symboliques de la Gaule belgique.

(1) *Voy.*, entre autres preuves, l'œuvre d'Albert, dit le Grand, *de Secretis mulierum... ejusdem de virtutibus, herbarum, lapidum et animalium quorundam.*

et sans motifs, comme on a semblé le croire, en se faisant une bien fausse idée de l'intelligence humaine. Lorsqu'on sera bien convaincu que la réflexion et le raisonnement n'ont jamais été complétement exclus de la direction des sociétés humaines, que, dans la transformation de la famille païenne en famille chrétienne, il y eut des nécessités qu'il fallut subir, bien des choses qu'il fut nécessaire de tolérer, lorsqu'on aura bien étudié la longue période de transition entre les idées antiques et les idées nouvelles, lorsqu'on aura bien remarqué la persistance des traditions gauloises, bien apprécié la quasi-localisation de quelques-unes de ces traditions et des signes symboliques qui les manifestaient, lorsqu'on aura bien comparé entre eux les signes monétaires des deux époques mises en présence, on comprendra facilement le parti que je désire tirer de leur si parfaite ressemblance, pour appuyer l'attribution des monnaies que je publie au nord des Gaules.

La décomposition systématique des types modèles pour former de leurs bris des symboles orthodoxes (1), le mutisme le plus rigoureux (2), la presque immobilité artistique, sont

(1) M. Lelewel a exprimé la décomposition du buste divin par les mots de *tête hachée en destruction*. M. de La Saussaye, moins bien placé, a toutefois reconnu dans les types belges les différents objets qui figuraient dans les cérémonies de la religion druidique. (*Revue numismatique française*, 1837, p. 83.)

(2) Dans la *Revue numismatique française* de 1836, p. 150, M. Cartier a dit : *N'écrivant pas, les druides ne devaient avoir que des pièces muettes*. Cette interprétation des textes de J.-César (lib. VI, c. 14) et d'Origène (*Contra Cels.*, lib. 1) est surtout applicable aux monnaies d'or des Kymro-Belges, dont les types avaient un caractère essentiellement druidique. L'absence de légendes s'accorde, on ne peut mieux, avec la

en rapport avec la sévérité et l'exclusivisme des principes du druidisme chez les Belges. La permanence des mêmes symboles et de leurs agencements dans tous les groupes monétaires, exprime la propriété exclusive de chaque groupe, parfaitement distincte, à chacune des nations belges (1); c'est la conséquence inévitable du fractionnement du territoire gallo-belge entre des nations séparées d'administration et souveraines chacune sur son sol. Le principe des attributions exclusives des divers groupes monétaires aux différentes peuplades belges est puisé dans la marche ordinaire des sociétés humaines; les exemples de monnayages nombreux et spéciaux existent à toutes les époques et dans tous les pays où la souveraineté s'est trouvée morcelée et disséminée.

Indépendamment de l'étroitesse, de l'épaisseur et de la concavité assez ordinaires des flans, le système monétaire du nord des Gaules, montre d'une manière générale un caractère spécial dans la fabrication, d'abord exclusive, de l'or, auquel fut adjoint assez tardivement le cuivre et exceptionnellement le potin. Jules-César a pris sur le fait le système d'exclusion de l'argent, que les observations modernes rendent indubitable pour la Gaule belgique (2).

décomposition du buste divin. Pas d'écriture pour les choses sacrées et pas d'images humaines de la divinité, voilà les principes essentiels de la religion qui avait donné naissance au druidisme. Les monnaies hébraïques ont des légendes et pas d'images même d'animaux.

(1) Il faut peut-être faire une exception pour quelques peuplades d'origine germanique qui pourraient avoir copié assez littéralement les monnaies de leurs voisins.

(2) Je ne puis passer sous silence une monnaie d'argent du poids

Ce conquérant historien l'a constaté dans la Grande-Bretagne, pays dont la partie la plus civilisée, peuplée des descendants des Gallo-Belges, marchait en tout de conserve avec la Gaule belgique. Selon le texte des Commentaires, pris dans un manuscrit du xe siècle, et regardé comme le plus ancien de tous ceux connus, César a dit des Bretons : *Ils se servent de monnaies de cuivre et d'or ou d'anneaux de fer d'un poids déterminé* (1). Le texte qui s'exprime

de 13 grammes publiée par M. Lelewel, pl. VI, n° 37, comme ayant été trouvée en double exemplaire, entre Douai et Arras, semble-t-il. M. Lelewel en parle dans la description de sa planche VI et dans les *Éléments du type gaulois;* il voit sur ce petit argent concave un simulacre de la tête singulièrement façonnée. Que cette monnaie d'argent soit belge ou bien plutôt bretonne d'après la fabrique, elle ne peut guère précéder l'époque de la conquête romaine. A son occasion, le savant Polonais fait remarquer, p. 191, qu'au moment de la conquête romaine, *le cheval belg, coin de l'or ou de l'électrum, parcourut l'argent.* Cette observation est très-applicable à l'Angleterre.

(1) *Numismatic chronicle,* n° 1. *Voir* aussi la *Revue numismatique française* de 1839, p. 72. M. Lelewel, *loc. cit.,* p. 388, donne aussi cette version : *Utuntur* (*Britanni*) *aut ære, aut nummo aureo, aut annulis ferreis, ad certum pondus examinatis pro nummo.* On la trouve également dans la nouvelle édition de Ruding. M. de la Saussaye, dans la *Revue numismatique française* de 1839, p. 315, lui oppose un texte grec. Celui-ci ne peut être comme les autres qu'une copie et encore d'une traduction, sa date plus ou moins ancienne n'exclut par l'erreur. La véritable appréciation de la confiance à donner aux divers textes est dans la concordance de leurs expressions avec les preuves matérielles ou les faits. Le texte que j'adopte est bien antérieur au temps où l'observation des faits aurait pu le faire modifier par le copiste. Omettre des mots est du reste une erreur plus ordinaire que celle d'en ajouter.

César a été étonné non-seulement de l'emploi d'anneaux de fer comme monnaie, mais de l'exclusion de l'argent, métal le plus ordinaire dans les systèmes monétaires grec et romain.

ainsi est évidemment le meilleur ; on l'a démontré par des arguments nombreux, je le constate par des monnaies du système kymro-druidique trouvées constamment des deux côtés du détroit maritime, et qui, d'après leurs empreintes, existaient certainement avant la première invasion romaine. Les types et la forme des monnaies bretonnes d'argent accusent une nouveauté relative, admise par M. Lelewel ; le docte Polonais reconnaît que les Bretons insulaires n'ont eu longtemps que l'or et le bronze monnayés, comme les habitants de leur mère patrie [1].

Développer les preuves d'une communauté de système monétaire entre les Belges en général, entre les Atrébates, les Morins et leurs colonies établies en Angleterre, serait une véritable perte de temps. Elle est si évidente qu'appuyés sur les textes erronés des Commentaires de César et sur la ressemblance des monnaies découvertes de chaque côté de la Manche, les anciens maîtres de la science numismatique, Eckel, Sestini et Mionnet entre autres, avaient cru devoir refuser aux Bretons insulaires, avant la première expédition romaine, la fabrication des monnaies dont ils avaient l'usage, pour l'attribuer exclusivement aux Gaulois. De cette opinion, longtemps suivie par les auteurs modernes, et qui semblait assez bien motivée, on a retranché ce qu'il y avait d'extrême, pour en restreindre la portée dans les limites assez étroites des temps primitifs du monnayage

(1) *Loc. cit.*, p. 392.

L'existence de nombreuses monnaies unitypes en cuivre, trouvées dans la Morinie et celle de pièces bitypes d'un style orthodoxe dans le druidisme appuient beaucoup ce point de vue.

gallo-belge (1). A l'heure qu'il est, on accepte généralement, en principe, le fait d'un monnayage celto-breton (2), peu développé jusqu'à l'époque de Jules-César et assez servilement imité de celui des Gallo-Belges, leurs voisins et leurs ancêtres. De toute manière donc, il paraît certain qu'en signalant l'or et le cuivre comme les métaux composant les monnaies bretonnes, César a donné des renseignements précieux sur le système monétaire des Gallo-Belges. Le monnayage breton n'admit que des modifications typiques peu importantes jusqu'à l'expédition de Jules-César (3); mais sous l'influence romaine, les Bretons insulaires changèrent beaucoup les types de leurs monnaies; ils monnayèrent l'argent de même que l'or et le cuivre. Des légendes accompagnèrent des types de tradition nationale et d'autres

(1) Le doute est encore exprimé quelquefois; *voir* M. Lelewel, *loc. cit.*, pp. 16, 392, etc.; M. Akerman, *Numismatic chronicle*, n° 1 et 1836; et *Archeologia. La revue numismatique française*, 1836, p. 310; 1837, pp. 25, 75; 1839, p. 71, etc.; M. Hawkins, *id.* et *id.*, p. 74; M. Evans, *Numismatic chronicle*, t. XII, p. 127.

(2) Dès l'année 1826, M. le marquis Roger de Lagoy reconnaissait le monnayage breton dans son *Essai sur les médailles antiques de Cunobelinus*.

(3) Il semble impossible de distinguer parmi les médailles celtiques trouvées en Angleterre, toutes celles appartenant à ce pays jusqu'à l'invasion romaine. Cette impossibilité tombe surtout sur les unitypes. Parmi les monnaies d'or dont l'un des types est né de la décomposition du buste divin, l'Angleterre pourrait réclamer exclusivement celles ou le cheval est aussi décomposé, et celles dont le cheval, tourné à gauche, affecte l'aspect d'un animal fantastique; enfin, les monnaies où la roue est posée sur le cheval. L'habitude de voir les monnaies du genre belge fait reconnaître l'aspect breton; les doubles croissants, nés des mèches de cheveux de la tête décomposée, ont surtout des formes aiguës sur le sol de l'Angleterre.

d'inspiration nouvelle. Dès lors il n'y eut plus d'entente entre les peuples de la Gaule belgique et ceux de la Grande-Bretagne pour la fabrication monétaire.

Si l'or fut toujours le seul des métaux précieux monnayé dans la Gaule belgique du nord, comme en Angleterre, jusqu'à la venue des Romains, la cause n'en est pas dans les idées religieuses des peuples qui habitaient ces pays, puisque des pièces d'argent, dans le véritable style kymro-belge se rencontrent abondamment sur le territoire d'une nation kymris, établie dans le sud-ouest des Gaules (1). Non-seulement l'or monnayé convenait particulièrement à des peuples peu civilisés, négociant entre eux par échanges, mais la Belgique était complétement privée de mines d'argent, du reste rares en Angleterre et même dans toute la Gaule (2). Dans cet état de choses, le monnayage de l'ar-

(1) Le produit d'une découverte importante de ces monnaies d'argent a été longtemps entre les mains d'un orfévre de Bordeaux, et le commerce l'a répandu dans les collections. Ces monnaies portent, dans leur face concave, un cheval de formes particulières, aux jointures globuleuses, accompagné de symboles divers. Sur la face convexe, le buste divin est transformé en signes symboliques particuliers. Il y a là sans doute une révélation de culte, et partant d'origine pour la nation qui a émis des pièces si caractéristiques. Quelques auteurs et M. Amédée Thierry, t. I, pp. 37 et 131, t. II, p. 115, citent les Boies habitant les landes des Turbelles, non loin de Bordeaux, comme étant d'origine kymrique et les habitants du sol toulousain comme d'origine belge.

(2) La rareté des mines d'argent en Gaule et en Angleterre est prouvée par les dires de plusieurs anciens auteurs. Diodore de Sicile dit positivement qu'on ne déterrait aucun argent dans la Gaule, et qu'on y trouvait beaucoup d'or (*a*); Aristote fait provenir l'argent gaulois de

(*a*) Lib. V. Procope a dit, en parlant des Francs : *Aureum nummum e nativo Galliarum metallo hi cudunt* (Lib. X ; *de Bello Gothorum*)

gent paraît être un progrès dans la civilisation gauloise. Les relations des Gaulois méridionaux avec les Marseillais, qui, d'origine et de civilisation grecques, usaient de préférence des monnaies d'argent, amenèrent rapidement ce progrès chez eux. Si la Gaule du nord, fort en retard, avait pu suivre la marche de la Gaule centrale, après avoir monnayé le cuivre, ce qui indique un changement de caractère dans son commerce intérieur, elle eut fait des monnaies autonomes d'argent, pour satisfaire aux nécessités du développement de ses transactions, de son négoce.

l'Ibérie, d'où les Marseillais le tiraient (*a*); Athénée fait couler l'argent des monts Ripées (*b*). Au dire de Strabon, qui, le premier, modifia l'exagération des écrivains ses prédécesseurs, deux petites peuplades de la Gaule méridionale, possédaient des mines d'argent par exception (*c*). Florus (*d*) et Pline (*e*) ne disent rien à ce sujet, lorsqu'ils parlent des ouvriers d'Alise, qui avaient trouvé le procédé du placage de l'argent sur le cuivre; en citant l'adresse des Gaulois dans l'exploitation des mines et dans le travail des métaux, Pline fait voir l'inégalité de la rareté de l'argent, pour les diverses nations gauloises, par les différentes évaluations relatives entre ce métal et l'or (*f*). Quant à l'Angleterre, Ciceron écrivait que l'or et l'argent manquait à son sol (*g*). De cette erreur, rectifiée par César, Strabon (*h*), Solin (*i*) et Tacite (*j*), et de toutes les autres citations des auteurs, il ressort le peu d'abondance de l'argent chez les Bretons insulaires, comme chez les Gaulois et surtout chez les Belges.

(*a*) Ex libro *de Mirab. auscultationibus.*
(*b*) Lib. VII.
(*c*) Lib. IV.
(*d*) Lib. III, c. 2.
(*e*) Lib. XXXIV, c. 8, 17.
(*f*) *De Gallia,* lib. XXXIII.
(*g*) *In Britannia nihil esse audis neque auri neque argenti.*
(*h*) Lib. IV, c. 2.
(*i*) C. 32, 35.
(*j*) *Fert Britannia aurum et argentum et alia metalla.*

Les Romains ne lui en laissèrent pas le temps. Par l'absence de monnaies d'argent, les Belges furent nécessairement amenés à la fabrication d'espèces d'or de faible valeur; aussi est-ce très-exceptionnellement et très-tardivement qu'ils émirent, en diminutifs de leurs pièces d'or, autre chose que des quarts de statère; le triens n'appartient vraiment pas à leur système monétaire.

Auprès de l'or et du cuivre Jules-César place, dans la Grande-Bretagne, le fer avec l'emploi de monnaies et sous la forme d'anneaux. Ce pays n'était pas le seul dans l'antiquité ou le fer avait rang parmi les métaux monétaires. Les Lacédémoniens, les Clazoméniens, les Byzantins eurent des monnaies de ce métal (1). Athénée semble en attribuer à des nations de race celtique. Cet auteur veut demontrer le peu de justesse de la pensée des *Scordisques,* de prohiber l'usage de l'or, dans l'espérance de diminuer le nombre des crimes. Faute d'or, dit-il, on commettrait des actions criminelles pour l'argent; faute d'argent, pour le cuivre; faute de cuivre, pour le fer; si toute valeur était retirée à ces métaux, ajoute-t-il, des crimes auraient lieu pour la possession des choses nécessaires à l'existence (2).

L'attention des numismates anglais a été éveillée par des découvertes, faites chez eux, d'anneaux d'une forme par-

(1) Aristote, dans ses *Œconomiques,* parle de l'usage de monnaies de fer chez les Clazoméniens. Plutarque, dans la *Vie de Lycurgue,* c. XI, en attribue aux Lacédémoniens; Pollux en donne aux Byzantins.

Pour accepter le dire de Plutarque, il faut sans doute le dépouiller de son exagération touchant le volume et le poids des monnaies de fer des Lacédémoniens.

(2) *Loc. cit.*

ticulière, et leurs travaux ont justifié la mention du vainqueur des Gaules. L'emploi d'anneaux comme monnaies, dans la Grande-Bretagne, paraît assuré (1). On croit même savoir qu'après l'expulsion des Romains du territoire britannique, les anneaux de métal y étaient encore usités, concurremment avec les autres monnaies du pays (2). Les anneaux sont trouvés d'ordinaire dans la partie de la Grande-Bretagne la plus éloignée de la Gaule. Là, je l'ai dit, existait une population étrangère à la race celtique ou gauloise; ses mœurs, ses usages, étaient différents de ceux des peuples celtes. Primitivement et à une époque trés-reculée, ses rapports commerciaux furent très-ordinaires avec les nations orientales, avec les Phéniciens d'abord, puis avec les Tyriens, les Carthaginois et avec certains habitants de l'Espagne. Cette population était celle des Silures, regardée comme la plus ancienne sur le sol britannique. Qu'elle y soit arrivée directement ou indirectement, son point de départ était l'Orient, sans doute. Dans cette occurence, il est très-intéressant de constater l'usage des anneaux-monnaies par les peuples orientaux; il en doit sortir un précieux renseignement.

(1) Sir William Beetham, *Papers read before the royal irish;* Dublin, 1836.

M. Akerman, *Observation on the coinage of the ancient Britons,* p, 7.

Voy. dans *the Numismatic chronicle,* de l'année 1844, les articles de MM. John Tobies; Edward Jones; Bononie; Ed. Hoare; Dickinson; William Beetham; G. Wilkinson; *voy.* encore aux années 1851 et 1854.

Voy. le journal l'*Institut* de 1837, p. 100; M. Depping, *Expéditions maritimes des Normands,* lib. I. c. 111, p. 30; M. Pierre Victor, *Coup d'œil sur les antiquités scandinaves,* p. 33, etc.

(2) M Beale Post.

Des découvertes récentes ont fait connaître, en Afrique, des anneaux en fer, en cuivre et en or qui, sous le nom de *Manilla*, y avaient un cours monétaire. Leurs rapports de forme avec les objets antiques, le plus souvent trouvés sur le sol de l'Irlande, ont d'autant plus appelé l'attention, que le mot *manilla* est encore employé aujourd'hui par les Irlandais pour indiquer la monnaie, et qu'il conserve pour eux la signification du mot *pecunia*. D'intéressantes dissertations sur les manilles ou anneaux-monnaies, les montrent en Orient, dans leur usage ancien et moderne, toujours le même; les anneaux en métal précieux y sont encore pesés comme au temps de Joseph, fils du patriarche Jacob. Parmi les objets de commerce entre les Anglais et les habitants du *New-Calabar*, sont les *Manillas*, monnaies de ces peuples, les unes en fer, les autres en alliage de cuivre et de laiton. Dans l'intérieur du *Sennaar*, où si peu de changements ont eu lieu depuis le temps des Pharaons, des pièces d'or de forme annulaire sont à l'usage de monnaie courante; dans la Nubie de même. Enfin dans une grande partie de l'Afrique, on rencontre des anneaux-monnaies. Comparés aux dessins d'anneaux des peintures antiques de l'Égypte, et avec les anneaux qu'on retrouve en Irlande, ils sont tous considérés comme de la même famille, et comme le produit de la même inspiration, chez des nations livrées à un culte astronomique : l'anneau-monnaie serait l'image du croissant de la lune.

Les anneaux-monnaies signalés par Jules-César semblent n'avoir pas fait partie du système monétaire celto-breton. S'il en avait existé dans quelque partie de la Gaule, ce dominateur des Gaulois les y aurait vus ou en aurait

entendu parler durant ses fréquents séjours chez toutes les diverses nations gauloises ; sa remarque eût alors été commune à la Gaule et à l'Angleterre. L'usage des anneaux-monnaies ne pouvait pas passer inaperçu, comme l'exclusion de l'argent, dans le système monétaire des Belges ; dans la circulation générale des monnaies gauloises, l'argent des autres provinces se mêlait à l'or et au cuivre de la Belgique. Cette dernière province, du sol de laquelle on n'en exhume jamais, n'avait donc pas d'anneaux-monnaies au temps de Jules-César et aucun souvenir de leur emploi n'y était conservé (1). En m'autorisant encore du silence de César, dans ses Commentaires, je dirai aussi qu'elle ne possédait pas de rouelles monétaires, et que, si elles y avaient été plus anciennement usitées, la mémoire n'en avait pas été gardée (2). A mes yeux, les rouelles sont des objets religieux, des amulettes solaires, des phylactères ou talismans, et leur symbolisme est tout ce qu'il y a de commun entre elles et les roues placées dans les types des monnaies

(1) J'ai cité parmi les peuplades placées à l'extrême sud de la Gaule celle des Silures. Si cette nation a fait usage d'anneaux-monnaies, ce fut sans doute à une époque fort reculée. Elle a dû en perdre l'habitude sous l'influence des civilisations qui pénétrèrent successivement sur le sol gaulois méridional.

(2) *Voir* les articles de MM. de Saulcy et Akerman, dans les diverses Revues numismatiques, et surtout celui inséré dans la Revue française de 1836, p. 172. Depuis lors, M. Lelewel, *loc. cit.* ; M. Dufresne, dans le journal l'*Austrasie* ; M. Ed. Lambert, *loc. cit.*, p. 7 ; M. Duchalais, *Description des médailles gauloises*, p. 296, etc., se sont occupés des rouelles. M. Pierquin de Gembloux, *Histoire monétaire du Berry*, p. 32, fait précéder les rouelles par des morceaux de métal coupés carrement et percés au centre ; il les fait suivre en Gaule par les anneaux-monnaies.

belges (1). Je ne chercherais même pas l'usage des rouelles monétaires, dans la Morinie, ni dans l'Atrébatie, ni dans les pays voisins, lorsque je l'admettrais pour les parties moins septentrionales de la Gaule; car il aurait eu lieu à une époque antérieure à la période monétaire de l'extrême nord des Gaules. Mes recherches se concentrent donc sur les monnaies de forme ordinaire, trouvées régulièrement dans la Gaule belgique, de cette forme qui demandait les procédés les plus simples de fabrication (2).

La part des nations de race germanique, dans la répartition des monnaies belges, ne me semble pas devoir être grande. Les Ménapiens, les Nerviens et les autres Germains établis sur le sol de la Belgique, arrivèrent entachés d'une grande barbarie; ils y restèrent quelque temps presqu'à l'état sauvage et primitif, vivant en partie dispersés dans les bois (3). Quand advint la conquête romaine, les marchands étrangers étaient à peine tolérés chez eux (4), les Nerviens

(1) Les dessins publiés par M. Lambert, p. 16, ne me semblent pas avoir des caractères monétaires. M. A. Deville, possède une petite rouelle en or, à quatre rayons, suspendue à une très-petite chaîne de même métal. M. de Fontenay a donné le dessin d'une autre rouelle en or avec belière et découpée à jour (séance générale de la Société française, 1847, p. 37). Je possède une rouelle en cuivre non évidée et avec belière qui a tout l'extérieur d'une amulette.

(2) MM. le baron de Crazannes et de la Saussaye ont dit avec justesse qu'il était plus facile de fabriquer grossièrement un flan monétaire que d'évider un morceau de métal.

(3) Strabon, lib. IV; César, lib. III et IV; Dion Cassius, lib. XXXIX; Plutarque; Pline l'ancien ne cite que peu de bourgades chez les Belges du Nord.

(4) César, *loc. cit.*

même les repoussaient absolument (1). Tous conservèrent, durant des siècles, l'orgueil de leur origine et de leur barbarie germaine (2). Au temps de Tacite, les Germains restés dans leur pays n'éprouvaient encore aucune inclination pour l'or ; ceux de l'intérieur continuaient à trafiquer par échanges. Les voisins des Romains s'étaient exceptionnellement accoutumés à recevoir des monnaies dont ils faisaient un choix. Ils préféraient l'argent à l'or par le motif que des monnaies de petite valeur, convenaient à ceux qui ne voulaient que des marchandises de peu d'importance (3).

Dans cet état de choses, les Germano-Belges, arrivés en Gaule sans monnaies à eux, sans goût pour celles des autres nations, furent sans doute un certain temps à s'accoutumer à l'usage des monnaies gauloises, et un plus longtemps encore avant d'en fabriquer eux-mêmes. Lorsque la nécessité les y amena, ils imitèrent inévitablement les pièces le plus en circulation chez eux, c'est-à-dire celles de leurs voisins (4); ils y trouvaient une certaine convenance d'expression mythologique, et des types connus dans le commerce général. Entre l'arrivée des Germains et la venue des Romains la distance de temps est trop courte pour que les premiers aient beaucoup développé la fabrication

(1) *Nervios qui maximè feri inter ipsos habeantur* (César, lib. II, c. 4). *Nullum aditum esse ad eos mercatoribus.... esse homines feros, magnæque virtutis* (*id.*, c. 15).

(2) *Treveri et Nervii circa affectionem germanicæ originis ultro ambitiosi sunt.* (Tacite, *de Germ.*, c. 28.)

(3) *Voy.* ci-devant p. 165.

(4) Si les Germains avaient conservé leur ancienne préférence pour l'argent, ils durent la faire taire devant les nécessités de leur position.

monétaire, pour qu'ils aient sérieusement modifié les types des monnaies *principales* des nations de leur voisinage. Les monnaies d'or surtout qui leur appartiennent, ne sont sans doute distinctes que par un aspect de barbarie relative, par une dégénérescence plus ou moins grande des types et rarement par quelque chose d'ajouté aux types modèles. Les Germano-Belges, chez lesquels la mythologie eddiniste avait été acceptée, ont probablement la propriété de certaines monnaies informes, de métal inférieur, qui signalent le triomphe de l'anthropomorphisme. Aux autres Germains on peut attribuer les moins artistiques des pièces d'orthodoxie druidique, coulées soit en cuivre, soit surtout en potin.

CHAPITRE III.

MONNAIES AUTONOMES DES ATRÉBATES.

Indépendamment des monnaies dites unitypes, d'une vogue très-grande dans la Belgique septentrionale, et dont j'attribue particulièrement le genre aux Morins, il en est d'autres essentiellement belges, fréquemment trouvées sur le territoire des Atrébates; elles appartiennent à des monnayages bien distincts (1), dont les produits s'y rencontrent inégalement et parfois dans des conditions différentes; les unes jonchent isolément le sol, les autres y sont en dépôts et forment trésor (2).

Les grosses monnaies d'or à deux types exhumées une à une, avec le plus de fréquence, du territoire des Atrébates, et que j'attribue spécialement à ce peuple, quoiqu'on les trouve aussi éparses sur celui des Morins, sont relativement belles d'aspect (3). L'or y est presque rutilant, il y domine

(1) L'un de ces groupes est, pour ses caractères, une véritable exception dans le système monétaire des Belges; je m'en occuperai séparément et après tous les autres.

(2) C'est bien moins une découverte faite sur un territoire, quelque considérable qu'elle soit, que les trouvailles ordinaires de pièces isolées, qui doivent servir à déterminer les monnaies spéciales à chaque peuplade; aussi n'attribuerai-je pas aux Atrébates le groupe auquel appartiennent les pièces trouvées en quantité considérable sur le territoire atrébatien d'Aubigny. Toutefois, des exemplaires de ce groupe sont de temps à autre trouvés isolément dans l'ancienne Atrébatie, pays voisin sans doute de celui où ce groupe a pris naissance.

(3) M. Lelewel croit aussi devoir donner les monnaies dont il s'agit aux Atrébates; c'est son dire le plus ordinaire. Cependant sa conviction n'est pas complète, et quelquefois un certain embarras d'attribution se

de beaucoup l'alliage d'argent. Elles accusent une imitation typique d'abord assez fidèle, des pièces prototypes, et présentent un véritable type générateur d'où sont nées deux branches monétaires très-distinctes, qui ne se rattachent entre elles que par une parenté évidemment collatérale (1). Le buste d'Apollon est presque complet encore sur des exemplaires rares (pl. IX, nos 10 et 11) qui, d'après leur

manifeste dens son expression. Le docte Polonais s'est même trouvé amené à octroyer ces monnaies à quelques peuples voisins des Atrébates, dans sa croyance que le *cheval symbolique à gorge fourchue avait ses étables depuis les sources de l'Escaut vers l'est, jusqu'au Rhin*, (*loc. cit.*, pp. 169-170). Je crois la race de ce cheval sortie des écuries des nations kymro-belges pour entrer dans celles des peuples d'origine germaine.

Dans le *Bulletin de la commission des antiquités du département du Pas-de-Calais*, 1854, p. 159, M. Dancoisne attribue aussi ces monnaies aux Atrébates.

(1) Ces deux branches sont le groupe des pièces dites unitypes et celui des monnaies à la roue et à l'epsilon.

Les deux branches essentiellement distinctes, provenant évidemment d'un même type générateur déjà décomposé, et montrant des empreintes qui ne peuvent être le produit l'une de l'autre, présenteraient une grande difficulté pour établir un autre système de classement que celui dont j'exprime la pensée. Pour considérer du reste l'enchaînement des types belges septentrionaux entre eux, comme le produit d'émissions faites à des époques successives, et non comme la conséquence de modifications opérées de proche en proche par les diverses nations belges, il faut mettre de côté les données générales ; contrairement aux indications fournies par les monnaies à légende, émises surtout par les nations du sud et du centre de la Gaule, il faut croire à la centralisation d'un monnayage collectif belge, entre les mains d'une puissance supérieure à celle des administrations locales, entre les mains des druides, par exemple ; il faut donc refuser les droits monétaires aux diverses nations, dont l'autonomie administrative et l'indépendance les unes des autres sont parfaitement démontrées.

poids élevé et leur style, doivent appartenir aux premières émissions de ces pièces, aux premiers temps du monnayage dans la Belgique septentrionale. Le profil du visage seul y est décomposé. La dislocation, la décomposition plus complète du buste divin, inhérente au véritable système monétaire qu'elles inaugurent, ne se fit pas attendre longtemps, et les débris du buste prirent définitivement des formes symboliques d'orthodoxie druidique, transportés même dans les types des pièces des deux branches monétaires dont j'ai parlé. La transformation des diverses parties du buste, est ici fort adroite, en vue de conserver aux monnaies une certaine ressemblance avec le modèle.

Les statères atrébates (pl. IX, nos 10 à 17) dont le poids est demeuré relativement élevé, se distinguent des autres du système belge, par quelques symboles qui leur sont restés spéciaux dans la dislocation du buste d'Apollon, du conducteur du char, et du char lui-même; ils s'en distinguent par un aspect particulier dans l'agencement des symboles formant les types. Malgré l'étroitesse des flans, qui est le plus souvent cause de l'absence d'une portion des signes correspondants aux parties essentielles du type modèle, on le reconnaît presque toujours avec un peu d'attention, surtout par la comparaison avec ce type modèle. Les traits du nez en profil sont assez fréquemment conservés, d'une manière difforme toutefois; la couronne de laurier est toujours apparente [1], les boucles de cheveux restent reconnaissables, tout en formant des doubles crois-

[1] Selon Polybe, lib. III, la couronne et le rameau étaient des symboles de paix et d'amitié pour les Gaulois, comme le caducée l'était pour les Grecs.

sants [1], et des signes tridentés ou trifoliés terminés en crochet ou en S [2]; la baguette druidique, le lituus [3] a été substitué au crochet à longue hampe placé auprès de l'oreille du buste d'Apollon; enfin la draperie des épaules se laisse souvent distinguer. Au revers, un seul cheval apparaît et il est des plus disloqués. Sa gorge est rapprochée du corps par une fourchure; son unique oreille, en forme de croissant, ne touche pas la tête; sa queue n'est qu'exceptionnellement apparente; ses jambes de devant sont loin du poitrail et les jointures de ses membres ont la forme globuleuse. Le signe nommé *œil* est substitué à la roue du char macédonien complétement disparu, et il est aussi posé en face de la tête du cheval, à la hauteur de l'oreille. Disséminés dans le champ, apparaissent des croissants, des globules isolés ou par triades, et la branche fructifère du gui, sans doute, occupe la place principale au-dessus du cheval [4].

Les grosses monnaies d'or des Atrébates, en circulation chez tous les peuples belges probablement, pourraient avoir été copiées par les Germains établis dans la Belgique;

(1) On a parfois donné à ce signe le nom de chaudron.

(2) Ces signes sont isolément reproduits sur d'autres monnaies gallo-belges.

(3) M. Lelewel, p. 78, a nommé ce signe *hache;* d'autres auteurs l'ont appelé *serpe* ou *faucille*. Ghesquière, *loc. cit.*, p. 33, lui a donné le nom d'*étendard*.

(4) Sous le cheval des exemplaires primitifs, le globule, demeuré seul plus tard, a une espèce de prolongement mal déterminé toutefois, mais qui est évidemment le point de départ du symbole *globo-lunulaire*, porté par l'une des lignées monétaires belges. (P. IX, n° 10.) Un symbole du musée de Saint-Omer est composé d'un buste de sanglier terminé en croissant. Le sanglier et le globule avaient la même signification symbolique.

cependant on ne les trouve que très-rarement sur le sol qu'ils habitaient. Des imitations en ont été certainement faites chez les Bretons insulaires où une colonie d'Atrébates existait. Non-seulement la dislocation du buste se montre ordinairement très-complète sur les échantillons trouvés en Angleterre, mais le cheval y a quelquefois subi une décomposition véritable. Sur le territoire des Gallo-Bretons seulement, on rencontre des pièces dans le style atrébate, portant des inscriptions en lettres latines, qui assurent la continuité du genre jusqu'à l'époque de la conquête romaine. Ces inscriptions sont restées d'une signification incertaine jusqu'à ce jour, mais il est plus que probable que leur interprétation n'amènerait pas l'attribution des pièces qui les portent, aux Atrébates de la Gaule. La décomposition des types primitifs y présente des caractères étrangers à ceux du continent.

Des diminutifs en or du statère, dans la proportion relative la plus ordinaire, et presque la seule dans le nord des Gaules, des quarts de statère paraissent parfaitement convenir aux Atrébates, quoiqu'ils ne portent pas les types dont je viens de donner la description (1). Comme les statères atrébates, ils sont bitypes et d'une concavité légère; comme eux, leur poids est élevé, leur aspect artistique relativement beau, et leur métal, où l'or allié à l'argent domine, présente une teinte brillante (2). Enfin les caractères essentiels de deux de ces diminutifs, qu'on peut considérer comme por-

(1) Sur la pl. IV, n° 11, M. Lelewel a donné le dessin d'un diminutif au cheval dont les caractères me paraissent bretons.

(2) L'analogie de métal entre les stratères atrébates et les quarts dont il s'agit est telle qu'on les dirait façonnés avec un seul et même lingot.

tant des types modèles, les attachent aux statères attribués aux Atrébates, autant que leurs découvertes fréquentes dans l'Atrébatie.

A l'avers de ces quarts de statères (pl. X, nos 20 à 25), on voit un objet appartenant sans nul doute au règne végétal (1). Mus par une pensée religieuse dans le genre de celle qui, dans un autre coin du monde, dirigeait les actions d'autres chefs théocratiques, les druides kymro-belges excluaient de la monnaie l'image corporelle de la divinité. Comme les prêtres hébreux, ils prirent parmi les végétaux, l'inspiration d'un type monétaire (2). L'objet principal de ce type empreint exclusivement, peut-on dire, sur les quarts de statère de système belge, n'est pas sans analogie avec ce qu'on nomme *branche d'Aaron* et *palmier*, sur quelques monnaies orientales ou de la Judée. Cet objet est assez caractérisé toutefois, par ses branches et sa tige, par ses trois racines symboliques et par la faucille ou serpe sacrée placée sous lui, pour qu'on y reconnaisse le roi des forêts, le chêne druidique (3), célèbre par lui-même et par

(1) Pour ceux qui ont vu beaucoup de ces quarts de statère, il est de toute impossibilité de confondre cet objet et la serpe qui est dessous, avec le cheval. (*Voy.* M. de Fréville, *loc. cit.*, pp. 111, 112.)

(2) Malgré une certaine analogie avec les types hébreux (*voy.*, entre autres, le dessin d'une monnaie juive, publié dans la *Revue numismatique française* de 1849, p. 314), il serait hardi de dire qu'il en a été imité. Les monnaies juives ne doivent guère avoir été connues à l'extrémité de la Gaule. Cependant, on a signalé un sicle d'argent des Hébreux, trouvé à Entrains, dans le Nivernais, avec des monnaies grecques et romaines. (Séances générales de la société française en 1851, p. 174.)

(3) Je l'ai ainsi nommé dans la *Revue numismatique française* de 1849, p. 408. J'ai découvert depuis, avec plaisir, cette description de l'une de

la plante parasite, le gui sacré qu'il portait. En accompagnement de cet arbre toujours complet, bien dessiné pour le temps auquel il appartient, et de la caractéristique faucille, paraissent des signes divers; une espèce de fourchon, le croissant, le globule et le rayon qui pénètre dans son feuillage. Au revers est un type qui, au premier aspect semble disloqué; on l'a désigné par l'expression de *figure informe* (1). Que ce type soit ou ne soit pas une décomposition, une transformation d'une tête divine, ne serait-il pas possible d'y voir au-dessus d'un croissant, trois pierres druidiques, inégales et brutes, telles que les dogmes antiques ordonnaient de les ériger?

ALEX. HERMAND.

(*Pour être continué.*)

ces petites monnaies d'or, par M. CONBROUSE, p. 14, *Faucille, arbre* et *croissant.*

(1) M. RIGOLLOT, dans la *Revue numismatique française* de 1838, p. 240; M. DE LONGPÉRIER, dans le *Catalogue des monnaies du colonel* P***, n° 15, etc., etc.

LETTRE A M. R. CHALON

SUR UNE

MONNAIE D'ARGENT INÉDITE DE BAGRAT III,

ROI DES APHKHAZES.

Monsieur,

Après un long silence de ma part, je reprends la plume et vous prie d'accueillir favorablement les lignes suivantes que je vous adresse relativement à une pièce géorgienne nouvelle, inespérée, et qui comble une importante lacune dans la série des monnaies géorgiennes. Vous savez, Monsieur, combien Son Excellence le général J. de Bartholomæi a mis de zèle et d'amabilité à me communiquer tous les matériaux qu'il avait réunis sur la numismatique géorgienne, et comment aussi il a enrichi le cabinet des médailles de notre Bibliothèque impériale, en lui offrant une série très-nombreuse de monuments monétaires de la Trans-Caucasie. Cette collection manquait dans les cartons du cabinet et c'est le général Bartholomæi qui en a gratifié notre pays, avec cette courtoisie chevaleresque, qui est le propre des braves officiers du Caucase.

La pièce dont je vais vous entretenir, Monsieur, a été déterrée à Tiflis, en 1863, et le général l'a acquise de seconde main, afin de l'offrir au cabinet de l'Ermitage, de Saint-Pétersbourg, où il a déjà fait aussi tant d'importants envois. C'est un *téthri* (blanc) ou mieux encore un *dirhem* frappé vraisemblablement à Tiflis, à l'imitation du type abbasside. En voici la description :

+ⲦⲈⲞⲦ·ⲘⲦⲘⲀⲈ·ⲈⲪⲔⲒⲂⲞⲈ·ⲘⲦⲪⲦ·

+ C · ADÉ · BGRT · AP*h*K*h*ZTA · MÉP*h*É · pour *Christé, adidé Bagrat Aphkhazta Mépé.* — (Christ, exalte Bagrat roi des Aphkhazes.) en légende circulaire. — Dans le champ, en trois lignes, la formule arabe :

محمد
رسو[ل]
الله

Rev. Légende circulaire imitant des lettres arabes, mais ne présentant aucun sens. Entre chaque mot un signe ayant cette forme ىد. Double grènetis au pourtour.

Dans le champ, en trois lignes, la formule arabe qui est le commencement de la précédente :

لا اله الا		لا اله الا
الا (*sic*) لكه	pour	الله وحده
لا بكه		لا شريك له

Le général de Bartholomæi, qui a examiné cette médaille, penche à l'attribuer au règne du roi Bagrat Ier, 826-872, et il se fonde sur ce principe, que la monnaie qui a pu lui servir de prototype a dû être frappée vers l'époque du kha-

lifat de El-Mamoun, an 813 de notre ère. Le savant numismatiste ajoute que des dirhems antérieurs à cette date ont pu circuler en Géorgie pendant une partie du règne de Bagrat Ier, et qu'ils ont dû être copiés à cette époque à Tiflis, car on remarque une lacune dans l'émission des dirhems purement abbassides frappés à Tiflis, précisément depuis l'an 825 jusqu'en 862. Le général conclut dès lors qu'il peut se faire qu'on ait frappé vraisemblablement à la *Zecca* de Tiflis des imitations géorgiennes des dirhems abbassides.

Sans préjuger en rien la question, j'oserai me permettre une observation et ne point partager, en cette circonstance, l'opinion de mon savant confrère. Je ne crois pas que la monnaie qui nous occupe ait pu être frappée par Bagrat Ier, car ce prince ne porta point le titre de *roi des Aphkhazes*, et l'acte de souveraineté que les *Annales* de Wakhtang lui attribuent, en disant qu'il nomma un catholicos d'Aphkhazie (Brosset, *Histoire de la Géorgie*, t. I, p. 265), paraît être, selon le savant éditeur, une interpolation d'un copiste. De plus, quand même le fait aurait eu lieu, rien ne prouve que Bagrat Ier n'aurait pas commis là un acte illégal vis-à-vis des Musulmans qui alors étaient maîtres du Karthli.

Il ne me paraît pas que Bagrat II ait frappé de monnaies; son nom est à peine mentionné dans les Annales, tandis que Bagrat III régna pendant 34 ans (Brosset, *Histoire de la Géorgie*, t. I, pp. 294 et suiv.), de 980 à 1014 sur le *Karthli*, et s'acquit une renommée bien méritée, non-seulement par sa bravoure, mais aussi par les constructions qu'il fit élever dans le pays. Les *Annales* donnent de longs et curieux détails sur les travaux qu'il entreprit, et c'est à

lui que la Géorgie doit quelques-uns de ses plus beaux édifices religieux. M. Brosset (*Rapport sur son voyage en Géorgie*) a recueilli partout des souvenirs de Bagrat III. Ce fut lui qui bâtit Martwil et l'église de Bédia où il fut enterré. (Wakhoucht, *Géographie de la Géorgie*, p. 401, édition Brosset.)

Ces considérations, jointes à la ressemblance de la légende de notre pièce avec celles de ses successeurs, Bagrat IV, Georges II (cf. ma *Numismatique de la Géorgie*, pp. 38 et suiv.), la forme des lettres qui ne diffère en rien de celles qu'on lit sur les médailles des deux rois dont je viens de rappeler les noms, me portent à attribuer cet unique *dirhem* géorgiano-arabe à Bagrat III.

Du reste, cette pièce est bien le trait d'union tout naturel entre les émissions des pièces géorgiennes au type sassanide et les monnaies de Bagrat IV et de Georges II, au type byzantin; et son émission, quelques années seulement avant celles des pièces byzantino-géorgiennes, ne contrarie en rien les données reçues en numismatique.

Quoi qu'il en soit de la différence d'opinion qui existe à propos de cette pièce entre le général de Bartholomæi et moi, je dois dire que je serai le premier à m'avouer vaincu, si vous trouvez, Monsieur, que j'ai par trop retardé l'émission du rarissime dirhem bilingue, dont la science est redevable au zèle du brave général qui consacre ses loisirs à l'étude et au progrès de la *res numismatica*.

Veuillez agréer, etc.

Victor Langlois.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES RARES OU INÉDITES.

SIXIÈME ARTICLE.

Esterlins de Rummen. Un prince d'Orange de la façon de Louis XIV. Leeuwendaelder énigmatique. Tuin de Schonvorst. Tourelle de Jean de Honseler. Esterlin au lion de Zwéder de Vorst.

PLANCHE XIII.

I

Tête de face couronnée. Type des esterlins anglais : ✠ ERNWLDVS DOMINUS.

— Grande croix pattée coupant la légende et anglée de douze besants : MON | ETA | RVM | INOR.

A. Gr. 1.20. Esterlin. Cabinet de S. A. S. le duc d'Arenberg.

II

Même type : ✠ ERNWLDVS DOMYNU.

— Même type : MON | ETA | ... | INOR.

A. Gr. 1.09. Esterlin. Même cabinet.

Nous avons publié, dans le volume de cette Revue de 1851, p. 258 et suivantes, un *Blanc au lion,* frappé à

Brée, dans le comté de Looz, par Arnold d'Oreye, seigneur de Rummen et prétendant de Looz, pendant la lutte héroïque qu'il soutint contre le prince de Liége pour revendiquer ses droits. Ce *blanc* est sans doute la dernière monnaie que fit frapper le seigneur de Rummen dont le château fut complétement détruit en 1365, et qui mourut à Liége, en 1370, après avoir accepté de l'évêque une pension viagère de 3,000 florins, en échange de l'abandon de ses droits sur le pays de Looz.

Les esterlins de la collection de S. A. S. le duc d'Arenberg viennent, au contraire, ouvrir la série si riche et si belle des pièces frappées par Arnold de Rummen. Leur type les rapporte aux premières années de son règne, peut-être même à l'époque où il obtint, conjointement avec sa mère, Jeanne de Looz, l'investiture du fief de Rummen, en 1331.

La bizarrerie des légendes, ordinaire aux monnaies de Rummen, a, comme toujours, pour motif, de servir de trompe-l'œil et de faire ressembler d'autant mieux la copie à l'original. Le W et le Y introduits dans les mots *Ernoldus* et *dominus* sont là pour simuler *EdWardus* et *HYbernie*. Il n'est pas besoin de faire remarquer que *Moneta Ruminorum*, pour monnaie de Rummen, rappelle une ancienne croyance populaire qui attribuait aux Romains l'origine de cette localité. Sur d'autres monnaies postérieures, on a employé la forme plus correcte de *Moneta Romanorum*. Au reste, la fin de la légende, qui s'arrête aux lettres OR, servait très-bien à imiter les pièces anglaises avec CIVI | TAS | CAN | TOR, et on s'est empressé d'en profiter.

III

Buste tourné à droite : FRD · MA · D · L · T · O · DAV · P · AV. (*Fredericus Mauritius de la Tour d'Auvergne princeps Auracii*).

— Dans le champ, une tourelle au milieu de six fleurs de lis : * DENIER · TOVRNOIS · 1673.

Cuivre. Coll. de M. J. Charvet.

Nous devons à l'obligeance de M. J. Charvet la communication de cette curieuse monnaie. Il en possède deux exemplaires; l'un, dont nous donnons ici la gravure, est d'une conservation irréprochable, l'autre est un peu fruste, mais parfaitement lisible. C'est ce dernier, dit M. Charvet, qui a servi à M. Poey-d'Avant, et qui se trouve gravé, pl. CI, n° 14, de son livre, avec la singulière légende : AD · M D · L · TODEAV · PAV.

L'auteur des *Monnaies féodales de France* reproduit également cette légende, dans son texte, en remplissant par un A l'espace entre le M et le D ; mais il se garde bien de la compléter et surtout de la traduire.

Sous le numéro suivant (4657 de son catalogue), M. Poey-d'Avant cite, sans l'avoir fait graver, une autre pièce à peu près semblable, mais avec la date de 1677. Du côté de la tête, il a lu : G · MAV · DE · LA · TODAV · PR · AV. Cette seconde pièce appartient, dit-il, à la collection de M. E. Dumas, à Sommières.

Voici maintenant l'explication *historique* dont l'auteur fait suivre la description de ces deux monnaies :

« Encore deux pièces intéressantes d'un prince *intéri-*

« *maire*. Elles appartiennent à Godefroi-Maurice de la « Tour d'Auvergne, duc de Bouillon. Voici dans quelles « circonstances il devint prince d'Orange. Les guerres de « Louis XIV contre Guillaume-Henri de Nassau, prince « d'Orange et stathouder de Hollande, suffiraient seules à « expliquer la confiscation de la principauté; mais il existe « une raison particulière qui justifie en même temps l'in- « vestiture en faveur du comte d'Auvergne. Le marquisat « de Berg-op-Zoom et plusieurs autres domaines situés « dans les Pays-Bas appartenaient à ce dernier, du chef « de sa mère, Éléonore-Catherine-Fébronie de Berg. La « confiscation qu'en fit Guillaume-Henri amena, par « représailles, celle de la principauté d'Orange de la « part de Louis XIV, qui la donna au comte d'Auvergne « pour l'indemniser de ce qu'il avait perdu dans les « Pays-Bas. Cette double confiscation eut lieu en 1673. « Godefroi-Maurice conserva la principauté d'Orange jus- « qu'en 1679. »

Il y a, à tout ceci, une petite difficulté. C'est que Godefroi-Maurice (1), duc prétendant de Bouillon et, bientôt après, duc régnant par la grâce de Dieu et de Louis XIV, n'a jamais eu, ni le titre, ni la jouissance de la principauté d'Orange. C'est à son frère puîné, avec lequel le confond M. Poey-d'Avant, à Frédéric-Maurice, dit le comte d'Auvergne (2), que fut faite la concession temporaire dont parle M. Poey-d'Avant, concession qui avait pour cause et pour but de l'indemniser du séquestre mis par les Provinces-

(1) Né le 21 juin 1641, mort le 25 juillet 1721.

(2) Né en 1642, mort le 23 novembre 1707.

Unies, au début de la guerre, sur les propriétés qu'il avait en Hollande et spécialement sur le marquisat de Berg-op-Zoom qu'il tenait, non du chef de sa mère Fébronie de 'SHeerenberg, mais du chef de sa femme, Henriette-Françoise de Hohenzollern qui en avait hérité de sa mère à elle, Marie-Élisabeth.

Voilà, cependant, comme une pièce mal lue peut entraîner à faire non plus de l'histoire, mais des *histoires* de fantaisie.

IV

Guerrier debout, cuirassé et casqué, appuyant la main gauche sur un écu au lion, bordé d'ornements en volutes : ⁂ FRED · MAVRIT ⁂ D · G · PRIN · AVR ⁂ ·
— Grand lion remplissant le champ : ⁂ CONFIDENS ⁂ DNO ⁂ NON ⁂ MOVETVR ⁂ 1634.

A. Gr. 27.00. Biblioth. royale.

Ce magnifique *Leeuwendaelder*, pièce unique, jusqu'ici inconnue et des plus remarquables, appartenait à notre savant collègue, M. L. de Coster. Il semble, par ses légendes, avoir le plus grand rapport avec le denier tournois de M. Charvet; sa date seule, de 1634, reste inexplicable pour nous.

En 1634, régnait, à Sedan, le père du prince d'Orange de 1673, nommé, comme lui, Frédéric-Maurice. Mais rien, dans la vie entière de ce prince, ne peut faire supposer qu'il ait pris ou qu'il ait pu prendre le titre de prince d'Orange.

Né le 22 octobre 1606, il succéda, le 25 mars 1625, à

son père Henri de la Tour, sous la tutelle de sa mère, Elisabeth de Nassau, sœur des stathouders Maurice et Frédéric-Henri. Ce dernier, qui avait pour ses neveux une affection toute particulière, l'instruisit au métier des armes, ainsi que son frère puîné, celui qui fut plus tard le grand Turenne. Il se proposait même de lui donner en mariage sa fille Louise-Henriette, qui épousa depuis l'électeur de Brandbourg, Frédéric-Guillaume.

Ce mariage semblait arrêté, quand le prince de Sédan, ayant rencontré, à Bruxelles, la fille du comte Frédéric de 'SHeerenberg, gouverneur de Frise, s'en éprit au point de vouloir l'épouser malgré l'opposition de sa mère et le mécontentement de son oncle Frédéric-Henri. Cependant, comme il persistait dans sa résolution, il finit par leur arracher un consentement, et le mariage fut célébré à Boxmer, le 1er février 1634, juste l'année de notre *Leeuwendaelder*.

Mais, en 1634, le prince d'Orange, le stathouder Frédéric-Henri était le fidèle allié de la France, et l'armée franco-hollandaise, sous ses ordres, allait bientôt entrer dans nos provinces et commettre le fameux sac de Tirlemont. La supposition d'une saisie ou d'un séquestre mis par la France n'est pas admissible. Pourrait-on, non plus, concevoir que le neveu du prince titulaire et effectif d'Orange se soit avisé de prendre un titre auquel il n'avait nul droit?

Pour expliquer ce PRIN AVR, on avait proposé d'y voir une transposition des trois dernières lettres, qui devenaient alors RAV, et de lire PRIN(*ceps*) RAV(*curtii*). Frédéric-Maurice était prince de Sedan et de Raucourt, seigneur de

Jametz, etc., etc., mais, nulle part, on ne voit ce nom de Raucourt remplacer ou primer celui de Sedan, la seigneurie principale.

On avait aussi cherché à expliquer AVR par A*l*V*a*R(*iœ*); mais Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne n'était pas *prince d'Auvergne*. L'Auvergne était un comté, depuis longtemps réuni à la couronne et dont la famille de la Tour ne portait que le titre.

C'est toujours une fâcheuse nécessité, pour expliquer une pièce, que d'avoir recours à une prétendue erreur de graveur. Cependant si, de guerre las, on veut admettre, ici, une pareille supposition, ne serait-il pas préférable de croire que le chiffre 3 de la date est mis pour un 7 et qu'il faut lire 1674. Cela fait disparaître toute espèce de difficulté. La précieuse découverte de M. de Coster est bien une monnaie d'Orange, une monnaie baronniale française, une pièce historique, un des monuments les plus curieux de la numismatique du règne de Louis XIV.

A cause de son type, tout à fait hollandais, les Pays-Bas peuvent également revendiquer ce Leeuwendaelder. Le prince Frédérie-Maurice le forgea, sans doute, pour faire circuler, dans les Provinces-Unies, sa protestation contre la dépossession dont on l'avait frappé, et narguer, en quelque sorte, son cousin, le vrai prince d'Orange, dont il détenait, par la grâce du roi, la principauté souveraine.

Ajoutons enfin que le type du Leewendaelder, en usage pendant près d'un siècle et demi, est tout aussi possible en 1674 qu'en 1634.

V

Lion assis dans l'enclos de palissades dit *Hollandsche Tuin*, tenant un écu écartelé de Spanheim et de Heinsberg : IOHANNES : DE : IVLIA (Z) HEINSB' : LO'. — Grande croix coupant la légende et posée sur une épicycloïde à quatre lobes dont les angles rentrants se terminent en feuilles trilobées : ✠ MONET : | A . NOVA | SCOEN : | VOIRST.

A. Gr. 2.55. Coll. de S. A. S. le duc d'Arenberg.

Le château de Schoenforst ou Schonvorst (1), dont il ne reste plus que quelques ruines, était situé à trois quarts de lieue, sud-est, d'Aix-la-Chapelle et à une égale distance de Cornelis-Munster. Il avait donné son nom à une famille puissante qui, au XIVe siècle, joua un assez grand rôle dans notre pays et y posséda plusieurs fiefs considérables. C'est à ce titre que Butkens en parle dans ses *Trophées du Brabant* (2) et qu'il en donne une courte généalogie (3).

Notre honorable confrère, M. Perreau, a publié successivement, dans la *Revue de la numismatique belge*, l'histoire de la branche aînée qui posséda Sichen en Brabant, et celle de la branche cadette qui fut apanagée d'Elsloo.

On sait que le dernier représentant de la branche aînée, Renaud II, vit s'écrouler, avec une rapidité étonnante, la

(1) En français, Belleforest.

(2) T. II, p. 250.

(3) Cette généalogie a été reproduite, en partie, dans cette Revue, t. I, 3e série, p. 301.

fortune de sa famille, que son père, Renaud Ier (1), avait élevée si haut (2). Son avénement, à Schonvorst, date de 1391. En 1396, le duc de Juliers, avec qui il était en discussion au sujet des terres de Fauquemont et de Montjoie, que son père avait échangées, l'attaqua à main armée, ravagea ses propriétés et prit même le château de Schonvorst. Grâce aux bons offices de l'évêque de Liége et de la duchesse Jeanne de Brabant, il rentra en possession de ses domaines. Mais, bientôt après, en 1398 (3), on le voit vendre sa principale seigneurie, la terre de Sichen, pour une rente viagère. Renaud n'avait pas d'enfants, et il mourut, sans héritiers, en 1419.

Nous n'avons pu découvrir à quelle date la seigneurie de Schonvorst est sortie de ses mains. Il résulte seulement d'un acte publié par Lacomblet, t. IV, n° 69, qu'avant 1411, cette terre était tenue en engagère par Godart Von Roire, chevalier, d'une famille colonaise. L'acte du 7 décembre 1411 nous apprend que le duc de Juliers, Renaud et Marie, sa femme, reconnaissent avoir reçu de leur bien-

(1) *Reinhart* ou plutôt Renard, comme il se nommait si bien sur ses monnaies.

(2) Cette fortune avait eu pour origine première des spéculations plus ou moins honnêtes que fit Renand sur les laines anglaises. C'était un homme adroit et positif, un *industriel* qui savait mêler les affaires d'argent aux questions politiques, et qui, chargé par le duc de Juliers de missions diplomatiques en Angleterre, profitait de l'occasion pour faire ses affaires à lui. De nos jours, il serait devenu administratenr d'une douzaine de sociétés anonymes.

(3) D'après Butkens, en 1413 ; mais M. Perreau, qui dit 1398, s'appuie sur deux chartes des archives de Sichen , archives qui se trouvent aujourd'hui à Weilbourg, dans le duché de Nassau. La date de 1413 est, sans doute, celle de la ratification de la vente par le duc de Brabant.

aimé neveu [1], Jean de Looz, seigneur de Heinsberg et Lewenberg [2], la somme de 8,000 florins, destinée à dégager des mains du sieur Godart Von Roire la terre de Schonvorst; moyennant laquelle somme, le duc, comme suzerain, en confiait, pendant trois ans, l'administration et le gouvernement au sire de Heinsberg, lui conférant tous les droits et prérogatives dont il jouissait lui-même, etc., etc. Il était, en outre, stipulé que, si ledit duc venait à mourir sans enfants, la terre de Schonvorst et celle de Munstereifel [3] appartiendraient, sauf hommage au duché, à Jean de Heinsberg.

Voilà donc Jean de Heinsberg à Schonvorst et dans la position d'y faire frapper monnaie; cette possession précaire a-t-elle duré plus de trois ans? Il serait téméraire de l'affirmer sans preuves; mais la chose semble très-probable. Les années 1412, 1413 et 1414 sont précisément l'époque où Guillaume Ier inaugurait, à Valenciennes, le type du *tuin* ou *lion dans la haie,* monnaie qu'il forgeait un peu plus pesante et de meilleur aloi que celle de Schonvorst [4]. Il fallait bien aussi que, pendant ces trois ans, le seigneur Jean rattrapât, d'une manière ou d'une autre, les 8,000 florins qu'il avait donnés; et ses *plaques au lion* n'ont pas peu contribué, peut-être, à le faire rentrer dans ses avances.

Il faut, toutefois, remarquer que, sur la monnaie qui nous occupe, Jean de Heinsberg se donne, et avant tout

(1) Petit-neveu. Renaud était le frère de Guillaume Ier de Gueldre-Juliers, père de la mère de Jean de Heinsberg.

(2) Löwenburg, entre Neuss et Crevelt?

(3) Petite ville à quatre lieues ouest de Bonn.

(4) Les bons *tuin* du Hainaut pèsent gr. 3.20 et au-delà.

autre, le titre de Juliers. S'il était vrai, comme dit l'*Art de vérifier les dates,* qu'il n'a pris ce titre qu'après la mort de son grand oncle, le duc Renaud de Gueldre, il faudrait en conclure que le *tuin* est postérieur à 1423. Et rien, dans le type, ne s'y oppose, car ce type n'avait pas perdu de sa faveur et avait continué à être employé par Jacqueline de Bavière et par Jean IV, duc de Brabant.

Le duc Renaud étant mort sans postérité, en 1423, le sire de Heinsberg, aux termes de l'acte de 1411, dut devenir irrévocablement et tout à fait seigneur de Schonvorst. La famille de Heinsberg conserva-t-elle cette seigneurie jusqu'à l'extinction de la descendance mâle, en 1448? Si la pièce de Gérard VII de Juliers, que M. C. Picqué a publiée dans cette Revue, t. V, 3e série, p. 144, porte bien réellement la date de 1443, il faudra répondre que non. Mais la pièce de M. Picqué (il le reconnaît lui-même) est d'une lecture fort douteuse en ce qui concerne le millésime. Il n'est pas invraisemblable de supposer que ce qu'il prend pour un X, avant le L, n'est qu'un C tréflé par une double frappe [1], et que la date véritable est 1453. Le retour du fief à son suzerain s'expliquerait ainsi tout naturellement, la famille de Heinsberg s'étant éteinte, le 27 janvier 1448, par la mort de Jean III, petit-fils de notre Jean Ier.

Le Jean de Heinsberg qui a frappé le *tuin* de Schonvorst, était le seigneur le plus remuant et le plus guerroyant de sa famille. Son ambition fut insatiable et sa vie entière une lutte incessante. L'histoire l'a surnommé le Belliqueux.

[1] En examinant la planche avec attention, on voit que c'est ainsi que le graveur l'avait compris.

Il prit, à la fois ou successivement, une foule de titres qui représentaient ses prétendus droits ou ses acquisitions nouvelles. Dans la charte de 1411, il est qualifié sire Jean de Looz, de Heinsberg et de Lewenberg. Looz rappelle les droits de son père à la succession du comte Thierry III. D'autres fois, il ajoute à ces titres ceux de seigneur de Juliers (il le fut pour un quart), de Borne, Sittaert, Susteren, Schonvorst, Lewenberg, Limbrich sur la Meuse, Millen, Gangelt, Vucht, Wassenberg, etc., etc. Sur notre monnaie c'est : Jean de Juliers, de Heinsberg, Looz, ou peut-être Lewenberg; car il est difficile de décider si la dernière lettre est un O ou un Ɛ lunaire fermé.

Sur l'écu que tient le lion, les armoiries sont disposées de manière à imiter celles de Guillaume IV ou de Jacqueline de Hainaut. L'échiqueté qui remplace et contrefait si bien le fuselé de Bavière, forme les armoiries des comtes de Sponheim ou Spanheim, dont descendaient les seigneurs de Heinsberg. Elles occupent le premier quartier, la place qui leur appartient comme armes de famille. Le lion peut représenter Heinsberg ou Juliers.

L'histoire de la seigneurie et de la forteresse de Schonvorst, à partir de la fin du XIVe siècle, est, comme on le voit, remplie d'obscurité et de difficultés souvent inextricables. Mering, dans son ouvrage sur les châteaux du pays de Cologne, de Juliers, etc., n'a pu lui consacrer que quelques lignes. On en est réduit à des conjectures plus ou moins probables; mais la numismatique ajoute à ces conjectures des preuves matérielles et les change en certitude. Voici qu'une monnaie vient attester d'une manière positive que Jean de Heinsberg a réellement possédé Schonvorst.

Qui sait si quelque jour aussi on ne retrouvera pas le numéraire de ce Godart Von Roire, qui a précédé Jean dans l'engagère de cette même seigneurie?

VI

Écusson triangulaire écartelé, aux 1 et 4, un lion rampant à la queue fourchue, aux 2 et 3, un lion rampant à la queue simple, l'écu sommé d'un château ou plutôt d'une église à deux tours. Type de la *tourelle* de Louvain de Winceslas, si ce n'est que les lions sont intervertis : MO NETA ⁑ NOV ⁑⁑ ADE VOECHT.

—Croix ailée dans un cercle en grènetis : ✠ IOHANES ⁑ DEHONS ⁑ SELLAER.

A. Gr. 1.03. Coll. de S. A S. le duc d'Arenberg.

Voici bien l'une des plus curieuses monnaies de notre pays que nous ayons rencontrée. La chronique d'Edmond de Dynter (1) va nous en donner l'explication.

La terre de Millen, avec les deux petites forteresses ou châteaux de Gangelt et de Vucht (2), formait jadis une seigneurie particulière. Cette seigneurie, située à environ six lieues au nord d'Aix-la-Chapelle, appartenait, au XIVe siècle, aux sires de Heinsberg.

En 1363, Godefroi III, obéré par les guerres qu'il avait

(1) *Chronique des ducs de Brabant*, par EDMOND DE DYNTER (en six livres), publiée, etc., par P.-F -X. de Ram, in-4°, 3 vol.

(1) Aujourd'hui Waldfeucht ou Waldvucht (Bois-humide), bourg à deux lieues à l'est de Maseyck. Il ne faut pas confondre ce Vucht avec un village du même nom, situé sur la rive gauche de la Meuse, au nord de Reckem, et qui appartient à la Belgique.

entreprises dans le but de se mettre en possession du comté de Looz, après la mort de son oncle Thierri III, fut forcé de vendre plusieurs de ses propriétés. Il engagea, entre autres, Millen, Gangelt et Vucht au duc de Gueldre, Édouard, pour la somme de 24,000 écus vieux, avec droit de réméré, comme dans toutes les engagères.

Édouard, le 6 décembre de l'année suivante (1364), les transporta à son tour, pour le prix de 30,364 de ces écus [1], à Jean de Meurs, seigneur de Bare [2], frère du comte de Meurs. Or il advint que ce Jean de Meurs avait, alors, pour ennemi un chevalier nommé Jean de Honseler ou Honselaer, dit Vande Velde, qui, usant du droit qu'il prétendait avoir de faire la guerre pour son compte particulier, attaqua le château de Vucht et s'en empara. Ce qui pour des vilains serait vols et brigandages, s'appelle, entre seigneurs, conquêtes et annexions.

Cependant, en présence des menaces de la famille de Meurs bien plus puissante que lui, Jean, craignant de ne pouvoir conserver sa prise, chercha un recéleur. Il trouva notre honorable duc Wenceslas et Jeanne de Brabant, sa femme, qui, à un prix raisonnable, acceptèrent l'occasion qui se présentait et conclurent le marché. Ajoutons que, plus tard, afin de mettre leur conscience en paix et aussi

(1) Lacomblet, t. III, n° 658. Il serait assez difficile de dire ce qu'on entend, ici, par vieux écus, *auden guldenen scilden*. Sont-ce des *florins d'or du Rhin* ou bien des *deniers d'or à l'écu*, type français de 1337 qu'imitèrent les ducs de Brabant, les comtes de Flandre, de Hollande, l'empereur Louis de Bavière, etc., etc. Dans tous les cas, il s'agit d'une somme fort considérable pour l'époque.

(2) Baerl, près de Meurs?

pour s'arrondir, « ce à quoy vise incessemment toute teste couronnée, » ils s'entendirent avec le fils de Jean de Meurs et avec son oncle le comte de Meurs, pour leur acheter Millen et Gangelt, ainsi que tous leurs droits et prétentions sur Vucht.

La seigneurie de Millen, Gangelt et Vucht passa ainsi dans le domaine des ducs de Brabant. D'après les auteurs de l'*Art de vérifier les dates,* elle fut rachetée par Jean Ier de Heinsberg, qui régna de 1395 à 1439 (1). Butkens, au contraire, affirme qu'elle fut cédée et donnée en fief, le 8 octobre 1445, par Philippe le Bon, à Jean de Heinsberg, évêque de Liége, qui la transmit à son neveu Jean III de Heinsberg, en 1446. Ce dernier ne laissait qu'une fille unique, Jeanne, sous la tutelle de son grand-oncle l'évêque de Liége. La succession des fiefs des Heinsberg donna lieu à de longs débats qu'il serait superflu de rappeler ici. Il suffira de dire que Millen, Gangelt et Vucht passèrent, par diverses transactions, au duché de Juliers, auquel ils furent définitivement réunis, en 1481.

Quant au possesseur temporaire de Vucht, à ce Jean de Honseler, qui fit frapper la monnaie dont nous avons donné la description ci-dessus, il ne nous a pas été possible de trouver de plus amples renseignements sur son compte.

(1) Les députés de Millen, Gangelt et Vucht assistèrent à l'assemblée des états de Brabant où Jean IV fut proclamé duc, en 1415. En 1416, Sigismond, roi des Romains, réclame en vain cette seigneurie du duc de Brabant. En 1420, le duc en concède *le gouvernement* à Jean de Heinsberg et à son fils, leur vie durant. C'est, sans doute, cette concession qui a fait croire aux auteurs de l'*Art de vérifier les dates* que Jean de Heinsberg avait racheté Millen.

Fahne, dans son livre sur les familles de Cologne, de Juliers et de Berg, donne une courte généalogie de la famille Honseler, en remontant jusqu'à l'arrière-grand-père de notre Jean. Il consacre à celui-ci ces quelques mots :

« Jean, tué d'un coup de pierre, en 1396, pendant la guerre du duc de Juliers contre Schonvorst. »

Mais cette date de 1396 doit n'être pas exacte, puisqu'on voit figurer encore, parmi les témoins qui scellèrent la paix de Ravesteyn de 1399, Jehan de Hoenselaer, dit Vande Velde; à moins, toutefois, de supposer qu'il ait eu un fils du même nom, que Fahne ne mentionne pas dans sa généalogie (1).

La chronique d'Edmond de Dynter nous apprend encore que Jean de Honseler se distingua, parmi tous, à la défense de Grave, contre les Brabançons, en 1386. « Entre « les estrangiers oultre les aultres hommes d'armes qui se « portèrent vaillamment, comme on dist, dedens la ville de « Grave, en fu l'un monsigneur Thieri de Appelteren et « monsigneur Jehan de Hoenselaer, dit Vanden Velde qui « estoient deux vaillans chevaliers, et qui grandement « encourageoient leurs gens pour la deffence de la dicte « ville. »

La famille Honseler, d'après Fahne, portait coupé d'argent et d'azur; le coupé d'argent chargé de trois merlettes (*vogel*) de gueules posées en face.

Sans pouvoir préciser pendant combien de temps Jean de Honseler a possédé Vucht, il résulte assez des circon-

(1) Jean y figure comme mort sans enfants.

stances rapportées ci-dessus que la durée de cette possession n'a pu être que très-courte; quelques mois, au plus, de l'année 1365.

Le type qu'il emprunte pour sa monnaie, celui de la *tourelle* de Wenceslas, avait aussi été employé, à Gangelt, par Godefroi III de Heinsberg, à la même époque, c'est-à-dire entre l'année 1361, date de son avénement, et l'année 1363, date de la vente de Gangelt au duc de Gueldre. Cette tourelle de Gangelt, qui appartenait alors à M. C.-P. Serrure, de Gand, a été décrite dans notre Revue, t. V, pl. IX, n° 18.

Il serait inutile de faire remarquer que Voecht n'est qu'une variante insignifiante du nom de Vucht. Le nom du seigneur Jean est aussi écrit de plusieurs façons différentes : *Honselaer, Hoenselaer, Honssellaer*, etc., dit *Vande Velde, Vander Velde* ou *Vanden Velde*. Ce dernier nom ne prouve qu'une chose, c'est que nous ne sommes pas parvenus, malgré tous les *mouvements flamands*, à nous mettre d'accord sur ce malheureux Vande ou Vanden, depuis le xive siècle.

VII

Écusson triangulaire au lion rampant : SVEDERVS D E VORST. (*Suederus de Vorst.*)

— Grande croix à doubles bandes terminées par des globules, et coupant la légende. Dans les angles de la croix, les lettres LOVT. Autour, entre un double grènetis, SVE | DER | VS * : | D [illegible] * (Les deux dernières

lettres, qu'on serait tenté de lire Ꝏ S, semblent plutôt être L O.)

A. Gr. 1.12. Biblioth. royale.

Le nom de Vorst, Voorst ou Voerst, qui en vieux flamand signifie bois, *forestum* (1), appartient à un grand nombre de localités, comme le Vorst, à une lieue nord de Crevelt, le Vorst, commune importante dans la Veluwe, le Vorst dans la Campine, arrondissement de Turnhout, canton de Westerloo. Fahne mentionne aussi dix familles, différentes par leur origine et leurs armoiries, qui portent le nom de Vorst (2).

Il serait donc assez difficile de rechercher l'attribution de cet esterlin, si n'était le prénom de Zwéder qui ne se rencontre que dans une de ces familles.

Ces Vorst ne tirent pas leur nom, comme l'a cru M. Fahne, du Vorst dans le Veluwe, mais d'une seigneurie et d'un château dans le Zalland (Overyssel), à une demi-lieue nord-ouest de Zwolle, commune actuelle de Zwollerkerspel.

L'excellent *Dictionnaire géographique et historique*, de Vander Aa, donne, sur cette seigneurie, des détails fort curieux, et que nous ne pouvons mieux faire que de traduire ici :

Le château de Vorst, que l'on trouve déjà mentionné en 1190, était le plus fort et le plus inexpugnable de tout l'Over-Sticht. Ses fossés avaient une largeur énorme, ses murs 80 pieds (25^{m},11) de hauteur et 12 pieds (3^{m},74)

(1) *Etymologicum teutonicæ linguæ* Cornelii Kiliani, 2 vol. in-4°.

(2) *Geschichte der Kölnischen, Julischschen und Bergischen Geschlechter*, Zweiter Theiel, Blz. 178.

d'épaisseur. Il était, de plus, protégé par un mur extérieur d'enceinte. Les marais et les prairies inondées qui l'entouraient le rendaient inaccessible. Plusieurs tours d'une prodigieuse hauteur et un premier rempart de terre en défendaient les approches.

C'était le berceau d'une famille considérable, qui, déjà dans la première moitié du XIIe siècle, joue un très-grand rôle dans l'histoire de l'Overyssel; un de ces *burgs* qui, jadis, se faisaient la guerre les uns aux autres et dont les seigneurs pillaient, détroussaient et massacraient les malheureux habitants du plat-pays. Ceux du Zalland furent tout particulièrement les victimes d'un Zwéder de Vorst, au milieu du XIVe siècle.

Avec ses bandes cantonnées dans les châteaux de Vorst et de Rechteren, il fondait sur les voyageurs et les pauvres paysans, et quand ces malheureux tombaient entre ses mains, il ne les lâchait qu'après les avoir dépouillés de leur dernière obole. Jean d'Arkel, quarante-septième évêque d'Utrecht, voulant mettre fin à ce brigandage qui n'avait que trop duré, déclara, le 31 août 1361, la guerre à son orgueilleux vassal. Il requit l'assistance des trois villes de l'Overyssel.

Zwolle, la plus intéressée dans l'affaire, acquiesça immédiatement à sa demande; mais Deventer et Campen, ayant moins à craindre, à cause de leur éloignement des repaires de Vorst et de Rechteren, furent aussi moins empressées d'appuyer l'évêque.

Cependant, grâce à la promesse qu'il leur fit de divers priviléges, elles se décidèrent, le 14 octobre, à lui fournir un contingent important.

Pendant qu'ils s'occupaient à réunir leur armée, le sire de Vorst n'était pas inactif; il réquérait l'appui de tous ses parents et alliés. Ce fut lui qui commença les hostilités. Avec une partie des garnisons de Vorst et de Rechteren, il se dirigea, vers la fin de juillet 1362, sur Zwolle, et, le lendemain matin, incendia le faubourg de Diezer. Les bourgeois, furieux de ce nouvel attentat, se joignirent aux troupes de l'évêque qui se trouvaient dans la ville, firent une sortie par la porte de Diezer et poursuivirent les incendiaires. Ceux-ci, en se retirant, les firent tomber dans une embuscade qu'ils avaient établie le soir précédent. Malgré tout leur courage, les habitants de Zwolle furent forcés d'abandonner le champ de bataille en laissant dans les mains des ennemis soixante-dix des plus riches bourgeois. Ils prirent donc la fuite et rentrèrent en ville. Cependant, dans ce même combat, le sire de Vorst avait été fait prisonnier; et ce fut une heureuse compensation pour la ville de Zwolle qui, sans cette circonstance, aurait eu à soutenir une guerre longue et difficile.

L'évêque, de son côté, s'était avancé vers le château de Vorst avec des forces imposantes. Les assiégés ne se rendirent que le 10 novembre, après un siége de près de quatre mois. On leur laissa la vie sauve, leurs effets et leurs armes, mais le château fut rasé, et ses pierres servirent, plus tard, à élever l'église de Saint-Michel à Zwolle. On conserve encore à l'hôtel de ville de Campen une des portes de fer de Vorst, porte qui, lors de l'incendie de 1543, sauva les priviléges de la ville et les argenteries communales. Le sire de Vorst survécut peu de temps à sa défaite. Les vestiges de son antique manoir se voient

encore, dans une prairie, auprès d'une ferme dont le tenancier à toujours porté le surnom de *steenboer* (fermier du château). La terre de Vorst devint, en 1495, la propriété du couvent de Diepenveen, et fit partie, plus tard, des biens de l'église de Deventer. Elle appartient aujourd'hui à M. J.-A. Van Sandberg, de Zwolle.

On a fouillé ces ruines à diverses reprises, et surtout en 1825, pour en employer les matériaux à l'entretien des digues. En 1836, on continua à déblayer la prairie, et les pierres servirent à faire la chaussée de Zwolle à Campen. On en extraya 2,500 mètres cubes de décombres, et un grand nombres de pierres d'un poids considérable. Les briques, longues, pour la plupart, de 30 centimètres, et épaisses à l'avenant, étaient d'une solidité et d'une dureté extrêmes. Des parties écroulées des murs se composaient aussi d'un blocage de galets, de silex et de briques dans un bain de chaux.

Si l'on se rappelle que la garnison avait pu emporter ses effets, qu'après sa sortie, on avait dû piller tout ce qui pouvait encore avoir quelque utilité, que le château fut ensuite rasé jusqu'au sol par des paysans appelés à cet effet, on comprendra qu'on ne devait pas s'attendre à trouver encore sous ces ruines des objets de quelque valeur. Aussi tout ce qu'on a recueilli se borne à un éperon, un étrier, un fragment de harnais, des ciseaux, quatre clefs, etc.

Le Zwéder de Vorst qui imita l'esterlin de Louvain du duc Jean Ier de Brabant (1261-1294), ne peut pas être le brigand de 1361. C'est l'un de ses prédécesseurs, du même nom, probablement son grand-père, dont on trouve deux

chartes dans Nijhoff, *Oorkonden*, t. 1, bl. 49 et 50. Par l'une de ces chartes, en date du 2 novembre 1295, Zwéder de Vorst se porte caution pour l'évêque d'Utrecht (Jean II, de Zirk, 1282-1296), conjointement avec d'autres seigneurs de l'Overyssel, d'une somme de 1,000 marcs de nouveaux esterlins anglais comptés à raison de 12 sols ou 144 pièces au marc, due par l'évêque au comte Renaud de Gueldre.

Par une autre charte, en date du 7 novembre de la même année, les frères Zwéder et Hermann de Vorst promettent au même comte Renaud de Gueldre de le servir envers et contre tous, excepté l'évêque d'Utrecht, à cause du secours que le duc leur avait donné, lors du siége du château de Vorst par les bourgeois de Deventer, de Zwolle et de Campen.

Le même Zwéder figure aussi dans le poëme de Jean Van Heelu sur la bataille de Woeringen, au milieu d'une nomenclature de seigneurs du même pays, mais sans aucun détail particulier sur ses faits et gestes et sur sa seigneurie [1].

Fahne indique, mais sans trop établir leur filiation, les divers personnages de ce nom qu'il a rencontrés dans les chartes et les anciens documents. Il commence aussi par les deux frères Zwéder et Hermann des chartes de 1295; puis vient un Roderik, cité en 1321 et en 1335; puis encore un Zwéder, cité en 1333 et en 1362; un Roderik, en 1363, etc., etc. Il nous apprend enfin que les Vorst portaient d'or à trois chevrons de gueules, comme les Dorth, dont ils étaient probablement issus.

[1] *Rymkronyk van Jan Van Heelu betreffende den slag van Voeringen van het jaer 1288.* Brussel, 1836, in-4°. Tweede boek, bl. 255.

Le curieux esterlin trouvé par M. Serrure fils, et qui appartient aujourd'hui à la Bibliothèque royale, offre une singularité qui, du reste, n'est pas sans exemple; il porte des deux côtés le nom du personnage : *Svederus de Vorst*, du côté du lion, et, de l'autre, *Suederus Dnn*. Ces deux dernières lettres sont presque illisibles, et on serait tenté d'y voir tout simplement un *n* et un *s* (*dominus*). Cependant, en y regardant de très-près, à grand renfort de loupes et de bésicles, on finit par entrevoir un L et un O. Ce serait alors *Svederus dominus lo..* ou *Suederus de lo.*

N'est-il pas à présumer qu'il s'agit ici de quelque seigneurie possédée par Zwéder, et dont le nom lui permettait d'imiter les monnaies de Louvain, en anglant la croix des lettres L. O. V. A.? Comme Leuvenheim, Leuven, Leuvenum ou Lovenist, sur le Veluwezoom, à 4 lieues N.-N.-O. d'Arnhem. Cette localité faisait partie du district d'Isloa au comté de Hamelande, donné, en 1046, par l'empereur Henri III à Bernulf, vingtième évêque d'Utrecht. Ou plutôt Leuvenom, Leuvenum ou Lovenich, sur l'Over-Veluwe, à 8 ³/₄ lieues d'Arnhem, à 2 lieues O. de Harderwyk, et une lieue N.-O. d'Ermelo. Cette terre, qui comprend une superficie de 1,826 hectares, appartient aujourd'hui, comme la terre de Vorst elle-même, à la famille Sandberg, de Zwolle. Coïncidence singulière, si réellement ces deux seigneuries étaient déjà réunies, au XIIIe siècle, dans les mains d'un même propriétaire.

L'esterlin de Zwéder est un exemplaire unique de la seule monnaie connue jusqu'à présent des seigneurs de

Vorst. Il y a là toute une mine nouvelle à exploiter, car il est peu probable que ces seigneurs si remuants, si turbulants, si ambitieux, se soient contentés de ce seul monnayage.

R. Chalon.

QUELQUES
JETONS HISTORIQUES
DE LA
COLLECTION DE M. VANDER AUWERA.

PLANCHE XIV.

Notre honorable confrère, M. Vander Auwera, de Louvain, possède une belle et nombreuse collection de jetons historiques des Pays-Bas. En Belgique et en Hollande, l'intérêt qui s'est toujours attaché à la réunion de ces petits monuments contemporains des événements des quatre derniers siècles de notre histoire, n'est pas près de diminuer. La tradition de former des suites de jetons historiques se conserve, et il est à espérer que les goûts positifs et mercantiles de notre temps ne parviendront pas à la faire disparaître. Nous avons choisi dans le médaillier de M. Vander Auwera, pour les publier dans la Revue, les pièces suivantes :

Deux jetons de Philippe de Clèves. Le premier, d'un style plus ancien que le second, porte :

N° 1. A · IAMAIS · A · IAMAIS · A · IAMAIS.

Ces deux mots qui forment le cri, la devise de Philippe, sont répétés trois fois sur les deux jetons. Au centre, une femme nue, dans le goût de la *Pandore* et de l'*Abondance*

que l'on voit sur quelques pièces de cette époque, est debout derrière un homme qui semble ramper. Dans le champ, des pensées, la fleur de Philippe de Clèves. Le sens précis de cette allégorie nous échappe.

Rev. PHELIP' · DE · CLEVES · PHS' · DE CLEVES · Armoiries à cinq quartiers : Clèves, la Marck et Bourgogne, entre deux pensées.

N° 2. *Av.* IETMOIRS · POVR · LE · BVREAV · 1497. Un bouquet de pensées; sur le ruban qui lie les fleurs, la devise A IAMAIS.

Rev. A · IAMAIS · A · IAMAIS · A · IAMAIS · Les armoiries de Clèves et de la Marck, avec l'écu de Bourgogne, en abîme.

Philippe de Ravenstein, de la maison de Clèves, était arrière-petit-fils de Jean sans Peur, par son aïeule, et du roi Jean de Portugal, par sa mère, Béatrix de Portugal, fille de l'usurpateur, Pierre de Coïmbre. Philippe avait été élevé à la cour de Bourgogne, où l'on disait qu'il était aimé de Marie de Bourgogne, sa cousine; « mais, Philippe était sans puissance, dit M. Kervyn de Lettenhove, dans son *Histoire de Flandre*, et l'on était bien loin des temps où l'on avait vu un de ses ancêtres arriver seul, dans une barque traînée par un cygne pour délivrer une jeune orpheline menacée par ses ennemis. » Il est à jamais regrettable que la puissance ait manqué à Philippe, puisque, en cette occurrence, elle lui était absolument nécessaire. Les provinces belges ont appris à connaître plus tard le prix de la puissante alliance autrichienne, apportée en dot à l'héritière de Bourgogne, par le changeant et machiavélique Maximilien d'Autriche, à qui le sire de Ravenstein

dit un jour : « Lorsque vous aurez détruit Gand, vous aurez détruit la fleur et la perle de tous vos pays. »

L'histoire de Philippe de Clèves est assez connue. L'on sait, et nous rappelons ici un fait qui a précédé immédiatement la frappe de notre jeton, qu'en 1496, il accompagna Philippe le Beau à Ratisbonne, où Maximilien proposa une croisade contre les Turcs, et que, cette fois seul encore, Philippe de Clèves garda son serment. Le sire de Ravenstein et Gonzalve de Cordoue allèrent se battre pour l'Europe chrétienne.

On peut, à propos de l'allégorie du premier jeton de Philippe de Clèves, se livrer à bien des conjectures. Il remonte évidemment par sa fabrique au dernier tiers du xve siècle. En 1488, Philippe, devenu l'ennemi de Maximilien, et nommé capitaine général des Flamands, entre triomphalement à Bruxelles. Notre jeton fut-il frappé alors, et le sens caché de l'allégorie est-il que la Vérité toute nue, c'est-à-dire Philippe, chasse devant elle le Mensonge, c'est-à-dire Maximilien d'Autriche, violateur de son serment?

Van Mieris, dans son *Histoire des princes des Pays-Bas* (1), publie un jeton du père de Philippe, Adolphe de Clèves, dont la devise était *Plus qu'onques mes* (mien plus que jamais). Ce jeton présente au revers cette particularité curieuse que le double P, qui remplit le champ, forme les lettres initiales des trois mots de la divise P. Q. M, ou bien encore la lettre initiale du nom de Philippe.

Deux (2) des trois jetons de Philippe de Clèves publiés par

(1) *Histori der nederlandsche vorsten*, t. I, p. 249.
(2) *Ibid.*, t. I, 395.

Van Mieris, sous l'année 1507, portent les armes du sire de Ravenstein et celles de sa femme, Françoise de Luxembourg, dame d'Enghien, fille du fameux comte de Saint-Pol. La devise de Françoise de Luxembourg est *Vous seul.* Le dernier des trois jetons (1) porte la date de 1524. La lettre couronnée du revers, inexpliquée par Van Mieris, nous paraît être un R (Ravenstein).

Outre ces jetons, Van Mieris donne encore deux monnaies d'argent (2) frappées par Philippe de Clèves, assiégé dans l'Ecluse, en 1492.

L'auteur des *Nederlandsche Vorsten* n'a pas connu le florin d'or frappé par Philippe de Clèves à l'Écluse et décrit par Pontus Heuterus, *Rev. Aust.* lib. V, cap. IX. Heuterus a donné de ces monnaies une description fort inexacte, et les erreurs qu'il commet sont d'autant plus fâcheuses, qu'elles font croire que Philippe, en frappant monnaie au nom de l'archiduc et au sien, a agi avec infiniment de présomption et d'orgueil. L'historien avance qu'à l'avers du florin *Philippus de l'Écluse*, comme l'appelle *l'Ordonnance ou instruction pour les changeurs,* de 1633, on voit l'image de Philippe de Clèves, tandis que cette pièce, dont malheureusement aucun exemplaire n'a été retrouvé, et qui ne nous est connue que par l'*Ordonnance,* représente simplement l'apôtre saint Philippe, avec la devise : *Spes mea altissimus.* Heuterus se trompe encore étrangement lorsqu'il dit que les deux monnaies

(1) *Histori der nederlandsche vorsten,* t. II, p. 284.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 247 :

1° Een dubbele stuiver van vier grooten.

2° Eene vlaemsche plak of enkele stuiver van twee grooten.

d'argent portant, au droit, le château de l'Écluse, ont, au revers, les armoiries de Philippe. La vérité est que, sur les pièces en question, les armes de Philippe le Beau se trouvent dans la légende ordinaire : *Phs. dei. gr. archid'. Aust.*, etc.

Philippe de Clèves mourut le 27 janvier 1527, sans laisser d'enfants légitimes. Ses deux bâtards Hector et Marguerite furent légitimés et anoblis par Charles-Quint. Si nous considérons que son cousin, Jean II, troisième duc de Clèves, surnommé *der Kindermacher* (le faiseur d'enfants), a laissé soixante-trois enfants naturels (1), nous serons amenés à louer la continence de Philippe, qui de plus :

Prudent étoit, et juste en équité,
Sage et discret, aimant la vérité,

au dire de ses contemporains.

Deux siècles après la mort de Philippe, on ouvrit son tombeau placé dans l'église des Dominicains, à Bruxelles. *Le grand théâtre sacré du duché de Brabant*, p. 260, contient trois gravures qui représentent le tombeau, les armoiries de Philippes de Clèves et de sa femme, et les deux plaques de cuivre doré attachées aux cercueils.

Les jetons nos 3 et 4 appartiennent à quatre receveurs bruxellois dont ils portent les noms.

N° 3. *Av.* ✠ IAN : VAN POELEE : 1475. Un ange tenant un écu aux armes de Jean Van Poelke, élu receveur de Bruxelles, à la Saint-Jean de 1474, avec Walter Vanden

(1) Teschenmacheri *Annales Cliviæ*, p. 319 : « Joannes adeo strenue litavit ut 63 liberorum in cœlibatu ab ipso, natura, non lege, genitorum pater, et ideo Proletarius, *der Kindermacher*, communi voce dictus fuerit. »

Heetvelde, Geldolphe Heenkenshoot et Adam Vanden Sleehagen.

Rev. WOVT' : VTN : DEN : HEETVELD'. Les armoiries de Wout ou Walter Vanden Heetvelde, à l'écu antique couché, avec le casque assis sur l'angle sénestre (1).

Nous avons déjà eu l'occasion de dire, dans un précédent article (2), que le jeton, attribué à tort par Van Mieris (3) à Heetvelde, a été frappé en l'honneur des receveurs Thierry de Mol et Albertin Frenier. Van Orden (4), qui a décrit notre jeton d'une manière fort erronée, a dû avoir sous les yeux un exemplaire de mauvaise conservation, car il répète, en dépit de la légende et des armoiries, l'assertion de Van Mieris.

N° 4. *Av.* HEINRICK : VINCKE : ANNO : DOMINI · M : CCCC : 94. Un homme nu supportant l'écu à quatre quartiers de Henri Vincke. Les armoiries, sans heaume, des familles van Poelke et Vincke ne sont pas gravées dans l'*Histoire de Bruxelles*.

Rev. HEINRICK : CLVETINCK : ANNO : DOMINI : 1494· Les armoiries de Henri Cluetinck à l'écu antique couché, avec le casque assis sur l'angle sénestre.

Le type du droit de ce jeton se voit encore sur d'autres pièces de la même époque (5), portant sur un côté l'*Espé-*

(1) Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, pl. XIV, litt. *c*.

(2) *Revue de la numismatique belge*, 1860, p. 170.

(3) Van Mieris, t. I, p. 165.

(4) *Handleiding*, p. 21, n° 31.

(5) Van Mieris, t. I, pp. 281 et 345.

rance entourée de marguerites. Henri Vincke et Henri Cluetinck remplacèrent, vers la Noël de 1493, avec J. Spyskens le Vieux, et Guillaume de Cock, les douze anciens receveurs entrés en fonctions le 1er décembre 1491. Ce que nous avons dit à diverses reprises de l'habitude constante de frapper annuellement des jetons en l'honneur des quatre receveurs de Bruxelles, trouve sa confirmation dans l'existence de deux jetons de 1487 aux noms des quatre receveurs en fonctions cette même année, Hugues Vanden Heetvelde, Jacques Crabbe, maître Hector Vander Noot et Arnoul Rampaert. Ces deux pièces intéressantes font partie des collections de M. le major Maillet, de Tournai, et de M. Édouard Vanden Broeck, de Bruxelles. En présence de ce fait, on peut espérer avec quelque raison qu'on finira par rétablir un jour la suite à peu près complète des receveurs patriciens de Bruxelles. Les nombreux médailliers de Belgique et de Hollande sont loin d'avoir livré tous leurs secrets.

N° 5. *Av.* CALCVLI . ORDINVM . BRABANTIÆ. Petite tête d'ange, différent monétaire de Bruxelles. Au centre, l'écu deBrabant, relié par un lacs aux écus des quatre chefs-villes du Brabant : Bruxelles, Louvain, Anvers et Bois-le-Duc. Au XVIe siècle, l'usage s'introduisit de ne plus appeler que les chefs-villes aux états. Les Provinces-Unies firent la conquête de Bois-le-Duc, en 1629 ; notre jeton est donc antérieur à cette date. Au-dessus des écussons des quatre villes, l'on voit une mitre fixée à une crosse, emblème des prélats, et un casque fixé à une bannière, emblème des nobles. Les états de Brabant, comme on sait, étaient composés de prélats, de nobles et de députés des villes

représentant le tiers état de la province de Brabant. Un jeton d'Albert et d'Isabelle [1], frappé à Anvers et portant la date de 1614, porte le même revers avec la légende *concors. vera. fides.* Au droit, sous le buste des archiducs, on lit *calc. ord. Brab.* 1614.

Rev. Écu couronné aux armes de la maison de Berghes, qui sont : Coupé mi-parti vers le chef, au 1 de sable au lion d'or, qui est Brabant; au 2 d'or à trois pals de gueules, qui est Berthout; au 3 de sinople, à trois macles d'argent qui est Bautershem. Le jeton de M. Vander Auwera a-t-il été frappé à l'occasion de l'entrée d'un Berghes aux états de Brabant? C'est ce que, faute de documents, nous n'avons pu découvrir.

N° 6. *Av.* ANIMVS . MVNERE . POTIOR. Un pâtre à genoux devant un autel allumé. Dans l'exergue, 1578.

Rev. Les armes d'Anvers dans une couronne. Le type du côté droit de ce jeton présente les mêmes caractères que les jetons calvinistes frappés, à cette époque, dans les provinces hollandaises, à Anvers et à Gand. L'archiduc Mathias et le Taciturne étaient venus s'enfermer dans Anvers, après la défaite de l'armée des états, à Gembloux. Les réformés, maîtres de la ville, y firent bientôt admettre le libre exercice de leur culte. Il y eut naturellement des violences de la part des protestants, peu satisfaits de ce qu'on voulait bien leur accorder, et aussi de la part des catholiques, très-mécontents de la liberté que s'arrogeaient leur adversaires. MM. Martens et Torfs [2] racontent que

[1] Van Loon, t. II, p. 93.

[2] *Geschiedenis van Antwerpen*, t. V.

les réformés avaient établi sur une des places publiques d'Anvers une véritable foire de pamphlets et de caricatures contre les jésuites et les catholiques, qui, de leur côté, ne demeuraient pas en reste d'injures. Un poëte catholique, traçant un tableau peu séduisant de la situation, se montre surtout peu révérencieux à l'endroit de la magistrature communale dont il dit :

. . . . L'ordre des échevins
N'estoit qu'un rolle alors de pauvres lesche-vins.

Vers la fin de l'année 1578, la *Paix de religion,* établissant la liberté des deux cultes, fut solennellement proclamée à Anvers. C'est ce fait qui donna probablement naissance au jeton que nous venons de décrire.

N° 7. *Av.* Les armoiries de la chambre de rhétorique, *La Violètte* (*de Violiere* ou *Violettebloem*), d'Anvers.

Rev. La devise WT · IONSTEN · VERSAEMT, dans une couronne.

Les violettes, du côté droit, sont d'or sur un fond de gueules. Les armoiries sont celles de la célèbre gilde des peintres, dite de Saint-Luc, et dont les *violiers* formaient la section littéraire.

La précieuse pièce que nous publions est bien le jeton à compter (*rekenpenninck*) de la chambre de rhétorique *La Violette,* à l'usage de son trésorier et de son receveur des amendes (*breuckmeester*). Les comptes étaient rendus tous les ans en présence des dignitaires des deux gildes. Il nous semble opportun d'établir ici une distinction entre les trois espèces de pièces appartenant à des corporations civiles et religieuses, à des conseils municipaux, etc. Il y avait :

1° les médailles ou signes distinctifs que portaient les confrères; les dignitaires les avaient en argent et les simples sociétaires en cuivre ou en plomb; 2° les jetons servant aux trésoriers de ces corporations, qui avaient, sans nul doute, leurs chambres des comptes, et 3° les méreaux, véritable monnaie fictive, représentant une valeur en argent, en vin, en pain, en tourbe, en huile, etc.

La Violette était la plus ancienne chambre de rhétorique d'Anvers. De son sein sortirent la *Fleur d'or* (*de Goudbloem*) et le *Rameau d'olivier* (*den Olyf-tak*). En 1547, date de notre jeton, la gilde donna une fête magnifique à l'occasion de l'entrée triomphale de Charles-Quint. Nous renvoyons nos lecteurs, pour de plus amples détails, à l'*Histoire de la chambre de rhétorique La Violette,* publiée par M. Vanderstraelen, dans le *Taelverbond,* en 1853, et au bel ouvrage de M. Van Even, *het Landjuweel van Antwerpen in* 1561.

Camille Picqué.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. le comte Maurin Nahuys, à M. R. Chalon.

Monsieur le Président,

Je prends la liberté de vous faire parvenir, ci-joint, un petit aperçu des travaux numismatiques de l'Académie royale des sciences d'Amsterdam, destiné à votre intéressante Revue.

L'Académie royale des sciences d'Amsterdam a terminé l'année 1863 par la publication de la huitième partie de la continuation de l'ouvrage de Gérard Van Loon.

Ce beau travail avait été commencé par le ci-devant Institut royal des sciences. Cinq parties avaient paru, dans lesquelles quatre cent huit médailles sont décrites et représentées. On était déjà arrivé jusqu'à l'année 1767, lorsque cette savante compagnie fut dissoute. Dès lors on crut devoir abandonner l'espoir de voir cette belle et grande œuvre continuée et achevée.

Cependant, grâce au digne et savant M. Dirks, nous pouvons aujourd'hui nous féliciter de posséder déjà trois nouvelles parties de cette continuation. Je dis grâce à M. Dirks, car ce fut dans la séance *du* 12 *octobre* 1857, *de l'Académie royale des sciences,* que ce zélé et érudit numis-

mate proposa la continuation de l'œuvre commencée par l'Institut. Cette proposition fut adoptée par acclamation, et une commission, composée de MM. J. Dirks, Ph.-C. Van den Bergh, le Dr C. Leemans et J. Van Lennep, fut aussitôt nommée, à laquelle ce grand travail fut confié.

L'Institut s'étant arrêté à la cinquième partie, nécessairement l'Académie devait commencer par la sixième, qui parut en 1861. La septième partie fut publiée en 1862, et la huitième en 1863.

Ces trois volumes contiennent la description de deux cent dix médailles, frappées de 1767 à 1783. Les planches qui représentent ces médailles sont au nombre de vingt-quatre, et sont exécutées avec beaucoup de soin.

Le texte contient des détails très-intéressants sur tout ce qui a rapport aux médailles, aux faits auxquels elles se rattachent, aux personnes et aux familles en l'honneur desquelles elles ont été frappées, aux sociétés qui les décernèrent, etc. En outre, des notes abondantes renvoient le lecteur aux sources à consulter, quand il voudrait connaître de plus amples détails.

Plusieurs des médailles qui figurent dans cet ouvrage, sont très-rares, et étaient restées jusqu'ici presque inconnues. Comme exemple, je citerai la belle et grande médaille frappée en l'honneur de Pierre-André de Suffren-Saint-Tropez, vice-amiral de France; cette médaille qui se fait d'abord remarquer par sa belle et simple conception, imitant celle des médailles antiques, et ensuite par son travail admirable et sa valeur artistique, a été projetée par M. Frans Hemsterhuis et gravée par J.-H. Schepp.

Neuf exemplaires seulement en ont été frappés; un en

or, six en argent et deux en bronze; à la frappe du dixième, le coin se brisa.

La médaille en or fut offerte, en 1784, par la Compagnie des Indes orientales au vice-amiral de Suffren, comme témoignage de reconnaissance pour les grands services qu'il avait rendus à cette Compagnie, en défendant les colonies hollandaises contre les attaques des Anglais.

Elle porte les légendes suivantes :

Av. SOCIETAS · INDICANA · ORIENTALIS · FOED. BELG.

Rev. INCLYTO · VIRO . D. SVFFREN. REGIS. GALLIAE · ARCHITHALASSO · FORTISSIMO · OB · COLONIAS · DEFENSAS. ET · SERVATAS · MDCCLXXXIV.

La commission chargée de ce beau travail, mérite sans doute toute notre reconnaissance pour le zèle et le talent dont elle a fait preuve dans cette remarquable publication. Qu'elle puisse achever sa tâche difficile mais glorieuse, aussi heureusement qu'elle l'a commencée; elle aura la satisfaction d'avoir rendu un grand service à la science.

MAURIN NAHUYS.

Utrecht, 13 février 1864.

Lettre de M. le comte de Limburg Stirum, *à M.* R. Chalon.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer le dessin d'un jeton de Bruxelles, que je possède dans ma modeste collection. A qui faut-il l'attribuer?

Deux membres de la famile Frayebaert, tous deux admis dans le lignage de Roodenbeke, portaient d'argent à la bande ondée de gueules, accompagnée de billettes de même. L'un, Henri, fut échevin en 1366, 1376, 1384 et 1390. Le second, nommé Jean, fut échevin en 1382. Quand au second écusson, il peut appartenir, soit à Henri de Frigidomonte dit, de Rolibuc (1385), soit à Florent Rolibuc, mort en 1368, soit à Roland de Coudenberg, dit Rolibuc (1502, 1507), soit à un membre de la famille Ansems; ils portaient tous d'or, à la fasce d'azur, chargée de deux tours d'argent au lion de gueules armé et lampassé d'azur naissant de la fasce.

Entre autres observations, que m'a suggérées l'attribution de quelques armoiries, dans l'article que vous avez consacré aux jetons de Bruxelles, je prends la liberté de

vous en soumettre une, relative au jeton reproduit sous le n° 8 : Franc de Pape (1405, 1411, 1417, 1430 et 1436) portait en cœur un maillet d'or, et Guillaume de Pape (1408, 1413, 1428, 1435, 1440 et 1449) portait en cœur une feuille de nénuphar d'or, d'après un manuscrit que j'ai sous les yeux, et qui reproduit beaucoup d'armoiries d'échevins de Bruxelles.

Le jeton n° 3 pourrait bien appartenir à un membre de la famille de Leefdael; je crois y reconnaître les armoiries de cette famille, d'or à deux fleurs de néflier ou quintefeuilles de gueules, au canton de gueules chargé d'un aigle d'argent. Aurait-il été frappé pour Roger de Leefdael ou pour son fils Jean, qui furent châtelains de Bruxelles, au XIVe siècle? Je ne puis m'expliquer la signification du revers de cette petite pièce.

Je ne veux pas abuser de vos moments, Monsieur, ma lettre est déjà trop longue; veuillez m'en excuser et agréer, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

Votre tout dévoué serviteur,

Comte de Limburg Stirum.

Gand, 3 mars 1864.

Lettre de M. le professeur Arendt *à M.* R. Chalon.

Louvain, 12 mai 1864.

Cher Confrère,

En examinant le Mémoire de M. de Borggrave sur les colonies flamandes établies, au xiie siècle, en Allemagne, mémoire que l'Académie vient de couronner, j'ai trouvé un fait qui me semble présenter un grand intérêt pour la science dont votre Revue est un des principaux organes, et sur lequel, à ce titre, je voudrais dès à présent attirer votre attention.

Il résulte des recherches de M. de Borggrave que quelques unes de ces colonies fondées sur des territoires relevant de l'ancienne Saxe, possédaient le droit de battre monnaie. Le fait est parfaitement établi à l'égard de deux d'entre elles. Les Flamands, fondateurs et habitants du faubourg de la ville de Juterbock, appelé Damme, exerçaient ce droit; en 1182, Wichmann, archevêque de Magdebourg, leur fit octroi d'un bâtiment pour leur servir d'atelier de monnayage. Ils y frappèrent des pièces d'argent portant pour légende :

MONETA NOVA FLAMINGORUM JUTREBOC(*ensium*).

Le même droit appartenait encore à la colonie de Bitterfeld. Les chroniques locales inédites, que M. de Borggrave a pu examiner sur les lieux, le mentionnent expressé-

ment parmi les attributions que la colonie avait reçues du souverain. La fondation de celle-ci date du milieu du XIIe siècle, d'après une tradition locale confirmée par d'autres faits.

En vous signalant ces particularités, j'exprime le vœu que vos doctes recherches parviennent à les éclaircir davantage, et vous prie de recevoir la nouvelle assurance de tous mes sentiments de considération et de dévouement.

ARENDT,
Membre de l'Académie royale de Belgique.

MÉLANGES.

Nous donnons ici l'empreinte de monnaies de cuivre que le gouvernement anglais fait fabriquer pour le service de sa colonie de Hong-Kong, et qui commencent à s'infiltrer dans l'intérieur du pays en se substituant aux affreuses monnaies du Céleste-Empire. La plus grande est *un centième* de la piastre de compte usitée dans le commerce, et qui vaut actuellement environ 6 francs; c'est donc une pièce de 6 centimes. La plus petite, trouée et destinée à être enfilée par un cordon, à la mode chinoise, fait la dixième partie de la première ou un millième de piastre.

Nous devons ces curiosités nouvelles à l'obligeance de M. Bols, consul général de Belgique en Chine et au Japon.

R. Ch.

A propos de l'ouvrage de M. le vicomte d'Amécourt, dont nous avons parlé dans le numéro précédent, p. 119, on nous fait remarquer, avec infiniment de raison, que si l'auteur n'a cité que cinq localités de la Belgique et de la Hollande, c'est qu'il n'entrait dans son plan que de donner les *triens* portant des noms géographiques mentionnés par Grégoire de Tours. Ce n'était pas une liste générale de tous les ateliers monétaires de la première race qu'il voulait faire, mais établir une concordance entre les monuments monétaires et les anciens annalistes des Mérovingiens, Grégoire de Tours, Frédégaire et ses continuateurs.

R. Ch.

Essai pour servir à l'histoire des monnaies de la ville de Soissons et de ses comtes, par M. le Dr Voillemier. Amiens 1863, in-8°, 64 pages et 5 planches.

Cet excellent et consciencieux travail fait partie du dix-neuvième volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie;* mais l'auteur en a fait tirer quelques exemplaires à part avec le titre que nous donnons ci-dessus. De même que dans son savant Mémoire sur les monnaies de Beauvais, l'auteur ne s'est pas contenté de réunir et de cataloguer des pièces, il a voulu savoir « la raison des choses, » et il s'est montré plus historien encore que numismate.

Sa monographie commence par les monnaies gauloises; c'est la partie nébuleuse et conjecturale, l'époque mystérieuse de notre histoire monétaire. La collection incom-

parable de M. de Saulcy a fourni à l'auteur une bonne partie de ses matériaux. Deux planches sont consacrées aux pièces de ce genre, qu'il attribue aux Suessions. Dix *triens* représentent la période mérovingienne.

Les monnaies de la seconde race, peu nombreuses, se bornent à deux deniers, l'un de Charles le Chauve, l'autre qu'on attribue, à cause de son poids inférieur, à Charles le Gros ou à Charles le Simple; à une monnaie d'Ode ou Eudes (888 à 898), enfin, à trois pièces de Raoul et une pièce de Robert.

Les seuls comtes de Soissons dont on ait retrouvé des monnaies incontestables, sont : Ives de Nesle (1141), Conan (1178) [1], Raoul (1180), Jean II, III, IV ou V (1237 à 1297), et Jean de Clermont (1307).

Les évêques de Soissons ont certainement usé du droit de battre monnaie; les documents ne laissent aucun doute à cet égard. Mais on n'a retrouvé de ce monnayage qu'une seule pièce portant un nom reconnaissable, le denier de Hugues de Pierrefont (1092 à 1103). Les autres pièces qu'on attribue à ces évêques n'offrent que des légendes illisibles.

La célèbre abbaye de Saint-Médard, de Soissons, qui, aussi, possédait le droit de monnayer, paraît, au contraire, en avoir largement usé, car on en connaît une assez grande variété de types et de coins.

R. Ch.

[1] Cette pièce unique existait au musée de Soissons. On a eu l'imprudence de la confier à un *amateur* qui se l'est annexée. Voilà un amateur dont M. Voillemier aurait bien dû nous donner le nom. La Revue belge, qui a son franc parler, et qui n'aime pas les *annexeurs*, se serait fait un devoir de le signaler à ses confrères.

Quelques réflexions sur d'anciennes monnaies bretonnes (*d'après la* Mythologie des druides bretons, *de* Davies), par le Dr Faux, médecin de l'hôpital de la maison centrale de Doullens, etc. Amiens, typ. de Lenoel-Hérouart, 1863, in-8°, 52 pages et une planche, tiré à 100 exemplaires à part de la revue : *la Picardie.*

L'auteur, qui paraît être très-versé dans la connaissance des anciennes croyances druidiques, rattache à ces superstitions les signes baroques qu'on remarque, si nombreux, sur les monnaies gauloises et bretonnes. Pour lui, la barbarie de style de ces monnaies n'est que simulée. Si les graveurs ont fait des chevaux disloqués, des têtes impossibles, ce n'est pas impuissance de faire mieux, mais c'est que cette dislocation a un motif religieux et symbolique, énigme dont la connaissance des anciennes superstitions lui donne la clef.

M. Faux considère comme appartenant à la Grande-Bretagne, la pièce d'or uniface au cheval disloqué, qu'on rencontre en si grand nombre dans le nord de la Gaule, et dont notre sol est en quelque sorte parsemé.

Il a suivi en cela l'opinion de quelques numismates anglais, mais nous doutons qu'on puisse faire prévaloir cette attribution en France et en Belgique.

Un fait dont ne parle pas non plus M. Faux, c'est que tous ces types barbares du cheval et de la roue, comme celui de la tête laurée, ne sont évidemment que des dégénérescences du type des statères macédoniens.

Que ces dégénérescences aient été faites avec intention, c'est possible; mais l'origine grecque du type n'en est pas moins incontestable.

R. Ch.

Sceau et monnaies de Zuentibold, roi de Lorraine (895-900). *Monnaie de son successeur Louis, fils d'Arnould* (900-911), par M. Ch. Robert. Metz, 1863, in-8°, 7 pages et une planche.

Le denier de Zuentibold, qui avait appartenu, au siècle dernier, à l'abbé Mutte, de Cambrai, et dont on a perdu la trace, était, jusqu'à ce jour, le seul monument connu du monnayage de ce prince. M. le comte de Lambertye, possède dans le médailler formé par son grand-oncle, l'abbé Jobal, un autre denier de Zuentibold, avec la légende : TZVENTIBOEC RE, et, au revers, ✠ TREVERIS CIVITAS. « Un savant numismate pense, dit M. Robert, que « cette pièce est plutôt épiscopale que royale. Sans con- « tester que les comtes-évêques aient pu, au IXe siècle, « être intéressés à la fabrication de la monnaie du souve- « rain, nous pensons devoir accepter les légendes des « monnaies de Zuentibold pour ce qu'elles disent, et « admettre que les ateliers de Cambrai et de Trèves étaient « encore royaux sous ce prince. » Nous nous rangeons tout à fait à l'avis de M. Robert, et nous croyons, comme lui, que, sans chercher midi à quatorze heures, *il faut prendre les légendes pour ce qu'elles disent,* quand elles sont, comme ici, claires et indiscutables.

Pour esquiver les difficultés qu'offrent des différences de poids et de fabrication, on n'a que trop souvent abusé de la supposition d'un monnayage épiscopal et d'un *type immobilisé.*

Cet excellent article de M. Robert, bien raisonné et agréablement écrit, comme tout ce que fait l'auteur, a

paru dans les *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle,* mais on en a tiré à part quelques exemplaires.

R. Ch.

Lisseweghe, son église et son abbaye, par Léopold van Hollebeke. Bruges, typ. de Edw. Gailliard, 1863, in-4°, 252 pages, 11 planches et nombreuses vignettes dans le texte.

Ce bel ouvrage n'appartient pas, à proprement parler, à notre spécialité numismatique, mais, comme il reproduit un assez grand nombre de sceaux inédits, il a droit à être cité dans une Revue qui s'occupe, parfois, de sphragistique. Nous le recommandons donc, comme une excellente monographie historique et archéologique d'une des plus considérables abbayes de notre pays, comme un livre d'une érudition minutieuse et, tout à la fois, d'une lecture facile et attrayante; qualités précieuses toutes les deux, dans un genre différent, mais qu'il est assez difficile de réunir.

R. Ch.

On trouve dans le n° XII de la Revue anglaise de numismatique (*The numismatic chronicle*) qui a paru en décembre 1863 :

1° Sur l'alphabet bactrien, par M. Edward Thomas, Esq., 12 pages et une planche.

2° Une médaille rare de Caracalla, qui se trouve dans une collection particulière, à Bonn, par M. Edward Rapp, Esq., 11 pages.

3° Les pièces fabriquées par Becker, par M. T.-J. Arnold, Esq., 10 pages.

4° Sur un dépôt de monnaies anglo-saxonnes, trouvé en Irlande, par M. Aquilla Smith, Esq., 4 pages.

5° *Tokens* du comté de Kent, pendant le xviie siècle, (*continuation*), par M. H.-W. Rolfe, Esq., 8 pages.

6° Publications nouvelles, Mélanges, 9 pages.

La Revue anglaise continue à tenir ses lecteurs au courant de ce que contient la Revue belge. C'est un procédé de bonne confraternité dont nous la remercions et que nous tenons à lui rendre, à notre tour.

R. Ch.

Le n° 1 de la *Revue numismatique française*, se compose des articles suivants :

1° *Statères inédits de Cyzique*, par M. F. Lenormant, 15 pages et une planche.

2° *Apollon Cillaeus*, par M. J. De Witte, 18 pages et une vignette.

Savante dissertation dans laquelle l'auteur a rassemblé toutes les traditions éparses parvenues jusqu'à nous sur le culte d'Apollon κιλλαῖος, ainsi qu'il l'avait fait il y a quelques années pour l'Apollon sminthien. (Revue française, 1858, page 1 et suiv.)

3° *Écu d'or inédit du cardinal de Bourbon, Charles X.*

roi de la Ligue, par M. Alex. Colson, 3 pages et une vignette.

Sur ce curieux écu, le cardinal-roi ajoute à son titre de *Franciæ rex*, celui de L. A. *Legatus avenionensis*. Le revers offre, au lieu de la légende ordinaire des pièces d'or : *Christus vincit*, etc., celle des monnaies d'argent : *sit nomen Domini benedictum*. La lettre monétaire L au centre de la croix indique, dit l'auteur, certainement Bayonne.

4° *Monnaies du moyen âge découvertes à Eleusis*, par M. F. Lenormant, 16 pages.

Ces monnaies se composent, en majeure partie, de pièces des princes croisés, depuis Gui 1er de la Roche (1224-1264), jusqu'à Gautier de Brienne (1308-1310).

5° *Monnaie bilingue de Tanger*, par M. A. De Longpérier, 6 pages et une vignette.

Cette monnaie, que M. de L. considère comme *inédite* et qu'il publie d'après un dessin qui lui avait été envoyé de Marseille et une empreinte qu'il avait eue, il y a une vingtaine d'années, de feu M. le marquis de Lagoy, avait déjà fait le sujet d'une notice, par M. H. Lavoix, conservateur adjoint au cabinet des médailles, à Paris. L'exemplaire de ce fels, que décrit M. Lavoix, appartient à la collection confiée à sa garde. Le côté arabe de la pièce est lu de la même manière par les deux savants numismates. Quant à la légende latine, que M. de L. lit : DN∈ DSϹVITIBI SIMILIS, *Domine Deus, quis tibi similis!* M. Lavoix y trouve, en commençant une lettre plus loin : N∈DSSVNDSIMILISD, N*on* ∈*st* D*eus ni*S*i* V*nicus* N*on* D*eus* SIMILIS D*eo*.

Nous ne nous permettrons pas de décider entre ces deux lectures, dont le sens général est à peu près le même. On remarquera seulement que celle de M. Lavoix traduit littéra-

lement le symbole ordinaire des monnaies musulmanes, tandis que M. de L. doit chercher la sienne dans la Bible.

Ajoutons, enfin, que la notice de M. H. Lavoix a paru dans notre Recueil, en 1860, et que le fels de Tanger n'était donc pas *tout à fait* inédit.

6° *Numismatique des États-Unis d'Amérique, pièces taractiques,* par M. Alex. Vattemare, 10 pages et 2 planches.

On appelle, en Amérique, *pièces taractiques* ce que nous nommons pièces satiriques. Ce sont des *tokens* sur lesquels la gaieté Yankee s'est exercée aux dépens des présidents Jackson, Van Buren, etc. Le mot *taractique* vient du grec ταρακτικός turbulent, tapageur. Pourquoi ne dirait-on pas toilettes taractiques au lieu de toilettes tapageuses. Ce serait plus savant et plus joli tout à la fois.

7° *Bulletin bibliographique,* examen du dernier recueil de M. Arthur Forgeais, 12 pages.

R. Ch.

Dans le deuxième volume de cette Revue, publié en 1846 (1), notre savant confrère, M. Serrure, avait reproduit le passage du Voyage littéraire des deux bénédictins, voyage fait en 1718, et dans lequel on lit : *L'abbé de Gembloux a le droit de faire battre monnoye, mais il y a au moins cent vingt-cinq ans qu'on n'en a battu* (2).

Que l'abbaye de Gembloux ait eu ou ait usurpé le droit de battre monnaie, à l'époque de la dislocation de l'empire carlovingien, c'est une chose incontestable et que

(1) P. 209.
(2) P. 117.

prouve un diplôme de l'empereur Othon Ier. Mais que l'exercice de ce droit se soit prolongé jusque vers la fin du XVIe siècle, personne ne voulait y croire et M. Serrure regardait, comme un souvenir confus des moines, l'assertion de dom Martène et de dom Durand. Voici maintenant une pièce authentique qui semblerait prolonger ce monnayage jusque sous le règne des archiducs :

INVENTAIRE *des argenteries, bijoux et espèces qui ont été trouvés dans le quartier de M. l'abbé* (*de Gembloux*) :

. . . . . .

Item, une petite MONNOYE D'OR frappée pendant l'annnée 1612, au coin de l'abbé de Gembloux.

Item, une petite MONNOYE EN ARGENT frappée pendant la même année, au même coin.

(*Gembloux, le* 17 *octobre* 1789) (1).

S'agit-il ici simplement d'un jeton auquel le rédacteur de l'inventaire aurait donné improprement le nom de monnaie. On serait tenté de le croire, n'était le passage cité des deux bénédictins.

Ne serait-ce pas plutôt quelque essai fait à huis clos, quelque tentative avortée de ressusciter un droit prescrit depuis des siècles, tentative qui ne sortit point des murs du couvent? La chose ne peut guère s'expliquer d'une autre manière; car, si cette monnaie eût été autorisée, on la trouverait dans les tarifs d'Anvers; si, seulement, elle eût été connue au dehors, Van Loon et les autres n'eussent pas manqué d'en parler.

Il n'est pas inutile toutefois, d'attirer l'attention des

(1) Archives de l'État. Communiqué par M. Piot.

amateurs sur une curiosité de cette espèce, qui serait réellement la perle d'un cabinet.

R. Ch.

M. le pasteur Leitzmann, directeur de la *Revue numismatique de Wessensée*, va publier, prochainement, une bibliographie complète de tous les ouvrages qui ont paru sur la numismatique, depuis l'an 1800 jusqu'à ce jour. La première édition de ce complément indispensable de Lipsius date de 1840. Les nombreux et importants travaux, qui ont paru depuis lors dans divers pays de l'Europe, faisaient désirer vivement la publication de ce nouveau recueil.

Le volume, du prix d'environ dix francs, ne sera livré qu'aux personnes qui auront *souscrit d'avance*. On peut s'adresser directement à l'auteur, ou bien au secrétaire de la Société de la numismatique belge, à Bruxelles.

R. Ch.

Les riches collections de M. Piot ont été vendues à Paris, du 25 au 30 avril dernier, par le ministère de M. Ch. Pillet, commissaire priseur. Ces collections, qui jouissaient auprès des amateurs d'une réputation méritée, se composaient de terres cuites et terres émaillées de Luca della Robbia — faïences de diverses fabriques — vases de bronze orientaux — horlogerie — tapis et étoffes de soie — meubles — marbres et bronzes de la renaissance — tableaux, dessins, pastels et miniatures — antiquités grecques

et phéniciennes — enfin une magnifique suite de trois cent soixante médailles du xve et du xvie siècle.

R. Ch.

Des journaux mettent le public en garde contre l'émission de fausses pièces de 5 francs en or. On signale comme fausses toutes les pièces marquées 1862 et sans couronne de laurier, et on ajoute que ce n'est qu'en les pesant qu'on peut s'en apercevoir, tellement l'imitation est parfaite.

(*Echo du Parlement.*)

Des pièces d'un franc, au type de Napoléon III, au millésime de 1860 et à la marque monétaire de Paris (la lettre A), également fausses et faites de cuivre blanchi, se rencontrent fréquemment dans la circulation. Mais, comme elles sont très-bien imitées, on ne peut guère les reconnaître avant qu'un usage assez prolongé n'ait enlevé la couche argentée des parties saillantes.

R. Ch.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. (*Séance du* 18 *février* 1864.)

« M. Barry signale à l'Académie les falsifications dont « les *poids* inscrits des villes du Midi commencent à être

« l'objet et contre lesquelles les collecteurs devront désor-
« mais se tenir en garde.

« Cette coupable industrie, qui devait tôt ou tard atteindre la stathmétique, comme elle a successivement atteint la numismatique ancienne, celle du moyen âge et la sigillographie, s'exercerait même sur une assez large échelle, s'il faut en juger par un récent envoi que M. Barry a reçu d'une des grandes villes du Midi (Carcassonne), et qui ne compte pas moins de dix pièces fausses appartenant aux villes rares de Rabastens (1289), Cordes (1280-1283) et Gaillac (1281). Ce serait donc, jusqu'à présent, dans les limites de l'ancien Albigeois que se renfermeraient les contrefaçons. Mais il n'y a pas de raison pour qu'elles n'essayent d'en sortir bientôt, si ce premier essai leur réussissait, et pour qu'elles ne s'attaquent, de proche en proche, aux provinces voisines, au Quercy, au Rouergue, au Languedoc proprement dit, très-riche aussi en monuments stathmétiques.

« Ces poids, visiblement coulés sur des originaux antiques, et coulés ensemble, à ce qu'il paraît, semblent fabriqués avec le même cuivre et sont marqués extérieurement des mêmes caractères. Le champ en est grenu et sablé, à l'avers et au revers. Au lieu de cette patine plus ou moins vive, dont la teinte et l'aspect varient d'échantillon en échantillon, ils ont tous la même robe, une robe d'un rouge sombre et mat, que le cuivre déchire de loin en loin en tons criards. Les tranches, dont le profil varie dans la même ville, de série en série, sont ici uniformément plates de ville en ville. Les points de repère des deux légendes, régulièrement adossés, au XIIIe siècle

« surtout, ne se correspondent plus d'une manière symé-
« trique.

« Enfin on reconnaît, en les pesant, que leur poids dif-
« fère notablement quelquefois de celui des poids antiques,
« ce qui doit tenir à des procédés de fonte hâtifs et peu
« soignés et probablement aussi à la qualité du cuivre que
« l'on choisissait avec beaucoup d'attention, au beau temps
« de la stathmétique, dans la plupart des villes, à Rabas-
« tens notamment, où les marques et poids de la ville
« devaient être tous en bronze de Chypre ou du Levant.
« (*Marchas et pondera œris Levanti*, charte de 1288, chez
« M. Clément Compayre, *Étud. hist. sur l'Albigeois et le*
« *Castrais*, p. 450.)

« M. Barry, qui a cru devoir ces indications charitables
« à ses confrères en stathmétique, tous les jours plus nom-
« breux, rappelle, en terminant, aux amateurs sérieux qui
« possèdent des poids authentiques et rares, qu'il y a au
« moins imprudence de leur part à les confier au premier
« venu et sans être certain de l'usage qu'on veut en faire.
« Quand aux amateurs et aux marchands inexpérimentés
« dont la bonne foi serait ainsi surprise, ils trouveront, à
« tous les degrés de juridiction, un recours assuré contre
« les faussaires dont ils auraient été les dupes. »

Il serait sans doute à désirer que l'on pût trouver le moyen de se prémunir contre les fausses antiquités et les *hautes curiosités* de récente fabrique. Cependant dans une époque où l'on falsifie tout impunément, depuis le scrutin politique jusqu'aux denrées alimentaires, au risque d'empoisonner les acheteurs; quand l'épicier, qui vous vend du verre pilé sous prétexte de poivre, ou du chromate de plomb

pour de la moutarde, ne s'expose, s'il est pris (ce qui n'arrive jamais), qu'à quelques jours de prison, dont on lui fera grâce, ou à une légère amende, que ses bénéfices auront bientôt payée, serait-il juste, serait-il logique, de s'acharner uniquement contre de pauvres diables qui, spéculant sur la crédulité, parfois si niaise, de certains amateurs, leur vendent des copies pour des originaux? Certes, si l'on parvenait à réprimer toutes les fraudes, ce serait de nouveau l'âge d'or sur la terre. Mais, puisqu'il est impossible de tout atteindre, où s'arrêtera la répression?

Frappez donc le fabricant qui mêle du coton dans sa laine, de la filoselle dans la soie. Poursuivez d'un bon réquisitoire la femme qui se farde, qui a de fausses dents ou porte des cheveux d'emprunt. Pourquoi même épargnerait-on les corsets et la crinoline, qui sont aussi de la contrefaçon?

Nous ne voulons certainement pas soutenir qu'on doive permettre la vente frauduleuse de prétendus objets d'antiquité; nous disons seulement qu'il faut proportionner les peines aux délits, et que, quand on aura envoyé aux galères le boulanger qui, pour gagner plus d'argent, fait avaler du cuivre à ses pratiques, on pourra donner quelques mois de prison à l'*artiste* qui fabrique des poteries romaines ou qui surmoule des médailles grecques, pour la plus grande joie des amateurs novices.

En attendant, le meilleur moyen de combattre l'invasion des fausses antiquités, c'est d'acquérir les connaissances nécessaires pour les distinguer. Les véritables numismates, les archéologues dignes de ce nom, sont bien rarement pris aux piéges grossiers des brocanteurs. R. Ch.

M. Hoffmann poursuit régulièrement la publication de son *Numismate*, bulletin mensuel de monnaies et médailles à vendre, à prix fixés. Il joint à cette excellente idée, des ventes périodiques qui se font à l'hôtel des commissaires priseurs, pour les amateurs qui préfèrent ce mode d'acquisition.

R. Ch.

On lit dans le *Bulletin du comité flamand de France* :

« Le comité ayant le projet de recueillir les éléments d'une numismatique de la *Flandre maritime*, prie les amateurs qui posséderaient, dans cette série, des pièces rares ou inédites, de vouloir bien les communiquer. Les empreintes, dessins et descriptions seront reçus avec reconnaissance. On peut les adresser au président du comité, à Lille, ou à M. Bonvarlet, l'un des secrétaires, à Dunkerque. »

Notre savant et honorable confrère, M. Vander Chijs, conservateur du musée numismatique de l'université de Leyde, continue à faire connaître régulièrement et au moyen d'insertions dans le Journal *de Leydsche Courant*, les nouvelles acquisitions que fait la collection confiée à ses soins. On ne peut qu'applaudir à cette mesure si utile aux amateurs et surtout si profitable au musée, en provoquant la générosité des donateurs qui enrichissent la collection.

M. Vander Chijs, dans sa carrière numismatique, a fait

preuve d'une activité bien rare. Il est parvenu, en quelques années, à élever à cette science un des monuments les plus considérables que l'on ait entrepris dans aucun pays : la description complète des monnaies du moyen âge, des différentes provinces et seigneuries dont se compose aujourd'hui le royaume des Pays-Bas. Huit énormes volumes in-4° ornés d'un nombre très-considérable de planches, ont déjà vu le jour. Et ces beaux volumes, M. Vander Chijs a pu les livrer au commerce à un prix relativement minime, à cause du patronage qu'a donné à son œuvre la riche et puissante *Société Teyler*, de Harlem.

De son côté, le fils de M. Vander Chijs, en collaboration de M. Netscher, annonce la prochaine publication de la monographie si curieuse des *Monnaies des Indes hollandaises*, complément nécessaire de l'œuvre de son père.

R. Ch.

Catalogue d'une collection de médailles des rois et des villes de l'ancienne Grèce, en vente à l'amiable, avec les prix fixés à chaque numero. Troisième partie — Asie et Afrique. Paris, chez Rollin et Feuardent 1863, in-18, avec une planche.

Cette troisième et dernière partie du catalogue à prix fixés de MM. Rollin et Feuardent, est encore mieux fournie et plus importante que ses deux devancières. On y remarque des pièces d'un roi de Syrie, Seleucus V (126 a. J.-Ch.), dont le numéraire n'avait pas encore été retrouvé ou plutôt reconnu. Des notes nombreuses et savantes accompagnent

les principales raretés de la collection, et font de ce catalogue un livre indispensable à ceux qui étudient la numismatique de l'antiquité grecque. Nous citerons particulièrement celles qui se trouvent aux pages 420, 484, 572, etc.

R. Ch.

Le 3 mai 1864, le Corps législatif français a voté rapidement une loi qui modifie la fabrication des monnaies, et dont voici les dispositions principales :

« Aux pièces de 50 cent. et de 20 cent., qui sont, aux termes de la loi de germinal an XI, au titre de 9/10 de fin, il sera substitué de nouvelles pièces dont le titre sera de 835 millièmes. Les anciennes pièces de 50 cent. et de 20 cent. seront retirées de la circulation et cesseront d'avoir cours légal à l'époque qui sera déterminée par un décret.

« Le droit de fabrication et d'émission des nouvelles pièces sera réservé à l'État. Elles seront reçues dans les caisses publiques, quelle qu'en soit la quantité. Entre particuliers, elles ne pourront être employées dans les payements, si ce n'est de gré à gré, que pour 20 francs et au-dessous. »

C'est un premier pas fait, à l'exemple de la Suisse, vers l'abandon du système monétaire de la Convention. Après avoir abaissé le titre des demi-francs, on en viendra, sans doute, à réduire également celui des autres pièces, de un, de deux et de cinq francs. Puis, si quelque jour, l'exploitation plus fructueuse et mieux conduite des mines d'argent du Mexique amène, entre les deux métaux, un écart en sens inverse, il faudra diminuer le titre ou le poids des

pièces d'or, et ainsi successivement à chaque oscillation de la valeur relative de l'or et de l'argent. L'inconvénient inévitable de l'existence de deux étalons, c'est d'être insensiblement conduit à faire de la fausse monnaie. On sait, du reste, que la chose n'est pas nouvelle. Le mot *livre* en était arrivé, au siècle dernier, à ne plus représenter que la soixante-douzième partie de l'argent qu'il représentait sous Charlemagne. Perspective rassurante pour ceux qui placent leurs capitaux en rentes perpétuelles.

R. Ch.

M. P.-O. Vander Chijs a publié, dans ses *Monnaies du duché de Brabant*, pl. XXXVI, un rare et intéressant jeton de cuivre rouge, frappé en 1489 et portant, au droit, un écusson à quatre quartiers dans un G majuscule, avec la légende : IETT' · PO' : LE : GENERA' : MAYST' · DE · TOUT' · LE : MON', et au revers : ✠ DU : ROY : DE : ROMAINS : NRE : SIRE : 1489. Au centre, trois chardons liés par un ruban sur lequel on lit : GARDE TOY D'ENVYE.

Ce maître général des monnaies est Gérard Loyet, qui fut nommé par lettres patentes du 27 novembre 1479, et entra en fonctions en 1495. Ses gages figurent dans les comptes de la monnaie d'Anvers. Ce précieux jeton fait partie aujourd'hui du médaillier de M. Édouard Vanden Broeck.

Cam. P.

Münzstudien. — Neue folge der Blätter für Münzkunde, herausgegeben von H. Grote. N° IX. Leipzig, 1863, in der Hahn'schen Verlagshandlung, in-8°, 8 pl.

Cette dernière livraison de la Revue de M. Grote contient :

1° *Histoire des armoiries des Guelfes,* par M. le docteur Grote ;

2° *Les monnaies de l'abbaye de Werden;*

3° *Les monnaies de l'abbaye d'Essen ;*

4° *Monnaies du moyen âge.* — L'abbaye de Helmstaedt, Magdebourg, le comté de Veldenz, l'empereur Henri II, l'évêché de Trente, Luxembourg.

Enfin des notes complémentaires et rectificatives au 3° volume des *Münstudien.*

Cam. P.

NÉCROLOGIE.

La numismatique vient de faire une perte cruelle par la mort prématurée du chevalier Vincenzo Lazari, directeur du Musée Correr, à Venise, décédé dans cette ville, le 26 mars dernier, à l'âge de quarante ans et dix mois, des suites d'une phthisie pulmonaire. M. Lazari descendait d'une ancienne famille patricienne de Venise, qui a donné un doge à la république; mais il s'était fait à lui-même une noblesse personnelle non moins illustre.

Ses nombreux ouvrages d'histoire et d'archéologie ont donné à son nom une réputation européenne. A vingt-deux ans, il débuta dans la carrière littéraire par une excellente édition italienne de *Marco Polo;* puis il fit paraître successivement sa *Numismatique des provinces vénitiennes d'outre-mer* (1), sa *Numismatique des Abruzzes* (2), le catalogue raisonné du musée confié à son habile direction, et de nombreux mémoires insérés dans des recueils italiens, et notamment dans l'*Archivio storico italiano.*

Notre Revue lui doit un excellent article sur des monnaies romaines inédites, qui a paru dans le tome VI de la 3e série. M. Lazari nous avait promis son concours pour la numis-

(1) *Le monete de' possedimenti veneziani die oltre mare e di terra ferma.* Venezia, 1851, in-8°, 179 pages et 14 planches.

(2) *Zecche et monete degli Abruzzi nei bassi tempi, illustrate e descritte da* Vincenzo Lazari. Venezia, 1858, in-8°, 120 pages et 6 planches.

matique ancienne, concours qui nous eût été si précieux et si nécessaire.

Sa mort, qui enlève à la science un homme dont les solides études promettaient à l'Italie un digne héritier des Visconti et des Borghesi, a plongé sa famille et ses nombreux amis dans la plus profonde douleur.

Frappé au milieu de sa carrière et dans un âge où il pouvait encore compter sur de longues années, le chevalier Lazari doit avoir laissé plus d'un manuscrit inachevé. M. Langlois, de qui nous tenons ces détails, a vu, chez lui, à Venise, les matériaux très-volumineux et déjà très-complets d'une *Numismatique générale des doges*, à laquelle il travaillait sans relâche. Espérons que ce labeur ne sera pas perdu pour la science, et que l'un ou l'autre des amis de Vincenzo Lazari le fera paraître, comme le plus beau monument qu'on puisse élever à sa mémoire.

R. Ch.

Nous avons encore à enregistrer la perte d'un des membres fondateurs de notre société, M. Clément-Alexis-Joseph Deltenre, avocat et ancien échevin, décédé à Enghien, le 21 février dernier, dans sa soixante-treizième année. M. Deltenre avait réuni, jadis, une collection de monnaies et principalement des médailles romaines. Cette collection est dispersée depuis longtemps.

R. Ch.

Le 21 juillet 1863, est mort, à Nimègue, le colonel Adam-Jean-Bernard de Roye de Wichen, chevalier de l'ordre militaire de Guillaume et de la Légion d'honneur, un des numismates les plus distingués de la Hollande. Sa collection de monnaies, maintenant dispersée, était belle et nombreuse, bien qu'elle laissât un peu à désirer sous le rapport de la parfaite authenticité des pièces. On se plaisait à rendre hommage à la grande obligeance de M. De Roye de Wichen à l'égard de ses confrères en numismatique, ainsi qu'à l'étendue de ses connaissances.

En 1847, il publia une brochure contenant un choix de pièces rares et intéressantes, sous ce titre de « *Quelques monnaies du moyen âge et quelques monnaies obsidionales et jetons rares, décrits et gravés.* » Dans le domaine de l'archéologie, M. De Roye de Wichen, par la finesse de son goût et son activité incessante dans la recherche des antiquités, rendit de grands services à la ville de Nimègue qui, comme on sait, possède une collection publique. Il était né le 24 février 1790, au château de Heel, près de Ruremonde. Il servit dans l'armée hollandaise, en qualité de cadet, dans l'artillerie, jusqu'au 2 mars 1807, époque à laquelle il fut nommé lieutenant au 6e régiment de ligne; par la fusion de l'armée hollandaise dans l'armée française, il passa avec le même grade au 123e régiment de ligne. Le 2 septembre 1811, il devint premier lieutenant, et le 6 septembre 1813, capitaine. Il rentra au service de la Hollande, à la chute de Napoléon, et devint par la suite colonel d'état-major. Il sortit de l'armée en 1841. Pendant les années 1807-1809, il avait fait les campagnes du nord de l'Allemagne, et le 31 mai 1809, il se trouvait au

siège de Stralsund. En 1810, il prenait part à l'expédition contre les Anglais, et en 1812, il partait avec la grande armée pour la Russie, avec le grade de commandant d'une compagnie d'artillerie.

En cette qualité il eut à défendre un des points les plus dangereux du passage de la Bérésina. M. de Roye de Wichen servit encore son pays dans les campagnes de France et de Belgique.

La Société de la numismatique belge le nomma son associé étranger, le 14 octobre 1856.

De V.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1864.

Ouvrages offerts par M. le chambellan, major de Rauch, de Berlin :

Médailles grecques et romaines inédites, par Adolphe de Rauch.

Ueber die römischen Silbermünzen, par de Rauch.

Fünf-und-zwanzig unedirte griechische Münzen, par de Rauch.

Griechische Münzen, par de Rauch.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1863, n° 4, et année 1864, n° 1.

Bibliothèque de l'École des chartes, 25e année, 5e série, t. V, 2e liv., novembre-décembre 1863.

Deniers de Notre-Dame de Termonde, par Klemens Wytsman (de la part de l'auteur).

Bulletin de l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique, 33e année, 2e série, t. XVII, nos 1, 2, 3 et 4, 1864.

Messager des sciences historiques, année 1863, 4e livr.

Le Cabinet historique, 10e année, 1re, 2e et 3e livr., janvier, février et mars 1864.

Revue de la numismatique française. Nouvelle série, t. IX, année 1864, n° 1, janvier-février.

Sceau et monnaies de Zuentibold, roi de Lorraine (895-900), etc., offert à la Société numismatique par l'auteur, M. Ch. Robert.

The numismatic chronicle, etc. New series, n° XII, december 1863.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres, etc., de Belgique, 1864, 30e année.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, année 1862, 18e vol., 1863.

Essai de tablettes liégeoises, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 43e liv.

Revue trimestrielle, 2e série, 2e volume, 11e année, t. X, avril 1864.

Catalogue d'une collection de médailles des rois et des villes de l'ancienne Grèce, etc., 3e partie, Asie et Afrique. Paris, 1864.

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 3e trimestre 1861, 3e et 4e trimestre 1863.

Notice nécrologique sur *Vincenzo Lazari*, membre de la Société numismatique belge, mort en 1864.
Archaeologiai Közlemények, III kötet, II füzet. Pest., 1862.
A Középkori Szobrászat magyarországon. Pesten, 1863.
Numi transilvaniae erdély érmei képatlaszszal. Pesten, 1862.
Archaeologiai Közlemények, etc., III kötet, III füzet. Pest., 1863.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT PAR M. DURAND DES COURTILLETS, A LANCY.

	Argent.
1° Thaler de Jean-Ernric, comte de Sprinzenstein et Neuhaus, archi-monnayeur héréditaire des deux archiduchés d'Autriche, 1717. (*Voir* Madai, n° 1909)	1
2° Petite médaille d'argent, ou jeton, frappé en présence de Marie-Thérèse, le 4 septembre 1753, lorsqu'elle inaugura le nouvel hôtel des monnaies (à Vienne).	1
	2

Bruxelles, le 18 mai 1864.

Le Bibliothécaire,
GUIOTH.

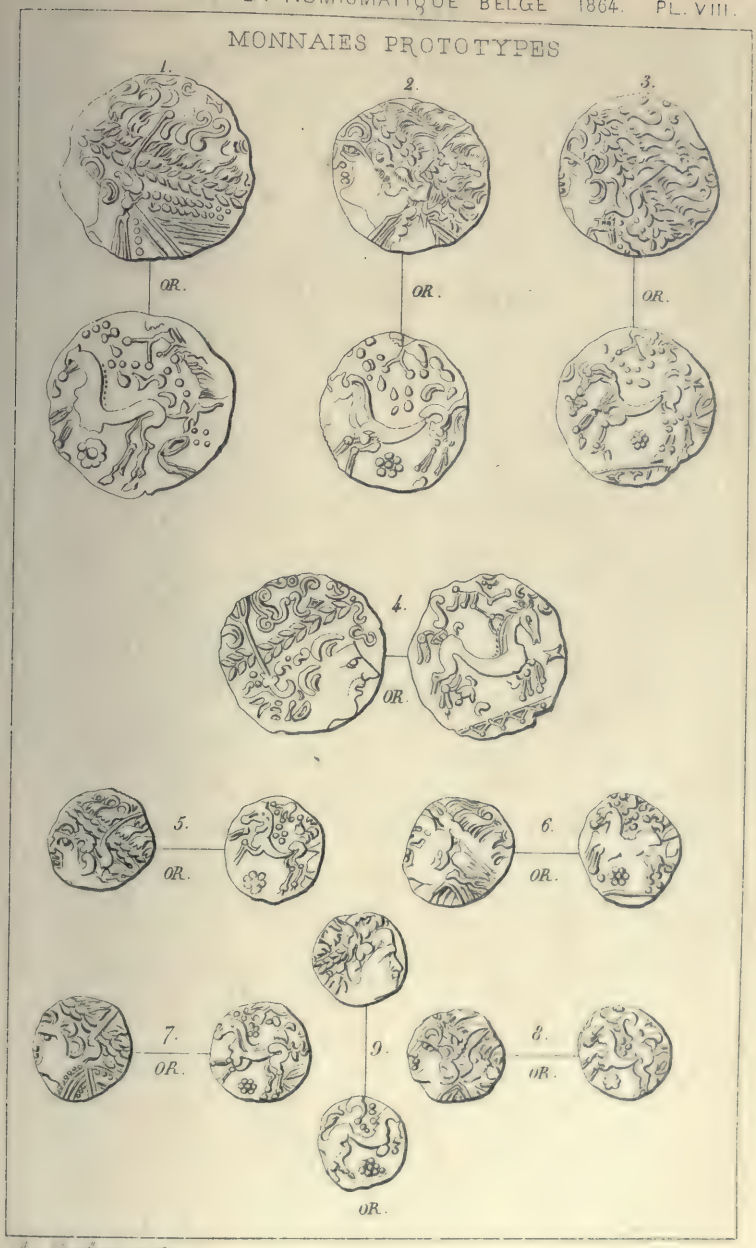

Aug. Doschamps de Pas

MONNAIES GALLO-BELGES.

ATRÉBATES.

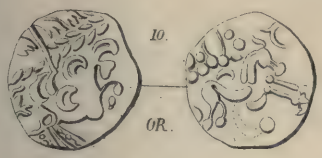

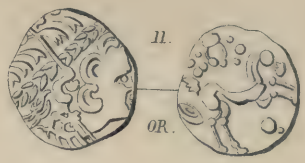

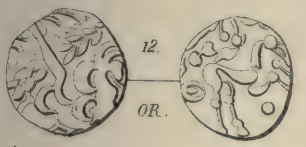

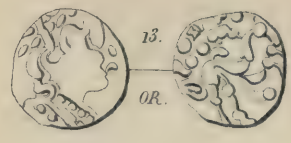

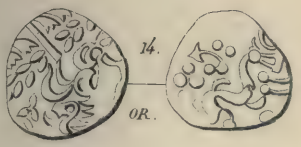

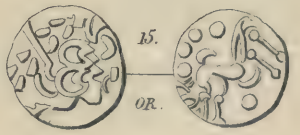

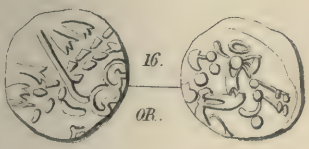

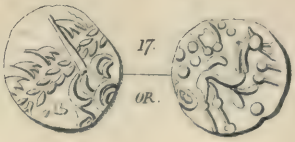

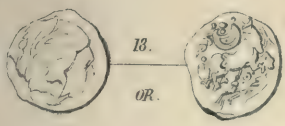

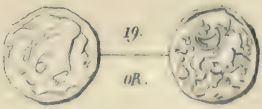

Aug. Deschamps de Pas

MONNAIES GALLO-BELGES

ATRÉBATES.

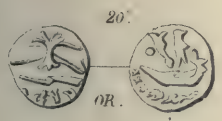

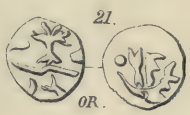

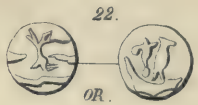

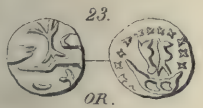

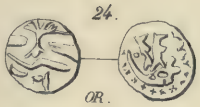

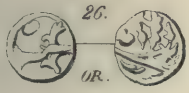

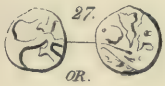

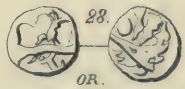

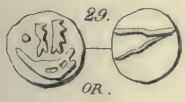

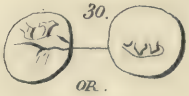

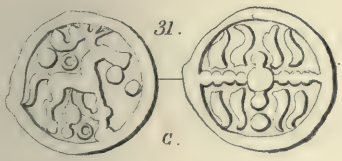

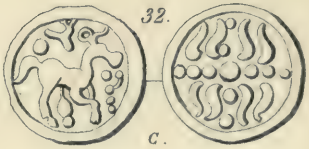

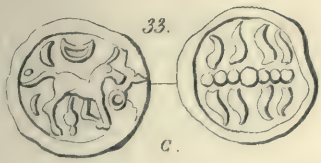

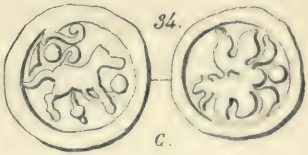

Imp. Deschamps de Pas

MONNAIES GALLO-BELGES.

ATRÉBATES.

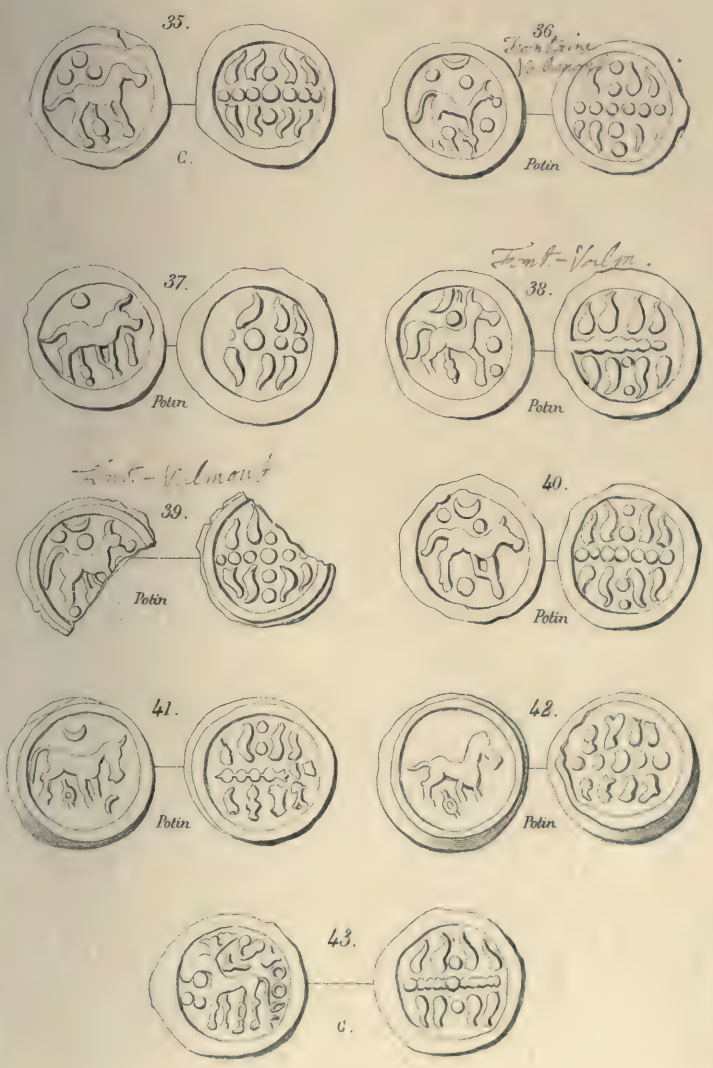

Aug. L. Schamps de Pas

MONNAIES GALLO-BELGES

MORINS.

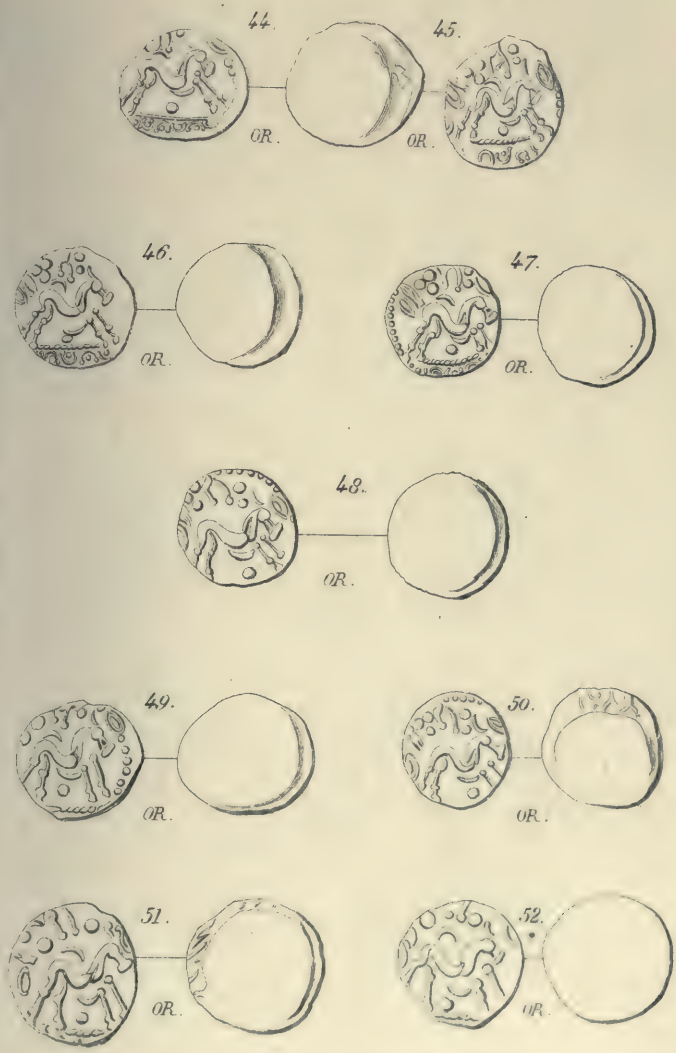

MONNAIES GALLO-BELGES

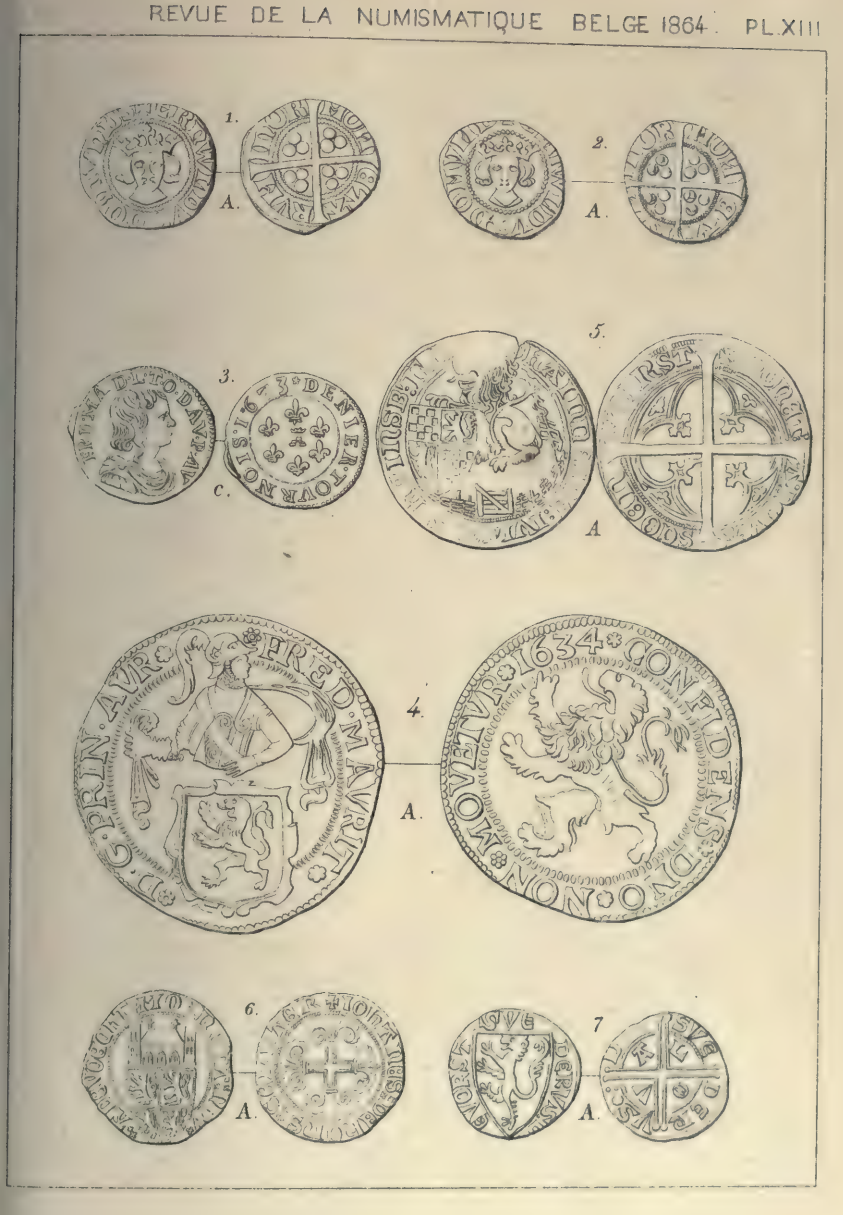
1.
A.
2.
A.
3.
C.
5.
A
4.
A.
6.
A.
7
A.

1.
2.
3.
4.
5.
6.
ANIMVS MVNERE POTIOR
1578
7.
WT.
IONSTEN
VERSAE
M T.

NUMISMATIQUE GALLO-BELGE

OU

HISTOIRE MONÉTAIRE

DES ATRÉBATES,

DES MORINS ET DES NATIONS GALLO-BELGES EN GÉNÉRAL.

(Suite. *Voy.* pp. 1 et 149.)

Quelques exemplaires des quarts de statère bitypes montrent une dégénérescence progressive du chêne et de la faucille qui va jusqu'à la décomposition complète de ces objets; je les regarde comme des imitations étrangères aux atrébatiens, et sans doute faites par les descendants des Germains. (*Voy.* pl. X, nos 26 à 30.)

Des diminutifs d'une couleur métallique atrébate, d'une proportion inaccoutumée dans la Gaule belgique, se rencontrent mais très-rarement dans le nord de ce pays. La face globuleuse de ces *triens d'or,* dans son identité de disposition méthodique, sur les exemplaires connus, peut laisser croire à l'inscription d'une tête informe et décomposée d'une façon particulière; l'autre face, légèrement

concave, porte un cheval qui, comme presque toujours celui du statère atrébate, n'a pas de queue, et a derrière lui le signe nommé *œil;* ce cheval n'est pas disloqué, mais sa gorge montre les traces de la fourchure ordinaire. Le principal des symboles qui l'accompagnent est cette espèce de double croissant, né sur les statères atrébates, de la transformation des boucles de cheveux du buste d'Apollon. Les autres symboles sont des croissants simples, des globules, etc., etc. Ne pourrait-on pas voir dans ces diminutifs exceptionnels, dont les deux exemplaires que je publie (Pl. IX, nos 18 et 19), ont été trouvés, l'un près d'Arras, l'autre près d'Aire, et que M. Lelewel dit *belges*, d'une manière générale, ne pourrait-on pas voir une innovation faite par les Atrébates, à une époque où leur commerce signalé tout particulièrement par les anciens historiens, prenait de l'extension, à une date voisine de la conquête romaine, disent les types (1)? Dans la Gaule du sud, le triens était généralement usité (2).

L'argent n'a pas été converti en monnaie chez les Atrébates du continent, avant la conquête des Romains. Les quelques pièces de ce métal, de style voisin de l'Atrébatie, ont presque toutes été publiées par les auteurs anglais; elles montrent toutes espèces de décomposition, celle du cheval aussi, telles qu'elles eurent lieu en Angleterre (3).

(1) La composition du métal de ces pièces est analogue à celles des monnaies atrébates, pl. IX, nos 18 et 19. M. Lelewel, pl. III, no 18, 36 grains.

(2) *Voy.* Ausone, cité par M. Lelewel, p. 289-290.

(3) Ruding, pl. IV, no 41 et pl. A, no 82. M. Akerman, *Observations of the coinage of the ancient Britons*, pl. I, no 9. M. Ch. R. Smith, *loc.*

Ce ne sont sans doute pour ce pays lui-même que des produits de la fantaisie, en dehors des règles ordinaires.

Le système monétaire kymro-belge comportait le monnayage du cuivre. Les Atrébates, chez lesquels ce système apparaît bien constitué, eurent nécessairement des monnaies de ce métal, celles des Morins, leurs proches voisins sont indubitables. Pour découvrir les empreintes des monnaies de métal inférieur des Atrébates, j'aurai recours encore aux renseignements fournis par les trouvailles ordinaires (1). Par une concordance heureuse et je dirai indispensable, les monnaies inférieures trouvées le plus ordinairement sur le sol atrébate, montrent deux types d'où toute image corporelle de la divinité est exclue. Ces monnaies produites par le simple procédé du coulage, sont presque toujours en cuivre ; celles de potin, aux mêmes types, en général d'un style plus grossier, ne se rencontrent guères qu'en dehors du territoire atrébate, vers l'est surtout (2).

L'un des types de ces monnaies (pl. X, nos 31 à 34, pl. XI, nos 35 à 42) est formé du cheval non disloqué, marchant au pas, sa tête est souvent fort allongée, son unique oreille, d'une grande longueur, imite le S; sa queue

cit., t. I, pl. LVI, nos 10, 11, 12, M. Beale Post *Journal of the brit. arch. association*, 1849, pl. V. M. Ed. Lambert, *loc. cit.*, pp. 29 et 131, pl. VI, no 9, a édité une monnaie d'argent qui a tous les caractères des pièces anglaises.

(1) Ruding, *British coins*, pl. III, no 52, a publié une pièce dans le style de décomposition bretonne indiquée comme de cuivre, c'est une exception sans portée.

(2) Dans la *Revue numismatique française* de 1850, pp. 7-10, j'ai dit quelques mots de ces monnaies, me réservant toute liberté d'attribution.

longue est ondulée, sa jambe droite de devant, relevée, confond sa partie basse avec celle de la jambe gauche; sa jambe gauche de derrière a son articulation centrale démésurément globuleuse. Divers symboles, le croissant, le globule, le cercle, le S, le double croissant essentiellement atrébate, accompagnent le cheval (1). L'autre type ne permet qu'une interprétation douteuse, il n'est guère possible de lui donner un nom significatif. M. Jeuffrain, sans exprimer les motifs qui ont déterminé les Gallo-Belges à décomposer le buste divin sur les monnaies d'or, sans prendre ce fait pour exemple, y cherche cependant les traces d'une tête et abandonne toute interprétation du type transformé (2). J'accepte d'autant mieux la pensée d'une transmutation qu'elle était dans les habitudes des Belges. Sur le cuivre, sur le potin, comme sur l'or, les Belges eurent le besoin de conserver l'apparenee des types reçus dans le commerce, et le devoir de décomposer les figures en opposition avec leurs principes religieux. Avant de connaître l'opinion de M. Jeuffrain j'avais déjà cherché le type générateur de celui qu'il s'agit d'expliquer. Ne serait-ce pas la tête posée sur une monnaie de cuivre peu rare dans les collections numismatiques en général (3). Sur les

(1) Sur une de ces monnaies (pl. XI, nº 43) le cheval, au lieu d'être tourné à droite, l'est à gauche. Quelques symboles différents l'accompagnent. Le croissant est dégénéré en *torques* ou bracelets. Cette pièce pourrait être le produit d'une peuplade voisine des Atrébates. Toutefois le type du revers la rattache aux monnaies émises par ce peuple.

(2) *Médailles celtiques ; essai d'interprétation*, p. 85.

(3) L'exemplaire que M. Lambert, *loc. cit.*, pl. VII, nº 15, la fait dessiner devait être en mauvais état de conservation. Le nº 29 de la pl. IV du *Type gaulois*, semble représenter une pièce où le diadème est lisse.

monnaies dont je cherche l'explication, le diadème globuleux de la tête prototype, a été conservé et souvent accompagné de globules; les cheveux légèrement modifiés, pour prendre la forme de l' S, sont répétés au lieu et place du profil du visage humain, afin de former un *dessin symétrique*. Ce dessin, sans signification gallo-druidique dans son ensemble peut-être [1], a été nommé *poissons superposés, croix cantonnée de dauphins, plante, palmier, foudre, gui.* La dégénérescence de ses formes, sur les imitations de potin surtout, fait en partie comprendre cette variété d'appellations.

Toutes les monnaies de métal inférieur, dont il est ici question, appartiennent de droit aux nations chez lesquelles la divinité ne pouvait être représentée par un simulacre de forme humaine. Leurs découvertes sur les divers territoires de ces nations, comme les différences sensibles de style entre les pièces de cuivre elles-mêmes, disent la généralisation typique du dessin symétrique comme des images du cheval et du chêne dans la Gaule belgique. Je n'entreprendrai pas un partage de ces monnaies entre les différentes peuplades belges, je ne serais pas en mesure de le conduire à bonne fin; il me suffit de dire que la signification des trouvailles ordinaires autorise l'attribution

Ce diadème est globuleux sur deux échantillons publiés par Ruding, pl. III, nos 56, 57, comme sur deux exemplaires de mon cabinet.

[1] La modification régulière et méthodique apportée dans la position relative des divers signes qui forment le dessin symétrique sur certaines de ces monnaies, fortifie la pensée de ne pas voir un symbole unique dans leur ensemble. M. Dancoisne a dit un mot de ces pièces, au congrès d'Arras, en parlant de la monnaie de verre, t. II, p. 374.

aux Atrébates des exemplaires de cuivre les plus artistiques, distingués ordinairement par le symbole du double croissant, posé au-dessus du cheval, comme il l'est sur les triens d'or exceptionnels dont j'ai parlé.

L'attribution aux Atrébates d'une partie des monnaies ci-dessus reprises, justifie la pensée de M. Lelewel, de caser le bronze coulé *depuis les Helvètes jusqu'aux Moriniens* (1); ces derniers exclus toutefois, ainsi qu'on le verra bientôt. Emancipation monétaire peu intelligente, le bronze monnayé, celui grossièrement coulé surtout, représente à mes yeux bien plutôt une décroissance artistique que l'inexpérience dans la fabrication des monnaies; les découvertes où il se rencontre le disent suffisamment (2). On a remarqué que si ses empreintes semblent accuser l'enfance de l'art, la composition de son métal indique une époque moins ancienne (3). Un numéraire de minime valeur intrinsèque annonce un développement de civilisation, un progrès véritable dans la manière de commercer entre nationaux; il exprime, sinon l'abandon complet, au moins la diminution sensible de l'usage de toutes les nations, dans leur premier âge, d'opérer leurs transactions par échanges. Ce numéraire a donc dû naître le dernier et ses types se ressentent de son origine relativement récente. Le type du dessin symétrique existait au temps de l'invasion romaine,

(1) *Loc. cit.*, pp. 146, 147.

(2) *Voy.* M. Lelewel, *loc. cit.;* quelques articles de la *Revue numismatique française*, et M. Éd. Lambert, *loc. cit.*, p. 6.

(3) Pline s'exprime ainsi, lib. XXXIV, § XX : *Sed octonas plumbi libras addunt et bene recoquunt propter inopiam ligni; quantum ea res differentiae adferat, in Gallia maxime sentitur, ubi inter lapides candefactos funditur.*

des cuivres épigraphiques où le cheval participe de l'art romain, montrent ce dessin dans sa pureté (1).

Rien dans les types monétaires ne peut faire croire à l'existence de plusieurs ateliers chez les Atrébates. Le fractionnement de leur territoire en *Ostrebatie* (2) et *Adertisie* au moyen âge ne s'appuie pas assez sûrement sur une division territoriale antérieure, pour oser le reporter à la période gauloise. Le fait de deux fabrications monétaires sous les Mérovingiens, à Arras et à Lens, n'est pas, à lui seul, assez significatif pour faire penser que les monnaies autonomes des Atrébates aient été fabriquées dans ces deux localités distinguées, dans les légendes monétaires franques, l'une par le titre *de cité*, l'autre par celui de château fort (3). Le poëte Sidoine Apollinaire, parlant de la victoire d'Aëtius dans la plaine de Lens, attribue, sans distinction aucune, son sol au territoire des Atrébates (4).

(1) *Voy.* les nos 59 et 60, pl. IV, de M. Lelewel.

(2) *Austrabatensi* (*Chr. Marchion.* apud Boll., *Acta sanct.* Febr., I, p. 103).

(3) *Atrebatis civitas; Lenna castrum.*

(4) . . . . . Post tempore parvo
Pugnastis pariter, Francus qua Cloio patentes
Atrebatum terras pervaserat . . . . . .

Apollinaris Sidonii *Panegyricus Julii Valerii Majoriani* (vers 211, 212, 213).

CHAPITRE IV.

MONNAIES AUTONOMES DES MORINS.

L'attribution faite aux Morins de monnaies *globeuses,* dites inexactement *unitypes* ou *unifaces* (1), est justifiée par les exhumations excessivement fréquentes, du sol de leur pays, d'échantillons de toutes ces pièces formant un groupe important. Par leur immense supériorité de nombre sur le territoire des Morins, les prétendues unitypes laissent aux autres monnaies gauloises, trouvées dans ses limites, la seule signification que toutes les pièces du système kymro-druidique, avaient cours dans la Belgique en général.

Expression la plus rigoureuse des doctrines druidico-belges, et comme conséquence très-répandues dans l'extrême nord des Gaules et en Angleterre, les monnaies du groupe dit unitype ne conservent que des traces légères et souvent même presque imperceptibles du buste divin. Ces traces suffisent toutefois pour exclure toute pensée de considérer les monnaies globeuses comme le point de départ

(1) Le nom d'*unitypes* ou d'*unifaces,* donné aux monnaies du groupe morin, n'est pas complétement exact, on ne pourrait le leur conserver que pour ne pas changer la dénomination reçue. Ces pièces seraient difficilement une imitation de la monnaie *volke* ou de celle de *Populonia* en Étrurie. (*Voy.* M. Lelewel, *loc. cit.,* pp. 69, 70, 74, 78, et la *Revue numismatique française* de 1842, p. 63.)

Dans un grand nombre de passages de ses différents ouvrages, M. Lelewel attribue des monnaies aux Morins; cependant, à la p. 99 du *Type gaulois,* il s'exprime ainsi : *La Belgique, c'est-à-dire les Bellovacks et les Atrébates sont peut-être de ce côté, les dernières limites du monnayage qui existait alors.* Je ne puis partager cette opinion dernière.

du système monétaire belge [1]; par leur aspect d'ensemble et leurs formes, elles forcent à voir dans ces pièces une descendance particulière, une lignée bien distincte, du numéraire attribué à l'Atrébatie. Les *globeuses* du continent sont toujours muettes et d'une concavité très-prononcée; la teinte blanchâtre des espèces d'or, plus accusée que celle des monnaies atrébates, est due à une plus grande quantité d'alliage d'argent. Leur face convexe porte toujours un grand relief ovoïde, certainement intentionnel. (*Voy.* pl. XII et suivantes.) J'y vois une transformation, la plus complète de toutes, ayant l'expression symbolique des nombreux globules répandus à profusion sur le numéraire gallo-belge. La protubérance globeuse tient lieu de la face anthropomorphique ; auprès d'elle et à la place qu'ils occupent sur les monnaies atrébates, sont fréquemment les signes tridentés ou trifoliés, terminés en crochet ou en S, et parfois d'autres symboles, nés comme eux de la transformation des cheveux divins (Pl. XV et XVI *passim.*) Cette protubérance globeuse porte parfois une baguette à courbure ou à crochet, beaucoup plus simple que celle des monnaies atrébates [2]. (Pl. XVI, nos 54 à 56.) La face-concave des statères d'or dits unitypes contient un cheval disloqué et à jointures globuleuses; son unique oreille ne touche guères la tête ; sa gorge, tantôt fourchue, tantôt arrondie, est disjointe du corps; ses jambes de devant et sa queue courte et droite en sont fort éloignées. Les traces du char et de son conducteur ont complètement disparu. L'œil, le globule, le croissant, la branche fructifère du gui, l'accom-

(1) *Voy.* M. Lelewel, p. 77.

(2) Voilà des traces bien irrécusables de la tête divine.

pagnent ordinairement avec les mêmes agencements que sur les statères atrébates. Souvent, l'une des baies du gui est entourée d'un cercle pointillé (pl. XV nos 53, 58, 59, 62) et, par exception, les trois globules disposés en triangle sont enchassés chacun dans le creux d'un croissant (1). Sous les pieds de devant et de derrière du cheval, se montre le signe tridenté ou trifolié formant crochet et né des cheveux divins; sous la ligne pointée figurant le sol de la terre, apparaissent un champ sablé (pl. XV, nos 53 et 55) ou des dessins le plus souvent semi circulaires (pl. XII, nos 44 à 47), des zigs-zags rangés symétriquement (pl. XVI, no 67). Enfin le S et le globule entouré d'un cercle pointillé se font aussi voir auprès du cheval (pl. XVI, nos 64 à 71). Les signes symboliques excédant ceux vraiment fondamentaux des statères atrébates, ne se rencontrent pas tous ensemble sur les unitypes; ils caractérisent distinctement des variétés bien tranchées dans le monnayage des globeuses.

A la signification des trouvailles ordinaires, à celle des traditions bien établies de monnayages, viennent s'ajouter l'ancienneté des Morins sur le sol de la Belgique, l'impor-

(1) Sur de rares exemplaires des statères en question, le croissant apparaît comme type unique ou tout à fait principal. (*Revue numismatique française*, 1837, p. 83, pl. III, 1bis; M. Ed. Lambert, *loc. cit.*, pp. 130, 131, pl. VI, nos 1 et 2.) M. Lelewel a dit : *Il est conséquent d'attribuer l'origine du coin au croissant aux plages septentrionales, peut-être des Moriniens, et de rattacher ces monnaies à l'époque très-rapprochée de l'épigraphie.*

Ces monnaies, qu'on ne voit jamais dans l'extrême nord des Gaules, sont trouvées, dit M. de La Saussaye, sur les bords du Danube et de l'Ister. (*Revue numismatique française*, 1842, p. 63.) Elles pourraient appartenir à une colonie belge.

tance de leur commerce maritime [1] et la puissance de cette nation nombreuse, pour donner l'assurance qu'elle a eu sa monnaie particulière. Ces considérations semblent même, pour le moins, garantir sa priorité de fabrication des monnaies globeuses, sur les peuples voisins de l'Escaut, Germains d'origine, nouvellement arrivés dans la Gaule, peu civilisés, peu commerçants, chez lesquels cette espèce de monnaies est commune. La grande quantité des globeuses, ramassées sur le sol de la Grande-Bretagne, indique encore leur point de départ chez une nation assez ancienne pour avoir pu fournir, depuis un certain temps, des modèles. Ce qui complète le système monétaire des pièces dites unitypes, ne se rencontre guère que dans la Morinie. Non seulement on y découvre fréquemment les quarts de statère du même genre, mais on n'a guères encore trouvé que là, les pièces globeuses de cuivre, qui, par suite de leur insignifiante valeur intrinsèque, étaient surtout consacrées au négoce intérieur, et ne s'éloignaient pas ordinairement du pays ou elles avaient été émises [2].

(1) Cæsar, liv. IV, c. 20, 21 ; Strabon, liv. IV.

(2) M. Lelewel a parlé des unitypes de cuivre, presque toujours pour dire qu'elles n'existent pas ou qu'il n'en connaît pas, ou que celles qui apparaissent *sont des espèces fausses; quoiqu'on n'y voie pas de dorure, elles sont émises sans doute avec les autres comme or.* (*Voy.* pp. 78, 97, 191 et aux rectifications.) M. Dancoisne, au congrès d'Arras (t. II, p. 375), a parlé d'une unitype de cuivre, trouvé à Fresnicourt.

La grande rareté des globeuses en cuivre n'a été longtemps, pour ainsi dire, que factice. Ces pièces dont l'importance était méconnue et que l'on considérait comme de mauvais boutons, étaient impitoyablement livrées aux fondeurs par les habitants de Térouanne antique, lieu principal des Morins. Sur ma recommandation expresse, elles ont été conservées, et j'en possède maintenant un assez grand nombre d'exemplaires.

Si les Morins ont fabriqué, probablement les premiers, et à une date relativement peu ancienne sans doute [1], les statères dits unitypes, que leur orthodoxie sévère et leur facilité d'exécution engagèrent souvent à imiter, doit-on leur donner l'initiative des trois variétés du genre, en les attribuant, par exemple, aux différentes tribus formant, pour ainsi dire, une confédération morinienne, ou en les regardant comme émises successivement par l'administration centrale de la nation? C'est ici surtout qu'une grande réserve m'est commandée et que je dois m'abstenir de parler avec la moindre assurance.

Chacune des trois tribus principales de la Morinie, pourrait avoir eu sa monnaie légèrement différenciée, et le fait d'une fabrication monétaire mérovingienne dans la bourgade principale de chacune d'elles permettrait de le croire. Toutefois, à l'une des trois variétés de statères globeux, à celle d'une composition de métal souvent exceptionnelle, aucun diminutif ne semble spécialement attaché; de plus les globeuses de cuivre ne constituent que deux variétés, d'une composition de métal analogue, comme elle l'est également pour les deux variétés de statères globeux auxquels des quarts doivent être attachés, en s'en rapportant à la concordance d'alliage.

Dans cet état de choses, deux variétés seulement du groupe des globeuses me paraissent appartenir, avec une probalité suffisante, à l'initiative des Morins; je les attribue

[1] A la p. 149 du *Type gaulois*, le docte Polonais semble croire à la première émission des pièces dites *unitypes*, environ 230 ans avant notre ère. Cette ancienneté de fabrication me semble trop grande. J'aime mieux partager l'incertitude qu'exprime M. Lelewel à la p. 304.

à ce peuple d'une manière générale, sans chercher à distraire parmi les statères les exemplaires qui pourraient être dus à des imitations étrangères. J'y vois l'expression de deux monnayages successifs plutôt que l'indication d'émissions monétaires distinctes par les Morins maritimes et par les Morins de l'intérieur des terres (1).

La variété des statères globeux, la première en date d'émission, selon la supériorité relative de poids, de fabrique et de métal même, est celle dont la face concave porte un type servilement imité de celui des monnaies atrébates (2); le cheval y a toujours la gorge fourchue. (Pl. XII, nos 44 à 48.) Les signes qui semblent parfois accoster la protubérance globeuse de l'autre face y seraient difficilement interprétés.

A ces grosses monnaies, l'analogie de composition du métal, où l'argent s'allie assez ostensiblement à l'or, attache des quarts de statère très-souvent ramassés sur le sol morin. Ces diminutifs dont la face convexe porte une protubérance globeuse fort rarement accompagnée de petits symboles indéterminés, ont, comme ceux des Atrébates, dans la concavité de l'autre face, un chêne aux trois racines apparentes; et au-dessous, la faucille parfaitement figurée. L'accompagnement de ces symboles dominants, est composé de la chaîne, du rayon, de l'œil, du cercle centré, du cercle ordinaire ou pointillé, du croissant, du signe tridenté ou trifolié (Pl. XVI, nos 73 à 79.)

Je complète le système monétaire qu'expriment ces

(1) *Voy.* le chap. Ier ci-devant.

(2) C'est par une très-rare exception qu'on y voit les trois globules disposés en triangle, enchâssés chacun dans le creux d'un croissant.

pièces d'or, par la variété des globeuses de cuivre qui, au dessus du cheval disloqué, mais sans fourchure au cou, ont conservé la branche fructifère du gui, essentielle aux types de l'Atrébatie ; aux symboles ordinaires d'accompagnement, peu différents dans leurs agencements, il a été ajouté, sur ces monnaies de cuivre, des rayons qui viennent frapper la tête du cheval. La face convexe de ces monnaies est souvent, sinon toujours, chargée d'un double fourchon. (Pl. XVII, nos 93 et 94.)

La variété des statères globeux qui paraît avoir succédé à la précédente chez les Morins, est la plus répandue dans leurs pays ; de nombreux échantillons de ces pièces formaient la base principale d'un trésor important découvert au village de Lédringhem, situé entre Wormhoudt et Cassel. Dans ce trésor, dont toutes les autres monnaies sont faibles de poids, d'une teinte rougeâtre, d'un faire fort peu artistique, portant quelques-unes une légende en caractères latins, aucun exemplaire de la variété globeuse précédente, et que je crois plus ancienne, ne s'est rencontré [1].

[1] J'ai été amené au classement des statères globeux, par leurs caractères archéologiques et surtout par la physionomie relativement moderne du trésor de Lédringhem, qui devait être principalement composé de monnaies moriniennes. Plus de cent statères globeux de la seconde variété, trente environ de la troisième, de celle de teinte rougeâtre, la même quantité de statères portant une roue engagée dans un fourchon, trois ou quatre de ceux à la roue libre, quinze à vingt de ceux ayant le mot *viros*, composaient ce trésor.

Le bas titre et l'aspect de ces monnaies ternies ont fait croire aux premiers possesseurs qu'elles étaient de cuivre ; ils doivent à la délicatesse de conscience de M. Preux d'avoir été détrompés de leur erreur. J'adresse à cet honorable magistrat mes remerciements pour son obli-

Le grand relief ovoïde de cette seconde variété (pl. XII et XV, nos 49 à 63), parfois chargé d'une baguette simple de forme, quoique recourbée, laisse voir assez fréquemment, auprès de lui, les signes nés de la transformation des cheveux de la tête divine, soit du sommet, soit des boucles voisines de l'oreille. Le cheval posé sur la face concave est celui dont la gorge touche au corps bien plus souvent par une surface arrondie que par une fourchure, et qui pose ses pieds de devant et de derrière sur le symbole tridenté ou trifolié. Les signes ordinaires l'accompagnent avec leur position relative; toutefois auprès de l'oreille, il n'existe méthodiquement, sur certains exemplaires, qu'un seul globule au lieu de deux; sur un assez grand nombre d'exemplaires, l'une des baies de la branche du gui est entourée d'un cercle pointé, enfin très-exceptionnellement la branche fructifère est décomposée et le globule du dessus de l'oreille du cheval est transformé en cercle.

A ces statères, où l'alliage d'argent est souvent prédominant, au point même de lui mériter parfois le nom d'*électre* (1), appartiennent, sans doute comme diminutifs, des quarts aussi très-fréquents dans la Morinie, et qui semblent avoir été imités par les nations de race germaine (2); ils portent un chêne dont les trois racines naissent de

geance, non-seulement à me communiquer la belle trouvaille passée entre ses mains, mais à me céder quelques exemplaires des pièces qui la composaient.

(1) Deux de ces statères, où l'argent domine beaucoup, ont été trouvés en bêchant l'ex-jardin des dames de Sainte-Catherine, à Saint-Omer.

(2) Ces imitations viennent à l'appui de ma pensée, de regarder ces quarts de statère globeux comme postérieurs aux autres.

cercles centrés ; la faucille, apparente encore, ne s'y montre pas dans toute sa pureté de dessin ; elle y est peut-être combinée avec un autre signe symbolique. (Pl. XVII, nos 80 à 84). Les symboles d'accompagnement sont à peu près les mêmes que ceux de la variété précédente.

Le complément du système monétaire belge a ici lieu par les monnaies de la seconde variété des globeuses de cuivre. La face convexe est identiquement pareille à celle de la première variété. Dans le creux de l'autre face, est un cheval également disloqué, mais bien distinct de formes : sa tête est surtout beaucoup plus courte ; ses accompagnements sont fort restreints et les baies du gui n'y apparaissent jamais. (Pl. XVII, nos 91 et 92.)

(*Pour être continué.*)

ALEX. HERMAND.

QUATRIÈME LETTRE

DE

M. LE GÉNÉRAL J. DE BARTHOLOMÆI A M. F. SORET,

SUR DES

MONNAIES ORIENTALES INÉDITES.

(Pl. XVIII et XIX.)

Des voyages, une campagne, de nombreuses et graves occupations, malheureusement aussi la maladie, ont retardé jusqu'à ce jour la publication de cette nouvelle lettre annoncée dans la *Revue* depuis plus d'une année; le général de Bartholomæi, pouvant enfin consacrer quelques loisirs à ses études favorites, en a profité pour mettre la dernière main aux notes qu'il avait préparées, et pour étudier, en outre, les riches matériaux provenant d'une récente découverte faite aux environs de Tiflis : cet enfouissement était entièrement composé, ainsi que deux autres trouvés antérieurement, de monnaies houlagouïdes; sur les pièces que M. de Bartholomæi a eues à sa disposition, le quart environ a été mis à part, comme offrant un degré

d'intérêt historique, dont les amis de la numismatique orientale apprécieront la portée, en apprenant que beaucoup d'entre elles offrent des inédites, d'autant plus précieuses, qu'elles appartiennent à des règnes dont les représentants monétaires sont jusqu'à présent fort rares dans les collections. C'est donc presque une monographie nouvelle de cette puissante dynastie mongole qui vient s'ajouter aux riches matériaux qu'on possède déjà; cette circonstance nous engage à la placer en tête de ce travail, dont la seconde partie, destinée aux autres dynasties, renfermera un plus grand nombre d'inédits provenant d'autres sources. Nous continuerons à les intercaller à leur place dans la lettre de notre correspondant.

Une circonstance accidentelle nous ayant appelé à quitter Genève pour quelques mois, précisément au moment où cet envoi est arrivé, il n'a pas été possible de prendre avec nous tous les ouvrages nécessaires pour effectuer certaines vérifications, en particulier en ce qui concerne les inédits; il est donc fort possible que, cette fois encore, des pièces données ici comme telles, aient été déjà décrites ailleurs; nous nous en référons à cet égard aux mêmes réserves précédemment faites dans des occasions semblables; d'ailleurs, plus on avance, plus les matériaux s'accumulent, moins il est facile d'éviter ce genre d'inconvénient qui, en pareil cas, ne tire pas à conséquence.

Comme les lettres que le général de Bartholomæi nous fait l'honneur de nous adresser, se rattachent à la description des inédits de notre collection, nous continuerons à signaler ici les nouvelles dynasties qui sont venues y prendre place depuis deux ans, ce sont :

Classe	V.	Dynastie	24bis.	Ahmed ben Abdallah (1).
—	VI.	—	25ter.	Daoudide (2).
—	VIII.	—	30bis.	Scheddadide.
—	XI.	—	36bis.	Hamdanide d'Alep.
—	XXI.	—	72bis.	Khizrkhanide du Patan.
—	XXI.	—	72ter.	Bahmenide.
—	XXI.	—	72quater.	Modhafferide de Guzarate.
—	XXI.	—	72quinque.	Roi de Malva.
—	XXX.	—	102bis.	Roi d'Arrakan.
—	XXXII.	—	106bis.	Oweiside.

Les détails qui précèdent la description des monnaies houlagouïdes, sont extraits des lettres reçues de Tiflis, antérieurement à l'envoi.

F. Soret.

Antibes, février 1861.

Monsieur,

Les travaux qu'on a entrepris, aux environs d'Erivan, pour creuser un canal d'irrigation, ont amené, en février 1862, la découverte d'un trésor de monnaies houlagouïdes, composé de 282 petites pièces, parmi lesquelles j'ai reconnu un *Oeldjeïtou*, en mauvais état, frappé à Samsoun,

(1) Prince indépendant se rattachant à la dynastie soffaride, dont la rare monnaie a été découverte et décrite par le savant Tornberg, *Musée de Stockholm*, n° 10. (S.)

(2) Autre dynastie dont les représentants connus n'existent qu'au Musée de Stockholm et dont la connaissance est aussi due à M. Tornberg. (S.)

l'an 717; 28 monnaies d'*Abousaïd*, presque toutes de la 33e année de l'ère ilkhanide; 18 pièces de *Mohammed*, frappées en 738; 36 de *Satibeg*, de l'an 739; 65 exemplaires de *Soleïman* (740 à 744); 1 de *Djehantimour* et 133 d'*Anouchirwan*, des années 745 à 748; ce qui fixe à l'an 749, au plus tard, l'époque où ce trésor a dû être enfoui. J'ai conservé pour vous 64 pièces formant la crème de cette trouvaille.

Au commencement de cette année, une découverte du même genre a été faite à Sartitschala, près de la colonie nurembergeoise de Marienfeld, sur la route qui conduit de Tiflis en Karthélie; elle se composait de 243 pièces, dont j'en ai conservé 30, toutes appartenant aux seules années 739 et 740, sous *Satibeg* et *Soleïman;* or, comme des cas analogues se sont déjà présentés plus d'une fois pour des trouvailles de monnaies ilkhanides, il faut en conclure qu'à cette époque on ne laissait pas vieillir les monnaies courantes, et qu'à chaque avénement, peut-être même plus souvent encore, on retirait de la circulation tout le numéraire ayant cours, pour le refrapper avec de nouveaux coins; cette circonstance permet d'espérer qu'on découvrira plus d'une fois encore des enfouissements semblables à ceux qui nous occupent aujourd'hui, et dont l'uniformité du type sera amplement compensée par un grand nombre de localités inédites, comme c'est le cas dans l'envoi que je vous fais.

Permettez-moi d'ajouter quelques détails de plus sur l'enfouissement de Sartitschala; il offre un grand intérêt, parce qu'il a été découvert sur l'emplacement d'un antique cimetière probablement mongol; les monnaies étaient ren-

fermées dans un pot en faïence de couleurs variées; d'autres pots en terre noire vernissée se trouvaient dans le même lieu; l'un d'eux contenait un gros rouleau de papier tout couvert d'une écriture fine et serrée, mais très-distincte, à ce que prétend l'Allemand qui l'a eu entre les mains; par malheur cet ignorant a livré le pot et le manuscrit à ses enfants, qui ont si bien joué avec, qu'il n'en est pas resté le plus petit débris; ce papier était d'un brun foncé, semblable à des feuilles de tabac desséchées et se brisait entre les mains; c'est une perte à jamais regrettable : j'ai pu du moins me procurer plusieurs crânes provenant de ces tombeaux qui peuvent avoir quelque intérêt pour les naturalistes, car la race mongole, à cette époque, devait être encore assez pure de croisements avec d'autres nations; je compte les envoyer à l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

Dernièrement enfin, il s'est fait une troisième trouvaille d'une centaine de pièces environ dont j'ai pris les meilleurs spécimens; elle consistait essentiellement en monnaies selgiouquides de l'Asie Mineure, quelques ortoquides et ayoubides et des pièces de David le Bagratide, toutes ces différentes monnaies ont donc circulé simultanément en Géorgie, vers le milieu du XIIIe siècle.

Le reste de mon envoi consiste en bagratides et en autres monnaies variées de provenances diverses, acquises pour la plupart au bazar de Tiflis. Passons maintenant à la description des monnaies qui nous ont paru inédites, en nous occupant d'abord des mongoles.

A

KHAGHANS MONGOLS

MOENGKÉ QÂAN.

N° 1. DIRHEM BILINGUE DE L'AN 750.

A l'avers, le symbole, en trois lignes :

لا اله الا
الله محمد
رسول الله

Dans les segments, il ne reste que : . . . ضرب هذا ; l'exemplaire décrit par Fraehn offre de plus le mot مدينه.

Rev. Dans un carré en grènetis, légende mongole composée de trois lignes, que le professeur Schmidt interprète, sur l'exemplaire décrit par Fraehn, dans sa Monographie (*de Il-Chanorum numis*, p. 7), par les mots : *kitad chaghan ilan Mönghü-Chan*, c'est-à-dire : *le khagan des Chinois, l'illustre Möngkü-khan ;* le mot *kitad* diffère essentiellement, sur notre exemplaire, de celui qui a été figuré par Fraehn, la légende est plus complète, et, en outre, les segments à gauche et à droite donnent une partie de la date فى سنة ستماية., qui doit avoir été l'an 750. Par ces raisons nous croyons utile de reproduire le revers de cette rarissime monnaie. (Pl. XVIII, fig. 1.)

N° 2. TIFLIS, 653.

Ce grand cuivre présente le même type que celui déjà décrit par le général, dans sa première lettre n° 93; seulement les mots abrégés, à gauche et à droite des car-

touches, sont supprimés; en outre, on lit dans quatre segments : à l'avers, à droite : ضرب; en haut : تفليس; au revers, en bas : سنة ثلاث; à droite : وخمسين; ce qui nous donne la localité et la date d'émission de ces remarquables fels; je tiens cette pièce de M. le Dr Freudenthal. [S. (1).]

N° 3. TIFLIS, 654, FELS.

A l'avers, dans un carré :

مونكك . . .	*Monkaká* (Qâ-)
ان الاعظم	*an, le suprême,*
العادل	*le juste.*

Dans deux segments : en haut, سنة اربع; à gauche, خمسين.

Rev. Symbole en trois lignes dans un carré :

لا اله الا
الله وحده
لا شريك له

Dans le segment supérieur : تفليس; les autres effacés.

Cette pièce est surfrappée sur un exemplaire de la variété précédente dont les cartouches sont restés intacts.

N° 4. TIFLIS, 656.

Dirhem semblable à celui que Fraehn a décrit pour l'année 657, mais dans les segments du revers il y a la date entière :

سنة ست خمسين و ستمائة

(1) Ainsi que dans les précédentes lettres, les pièces accompagnées de l'indication (S.) sont d'une autre provenance, et j'ai seul la responsabilité de leur détermination. (Soret.)

Le segment supérieur, où devait se trouver le mois, est effacé; à cetté époque, *Houlagou* tenait déjà les rênes du gouvernement, comme vicaire du grand khan.

B

HOULAGOUÏDES PROPREMENT DITS.

ABAQA.

Nos 5 a 9. DIRHEMS DES ANNÉES 666, 668, 672, 674, (6)75.

Type : à l'avers :

قاان
العادل

dans un hexagone formé par le sceau de Salomon; type habituel des monnaies des grands khans.

Rev. Le symbole ordinaire en trois lignes, dans un épicycloïde; la date est entre la première et la deuxième ligne.

N° 5. شوال سنة ست ستين و ستماية	*Chawal, l'an six cent soixante-six.*
N° 6. . . . رمضان سنة ثمان	*Rhamdhan, l'an* (six cent soixante) *huit.*
N° 7. رمضان سنة اثنين وسبعين ستماية	*Même mois, six cent soixante-douze.*
N° 8. ربيع الاول سنة اربع و سبعين و ستماية	*Rebi el-éwel, l'an six cent soixante-quatorze.*
N° 9, . . . صفر سنة خمس سبعين	*Ssefer, l'an ... soixante-quinze.*

AHMED.

N° 10. BAZAR, L'AN (68)2.

Av. Quatre lignes en caractères mongols, dont la première est en partie effacée et dont la lecture, d'après Fraehn, est *Khaganou darougha Amedoun deledkegülüksen;* la terminaison *sen* est portée dans le champ à droite, faute de place. *Monnaie d'Ahmed, vicaire du Khagan* (1) et en bas احمد *Ahmed* en caractères arabes.

Rev. Dans un encadrement carré :

لا اله الا
الله محمد
رسول الله

Dans les segments : en haut, ضرب بازار; à gauche, سنة اثنين; le reste effacé. Les monnaies de ce khan sont fort rares.

ARGHOUN.

N° 11. TEBRIZ, L'AN 685.

Av. Un aigle à ailes éployées, tourné à droite et surmonté du soleil; en haut, les mots *Khaganou Argounoun,* en mongol, et تبريز *Tabriz.*

Rev. Le symbole en trois lignes, *ut supra*, et dans les segments :

ضرب تبريز سنة خمس و ثمانين و ستماية

(1) La forme de la première lettre du mot *darougha,* identique avec celle de l'*a* du mot *amedoun,* donne une fois de plus raison à M. de Saulcy, qui ne peut y reconnaître le *d* écrit d'une manière tout à fait différente, ainsi qu'on peut le voir sur la même pièce; le vrai sens de ce mot reste donc à déterminer. (S.)

Le nombre unitaire, quoique très-rogné, est cependant reconnaissable : je dois cette jolie pièce à l'obligeance de M. de Koehne. (S.)

BAÏDOU.

N° 12. BILINGUE DU 11e MOIS DE L'ANNÉE 694. (Pl. XVIII, fig. 2.)

Av. Même légende mongole qu'au n° 10 ; seulement, à la troisième ligne, le nom de *Baïdou* remplace celui d'*Ahmed*, et, en bas, le même nom est répété en arabe.

Rev. La formule chrétienne, en quatre lignes, dans un encadrement carré :

بسم الله الاب	*au nom de Dieu le père*
والابن وروح	*et le fils et esprit*
القدس	*saint*
الله واحد	*Dieu unique.*

Au centre, croix allongée.

Il ne reste que le segment supérieur qui indique le nom du onzième mois ذو القعده *Zou-l-qaadet.*

Baïdou n'a régné que huit mois et est mort assassiné à la fin de l'année 694, en sorte que notre monnaie, la première qu'on ait décrite, appartient à la fin de son règne éphémère (1).

(1) Aucun monogramme ne servant à indiquer le nom du prince bagratide, qui très-probablement aura fait frapper cette monnaie à Tiflis sous la suzeraineté de *Baïdou*, il convient de la laisser dans la série des khans houlagouïdes, jusqu'à ce que cette lacune soit convenablement remplie : nous venons d'apprendre du prince Alexandre Gaga-

GHAZAN MAHMOUD.

Nos 13-23. DIRHEMS TRILINGUES DES ANNÉS 699 A 703.

Type : *Av.* Légende mongole en cinq lignes, décrite par Fraehn, dans sa *Monographie des houlagouïdes*, n° 90 ; sous la seconde ligne : غازان محمود *Ghazan Mahmoud*, et à gauche, dans le champ, trois lettres tibetaines, que le professeur Schmidt croit pouvoir interpréter par *Tchakraradch; souverain du monde.*

Rev. Dans un encadrement, composé de dix arcs de cercle, le symbole :

الله
لا اله الا
محمد
رسول الله

et autour, dans le champ : صلى الله عليه.

Dans les segments extérieurs, la date.

N° 13. *Bagdad*, 699.

A l'avers, dans les segments, à gauche et à droite :

سنة تسع | و تسعين و ستماية

Au revers ضرب بغداد; et la date répétée dans les cinq segments extérieurs.

Nos 14, 15. Dirhems d'*Irbil* et d'*Erzendjan;* même année.

rine qu'il possède dans sa belle collection un fels du même khan dont il est bien à désirer qu'il publie la description. (S.)

Comme au n° 13, seulement la date n'est pas répétée à l'avers et au revers; il y a ضرب اربل et ضرب ارزنجان, dans le champ.

N° 16. *Any*, 700.

Ut supra; mais, au revers, dans le champ ضرب اني et dans les cinq segments : فى سنة سبع مايه. Dans le premier, il paraît y avoir : شهور (S.)

N° 17. *Any*, 701.

Ut supra, sauf la date سنة احد و . . . ; le nombre centenaire effacé est facile à substituer.

N° 18. *Irbil*, 702.

Comme les précédents, sauf la date ثنن و سبعماية . . .

N° 19. *Bâ* (?), 703. (Fig. 3, pl. XVIII.)

Ut supra, sauf la date, سنة ثلاث سبع ماية; dans le premier segment, mot incertain مون (?).

La localité est fort douteuse; on ne peut guère lire que با.

Serait-ce pour با ايوب, grande ville entre *Karmisin* et *Hamadan*. (*Voy*. Juynboll, t. I, p. III.) (S.)

N°s 20-23. Dirhems trilingues dont les dates sont effacées; frappés à *Tiflis* تفليس, *Nakhidjewan* نخجوان, *Kerkine* كركين et *Sariyé* ساريه (fig. 4 et 5). Ces deux dernières localités sont nouvelles. *Kerkine* est une localité peu éloignée de Bagdad. (Juynboll, *Lex. geogr.*, t. II, p. ٣٩١.) *Sariyé*, une ville du Taberistan, située à trois farsangs de la mer. (Même auteur, t. II, p. ٣.)

OELDJEÏTOU.

Nos 24 A 29. DIRHEMS DES ANNÉES 704 A 707.

Type : *Av.* Dans un encadrement carré :

السلطان الاعظم	*le sultan suprême*
غياث الدنيا و الد	*Ghaïats eddounia wa ed-*
ين خدابنده محمد	*in Khodabende Mohammed;*
خلد الله ملكه	*que Dieu protége son règne.*

Dans trois segments, la date.

Rev. Dans un pentagone formé par la jonction de dix arcs de cercle, groupés par paires, le symbole comme ci-dessus.

Sur le mot محمد est la localité, et les mots صلى الله عليه, autour du symbole.

Dans les segments extérieurs :

ابوبكر, عمر, عثمان, على, و سلم

N° 24. *Tabriz*, 704.

Dans les segments de l'avers, il reste :

. . . . | سنة اربع | وسبعماية

le premier, فى سنة, est effacé.

Au revers, dans le champ, ضرب تبريز.

Demi-dirhem, fort rare, surtout à cause de la date qui est celle de la première année du règne d'Oeldjeïtou.

N° 25. *Samsoun*, 705.

Ut supra, mais à l'avers :

فى سنة | خمس | وسبعماية

et au revers : ضرب سمسون.

Dans le champ, à l'avers, la terminaison, ين qui commence la troisième ligne, est reportée à la deuxième (1).

Nos 26-28. *Any*, *Qonieh* et *Tabriz*, 707.

Ut supra, mais :

في سنة سبع وسبعماية

et les localités : تبريز, قونيه, اني, au revers. (S.)

N° 29. *Daniet*, 708. (Pl. XVIII, fig. 6.)

Le champ de l'avers *ut supra;* mais, dans le segment supérieur, au lieu d'un ornement, on lit les mots :

بسم الله الرحمن الرحيم *Au nom de Dieu clément, miséricordieux.*

Les autres segments contiennent : à droite : فى شهور (?) à gauche : تاريخ ثمان, en bas, سبعماية.

Rev. Dans le champ ضرب دانيت.

La fin de ce mot est un peu indistincte, cependant il n'est guère possible de lire autre chose que *Daniet*. (*Voy.* Juynboll, *Lex. geogr.*, t. I, p. ٣٨٦-٧).

La formule pieuse dans le segment supérieur est une innovation qui me paraît devoir se rattacher aux tendances chiites d'Oeldjeïtou, qui n'osait pas encore les proclamer plus ouvertement sur sa monnaie, comme il l'a fait plus

(1) Je présume que cette pièce est la même que celle qui est décrite et figurée, n° 110, dans la Monographie de Fraehn qui a laissé la localité indéterminée, et sur laquelle le professeur Erdmann a lu امسون sans reconnaître que le trait qui se joint à l'*eliph* à droite est un س. (S.)

tard, lorsqu'il se crut assez fort pour affronter les sentiments opposés de ses sujets.

Daniet était une ville dans la circonscription d'Alep.

Nos 30 a 37. DIRHEMS DES ANNÉES 710 ET 711.

Type : *Av.* Dans une épicycloïde formé par quatre demi-cercles, la légende en sept lignes, décrite par Fraehn, *Khans houlagouïdes*, p. 113.

ضرب فى
ايام دولة المولى
السلطان الاعظم مالك رقاب
الامم اولجايتو سلطان غياث
الدنيا و الدين خدابنده محمد
خلد الله
ملكه

Dans les quatre segments extérieurs : en haut, à droite : *Oeldjaïtou sultan*, en Mongol ; à gauche :

لله الامر من قبل و من بعد *à Dieu a été et sera l'Empire.*

En bas, la localité et la date.

Rev. Dans un cercle : le symbole chiite, en cinq lignes, et autour :

بسم الله الكريم *au nom de Dieu bienfaisant,*

ou quelque autre attribut de Dieu.

Sur la légende circulaire entourée d'un filet et d'un cercle en grènetis, la bénédiction des douze imams.

N° 30. *Amol,* 710.

A l'avers, dans les segments inférieurs :

ضرب امل سنة | عشر و سبعمية

Au revers, au lieu de l'invocation à Dieu, il y a, dans le champ, à gauche et à droite : ضرب امد ; ici la dernière lettre, beaucoup plus semblable à un د qu'à un ل, ferait supposer qu'il s'agit plutôt *d'Amed;* cette répétition de la localité est un fait assez rare.

N° 31. *El-Hilla,* 710.

Dans le segment inférieur, à droite : ضرب الحله سنة, et au revers : بسم الله الكايم

Hilla, grande ville entre *Koufa* et *Bagdad.* (S.)

N° 32. *Erzendjan,* même année.

A l'avers :

ضرب ارزنجان | سنة عشر و سبعماية

Le reste *ut supra.*

Ces deux dirhems, ainsi que les n°s 17-19, proviennent de la collection rapportée de Teheran par le colonel Brongniard. (S.)

N° 33. *Siwas,* 710,

Av. Ut supra, mais ضرب سيواس; et, au revers, dans le champ : ..(?).. بسم الله; en outre le nom de *Siwas* est répété en bas, mais sans l'*éliph* سيوس.

N° 34. *Erzendjan,* 711.

Comme au n° 31, mais :

ضرب ارزنجان | سنة احدى عشر سبعما ية

N° 35. *Isferaïn*, 71..

Ut supra, mais ضرب اسفراين, localité répétée à l'avers; c'est une des plus rares sur les monnaies houlagouïdes. On voit sous le س trois points qui ne sauraient être ici des points diacritiques; l'unité manque à la date.

N° 36. *Tiflis*, date incertaine.

Ut supra, mais ضرب تفليس; dans le segment qui doit renfermer la date, traits indéterminables, semblables à ceux qui sont figurés dans la Monographie de Fraehn, pl. III, n° 7.

La fabrique de ce dirhem est assez barbare.

N° 37. *Bazar* et *Soltanié;* date effacée.

A l'avers : ضرب بازار سنة.

Au revers, dans le champ, autour du symbole, en haut et à gauche : الله العظيم ; à droite et en bas : ضرب سلطانيه.

La présence de deux localités différentes sur la même pièce ne peut guère s'expliquer que par l'emploi de coins appartenant à des ateliers différents.

Nos 38 A 45. DIRHEMS DE L'ANNÉE 714.

Type : *Av.* Dans une épicycloïde formée par sept arcs de cercle, le type en six lignes décrit par Fraehn au n° 124.

ضرب فى
دولة المولى السلطان
الاعظم مالك رقاب
الامم غياث الدنيا و الدين
اولجايتو سلطان محمد
خلد الله ملكه

Dans les sept cartouches extérieurs séparés par des ⊙, la localité et la date.

Rev. Dans une épicycloïde composée de six arcs de cercle, le symbole chiite, en cinq lignes; et autour, la bénédiction des douze imams.

N° 38. *Ardebil,* 714.

Dans les segments de l'avers :

ضرب مدينة اردبيل سنة اربع عشر وسبعماية

N° 39 à 44. *Erzeroum, Bagdad, Tiflis, Kachan, Solthanié, Nakhidjewan,* 714.

Tous semblables au précédent, sauf la localité :

مدينة ارزروم, دار السلام بغداد, تفليس, مدينة كاشان, مدينة سلطانية, نخجوان

L'épithète de *Siége du salut* pour *Baghdad* est nouvelle et intéressante comme réminiscence de l'ancien nom de cette ville. Sur la monnaie de *Solthanié,* ce nom est séparé de مدينة par le mot ضرب ; inadvertance du graveur.

N° 45. *Waseth,* même année.

Dans les sept segments, il y a :

ضرب هذا | الدرهم | المبارك | بواسط | سنة اربع | عشرو | سبعماية

Ce dirhem béni a été frappé à Waseth, l'an sept cent quatorze. Légende qui offre une formule très-peu usitée et tout à fait nouvelle pour les houlagouïdes.

N° 46. FELS DE TIFLIS, 71...

Le champ de l'avers présente, dans un encadrement circulaire, une légende trop effacée pour qu'il soit possible de la déterminer, sauf la dernière ligne qui porte le nom de la localité تفليس. La légende marginale, en partie détruite, contient les noms des douze imams. *Mohammed et Djaffar et Mousa...*

Au revers, dans un cercle semblable à celui de l'avers, le symbole chiite; la légende marginale, entre deux filets et un cercle extérieur en grènetis, porte la date dont il ne reste que عشر و سبعماية.

Nous n'avons donné cette pièce, malgré son état de détérioration, que parce qu'elle offre un type entièrement nouveau.

Nos 47, 48. SIWAS ET ARRAN, 715.

Type semblable à celui de l'année 714, sauf la date سنة خمس عشر و سبعماية et la localité; celle d'*Arran* est précédée du mot *el-Mohour,* tout à fait nouveau pour la monnaie houlagouïde (1).

(1) Voici ce que m'écrit mon ami, M. le professeur Stickel, à ce sujet : « Cette légende, qui doit être lue ضرب المهور باران, *Mohour, frappé à Arran,* de préférence à *monnaie de Baran,* accompagnée de l'expression persane المهور *el-Mohour,* est un fait aussi intéressant que nouveau. Vous n'ignorez pas que ce mot est employé sur des monnaies des Grandes-Indes. (MARSDEN, II, p. 589.) Le mot مهر *Mihr,* a, entre autres significations, celle de sceau ou empreinte royale (*nota pecuniæ impressa*); en sorte qu'on peut traduire ici : *l'empreinte a été frappée à Arran.* » (S.)

Nos 49, 50. BAZAR ET HAMADAN, 716.

Ut supra, sauf la date :

سنة ست عشرة سبعية

Nous lisons ici *Bazar,* de préférence à *Baran,* à cause du point diacritique placé sur le ز, et de la forme de la dernière lettre qui n'est pas habituellement celle du ن final. La localité *Hamadan* est un peu indistincte, cependant nous préférons cette lecture à celle de معدن qu'on pourrait à la rigueur proposer; elle est suivie d'une épithète : ضرب همدان شهر.

ABOUSAÏD (1).

No 51. TIFLIS, 717.

Cette pièce est semblable à celle qui est décrite dans ma précédente lettre, sauf le module qui est ici celui d'un double dirhem.

No 52. DIRHEM DE عرباى, 723. (PL. XVIII, FIG. 7.)

Av. Dans un encadrement pentagone, dont chaque

(1) Les pièces marquées d'un astérisque appartiennent à la trouvaille faite aux environs d'Ériwan; celles avec deux astérisques proviennent de Sartitschala. La plus grande partie des monnaies d'Oeldjaïtou et d'Abousaïd appartient à un troisième enfouissement provenant aussi des environs de Tiflis, mais que les lettres du général ne désignent pas autrement. (S.)

angle est formé par la réunion de deux arcs de cercle :

ضرب فى ايا	*Frappé dans les jour-*
م دولة السلطان الاعظم	*-s de l'empire du sultan suprême*
ابوسعيد بهادر خان	*Abousaïd Behader khan*
خلد الله لمكه	*Que Dieu perpétue son règne!*

Dans les segments il reste :

ثالث عشرين و سبع . . . .

Rev. Dans un cercle, le symbole sunnite et les quatre imams; entre les trois lignes du symbole : ضرب عربان

Ces traits peuvent s'attribuer à plusieurs localités différentes, entre lesquelles je n'ose me prononcer (1). La pièce provient du colonel Brongniard. (S.)

Nos 53, 54. DIRHEMS DES ANNÉES 724, 725.

N° 53. *Akhlath*, 724.

Type : à l'avers, dans un cercle :

السلطان ابوسعيد
بهادرخان خلد لمكه

En haut : ضَرب ; en bas : اخلاط.

Dans la légende circulaire :

سنة اربعة و عشرين و سبعماية

(1) Depuis la rédaction de cette lettre, j'ai reçu quelques indications de mon savant ami le professeur Stickel, d'après lesquelles je crois pouvoir adopter la lecture غربان *Gharban*, petite ville près de *Khabour*, dans le Djeziré. (S.)

Au revers : dans un encadrement carré, le symbole sunnite, en trois lignes, et dans les segments extérieurs, les noms des quatre imams.

N° 54. *Erzendjan*, 724.

Sauf la localité, tout le reste *ut supra*.

N° 55. ERZEROUM, 725.

Même type, la date change :

فى سنة خمس و عشرين و سبعماية

N° 56. TIFLIS, 728.

Même type, mais à la date :

سنة ثمانية و عشرين و سبعماية

Demi-dirhem d'une jolie fabrique [1].

N° 57. WALACHDJERD, 728. (Pl. XVIII, fig. 8.)

Av. Dans un encadrement octogone formé par des arcs de cercles dont la partie convexe est tournée en dedans, et

[1] Cette pièce est importante, parce qu'elle fait cesser l'espèce d'hésitation qui a régné jusqu'ici pour attribuer aux années 727 ou 729 un assez grand nombre de pièces présentant le même type, mais dont le nombre unitaire laissait quelque incertitude sur sa valeur. Nous pensons maintenant qu'il faut rendre à la dernière de ces dates toutes celles que nous avons attribuées à l'année 727. Le n° 57, dont le type change et devient semblable à celui de l'année 279, vient confirmer cette opinion. (S.)

s'entrecroisant de manière à former des nœuds qui divisent les huits segments, on lit :

السلطان الاعظم	*le sultan suprême*
ابوسعيد بهادر خان	*Abousaïd Behader khan.*
خلد الله لمكه	*que Dieu protége son règne.*

En haut : ضرب ; en bas ولاشجرد .

Dans les segments :

ضرب ولا شجرد سنة ثمان . . . . ماية .

Ce qui reste de la date suffit pour la déterminer.

Rev. Dans une épicycloïde composée de huit arcs de cercle, le symbole ordinaire et les noms des quatre imams.

Walachdjerd, situé entre *Hamadan* et *Kerman* (JUYNBOLL, tom. III, p. ٢٩٦) est une localité qui jusqu'à présent n'a pas été signalée.

Nos 58, 59. TIFLIS ET TABRIZ, 729.

Type *ut supra :* sauf la date.

فى | سنة | تسع | وعشر | ين و | سبع | ماية

La pièce de *Tabriz*, d'un très-petit module, est peut-être un quart de dirhem.

No 60. HAMADAN, 731.

Type *ut supra :* mais :

ضرب همدان فى سنة احد ثلا ثين و سبعماية

Nos 61*-66*. DIRHEMS DE L'AN 33 DE L'ÈRE ILKHANIDE.

Type connu : appartenant aux localités *Ardebil, Erzeroum, Tebriz, Cheheristan-Rachidi* (شهريستان رشيدى), *Maadan* (معدن) (fig. 9), et *Meragha*. Les monnaies de *Cheheristan* sont infiniment rares ; quant à la localité de *Maadan*, il y en a un trop grand nombre du même nom, pour qu'il soit facile de faire un choix.

Nos 67-70. MÊMES DATE ET TYPE.

De *Khelath, Siwas, Hamadan, Yezd.*

Provenant du colonel Brongniard, sauf le dirhem de Siwas, rapporté d'Alep par M. F. Weber. (S).

No 71. GRAND FELS D'ABOUSAID, 7...

Av. Une espèce de rosace ou roue à six rayons, autour de laquelle se trouve une légende circulaire, malheureusement incomplète :

السلطان العادل ابوسعيد . . . . . وسبعماية

Rev. Dans les diagonales d'un carré, le symbole en cinq lignes. Dans les segments extérieurs, les quatre imams.

Je signale cette pièce, soit à cause de sa dimension inusitée (30 milimètres), soit pour son type, qui me paraît nouveau.

ARPA KHAN.

N° 72. TIFLIS, 736.

Av. السلطان الاعظم	*Le sultan suprême.*
ارپا خان خلد الله	*Arpa khan, que Dieu perpétue*
ملكه وايد دولته	*son règne et raffermisse son empire.*

Dans les segments, en commençant à droite :

تفليس | فى | سنة ست | وثلثين | وسبعمية

Rev. Le symbole sunnite, remplissant tout le champ, en caractères carrés et en forme d'arabesques, comme dans les dirhems d'Abousaïd, de l'an 33; plus l'invocation صلى الله عليه. Dans les segments, les quatre imams.

Je suis d'autant plus heureux d'enrichir votre collection de ce rarissime dirhem, que, sans nul doute, il est le même, quant au type, que celui décrit par Fraehn, dans sa Monographie, n° 207, et dont il regrettait d'avoir perdu le souvenir du cabinet où il l'avait étudié. J'ai jugé convenable d'en reproduire la description, à cause de l'invocation *que Dieu le bénisse!* qui n'a pas été remarquée par notre illustre maître.

MOHAMMED.

N°s 73*-79*. DIRHEMS DE L'ANNÉE 738.

Av. Épicycloïde composée de dix-huit arcs de cercle, se croisant par groupes de trois, de manière à former une boucle à chaque point d'intersection.

Dans le champ :

السلطان العالم	*Le sultan, sage,*
محمد خلد الله	*Mohammed, que Dieu perpétue*
ملكه و دولته	*son règne et son empire.*

Et autour, légende circulaire portant la localité et la date.

Rev. Épicycloïde semblable à celle de l'avers, mais sans nœuds.

Dans le champ, le symbole ordinaire avec les noms des quatre imams.

N° 73. *Erzeroum*, 738.

ارزروم | ضرب | فى سنة | ثمان | ثلثين | سبعماية (*sic*).

N° 74. *Kelistouwan; ut supra*, mais كلستوان ; même année ; l'ordre des mots n'est pas interverti.

N° 75-77. *Qaraghadj ;* قراغاج. *Solthanié, Nakkidjewan ; ut supra.*

N° 78. كاريب (?). Même année. (Fig. 10.)

Je n'ai pu découvrir aucune localité qui convienne aux traits figurés sur cette pièce, et qui peut-être sont déformés ou incomplets ; de plus exercés que moi parviendront sans doute à les déchiffrer.

N° 79. Demi-dirhem, en tout semblable aux précédents, mais dont les caractères corrompus ne permettent de reconnaître, ni la localité, ni la date ; je le signale seulement à cause de la rareté du module.

SATY BEK.

N° 80. BERDAA (?), 738. (FIG. 11.)

Av. Dans une épicycloïde à six arcs de cercle :

السلطانة العادلة — *La sultane la juste*

ساتى بك خان — *Saty bek khan* (sic)

خلد الله لمكها — *Que Dieu fasse durer son règne!*

Autour de la légende :

ضرب بعر (?) فى سنة ثمان ثلثين .....

Je ne sais comment lire ce nom qui me paraît corrompu, à moins que ce ne soit بردعه.

Le type du revers, en partie rogné, est le même que celui de la plupart des monnaies de cette princesse; au centre, dans un cercle, le commencement du symbole en deux lignes : لا اله الا / الله. Le cercle est entouré de quatre cartouches formés par des arcs de cercle, dans lesquels, on lit :

محمد الامين رسول الله — *Mohammed l'ami envoyé de Dieu.*

Sur notre exemplaire, il y a : امين, sans l'article.

N°s 81**-86**. DIRHEMS DE L'AN 739.

N° 81. Même type; *Ardebil.*

ضرب اردبيل سنة فى تسعة ثلثين سبعماية

Les mots سنة et فى sont transposés.

Au revers, l'ordre des mots est aussi interverti.

الامين محمد رسول الله

N° 82. *Bazar ; ut supra,* sauf la localité; le في est supprimé et l'ordre des quatre mots du revers est régulier.

N° 83. *Beïlaqan* بيلقان.

Ut supra, mais avec le في.

N° 84. *Khoï* خوى. *Ut supra.*

N° 85. *Khoï,* date effacée.

Ut supra, mais امين ; très-probablement aussi de 739.

N° 86. Même année, mais sans nom de localité. (Fig. 13.)

La légende autour du champ de l'avers offre un astre au lieu d'un nom.

ضرب* | فى سنة | تسعة | ثلثين | سبعماية .

Au revers, il y a : امين, au lieu de : الامين (1).

Nos 87*-92*.

Dirhems de la même année, mais provenant de la trou-

(1) Cette absence de nom, avec toute la place nécessaire pour le mettre, est très-singulière ; j'ai été fort tenté de voir là un jeu de l'artiste, l'emploi d'un véritable rebus ; en supposant que cet astre représente un soleil, on pourrait lire شمس *chems* (soleil), et il existe une localité portant ce nom, mais hors du territoire qu'ont possédé les Houlagouïdes ; il est fâcheux que le mot نور *nour* (lumière) ne puisse pas être pris dans le sens d'étoile, parce qu'alors on pourrait interpréter ce signe, que suit, dans le second segment, une lettre assez semblable à un د, par نورد *Nouverd,* localité dans les environs de *Qazwin.* (*Voy.* Juynboll, t. III, p. ٢٣٧.) (S.)

vaille d'Eriwan, frappés à *Erzeroum*, *Ardebil*, *Berdaa*, *Beïrout* (?), *Qaraghadj*, *Nakhidjewan*.

Beïrout بيروت (fig. 12). Cette localité, en supposant que le dernier élément soit bien un ت, offrirait un nom qui n'a point encore paru dans la liste des villes monétaires, et présenterait un fait remarquable dans l'histoire des Houlagouïdes (1).

N° 93*. TABRIZ, 739.

A l'avers, il y a seulement à la troisième ligne خلد لمكها et le nom de *Saty bek* est écrit exceptionnellement صاتي بك ; au revers امين.

N° 94*. BAGDAD, 739.

Av. ut supra. Le revers change : dans un cercle en grènetis, le symbole ; les noms des imams sont dans les cartouches extérieurs formés par des arcs de cercle.

Je ne connais pas d'autre monnaie houlagouïde de Bagdad postérieure au règne d'Abousaïd.

(1) Durant le cours de l'impression, j'ai reçu de M. le conseiller de la cour Dr Stickel, une communication intéressante qui trouve sa place ici : « L'espèce de doute qu'éprouve votre correspondant, en hasardant la « lecture de *Beïrout*, me paraît fondé, car bien que les Houlagouïdes « aient fait des invasions en Syrie, je ne sache pas qu'ils se soient établis « dans cette ville assez longtemps pour y placer un atelier monétaire, « si tant est qu'ils aient été jusque-là ; en outre, la forme du dernier « élément se prêterait mieux à la lecture d'un ر ou d'un د qu'à celle « d'un ت, et l'on voit justement dans un extrait de Yaqout, par « Barbier de Meynard, p. 126, le nom d'une localité بيروذ *Birouds*, « bourgade entre *el-Ahwaz* et *Thyb*, ancien chef-lieu de tout le canton, « qui me paraît devoir être adoptée de préférence. (S.) »

SOLEÏMAN.

Nos 95* A 97*. DIRHEMS DE L'AN 740; BERDAA, TEBRIZ, QARAGATCH.

Type : *Av.* Dans un cercle :

السلطان	*Le sultan*
العادل سليمان	*juste Soleïman*
خان خلد ملكه	*khan, que son règne dure !*

Autour, dans quatre segments séparés par des ⊙, le lieu et la date :

ضرب . . . . فى سنة ابعين و سبعماية

Rev. Dans un encadrement carré dont chaque côté a un lacs d'amour au milieu, le symbole, en trois lignes et entre quatre lacs d'amour. Dans les segments extérieurs, les noms des imams.

Nos 98 A 101**. MÊME ANNÉE, MÊME TYPE; ARDEBIL, BAZAR.**

Deux pièces frappées à *Ardebil*, avec une variante dans la manière dont la légende est distribuée dans les segments de l'avers. Deux pièces frappées à *Bazar*, en admettant que les deux dernières lettres de ce mot soient liées لر pour ار ; peut-être faut-il y chercher une autre localité. (Fig. 14.)

Nos 102–103. MÊME TYPE; LOCALITÉ DOUTEUSE.** (Fig. 15.)

Sur l'un des exemplaires بالرى, sur le second, il semble plutôt qu'il faut lire بالريه ; seraient-ce des déformations de بازار ?

Nos 104**-105**. BAKOU, MÊME ANNÉE.

L'attribution à *Bakou* me paraît incontestable, bien qu'on lise sur l'une des pièces باكوه (fig. 16), et sur l'autre باكو (fig. 17), au lieu de l'orthographe ordinaire باكويه. Voilà encore une localité nouvelle pour les Houlagouïdes.

No 106**. BEYROUT (?), MÊME ANNÉE.

Diffère des précédentes en ce que le nom de la localité est répété à l'avers; en haut, sur le symbole, ضرب, en bas, بيروت.

Nos 107**-112**.

Dirhems de *Berdaa, Beïlaqan, Kachan, Kelistouwan, Nakhidjewan, Hamadan ;* même année, même type que le n° 95*.

Nos 113**-114**. TEBRIZ, MERAGHA.

Ut supra, mais, en outre, le nom de la localité est répété sous la légende de l'avers.

No 115**. SOLTHANIÉ.

Comme au n° 95*, si ce n'est que les segments de l'avers sont séparés par des lacs d'amour, au lieu de l'être par des ⊙.

Nos 116**-117**. KHOÏ, SELMAS; MÊME ANNÉE, MÊME TYPE.

Mais, dans le champ de l'avers, en quatre lignes, il y a :

خلد الله ملكه (1).

(1) La localité de *Selmas,* ville de l'Adherbeidjan, a été signalée par

Nos 118-119**. TEBRIZ ET SAWAH; MÊME ANNÉE.**

Le type change à l'avers où la légende en trois lignes est encadrée dans un pentagone dont chaque côté est composé de quatre petits cercles; en outre, la localité est dans le champ : ضرب en haut, تبريز ou ساوه en bas; la date, répartie dans les cinq segments extérieurs, n'est complète que sur la première pièce.

فى | سنة | ار | بعين | سبعها ية

Au revers, le symbole en trois lignes, dans un cercle; et autour, les noms des quatre imams, séparés par des étoiles (1).

Nos 120*-121*. TEBRIZ, EL-AKER, 741.

Même type que pour le n° 95, sauf la date :

سنة احد اربعين و سبعها ية

Sur la première de ces pièces le nom de *Tabriz* est repété à l'avers, sous la légende : la date de la seconde est un peu effacée; le nom de la localité ne me paraît guère pouvoir être lu autrement que الاكر, *el-Aker*, près d'*Eriwan;* espérons que de nouvelles découvertes viendront confirmer cette attribution.

Fraehn sur un dirhem d'Abousaïd, provenant du Musée Zwick et actuellement dans le cabinet grand-ducal de Iena, mais avec un point d'interrogation; ce nouvel exemplaire vient confirmer la première attribution. (S.)

(1) Comme le type du n° 95* se reproduit encore sur une monnaie de *Tebriz* de l'année 741, je présume que la frappe de ces deux pièces est d'une époque antérieure à celles qui précèdent. (S.)

Nos 122*-127*.

Dirhems de la même année, frappés à *Ardebil*, *Berdaa*, *Beilaqan*, *Zerendj*, *Selmas et Nakhidjewan*. Le type change.

Type : *Av.* Dans une épicycloïde composée de huit arcs de cercle :

السلطان العادل

Soleïman-Khan (en caractères Mongols).

خلد ملكه

Autour, la localité et la date. *Zerendj* زرنج est un nouvel atelier monétaire pour les Houlagouïdes ; malheureusement ce nom est un peu effacé ; la lecture de *Selmas* ne laisse aucun doute. (Fig. 18.)

Au revers, le symbole et les noms des imams sont encadrés dans une épicycloïde semblable à celle de l'avers.

Nos 128*-129*. BERDAA, 742, 743.

Ut supra, sauf la date : la localité ضرب بردع est placée dans le champ, entre les lignes de la légende, sur la seconde pièce.

Nos 130*-131*. EL-AKER, NAKHIDJEWAN, 744.

La légende de l'avers, semblable à celle du n° 122*, est encadrée dans un cartouche ovale. En dehors, dans deux légendes circulaires, en haut :

ضرب الكر فى سنة ; en bas : اربع و اربعين و سبعماية

Je suppose que la localité ال كر est pour الاكر. (Fig. 19.)
Au revers, l'encadrement du symbole est un cercle.

DJEHAN TIMOUR.

N° 132*. DIRHEM FRAPPÉ A BAGDAD.

Av. Encadrement formé par une espèce d'épicycloïde pentagonale dont chaque côté est composé de quatre petits cercles, se joignant par des boucles rentrantes.

السلطان	*Le sultan*
الاعظم جهانتيمور خان	*suprême Djehantimour khan;*
خلد الله لمكه	*Que Dieu perpétue son règne!*

Dans les segments extérieurs, localité et date presqu'entièrement effacées; on ne distingue plus que بغداد qui suffit pour préciser l'atelier monétaire.

Rev. Dans un encadrement semblable à celui de l'avers :

لا اله
الا الله محمد رسول
الله

Jusqu'à présent, on ne connaît qu'une seule autre variété d'Erzendjan, décrite dans la Monographie de Fraehn, n° 230, et dans la lettre que vous m'avez adressée, n° 145.

NOUCHIRWAN.

Nos 133*, 134*, 135*. BERDAA, NAKHIDJEWAN, CHIRWAN, 745.

A l'avers, dans le champ :

السلطان العادل	*Le sultan juste*
نوشروان	*Nouchirwan,*
خلد الله ملكه	*Que Dieu perpétue son règne.*

En haut : ضرب ; en bas, la localité.

Tout autour, dans six petits cartouches ovales, la date :

ضرب | فى سنة | خمس | وار | بعين | سبعمية

Rev. Dans une espèce de fer à cheval ouvert en bas, le symbole, en quatre lignes ; dessous, deux mots laissés indéterminés par Fraehn, et qui, sur un de nos exemplaires, paraissent être bien distinctement سلام عليه *le salut sur lui.*

En dehors de l'encadrement, les noms des quatre imams, avec leurs attributs :

ابوبكر صديق, عمر فاروق, عثمان غفان, على مرتضى

Voy. Fraehn, *l. c.*, n° 231.

N° 136. ANY, 746.

Av. Dans le champ, dans un cercle :

السلطان	*Le sultan*
Nouchirwan	(en caractères mongols)
خلد الله لمكه	*Que Dieu fasse durer son règne!*

et autour :

ضرب انى فى سنة ست و اربعين و سبعماية

Rev. Le symbole occupant les trois côtés d'un triangle qui entoure les noms des imams, celui d'*Aly* au centre ; et autour :

بسم الله الكريم صلى الله

Type décrit par Fraehn, n° 232.

Nos 137* A 140*.

Même type et même date, frappés à *el-Aker*, *Tebriz*, *Kelistouwan*, *Nakhidjewan*.

Le nom d'*el-Aker* est ici correctement écrit الاكر (fig. 20), ce qui écarte les derniers doutes qui pourraient rester sur les précédentes attributions. Cette localité, dont la salubrité est réputée, sert de refuge aux habitants riches d'Eriwan, pendant les chaleurs de l'été.

N° 141*.

Ut supra, mais localité incertaine فرحى (fig. 21), peut-être faut-il lire قرحى *Qary*.

N° 142*. QARAAGHATCH, 746.

Av. Dans les diagonales d'un carré dont chaque côté est formé par quatre petits arcs de cercle :

السلطان العادل	*Le sultan juste*
انوشروان	*Anouchirwan,*
خلد لمكه	*Que son règne dure!*

Dans les segments extérieurs :

ضرب قارا اغاج فى سنة ست واربعين وسبعماية

Rev. Dans les diagonales d'un encadrement carré filiforme, le symbole en quatre lignes ; et dans les segments, les quatre imams.

Nos 143*-147*.

Dirhems frappés à *Eriwan*, *Bazar*, *Chirwan*, *Nakhidjewan*, *Wan*, en 747 ; type *ut supra*, sauf la date.

Eriwan, qui paraît ici pour la première fois sur la monnaie houlagouïde, est parfaitement lisible.

No 148*. KENDJÉ, 7...

Type *ut supra ;* la localité كنجه (fig. 22), est parfaitement distincte ; encore un atelier monétaire nouveau. Sans aucun doute, la date est aussi l'année 747.

Nos 149*, 150*. MÊME ANNÉE.

Même type, localités incertaines (1). (*Voy.* fig. 23, 24.)

Vous voyez par cet exposé des nouvelles richesses dont la dynastie mongole vient de s'accroître, grâce aux trois trouvailles qui ont passé entre mes mains, que ces enfouissements ont offert des résultats d'un intérêt tout à fait exceptionnel ; car, à eux seuls, ils constituent presque une monographie des houlagouïdes, viennent combler d'importantes lacunes, et augmentent notablement le chiffre déjà si élevé des ateliers monétaires, parmi lesquels figurent

(1) Peut-être peut-on lire : باجرا *Badjara*, dans le Djesireh (JUYNBOLL, t. I, p. ١١٤), et باري *Bary* (*l. c.*, ١١٨), dans la circonscription de Bagdad. (S.)

bon nombre de localités non signalées jusqu'à présent (1).

Quant aux autres dynasties antérieures ou postérieures à celle qui fait le principal objet de cette lettre, si le nombre des inédits que j'ai encore à vous signaler est bien loin d'atteindre de semblables proportions, vous verrez cependant que mes recherches n'ont pas été sans résultats intéressants pour la science. Nous allons les passer en revue dans l'ordre des classes que nous avons adopté d'après Fraehn.

OMMEÏADES (2).

N° I. SOLEIMAN; FRAPPÉ A MARY, 97.

بهاهى فى سنة سبع و تسعين

Ce dirhem, semblable à tous ceux de la même époque, ne présente aucune particularité à signaler, mais il donne une date nouvelle pour une localité dont les représentants monétaires sont encore fort rares (3).

(1) Il convient de récapituler ici les noms des ateliers qui viennent s'ajouter à la liste déjà si nombreuse que nous avons déjà donnée dans la troisième lettre du général, liste à laquelle on doit ajouter *Ardebil*, omis par mégarde, et dont il faut retrancher *Medine*; ces localités nouvelles sont : *Eriwan, el-Aker, Ba* (Ayoub)? *Bary? Badjara? Bakou, Birouds, Kerkine, Kendjé, Kahri? Daniet, Zerendj, Sarié, Siloun, Qary? Maaden, Nouwerd?* et *Walaschdjerd*, en tout quatre-vingt-quinze; la monographie de Fraehn n'en signale que trente-cinq. (S.)

(2) Classe I, dynastie n° 1.

(3) Pour ne pas multiplier sans nécessité les descriptions de types bien connus, nous nous bornerons à indiquer ici quelques dirhems ommeïades dont les localités nous paraissent présenter des dates nouvelles et qui proviennent des doubles de la magnifique collection formée par M. Waddington à Damas, dont le cabinet impérial a fait l'acquisi-

APPENDIX AUX OMMÉÏADES.

GOUVERNEUR DE LA PERSE.

N° 2. DIRHEM D'ABDALLAH BEN ZOBEIR; KERMAN SIP, AN 67.

Av. Type sassanide; buste à droite; dans le champ, à droite, en deux lignes, *Abdula-i Zoubiran*, et sur le cordon extérieur, à droite : بسم الله, plus un mot en caractères pehlvi, dont j'ignore la signification, mais qui doit être probablement une garantie de la bonté de la pièce.(Fig. 25.)

Rev. A droite et à gauche de l'autel : *Kerman Sip* et *Haft Sacht*. 97.

Les monnaies d'Abdallah, fils de Zobeïr, ne sont pas communes; celle-ci offre une modification dans l'orthographe du nom patronymique écrit ici avec un *b;* et avec un *p*, *Zoupiran*, sur les exemplaires décrits dans la Monographie de M. Mordtmann. Je dois cette intéressante pièce à l'amitié de M. Victor Langlois. (S.)

FELS A LÉGENDES PIEUSES D'ÉPOQUE INCERTAINE.

N° 3. FELS FRAPPÉ SUR UNE MONNAIE DE MAXIMIEN HERCULE.

Av. Première partie du symbole : *Il n'y a de Dieu que Dieu*, en deux lignes. Dans le champ, traces du revers de la médaille romaine; le type des deux guerriers avec KA entre eux, et la légende encore intacte : CONCORDIA MILITVM.

tion : ils appartiennent aux règnes de *Welid I* et *Soleïman*, savoir : *Damas, Sapour, Menazir*, an 90; *Istakhar*, 92; *Kerman*, 97; et, d'une autre source, deux dirhems frappés à *Arminia*, années 95 et 96. (S.)

Rev. Seconde partie du symbole en deux lignes : *Mohammed envoyé de Dieu;* traces de la tête de l'empereur et la légende : IMP. C. M. A. MAXIMIANVS. P. F. AVG.

Maximien étant mort en 310, cette pièce est une preuve de plus de la persistance avec laquelle la monnaie romaine continuait à avoir cours bien des siècles après la mort des princes qui l'avaient émise. (S.)

N° 4. FELS ANONYME FRAPPÉ A AKKA.

Av. Dans un cercle, la première partie du symbole, en trois lignes. *Il n'y a de Dieu que Dieu unique.*

Rev. Seconde partie du symbole, en trois lignes, et autour :

بسم الله ضرب . . . الفلس بعكا (Fig. 26.)

Akka ou Saint-Jean d'Acre a été signalé pour la première fois, par M. Henri Lavoix, sur une rare et curieuse monnaie des princes croisés, frappée dans cette ville, avec le type de la monnaie arabe, qui avait cours à cette époque. Nous retrouvons ici la même localité sur une pièce d'une date beaucoup plus reculée; je la tiens de M. Penon. (S.)

ABBASSIDES (1).

N° 5. MANSOUR; FELS DE BERDAA, 158.

Av. Dans le champ, en trois lignes : *Il n'y a de Dieu que* | *Dieu unique il n'a pas* | *d'associé*, symbole entouré de deux cercles filiformes et de six ○; en bas, dans le champ : الحسن; ce *Hassan* était gouverneur d'Arménie.

(1) Classe II, dynastie n° 2.

Rev. La seconde partie du symbole, en trois lignes, et autour :

بسم الله ضرب هذا الفلس ببردعه سنة ثمان وخمسين و مية

N° 6. EL-MEHDY, FELS DE BERDAA. 163.

Av. Autour de la première partie du symbole :

بسم الله ضرب هذا الفلس ببردعة سنة ثلث و ستين و مية

Rev. Deuxième partie du symbole, et autour :

مما امر به الامير يزيد بن اسيد اعز الله نصره

De ceux qu'a ordonnés (de frapper) *l'émir Yezid, fils d'Oseïd ; que Dieu illustre sa victoire !*

On ne distingue de la localité que les trois dernières lettres qui suffisent pour la déterminer, surtout en comparant cette pièce avec celle qui est décrite dans le supplément de Fraehn, publié par M. Dorn. p. 10, n° 69, *b*.

N° 7. HAROUN, FELS D'EL-MEHDIA, 185.

Av. Autour du symbole, *ut supra;* localité et date :

المهدية سنة خمس ....

La fin de la date est effacée, mais facile à suppléer ; ce fels est analogue à une autre pièce frappée à *Mohammedia*, 184, que j'ai décrite dans ma première lettre, n° 61, pl. I, fig. 10.

Rev. Dans le champ, en quatre lignes :

مما امر به ولى عهد	*De ceux ordonnés par le soutien du pacte*
المسلمين محمد بن امير	*des Musulmans, Mohammed, fils de l'Émir*
المومنين على يدى لحرث	*des fidèles ; par les soins d'el-Harts*
مولى امير المومنين	*client de l'Émir des fidèles.*

En haut بخ ; en bas, même sigle entre deux astres.
En marge la mission.

N° 8. MÊME PRINCE; ARMINIA, 190.

Av. Type ordinaire.

بارمينية سنة تسعين و مية

Rev. محمد رسود
الله الامين ولى
عهد المسلمين

En haut, dans le champ : خزيمه بن حازم *Khozeima ben Hazim,* gouverneur de l'Arménie, à cette époque. En bas : اسمعيل بن ابرهيم. Cet *Ismaïl ben Ibrahim* est un personnage nouveau pour moi.

En marge, la mission ; on observe trois points : un sur le second م du mot محمد ; un sur le س de ارسله, et le troisième sur le second و de ولو.

N° 9. MÊME PRINCE; ARMINIA, 191.

En tout semblable au précédent, sauf la date :

سنة احدى و تسعين ومية

On observe les mêmes points dans la légende circulaire du revers, seulement le second point est placé ici au-dessus du premier élément du س, au lieu d'être sur le troisième. Evidemment il ne s'agit pas de points diacritiques, mais bien de points secrets, fort rares à cette époque. Ce second exemplaire m'a été procuré par M. Imhoof-Blumer, conservateur du médailler de Winterthour, et provient des médailles orientales rapportées d'Alep par M. Felix Weber. (S.)

N° 10. MAMOUN; DINAR DE L'AN 198 (1).

Av. Type des dinars de cette époque ; sous la première partie du symbole est un mot que je ne puis déterminer. (Fig. 27.)

Rev. Deuxième partie du symbole, en trois lignes; en haut : الامام; en bas : المامون; légende circulaire :

بسم الله ضرب هذا الدينار سنة ثمان و تسعين و مية

Il y a un point sur le ن de l'unité qui remplirait ici les fonctions de point diacritique, si sa présence à cette place était nécessaire. Ce dinar provient du colonel Brongniart. (S.)

N° 11. NASSER LED-DIN-ILLAH; DOUBLE DINAR, BAGDAD, 613.

Av. Première partie du symbole, en deux lignes; en haut : الامام; en bas :

الناص لدين الله
امير المومنين

(1) J'attribue à *Mamoun* un autre dinar de l'an 200, qui diffère de celui de la même année que j'ai supposé frappé par les Alides de l'Iraque, par l'absence des mots : الرحمن والرحيم; il provient aussi de M. Brongniart : je signale encore comme pièces qui peuvent être inédites les dirhems suivants : *Ifriqïa*, 170; *Basra*, 198; types ordinaires; *Sermenra*, 235; *Ras-el-Ain*, 290; *Waseth*, 291, avec ولى الدوله; *Sermenra*, 292; *Nicibin*, 301; *Sermenra*, 301; *Basra*, 304; *Anthakia*, 308, localité signalée une seule fois par Fraehn sur une monnaie du même khalife, qui diffère de la nôtre par la présence du nom *Amir ed-daula*; *Sermenra*, 310; *Bagdad*, 321, différant de ceux de *Qaher*, décrits par Fraehn, Tychsen et Hallemberg, en ce que le nom d'*Abou-l-Qasim*, n'est pas au revers; *Bagdad*, 637, etc. (S.)

En marge, dans la légende intérieure :

بمدينة السلام سنة ثلث عشرة و ستماية

Rev. En trois lignes : *Mohammed* | *envoyé de Dieu* | *que Dieu le bénisse!* | En haut : الحمد لله, *louange à Dieu!* en bas, un ornement ; le reste comme dans les dinars ordinaires. Ce beau double dinar est semblable aux deux des années 612 et 620 que Marsden a décrits. (S.)

N° 12. MOSTASSEM BILLAH ; DOUBLE DINAR, BAGDAD, 642.

Av. Première partie du symbole, en deux lignes ; en haut : الامام, et en bas :

المستعصم بالله
امير المومنين

A droite et à gauche, dans le champ, ainsi que dans le segment inférieur, se lit la Sura XXX. 3. 4. *A Dieu était et sera l'empire,* etc.

Rev. Dans le champ, légende *ut supra,* sauf qu'à la quatrième ligne il y a de plus و سلم *et sauve.* En marge :

سنة اثنتين و اربعين و ستماية

La mission prophétique de la légende circulaire se termine dans le champ du revers, à gauche et à droite : très-belle pièce provenant des doubles de M. Waddington. (S.)

AGLABIDE D'AFRIQUE (1).

N° 13. AGLAB ; FELS D'IFRIQÏA (?), 224.

Av. Symbole en trois lignes.

(1) Classe III, dynastie 6.

En marge :

... هذا الفلس بافريقية سنة اربع و عشرين و ميتين

Le nom de cette localité est très-difficilement lisible et doit être presque deviné.

Rev. غلب
محمد رسول
(الله) صلى الله
عليه و سلم
الاغلب

En marge la mission (?).

Les monnaies d'*el-Aglab* sont si rares que nous avons jugé convenable de publier cette pièce, due à M. le Dr Freundenthal, malgré son mauvais état de conservation. (S.)

TOULOUNIDE (1).

N° 14. HAROUN ; DINAR DE MISR, 289.

Av. Symbole, en trois lignes ; en bas ؛. En marge :

بمصر سنة تسع و ثمانين و ميتين

(1) Classe III, dynastie 10. Ce dinar provient des doubles de la belle collection rapportée de Damas par M. Waddington, et acquise par le Musée impérial de Paris, qui, grâces à cette acquisition et surtout au magnifique don du vice-roi d'Égypte, se trouve posséder la plus riche série connue de toulounides et d'ikchidides ; il est bien à désirer que le savant orientaliste, auquel est plus particulièrement confiée cette partie du cabinet de médailles, ne tarde pas trop à réaliser son projet d'en publier les nombreux trésors inédits. Le mot تم au revers vient confirmer le sens donné par le Pr. E. Meier à la lettre isolée ؛ qui existe sur un dirhem du Musée de Stockholm et qui se reproduit aussi à l'avers de notre dinar. (S.)

Rev. Deuxième partie du symbole, en trois lignes; en haut : لله, et plus bas :

المكتفى بالله — *el-Moktefi billah*
هرون بن خمارويه — *Haroun fils de Khamarouweïh*
تم (S.) — *de bon poids.*

KHAN ILEK DU TURKESTAN (1).

N° 15. NASR ILEK; OUZKEND, 393.

بوزكند سنة ثلث و تسعين و ثلثماية

En tout semblable à celui d'une année plus récente, décrit par M. Tornberg, dans son Catalogue des monnaies orientales du musée royal de Stockholm; ce rare et précieux dirhem, que le professeur Stickel a découvert et déterminé, dans la collection de médailles Rolas du Rosey, à Dresde, a passé de là dans la mienne. (S.)

GHAZNEWIDE (2).

N° 16. MAHMOUD; DINAR DE NISABOUR, 398.

Av. A l'avers, dans le champ, le symbole en trois lignes; en haut عدل, en bas القادر بالله.

Dans la légende circulaire intérieure :

بنيسابور سنة ثمان و تسعين و ثلثماية

(1) Classe VII, dynastie 27.
(2) Classe VIII, dynastie 29.

Rev. Seconde partie du symbole, en deux lignes; en haut : لله; en bas :

يمين الدوله *Yemin ed-daula*
وامين الملة *wa Amin el-milla*
ابو القسم *Abou-l-Qasim.*

Magnifique dinar dont le type diffère de ceux qui se trouvent décrits dans la savante monographie de M. E. Thomas.

CHEDDADIDE (1).

N° 17. DIRHEM DE L'ÉMIR CHAWER. (FIG. 28.)

Av. Dans les six cartouches hexagones qui occupent le champ :

الا | مير | الا | جل | شا | ور

Dans les segments extérieurs, une légende en partie indistincte dont je ne saisis pas bien le sens.

Rev. Le symbole, et le nom du Khalife :

القايم بامر الله

J'ai été pendant longtemps embarassé pour trouver l'attribution de cette pièce, bien que le nom d'*el-Qaïem biamr Illah* pût, jusqu'à un certain point, me servir de guide; enfin, je me suis rappelé la fameuse inscription de la porte de fer du couvent de Ghelati, en Imerethie, où le nom de *Chawer* se trouve mentionné. (Dorn, *das Asiat. Mus.*, p. 318), et mes doutes se sont dissipés : en effet, ce prince,

(1) Classe VIIIbis, dynastie 37bis.

le huitième de la dynastie cheddadide, mort en 468, était contemporain d'*el-Qaïem*. Cette monnaie est d'autant plus précieuse, qu'il n'existe qu'un seul spécimen de cette dynastie dans la collection de l'Académie. (Fraehn, *Opusc. post.*, p. 52.) (1).

HAMDANIDE D'ALEP (2).

N° 18. SEIF ED-DAULA ; DINAR D'ALEP, 334.

Av. Première partie du symbole, en trois lignes ; en haut د ; en bas :

سيف الدوله	*Seif ed-daula*
ابو الحسن	*Abou-l-hasan*

Dans la légende circulaire intérieure :

بحلب سنة اربع و ثلثين و ثلثماية

Rev. Dans le champ :

لله	*A Dieu !*
محمد رسول الله	*Mohammed envoyé de Dieu*
صلى الله عليه و على له	*que Dieu bénisse lui et sa famille !*
المستكفى بالله	*el-Mostekfi billah*
ناصر الدوله	*Nacer ed-daula*
ابو محمد	*Abou-Mohammed*
نصر (?)	*Nasr* (?).

En marge la mission.

(1) Appartenant à *Aly II*, fils de *Mousa ;* Fraehn a de plus signalé une troisième pièce mal conservée, frappée sous le règne de *Fazl I*, dont un second exemplaire se trouve aussi dans l'envoi du Général. (S.)

(2) Classe XIbis, dynastie 36bis.

C'est pour la première fois que nous voyons paraître la monnaie hamdanide en or. Ce dinar présente, en outre, un autre genre d'intérêt : la ville où il a été frappé et la place qu'occupe le nom de *Seif ed-daula*, constatent que nous avons bien ici une monnaie de la branche d'Alep; tandis que les monnaies de *Mossoul* et de *Nicibin*, où les noms des deux frères figurent aussi ensemble, appartiennent au domaine de *Nacer ed-daula* (1) : quoique la branche d'*Alep* soit mentionnée par Fraehn, dans la liste des dynasties dont on possède des monnaies, je n'en connais pas d'autre exemple que celui-ci, à moins que les deux gouvernements de Mossoul et d'Alep n'aient été attribués à *Seif ed-daula* sous la suzeraineté de son frère, qui alors se serait contenté de son titre d'*Emir el-Omera*, à Bagdad. Cette pièce fort intéressante appartient encore à celles que M. Felix Weber a recueillies à Alep même, et m'a été procurée par l'obligeance de M. Imhoof-Blumer. (S.)

SELGIOUQUIDES D'ASIE MINEURE (2).

La dernière trouvaille faite aux environs de Tiflis, consistant surtout en dirhems selgiouquides et ortoquides, m'a procuré quelques types inédits de cette première dynastie, parmi lesquels j'ai eu le plaisir de trouver deux nouveaux ateliers monétaires qui viennent grossir le petit nombre de ceux que l'on connaît déjà.

(1) On se rappelle qu'il existe des dirhems frappés à *Mossoul*, sous le nom de *Nacer ed-daula* seul. (S.)

(2) Classe XIV, dynastie 41.

N° 19. KEÏQOBAD I; EN 621.

Av. السلطان
املعظم (*sic*) pour المعظم
كيقباد بن كيخسرو

En marge :

ضرب هذا الدرهم . . .

Localité effacée.

Rev. الامام
المستنصر
بالله
امير املومين (*sic*) pour المومنين

Et autour, dans trois segments :

سنة احد عشر ستماية

Il m'est impossible de lire une autre date que 621, bien qu'elle soit incompatible avec le nom du Khalife, puisqu'à cette époque *en-Nacer* régnait encore. Cette circonstance et l'étrangeté des formes qu'affectent les caractères me déterminent à donner la figure du revers. (Fig. 29.)

N° 20. KEÏQOBAD I; DIRHEM SANS DATE, FRAPPÉ A SIWAS.

Av. السلطان المعظم
علا الدنيا و الد
ين ابو الفتح كيقباد
بن كيخسرو

En marge : ضرب هذا الدرهم بسيواس

Rev. الامام
المستنصر
بالله امير
المو منين

En marge comme à l'avers.

N° 21. KEÏKHOSROU II; QONIÉ, 642.

Type semblable à celui du dirhem frappé à Siwas, la même année, et décrit dans Fraehn, *Recensio*, p. 154. Mais les mots des segments de l'avers sont autrement distribués :

ضرب هذا | الدرهم | المحروسه | قونيه

N° 22. DIRHEM DE KEÏKAUS II, EN 645.

Av. لااله الا الله
محمد رسول الله الامام
المستعصم بالله امير المو
منين ضرب سنة خمس
ستماية . . ربعين (?)

Rev. Semblable à l'avers, mais le mot : ضرب est supprimé.

L'absence du nom de tout autre dynaste peut faire attribuer cette pièce au khalife *el-Mostassem;* mais, outre que le type de la monnaie de ce souverain est fort différent, on connait des monnaies de *Keïkaus II,* qui offrent la même légende; il est donc à présumer que nous avons ici

une pièce frappée avec les coins de deux revers selgiouquides.

N° 23. QILIDJ ARSLAN ; SIWAS, 638.

Type semblable au précédent, mais la localité سيواس est placée au-dessus de la légende de l'avers. Au revers, en haut : سنة ثمان, et en bas : خمسين و ستماية.

N° 24. MÊME PRINCE ; ERZENDJAN, DATE INCERTAINE.

Même type qu'au n° 21, mais au revers, en haut : ضرب ارزنجان ; en bas, il n'y a de bien distinct que ستماية ; peut-être faut-il voir, dans les traits déformés qui précédent, سنة خمس خمسين. *Erzendjan* est, si je ne me trompe, une localité monétaire tout à fait nouvelle pour cette dynastie.

ORTOQUIDE DU DIARBEKR (1).

N° 25. GHAZY II ; MARDIN, 645.

Av. Dans une étoile, en quatre lignes, la légende ordinaire : *el-Melik es-Saïd Nedjm ed-dounia wa ed-din Ghazy*, et dans les segments :

ضرب بماردين سنة خمس واربعين وستماية

Rev. Même étoile ; dans la champ : *l'imam el-Mostassem billah émir des fidèles,* en quatre lignes ; et, dans les segments extérieurs, le symbole.

(1) Classe XV, dynastie 44.

N° 26. MÊME PRINCE; MARDIN, 658.

Av. Dans l'étoile :

يوسف	*Youssouf*
الملك الناصر	*Le Roi en-Nacer*
الملك السعيد	*Le Roi es-Saïd*
غازى	*Ghazy.*

Dans les segments :

ضرب بيارد . . سنة ثمان خمسين و . . .

Rev.

الله
لا اله الا
الله محمد
رسول

Dans le champ de l'étoile; dans les segments, il reste :

صلى . . . . . على اله سلم

Le nombre unitaire est un peu effacé, cependant on ne peut guère y lire autre chose que ثمان, année même de la chute des Ayoubites d'Alep, dont le dernier souverain, *Yousouf*, remplace, sur cette monnaie, le nom du khalife renversé depuis deux ans, qui, sur la monnaie précédente, figure seul comme suzerain. (S.)

ATABEK DE L'ERAQUE (1).

N° 27. MAHMOUD; DINAR DE MOSSOUL, 620.

Av. Symbole en deux lignes; en haut, l'*Imam*; en bas,

(1) Classe XVI, dynastie 46.

en-Nacer led-din Illah | *émir des Fidèles*, à droite, dans le champ : الاشرف, répété à gauche, par suite d'une surfrappe qui a déplacé une partie des légendes ; il ne reste qu'une faible trace de la localité ; la date se lit entière.

...نة عشر و ستمايه ; عشر est ici pour عشرين

Rev. محمد رسول الله
صلى الله عليه
. . . . . .

Dans le champ, à droite : لمك ou محمود ? en haut : حا ? (1).

Les dinars atabeks sont encore fort rares, on n'en connaît guère que de *Bedr ed-din Loulou* (2), c'est ce qui m'a engagé à signaler celui-ci, malgré son déplorable état de conservation.

ATABEK ILDEKIZ (3).

N° 28. FELS DE MOHAMMED, FILS D'ILDEKIZ.

Av. محمد ملك *Mohammed Roi*
الامير ايل دكز (fils de ?) *l'émir Ildekiz*

(Mot effacé.)

(1) Ne serait-ce pas le commencement du mot جايز ayant cours ? (S.)

(2) M. le professeur Ernest Meier, de Tubingen, a fait l'acquisition de plusieurs dinars inédits du Bouktiginite Koukbery et de l'Atabek Arslan, dont il est fort à désirer qu'il publie la description. (S.)

(3) Classe XVI, dynastie 51.

Rev.	ملك الامرا	*Roi des émirs*
	السلطان الا(عظم)	*le sultan su*(prême)
	ـــــ	
	. . .	

Ce type, tout à fait nouveau, laisse planer quelqu'incertitude sur son attribution ; en particulier, la qualification d'*Émir* n'est pas employée sur les monnaies déjà connues des Atabeks de l'Adserbeidjan.

N° 29. FELS DE QUIZL ARSLAN.

Av.	خمس	*cinq*
	الملك الملعظم	*le Roi auguste*
	قزل ارسلان	*Quizl Arslan*
	بن ايل . . .	*fils d'Il*(dekiz)
Rev.	. . . . .	(Mot effacé.)
	ـه(?) السلطان	. . *le sultan*
	الاعظم سنجر	*suprême Sendjar*
	ـــــ	
	بن سليمان	*fils de Soleïman.*

Je présume que le nombre à l'avers est l'unité de la date d'émission qui doit avoir été l'année 585.

FATIMIDE (1).

N° 30. MOSTAALI AHMED; DINAR FRAPPÉ A SSOUR, 493.

Type connu, à deux cercles concentriques, à l'avers; au centre :

الامام
احمد

(1) Classe XVII, dynastie 55.

et dans la légende extérieure :

بصور سنة ثلث و تسعين و اربعماية

On a jusqu'à présent décrit si peu de monnaies appartenant à ce prince, qu'il nous a paru utile de signaler ce nouvel exemple, bien qu'il n'offre aucun intérêt sous le rapport du type. (S.)

SULTAN DU PATAN, DYNASTIE KILJIDE [1].

N° 31. MUBAREK CHAH; FRAPPÉ L'AN 719. (Pl. XIX, fig. 30.)

Av.	الامام الاعظم	*L'imam suprême*
	قطب الدنيا	*Qothb ed-dounia*
	والدين ابو	*wa ed-din Abou-*
	.. مظفر ١٩ ..	(el-)*Modhaffer* (7)19.

Rev. Dans le champ :

خليفه الله	*Le khalife de Dieu*
مباركشاه	*Mubarek chah*

En marge :

السلطان الوثق بالله امير المومنين

El Watheq-billah de la deuxième dynastie abbasside, en Égypte, dont les sultans du Patan reconnaissaient la suzeraineté, était khalife à cette époque, et c'est à lui que se rapporte la première ligne de la légende du champ. Je n'ai pas trouvé ce type dans la riche monographie de M. E. Thomas. (S.)

[1] Classe XXI, dynastie 71.

BAHMENIDE (1).

N° 32. ALA ED-DIN CHAH II; FELS DE L'AN 845. (Fig. 31.)

Av.	باهمدر	. . (?) . .
	البهمنى	*el-Bahmeny*
	٨٤٥	845
Rev.	بالله	
	المستك . . .	*el-Mostekf*(i) *billah*
	العادل ا	*el-Adel a-*
	. . والمظف . .	(b)*ou el-Modhaff*(er)

Je ne puis m'expliquer le sens du premier mot de l'avers, qui n'a d'ailleurs aucun rapport avec le titre du Bahmenide du Decan qui régnait alors, mais ce doit être le nom propre d'*Ala ed-din*, si le surnom d'*el-Bahmeny* suffit, comme je ne puis guère en douter, pour fixer l'attribution à cette dynastie, dont jusqu'alors on n'a point décrit de monnaie à ma connaissance : l'année 845 est justement celle de l'investiture du khalife abbasside d'Égypte, *el-Mostekfi*. (S.)

MODHAFFERIDES DE GUZARATE (2).

N° 33. AHMED CHAH; FELS DE L'AN 856. (Fig. 32.)

Av.	السلطان
	احمد شاه
	٨٥٦

(1) Classe XXI, dynastie 72ter.

(2) Classe XXI, dynastie 72quater.

On remarque de plus, au-dessus du mot *sultan,* un petit groupe de deux éléments que je serais porté à lire بن, et au-dessus du nom d'Ahmed, un élément circulaire qu'on pourrait prendre pour un م devant se rallier à la lettre ح d'*Ahmed,* par le crochet qui la surmonte, de manière à permettre un double emploi du même groupe, pouvant ainsi servir à محمد, et alors le sens de la légende totale serait : *le sultan Ahmed chah, fils de Mohammed.*

Rev.	قطب الدن . .	*Qothb ed-doun*(ia)
	ولدين ابو	*wa ed-din abou-*
	المظفر	*el-Modhaffer.*

Qothb ed-din Ahmed succéda à *Mohammed,* en 856.

Je crois l'attribution de cette pièce aux Modhafferides à peu près certaine; je présume que les monnaies de cette dynastie, que je n'ai vues décrites nulle part, sont pourtant bien connues des orientalistes anglais, et en particulier de mon savant confrère M. E. Thomas, qui prépare la publication d'une histoire des Modhafferides, dans laquelle l'étude de leurs monnaies occupera sans nul doute une importante place. (S.)

N° 34. MAHMOUD CHAH; FELS DE L'AN 888. (Fig. 33.)

Av. Dans un carré :

	السلطان	
	محمود شاه	
Rev.	سلطن لا (?) . .	
	نصير الدنيا وال . .	*Nacir ed-dounia wa . .* (?)
	سنة ٨٨٨	*l'an* 888

Bien que la lecture de cette pièce laisse quelque chose à désirer, je crois qu'on doit l'attribuer à *Mahmoud II* qui régna cinquante-cinq ans, et dont la monnaie ne doit pas être rare : j'ai quelque raison de croire qu'elle a été confondue dans quelques collections avec celle de Mahmoud, fils de Togluq, c'est du moins ce qui m'est arrivé. (S.)

Nos 35, 36, DEUX FELS INCERTAINS D'UN AHMED. (Figg 34, 35.)

Avers du n° 35 :

السلطان
احمد شاه

Avers du n° 36 :

شاه
احمد
بن (?)
احمد

Revers commun aux deux fels :

ناصر الد نيا . .
ولدين

Trois *Ahmed* ont régné à Guzarate ; l'absence de date et de détails historiques sur ces princes ne me permet pas d'affirmer que ces deux fels appartiennent à cette dynastie, bien que la chose me paraisse assez probable. (S.)

ROI DE MALVA (1).

N° 37. GHAIATH ED-DIN; FELS DE L'AN 875. (Fig. 36.)

Av.	(?) غياث شاه الد	*Ghaïath chah ed*(din)
	بن	*fils*
	محمود (شاه)	*de Mahmoud* (chah)

Pour *Ghaïath ed-din chah*; le mot *chah* qui suit *Mahmoud* se lit sur un deuxième exemplaire.

Rev.	السلطان	*le sultan*
	بن	*fils*
	السلطان	*du sultan*
	. . . ٧٥ سنة	*l'an* (8)75

Le petit cercle placé sous le mot سنة ne me paraît pas pouvoir être autre chose que le chiffre ٥; cette pièce appartient donc à la deuxième année du règne de *Ghaïath ed-din;* je la dois à l'obligeance du Dr Freudenthal qui possède des monnaies de trois rois de Malva, et les a publiées dans un ouvrage étranger d'ailleurs à l'étude de la numismatique orientale (2). Comme je ne connais aucune autre publication qui fasse mention de cette dynastie, j'ai jugé convenable de donner la description de cette pièce qui ne diffère que par la date de celle qui a été décrite par M. Freudenthal, pour l'année 894. (S.)

(1) Classe XXI, dynastie 72quinque.

(2) J. Neumann, *Beschreibung der bekantesten kupfermünzen*, fasc. XV, n° 20041.

THOGHATIMOURIDE (1).

N° 38. DIRHEM DE THOGHATIMOUR, L'AN 7....

Av. السلطان العالم
طغاتيمور خان
خلد الله ملكه

Et autour, dans les segments, il ne reste que فى سنة, en haut, et سبعماية.

Rev. Type des monnaies de *Sati-bek,* que nous avons précédemment décrites pour les années 738 et 739, n°s 80 et suivants.

Ce type, qui n'a pas encore été signalé, à ce que nous croyons, pour la monnaie de *Thoghatimour*, est emprunté à celle de Sati-bek ; il suffit, pour fixer la date de ce dirhem, qui doit appartenir à l'année 738 ; il ne doit même avoir été employé que pendant un très-court espace de temps, puisque nous avons décrit, dans notre première lettre, n° 109, un autre rare dirhem de la même année, où un nouveau type est adopté.

DJELAÏRIDE (2).

N° 39. CHAMAKHY ; CHEIK OWEIS, 780.

Av. Dans un cercle central :

ضرب
شماخى
VA.

(1) Classe XXIV, dynastie 76.
(2) Classe XXIV, dynastie 77.

Dans deux cartouches ovales :

خلد ملكه et السلطان العادل

Le troisième qui renfermait le nom du prince est malheureusement effacé.

Rev. Le symbole en trois lignes, et les noms des quatre imams.

Il est probable que le nom effacé est celui d'*Oweis* qui possédait *Chamakhy* à cette époque, à moins que cette ville ne fût encore occupée en 780 par le Chirwan chah Houchank, en qualité de vassal des Djélaïrides. La pièce étant percée précisément à la place du chiffre ٨ dont on ne voit que la partie supérieure, il ne serait pas impossible que la date fût 790, auquel cas ce serait une monnaie de *Miran chah*, fils de *Timour*, auquel fut affectée la souveraineté du Chirwan. *Voy.* l'*Histoire des Chirwan chahs*, par M. Dorn.

N° 40. MÊME PRINCE; DATE ET LOCALITÉ MANQUENT.

Av. Au centre dans un cercle :

الله
حسبى

Dieu (est) *ma suffisance.*

Autour, dans trois segments :

السلطان الاعظم | شيخ اويس | . . .

Le troisième, effacé, a dû contenir :

خلد الله ملكه

Rev. Le symbole, en trois lignes, dans un carré; les quatre imams, dans les segments extérieurs, en partie effacés.

Il n'y a pas d'apparence que cette petite pièce ait été accompagnée d'une date et d'une localité; je la mentionne surtout à cause de l'invocation *Dieu me suffit*, qu'on retrouve sur des monnaies géorgiennes du commencement du XIIIe siècle, et que M. Brosset croit empruntée aux Samanides, supposition qui n'est guère admissible, les monnaies de cette dynastie n'ayant pas eu cours en Géorgie.

QARA QOYOUNLI (1).

N° 41. DJEHAN CHAH; AHAR. (Fig. 37.)

Av.	السلطان الا . . .	*le sultan su*(prême ?)
	العادل جهانشاه خل . .	*le juste, Djehan chah* (que Dieu prolonge)
	ملكه و ❀ دوله	*son règne et son empire !*

Rev. Dans un carré, au centre :

ضرب
اهر

Monnaie d'Ahar.

Tout autour, le symbole : *Il n'y a de Dieu que Dieu, Mohammed envoyé de Dieu*, suivant les côtés du carré, et en dehors, traces très-effacées d'une seconde légende devant contenir la date.

Il nous paraît difficile de lire autre chose que اهر sur cette pièce, bien que ce nom, assez effacé sur la monnaie, puisse laisser quelque doute; nos lecteurs se rappeleront que cette ville a été le siége d'une petite dynastie dépen-

(1) Classe XXXI, dynastie 103.

dante des Atabeks Ildekiz, et plus tard des sultans de Kharisme [1].

CHAH DU CHIRWAN; SECONDE PÉRIODE [2].

N° 42. AHISTAN II; FELS DE L'AN 653.

Av. Dans un encadrement carré :

لا اله الا ال . .
محمد رسول الله
المستعصم بالله — *el-Mostassem billah*
احستان . . . — *Ahistan. . . .*

Rev. Semblable au revers d'une monnaie de la même date que nous avons décrite dans notre première lettre, n° 119. La place a manqué pour le nom de *Menkou Qaan*, et, en outre, il ne paraît pas que le mot بتاريخ, ait pu trouver place. A l'avers du n° 119, nous avons lu, à la quatrième ligne, les mots : *Émir des Fidèles*, qui certainement ne figurent pas sur ce nouvel exemplaire.

CHAHS DE PERSE. SÉFIDES [3].

Les plus anciennes monnaies séfides sont encore tellement rares, même dans les collections hors ligne de l'Ermitage et de l'Académie impériale, que nous ne pouvons résister au désir de faire connaître ici un certain nombre

(1) *Voy.* la lettre de M. Soret à M. de Gille, et ma deuxième lettre à M. Soret.

(2) Classe XXXI, dynastie 104bis.

(3) Classe XXXII, dynastie 106.

de ces pièces, ainsi que d'autres inédites des chahs de Perse d'une époque plus récente, qui proviennent toutes du colonel Brongniard.

N° 43. ISMAÏL I; SEMNAN. (Fig. 38.)

Av. Dans un cartouche central :

شاه بهادر
اسمعيل

Ismaïl chah Behader.

Autour, la légende en partie détruite, que Fraehn a décrite :

(السلطان العادل الكامل) الهادى الوالى (ابو) المظفر خان
(خلد) الله تعالى ملكه و سلطانه

Rev. Dans un carré central :

ضرب
سمنان

Les côtés de ce carré sont formés par la prolongation des ى des quatre noms d'*Aly*, qui, avec ceux des huit autres imams, se groupent trois par trois tout autour du nom de la localité ; la légende marginale est indéchiffrable. (S.)

N° 44. MÊME PRINCE; DINAR DE TEBRIZ.

Av. Même légende qu'au dirhem précédent, mais اسمعيل شاه بهادر, au lieu d'être dans un cartouche central, est dans le champ de la pièce, après le mot ابو المظفر

Rev. Au centre, dans un carré formé, comme ci-dessus, par les ی des quatre علی, il y a :

عدلی
تبریز

Autour, les noms des douze imams, et en dehors le symbole chiite ; pas de trace de date. (S.)

N° 45. THAHAMASP I ; TEBRIZ, 937.

Av. Dans une épicycloïde composée de six arcs de cercle :

شاه طهماسب
ضرب تبریز ۹۳۷

Rev. Dans un cercle, le symbole chiite, en quatre lignes. Autour, une partie des noms des douze imams. (S.)

N° 46. MÊME PRINCE ; DINAR DE QOM, 940.

Av. Dans un cartouche central oblong :

۹۴۰
شاه طهماسب
ضرب قم

Autour, une légende probablement semblable à celle d'Ismaïl I, mais dont il ne reste que les mots السلطان الکامل complets.

Rev. Ut supra; mais le symbole est encadré dans une espèce d'épicycloïde composée de dix arcs de cercle groupés deux à deux. (S.)

N° 47. ISMAÏL II; YEZD, 984. (Fig. 39.)

Av. ابو المظفر

خان اسمعيل شاه بن طهماسب الصفوى

دار العباده يزد ۹۸۴ *Monnaie de Yezd, siége du culte divin.*

Rev. Je ne puis saisir le sens de cette légende, que de plus exercés parviendront sans doute à interpréter; les monnaies de ce chah sont tellement rares, que je n'ai pas hésité à donner la description de celle-ci, tout incomplète qu'elle soit. (S.)

SENDIDES [1].

N° 48. KERIM; TIFLIS, 1177.

Av. Dans un cercle :

يا كريم

ضرب تفليس ۷۷..

Rev. Le symbole chiite, en quatre lignes.

Les abbassis de Kerim sont fort communs; je signale cependant celui-ci parce qu'il a été frappé à Tiflis, à une époque où les derniers Pagratides y résidèrent et y frappèrent monnaie, sous leur nom. La présence du symbole alide ne permet pas cependant d'admettre qu'ils aient fait frapper cette pièce qui appartient bien à Kerim. Les monnaies d'Héraclius II, en argent, qui portent aussi l'invoca-

[1] Classe XXXII. dynastie 110.

tion يا كريم, indiquent sa position de vassalité; mais elle a été maintenue après la mort de Kerim et jusqu'au remplacement de la domination persane par celle de la Russie.

N° 49. ALY MOURAD; YEZD, 1197.

Av. La légende des monnaies de Kerim : *Semblable au soleil et à la lune,* etc.

Rev. En haut :

يا على — *ô Aly!*
دار لعباده يزد
١١٩٧ — *Frappé dans le siége du culte divin Yezd.*
ضرب

Les monnaies de ce prince étant fort rares, nous avons cru devoir mentionner celle-ci. (S.)

SADDOCEÏDE (1).

N° 50. DOST MOHAMMED; AHMED CHAHY, 1253.

Av. ضرب احمد شاهى ١٢٥٣

Rev. Le symbole.

Je mentionne cette pièce, d'ailleurs insignifiante quant au type, parce que les monnaies de cette dynastie sont rares; *Admed-Chahy,* nom moderne de *Qandahar,* reparaît sur d'autres abbassis des années 1272, etc. (S.)

(1) Classe XXXVI, dynastie 120.

OSMANIDES [1].

La monnaie osmanide, surtout des époques récentes, offre en général si peu d'intérêt pour l'étude, que mon attention est rarement dirigée sur des pièces de ce genre; cependant je vous en adresse quelques-unes dont il est bon peut-être de prendre note, soit parce qu'elles peuvent avoir une valeur historique, soit parce qu'elles offrent des ateliers monétaires qui n'ont pas encore été mentionnés pour cette dynastie.

N° 51. SOLIMAN I; CHAMAKHY, 949.

Av. Dans un cartouche carré : ۹۴۹, en bas : شماخی; en haut, mot effacé, probablement ضرب.

Rev. محمد
رسول الله

Très-petite pièce en argent, offrant le type habituel des monnaies osmanides de cette époque. Je n'ai pas sous la main d'ouvrage pour m'assurer si les Turcs s'étaient déjà à cette époque emparés du Chirwan; ce qui seul peut confirmer la lecture du mot *Chamakhy,* un peu effacé.

N° 52. SELIM II; AMID.

Av. Dans un cartouche hexagone : امد.
Autour : عز نصره..., ضرب سنة, date effacée.

[1] Classe XXXIV, dynastie 116.

Rev. Dans un cartouche central : سليم خان ; en haut, mot effacé, probablement : سلطان ; en bas : بن سليمان شاه.

Très-petite pièce en argent.

N° 53. MURAD III ; ERSENROUM, 982.

Av. Dans un encadrement circulaire, au centre de la pièce : ضرب ارزن روم, écrit en cercle : autour il reste : . . . خلد مل سنة ٩٨٢, le reste effacé.

Rev. Dans le champ, il reste :

سلطان
بن سلطان

L'année 982 est celle de l'avénement de *Murad,* mais comme le nom manque et qu'il existe des monnaies de *Selim,* de la même date, il reste encore de l'incertitude sur l'attribution à l'un ou à l'autre de ces princes.

N° 54. MOHAMMED III ; DINAR DE SIWAS, 1003.

Av.

سلطان محمد
بن مراد خان
عز نصره ضرب فى
سيواس
سنة
١٠٠٣

Rev. En quatre lignes, la formule ordinaire, *le sultan des deux continents,* etc. *Siwas,* qu'on rencontre très-fréquemment sur les monnaies du XIIIe siècle, ne reparaît guère plus tard, et je crois que c'est la première fois qu'on la voit figurer sur la monnaie turque.

La longueur de cette lettre m'empêche de vous occuper encore des curieux sceaux abbassides en plomb, que j'ai eu l'occasion de recueillir ; leur description doit être renvoyée à une autre époque (1).

Agréez, etc.

BARTHOLOMÆI.

Tiflis, décembre 1863.

(1) M. le conseiller de la cour, Dr Stickel, a bien voulu se charger de la rédaction de ce travail. Postérieurement à l'impression des premières feuilles de ce mémoire, nous avons reçu une nouvelle lettre du général qui accepte les attributions proposées pour les localités sur lesquelles il restait quelque incertitude. (S.)

ERRATUM.

Le dirhem d'Haroun, *Arminia* 190, se trouve déjà décrit par M. Tornberg, dans le nº III de ses *Symbolæ*. Le dirhem au nº 21 a été mal décrit par Adler et Tychen, qui ont lu بسم امير المومنين au lieu de قسم.

DESCRIPTION

DE

DIFFÉRENTES MONNAIES

TROUVÉES EN LORRAINE.

PLANCHE XX, FIG. 1 à 8.

I.

Note sur une trouvaille faite à Marbache (Meurthe).

Un journalier à Marbache découvrit, dans les derniers jours de mars 1863, un certain nombre de petites pièces de monnaies en argent, d'un titre assez élevé. Toutes ces monnaies, au nombre de cent quarante-cinq environ, étaient à même la terre et à une très-petite profondeur. Elles appartiennent, pour la plupart, à l'évêché de Metz, une dizaine seulement sont étrangères à ce siége.

Sans présenter de grandes raretés, cette trouvaille offre cependant un certain intérêt par les nombreuses variétés de coins que l'on y rencontre. Portée à la connaissance des archéologues, elle pérmettra, peut-être aussi, de préciser l'âge et l'attribution de certaines pièces anonymes dont le classement en numismatique est encore incertain.

1° Sept de nos pièces présentent : d'un côté, un temple, avec la légende : ..... INAL (SPINAL); de

l'autre, une croix pattée, cantonnée de deux globules et de deux roses, avec la même légende : ..... PINAL. Poids : gr. 0.650. (Saulcy, *Suppl.*, fig. 70, 71, 72, 73.) Leur style et la forme barbare des lettres indiquent qu'elles ont dû être fabriquées à une époque antérieure à toutes les autres pièces de la trouvaille. Nous pensons, avec M. de Saulcy, qu'elles doivent appartenir à l'un des trois évêques successifs Théodoric III, Frédéric de Pluvoise et Théodoric IV, qui, de 1164 à 1179, occupèrent le siége de Metz, sans recevoir la consécration épiscopale, et qui, n'ayant pas reçu d'investiture officielle, de la part de l'Empereur, pour le temporel de leur évêché, se contentèrent d'indiquer le lieu de la fabrication, craignant d'indisposer encore davantage le souverain, en faisant mettre leur nom sur leurs monnaies.

2° Sept autres petits deniers, d'un coin analogue à celui des pièces précédentes, mais bien plus net, portent, d'un côté..... SPINAL, avec un temple dans le champ, et, de l'autre, STEFANT, avec une croix. Poids : gr. 0.600. Ces pièces, frappées bien certainement à une époque postérieure aux précédentes, doivent avoir une origine analogue. Trouvées avec un grand nombre de monnaies de l'évêque Bertram, il y a peut-être quelque raison de supposer qu'elles sont contemporaines de ce prélat, et qu'elles ont été frappées par ses ordres à Épinal. (Confr., *Mémoire de l'Académie de Stanislas,* 1840.)

3° Cent vingt pièces sont au type de l'évêque *Bertram* (1187-1210). Ces monnaies se distinguent par des variétés de coins peu importantes, mais nombreuses, dont les principales sont :

a. BERTRANN, buste de l'évêque, tourné à gauche, la tête nue, les mains jointes; il porte un collier. *Rev.* ME-TE-NS-IS, dans les cantons d'une croix à branches larges et évidées, sur laquelle est posée une main bénissant. (Saulcy, fig. 103 et suiv.)

b. Même type, le cou est nu.

c. Même type, une petite rosace derrière la tête du prélat.

d. Même type, un point dans les deux premiers cantons du revers.

e. Même type, un point dans le premier canton du revers.

f. Même type, un besant dans le premier canton du revers.

g. Même type, un besant dans le deuxième canton du revers.

Le poids moyen de chacune de ces pièces est de gr. 0.750 environ.

h. Une dernière variété diffère des précédentes par le poids, qui n'est que de gr. 0.650, et par le module, notablement plus petit.

4° Plusieurs deniers appartiennent à *Pierre de Brixey*, qui occupa le siége de Toul, de 1168 à 1191. Les monnaies de ce prélat, moins fréquentes que celles de Bertram, se rencontrent cependant encore assez facilement en Lorraine; elles témoignent, comme celles frappées à Metz, à la même époque, ainsi qu'à Verdun, de l'activité remarquable donnée, dans le XIIe siècle, aux monnayeurs des trois évêchés.

Aux variétés indiquées par M. Robert, dans sa *Descrip-*

tion des monnaies des évêques de Toul, nous avons à en ajouter quelques autres.

a. PET-RVS, grènetis au pourtour. L'évêque à mi-corps, tourné à gauche. *Rev.* TVL-LI, main tenant une crosse. (Robert, pl. III, fig. 4.) Poids : gr. 0.650.

b. Variété de coin. PETRVS. (Robert, pl. III, fig. 5.)

c. Variété de coin : une rosace commence la légende du revers. Poids : gr. 0.620.

M. Robert n'a connu que l'obole correspondant à ce dernier.

d. Variété de coin : une étoile devant la figure de l'évêque. Poids : gr. 0.700.

5° Deux de nos pièces sont de *Berthe,* épouse du duc de Lorraine, Mathieu Ier. Les monnaies de Berthe sont généralement rares, et leur existence n'est réellement bien établie, que depuis la découverte du trésor de Charmes. (Conf., *Mémoire de l'Académie de Stanislas,* 1840.) Elles présentent avec les pièces fabriquées à Metz, vers la même époque, une analogie tellement frappante, qu'on a longtemps attribué à Bertram plusieurs pièces qui, aujourd'hui, sont reconnues comme ayant été émises par des personnages différents. Ainsi, M. de Saulcy, dans sa savante *Description des monnaies des évêques de Metz,* classe parmi les monnaies de Bertram une pièce qui, en réalité, appartient à Berthe de Souabe (*Supplém.*, fig. 109); il range également au nombre des pièces frappées par le même prélat, ou par son successeur, *Conrad de Scharphenneck,* deux autres variétés, décrites sous les fig. 110 et 112, et qui doivent être restituées à Pierre de Brixey. Une pareille confusion était non-seulement possible, mais inévitable à

l'époque où l'on ne connaissait que quelque pièces isolées, en mauvais état, et ne présentant que des fragments incomplets de légende. Aujourd'hui, grâce à un certain nombre de découvertes et aux recherches de plusieurs numismates distingués, ces erreurs sont heureusement rectifiées.

Nos deux pièces ont été décrites par M. Rollin, en 1840 (*loc. cit.*); elles présentent cependant de légères variétés de coin. Au droit : un buste de profil, à gauche, tête voilée; dans les deux mains, un sceptre terminé en trèfle; en légende : BERTA, le tout entouré d'un grènetis.

Rev. NANCEI entre deux grènetis; dans le champ, une croix cantonnée de deux points. Poids : gr. 0.650.

6° Deux autres pièces, dont l'attribution est encore en litige, faisaient partie du trésor de Marbache.

a. PET-R×. Buste de saint Pierre, imberbe et tonsuré, tourné à droite; il tient deux clefs devant lui; derrière la tête se trouve un croissant. *Rev.* RINOVICNS (NOVI CASTRI); forteresse à deux étages, dont les assises de pierres sont indiquées; à gauche de la tour se trouve un croissant. Poids : gr. 0.700.

b. Pièce d'un type analogue. La légende du revers commence immédiatement par NOVI. Les deux tours supérieures ne reposent pas sur une assise en pierre.

Ces monnaies ont déjà fait le sujet de plusieurs dissertations intéressantes. M. Rollin, de Nancy, en décrivant les pièces du trésor de Charmes, les attribuait à Pierre de Brixey; il supposait qu'elles avaient été frappées dans le château de Liverdun, que ce prélat venait de faire reconstruire. M. Duchalais (*Revue numismatique française*, 1845, p. 326) et récemment feu M. Monnier (*Description de la trouvaille*

de Dieulouard. Mémoires d'archéologie lorraine, 1862) combattent victorieusement l'opinion de M. Rollin. Les deux motifs sur lesquels s'appuyait ce dernier, pour attribuer ces pièces à Pierre de Brixey, c'est qu'elles se trouvaient, dans le trésor de Charmes, mélangées avec des *toulois* de ce prélat, et qu'il était d'usage que les évêques marquassent leurs monnaies du buste et du nom de leur propre patron. Ces deux arguments ne sont pas sérieux. Dans la trouvaille de Charmes, comme dans celle de Marbache, on rencontre nombre de pièces étrangères à l'évêché de Toul. D'un autre côté, à cette époque, c'est le patron du lieu qui figure sur les pièces, plutôt que celui de l'évêque; or Toul n'était pas l'unique localité où saint Pierre fut vénéré. Observons en même temps que cette légende NOVI CASTRI s'applique indubitablement à Neufchâteau, seule ville de Lorraine qui ait porté ce nom, et siége d'un monnayage dont il reste des traces pour une époque postérieure. Il n'est pas supposable que la forteresse de Liverdun, une fois rebâtie, Pierre de Brixey en ait changé le nom pour lui donner celui d'une ville voisine et déjà florissante, changement, du reste, dont l'histoire ne conserve aucun souvenir, tandis qu'il existe des monnaies du même prélat avec la légende LIBDVN et LIVIRDVN.

La ville de Neufchâteau avait-elle le droit de se placer sous la protection spéciale de saint Pierre? Oui assurément, car, outre que cet apôtre était patron du diocèse, ainsi que des principaux seigneurs ecclésiastiques, la ville possédait une abbaye sous le vocable de ce saint, et, de plus, un faubourg important, nommé faubourg Saint-Pierre; ce

saint avait donc bien pu être pris à Neufchâteau pour patron principal.

Je suis disposé à croire que cette pièce serait une monnaie municipale, émise pour les besoins de la cité, qui, se souciant fort peu de l'autorité des ducs de Lorraine, aurait, dans ses moments de révolte, continué à battre monnaie au type de saint Pierre, et sans nom de prince. D'après M. Laurent, NOV. CAST. ne désignerait pas la ville même de Neufchâteau, mais le château d'Arche, bâti à quelque distance de là par le duc de Lorraine, Thierry, au grand regret de l'abbesse de Remiremont, sur les terres de l'abbaye dont il était avoué, et dont, pour cette raison, il aurait copié le type. Ces monnaies seraient donc de véritables pièces ducales; seulement les ducs de Lorraine, comme d'autres barons d'alors, attachant peu d'importance à inscrire leur nom sur les monnaies qu'il faisaient frapper, auraient laissé graver sur les deniers de l'atelier monétaire établi dans Neufchâteau ou auprès de cette ville, le buste et le nom d'un saint alors en grande vénération dans toute la Lorraine.

7° Une autre pièce, la plus curieuse peut-être de la trouvaille par l'aspect du revers, nous reste à décrire. Elle présente une tête coiffée d'une mitre et tournée à gauche, le cou est ceint d'un collier et le buste est recouvert d'un manteau. Les seules lettres TA restent bien lisibles à droite de la tête (BER-TA)? Le revers ne nous offre que des vestiges d'une légende indéchiffrable; le champ est occupé par un animal emblématique tourné à droite. Poids : gr. 0.750. (Fig. 1.)

Cette monnaie, d'un aspect tout à fait épiscopal, doit

appartenir à l'un des prélats des cités environnantes : Metz, Toul, Trèves.... Toutefois, je ne vois aucun nom qui puisse s'interpréter avec la lettre de la légende de face, sauf l'évêque Bertram, dans le nom duquel l'*r* aurait été supprimé.

La comparaison seule de cette pièce avec d'autres de même nature, pourra fixer sur son attribution d'une manière certaine, c'est à ce titre que je crois utile de la publier.

Il existe au musée d'Épinal une petite pièce d'un aspect analogue, que M. Laurent attribue à Jean de Sierk, évêque de Toul.

En résumé, l'âge des pièces trouvées à Marbache paraît être fixé entre les années 1168 et 1200. Le trésor se décompose ainsi :

Anonymes de l'évêché de Metz.	13
Pierre de Brixey, évêque de Toul (1168-1191) .	7
Berthe de Souabe (1176-1192).	2
Neufchâteau	2
Bertram, évêque de Metz (1179-1212). . . .	120
Incertaine	1
Total. . . .	145

II.

Note sur une trouvaille faite à Diarville (Meurthe).

Je crois devoir mentionner, à la suite des différentes pièces dont je viens de donner la description, d'autres monnaies de la même époque, qui ont été trouvées en

grande quantité dans le cimetière de Diarville (Meurthe), pendant le cours du mois de janvier 1864. La plus grande partie du trésor a été achetée par M. Laurent, directeur du musée d'Épinal. J'ai pu cependant me procurer un certain nombre de ces pièces par l'intermédiaire d'une personne qui se trouvait sur les lieux au moment où la découverte fut faite.

Dans ce dépôt, à peu près contemporain du précédent, on a rencontré deux ou trois pièces seulement de Bertram et quelques-unes aussi de Berthe de Souabe. La majorité était constituée par des monnaies complétement inédites de Toul et d'Épinal. Toutes ces pièces sont d'un titre très-bas, leur friabilité est extrême, leur oxidation presque complète et ce n'est qu'avec le plus grand soin que j'ai pu en déchiffrer une dizaine, dont je vais essayer de donner un court aperçu.

1° Voici d'abord plusieurs fragments de pièces, dont les légendes, quoique mal venues et incomplètes, peuvent s'expliquer aisément.

D'un côté, F... R..., entre deux grènetis; dans le champ, une épée la pointe en haut. Au revers : NAN..., entre deux grènetis, croix dans le champ. (Fig. 2.)

Cette pièce est évidemment d'un Ferry, duc de Lorraine, elle ne peut être ni de Ferry III, sous lequel la croix a disparu des monnaies, ni de Ferry IV, dont les types monétaires offrent des caractères bien tranchés et d'un style plus correct, d'une fabrique plus habile. Force est donc de remonter à Ferry II ou même à Ferry Ier. J'en ai possédé autrefois un exemplaire, peut-être unique alors; il fait partie aujourd'hui de la riche collection Monnier.

2° Quelques pièces de *Neufchâteau*, d'un coin inédit, peuvent donner lieu à la même interprétation que celles qui ont été décrites plus haut.

D'un côté : PET....; buste de l'évêque, à droite, mitré et portant une clef devant lui. Au revers..... NVI CAS... (pour NOVI CASTRI), une croix dans le champ, cantonnée de quatre croissants. Poids : gr. 0.600. (Fig. 3.)

3° Les monnaies de *Conrad de Scharphenneck*, évêque de Metz et successeur de Bertram, sont de la plus grande rareté. M. de Saulcy n'en cite que deux ou trois frappées à Metz. J'en possède un type inédit, sortant de l'atelier d'Épinal, dont voici la description :

CONR... S. Croix, dans le champ, cantonnée de deux points et de deux croissants. *Rev.* Tour crénelée, dans le champ, entourée de la légende ES-PIN-AL. Poids : gr. 0.650. (Fig. 4.)

4° Une autre monnaie, qui constitue presque à elle seule la trésor de Diarville, sort du même atelier monétaire. D'un côté, on lit : GEVRICS, avec une croix, dans le champ, cantonnée de deux points et de deux croissants. Revers analogue à celui de la pièce précédente. Poids : gr. 0.600. (Fig. 5.)

Sur une autre pièce, d'un type analogue aux deux que nous venons de mentionner, se trouve écrit, de chaque côté, ESPINAL, en légende rétrograde, et sans nom d'évêque. (Fig. 6.)

Nous serions porté à croire que cette monnaie anonyme, aussi bien que la précédente, aurait été frappée à Épinal, par l'un de ces trois évêques qui, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, possédèrent l'évêché de Metz,

sans avoir obtenue de consécration religieuse. N'osant frapper monnaie dans leur ville épiscopale, ces prélats profitèrent sans doute d'un atelier, celui d'Épinal, dont l'activité et le crédit pouvaient permettre un libre cours à leurs monnaies.

5° Les deux pièces qui nous restent à décrire sont de Toul. L'une doit, suivant toute probabilité, être attribuée à *Mathieu de Bitche*, quarante-cinquième évêque de Toul, de 1198 à 1207. M. Robert ne cite aucun monument monétaire, rappelant cet épiscopat. Voici ce qu'on lit sur notre pièce, dont nous possédons deux échantillons :

P. MAH. E. (MAHVS EP. pour MATHÆVS ÉPISCOPVS); buste mitré de l'évêque, tourné à gauche et tenant une crosse. Au revers, la légende TV-LLI, entourant un petit édifice à deux portes cintrées; au premier étage, une série de petits créneaux; au-dessus, un toit aigu surmonté d'une croix; à droite et à gauche, deux tourelles élancées qui flanquent le bâtiment principal. Les cantons inférieurs de la croix sont occupés par deux points. Poids : gr. 0.600. (Fig. 7.)

Notre dernière pièce, de Toul également, est de *Renaud de Senlis*, quarante-sixième évêque et successeur de Mathieu de Lorraine, en 1210. Le module de cette pièce est un peu supérieur à celui des pièces précédentes.

RINALDVS. Buste de l'évêque bénissant, à gauche et coiffé d'une mitre. *Rev.* TVLLI entourant une main qui tient une crosse, derrière laquelle se trouve une étoile; la légende commence par une rosace. Poids : gr. 0.850. (Fig. 8.)

Cette monnaie dont M. Robert n'a connu qu'un seul

exemplaire est une variété de celle qui a été décrite par ce savant. (Conf., Robert, pl. V, fig. 1.)

La trouvaille dont il s'agit renfermait encore bien d'autres pièces intéressantes dont malheureusement je ne possède pas d'échantillons. Aussi, suis-je forcé de me borner à cette simple note qui, malgré ce qu'elle a d'incomplet, présentera peut-être quelque intérêt aux personnes qui s'occupent de l'histoire monétaire de la Lorraine.

III.

Note sur une trouvaille de monnaies faite à Haillainville (Vosges).

On m'a adressé, il y a peu de temps, un assez grand nombre de monnaies en argent et en billon, trouvées par un laboureur d'un petit village des Vosges, en défrichant une pièce de terre. Toutes ces monnaies, de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe, avaient probablement été enfouies et cachées lors de l'invasion des troupes étrangères en Lorraine, au début du règne de Charles IV; c'est du moins ce que font supposer quelques pièces de la trouvaille, dont la plus récente ne dépasse pas 1628 à 1630.

L'ensemble de ces monnaies, du poids de plus de 1,700 grammes, et au nombre de quatre cent quarante, peut se décomposer ainsi qu'il suit :

		NOMBRE DE VARIÉTÉS.	NOMBRE DE PIÈCES EN Argent.	NOMBRE DE PIÈCES EN Billon.	TOTAL.
I. Monnaies françaises.	Henri II.	2	2	»	
	Charles IX	1	4	»	
	Henri III	3	19	»	
	Charles X (cardinal de Bourbon) . .	1	5	»	
	Henri IV (comme roi de France) . .	4	38	»	
	Id. (comme roi de Navarre). .	2	3	»	
	Louis XIII	4	12	»	
	Ensemble	. . .	83	»	83
II. Monnaies lorraines.	René II	1	2	»	
	Antoine.	1	1	»	
	Charles III (testons et demi-testons).	12	31	»	
	Id. (deniers).	3	»	68	
	Henri (testons).	2	4	»	
	Id. (deniers).	14	»	139	
	Charles et Nicole (deniers).	2	»	3	
	Charles IV seul (id.).	2	»	26	
	Occupation française (deniers) . . .	1	»	1	
	Metz (testons)..	2	3	»	
	Id. (demi-gros et deniers)	2	»	14	
	Ensemble 292 { pièces d'argent.	. . .	41	»	41
	Ensemble 292 { id. de billon.	. . .	»	251	251

		NOMBRE DE VARIÉTÉS.	NOMBRE DE PIÈCES EN Argent.	NOMBRE DE PIÈCES EN Billon.	TOTAL.
III. Monnaies étrangères.	Sigismond-Auguste, roi de Pologne.	1	38	»	
	Albert et Isabelle, gouverneurs des Pays-Bas	5	8	»	
	Philippe II, d'Espagne	5	15	»	
	Pièces diverses (Strasbourg, Suisse).	4	»	4	
Ensemble 65	pièces d'argent.	. . .	61	»	61
	id. de billon.	. . .	»	4	4

Récapitulation.	Françaises	83	Total 440
	Lorraines	292	
	Étrangères	65	
Se décomposant en	Argent.	185	Total 440
	Billon	255	

Dont 74 variétés.

IV.

Note sur une trouvaille faite à Damas-aux-Bois (Vosges).

En démolissant un four, à Damas-aux-Bois, canton de Châtel-sur-Moselle, un ouvrier mit au jour un pot en terre, renfermant des monnaies d'or, d'argent et de billon, datant toutes du XVIIe siècle. La plus récente de ces pièces est de 1692; presque toutes sont d'une belle conservation; l'âge du dépôt se trouve assigné par la même suffisamment.

Les monnaies d'or sont toutes à l'effigie de Louis XIV ; on en compte une douzaine de 24 livres et une seulement de 12 livres. Elles présentent les dates de 1650, 1651, 1653, 1654, 1671, avec le revers aux armes de France ; les autres sont de 1690, 1691, 1692, avec le revers aux huit L.

Les monnaies de billon consistent en près de trois cents pièces de Philippe IV d'Espagne, toutes d'une assez mauvaise conservation.

Les monnaies d'argent sont composées surtout de pièces françaises, lorraines et espagnoles.

1° PIÈCES FRANÇAISES.

¼ d'écu de Louis XIV, 1642. *Rev.* Armes de France.

½ écu de Louis XIV, enfant, 1656. *Rev.* Armes de France.

3 pièces de 24 sols de Louis XIV, enfant, 1644, 1649, 1650. *Rev.* Armes de France.

8 pièces de 6 livres de Louis XIV, vieux ; 1690 et 1691. *Rev.* Aux huit L. 104 écus de 3 livres, au même type ; 1690, 1691, 1692.

9 pièces de 24 sols, au même type ; 1691.

2° PIÈCES LORRAINES.

1 teston de Henri avec la date 1614.
1 id. de Charles III, vieux.
3 id. de Charles IV, frappés à Remiremont, 1638.
1 id. id. id. à Nancy, sans date.
56 id. id. id. id. de 1663 à 1669.
4 demi-testons, id. id. de 1664 à 1666.

3° PIÈCES ÉTRANGÈRES.

2 grands écus de Philippe IV d'Espagne, 1650 et 1661.
2 id. sans tête, 1663 à 1664.
½ écu du même, avec tête, 1631.

1 grand écu de Charles II d'Espagne, sans date.
1 grand écu d'Albert et Isabelle, souverains des Pays-Bas.
1 plaque des mêmes.
½ écu de Louis Ier, prince de Monaco, duc de Valentinois, 1665.
1 grand écu de la ville de Campen, au type du cavalier armée, 1666.
½ écu id. id. id.

V.

Note sur une trouvaille faite à Pagny (Meurthe.)

Je n'entrerai dans aucun détail sur cette trouvaille qui ne renfermait aucune rareté, me contentant d'indiquer, qu'elle se composait en grande partie, comme la précédente, de monnaies françaises du règne de Louis XIV (écus de six livres et de trois livres), au nombre de soixante environ et dont la plus récente datait de 1672.

J. Chautard.
Membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

MÉDAILLE DU COMTE JEAN DE TILLY.

Planche XX.

Av. IOHAN GRAVE TSERCLAES VON TILLI. Buste en pourpoint et manteau, avec une fraise tuyautée, à droite.

Rev. Les armoiries de Tilly. Dessous : 16-28.

Diam. 44 millimètres. Poids : 20 ½ grammes.

Cette belle médaille d'argent, fondue et ciselée, de la collection du feu baron Pierre de Meyendorff, à Saint-Pétersbourg, est de travail allemand et provient du célèbre médaillier du comte de Suchtelen. Un autre exemplaire, gravé avec un peu moins de finesse, fait partie du cabinet de M. Hermann Dannenberg, conseiller au tribunal de la ville de Berlin.

Les médailles de Tilly sont rares. Deux autres ont été publiées par J.-D. Koehler, *Münzbelustigungen*, VII, p. 129, et XIX, p. 169. Toutes les deux offrent le buste du comte, vu de face et revêtu d'une armure. Sur la première, le comte porte, en outre, une fraise tuyautée et une écharpe sur l'épaule droite. On y lit la légende : ❋ IOHANNES CZERCLASIVS COMES BARO DE TILLY, ETC. *Rev.* L'inscription : CÆSAR IN IOVE VICTOR. COMES IN SOLE BELLATOR. Cette belle pièce paraît être de travail allemand.

L'autre médaille est ovale. Le comte porte un collet

rabattu, orné d'aigles brodées, et sur l'épaule gauche, une écharpe rayée. La légende est : IO(*hannes*) TS(*cerclaes*) C(*omes*) DE TYL(*li*) LI(*ber*) B(*aro*) MAR(*baiensis* D(*ominus*) BAL(*lastensis*) ET MO(*ntigni*. CAP(*itaneus*). GEN(*eralis*).

Rev. SIC SORTEM VINCO FERENDO. Au-dessus d'un paysage, la boule ailée de Fortune, surmontée d'une couronne de lauriers; sur la boule, en bande, une croix de calvaire. A l'exergue : C. PRIVI. CÆS. (*Cum privilegio Cæsaris*). Le graveur de cette pièce paraît être le célèbre Chrétien Maler, de Nuremberg.

Mais la pièce la plus curieuse de Tilly est sans contredit le ducat ayant appartenu au célèbre héraldiste Chrétien-Frédéric-Auguste de Meding, capitulaire de Neumbourg, etc. Il fit publier cette monnaie sur la feuille du titre de ses *Nachrichten von adelichen Wappen,* vol. III, Weissenfels et Leipzig, 1791. Voici la description de ce ducat.

Av. IOHA. GRA. TSERCLA. V. TILLI. Buste à droite.

Rev. VSQVE. MEMOR. Écu échancré surmonté d'une couronne.

Les T'Serclaes appartiennent à une des sept familles patriciennes de la ville de Bruxelles et tirent leur origine du chevalier Gédéon T'Serclaes, seigneur d'Oesteck, de Brun et de Marienhof, décédé en 1064. Les membres d'une branche de cette famille étaient autrefois sénéchaux héréditaires du comté de Namur. La branche aînée, à laquelle appartient Jean, acquit en 1448, le 25 juin, la terre de Tilly, située dans le duché de Brabant, non loin de Bruxelles.

Jean, le fameux feld-maréchal, était fils de Martin T'Ser-

claes, seigneur de Tilly, et de Dorothée de Schierstadt. Né en 1559, il fut reçu dans la société de Jésus, à Bruxelles; mais se sentant plus de goût pour le métier des armes, il entra d'abord dans l'armée espagnole, et plus tard, comme lieutenant-colonel, dans l'armée impériale en Hongrie, où en 1602, il fut créé colonel d'infanterie. En 1620, nous le trouvons comme général de l'armée de la Ligue. Il pacifia l'Autriche, sur l'Ens, et commanda l'aile gauche dans la bataille de Prague. Nommé commandant en chef des armées de la Ligue, Tilly battit successivement le comte de Mansfeld, le margrave de Bade, le duc Chrétien de Brunswick et le roi Chrétien IV de Danemark. Sa gloire militaire était si grande, qu'en 1630 l'empereur Ferdinand II le mit à la tête de son armée destinée à opérer contre le roi Gustave-Adolphe de Suède.

Mais dès lors son étoile commença à pâlir. Vaincu à Leipzig, en 1631, il dut se retirer en Bavière, où, en passant le Lech, le 3 avril 1632, il reçut une blessure à la cuisse. Transporté à Ingolstadt, il y mourut le 30 du même mois, âgé de 73 ans.

Tilly était un homme juste, magnanime, diligent et zélé pour le service de son maître impérial. Son unique défaut était une bigoterie poussée jusqu'au fanatisme, suite naturelle de l'éducation qu'il avait reçue chez les jésuites. On lui reproche les massacres de Minden et de Magdebourg; mais il faut se rappeler que, du temps de la guerre de Trente ans, les armées étaient composées de vagabonds de la pire espèce, dont l'unique plaisir était le pillage, et qu'il était impossible, même aux généraux les plus sévères et les mieux intentionnés, de maintenir une discipline après l'ac-

tion. Il ne faut pas non plus oublier que, non-seulement les prêtres, mais aussi le pape Urbain VIII excitèrent Tilly sans cesse à ne pas faire grâce aux hérétiques et à les exterminer partout. Après la victoire de Lutter, près de Baremberg, Urbain VIII adressa à Tilly un *Breve apostolicum* dans lequel il est dit : « Adhuc oppressæ legiones invitant « victores gladios ad hauriendum reliquum impietatis « sanguinem. » Voilà la charité chrétienne prêchée par les successeurs de saint Pierre! Le tableau de l'avant-salle de la chapelle Sixtine au Vatican, représentant le massacre de la Saint-Barthélemy comme une action glorieuse, est une honte éternelle pour l'Eglise romaine! Et les malheurs des villes saccagées par les hordes de Tilly retombent également sur ceux qui, en prétendant représenter le Christ et en usurpant le nom de Sainteté, abusent de leur pouvoir pour provoquer le contraire de ce que nous enseigne notre divin Seigneur!

On a oublié les bonnes qualités de Tilly, partout son nom est cité avec horreur comme celui du bourreau de Minden, de Magdebourg, de Neu-Brendenbourg et d'autres villes protestantes.

En 1623, pendant la diète de Ratisbonne, l'empereur Ferdinand II éleva Jean T'Serclaes et son frère Jacques à la dignité comtale de l'Empire. En outre, l'Empereur et l'électeur de Bavière, Maximilien, donnèrent au comte des fiefs et de belles seigneuries. Pour la seigneurie de Breiteneck, le comte Werner de Tilly, neveu du feld-maréchal, fut reçu, en 1648, parmi les membres de la noblesse foncière (Kreisland) en Bavière. L'Empereur voulut aussi conférer à son général le titre de prince de l'Empire, mais

Jean de Tilly refusa modestement cette dignité et remit 500 écus au chancelier de Ferdinand II, en le priant de ne pas donner suite au diplôme.

Les comtes de Tilly existant aujourd'hui sont descendants de Jacques, frère aîné du feld-maréchal, et de Dorothée, comtesse de Frise orientale. A la branche bavaroise appartient Albert-Octave, que le roi d'Espagne nomma prince et grand de première classe. Il était feld-maréchal et vice-roi de Navarre, de Catalogne et d'Aragon, et mourut en 1715.

Les comtes et barons de Tilly d'aujourd'hui forment quatre rameaux, savoir : 1° la ligne des comtes T'Serclaes-Tilly d'Ophelfen, en Belgique ; 2° la ligne espagnole ; 3° la ligne de Norderwyck, savoir, les barons de T'Serclaes et Norderwyck en Belgique, les comtes de T'Serclaes-Hallberg en Prusse (création du 21 juillet 1851), et enfin, les barons de T'Serclaes-Wommersom en Belgique.

Les armoiries des Tilly sont de gueules au lion d'argent, couronné, chargé en cœur d'un écu coupé, au premier, échiqueté de sable et d'argent, de six pièces, et au second, d'or plein.

Cimier : une aigle naissant d'or, couronnée.

Lambrequins de gueule et d'argent.

Les comtes de Tilly d'aujourd'hui portent comme cimier une aigle d'or, couronnée entre deux drapeaux de gueules, l'un avec un lion d'argent, l'autre avec une tête d'homme couverte d'un chapeau d'argent. D'après Meding (1), les hampes des lances sont d'or, d'après Kneschke (2), elles

(1) *L. c.*, n° 849, pp. 669, 670.

(2) *Deutsche Grafenhäuser der Gegenwart*, t. III, p. 422. Dans cet

sont d'argent. La devise de la famille est : FORTITER FIDELITER.

Bon B. DE KOEHNE.

ouvrage, le lion représenté sur le drapeau dextre est désigné naïvement comme contourné (*einwaertssehend*). Chacun sait que sur des drapeaux les figures héraldiques doivent être tournées vers la hampe. — *Voy.* aussi TRIER, *Einleitung*, p. 530, etc.

UNE ANCIENNE

MONNAIERIE DES DUCS DE BRABANT :

LINSMEAU, PRÈS DE JODOIGNE.

Malgré les progrès incontestables que nous avons accomplis dans la connaissance de nos monnaies du moyen âge, nous ne possédons encore que d'imparfaites notions sur le nombre et l'organisation des ateliers où l'on frappait alors monnaie. Pour le Brabant, il existe une charte du duc Jean Ier, de l'an 1291, qui organise le corps des monnayeurs du duché et établit deux monnaieries, l'une à Louvain, l'autre à Bruxelles (1); mais ce diplôme, qui fut fréquemment confirmé par les successeurs du vainqueur de Woeringen, ne représente que l'état officiel du service public dont nous parlons. Or, comme on peut encore en faire l'observation, l'état officiel n'est souvent qu'une ombre de la réalité.

Le lecteur qui a suivi les travaux publiés dans ces derniers temps sur la numismatique belge, se rappelera l'ancienne importance des ateliers de Vilvorde et d'Anvers, ainsi que les différends qui surgirent entre la duchesse Jeanne et les villes du Brabant, à propos de la fabrication des monnaies. Un fait dont on doit tenir compte, c'est qu'à plusieurs reprises nos ducs rompirent toutes relations avec

(1) *Placards de Brabant*, t. I, p. 244.

leurs villes ou quelques-unes d'entre elles. Pendant ces époques de troubles, lorsque Louvain ou Bruxelles se trouvaient en révolte ouverte contre le prince, la monnaierie ducale devait nécessairement être transférée loin des ateliers ordinaires.

Ces réflexions nous ont été inspirées par la charte dont nous donnons plus loin le texte et où l'on mentionne la *Maison del Monerei* et le *maître de la Monerie de Linsmeau*. C'est un acte passé devant le notaire Jean *de Orpio* ou d'Orp, le 16 janvier 1345. La Maison del Monerie vit alors se réunir un grand nombre de personnes, et, entre autres, les échevins du village, qui « recordèrent, » c'est-à-dire rappelèrent ou déclarèrent qu'un nommé Jean de la Porte avait fait ajourner devant leur tribunal Pierre de Juseneval et élevé à sa charge diverses réclamations. Parmi les témoins appelés pour attester le fait figurent Baudouin, prieur d'Heylissem; René, le pitancier de ce monastère; Henri de Jandrain, curé de Linsmeau; Me Evrard de Noduwez; Jean Rossial et Thomas, le maître de la monnaierie.

L'existence de ce dernier établissement est donc bien constatée; dans les derniers siècles, elle était connue des religieux d'Heylissem, puisque l'un d'eux la signala sur le pli de l'acte. En 1345, la monnaierie conservait encore son caractère d'édifice public, car l'on s'y réunissait pour rendre la justice. Il n'est pas à supposer que les monnaies étaient frappées au nom des seigneurs du lieu, car ceux-ci, qui appartenaient : aux XIIe et XIIIe siècles, à la famille de Bierbeek; au XIVe, à celle de Molenbais; au XVe, à celle de Dave, n'étaient que de simples vassaux des ducs de Brabant.

D'ailleurs, leurs prérogatives étaient peu étendues, puisqu'ils ne possédaient pas la haute justice. Quant aux ducs, très-jaloux de leurs droits, ils ne permirent jamais qu'on leur portât la moindre atteinte. La monnaierie de Linsmeau n'a pu, par conséquent, être un atelier particulier.

Un fait important à signaler, c'est qu'il se tenait à Linsmeau, le mercredi, un marché qui était très-fréquenté. Le village ayant été brûlé en entier par les Liégeois, des lettres patentes du duc Philippe de Bourgogne, en date du mois d'avril 1466, autorisèrent la tenue de ce marché.

Linsmeau, qui s'appelait jadis *Linsmeal* (actes de 1164, 1165, 1187, 1227), *Linsemal* (XIIIe siècle), *Linchemial* (1383), *Lismel* (1397), *Linsemaul* (1403-1404, 1443-1444) ou *Lieusemeal* (1524), est situé dans la province de Brabant, à l'est de la Petite-Gette, entre cette rivière et la chaussée de Tirlemont à Huy. Jadis c'était un village de la mairie d'Orp-le-Grand; aujourd'hui il ne constitue plus qu'une dépendance de la commune de Noduwez, au canton de Jodoigne. Son château appartient à la famille de Festraets.

C'est le chartrier de l'abbaye d'Heylissem qui nous a fourni la preuve de l'existence de la monnaierie de Linsmeau, dans l'acte dont voici le texte :

In nomine Domini amen. Chose conus sut a tous par ce present publc [1] enstrement que en lan des Nativiteit Notre Seignor Jhesu Crist mille troes cens et quarante-cinq, l'indiction treseme, sicz jours au mois de jenvir, furent personament por cho à faire en le presenche de moie notare publec et de

[1] *Publec* ou public.

temains chains escris, hons (1) honerables, discres et religeous, mesires Jakes par le sofferanche de Dieu abbes de Helechines, doune part, Henris condist Hoche, Johans condist Tassons, Watirs del Haise, Andris fis damme Marion, Hanars fils Valet, Symons fis Marule le Watir, et Johans et Badias, eskevins les seignors de Linsemial, d'atre part, li q(u)ille skevin ont raporteit si ke skevin et por pleine siete, al semonce de lours maours (2) qui or sunt, ke ouns jours fut qui passeis est (3) ke Johans jadis del Porte de Racourt, pères à Johan à Johan (*sic*) condist Huten de Racourt, fist ajorner Piron jadit de Juseneval de Linsemal devant les maours qui dont astoient por le cens et devant les eskevins et fist demandise a dit Piron de plusieurs cas et plusieurs cleins (4) qui li demandat. Et Pirons dest, ke de ces cas et cleins ki li demandene que riens ne li devuet ne onkes sovenanche alui avet (5) nawet, et sorchu li dis Johans donat à dit Piron le loie et Pirons le prinst. Et quant li dis Johans vit que li dis Pirons sa pareline defer le loie, ilh se tornat et sen alat se voie parmi les cortis et dist ki laruet quant ilh poruet. Et dient encors li dit eskevin kawan devant le woust Pirons desuer nomeis dist de Recort desuer nomeit et de chu qui desuet ke ilh awec ledit Jehan atint de chu qui refusat a oir se loie, awet ilh doneit le warde a Watir del Pace et à Marce a tens dedont eskevins les seignors de Linsemal, et de chu sofferuet ilh à jurer ensens et se ne les astuet savenant, encors offeruet ilh à payer le warde. Ces choses furent recordeiez en le ville de Linsemal *en le mason del Monerei,* presens hommes

(1) Ou hommes.
(2) *Maours,* c'est-à-dire maire.
(3) Un jour qui est passé.
(4) *Cleins* ou plaintes.
(5) Avec?

religious père Baduin, priores de Helechines, frère Renir, pitanchir [1] de Helenchines, frère Henri de Jandrin, vestit de Linsemal, mestre Everart de Nodues, Jehan condist Rossial et Thomas, *maistre del monerie de Linsemial,* et plusieurs atres temains a chi speciament requis et appelleis, l'an, le jour, le moicz et l'indiction dusuer nomeiz.

Et ego Johannes de Orpio, clericus Leodiensis dyoecesis sacra imperiali auctoritate notarius publicus p(er)miss(us) omnibus et singulis prout superius supscriptum est, una cum testibus supradictis presens interfui, eaque omnia et singula manu propria conscripsi et in publicam formam redegi, meoque signo consueto signavi rogatus.

Sur le pli, sous d'autres annotations, on lit, en caractères assez anciens : *Fait mention del monnerye à Linsmaux.*

ALPHONSE WAUTERS.

[1] Pitancier.

MÉLANGES.

L'Art de terre chez les Poitevins, suivi d'une étude sur l'ancienneté de la fabrication du verre en Poitou, par Benjamin Fillon; Niort, L. Clouzot, libraire-éditeur, 1864, grand in-4°, 216 pages, 7 planches et de nombreuses vignettes dans le texte.

Si ce livre de M. Fillon n'est pas un ouvrage de numismatique, il est du moins l'œuvre d'un de nos plus chauds numismates, qui n'a pu résister au désir d'y intercaler un certain nombre de ses *triens* mérovingiens. Ces *triens* nous donnent le droit de parler, ici, de l'*Art de terre,* et nous usons de ce droit d'autant plus volontiers, que M. Fillon a le privilége d'être avant tout fort amusant. Son érudition, la plus variée, la plus fleurie, la plus réjouissante qu'il soit possible d'imaginer, fait l'effet d'un rédacteur du *Charivari,* tombé des nues, au milieu d'une grave société d'archéologues de province. Mais laissons parler l'auteur. M. Fillon n'aime pas le moyen âge, et il a, sous plus d'un rapport, parfaitement raison. Que vont dire, les *fils des croisés,* si nombreux en France, de la tirade suivante?

« Organisée dans un but d'assurance mutuelle et réci-
« proque contre l'invasion normande, la féodalité dégé-
« néra bientôt en tyrannie infâme. Le danger passé, la
« société se trouva vivante, mais garrottée, énervée, abru-
« tie, coupée en morceaux. Tout sombra à la fois : l'art,

« la littérature, les mœurs, les lois, l'industrie. Plus de « voies directes de communication; celles léguées (*sic*) « par l'administration romaine, et qu'avaient entretenues, « tant bien que mal, les rois francs, furent systématique- « ment abandonnées, livrées à la charrue ou coupées de « *barres* et d'embuscades pour rançonner les passants. Une « législation féroce, basée sur le caprice du fort, fut « adaptée à chaque lambeau du territoire. Non rassasiés « d'avoir fait autant d'officines de faux-monnayeurs des « ateliers d'où étaient jusque-là sorties des espèces métal- « liques d'une valeur loyale, les barons laïques et ecclé- « siastiques fabriquèrent des poids et des mesures arbitraires « pour voler leurs sujets. Les instincts brutaux des pre- « miers âges du monde furent dépassés : Caïn se con- « tenta d'assommer Abel; il ne le saigna pas aux quatre « membres, au son de la lugubre psalmodie du chant gré- « gorien. » (Page VI.)

M. Fillon n'en est pas seulement à détester le moyen âge, « son style étique et maladif et la psalmodie grégorienne » ; ses haines sont nombreuses et variées. Il semble surtout avoir pris en grippe cette pauvre madame de Pompadour « avec ses robes à bouquets jetés, retroussées, et ses boudoirs peints à . . . . . je vous le donne en dix. Un genre de peinture que les Van Eyck n'ont pas inventé : peints à l'*essence de cantharides!!*

Une lettre fort intéressante de notre illustre Lelewel sert d'introduction à l'ouvrage, dont elle a suscité l'idée. Cette lettre a été « un peu retouchée, quant au style » ; l'auteur a soin de nous en prévenir, et l'on est fort tenté de mettre au compte de M. Fillon la phrase suivante : « de

« taureau qu'il était en 1793, David, chef d'école répu-
« blicaine est tombé bœuf, sous la main énervante de
« Napoléon. » (Page III.)

Que dites-vous de cette onomatopée superbe, TOMBÉ BOEUF? Le *procumbit humi bos*, de Virgile, est bien pâle auprès de cela. Puis cette image, un peu risquée, de la singulière opération que la main impériale aurait fait subir à David, n'est-elle pas tout à fait dans le goût de l'essence de cantharides de tout à l'heure? C'est là un de ces traits auxquels on reconnaît l'artiste, peintre ou poëte, et qui tiennent lieu de signature. *Ab ungue leonem.*

Voyons donc comment M. Fillon, de lui-même et sans emprunter à personne, arrange un peu plus loin ce pauvre *bœuf* « devenu baron et premier peintre de S. M. l'empe-
« reur et roi. N'ayant plus foi, ni en lui, ni dans l'avenir,
« il sentait son école menacée. On ne descend jamais im-
« punément de l'idéal passé pour se faire le serviteur du fait
« contraire. L'art moderne, qui s'était affirmé sous la
« république, perdait toute virtualité en s'abaissant vers la
« servitude. Il s'efforçait en vain de poétiser le singulier
« tricorne et l'habit étriqué du personnage de la légende
« militaire, qui seront une révélation pour les hommes
« de goût des siècles à venir. Ils le verront tel qu'il était
« durant sa vie, enserré dans son égoïsme comme dans un
« étui (*sic*). » (Page IX.)

La restauration et la monarchie de juillet attrappent aussi leur paquet à propos du mauvais goût de leurs affreuses poteries. « C'était, tour à tour, des pots à cornichons imités, en style troubadour, des donjons de l'ère féodale; des ignorantins de porcelaine moulés en éteignoirs; » puis,

sous Louis-Philippe, « ce style, renaissance empâté et touffu où s'évertuent les détails comme les mèches bouclées dans les papillotes féminines et dans le toupet royal. » (Page IX.)

Quant au temps présent, à l'arche du Seigneur, M. Fillon se garde bien d'en parler et l'on comprendra son silence prudent.

Au reste, ce n'est pas seulement aux grands de la terre que l'auteur de l'*Art de terre* s'adresse. Ses confrères, en céramique ne sont pas plus épargnés; voyez ce pauvre M. Auguste Demmin dont « la grosse joyeuseté tudesque, « écrite sous l'influence de la contemplation d'un pot de « bierre, est si naïvement intitulée : *Guide de l'amateur de « faïences.* »

Il est bon de savoir que ce M. Demmin s'est permis de revendiquer pour l'Allemagne, sa patrie, l'invention, de je ne sais quelle faïence que l'on croyait française. Il n'en fallait pas davantage pour lui mettre à dos le chauvinisme de tous les amateurs français. C'est à qui criera haro ! sur Demmin et sur son Hirschvogel (son inventeur allemand). M. Fillon, si souvent original, fait ici, par exception, chorus avec la multitude moutonnière.

Hâtons-nous d'ajouter que, à part ces excentricités, qui, du reste, rendent amusant un sujet qui par lui-même le serait assez peu, M. Fillon a fait un livre très-intéressant sous tous les rapports, une histoire fort curieuse de la poterie en Poitou, ou plutôt dans la Gaule entière, car le Poitou n'est pas une exception. L'occasion de ce livre lui a été fournie par une découverte qu'il eut l'heureux hasard de faire il y a deux ans.

Une espèce de faïence, déjà ancienne, dont on ignorait la provenance et qu'on avait appelée, Dieu sait pourquoi, faïence de Henri II, avait attiré, tant par le mystère de son origine que par sa rareté, l'attention des amateurs. On connaît ce dont est capable un faïençomane. MM. de Rothschild aidant, les poteries de Henri II, qui se présentaient dans les ventes, atteignaient des prix fabuleux. Témoin cette aiguière dont un M. Magnac (quel nom prédestiné!) avait refusé, d'un autre maniaque, 25,000 francs, lors de l'exposition de Londres. Bref, M. Fillon a, comme il dit, fait parler le *sphynx de la curiosité*. Il a prouvé que ces faïences se faisaient à Oiron, vers le milieu du XVIe siècle, sous la protection de la famille Gouffier, par deux artistes associés, François Cherpentier et Jehan Bernart. Dépouillées de leur mystère, ces *hautes curiosités* « vont, dit M. Fillon, déchoir de leur piédestal usurpé et prendre simplement la place très-honorable qui leur appartient dans la céramique. » La chose est d'autant plus probable, que toutes les pièces connues — il y en a environ une soixantaine — étant placées et hors du commerce, messieurs les brocanteurs ont intérêt à faire plutôt la baisse que la hausse. C'est une règle élémentaire de la spéculation.

Avec son caractère enthousiaste et ardent, M. Fillon ne pouvait se passionner à demi pour l'objet de ses nouvelles études. La céramique est devenue pour lui la première, la plus importante des branches de l'archéologie. Elle est bien plus intéressante, plus instructive, plus étendue, plus variée que la numismatique et l'épigraphie. Elle remonte bien plus haut, et ses origines se perdent dans la nuit peut-être si longue des temps anté-historiques. Religions, philoso-

phies, mystères ignorés des races primitives, tout se retrouve dans ces tessons informes que nous livre la terre. Les annales entières de l'humanité, pour qui sait les y déchiffrer, sont écrites sur de vieux pots, et nos meilleurs historiens, tous ensemble, ne valent pas une *collection de cruches*.

R. Ch.

Dans les séances du 19 février et du 19 mars 1862, de la *Société des antiquaires de France*, M. A. Chabouillet a donné lecture à la docte compagnie d'une notice très-intéressante et parfaitement raisonnée sur un denier inédit de Raoul Ier, sire de Coucy. Il y a quelques années, on ne soupçonnait même pas que les sires de Coucy eussent frappé monnaie. Duby ne les avait pas compris dans la longue liste de ses *desiderata*. Ce fut M. Bretagne qui, le premier, en 1853, fit connaître dans la *Revue française*, un denier de billon portant les deux légendes RADVLFVS — COCIACVS. Il l'attribua, avec toute raison, à Raoul II, sire de Coucy (commencement du XIIIe siècle). Quelques années plus tard, nous eumes la bonne fortune d'acquérir de cette pièce rarissime un exemplaire varié que la *Revue belge* publia dans le t. III de la 3e série, pl. V, n° 5.

Le type assez anormal de ces deux deniers, avait fait croire à quelques numismates qu'il fallait les attribuer, non à la seigneurie de Coucy, en France, mais à quelque principauté inconnue de la Grèce ou de l'Orient, qu'un Raoul de Coucy aurait conquise à l'époque des croisades.

Cette supposition toute gratuite, et qui était même en

contradiction avec les faits historiques connus, vient à s'écrouler tout à fait, en présence du nouveau denier, au *type français,* que publie M. Chabouillet. Ce denier rappelle, d'un côté, le type à la croix cantonnée de deux annelets, employé par les évêques de Meaux, contemporains de Raoul Ier de Coucy (mort en 1191); de l'autre, il offre la représentation de Coucy-le-Château figurée, comme sur les sceaux des villes, par une enceinte crénelée entourant le clocher d'une église (1), type qu'un comte de Soissons, nommé aussi Raoul, et contemporain de Raoul Ier de Coucy, employa sur ses monnaies.

Nul document, disait-on, ne parlait de la monnaie de Coucy. M. Chabouillet croit avoir trouvé la mention formelle de cette monnaie dans une charte de Raoul Ier. Cette charte, qui établit une espèce de tarif de barrières, parle de *deniers reçus dans la juridiction du sire de Coucy*, et plus loin, en leur attribuant une valeur moindre, de deniers « communis monetæ terræ meæ. » Les premiers sont, dit M. Chabouillet, les *provinois ;* les seconds, les vrais deniers de Coucy, qui étaient, en effet, d'un dixième plus faibles de poids.

R. Ch.

(1) Le remplacement de ce type par celui qui se voit sur les deniers de Raoul II proviendrait de la construction du fameux donjon faite sous le sire Enguerrand, fils de Raoul Ier et père de Raoul II. Le singulier bâtiment qu'on y remarque serait ce formidable donjon, orgueil de la maison de Coucy et bien digne de servir de type à ses monnaies.

Sulle monete del Piemonte, memoria sesta. — Monete della zecca di Savona, pubblicate da Domenico Promis. Torino, stamperia reale, MDCCCLXIV. Petit in-4°, 42 pages et 4 planches.

Après les monnaies de Déciane (Dezana), le savant directeur du Musée de Turin se proposait de donner la monographie numismatique de Saluces et de Masserano. Mais, ayant connu l'existence d'un certain nombre de monnaies de ces deux villes dont il lui était impossible d'obtenir immédiatement la communication, il prit la résolution d'ajourner son projet; et, pour ne pas perdre de temps — *per non perder tempo negli anni che ancor mi possono restare di vita* — il se décida à traiter, en attendant, d'une autre partie de la numismatique piémontaise. Les monnaies de Savone forment le sujet de ce sixième mémoire.

M. Promis ne fait pas, comme certains de ses confrères numismates, un simple catalogue de monnaies ou de medailles. Son travail est une excellente et substantielle histoire de l'antique *Savo oppidum alpinum*, déjà cité par Tite-Live, mais dont le nom ne reparaît que dans le VIIe siècle de notre ère.

Quatre planches, sur cuivre, d'une excellente gravure et contenant quarante monnaies servent *d'illustration* à ce savant mémoire.

R. Ch.

Rapport sur l'activité de la commission impériale archéologique, en 1862; publié par ordre suprême. Saint-Pétersbourg, imp. de l'Académie impériale des sciences. Grand in-4°, 23 pages.

Ce rapport, signé par le président de la commission, comte Serge Stroganoff, contient la nomenclature des nombreuses fouilles exécutées dans le Midi de la Russie, en 1862; et les principaux résultats qu'elles ont produits.

Indépendamment de ces rapports sommaires, la commission publie, chaque année, à partir de 1859, un *compte rendu* de ses travaux, formant un cahier d'environ 150 pages, accompagné d'un atlas de belles planches représentant les objets les plus remarquables découverts pendant l'année. Tout cela, avec le luxe d'impression et de gravures que permet le budget de la commission dont les dépenses se sont élevées, en 1862, à 24,730 roubles, 34 copecs, soit fr. 28,192-54, s'il s'agit de rouble-papier (ce que le rapport ne dit pas), ou bien près de 100,000 francs, si ce sont des roubles-argent.

R. Ch.

On trouve dans les n°s 2 et 3 de la *Revue française de numismatique*, les articles suivants :

1° *Lettre à M. l'abbé professeur Gregorio Ugdulena sur deux pièces d'argent portant le nom phénicien d'Himéra et les types de Zancle et d'Agrigente,* par M. A. Salinas; 9 pages et vignettes dans le texte.

2° *Médailles d'Amphipolis*, par M. le Bon J. DE WITTE; 13 pages et une planche.

M. De Witte proclame hautement, l'authenticité de ces superbes pièces. C'est donc une affaire jugée en dernier ressort.

3° *Sur la légende d'une monnaie de Gortyne de Crète*, par M. F. LE NORMANT; 5 pages.

La légende retrograde de cette pièce est : Γορτυνος τὸ παῖμα. Παῖμα pour πῆμα, du verbe παίειν qui a toutes les acceptions du verbe français *frapper*. C'est la frappe, le coin, le type de Gortyne, ou, si l'on veut, le ...ضرب في, le frappé à... des monnaies musulmanes.

4° *Monnaie inédite du césar Numérien*, par M. HUILLARD-BRÉHOLLES; 4 pages et une vignette.

5° *Lettre à M. Louis de la Saussaye, sur un médaillon de Constantin le Grand*, par M. A. DE LONGPERIER; 6 pages et une vignette.

6° *Marseille. Monnaies des Patrices*, par M. AD. CARPENTIN; 13 pages et une planche.

7° *Notice sur quelques monnaies des anciens rois d'Espagne*, par M. JOSEPH GAILLLARD; 10 pages et une planche.

8° *Conjectures sur une monnaie de l'époque d'Alphonse VIII de Castille*, par M. ALVARO CAMPANER; 7 pages et une vignette.

L'auteur commence par déplorer le sentiment d'indifférence pour tout ce qui concerne le moyen âge, qui continue à régner en Espagne, et la *manie* des amateurs espagnols de borner leurs recherches à l'étude du temps de la domination romaine. Puis il finit par se consoler, en pensant que déjà quelques collectionneurs moins attardés commencent à secouer cette vieille apathie et à former des suites de monnaies nationales. C'est une affaire de mode. Quand le moyen âge sera en faveur

au delà des Pyrénées, peut-être aura-t-il cessé de l'être chez nous.

9° *Lettres à M. A de L. sur la numismatique gauloise — Le chef Auscrocus*, par M. de Saulcy ; 5 pages.

Plus que jamais les Tournaisiens doivent faire leur deuil de leurs *Durnacos, Durnacus,* des *Eburo,* des *Eburonus,* des *Auscro* et des *Auscrocus*. Ces pièces appartiennent au Midi de la Gaule.

10. *Sané de Macédoine,* par M. F. le Normant, 4 pages.

11° *Médailles grecques inédites*, par M. A. Courtois ; 13 pages et une planche.

12° *Attambilus II, roi de la Characène,* par M. F. Lenormant ; 2 pages.

13° *Monnaies mérovingiennes, denier de Boggis, duc d'Aquitaine*, par M. Roudier ; 7 pages.

14° *Monnaies frappées à Gênes, sous Charles VII,* par M. le Bon J. Pichon ; 5 pages.

15° *Monnaies des rois de France, frappées à Savone,* par M. de Longpérier ; 7 pages et 2 planches.

Ces monnaies, frappées à l'étranger, pendant des annexions momentanées, sont de plus en plus recherchées en France, et se paient des prix foux.

16° *Des monnaies frappées en Sicile, au* XIIIe *siècle, par les suzerains de Provence,* par M. L. Blanchard ; 19 pages.

R. Ch.

On a trouvé récemment, en creusant une citerne dans la cour d'une maison, rue des Fossés, à Namur, un petit dépôt de monnaies contenues dans un vase de terre. La

société archéologique de Namur a recueilli 80 de ces pièces, savoir :

8 plaques de Louis de Male, au lion heaumé; 9 plaques au lion, et 3 aux deux écus, de Philippe le Hardi; 1 plaque au lion heaumé, de Guillaume V de Hollande; 4 plaques à l'aigle d'Albert de Bavière, comte de Hainaut; 2 gros de Josse de Moravie, duc de Luxembourg; 20 blancs de Charles VI, roi de France, dont quatre avec le point secret de Tournai; 33 doubles gros aux deux écus (type de la monnaie de convention de Flandres et de Brabant), de Guillaume I (ou II) de Namur, pièce *jusqu'ici* très-rare et que la trouvaille de Namur fait tomber tout d'un coup dans la banalité. *Sic transit gloria mundi.*

R. Ch.

On vient de déterrer, dans les environs de l'ancienne abbaye de Lobbes, un petit magot de pièces d'or roulées dans une feuille de plomb. Chose assez difficile à croire, 38 *nobles* anglais, au nom d'Edward et de Henry, et 4 *moutons* du roi Jean de France, toutes pièces communes et sans autre valeur que leur poids, composaient seuls ce dépôt. C'est du moins ce qu'affirmait le possesseur qui l'a vendu.

R. Ch.

Voici les articles dont se compose le n° XIII, nouvelle série, de la *Numismatic chronicle*, portant la date de mars 1864.

1° Sur un tétradrachme inédit d'Alexandre III, frappé à

Rhodes; avec quelques observations sur le symbole rhodien, et d'autres questions relatives à la même ville; par le Rev. Churchill Babington. B. D.; 6 pages.

2° Les médailles des Ptolomées; par Reginald Stuart Poole, Esq.; 11 pages.

3° Sur les pièces juives au nom de Simon, par F.-W. Madden, Esq.; 6 pages.

4° Quelques *Sceattas* anglo-saxons, trouvés en Frise, par John Evans, Esq. F. S. A.; 7 pages.

Ce sont ces petites pièces muettes que M. J. Dirks a décrites dans notre Revue, tome I, 4e série, p. 393.

5° Découverte de monnaies anglo-saxonnes à Ipswich, par John Evans, Esq. F. S. A.; 7 pages.

6° Sur une collection de monnaies chinoises appartenant à W.-H. Black, Esq., et sur une autre collection du même genre, chez le capitaine Archer; par John Williams, Esq.; 7 pages.

7° Les anciens poids indiens, par E. Thomas, Esq.; 10 pages.

8° *Marking* not *Milling*. Note lue en séance de la société numismatique, du 19 mars 1863, par E. J. Powell, Esq.; 5 pages.

L'auteur condamne l'expression *milling, milled*, dont on se sert en Angleterre pour dire la tranche *cordonnée* d'une pièce. Une confusion analogue existe, en français, entre le *moulin* ou laminoir qui donne l'épaisseur aux lames de métal dont on découpe les flancs, et la *presse* ou balancier qui sert à les empreindre, à les *marquer*.

9° Essai de monnaies pour Port-Philip en Australie; par W.-S.-W. Vaux, Esq. F. S. A.; 3 pages.

Le type de cette monnaie, au lieu d'être le portrait de la reine Victoria comme sur presque toutes les monnaies anglaises, représente un kangarou majestueusement accroupi. Ce peut être fort original, mais ce n'est pas beau.

10° *Tokens* du comté de Kent pendant le XVIIe siècle, (*suite*) par H. W. Rolfe, Esq.; 8 pages.

R. Ch.

Notre savant confrère, M. de Wismes, de Saint-Omer, a publié, en 1851, dans les *Archives du Nord de la France*, de M. Dinaux, un article sur une monnaie obsidionale de plomb, de la valeur de 12 deniers, faite pendant le siége de Saint-Omer, de 1477. *La Revue de la numismatique belge*, en donnant une analyse de cet article, y a joint une note dans laquelle M. C.-P. S. semble contester l'authenticité de cette pièce unique, mais sans émettre aucune raison ni aucun motif pour justifier son opinion. Un monument aussi important pour la numismatique méritait un examen plus sérieux. L'apparence extérieure, le style et la nature du métal de la pièce de M. de Wismes n'ont rien qui doive la faire rejeter. La forme *moderne* des chiffres du millésime se trouve sur des monnaies de la même époque[1]. Elle a été acquise depuis plus de vingt-cinq ans et elle

[1] L'écu de Sigismond d'Autriche, de 1486; l'écu de René de Lorraine de 1488, tc.

provient d'une collection dans laquelle elle reposait depuis un temps immémorial.

En la supposant fausse, elle n'a pu être faite que dans le but de mystifier quelqu'un, ou dans celui de faire une spéculation coupable. Or un *spéculateur* qui eût fait la dépense d'un coin (notez que la pièce n'est pas coulée mais frappée), ne se serait pas contenté de produire un spécimen unique. Il est même à croire qu'il eût fabriqué la série entière dont l'existence est constatée par les actes municipaux, c'est-à-dire des pièces de 3, de 6 et de 9 deniers.

Si, au contraire, c'est le produit d'une mystification, peut-on supposer que l'auteur soit resté jusqu'à présent sans la divulguer, sans jouir de son œuvre? Non. C'est impossible.

Nous engageons donc M. de Wismes à comprendre cette pièce intéressante dans la monographie qu'il prépare des *Monnaies de l'Artois de sa collection*, et qu'il se propose de faire paraître dans les premiers mois de l'année prochaine.

R. Ch.

Rivista della numismatica antica e moderna, pubblicata da Agostino Olivieri; volume 1, fascicolo 1. Asti, tipografia Raspi e compagnia, 103 pages, 2 planches, in-8°.

Il était à regretter que l'Italie, la grande terre classique des antiquités, n'eût point d'organe spécial pour une science dont Pétrarque a été le créateur. Cependant, à aucune époque, les amateurs et les numismates n'ont pas

plus fait défaut à l'Italie que les médailles : Carli, Argellati, Zanetti, Sestini, Borghesi, Cavedoni et tant d'autres savants éminents ont admirablement exploré la numismatique ancienne et moderne.

En 1851, M. Giuseppe Fiorelli avait entrepris, à Naples, la publication d'une revue de numismatique, sous le titre de : *Annali di numismatica;* mais ce recueil, croyons-nous, n'eut que deux livraisons. La seconde date de 1852.

Nous faisons des vœux pour que la nouvelle Revue dont M. le professeur Olivieri, bibliothécaire de l'université de Gênes, vient de faire paraître la première livraison, fournisse une longue et brillante carrière; l'importance du premier cahier est d'un heureux présage : dix-huit articles divers de numismatique ancienne et moderne, de sphragistique et de bibliographie sont à coup sûr un légitime garant de succès.

M. C. Cavedoni a donné un article sur une monnaie romaine frappée dans l'Apulie, avec la légende *romano,* et ayant, au droit, une tête de femme, coiffée du bonnet phrygien.

Puis vient un article sur une monnaie inédite d'*Acalissus* de Lycie, de M. A. Fabretti;

Un mémoire inédit de Zanetti, sur l'atelier monétaire de Mazza di Maremma, avec des notes de M. Vincenzo Lazari;

Une monnaie d'Ugo I, marquis de Toscane, frappée à Arezzo, article de M. D. Promis;

MM. V. Lazari, B. Pallastrelli, Maggiora-Vergano et Olivieri ont étudié des monnaies inédites des Abruzzes, une monnaie de Parme, quatre monnaies papales, trouvées à

Asti, une monnaie inédite de Brescello, et les monnaies frappées à Luni, pendant le moyen âge.

Dans un article sur des monnaies et des médailles de découverte récente des Centurioni, des Doria et des Spinola, M. Olivieri, qui a publié déjà trois ouvrages importants sur ces familles génoises, décrit le douzième d'écu de la comtesse de Tessarolo, Livia Centurioni-Oltramarini di Adamo, gravé dans la *Revue de la numismatique belge,* IVe série, t. I, 3e livraison. L'honorable directeur de la Revue italienne n'a pas su que M. Chalon avait trouvé la véritable attribution de cette monnaie, et que les erreurs de M. Poey-d'Avant, au sujet de ces imitations des douzièmes d'écu de Dombes, avaient été parfaitement rectifiées.

M. Olivieri annonce, dans la préface, que les monnaies italiennes du moyen âge feront, d'une manière spéciale, l'objet des travaux de la *Rivista,* sans que pour cela l'antiquité grecque et romaine soit dédaignée. La chronique de cette première livraison nous entretient longuement du cours de numismatique donné, à Florence, par M. Carlo Gonzalez. Milan possédait déjà une chaire de ce genre. Espérons qu'un jour viendra où toutes les universités enseigneront cette science qui, comme l'a si victorieusement démontré Mommsen, touche à tous les points de l'histoire politique et économique des peuples.

CAM. P.

Une erreur de transcription nous a fait dire, dans une note des *Mélanges* de la dernière livraison, que Gérard

Loyet *entra* en fonctions en 1495. C'est « était encore en fonctions » qu'il faut lire.

CAM. P.

Beschryving van den nieuwen eere- of prys penning van het teekengenootschap Pictura, te Dordrecht; met eene korte beschryving van de geschiedenis van dat genootschap, door J.-A. SMITS VAN NIEUWERKERK. (Niet in handel.) Dordrecht, H.-R. Van Elk, 1864, in-8°, 15 pages et une vignette dans le texte.

C'est en 1774, par une belle soirée d'automne, que MM. Van Stry, Goudsbergen, Van der Koogh et Hofman s'arrêtèrent dans un cabaret distant de 20 minutes de la ville de Dordrecht, pour s'y entendre sur le plan d'une académie de dessin et de peinture.

La société *Pictura* a pour objet l'enseignement du dessin pendant trois soirées par semaine du 1er octobre à la fin de mars. L'auteur de notre brochure, M. J.-A. Smits Van Nieuwerkerk a raconté l'histoire de la petite académie depuis le jour de sa fondation jusqu'aujourd'hui.

En 1792, M. Vanden Santheuvel, ancien bourgmestre de Dordrecht, légua à la Société une rente annuelle de 50 florins destinés à être donnés en prix au meilleur élève. Il y a trois ans, les administrateurs de la Société décidèrent de consacrer cette rente à la frappe d'une médaille en argent dont l'exécution fut confiée à M. Vander Kellen, premier graveur de coins à la monnaie du royaume, à Utrecht. Elle représente la Muse de la peinture récompensant le talent et l'ardeur au travail.

CAM. P.

Berliner Blätter fur Münz-, Siegel- und Wappenkunde. IV Heft (zweiten Bandes, erstes Heft). Berlin, Ferd. Schneider, 1864, 128 pages, 4 planches, in-8°.

La dernière livraison de la revue de M. B. de Koehne contient :

1° *Œniadae*, article de M. Julius Friedlaender sur des monnaies de la ville d'Οἰνιάδαι, primitivement Ϝοινία ou Οἰνία ;

2° Imitations byzantines, par M. B. de Koehne;

3° La fin du travail de M. Dannenberg, sur les monnaies de Poméranie au moyen âge ;

4° La trouvaille d'Oster-Larskjer, par MM. Thomsen et B. de Koehne ;

5° La médaille et le médaillon en cire du duc Henri le Pacifique de Mecklembourg ;

6° Des notes relatives aux monnaies de Gênes, de M. Ch. von Heydecken.

Enfin des mélanges, une chronique et une bibliographie.

CAM. P.

Essai d'un Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, publiés en Belgique au XIX° *siècle et principalement depuis* 1830, par un membre de la Société des bibliophiles belges, première livraison A-F. Bruxelles, F. Heussner, 1864, in-8°, 128 pages.

On trouve très-peu d'ouvrages de numismatique dont les auteurs aient gardé l'anonyme ou pris un nom d'emprunt. Et, en effet, la numismatique, science inoffensive s'il en fut

jamais, n'exige ni masque, ni faux nez. Aussi le premier cahier du Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes belges, parmi les sept cent quatre-vingt-seize numéros dont il se compose, ne comprend que trois opuscules qui aient, plus ou moins, rapport aux médailles et aux monnaies ; ce sont :

N° 258. *Bernachot* (J. Delecourt, avocat à Bruxelles). La numismatique en rapport avec les Saintes écritures. Prospectus.

Ce prospectus, daté du 1er avril 1856, annonçait un ouvrage qui n'a jamais paru.

N° 622. *D. T.* (Ferdinand Henaux). Nawreiez numismatographiquez so Lîge ramehneiez par — de l'Académie d'archéologie de Belgique.

Épigraphe : Cez dvissez lehoez, Tieste di Hoye,
Dirève : Nouna !.... L. Joupéide.

Lîge, imprimerie de F. Oudart, YVIIICYYYIIII, in-8°, 11 pages et une planche.

Facétie tirée à part de la Revue de Liége, et soi-disant, à cinq ou six exemplaires. *Voy.* le *Bulletin du bibliophile belge.* t. II, p. 43.

N° 365. *Cerbère* (Xavier Olin, avocat à Bruxelles). La médaille de Sainte-Hélène et la médaille de Waterloo. Bruxelles, Parys, 1858, in-8°, 4 pages et une planche.

Facétie qui, le cas échéant, pourrait valoir à l'auteur un voyage d'agrément à Cayenne ou à Lambessa. Ici on comprend l'utilité du pseudonyme.

Et à cette occasion, nous nous sommes parfois demandé jusqu'à quel point il était licite d'attribuer à quelqu'un, et souvent sans preuves, un ouvrage qu'il n'a pas avoué. La loi autorise l'*anonyme* et le *nom supposé* dans les publica-

tions littéraires et scientifiques. C'est un droit, comme celui de conserver son masque dans un bal. Peut-il être permis, sans motifs graves, d'arracher ce masque? La *recherche de la paternité*, interdite pour les œuvres de la chair, ne le serait-elle pas également pour les productions de l'intelligence? Nous soumettons cette grave question aux méditations de nos jurisconsultes.

P.

M. Chabouillet, conservateur du cabinet des médailles, etc., à Paris, vient de faire insérer la lettre suivante, dans la *Revue archéologique :*

« La Revue numismatique (française) a publié dans son dernier numéro un article de M. François Lenormant qui attribue à *Sané de Macédoine* une monnaie rangée parmi les *Incertaines* du cabinet impérial. Malgré tout mon désir de voir la numismatique s'enrichir d'une ville nouvelle, il m'est impossible d'admettre l'attribution de M. F. Lenormant. M. Lenormant lit ΣΑΝ, figuré ainsi MAN, là où mes prédécesseurs n'ont rien vu et où je ne puis rien voir moi-même. Je laisserai donc cette monnaie anépigraphe parmi les *Incertaines,* comme l'ont fait mes devanciers, Mionnet, dans son ouvrage (t. VI, p. 627, n° 100), et plus récemment feu Charles Lenormant, mon regrettable prédécesseur immédiat.

« CHABOUILLET. ».

Si la pièce où M. François Lenormant lit ΣΑΝ est bien la même que celle où M. Chabouillet ne lit rien du tout,

il ne reste qu'une question d'yeux et de lunettes, facile à vider, même entre savants.

R. Ch.

On vient de fonder, à Manchester, une *Société numismatique* qui, d'après les statuts adoptés, a pour but principal de procurer à ses membres la lecture des ouvrages et des revues qui ont rapport aux médailles et aux monnaies ; on y ferait aussi des exhibitions de pièces curieuses et rares, et, lorsque les ressources et les circonstances le permettraient, on publierait les travaux de la Société sous forme de journal. Le bureau, choisi dans la séance de fondation, se compose de : *président,* M. Chas. Clay, M. D ; *trésorier,* M. A. Picard ; *secrétaire,* M. T.-D. Batty ; *conseillers,* MM. Botsfort, A. Darbyshire, A. Law and T.-W. Ulph.

R. Ch.

M. John Evans, Esq., le savant secrétaire de la Société numismatique de Londres, vient de publier une courte notice, tirée à part de la *Numismatic chronicle,* et consacrée à la description du trésor trouvé à Frasnes, dont nous avons dit quelques mots dans le premier numéro de cette année, p. 140. M. Evans s'est attaché surtout à rechercher l'âge probable de ces curieux bijoux qu'il suppose être environ quatre-vingts ans avant Jésus-Christ. Cet âge, il le déduit de celui qu'il assigne, d'après leur poids, aux monnaies unifaces qui accompagnaient ces bijoux. Avant de se

prononcer sur l'attribution et sur l'âge des monnaies gauloises, nous croyons qu'il est prudent d'attendre le grand travail auquel M. de Saulcy se livre depuis dix ans, et pour lequel il a réuni la collection la plus nombreuse, la plus riche, la plus étonnante qu'il soit possible d'imaginer. De la comparaison de ces innombrables spécimens et de l'aspect de leur ensemble, on sera amené, peut-être, à tirer des conclusions tout à fait inattendues.

R. Ch.

History of Jewish coinage, and of money in the Old and New Testament, by Fred.-W. Madden M. R. S. L., with 254 woodcuts, and a plate of alphabets, by F.-W. Fairholt F. S. A. London, Bernard Quaritch, 1864, in-8°, 350 pages.

Cette nouvelle histoire de la numismatique judaïque est le résumé des travaux antérieurs de MM. Cavedoni, Werlhof, de Saulcy et Levy. L'auteur y a ajouté le fruit de ses nombreuses recherches personnelles et en a fait le traité le plus complet qui existe sur la matière. Deux cent cinquante-quatre médailles gravées sur bois avec cette perfection qu'on n'a atteint encore qu'en Angleterre, sont disséminées dans le texte et en rendent la lecture bien plus facile, que quand il faut avoir recours à des planches séparées. C'est, tout à la fois, un excellent livre et un magnifique volume.

R. Ch.

NÉCROLOGIE.

Notice sur M. Auguste Monnier, membre associé de la Société de la numismatique belge (1).

Un correspondant étranger de la Société de la numismatique belge, habitant Nancy, M. *Auguste Monnier,* est mort à Saint-Quentin, il y a quelques semaines (2), âgé seulement de soixante-deux ans. Issu d'une illustre famille du premier empire (3), allié à une autre également célèbre (4), possesseur d'une immense fortune, M. *Monnier* aurait pu facilement aspirer aux dignités et aux positions brillantes. Dépourvu de toute ambition, ennemi du faste et du bruit, il sut se tenir dans une sphère plus modeste aux yeux du monde, mais qui répondait davantage à ses goûts et aux facultés si diverses et si belles dont il était doué pour l'étude et la science.

Les progrès de l'agriculture furent principalement l'objet de ses soins et de sa sollicitude; aussi, comme propriétaire d'un beau domaine, aux portes de Nancy, en même temps que comme président de la Société d'agriculture du département de la Meurthe, le vit-on mettre à la portée des autres ses vastes connaissances, et joindre la pratique à la théorie.

(1) 1er février 1858.

(2) Le vendredi 24 avril 1864, dans un voyage fait chez sa fille.

(3) Neveu, par sa mère, du maréchal Ney, prince de la Moscowa.

(4) Il épousa la fille du maréchal Molitor.

La botanique et la géologie le comptèrent également parmi leurs plus fervents adeptes. Membre de l'Académie de Stanislas, il publia, dans les Mémoires de cette compagnie, des monographies estimées sur diverses plantes, ainsi qu'un savant travail sur la constitution géologique des environs de Nancy.

Ce n'est que vers la fin de sa vie, que la numismatique, devint pour M. *Monnier* une étude de prédilection. Il s'y livra avec une ardeur toute juvenile et parvint, en peu d'années, à recueillir la plus belle collection de monnaies lorraines qui ait existé, tant par le choix des exemplaires, que par le nombre qui dépasse de plus de moitié celui des pièces connues et décrites par M. de Saulcy. On doit à notre confrère plusieurs publications sur divers sujets de numismatique, entre autres : une notice sur un dépôt de monnaies trouvées à Dieulouard (Meurthe); une autre, plus importante, sur les monnaies des ducs bénéficiaires de Lorraine, travail qui remplit la lacune laissée entre le traité de M. Robert, sur les monnaies du nord-est de la France, aux époques gauloise, mérovingienne et carlovingienne, et les recherches de M. de Saulcy, sur les ducs héréditaires de Lorraine. Nul autre que M. *Monnier* ne pouvait entreprendre et exécuter un travail de ce genre, car lui seul, à force de patience, d'actives démarches et de sacrifices d'argent, avait pu recueillir les éléments si rares et si dispersés du monnayage de cette époque.

Tous ceux qui ont connu M. *Monnier,* ont dû éprouver l'attrait sympathique qu'il inspirait par l'aménité de ses manières et l'empressement avec lequel il savait faire, aux personnes qui le visitaient, les honneurs de son riche

médailler. Chacun également pourra redire quelle était la loyauté de son caractère, la générosité de son cœur, l'étendue de son dévouement. Aussi croyons-nous être l'interprète des sentiments universels, en consacrant ces quelques lignes à la mémoire de l'estimable confrère que nous venons de perdre.

J. Chautard.

Nancy, 25 juin 1864.

SOCIETÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 29 mai 1864.

Présents : MM. R. Chalon, président; Dr Dugniolle, vice-président; Guioth, bibliothécaire, et Picqué, secrétaire.

Sur la proposition de M. le Cte de Robiano, le titre d'associé étranger est conféré à :

M. Rapp, archéologue, à Bonn.

Le Secrétaire, Cam. Picqué.

Le Président, R. Chalon.

Réunion extraordinaire du 29 mai 1864, à Louvain.

Présents : MM. Chalon, président; Dugniolle, vice-président; Guioth, bibliothécaire; Picqué, secrétaire; de Coster, Vander Auwera, Goddons, membres, et le colonel d'artillerie Mailliet, correspondant.

M. le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé.

MM. de Béthune, Ulysse Capitaine, le Cte M. de Robiano, Perreau, le Bon Surmont et Serrure fils, s'excusent, par lettres, de ne pouvoir assister à la séance.

M. le président fait part à l'assemblée des deux pertes regrettables que la Société vient de faire par la mort de MM. Deletenre, d'Enghien, et Vander Meer, de Tongres, membres effectifs.

Il lui donne également connaissance des deux démissions de membres effectifs adressées à la Société par MM. de le Bidart de Thumaïde et le professeur Namur.

MM. Charles Robert, de Paris, et A. de Rauch, de Berlin, remercient la Société de leurs nominations de membres honoraires.

MM. Alp. Vandenpeereboom, le Cte de Nédonchel et l'abbé Cajot, nommés membres effectifs; le Bon Surmont, le colonel d'artillerie Mailliet et Serrure fils, nommés correspondants regnicoles, adressent également des remerciements à la Société.

M. Maggiora-Vergano fait hommage à la Société de six exemplaires d'une notice biographique sur feu le Dr Vincenzo Lazari, associé étranger de la Société.

L'assemblée, passant à l'ordre du jour de la séance, propose diverses candidatures, afin de pourvoir, dans la prochaine séance de la Société, aux quatre places de membres effectifs devenues vacantes par le décès de MM. Deletenre et Vander Meer, et par les démissions de MM. de le Bidart de Thumaïde et Namur.

Six places de membres correspondants regnicoles seront vacantes après la nomination de quatre membres effectifs choisis parmi les correspondants regnicoles actuels.

L'assemblée, voulant réserver trois de ces places pour l'avenir, décide que, dans la prochaine réunion, on ne nommera que trois membres correspondants regnicoles.

On procède ensuite à la formation de la liste de présentation aux trois places de correspondants regnicoles à conférer dans l'assemblée générale du mois de juillet. Cette liste, composée de neuf noms, sera communiquée à tous les sociétaires, dans la lettre de convocation.

L'assemblée passe ensuite en revue les mémoires sur la numismatique ancienne qui peuvent concourir pour le prix proposé dans la séance du 6 juillet 1862, et qui ont été publiés dans la Revue jusqu'au 1er juillet 1864.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. le colonel Mailliet communique à l'assemblée diverses monnaies obsidionales d'Allemagne.

M. Chalon exhibe une suite intéressante de monnaies japonaises, ayant actuellement cours, et les monnaies de cuivre frappées par les Anglais, pour leur Gibraltar chinois de Hong-Kong.

Ces pièces ont été rapportées par M. Bols, consul général de Belgique en Chine et au Japon.

Le Secrétaire, CAM. PICQUÉ.

Le Président, R. CHALON.

Réunion du bureau du 3 juillet 1864.

Présents : MM. R. Chalon, président; Dugniolle, vice-président; Payen, trésorier; Guioth, bibliothécaire; Herry de Cocqueau, contrôleur, et Picqué, secrétaire.

Sur la proposition de M. R. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré à :

M. Henry Pauly, directeur de l'école supérieure à Montjoye.

Le Secrétaire, Cam. Picqué.

Le Président, R. Chalon.

Assemblée générale annuelle du 3 juillet 1864, à Bruxelles.

Présents : MM. R. Chalon, président; Dr Dugniolle, vice-président; Payen, trésorier; Guioth, bibliothécaire; Herry de Cocqueau, contrôleur; Picqué, secrétaire; Meyers, Serrure, Bon de Pitteurs, Van Miert, Pinchart, Goddons, L. de Coster, Vander Auwera, membres; Wytsman, Mailliet, Ed. Vanden Broeck, Bon Surmont et Léop. Wiener, correspondants regnicoles.

MM. Ulysse Capitaine, de Béthune et Edm. Vander Straeten s'excusent, par lettres, de ne pouvoir assister à l'assemblée.

Il est donné lecture du compte du trésorier, qui est arrêté et approuvé, et qui sera adressé à tous les sociétaires.

M. le secrétaire fait un rapport sur la situation de la Société et les travaux scientifiques de l'année 1863-1864. Il adresse des remerciements, au nom de la Compagnie, à tous les collaborateurs de la Revue.

Le bureau, par l'organe du président, propose le maintien de la cotisation annuelle, ce qui est accepté à l'unanimité.

Le scrutin pour l'élection de quatre membres effectifs, en remplacement de MM. Deletenre, Vander Meer, Namur et de le Bidart de Thumaïde, confère ce titre à MM. Ed. Vanden Broeck, le lieutenant-colonel d'artillerie Mailliet, Léop. Wiener et Cl. Wytsman.

On passe ensuite au scrutin pour l'élection de trois membres correspondants regnicoles, à choisir dans l'assemblée générale de 1864, conformément à la décision prise dans la réunion extraordinaire du 29 mai 1864, à Louvain. MM. Ch. Onghena, Ch. de Brou et Hipp. Coubeaux, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres correspondants regnicoles.

Le scrutin pour le renouvellement du Bureau et de la commission directrice de la Revue, donne les résultats suivants :

Président : M. R. Chalon.
Vice-président : M. le Dr Dugniolle.
Trésorier : Ed. Vanden Broeck.
Bibliothécaire : M. Guioth.
Contrôleur : M. Herry de Cocqueau.
Secrétaire : M. Cam. Picqué.

MM. Chalon, de Coster et Picqué sont élus directeurs de la Revue, pour 1865.

M. le président expose, au nom du bureau, l'état du concours pour le meilleur mémoire de numismatique grecque ou romaine, inséré dans le Recueil, du 1er juillet 1862 au 1er juillet 1864. Après une discussion des titres des divers candidats, la Société donne le prix à l'article de M. Vincenzo Lazari sur *quarante et une belles médailles romaines, choisies dans les trois collections que Venise possède encore.*

Une collection de la Revue est offerte à l'auteur du meilleur article de numismatique *grecque* ou *romaine*, qui sera inséré dans notre Recueil, avant le 1er juillet 1866.

M. Léop. Wiener fait à la société l'offre gracieuse de graver pour elle un jeton de présence à l'effigie de Goltzius.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. Vander Auwera communique à l'assemblée divers jetons inédits de Pays-Bas, parmi lesquels on remarque trois beaux jetons de la chambre des comptes de Philippe le Bon.

M. le Bon de Pitteurs exhibe une magnifique médaille en argent de grand module à l'effigie de Louis XIV et frappée à l'occasion de la prise de Namur, en 1692.

Le Secrétaire, CAM. PICQUÉ.

Le Président, R. CHALON.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1864.

Revue numismatique française. Année 1864, nos 2 et 3, mars, avril, mai et juin.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XVIII et XIX.

The numismatic chronicle, mars 1863. Nouvelle série, no XIII.

Messager des sciences historiques, etc., année 1864, 1re livr.

Rapport sur l'activité de la commission impériale archéologique en 1862, publié par ordre suprême. Saint-Pétersbourg, 1863.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e, 3e et 4e trimestres de 1863, nos 43 et 44.

Annuaire de la Société libre d'émulation de Liége pour l'année 1864.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 1re et 2e livraisons, t. I, 1864.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres, etc., de Belgique, 33e année, 2e série, t. XVII, nos 5, 6 et 7, 1864.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. VI, 1er fascicule.

Le Cabinet historique, 10e année, 4e, 5e et 6e livraisons, avril, mai et juin 1864.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, t. XXVI et XXVII.

Beschryving van den nieuwen eere- of prijspenning van het teekengenootschap Pictura, te Dordrecht, door J.-A. Smits Van Nieuwerkerk, 1864.

Führer in dem Museum des Vereins zur Erforschung, etc. Mainz., 1863.

Berliner blätter für Munz, Siegel- und Wappenkunde, IV Heft. Berlin, 1864.

Rivista della numismatica antica e moderna, pubblicata da Agostino Olivieri, volume 1, fascicolo 1. Asti, 1864.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 3e année, janvier, février, mars, avril et mai 1864.

Revue trimestrielle, 2e série, 3e volume, 11e année, juillet 1864.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT PAR M. L'ABBÉ CAJOT, A NAMUR.

	Argent.
Roosebeker de Guillaume II, comte de Namur (1391-1418).....	1
Lion heaumé ou Botdrager de Louis II, dit de Male, frappé vers 1346	1
Double gros aux deux écus de Philippe le Hardi.....	1
Lion de Flandre ou double gros, frappé à Bruges en 1393.....	1
Double gros d'Albert de Bavière (1389-1404), frappé à Valenciennes.	1
Blanc de Charles VI, roi de France (1380-1422).....	1
	6

Bruxelles, le 1er août 1864.

Le Bibliothécaire,
GUIOTH.

MORINS.

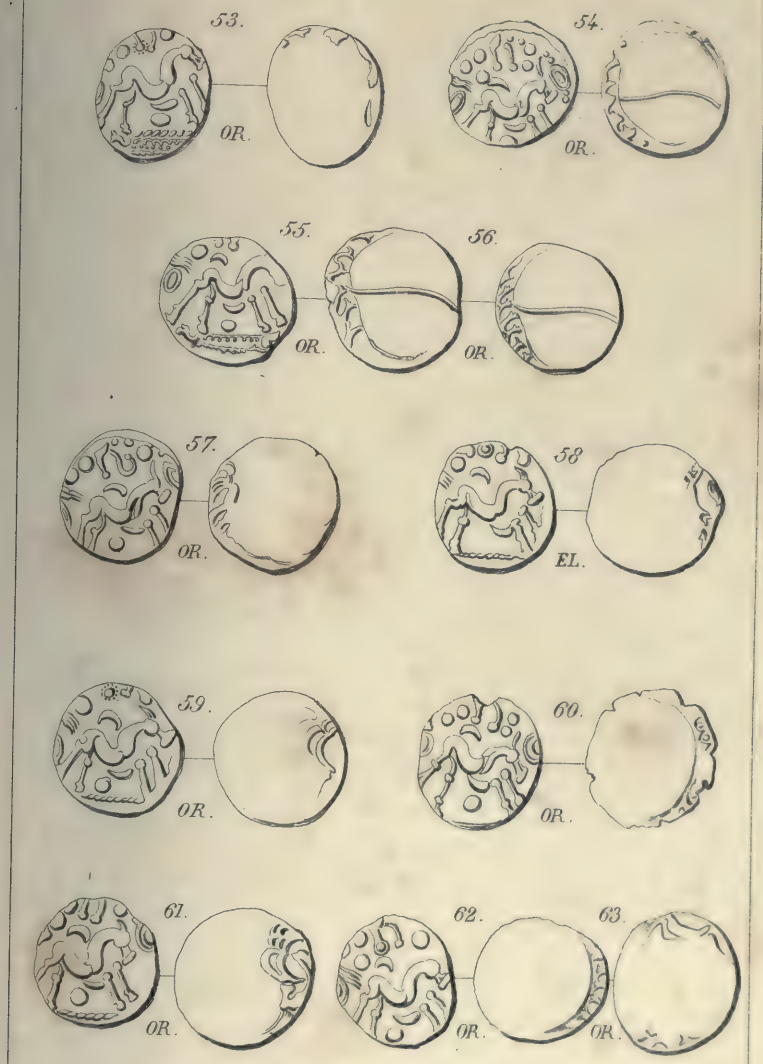

Aug. Deschamps de Pas

MONNAIES GALLO-BELGES.

MORINS.

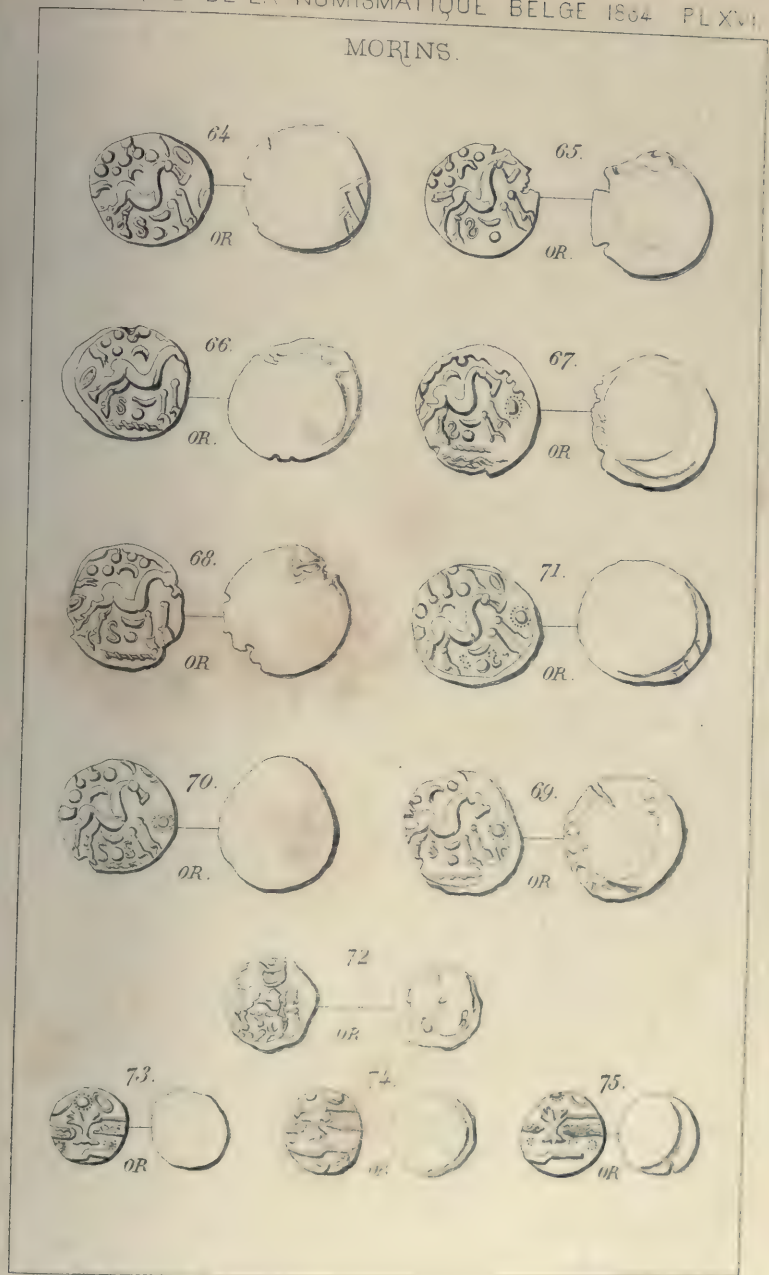

64

OR

65.

OR.

66.

OR.

67.

OR

68.

OR

71.

OR.

70.

OR.

69.

OR

72

OR

73.

OR

74.

OR

75.

OR

Aug Deschamps ad Lat.

MONNAIES GALLO BELGES.

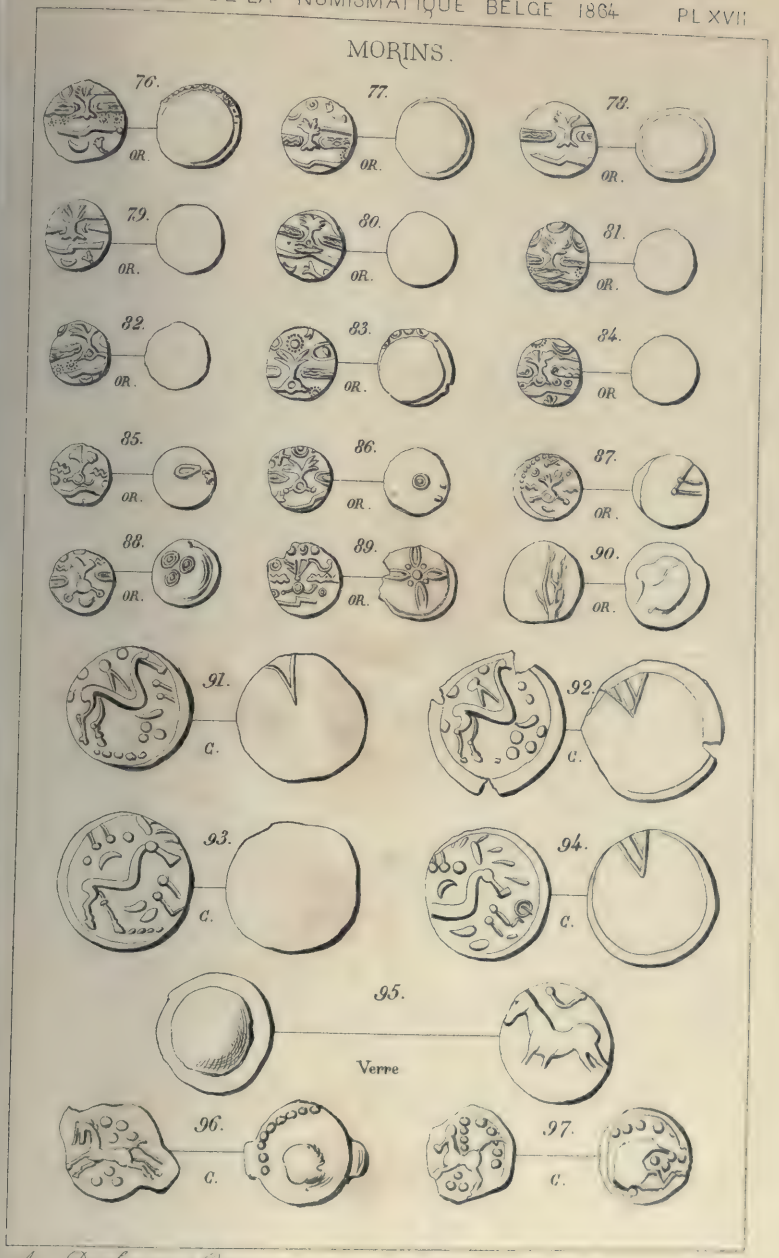

Aug. Deschamps de Pas

MONNAIES GALLO-BELGES.

Fig. 1.

Fig. 3.

Fig. 4.

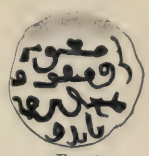

Fig. 2.

Fig. 5.

Fig. 6.

Fig. 7.

Fig. 8.

Fig. 9.

Fig. 10.

Fig. 11.

Fig. 12.

Fig. 14.

Fig. 15.

Fig. 13.

Fig. 16.

Fig. 17.

Fig. 18.

Fig. 19.

Fig. 20.

Fig. 21.

Fig. 22.

Fig. 23

Fig. 24.

Fig. 25.

Fig. 28.

Fig. 26.

Fig. 27.

Fig. 29.

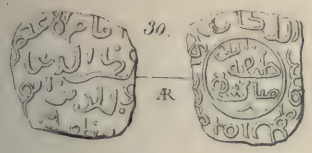
30.
Æ.

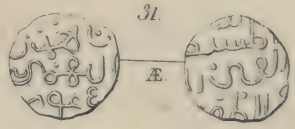
31.
Æ.

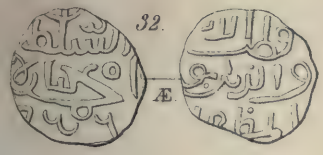
32.
Æ

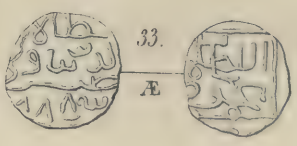
33.
Æ

34.
Æ.
35.
Æ.

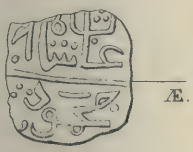
36.
Æ.

38.
Æ.

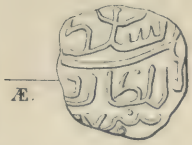
36.
Æ.

37
Æ.

39.
Æ

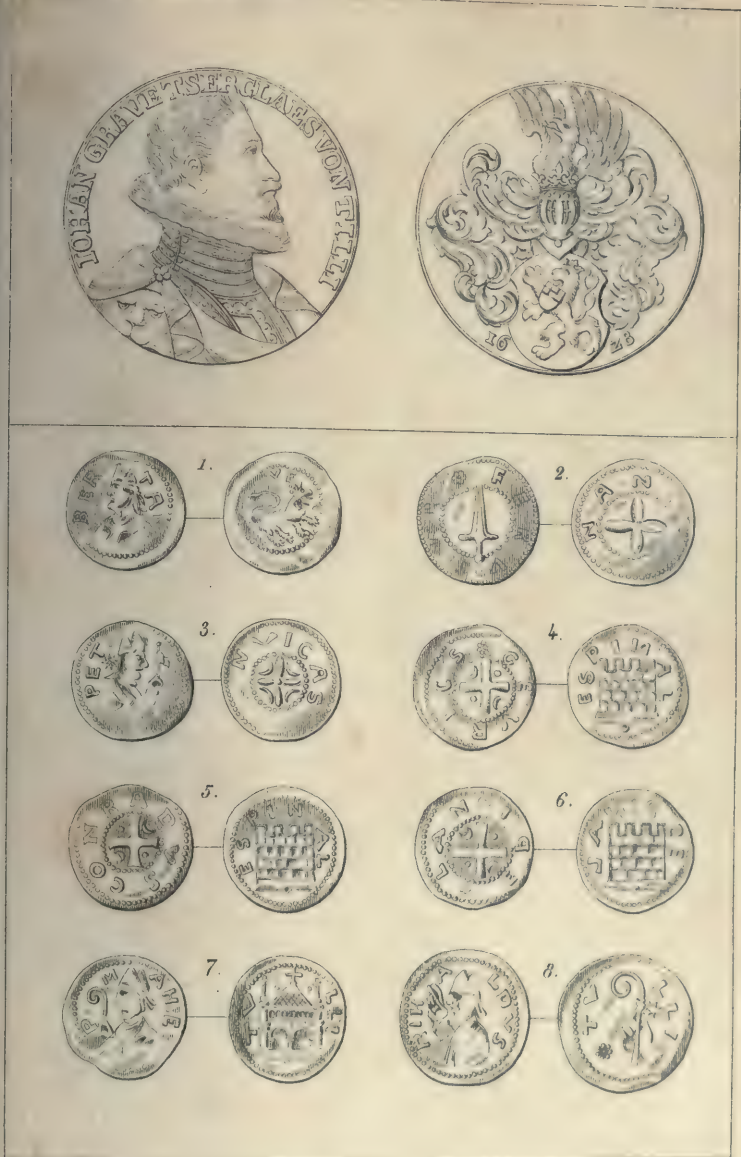
IOHAN GRAVET SER GLAES VON TILLI
1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.

NUMISMATIQUE GALLO-BELGE

OU

HISTOIRE MONÉTAIRE

DES ATRÉBATES,

DES MORINS ET DES NATIONS GALLO-BELGES EN GÉNÉRAL.

(Suite. *Voy.* pp. 1, 149 et 273.)

A l'imitation des Atrébates, les Morins ont émis des tiers de statère, des triens extrêmement rares. Le type de la face opposée au côté globeux est un cheval surmonté d'un symbole d'une grande analogie avec celui posé au-dessus du cheval sur des triens de l'Atrébatie; à gauche, auprès de ce symbole, est un triangle; au-dessous du cheval apparaissent quatre globules irrégulièrement placés (1). (Pl. XVI, n° 72.)

La troisième variété des statères d'or nommés improprement unitypes, est la moins commune sur le territoire morinien; elle se distingue le plus souvent des deux autres autant par son aspect et la couleur de son métal, que par son type. L'alliage assez considérable de cuivre rouge qui distingue le plus souvent cette variété (2), ne se rencontre

(1) Le seul exemplaire que je connaisse appartient à M. Dewismes ; il est assez usé et pèse encore deux grammes.

(2) Quelques exemplaires sont en or jaune et pâle et d'une meilleure

dans aucun diminutif qui me soit connu. Sa fabrique est barbare, son flan étroit, son poids faible. Un ou deux S, tournés soit à droite, soit à gauche, sont ajoutés entre les jambes du cheval disloqué, dont la gorge est fourchue, la tête longue, et qui marche des pieds de devant et de derrière sur le signe trifolié. Une autre adjonction aux accompagnements ordinaires consiste en un globule entouré d'un cercle pointillé au-dessous du nez du cheval. La face convexe porte le double fourchon posé comme il l'est sur les globeuses de cuivre. (Pl. XVI, nos 64 à 71.)

Cette troisième et dernière variété des statères dits unitypes, est parfaitement constituée. Tous ses caractères la disent née dans les derniers temps de l'autonomie belge. Je ne la crois pas morinienne, je n'y vois pas l'indication d'un monnayage spécial à l'une des tribus des Morins; je ne la regarde pas comme l'expression d'une décroissance successive dans le monnayage de cette nation. Je l'attribue plutôt à l'une des peuplades de race germaine, dont la fabrication monétaire a été inspirée par celle des nations celto-belges. Je ne fais toutefois aucune proposition d'attribution spéciale; je classe les pièces qui constituent cette troisième variété, à la suite des autres globeuses; elles sont de la même lignée.

L'invariabilité presque complète des types dans les divers groupes monétaires et dans leurs variétés, m'amène à considérer comme des imitations étrangères, plutôt que comme des variétés moriniennes, les modifications typiques isolées

fabrique que les autres; ils portent presque toujours deux S. (Pl. XVI, nos 70 et 71.)

et qui ne constituent pas des distinctions constantes et bien établies parmi les quarts de statère. Quelques jolis diminutifs, par exemple, ont, sur la face globeuse, un ou plusieurs cercles centrés, le signe nommé œil, le double fourchon. (Pl. XVII, nos 85 à 89.) Je considère encore comme des imitations étrangères les modifications typiques, qui vraiment fondamentales, sont portées par des flans ou la grossièreté relative est constante. Ainsi, certains diminutifs globeux, grossièrement exécutés, n'ont ni le chêne, ni la faucille, mais seulement un grand rameau, une branche d'arbre fortement ramifiée. (Pl. XVII, n° 90.) Quelle que soit la nationalité spéciale bien difficile à distinguer de toutes ces pièces de système belge, je les place, sur mes planches, à la suite des groupes auxquels elles se rattachent, au moins pour l'inspiration.

Les monnaies d'argent, dans le système globeux des Morins, ne se rencontrent même pas par exception, que je sache (1); je persiste à refuser, pour cette nation, des pièces d'un système complétement étranger à l'extrême nord des Gaules, durant la période d'indépendance belge (2).

(1) Il a été publié, dans la *Revue numismatique française* de 1838, p. 223, une pièce concave globeuse, d'argent, qui ne porte pas un type ordinaire à la Morinie. Cette monnaie a été classée à la Narbonnaise ou attribuée au Volks-tectosages. M. Lelewel l'a reproduite en la laissant à ces derniers.

(2) J'ai suffisamment combattu la pensée d'octroyer aux Morins des monnaies bitypes d'argent, sur lesquelles on a voulu reconnaître *le gui*. Je ne reviendrai pas sur ce sujet, je me borne à répéter que ces pièces ne se sont jamais trouvées dans l'extrême nord des Gaules. Je persiste dans la manière de voir que j'ai exprimée dans la *Revue numismatique française* des années 1849 et 1850.

Le *coulage*, exclusivement employé à la fabrication du numéraire inférieur des Atrébates et de quelques autres nations belges, n'était que préparatoire pour les monnaies de cuivre des Morins. Si, par les bavures et les espèces de queues mal coupées sur quelques exemplaires des cuivres moriniens, on constate que les flans étaient coulés en commun, dans un moule, d'où ils sortaient attachés les uns aux autres en forme de chapelet, à l'aspect du métal fortement comprimé, du champ lisse et des types aux arêtes vives, il est possible d'assurer que ces flans, après leur disjonction, étaient empreints par le moyen de la frappe [1]. Les caractères de fabrication que je relève sont absolument les mêmes pour des cuivres évidemment belges, de dimension petite, parmi lesquels il en est de globeux que je place à la suite de la troisième variété des pièces dites unitypes, sans garantir qu'ils lui appartiennent. Le cachet artistique commun à tous ces petits cuivres est celui du temps voisin de la conquête romaine.

Je ne puis passer sous silence un objet en verre regardé comme unitype, rond, épais, transparent, et de couleur vert foncé, portant du côté concave un cheval libre galopant à gauche. Selon M. Dancoisne, à qui j'emprunte les

Je ne m'arrêterai pas davantage aux pièces publiés par Bouteroue, p. 52, et, après lui, par plusieurs auteurs ; les motifs que j'ai invoqués au lieu cité, m'empêchent de les accepter pour le territoire de Calais, à l'époque gauloise, indépendamment d'autres considérations que je pourrais encore faire valoir.

[1] Je donne les dessins de deux petites monnaies globeuses de cuivre achetées d'un commerçant et dont la provenance m'est inconnue. Ces pièces sont vraiment intéressantes et les petites queues dont il est ici question y sont très-apparentes. (Pl. XVII, nos 96 et 97.)

éléments de ma description, cette pièce, trouvée à Fresnicourt, entre Arras et Béthune, avec deux monnaies gauloises, l'une en cuivre, l'autre en potin, ne peut être elle-même qu'une monnaie et doit appartenir à nos contrées (1). (Pl. XVII, n° 95.)

La durée du monnayage des pièces dites unitypes, est non-seulement indiquée par la signification des découvertes et par l'existence de diminutifs et de pièces de cuivre du même genre (2), mais elle l'est encore par la présence d'inscriptions en lettres latines sur la face globeuse de monnaies d'or du même style, trouvées en Angleterre; on y lit les noms de *Comius*, de *Cunobelinus*, de *Véric*, et les premières syllabes différemment interprétées d'un autre nom (3). Qu'on y voie les lettres initiales de *Boadicée*

(1) Congrès scientifique de France, 20e session, tenue à Arras, en 1853, t. II, p. 374.

(2) J'ai dit que les monnaies de metal inférieur accusent un progrès dans la civilisation ; M. Lelewel, p. 78, s'est exprimé ainsi : *Ces unifaces ont une consistance mieux affermie et plus durable, car bien que je ne connaisse aucune pièce uniface, ayant leur empreinte en cuivre ou en bronze, qui puisse faire croire à leur existence prolongée, on les voit, comme nous le dirons, avec toute leur formation primitive, se confondre dans la monnaie inscrite de la dernière période.*

On a trouvé fréquemment des globeuses belges confondues avec des monnaies impériales ou consulaires des Romains.

(3) *Voy.* Ruding, Camden, Mionnet, M. Lelewel, M. C.-R. Smith, *Collectanea antiqua ;* M. Beale-Post, *loc. cit.*, n° XXI, p. 20 ; M. Akerman, *Archæologia ;* les *Planches de l'histoire d'Angleterre*, par le Dr Henry ; *l'Angleterre pittoresque ;* M. Conbrouse ; M. de la Saussaye, *Revue numismatique française* de 1847 ; les *Procedings of the numismatic society*, 1855, p. 4, etc.

Le caractère du cheval de la pièce inscrite de BODVO ou BODVOC, est celui de quelques-unes de nos monnaies belges, mais non du cheval

ou de *Bodvonius*, qu'on y trouve même, avec Camden ou avec M. Beale-Post, le nom d'un peuple, et, avec un autre auteur, la signification du mot *Budding* (victoire), cela est indifférent à l'objet qui m'occupe actuellement. Je n'en veux tirer maintenant qu'une seule conséquence, l'existence du monnayage à face globeuse, lorsque les Romains envahirent la Gaule septentrionale et l'Angleterre.

La question de savoir si la nation morinienne a eu plusieurs fabriques de monnaies, est liée à celle de l'existence d'un monnâyage particulier pour chacune des trois tribus principales des Morins. Je n'ai pas cru pouvoir admettre cette existence malgré ma croyance à l'influence des traditions gauloises si persistantes, sur la diffusion des ateliers monétaires durant la domination mérovingienne. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue la phrase importante de l'édit de Pistes. Charles le Chauve y exprime l'antiquité des forges monétaires de Quantowic (1); en même temps, le grand nombre de monnaies mérovingiennes sorties de l'atelier de cette ville (2), comparativement à la toute petite

des globeuses moriniennes. Dans leur imitation, les Bretons insulaires ont transporté la roue de dessus en dessous du cheval. Il ne me paraît plus possible aujourd'hui de rattacher cette pièce à la Gaule, en l'attribuant au chef nervien *Boduognat;* la position de la roue constitue trop le monnayage breton.

(1) *Voy.* ci-devant.

(2) La mention de l'édit de Pistes donne sans doute l'obligation de trouver des monnaies mérovingiennes au nom de Quantowic, comme on l'a pensé de tout temps. Il ne paraît pas en exister de plus convenables pour cette ville, que celles dont les légendes portent *Wicus* avec un *W*, selon l'opinion la plus générale En effet, les légendes des monnaies car-

quantité de celles portant les noms de Térouanne (1) et de Boulogne (2), n'est pas sans signification; tout cela doit appeler l'attention. Il en pourrait résulter la pensée que la fabrication monétaire des Morins fut principalement établie dans le lieu principal des Oromansaques, sur le territoire de la tribu, qui, en conséquence de sa position maritime et de ses relations commerciales, a dû la première comprendre l'utilité du signe représentatif des objets de négoce (3).

lovingiennes qui signalent indubitablement *Quantowic*, conservent le double *v*, d'accord en cela avec les meilleurs textes des auteurs qui parlent de la ville maritime des Morins sous le nom de *Wicus*. Ainsi le diplôme de Charlemagne, publié par Aimoin, l. V, c. 1, dit : *Neque per civitates tam in Rodomo, quam et in Wicus, neque in Ambianis;* celui de Dagobert pour le marché de Saint-Denis : *Ad Rhotomum portum et ad Wicum portum qui veniunt ultra mare;* la douzième lettre d'Alcuin : *Revertente mihi de Wicus propter causas necessarias.* Cette orthographe différente de celle la plus ordinaire sur les monnaies mérovingiennes, où le mot *vicus* n'a qu'un *v*, n'est pas sans intention; on est heureux de la rencontrer dans les légendes des pièces revendiquées pour Quantowic; elle s'explique par l'étymologie. Selon Camden, Somers et Ducange, dans son Histoire manuscrite des comtes de Ponthieu, *Wic*, dans l'ancien langage teuton veut dire *port assuré*. Selon Rhenanus, chez les Saxons, il signifie *golfe ou embouchure d'un fleuve*. Ajouter à cela que les triens au mot *Wicus* se trouvent souvent dans le pays où était Quantowic, c'est sans doute déterminer leur attribution à l'antique atelier monétaire de cette ville.

(1) Je possède un triens inédit avec la légende : *Taroanna fit.*

(2) Un seul tiers de sol de cette ville a été publié.

(3) La question de savoir où était établi l'atelier monétaire des Morins est sans doute insoluble.

CHAPITRE V.

NUMÉRAIRE DE DIVERSES NATIONS BELGES.

I. — *Monnaies à la Roue.*

Entre les statères atrébates et ceux du groupe important que je nomme *à l'epsilon,* d'après le signe principal qu'ils portent, sont des monnaies dont les empreintes transitionnelles concourent à former la liaison des divers types belges septentrionnaux. La décomposition du buste divin y est mixte, entre celle admise chez les Atrébates et la transformation adoptée par les nations qui émirent les statères à l'épsilon. On y aperçoit les rudiments de tous les symboles substitués sur ces derniers aux diverses parties du buste, et le germe des différences qui constituent leurs variétés. (Pl. XXI, nos 98 et 99.) L'epsilon et le symbole, son voisin de droite, ne sont pas encore nés, mais les boucles de cheveux, bien reconnaissables encore, sont à la veille de les former; la volute du *lituus* n'est pas encore déplacée; elle est positivement enchâssée dans le croissant qui l'avoisine sur le type atrébate; le cheval des monnaies à la roue appartient essentiellement à la race belge du Nord; toutefois, il a dans sa pose quelque chose de particulier, sa gorge est fourchue et porte avec majesté une tête assez bien proportionnée, quoique mal dessinée. Sa queue pend à tous crins. Au-dessus du cheval, une roue est presque isolée [1]; au-dessous de lui apparaissent le symbole globo-

[1] La roue au-dessus du cheval constitue le caractère belge ; la roue au-dessous le caractère breton insulaire.

lunulaire complétement formé et le croissant, inhérents, dans leur ensemble, au groupe à l'epsilon, mais avec quelques variétés de combinaison (1).

Ces monnaies d'un or jaunâtre et brillant, d'une belle fabrication, ont un poids assez élevé et une certaine rareté. Filles des statères atrébates, dont elles commencent la plus importante lignée, elles ont une nombreuse descendance. Une certaine décroissance artistique se manifeste sur des exemplaires un peu moins pesants et moins brillants de métal. Le cheval y prend une tête et un cou plus massifs ; sa forme est à peu près celle qui distingue le cheval de la première variété des statères où l'epsilon est formé. C'est une transition qui complète la gradation la plus développée dans les modifications successives de plusieurs parties des types belges, et la conduit jusqu'à l'épigraphie avec un enchaînement bien digne de fixer l'attention. Cet enchaînement typique aussi étendu serait presque incroyable s'il n'était prouvé jusqu'à l'évidence. C'est bien ici que la filiation des types est un principe, mis en action avec une constance rigoureuse (2).

(1) M. Lelewel, pl. IV, n° 14, édite une pièce qu'il dit d'argent et qui a tous les caractères les plus essentiels des monnaies d'or dont je parle. Cette pièce pourrait être de bas électre. En la supposant d'argent, elle ne peut, dans son isolement, tirer à conséquence contre le principe des deux seuls métaux monétaires dans la Belgique ; l'or et le cuivre, et par exception le potin.

(2) La filiation pourrait se passer des exemplaires décrus dont je viens de parler et même de la première et de la seconde variété du groupe à l'epsilon ; artistement elle y gagnerait. Sans ces pièces, que l'on pourrait considérer comme des imitations plus ou moins barbares, la filiation artistique existe en même temps que celle typique.

II. — *Groupe des monnaies à l'epsilon.*

Ce groupe vraiment intéressant est celui dont j'ai dit que des exemplaires avaient été trouvés en assez grand nombre dans l'Atrébatie et en moindre quantité dans la Morinie, mais bien plutôt par dépôts assez considérables qu'isolément [1]. D'un aspect souvent agréable, les types généralisés des statères à l'epsilon ont été religieusement conservés, dans leurs caractères essentiels, jusqu'à la fin de l'autonomie gauloise.

Les diverses variétés de ce groupe sont généralement distinctes l'une de l'autre par une physionomie particulière, par une composition différente de métal, comme par des modifications typiques bien établies et constantes. D'après la signification des trouvailles ordinaires, les peuplades dont ces pièces sont le contingent monétaire, devaient être plus ou moins voisines de celle des Atrébates.

La décomposition du buste divin a son caractère bien tranché sur les pièces dont il s'agit (pl. XXI, XXII et XXIII); elle a été opérée de manière à leur conserver leur physionomie générique. Une seule variété montre un certain tâtonnement dans la formation de quelques symboles. Malgré

[1] Non-seulement le trésor trouvé à Lédringhem contenait une certaine quantité de monnaies de ce groupe, mais il en a été découvert un autre composé de statères du même groupe, non à Givenchy, comme on l'a dit d'abord, mais au village d'Aubigny, non loin de Saint-Pol. Un vase au col allongé et dans la forme des vases modernes où l'on met ordinairement de l'huile, contenait de six à sept cents pièces d'or à l'epsilon, *dont il fallait environ quatre-vingt pour peser un demi-kilogramme.* Ce vase, tombé en poussière au contact de l'air, se trouvait placé dans des fondations recouvertes de terre; une pierre était posée sur l'ouverture du vase.

la transformation presque radicale du buste d'Apollon, les signes symboliques qui en sont provenus laissent, pour la plupart, reconnaître leur ancien rôle dans sa composition, si on les compare toutefois à ceux des types transitionnels. On distingue toujours la draperie des épaules; les boucles de cheveux sont métamorphosées en plusieurs symboles, en epsilon ([1]), en chevron ou fourchon, en cercles accouplés, en petites croix, en billettes triangulairement placées. A la baguette druidique, conservée un instant, ont été subtitués d'abord, un signe complexe indéterminé, puis un autre ayant l'aspect d'une faucille; les feuilles de laurier de la couronne sont converties en billettes symétriquement rangées. Le profil du visage est remplacé, soit par un signe évidé d'une analogie assez grande avec l'epsilon ([2]) (pl. XXI, nos 100 à 104), soit par un emblème globeux, épais, ayant une échancrure à son côté gauche (pl. XXI, nos 105 à 108), soit, enfin, par un symbole d'un relief moins prononcé chargé d'une croix en sautoir. (Pl. XXII, nos 110 à 118.) Au revers, le cheval peu disloqué, à gorge fourchue toutefois, et dont les articulations sont globeuses, présente un aspect spécial, malgré ses caractères communs aux chevaux des types belges. Galopant à droite, durant l'autonomie gallo-belge pure, ce cheval porte deux oreilles qui affectent un rayonnement semi-circulaire en forme de croissant, et une queue différente presque dans chacune des variétés. Son

([1]) Mes motifs pour refuser de considérer ce signe comme formé de deux croissants unis ressortiront de l'analyse des types, à l'article de l'epsilon.

([2]) C'est ce symbole et l'epsilon lui-même qui ensemble ont été nommés *cornes* par Ghesquière, *loc. cit.*, p. 33.

accompagnement principal est une roue posée au-dessus de lui [1]; avec elle, apparaissent le fourchon, des rayons, des croix, des étoiles, des croissants, des cercles variés. Sous le cheval et naissant de son ventre, le signe globo-lunulaire et le croissant forment parfois des dessins d'ensemble.

L'une des variétés, celle qui fournit les pièces ordinairement les plus pesantes et d'une apparence assez peu artistique, se présente la première (pl. XXI, nos 100 à 103); elle montre l'epsilon bien formé; le signe qui l'accompagne à droite a une assez grande analogie avec lui; celui qui l'accoste à gauche, peu fixe dans sa forme et sous l'action d'une transformation progressive, ne conserve que rarement l'apparence de la baguette druidique; il est le plus souvent lié à un croissant dans lequel il était en partie enchâssé sur les monnaies à la roue. Les autres symboles constitutifs du groupe sont, sur ces pièces, en petit nombre et fort espacés. Le cheval, aux formes massives et dont la tête a une grosseur démesurée, et la queue une division souvent en trois touffes flottant au vent, est surmonté d'une roue presque isolée, le signe globo-lunulaire et le croissant sont disjoints sous lui, et peu d'autres symboles l'accompagnent encore. C'est au point de départ sans doute de cette variété, remarquable par le peu de fixité dans la forme de deux de ses signes symboliques, que la baguette druidique, véritable *lituus,* est encore presque intacte [2].

[1] La roue paraît avoir toujours été posée sous le cheval, dans les imitations des Bretons insulaires.

[2] Ces pièces sont fréquemment trouvées dans la partie méridionale de l'Atrébatie et de la Nervie, et dans le sud de la Belgique actuelle; leur alliage est d'argent.

Une autre variété, la seconde sans doute des statères à l'epsilon, offre en partie seulement les caractères distinctifs de la précédente. (Pl. XXI, n° 104.) Les symboles formés avec les bris du buste, y sont plus nombreux, plus serrés. Par la disjonction des deux symboles souvent liés ensemble sur la première variété, et par le transport de la hampe du *lituus* gaulois au croissant qui l'avoisine ou l'enchâsse sur les types générateurs, le signe qui sert à caractériser les les variétés suivantes, est presque formé et le fourchon apparaît. Quant au cheval, à gorge très-fourchue, sa queue est distinctement divisée en trois touffes [1]. La roue de cette variété et de la précédente contient souvent un cercle qui détruit en partie la régularité de ses traverses plus ou moins multipliées quand elles dépassent le nombre quatre.

La troisième variété (pl. XXI, n°s 105 à 108) présente des monnaies d'un aspect assez agréable, qui se distinguent par un heureux agencement des symboles auxquels la décomposition du buste divin a donné naissance, et par la correction de leurs dessins. L'epsilon y est dans sa perfection; le fourchon de même; l'objet substitué à la baguette druidique est constitué de manière à recevoir sans doute le nom de faucille, le signe épais et échancré qui tient la place du profil du visage, y est complétement ovoïde; les billettes et les cercles accouplés, très-bien dessinés, n'occasionnent aucune confusion malgré leur grand nombre et malgré les intercalations de petites croix irrégulièrement faites entre les objets immuables des types. Le cheval de

[1] Le seul exemplaire que je connaisse de cette variété faisait partie du trésor d'Aubigny.

cette belle variété a la queue pendante, longue et garnie de crins relativement fins et déliés; les dimensions convenables de sa tête ne sont contrariées que par ses grandes oreilles lunulaires; la roue qui plane au-dessus de lui est libre, mais avoisinée par plusieurs signes symboliques [1]. Sous la tête du cheval, un globule trône au centre de points placés circulairement autour de lui.

Une couleur brunâtre et assez terne de métal où l'or semble dominé par un cuivre rouge, une espèce de défectuosité de forme, un terme moyen entre la finesse et la grossièreté relatives des traits des signes typiques des variétés précédentes, constituent les caractères essentiels des statères de la quatrième variété (pl. XXII, n°s 110, 118). Les symboles nés de la décomposition du buste y sont presque entièrement les mêmes que sur les pièces de la troisième variété; ils y sont combinés de la même manière, mais avec moins d'ordre et de perfection; cependant l'épais relief ovoïde substitué au profil du visage s'est amoindri, et sa surface devenue plate s'est chargée d'une croix en sautoir. La tête du cheval a pris un développement désordonné; les crins de la queue du quadrupède galoppant se sont épaissis et allongés, et en forme d'éventail, ils tiennent une position intermédiaire entre la perpendiculaire et l'horizontale. La roue, soit à quatre, soit à cinq traverses,

[1] Non-seulement on ramasse des exemplaires de cette variété dans la partie méridionale du territoire des Atrébates, mais les pièces de la trouvaille d'Aubigny lui appartenaient presque en totalité.

La teinte jaunâtre et brillante de ces pièces accuse une pureté de métal supérieure à celle des statères des autres variétés du groupe à l'epsilon. L'or y domine de beaucoup l'argent.

avec moyeu, est toujours enserrée, enchâssée entre les bras d'un fourchon ou chevron ayant en pointe un globule; des rayons s'échappent de la roue ou viennent s'abattre sur elle. Sous le cheval, une combinaison forme un ensemble du signe globo-lunulaire et du croissant; une croix de grande dimension est sous cet ensemble; une autre derrière le cheval, à la hauteur de sa croupe. La croix, jetée sans régularité, sans fixité de position, entre les signes symboliques immobiles, s'est agrandie et attachée à ces signes (1).

Indépendamment de ces variétés orthodoxes du groupe à l'epsilon, il en est une autre, une cinquième que ses caractères attachent à l'époque où les conséquences du contact romain s'étendirent à la Gaule de l'extrême nord. Les parties essentielles du type principal n'y ont guère changé, mais le cheval, galoppant à gauche, participe de l'art latin; sa physionomie astronomique a disparu; tous ses membres tiennent au corps; une crinière est apparente; ses oreilles et sa queue sont de formes naturelles. Les symboles disséminés autour de lui accusent toujours leur origine belge et le signe de l'S est prédominant. Au lieu et place de la roue, cinq lettres latines forment le mot VIROS (2). Les quatre premières lettres de ce mot répétées

(1) Ce sont les pièces de cette quatrième variété qui entraient pour une notable partie dans la composition du trésor de Lédringhem.

(2) Aucun des exemplaires, en assez grand nombre que j'ai vus, ne semble porter VIROS. *Voy.* M. Lelewel, *loc. cit.*, pp. 293, 332. M. Duchalais, *Descript.*, p. 270, M. Combrouse, p. 44, n° 512, dit VIROOS, *cuivre rouge du cabinet du Roi, tête à droite, cavalier à droite, disques.* Cette pièce n'appartient pas à la période gauloise autonome. Un exemplaire parfaitement conservé que je possède, n'a certainement que VIRO au revers.

au revers, avoisinent les symboles provenus des bris du buste divin, et dont les principaux sont encore l'epsilon et une espèce de faucille. Quant à la croix, elle n'est plus petite et disséminée ; assez grande, elle s'est fixée au-dessus de l'epsilon et au-dessous du signe ailleurs ovoïde et échancré, elle conserve sa position en sautoir sur ce signe lui-même. (Pl. XXIII, nos 120 à 126.)

Deux interprétations de cette variété peu druidique se présentent. L'une d'elles consiste à la regarder comme une simple modification artistique des types de l'autonomie belge, continuant, mais ne constituant pas seule un monnayage national particulier. Ainsi envisagée, la variété au mot VIROS appartiendrait nécessairement à l'une des peuplades qui émirent des monnaies orthodoxes du groupe à l'epsilon, à celle sans doute dont la quatrième variété représente le numéraire. Là est l'analogie la plus grande ; elle existe surtout dans le signe substitué au profil de la tête anthropomorphique qui est devenu une espèce de peplum, un quadrilatère échancré, chargé d'une croix ou de barres croisées en sautoir (1).

L'autre interprétation serait fondée sur ce que l'on sait des nations de race germaine. Peu avancées en civilisation, il en est parmi elles qui sans doute n'ont pas émis de monnaies avant l'entière extension de l'influence romaine. Peu ou point soumis au dogme druidique qui prohibait l'écriture dans les choses religieuses, les descendants des Germains devaient faire peu de difficultés pour inscrire des légendes

(1) Des monnaies de la quatrième variété étaient en assez grand nombre dans le trésor de Lédringhem, avec quelques-unes de celles portant le mot VIROS.

monétaires avant l'établissement de la domination romaine. Sous ce point de vue, la variété dont il s'agit, peu rare dans le nord de l'ancienne Belgique, serait un numéraire distinct et particulier de l'époque autonome dans la Belgique. De toute manière, cette cinquième variété est le dernier anneau de la chaîne formée par la descendance principale des types atrébates.

Le mot VIROS, différemment interprété, n'offre pas par lui-même une ressource sérieuse de classement pour les monnaies qui le portent. S'il exprime un nom d'homme, comme sa terminaison en OS pourrait le faire croire (1), le chef qu'il indique, inconnu dans l'histoire écrite, reste sans nationalité spéciale et ne détermine pas l'attribution de ces monnaies à une peuplade quelconque. Si ce mot est formé des syllabes initiales d'un nom de peuple, les *Veromandui*, a-t-on dit, devraient en revendiquer la propriété (2). Alors, leur monnayage antérieur se trouverait déterminé, en accord avec des indications d'autre nature. Non-seulement les découvertes ordinairement faites sur le sol vermanduen, font attribuer à ce pays des monnaies à l'epsilon et à la roue, mais des pièces de cuivre en partie romanisées, ayant l'inscription VERO, montrent ce dernier symbole comme caractéristique du monnayage des *Veromandui*. Sur

(1) Mionnet, n° 134, et supplément, n° 109, classe ces pièces aux chefs gaulois. M. Lelewel, pp. 293, 332, fait de même.

(2) Dans l'énumération des pièces de ses neuf planches, M. Lelewel dit VIROS, VIRO, Véromande. Le statère qu'il édite a été trouvé en 1839, près de Saint-Quentin ; en 1816, on en a découvert plusieurs à Renaix, sur l'Escaut. On trouve quelquefois ces monnaies dans le nord-est de la Belgique actuelle. J'ai déjà dit qu'il y en avait plusieurs exemplaires dans le trésor de Lédringhem.

ces cuivres monnayés, au-dessus du cheval, dont les deux oreilles sont apparentes et les crins de la queue ouverts en éventail, est une roue à quatre rayons. (Pl. XXI, n° 119.) L'infraction aux principes druidiques, ici évidente, ne va pas encore jusqu'à produire une image corporelle de la divinité; ces monnaies de cuivre sont donc la conséquence, non de la conquête, mais de l'influence romaine ([1]). S'il ressort du type de ces pièces de métal inférieur que la roue au-dessus du cheval caractérise, non exclusivement toutefois, les monnaies vermanduennes, il résulte de l'orthographe du mot *vero,* un doute très-sérieux que l'inscription *viros* convienne aux *Veromandui* ([2]).

Aucun diminutif aux types de la roue et de l'epsilon ne m'est connu; et, cependant, les pièces d'or de petit module étaient indispensables chez les nations où l'argent n'était pas monnayé ([3]). J'ai dit la généralisation du type du chêne

([1]) Cabinets de MM. le président Bigant et Hazard. M. de Lagoy a donné le dessin d'une monnaie semblable dans sa notice sur l'attribution de quelques médailles gauloises, n° 28. M. Combrouse, p. 43, dit : VER vel VERO (Vermandois), bronze, cabinet du roi, cheval à droite, symbole. *Rev.* VERE. Lion informe à droite.

Même type. *Rev.* .... VE, le même (lion), monogramme et C, cabinet de M. de la Grange, à Paris.

([2]) Les lettres E et I se sont parfois permutées, en Gaule, à la vérité.

([3]) La seule pièce d'argent dont j'ai connaissance est indiquée par M. Lelewel, p. 305, pl. IV, n° 14.

Une autre monnaie éditée par le docte Polonais, pl. VI, n° 9 (même page), porte les caractères ordinaires à la Grande-Bretagne. Certaines combinaisons des symboles belges semblent être spéciales à ce pays, en vue sans doute de différencier son numéraire de celui de la Gaule. Aux Atrébates bretons pourrait peut-être appartenir une monnaie dont le cheval disloqué porte une queue à trois touffes, et montre pour

dans l'ancienne Belgique, j'ai parlé des modifications bien caractérisées qui le différencient et même le dénaturent pour en former des empreintes spéciales aux diverses nations de la Gaule septentrionale. Sur les territoires de toutes ces nations en général, on trouve les quarts de statère à l'effigie du chêne, parfois modifiée, parfois dénaturée. Attacher avec quelque certitude les diverses variétés de ces diminutifs aux différents statères belges, en dehors de ceux des Morins et des Atrébates, ne m'est pas possible. Dans l'insuffisance de renseignements, je me borne à présenter séparément les quarts de statère, formant des groupes caractérisés, et je n'en lie guère spécialement aux divers statères à la roue et à l'epsilon. Si les lieux ordinaires des trouvailles ne font pas obstacle, on pourrait attribuer à quelque peuplade de race germanique des diminutifs très-peu artistiques dans leur ensemble comme dans leurs détails. Il en est où le chêne n'a pas la faucille pour compagne. L'absence de cet instrument sacré dans le druidisme, n'est peut-être pas due au seul motif de différencier les types. En imprimant involontairement à leurs monnaies un cachet de barbarie, des descendants des Germains ont pu y exprimer, avec intention, une restriction religieuse ; en admettant le chêne, dont la vénération était générale, ils auraient repoussé la faucille, d'un symbolisme bien plus spécial. Pour le type du revers, ils pouvaient imiter celui des diminutifs atrébates, aucune exclusion n'eût été motivée

accompagnements des croisettes, des globules, un croissant et, sous cet animal, une roue. Les trois lettres initiales ATT surmontent le cheval. Au revers, une simple branche au milieu du champ. (*The Journal of the archaeological association*, 1848, p. 257.)

religieusement. Je dois ajouter, au sujet de ces diminutifs portant le chêne sans la faucille, que leur aspect, considéré sous le point de vue de la physionomie artistique et de la couleur du métal, se joint à leur poids élevé pour les rapprocher de la première variété des statères à l'epsilon ; le faire peu artistique de ces statères permet la pensée de leur attribution, comme de celle des diminutifs en question, aux peuplades de race germaine.

Non seulement il est des quarts de statère où il n'y a plus guère que l'apparence trompeuse du chêne transformé en un autre symbole, mais il en est aussi où la faucille elle-même, dans sa dégénérescence, ne peut être reconnue qu'avec difficulté. Enfin, il existe des pièces de ce module dont les types se refusent à toute analyse.

(*Pour être continué.*)

ALEX. HERMAND.

COURONNE D'OR DE CHARLES-QUINT,

SEIGNEUR DE TOURNAI.

Le tome V de la deuxième série de cette Revue contient un article sur la monnaie de Tournai, depuis 1498 jusqu'à l'an 1578. Plusieurs nouveaux documents et des spécimen de pièces sont venus confirmer l'opinion et les appréciations de notre honorable collègue M. Ch. Cocheteux, auteur de cette communication.

J'ai pu, en effet, compléter à peu près la série des monnaies frappées à Tournai pendant la courte domination du roi François Ier sur cette seigneurie. Elles seront décrites dans la notice sur l'histoire monétaire de Tournai dont je m'occupe actuellement. Une seule pièce de Charles-Quint a été retrouvée et m'a été vendue par M. Kleber, de Paris; elle m'a paru assez intéressante pour que je la fasse connaître ici, car elle prouve de nouveau que, pendant le long

règne de ce souverain, l'atelier monétaire a parfois fonctionné dans Tournai. Néanmoins les documents qui pourraient nous donner des renseignements précis à ce sujet nous font toujours défaut. La rareté de ces pièces nous porte à croire que l'atelier tournaisien n'a émis qu'un petit nombre de monnaie à l'effigie de ce souverain, dans cette partie du XVIe siècle. Nous n'avons pu jusqu'ici découvrir de ce fait un motif plausible, mais enfin, la pièce en question paraît être la seconde seulement que l'on ait retrouvée. La première, citée par M. Cocheteux est suffisamment connue, elle porte la date de 1553; celle que je décris aujourd'hui est une semblable couronne, mais d'une date antérieure, 1541.

Av. ✠ CARO : D : G : RO : IMP : HISP : REX : DVX : BVRG : D : T : Écusson à cinq quartiers, savoir : Autriche, Bourgogne aux trois fleurs de lis, Bourgogne ancien, et Brabant avec l'écu au lion de Flandres brochant sur le tout.

Rev. ✠ DAMIHI : VIRTVTE : COTRA : HOSTES : TVOS : 1541. Croix bordée, au cœur formé d'une rosace à quatre feuilles, les branches terminées par des fleurs de lis; la croix cantonnée de deux aigles bicéphales et de deux tours donjonnées. Or. D. 0.026. Gr. 3.39.

M. le capitaine Cocheteux, tout en désignant pour Tournai la couronne d'or qu'il décrivait en 1859, ne dissimule pas qu'on devrait lire à la fin de la légende : DOM. TOR. La nouvelle pièce presque identique avec la sienne, porte pour désignation locale D. T. lettres initiales que nous voyons sur d'autres pièces frappées à Tournai, sous

Philippe II et ses successeurs, et indiquant, sans aucune incertitude, cette ville pour le lieu de sa fabrication. Elle a en outre comme la première une petite tour, seconde marque monétaire de l'atelier tournaisien. Cette pièce que je possède est destinée à la collection numismatique de la ville de Tournai.

Cte DE NÉDONCHEL.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES RARES OU INÉDITES.

SEPTIÈME ARTICLE.

Un demi-écu de Reckheim. Monnaie de Gangelt. Le monétaire Wiener à Saint-Edmundsbury. Guillaume de La Marck. Le duc de Brunswick Vuerstender de Gueldre. Type inconnu de Charles d'Egmond.

(Planche XXIV.)

I

Écu écartelé aux 1 et 4 Vlodorp qui est d'argent à la bordure de gueules, chargé de trois fasces d'azur; aux 2 et 3 d'une fleur de lis; sur le tout un écusson chargé de trois fasces (Vlodorp?); sommé de deux heaumes avec lambrequins : MO * NO * LIB * BARONATVS * IMP * RECHEI.

— Aigle à deux têtes et couronnée, remplissant le champ : FERDI ⁙ ELEC × ROMANO × IMPE × SEM × AVGVS.

A. Gr. 13.80. Chez M. de Coster.

Demi-écu d'un seigneur de Reckheim, de la famille Vlodorp où Flodorf qui a possédé Reckheim et dont on a

des monnaies avec date de 1555 à 1563. L'écu entier ou thaler a été gravé sous le n° 29 des planches de M. Wolters. Le demi était inconnu.

II

Personnage impérial debout, tenant le globe crucifère de la main gauche et de l'autre un long sceptre tridenté; à ses pieds, un écu à l'aigle : HERIOHAN VO NMOIRSCHE (*herr Johan von Moirsche.*)

— Croix pattée dans un cercle en grènetis; légende intérieure : ✠ MONETA ⁂ GANGELT. Légende extérieure : ✠XPC ⁂ VINCIT XPC ⁂ . . . HAT ⁂ XPC ⁝ IMP.

A. Gr. 2.70. Cabinet de S. A. S. le duc d'Arenberg.

L'explication de cette précieuse monnaie se trouve dans ceque nous avons dit ci-dessus, sixième article des *Curiosités numismatiques*, p. 13, à propos d'une pièce de Jean de Honseler frappée à Vucht. Elle appartient à ce Jean de Meurs, seigneur de Bare et frère du comte Thierry de Meurs, qui avait pris en engagère du duc Édouard de Gueldre les terres de Millen, Gangelt et Vucht, non le 29 août 1364, comme le dit Ernst, mais le 6 décembre de cette même année, ainsi que le constate un acte cité par Lacomblet, t. III, n° 658. Cette engagère fut convertie en cession définitive, le 28 septembre 1371 (¹), par l'abandon que fit le duc Renaud de Gueldre, frère et successeur d'Édouard,

(¹) Ernst dit 1351, mais c'est évidemment une faute d'impression. — *Voy.* t. V, p. 144.

de son droit de réméré au profit du même Jean de Meurs.

Ce dernier était mort quand le duc Wenceslas fit, par acte passé à Gangelt, le 25 mars 1378, l'acquisition de Millen, de Gangelt et des prétentions de la famille de Meurs sur le château de Vucht que le duc possédait déjà de fait, l'ayant acheté de l'usurpateur Jean de Honseler.

Il est inutile de faire remarquer que le type de cette monnaie de Gangelt est la reproduction servile de celui des seigneurs de Heinsberg, voisins de Gangelt et anciens propriétaires de cette seigneurie.

III

Dans le champ et entourée d'un cercle en grènetis, la lettre A; autour : SCE EADMVND.

— Petite croix pattée au centre d'un cercle en grènetis : ✠ VVINER MON.

A. Gr. 1.38.

D'après Ruding et Hawkins, ce fut Edward le Confesseur qui, en 1066, accorda aux abbés de Saint-Edmundsbury le droit de frapper monnaie; mais ce droit fut sans doute exercé par eux bien antérieurement, puisqu'on connaît des pièces, au nom de Saint-Edmond, qui sont certainement plus anciennes d'un siècle. Cette monnaie de Saint-Edmond ne se trouve pas décrite dans les ouvrages anglais que nous avons pu consulter. Elle peut cependant n'être pas bien rare, et ce qui nous engage à la reproduire ici, c'est la circonstance singulière d'y trouver, comme monétaire, un nom bien connu de nos jours parmi ceux des graveurs en mé-

dailles, et glorieusemsnt porté par les trois frères Wiener, en Belgique, en Hollande et en Portugal.

IV

Tête barbue à droite et couverte d'un bonnet plat, dans un entourage quadrilobé : ✠ WILH EL ∘ D ∘ MA-RCHA ∘ Z ∘ ARB.

— Écu écartelé de La Marck et de Virnenboug posé sur une croix ailée qui coupe la légende; dans le champ, au-dessus de l'écu, deux annelets : ANO | DNI | MLX XXV (pour 1485).

A. Gr. 2.65. Cabinet de S. A. S. le duc d'Arenberg.

Le long et déplorable règne de Louis de Bourbon avait soulevé contre lui, et non sans motifs, une haine universelle. Le *Sanglier des Ardennes,* Guillaume de La Marck-Arenberg, seigneur puissant, dont l'ambition égalait la farouche audace, et qui, d'ailleurs, avait eu personnellement à se plaindre de l'évêque, se mit à la tête des mécontents et vint avec une petite armée le défier sous les murs de sa capitale. On sait comment l'évêque, étant sorti pour l'attaquer, fut abandonné de ses gens, dispersés par les troupes aguerries de La Marck, et comment celui-ci, le voyant blessé et demandant grâce de la vie, l'acheva lui-même d'un coup d'épée (30 août 1482).

Le vainqueur, acclamé dans Liége, et s'appuyant, comme tous les tyrans, sur le suffrage universel de la canaille, se fit proclamer mambour de la ville et du pays.

Le mambour était une espèce de lieutenant général du royaume ou de gouvernement provisoire, un dictateur qui

réunissait dans ses mains tous les pouvoirs de l'État. Il usait même du droit de faire frapper les monnaies en son nom.

Après deux années de troubles, de guerres et d'une tyrannie atroce, Guillaume, qui avait en vain cherché à placer son fils sur la chaire épiscopale, fut forcé de faire la paix avec Jean de Hornes, que le chapitre, refugié à Louvain, avait élu.

Le nouvel évêque, fit son entrée, à Liége, le 7 novembre 1484. Il était accompagné de son ancien ennemi mortel, Guillaume de La Marck, avec qui il paraissait sincèrement reconcilié. Sous les dehors d'une amicale familiarité, l'évêque entraîna le trop confiant Guillaume dans un guet-apens, le fit enlever, transporter à Maestricht et décapiter. (18 juin 1485.) Parmi les historiens modernes qui ont raconté cette tragique histoire, il n'en est pas un, peut-être, qui l'ait fait avec plus d'impartialité et de bonne foi que M. de Gerlache. Tout en reconnaissant que le Sanglier des Ardennes était un grand coupable, il ne peut admettre qu'un souverain, qu'un évêque, ait le droit de manquer à sa parole, d'employer la ruse et la fourberie pour punir des crimes qu'il avait couverts de son pardon. « D'Arenberg, dit-il, fut lui-même l'assassin (le meurtrier) d'un « évêque ; mais par le traité de Tongres, qui avait pacifié « le pays, tout était aboli et pardonné. Quel siècle ! quelles « mœurs ! quelle perfidie barbare et raffinée ! » C'était, sans doute, une affreuse époque que ce xve siècle; mais ne soyons pas trop fiers de la nôtre. L'enlèvement et l'assassinat juridique du duc d'Enghien ne vous semblent-ils pas plus odieux encore que le meurtre du Sanglier des Arden-

nes? Car, enfin, le duc d'Enghien n'avait pas, comme celui-ci, trempé ses mains dans le sang de son prince. Son seul crime était de porter ombrage au pouvoir nouveau qui régnait en France. On le tuait, non par droit et justice, mais par motif d'utilité.

On connaissait les monnaies du Sanglier des Ardennes, portant le titre de membour. M. Perreau, dans son catalogue provisoire des monnaies de Liége, inséré dans cette Revue, en signale cinq différentes variétés, trois grandes et deux petites, toutes à la date de 1484, sauf une des deux petites où il lit 1485 (1). Cette dernière date semble en contradiction avec l'histoire, la mambournie ayant dû cesser à la prise de possession de l'évêque Jean de Hornes. (7 novembre 1484.)

Les deux pièces que nous venons de décrire sont tout à fait semblables à celles que Guillaume de La Marck frappait en qualité de mambour ; elle n'en diffèrent que par la légende et semblent être sorties de la même officine. A quel titre et pourquoi Guillaume a-t-il continué à frapper monnaie à Liége (si c'est bien à Liége que ces monnaies sont faites), après y avoir perdu toute autorité officielle? Serait-ce par suite d'une de ces faveurs dont le comblait l'évêque hypocrite, pour mieux l'attirer dans ses filets? Ces pièces ont-elles été fabriquées dans l'une ou l'autre des seigneuries de Guillaume et par les mêmes ouvriers que les monnaies du mambour? Ces suppositions sont toutes les deux admissibles et nous en laissons le choix aux lecteurs.

Guillaume de La Marck écartelait ses armoiries de celles de sa mère, Agnès, fille de Robert, comte de Virnenbourg.

(1) T. VI, 3e série, pp. 251, 252.

V

Tête barbue à droite et couverte d'un bonnet plat : ✠ WILHELM ∘ D ∘ MARKA × Z × A'B.

— Écu écartelé de La Marck et de Virnenbourg, posé sur une croix ailée qui coupe la légende : ANO | DNI MLX | XXV. (1485).

A. Gr. 1.55. Cabinet de S. A. S. le duc d'Arenberg.

Cette pièce assez usée semble être non pas la moitié, mais le double tiers de la précédente.

VI

Le saint Jean-Baptiste ordinaire des florins : ✠ S. IOHANNES BABTISTA ✠. Entre les pieds du saint, une croix.

— L'écusson de Gueldre entouré de quatre petits écus, dans un cartouche quadrilobé dont les angles sont remplis par des trèfles : ✠ DVX ∘ ARNOLD · BRVNSWICHENS.

Or. Gr. 3.10. Cabinet de S. A. S. le duc d'Arenberg.

Les trente dernières années du xve siècle forment, dans l'histoire de la Gueldre, une bien triste période. Le pays, divisé par la lutte parricide que le duc Adolphe commença, en 1465, contre son père Arnold d'Egmond, fut en 1472, vendu par ce dernier à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Les principales villes ayant refusé de se soumettre à ce honteux marché, Charles dut les y contraindre par les

armes. Il prit Nimègue et en amena, comme otages, les deux enfants d'Adolphe, Charles d'Egmond, âgé de six ans, et Philippine qui, dans la suite, fut mariée au duc René de Lorraine. Adolphe lui-même était détenu prisonnier à Courtrai où il resta jusqu'à la mort de Charles le Téméraire, en 1477. Proclamé, alors, duc de Gueldre par les états du pays, il ne jouit pas longtemps de sa souveraineté et fut tué, la même année, le 22 juin, au siége de Tournai.

Catherine, sœur d'Adolphe, avait été nommée par lui gouvernante de ses États; elle continua à être reconnue en cette qualité et régna au nom de son neveu, Charles d'Egmond, retenu à la cour de Marie de Bourgogne.

Un oncle de Catherine, Guillaume d'Egmond, frère du vieux duc Arnold, voulut disputer à sa nièce le gouvernement de la Gueldre et la tutelle des deux enfants d'Adolphe. Fort de l'appui de l'archiduc Maximilien, il prit possession d'Arnhem et de quelques autres villes qu'il avait gagnées à son parti.

La régente Catherine appela alors à son aide le duc Frédéric de Brunswick-Lunebourg (1), vieillard imbécille, dit Nijhoff (2), à qui elle avait été promise en mariage et qui réclama, mais en vain, l'exécution de cette promesse.

Bientôt après, Frédéric, devenu tout à fait fou, *in insaniam versus*, dit Teschenmacher (3), fut éconduit,

(1) Son oncle, d'après l'*Art de vérifier les dates;* mais nous avons en vain cherché à retrouver cette parenté dans les Tables généalogiques d'Hubner.

(2) *Inleiding van gedenkwaardigheden*, Ve deel.

(3) *Annales Cliviæ, Montium*, etc., p. 526.

et son intervention remplacée par celle de Henri Schwartzenburg, évêque du Munster.

Toute cette histoire du duc de Brunswick, telle que la racontent les chroniqueurs gueldrois et en dernier lieu le savant Nijhoff, n'est pas exempte de difficultés et même de contradictions. Ce prince, que les auteurs hollandais appellent le Fou, l'Insensé (*krankzinnig*), avait reçu de ses sujets d'Allemagne et pendant son long règne, le surnom de Bon et de Pieux. Il succéda à son frère Otto, en 1445, abdiqua en faveur de ses fils, en 1459, pour se retirer dans un cloître. Après la mort de ses deux enfants, en 1471, il dut, comme plus tard Philippe V en Espagne, reprendre les rênes du gouvernement. D'après Hubner, Moreri, etc., Frédéric mourut en 1478.

D'abord cette date est impossible, puisque M. Nijhoff publie de lui une charte donnée au mois de juin 1479.

On comprend aussi difficilement comment ce Frédéric, dont la femme, Madeleine de Brandenbourg, ne mourut qu'après lui, en 1480, aurait pu, en 1477, prétendre à la main de la régente de Gueldre. La polygamie des princes, que Luther, dit-on, autorisa plus tard sous prétexte de nécessité hygiénique, était encore, alors, un cas pendable.

Mais il existait à cette époque un autre Frédéric de Brunswick-Calenberg, jeune, guerroyant, tapageur, qu'on avait surnommé le Colérique ou l'Inquiet, bien plus apte que son vieux cousin à remplir, sous tous les rapports, le rôle de mari. Nous nous sommes demandé s'il n'y avait pas eu confusion, et si le *Krankzinnig* n'était pas le même personnage que l'*Inquiet*.

Quoi qu'il en soit, ce fut pendant les quelques mois de

son séjour en Gueldre, en 1477 et 1478, que Frédéric — soit le Bon, soit l'Inquiet — qui avait pris le titre de chef ou protecteur du pays (*Vuerstender*), dut faire frapper la singulière pièce ci-dessus.

L'intention d'imiter les florins d'Arnold y est évidente. A première vue, on lit même le nom du père de Catherine, dans la légende du revers, accompagné du mot *Bruinswichencis*. Cependant, en y regardant de plus près, on s'aperçoit que la première lettre n'est pas un A ordinaire, mais un F un peu défiguré (R). On a alors les trois premières lettres de FRI*dericus*, suivies des lettres IOLD auxquelles nous renonçons de trouver une signification, et qui n'ont sans doute d'autre but que de simuler le nom d'ARNOLD (1). Le type du saint Jean-Baptiste est le même que celui des florins d'Arnold, les armoiries du revers sont également identiques; c'est-à-dire l'écusson aux lions affrontés de Gueldre et de Juliers, entouré des écus de Nimègue, de Ruremonde, de Zutphen et d'un quatrième écu fretté, que M. Vander Chijs suppose être de fantaisie : « maar wel een dusguenaamd phantasiewapentje schijnt « te zijn » (p. 103); mais qui doit être plutôt celui de de quelque autre quartier ou partie de la Gueldre.

Et, en effet, les ducs de Gueldre et de Juliers étaient assez riches d'armoiries pour n'avoir pas besoin de faire

(1) On avait demandé s'il ne fallait pas y voir deux autres prénoms (prénoms supposés) de Frédéric, et lire : FRI*dericus*, JO*hannes*, LuDo*vicus*; mais, à cette époque, ce n'était pas encore la mode, en Allemagne, d'avoir plus d'un prénom, et nulle part on ne trouve que les ducs de Brunswick — le Bon ou l'Inquiet — aient eu d'autres noms que Frédéric.

comme ces épiciers enrichis qui se blasonnent de fantaisie et couvrent d'écussons impossibles leurs laquais et leurs équipages. Désireux d'avoir le mot de cette énigme, nous avons frappé à toutes les portes. A notre demande, notre savant ami et ci-devant collaborateur, M. l'archiviste Piot avait bien voulu s'adresser à son collègue de la Gueldre et réclamer ses lumières à ce sujet. Sa lettre étant restée sans réponse, force est d'avoir recours aux conjectures.

Un florin d'Utrecht de l'évêque Frédéric de Blankenheim (1394-1425), au même type du saint Jean-Baptiste, offre également, au revers, cinq écussons disposés de la même manière. Au milieu, l'aigle de l'Empire; en haut, encore une aigle à deux têtes (répétition de l'écusson central, d'après M. Vander Chijs, opinion qui paraît peu admissible); à gauche, un lion (Blankenheim); à droite, la croix d'Utrecht, et, enfin, au bas, le même écusson *fretté* que sur les monnaies de la Gueldre. (Toujours écusson de fantaisie, selon M. Vander Chijs, et placé là pour la symetrie. « Van « onder ter aanvulling, of voor de symmetrie, een fantaisie « wapenschild. ») (P. 155.)

Cet écusson *fretté* qui se retrouve sur les monnaies d'Utrecht comme sur celles de la Gueldre, ne fait-il pas supposer qu'il appartient à un territoire partagé entre les deux seigneuries contiguës ou sur lequel l'une et l'autre avaient *des prétentions* ou des droits? En un mot, n'est-il pas celui du quatrième quartier de la Gueldre, de la Veluwe [1], triangle compris entre l'Yssel, le Rhin et le Zuyderzée, et dont l'évêque d'Utrecht avait la suzeraineté?

[1] Veluwe. — *Vaele ouwe, veel ouwe* ou *veen ouwen* (tourbières). Vander Aa.

L'histoire de l'inféodation de ce territoire ou de ce comté aux ducs de Gueldre est assez embrouillée. Disputé entre les ducs de Brabant et les évêques d'Utrecht, il fut adjugé, par l'empereur Henri, en 1196, à l'église d'Utrecht, mais à la condition que l'évêque le donnerait en fief au duc et à ses descendants.

Le duc de Brabant ayant négligé d'en faire le relief, Gui d'Avesnes, quarante-deuxième évêque d'Utrecht, en donna l'investiture au comte Renaud de Gueldre, et l'on ne voit nulle part que les ducs de Brabant aient tenté depuis lors de faire valoir leurs anciens droits.

On objectera peut-être que les armoiries du quatrième quartier de la Gueldre sont l'aigle à deux têtes d'Arnhem. Mais les armes de la ville d'Arnhem, chef-lieu de la Veluwe, ne sont pas celles du pays ou du comté. Elles ont pu s'y substituer par le temps et les faire oublier. On a de fréquents exemples de pareils changements survenus dans les blasons de nos provinces.

Tout cela, encore une fois, n'est qu'une *conjecture,* mais une conjecture qui n'est pas dénuée de probabilités, et qui, dans tous les cas, ne se substitue qu'à une *fantaisie.*

VII

Buste à droite, cuirassé, la tête couverte d'un bonnet à bordure retroussée, et avec une longue chevelure pendante. Dans le champ deux annelets : ✠ KAROLVS ◦ DVX ◦ GELRIE ◦ IVL ◦ ȝV.

— Écu de Gueldre aux deux lions affrontés, entouré des trois lettres GEL et d'un annelet : ◆ BENEDIC ∘ ANIMA ∘ MEA ∘ DOMIN.

Cuivre. Cabinet de S. A. S. le duc d'Arenberg.

Cette pièce, qu'au premier abord on pourrait prendre pour un jeton, nous semble plutôt être un *essai* sur cuivre d'une monnaie d'argent du duc de Gueldre, Charles d'Egmond, monnaie, du reste, dont on ne connaît aucun exemplaire. Il faut la comparer aux deux pièces publiées par M. C. Vander Chijs, sous les nos 18 et 19, pl. XVI de ses Monnaies des ducs de Gueldre.

RENIER CHALON.

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES MONNAIES.

Valeur des diverses monnaies, payées par la ville de Lille pour la rançon du roi Jean et les otages envoyés en Angleterre par cette cité (1)

Chacun sait que les principales villes de France durent non-seulement contribuer à l'acquittement de l'énorme rançon exigée par l'Angleterre pour la délivrance du roi Jean, mais encore fournir des otages pour cet infortuné monarque (2). En portant en dépense les sommes, énormes pour l'époque, qu'eut à solder la ville de Lille, l'argentier

(1) Pétrarque nous a laissé un tableau déplorable de l'état de la France, en 1360, lorsqu'il visita Paris. Je ne pouvais croire, dit-il, que c'était là ce même royaume que j'avais vu jadis si riche et si florissant ; rien ne s'offrait à mes yeux qu'une solitude effrayante, une misère extrême, des terres incultes, des maisons en ruines ; les environs mêmes de Paris présentaient partout l'empreinte du feu et de la destruction ; les rues sont solitaires ; les routes recouvertes d'herbes sauvages : toute cette scène n'est qu'un vaste désert. (*Mém. de Pétrarque,* t. III, p. 541.)

(2) Après la bataille de Poitiers, les états de Languedoc ordonnèrent qu'homme ni femme, pendant l'année, si le roi Jean n'était délivré, ne porteraient sur leurs habits or, argent, ni perles, et qu'aucuns ménétriers, ni jongleurs ne joueraient de leurs instruments.

nous fait connaître les diverses monnaies qui avaient cours alors, et, tout en nous initiant aux malheurs de la France, nous met à même d'apprécier la fortune publique à une époque si désastreuse, puisqu'il a pris soin de nous indiquer la valeur de toutes ces monnaies.

Tels sont les documents qu'ils nous a transmis :

1364. A Rifflart, pour ses gages de III journées qu'il fu à Saint-Omer, alant, séiournant et repairant, pour scavoir quel or, ou monnoie, on paiera pour le paiement des IIIm royauls deus au jour St-Mikiel dairain passet, pour le rédemption du roy, nostre sire, pour cascune journée XXIIII gros, val. VI s. de gros de XLV s. III d. (1).

A Thumas Artus, pour sen travail et desserte, de, à ses périlz, faire le payement des IIIm royaulz que li ville devoit pour le terme dou jour St-Mikiel dairain passet, à cause de le rédemption feu le roy Jehan, nostre sire, trespasset, darrainement payet, parmy I franc pour le lettre de cuitance dudit paiement, XVII francs de XV l. XXI d.

A I messagier dou roy, nostre sire, apportant lettres as eschevins, faisant mention que on paiast à mons. l'abbé de St-Bertin, le paiement deu au jour St-Miquiel dairain passet, pour le rédemption feu le roy Jehan, XXIIII gros, de XV s.

Payet à mons. l'abbé de St-Bertin, en St-Omer, pour le paiement deu en jour St-Miquiel dairain passet, pour et à cause de le rédemption feu le roy Jehan, nostre sire, trespasset darrainement, IIIm royaulz d'or douquing et forge

(1) On parle d'une pièce faisant mention de « le composition fete sour l'ayde de le rédemption du roy.

ledit deffunct, dont on à lettre de cuittance doudit abbé, lesquelz iii^{m} royaulz on accata à Thumas Arcut, cangeur. Sy coustèrent xxv gros le pièce, contre moutons du roy, pour xxxiii gros le pièce. Ensi monta li accas de ces iii^{m} royaulz, rapporté à moutons du roy, ii^{m} ii^{c}. lxxii moutons dou roy et xxiiii gros, qui valent à xxi s. le mouton, ii^{m} iii^{c} iiii^{xx}vi l. vii s.

1365, juing. Pour vin présenté au commis dou roy, nostre sire, qui vint pour le ville exécuter, à cause dou paiement des iii^{m} royauls deus pour le terme dou jour St-Mikiel dairain passet, pour le rédemption feu le roy Jehan, nostre sire, trespassé darrainement, xv gros, parmi partage, de viii s. ix d.

A Martin de Croizetes, bourghois d'Arras (1), serghent d'armez dou roy, nostre sire, payet en déduction des iii^{m} royaulz, que li ville devoit pour le terme dou jour St-Mikiel, dairain passet, à cause de le rédemption feu le roy Jehan, nostre sire, trespassé dairainement, dont on a cuittanche doudit Martin, mil royauls, de xxv gros le pièce contre xxviii gros le frans dou roy, ensi que li dis Martin les reçut, vall. viii^{c} iiii^{xx}xii frans dou roy et xxiiii gros. Lesquels frans on accata contre moutons dou roy, et coustèrent xxviii gros et iii vieses mittes le pieche, contre xxxiiii gros le mouton, ensi monte li dis accas rapporté à moutons dou roy, vii^{c} xlii moutons dou roy mains v gros, de vii^{c} xxxv l. xiii s. v d.

Aoust. La même somme est payée à Martin de Croizettes, et, toutefois, l'argentier porte et dépense vii^{c} xxxviii

(1) On lui présenta vin de courtoisie.

moutons dou roy et xx gros, de vii^c xxxii l. viii s. viii d.

Audit Martin, payet tant pour ses frés et despens de venir d'Arras en ceste ville querre ledit paiement, comme pour fret de lettrez de cuittanche, tant des mil roiauls dessusdis comme des autres mil roiauls par avant payés audit Martin, à le cause dite par dessus, si que par le compte dou mois de juing appert, vi frans dou roy, de iiii l. xvii s.

A Martin de Croizettes, bourghois d'Arras, serghent d'armez du roy, nostre sire, pour le parpaie des iii^m royaulz, que li ville devoit pour le terme dou jour St-Miquiel, l'an lxv, à cause de le rédemption feu le roy Jehan, nostre sire, trespassé, dairainement payet, dont on a cuittanche dudit Martin, mil royaulz de xxv gros le pièce, contre xxviii gros le franc du roy, ensi que lidis Martin les reçut, vall. viii^c iiii^xx xii frans dou roy et xxiiii gros. Lesquelz francz on accata contre moutons du roy, et coustèrent xxviii gros et viii mittes de Flandres le pièce contre xxxiiii gros le mouton, ensi monte lidis accas rapporté à moutons dou roy, vii^c xliii moutons dou roy moins i gros x d., de vii^c xxxvi l. xv s. i d.

1366. Audit Martin, en descompte des iii^m royaulz, que li ville devoit, à cause de ledite rédemption, pour le terme dou jour St-Mikiel, l'an lxvi, payet v^c royaulz au foer comme dessus de iii^c lxviii l. vii s. vi d.

A Thumas Arcut, rendu que, au command d'eschevins, il avoit payet pour les frés de Martin de Croizettes et de sen fil, en venant querre par ii fois le dairain paiement et pour le rédemption feu le roy Jehan, nostre sire, iiii frans, de lxv s.

A Rifflart, pour iiii los de vin par lui présentés, au

command d'eschevins, le premier venredy devant le jour de Toussains, dairain passet, au fil Martin de Croizettez, venant adonc querre les deniers dairainement payés, à cause de le rédemption feu le roy Jehan, nostre sire, liquelz présens estoit ledit Rifflart oublyés à passer, XVIII gros I estrelin, parmy portage, de X s. VIII d.

Décembre. A Martin de Croizettes, bourghois d'Arras, serghent d'armez du roy, nostre sire, payet en déduction et rabat de IIIm royaulz, que li ville devoit pour le terme dou jour St-Miquiel, l'an LXVI, à cause de le rédemption feu le roy Jehan, nostre sire, dairain trespasset, dont on a cuittance dudit Martin, Vc royaulz d'or, de XXV gros le pièce, contre XXXIIII gros le mouton du roy, ensi que lidis Martin les reçut, val. IIIc LXVII moutons du roy et XXII gros de IIIc LXIIII l. XI s. VIII d.

Pour les frés de Pierre Doupy, cangeur d'Arras, en venant querre ledit paiement, I franc, de XVI s. III d.

1366-67, février. A Rifflart, pour ses gages de II jours, en alant à Arras, séiournant et repairant, porter à Martin de Croizettez les Vc IIIIXX VIII moutons du roy à lui dairainement payés, pour cause de le rédemption feu le roy Jehan, nostre sire, dairainement trespasset, LVI gros.

A Martin de Croizettes, bourghois d'Arras, serghent d'armez du roy, nostre sire, payet par le main de Jehan Amplemus, dit Rifflart, en déduction et rabat des IIIm royaulz, que li ville devoit pour le terme dou jour St-Mikiel, l'an LXVI, à cause de le rédemption feu le roy Jehan, nostre sire, dairainement trespasset, dont on a cuittance, dudit Martin, Vc IIIIXX VIII moutons dou roy, de Vc IIIIXX VIII l.

Avril. As maletotiers dou vin rendu que, au command

d'eschevins, ils avoient payet au clerc Martin de Croizettez pour ses frés, en venant querre le paiement, que li ville doit, à cause de le rédemption feu le roy Jehan, nostre sire, lequel paiement il ne heut mie, II frans, de XXXII s. VIII d.

May. A Rifflart, envoyet à Arras, par III jours, alant, séiournant et repairant, par deviers Martin de Croisettes, porter audit Martin le paiement des VIII^c royauls, dairainement à luy payés en déduction des III^m royauls, que li ville devoit pour le terme dou jour St-Mikiel, l'an LXVI, à cause de le redemption feu le roy Jehan, nostre sire, pour ses gages, I franc pour jour, vallent III francs, de XLVIII s. VI d.

A Martin de Croisettes, bourgois d'Arras, serghent d'armes du roy, nostre sire, payet par les mains de Jehan Amplemus, dit Rifflart, en déduction des III^m royauls, que li ville devoit pour le terme dou jour St-Mikiel, l'an LXVI, à cause de le rédemption feu le roy Jehan, nostre sire, darainement trespasset, dont on a quittance dudit Martin, VIII^c royauls d'or, de XXV gros le pièce, contre XXVIII gros le franc du roy, ensi que lidit Martin les reçut, vallent VII^c XIIII francs dou roy et VIII gros de Flandres. Lesquels frans on accata contre moutons du roy, et en coustèrent les V^c frans XXVIII gros I p. li pièce, contre XXXIIII gros le mouton : et les autres II^c XIIII frans coustèrent XXVIII gros et III vieses mites li pièce, contre le mouton XXXIIII gros. Ensi vallent en somme les VIII^c royauls dessusdis, rapportés à moutons du roy, V^c III^xx XII moutons et VIII gros II esterlins et demy, de V^c III^xx VII l. VI s. V d.

Septembre. A Nicolle le Toillier et Thumas Arcut, envoyés à Arras par II jours, alant, séiournant et repairant

par deviers Martin de Croisettes, porter le parpaie des deniers que li ville devoit, pour cause de le rédemption feu le roy, nostre sire, darrain trespasset, pour le terme de le St-Mikiel, l'an LXVI, pour leurs gages à cascun III s. de gros pour jour, vall. XII s. de gros.

A euls, pour l'amendement dou paiement de V° IIII^xx^ VIII moutons dou roy, fet audit Martin pour le somme de VIII^c^ royauls par les mains Rifflart, et pour ledit paiement parfere, LI s. et VIII gros.

A euls, pour le vin dou clerc ledit Martin, VI gros (1).

Pour fere destuquier et rassir le sierure d'un escring en le trésorie de le ville, quant on quist les quittances de Martin de Croisettes, pour ce que on ne pooit le clef dudit escring trouver, II gros.

A Martin de Croisettes, bourgois d'Arras, sergant d'armes du roy, nostre sire, pour le parpaie dou paiement, que li ville devoit pour le terme de le St-Mikiel, l'an LXVI, à cause de le rédemption feu le roy Jehan, nostre sire, darrain trespasset, payet par les mains de Nicollon le Toillier et de Thumas Artus, IIII° royauls d'or, de XXV gros le pièce, contre XXVIII gros le franc du roy, ensi que li dis Martin les reçut, vallent III° LVII frans dou roy et III gros, de II° IIII^xx^ X l. III s. VII d.

Novembre. A mestre Jehan Pisson, envoyet à Arras, en cest présent mois de novembre, par deviers Martin de Croisettes, pour à lui remonstrer et fere apparoir par les cuittances que li ville a, tant de feu mons. l'abbé de St-Bertin, en St-Omer, comme doudit Martin, que li ville a bien et à

(1) Faire coppyer *le roumant* d'une lettre.

plain payé toute le composition fete, à cause de le rédemption feu le roy Jehan, nostre sire, darrain trespasset : *chest assavoir* XVIIIm *royaus par* VI *ans,* afin que lidis de Croisettes ne heult, ne hait plus cause de riens demander, ne élever ens. se demora lidis Pissons en celi voie par II jours, alant, séiournant et repairant. Pour ses gages I franc par jour, vall. II francs, de XXXII s. VI d.

A Rifflard, envoyet là meismes avoec ledit Pisson, pour plus sceurement lesdites cuittances porter et rapporter avoec les lettres de ledite composition, pour ses gages des II jours dessus dis, XL gros, de XXIII s.

1369, jenvier. A Vredoul, envoyet à Arras par VI jours, à II fois, alant, séiournant et repairant, porter lettres à Martin de Croisettes, les unes faisans mention que lidis Martins venist en se personne querre le moitiet des xvc royaus deus au roy pour composition fete par avant le transport de le ville, et les autres faisans mention que de l'autre moitiet il vausist souffrir dessi au jour de le Candeler prochain, X gros pour jour, vall. LX s. (1).

A Thumas Artut que, au command d'eschevins, il paia à Martin de Croisettes, pour ses gages et frés de venir querre en ceste ville les VIIc L royauls, payés à lui pour le moitiet des xvc royaus, pour composition deus au roy, VI frans, de IX l. XVIII s.

(1) Dès le mois de décembre, on avait demandé du temps, comme le constate ce document. « A Cauillier, pour I messagier apportant à eschevins lettres de par Martin de Croisettes, faisant mention que ce que li ville poet devoir au roy pour composition fete par avant le transport de ledite ville lui fust sattisfyet. Auquel Martin fu rescript que, au XIIIe jour du Noël prochain, on sattisfieroit de le moitiet, XIIII s. »

A Jehan Alavaine, pour IIII los de vin présentés, au command d'eschevins, à Martin de Croisettes, le XIIIIe jour de ces mois de jenvier, quant il vint querre le moitiet du paiement deu au roy, comme dessus est dit, parmi portage, XVIII s. VIII d.

A Martin de Croisettes, sergent d'armes du roy, payet en cest présent mois de jenvier, en déduction de XV^c royauls d'or, que li ville devoit au roy pour composition fete par avant le transport de ledite ville, VII^c L royauls d'or, qui vallent à frans dou roy, comptet XXVIII gros pour le franc contre XXV gros le royal, ensi que li dis Martin les recupt, comme par le cuittance que soubs sen seel on en a appert, VI^c LXIX frans et demy et IIII gros. Vault tout, à XXXIII gros le franc, XI^c IIII l. XVII s. VI d.

1370, avril. A Caulier, pour I messagier, venu en ceste ville de par Martin de Croisettes, ès festes de Pasques, apportant à eschevins et le consel lettres faisant mention que li ville li paiast et envoiast le VII^c L royauls d'or deus au roy, au restant, XII s.

Mai. A Vredoul le messagier, envoyet à Arras par III jours alant, séiournant et repairant, porter de par le ville lettres à Martin de Croisettes, touchans qu'il venist, ou envoiast querre les deniers que, par composition, en temps passet fete au roy, li ville pooit devoir, au restant, X gros pour jour, vall. XXX s.

A Jacqmon de Le Cambe, pour IIII los de vin présentés, au command d'eschevins, à Jehan de Croisettes, fil Martin, le Ve jour de cest mois de may, que, pour recepvoir les deniers au roy deus, au restant, il estoit venus en le ville, parmi portage, XX s. IIII d.

A Martin de Croisettes, sergent d'armes du roy, payet en cest mois de may, pour le parpaie de xv° royauls d'or, que li ville devoit au roy par composition à lui fete paravant le transport de ledite, vii° l royauls d'or, qui vall. à frans dou roy, comptet xxviii gros pour le franc, contre xxv gros le royal, ensi que li dis Martin les recupt, comme par le cuittance que soubz sen seel on en a, appert, vi° lxix frans et demy et iii gros, de xii° v l. vi s.

A Jehan de Croisettes, fil doudit Martin, payet, au command d'eschevins, pour ses frés de, ou nom de sen dit père, venir par pluseurs fois d'Arras en ceste ville, pour avoir ledit paiement, iii frans, de cviii s.

Dépenses pour les otages.

1364 (v. s.), jenvier. As hostages qui sont en Engletière, de par le ville, ii° frans du roy, qui coustèrent viii^xx viii moutons dou roy et xiiii gros, de viii^xx xvi l. xvi s. x d.

En marche : c moutons, de iii^xx xviii l. vi s. viii d.

Mai. As hostages, ii° moutons du roy, de ii° xiii l. xvii s. vi d.

Décembre. As hostages vi^xx moutons dou roy, de vi^xx vi l.

En novembre, Willeaume Maillard et Mikiel de Warenghien, estans pour le ville hostage en Engletière, avaient reçu souz leur gages c moutons dou roy, de iii^xx xviii l. vi s. viii d.

Celui qui porte cette somme recoit xvi gros, de ix s. iii d. (1) et on alloue ii frans de xxxii s. iii d., à leur

(1) Colart Boivin, envoyet de par le ville en Angletière par deviers les

varlet, qui avait apporté d'Engletière lettres as eschevins de par lesdis hostages.

1365, may. As hostages, ii^c moutons dou roy, de ii^c x l.

Juillet. A Willeaume Maillard et à Mikiel de Warenghien, nouviaus hostagez, esleus pour aler en Engletière, pour le ville, au lieu de Pieron de Ponreward et de Jacqmon le Play, délivret et payet, au command d'eschevins, pour leurs frés de y aler, pour mieus fet que laissié et pour le ville eskieuwer de plus grans frés, pour celi cause à cascun xii frans dou roy, vall. xxiiii frans de xxi l. iiii s.

Pour leurs gagez des iii mois prémérains qu'il seront hors, liquelz gage sont d'un mouton dou roy par jour pour euls ii, vall. pour ches premiers iii mois iiii^xx iiii moutons dou roy, de iiii^xx ix l. xvi s. ix d.

A Rifflart, payet, au command comme dessus, pour ses frés d'iceuls nouviaus hostagez mener et présenter oudit lieu, xvi frans, de xiiii l. ii s. viii d.

A lui, payet pour les vies hostagez, dessus nommez despechier et acquiter, en Engletière, de leurs frés, si avant que tenu en sont, ii^c frans dou roy, de viii^xx xviii l. xv s. x d.

A lui, pour sen travail et sallaire de mener en Engletière Willeaume Maillard et Mikiel de Warenghien, là de nouvel envoyés comme hostagez par le ville, x frans de viii l. xvi s. viii d.

A lui, pour le sallaire d'un vallet qui fu en ledite voie avoec lui, ii frans, de xxxv s. iii d.

hostages (son voyage dure xx jours), reçoit v frans dou roy et i lion d'or de xl gros de Flandres, vault tout cxiii s. iiii d.

Au prévost des maressauls, payet pour le cause des hostages I franc, de XVII s. VIII d.

Pour le lettre des hostagez, I franc, de XVII s. VIII d.

A Gillion As Pois, pour l'amendement d'un sien queval, que Rifflart ramena clochant d'Engletière, quant il ramena Jacqmon le Playet et Pieron de Ponreward, qui hostage y avoient esté pour le ville, IIII frans, de LXIIII s.

1367 (v. s.), février. A Colard Boivin, pour I saufconduit pour aler en Engletière, XX gros, de XI s. IIII d.

1368, octobre. Pour I messagier portant pour le ville lettres à Willeaume Maillard, hostage pour le ville, en Engletière, VIII gros, de IIII s. V d.

1369, novembre. A Philippon Vretet, pour I messagier venant de Bruges, aportant à eschevins et le consel lettres de par Willeaume Maillard, hostage pour le ville en Engletière, qui lesdites lettres avoit à Bruges envoyés, afin de les fere aporter et adrechier comme dessus, XII s.

A Caulier, pour I messagier de Douay, aportant lettres à eschevins et le consel de le ville, pour scavoir comment de Willeaume Maillard, hostage pour le ville, en Engletière, on se ordeneroit, parquoy saulablement ledite ville de Douay en peust user pour ses hostages, X s.

1370, avril. A Jehan de le Sauch, pour le fret et pour soing qu'il heut à porter à Bruges IIII^{XX} moutons d'or pour Willeaume Maillard, hostage pour le ville, en Engletière, par devers Jehan Ghoubettre, liquels pour ledit hostage en doibt en Engletière fere finance, se convint ledit de le Sauch par I jour là séiourner, en attendant ledit Goubettre, qui estoit à l'Escluse, liquels de le Sauch fu pour se besoigne, meismes ossi là alans. Donnet pour ce à lui I franc de XXXVI s.

Juin. Envoyé à Willeaume Maillard, hostage, L nobles d'Engletière, de IX^xx l.

Juillet. Pour IIII los de vin, au command d'eschevins, présentez au procureur de Douay, passant parmi ceste ville, portant à Bruges le paiement pour le délivrance de leur hostage, estant en Engletière, parmi portage, XX s. IIII d.

Août. A Jacqmon de le Cambe, envoyet à l'Escluse par III jours, alant, séiournant et répairant, porter de par le ville lettres, afin de avoir nouvelles de Rifflard et de Willeaume Maillard, hostages pour le ville, en Engletière, XXIIII gros pour jour, pour ses gages, vallent LXXII s.

Septembre. Pour IIII los de vin, au command d'eschevins, présentez as hostages de Douay, repairant d'Engletière, le XVe jour de cest mois de septembre, parmi portage, XX s. VIII d. (1).

— On voit dans deux actes, le premier du 22 juillet 1400, et le second du 29 novembre 1401, que les Anglais réclamaient encore la somme de XVI^c mille francs pour la rançon du roy Jehan. (*Pièces inédites sur le règne de Charles VI*, t. I, pp. 184-220, éd. de la Soc. de l'hist. de France.)

De la Fons-Mélicocq.

(1) Archives de l'hôtel de ville de Lille, registres aux comptes.

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES MONNAIES,

XIVe ET XVIe SIÈCLES.

Monnaies diverses, fournies par la ville de Lille pour l'achat des présents faits au roi Jean et au dauphin. — Valeur de l'once d'or en 1355. — Galas municipaux acquittés en carolus.

Dans un précédent article nous avons fait connaître les diverses sommes que la ville de Lille dut payer pour la rançon du roi Jean. Aujourd'hui, nous allons encore demander à ses riches archives les curieux documents qui suivent.

Le premier, tout en nous initiant aux mœurs de l'époque, nous apprend que l'infortuné monarque qui allait être vaincu à Poitiers, avait visité sa bonne ville de Lille, avec le dauphin, peu de temps avant cette défaite à jamais déplorable.

Le second, précieux pour l'histoire des états généraux, nous donne la valeur de l'once d'or, en 1355; alors que, par le troisième, nous apprenons que les galas assez fréquents auxquels avaient droit les bons échevins lillois,

absorbaient chaque année une bonne partie du budget municipal.

1355. A Colart Bacle, de grâce faite à lui, pour ce qu'il osta le fiens dou marquiet contre le venue du roy, XXXIIII s.

A Jehan de Sailly, pour LI grans pissons, parmi I que on prist à Jacqmart de Biaumarez, lezquelz on présenta au roy et à pluseurs autrez signeurs, qui vinrent avoecq lui, VII^XX XI escus d'or, qui valent à XVII s. le pièce, VI^XX VIII l. VII s.

Pour II boes, présentés au roy, LXXVIII escus Phūs, de LXXVIII l.

Pour II thonnes de vin, présentés au roy, IIII^XX escus Phūs, de IIII^XX l.

A Jehan Wetin, pour le paine de li et de ses vallez de acater et de amener ces boes, IIII escus Jehs, de LXVIII s.

A II *ménestreulz ou cloquier et en le halle, quant li roys fu chi,* III escus de LI s.

A Riffart, pour XXVIII *los de vin de S. Jehan* bus en le halle, quant li roys y fu, LXV s. IIII d.

Pour VI livrez de *dragie* adont, de XIII gros le lib., valurent LXX s.

As vallés des signeurs des requestes, donné en courtoisie, III escus de LI s.

Pour les despens des soumiers et des keus du roy, quant il vinrent chi, XXI s.

A I essanson dou roy, donné en courtoisie, I escu de XVII s.

Pour II thonnelés pour présenter le vin au roy, V s.

Pour ramonner le halle devant et derrière, et pour ramons, III s.

Pour le portage des pissons présentés au duc de Bourbon, au connestable, à mons. Jehan d'Artois et à mons. Simon de Buissi, VIII s.

Pour LV buires pour faire présens, XVIII s. IIII d.

Pour I vallet qui requella pluseurs des pos de le ville et ramena en le halle, IIII s.

Pour le louwage dou drap que on tendi en le halle, quant li rois y fu, I escut de XVII s.

Pour les despens des vallez de le ville qui megnièrent ensaule les jours que li rois fu chi, LXV s.

A Henri Le Lormier, pour les huissiers du roy à werghe et sans werghe donné II escus Phūs et II Jehs, de LXXIIII s.

A lui, pour le messagier du roy, I escut de XVII s.

Pour les frais fais pour une nacielle, lau on mist les pissons que on présenta au roy, payet pour tout, parmi I escut pour le frait des boes, qui furent en le ville dou venredi jusques au mardi, XV escus et demye, de XIII l. III s. VI d.

Pour VI vallés qui aportèrent les pissons en le nef, VI s.

Aux LII arbalestriers et aux connestables, qui wetièrent pendant II jours et I nuit, quant li roys fu chi, XXIII escus et demi, qui valent à XVII s. le pièce, XIX l. XIX s. VI d., parmi XXII gros d'amendement qu'il eurent pour le cange de le monnoie.

Pour XXXI arbalestriers et les II connestables, qui doublent, mis *as espringhalles de le ville,* quant li rois ala vir les fortereces, donné à cascun II gros, valent, parmi III gros et demy d'amendement, III escus XIII gros et demy, de LXII s. VI d.

1355 (v. st.). A Jacqmon Denis et maistre Jehan des Lois, envoyés par devers le roy, no sire, au mi quaresme, que li

rois avoit mandé ses villes : si furent en chemin et à Amiens ensaule, et, en revenant, Jacqmon à Lille, et, en alant, maistre Jehan à Paris pour autres besongnes, par XI jours, pour leur despens de bouche et de cevaulz en ces XI jours, parmi I disner qu'il donnèrent à Amiens as signeurs de Tournay et de Douay, qui leur avoient donnet à disner, XXIII l. II s. X d.

A Jehan de Villers pour I messagier du roy, qui aporta lettrez à eschevins pour aler à Paris au mi quaresme, XIIII s.

A Jacqmon Denis et maistre Jehan des Lois, envoyés à Paris, quant li roys manda ses boines villes, et, pour poursuiwir autrez besongnes et lettrez, pour leur despens par XVII jours à IIII kevaus et V personnes, parmi le messagier, parmi I disner qu'il donnèrent à signeūrs de Tournay et de Douay, et, parmi II cartrez atendre al audience et le salaire dou messagier, XLI l. V s. VIII d.

A Vredoul, envoyet à Paris, pour porter lettrez au roy et pour atendre et raporter II chartres pour le ville par XIIII jours, payet, parmi V blanques mailles pour une boiste, III l. V s. VIII d.

Pour courtoisie as frères meneurs de Paris, ensi que les autres villes fisent, I onche d'or de XIII s. VI d.

1546. A L'EMPEREUR.

Supplient, en remonstrant humblement, les mayeur, eschevins et conseil de votre ville de Lille, que, de toutte anchiennetté et observance, a esté usé et acoustumé de passer à la charge de vostreditte ville aucunes despenses et sommes de deniers pour les disners ès certains jours pour ce ordonnez et usitez ausdis supplians et leurs prédéces-

seurs; et, à ces fins, y avoit anchiennement quelque tax, mais obstant la chiereté des vivres, et multiplicacions des affaires de laditte loy augmentant de plus en plus, n'a esté, et n'est possible que leditte tax y puist furnir. A ceste cause est besoing l'accroistre de ce que lesdis supplians requièrent, en la fourme et manière qui s'ensieut : assavoir, pour les disners ordinaires qui se font chescun lundy, jour de plais, et le premier vendredy du mois, par chescun mois à la somme de cinquante florins carolus : item, pour le lundy, que l'on dist *parjuré*, la somme de XVIII florins carolus, actendu que laditte loy est nombre de XXXIX personnes. Item, pour le disner de la procession de laditte ville, ausquelz sont aussy invitez les gens d'auctorité, et prélatz qu'ilz se treuvent en laditte ville, et ceulx de l'église qu'ilz servent à laditte procession, la somme de cent carolus d'or. Item, pour le disner de la feste dudit Lille, cincquante carolus d'or. Item, pour coelle (collation) de la Toussains, que les commissaires à renouveller laditte loy et les président et gens de voz comptes à Lille, ont acoustumé y comparoir, cent carolus. Item, pour le jour dudit Toussains, que laditte loy se renouvelle, où sont lesdis commissaires, l'anchienne loy et nouveaulx eschevins, samblable somme de C carolus; et, pour le disner des *huit hommes* qu'ilz servent sans gaiges, la somme de trente-six carolus, aussy pour trois disners, qui se font aux maisons de relligion, en quaresme, pour accompaignier les prédicateurs, et leur recommander ladite ville et les poures d'icelle, XXXVIII florins carolus (1). Et, pour chescune fois que exécutions de

(1) On a effacé XXXVI fl.

mort se fait d'aucuns criminelz, obstant que l'on y est tart empeschié, XII carolus d'or. Et, sur ce faire despechier voz lettres pattentes, et mandé par icelles ausdis de voz comptes de passer et allouer laditte despense aux comptes de vostre-ditte ville. Sy ferez bien, et prieront lesdis supplians pour vostre prospérité.

Ainsy soubzscript. Collacion faicte aux originaulx mises en la liache des lettres remises commenchant en janvier XV^c^ et quarante-six (v. st.), par moy,

Ainsy signé A. WEDDELIN [1].

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

[1] Reg. aux comptes, fol. XIIII^XX XVII r° et v°.

POIDS DE TABLE DE TOULOUSE.

Lettre de M. P.-E. Thomas, *avocat, à Rouen, à* M. Renier Chalon, *président de la* Société de la Numismatique belge.

Monsieur,

Vous avez publié dans votre estimable recueil, il y a quelques années, une savante Notice sur un demi-quarteron de la livre toulousaine, estimée par M. Doursther, à 407,09 grammes.

Un autre monument de la même nature étant tombé entre mes mains, j'ai pensé que la description en pourrait offrir quelque intérêt à vos lecteurs. Bien que revêtue, en effet, des mêmes types monumentaux un peu plus détaillés, cette nouvelle fraction pondérale révèle une unité de valeur essentiellement différente, fait assez naturel d'ailleurs, car, précieuse conquête de notre siècle, l'uniformité des poids n'existait nulle part antérieurement, la diversité était la règle. Sous la double influence d'intérêts frauduleux et de mesquines rivalités, les usages locaux en ce genre variaient à l'infini, non-seulement de province à province et de ville à ville, mais fréquemment encore dans l'en-

ceinte de la même cité, témoin le quart de livre dont je joins ici les empreintes exactes.

Av. ✠ CART DE LIURA. Dans un grènetis concentrique à la légende, le Château-Narbonnais, forteresse la plus importante du Languedoc, au xve siècle.

Rev. ✠ LAN MIEL CCCC : L : (l'an 1450). Dans un grènetis, le portail de l'église abbatiale de Saint-Sernin, dont la croix du clocher coupe la légende circulaire.

Pièce en cuivre jaune coulé, à reliefs très-saillants et peu altérés, mais légèrement entaillée d'un côté, sur la tranche. Poids actuel, 88.26 grammes.

Ayant consulté vainement les principaux ouvrages sur la matière, je conservais peu d'espoir de découvrir l'origine et la valeur théorique de ce poids, lorsqu'un heureux hasard me mit enfin sur la voie.

Au commencement du xviie siècle, un jurisconsulte toulousain stigmatisait en termes quelque peu barbares (mais si instructifs que vous me pardonnerez de les transcrire sans lacunes, malgré l'étendue de cette philippique),

la composition hétérogène d'une livre dont il signale ainsi l'usage légal et l'abus, en concurrence avec d'autres : « ... et y a marchands que (qui) tiennent *poids de table* « qu'est (qui est) la livre romaine de douze onces, et poids « de marc qu'est la livre françoise de seize onces, chose « pernicieuse. Unde pondus et pondus, mensura et men- « sura abominabile est apud Deum. Ni n'est permis à « mesme ville tenir poids et mesures différentes de mesmes « choses pour frauder les acheteurs qui les ignorent et « n'en savent la diversité, sans toucher la livre de la chair « de veau, bœuf et mouton que (qui) se vend ès boucheries « pesant trois livres françoises, ou quatre romaines : ni aux « apotiquaires, ès quels est tant seulement permis tenir « *poids de table* pour les médicaments : les orphèvres ni « les changeurs ne doivent non plus tenir diversité de « marcs ou autres poids que ceux des ordonnances, à peine « de faux.... [1] »

De ces observations émanant d'une autorité qu'on peut dire infaillible sur ce sujet particulier, il résulte que (trompés peut-être par des changements opérés dans le courant du siècle dernier), les métrologues, pour la plupart au moins, ont commis à la fois une omission et une erreur relativement aux anciens poids de Toulouse : une omission, en n'attribuant à cette ville qu'une seule livre évaluée par eux de 407 à 416 grammes ; une erreur, en donnant le nom de *poids de table* à cette livre, que

[1] *Observations des coustumes de Tholose, conférées au droict romain et coustumier de France*, par M. François François (*sic*), Tholosain, lieutenant particulier en l'auditoire de la ville et viguerie dudit Tholose. Lyon, M. D. XV, in-4°, p, 782.

M. Saigey dit avoir été composée de seize onces euboïques [1], tandis que don. Vasquez Queipo prétend, au contraire, que, de douze onces dans le principe, elle fut, après Charlemagne, divisée en quatorze onces faibles de la livre carlovingienne ou d'une mine bosphorique dont il fixe le poids à 371 grammes [2].

Cette unité pondérale très-répandue en Europe est une reproduction plus ou moins fidèle de l'antique mine de l'Irak. Elle diffère donc sous tous les rapports du vrai *poids de table,* livre de douze onces, d'origine mixte et relativement moderne.

Quant au titre caractéristique donné à notre livre pseudo-romaine, j'incline à croire qu'il dérive d'un ameublement particulier aux pharmacies dans le moyen âge.

Mais revenons au fond de la question : ici surgit pour nous une incertitude que le docte lieutenant viguier de Toulouse n'a pas jugé à propos de prévenir, soit par un motif que j'indiquerai bientôt, soit par la raison, excellente sans doute pour ses concitoyens et administrés, qu'il est superflu d'expliquer ce que *tout le monde* sait. De là tant de regrettables lacunes dans nos connaissances historiques. Égoïsme incurable de l'humanité, nous agissons de même.

Nous venons de voir que le *poids de table* était composé de douze onces *du poids de marc qu'est la livre françoise de seize onces.* Ces termes excluent bien les onces romaines, mais ils ne désignent pas, *privativement,* une espèce d'once française; car, malgré les prohibitions édic-

(1) *Traité de métrologie,* p. 146.

(2) *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples,* t. I, pp. 354 et 356, et t. II, p. 436.

tées dès le règne de Henri II, les livres de seize onces étaient certainement assez nombreuses en 1615, puisqu'à la fin du siècle dernier il en existait encore au moins sept, dont le poids variait de 520 à 475.7 grammes, suivant M. Saigey [1].

L'objurgation du savant commentateur des *coustumes de Tholose* s'applique évidemment d'ailleurs à un état de choses consacré par l'usage : force nous est donc de remonter plus haut dans le passé pour y chercher des éclaircissements sur ce point décisif.

Au VIIIe siècle, les Arabes (nommés alors Sarrasins), envahissant le Languedoc, y avaient semé les germes d'une inextricable confusion, en faussant toutes les traditions stathmiques par l'emploi bizarre de plusieurs formules et éléments pondéraux du même nom, sur la valeur desquels ils ne s'accordaient pas eux-mêmes.

De ce chaos, véritable *plaga barbarorum*, naquirent, vers la fin du XIe siècle, de nouveaux poids *franco-arabes* érigés en unités sous le nom de marc, mais, en réalité, *bes* d'autant de livres pseudo-romaines de douze onces, qui, plus tard, furent généralement portées à seize, en doublant le marc, à l'imitation des Arabes dont deux *chekys* formaient le *rotl*.

Notre quart de livre toulousain ne concorde avec pareille fraction d'aucune des livres hybrides, aux poids de Troyes, Limoges, Tours ou La Rochelle, dont l'usage était le plus répandu; mais il en existait d'autres moins connues et l'une de ces dernières livres répondra mieux au but de nos

[1] *Traité de métrologie ancienne et moderne*, p. 147.

recherches. La valeur de son marc est ainsi déterminée dans un acte daté de juin 1309, par lequel Jacques, roi d'Aragon, s'oblige à payer au roi de Majorque, 160,000 tournois d'argent « Sancti Ludovici bonæ memoriæ regis « Franciæ, de lege XI denariorum et oboli, quorum Turo- « nensium 57 minus tertia parte unius (c'est-à-dire 56 ²/₃) « ponderant unam marcham ad pensum Monspesulii » (¹).

Le titre de *onze deniers et obole* indique clairement qu'il s'agit ici des *gros* tournois : Or, à la taille de 58 au marc de Troyes et de Paris (4,608 grains = 244.75 grammes), ainsi que M. Natalis de Wailly a parfaitement achevé de le démontrer (²), le poids théorique du gros tournois de saint Louis était de 4.2198 grammes.

Cette valeur multipliée pas 56 ²/₃ porte le marc de Montpellier à 239.12 grammes; sa livre de douze onces pesait, par conséquent, 358.68 grammes dont le quart 89.67 grammes n'excède que de 1.41 grammes le poids actuel du *art de livra* de l'an 1450.

Eût-on donc, à cette époque de troubles, rigoureusement observé les règlements, ce qui est au moins douteux, un aussi léger déficit sur le poids légal se justifierait suffisamment par le frai et par la petite entaille faite à la tranche de notre quart de livre.

Mais, sauf la proximité des deux villes, rien jusqu'ici ne fait entrevoir comment une livre *ad pensum Monspesulii* avait pu conquérir droit de cité à Toulouse.

Des documents authentiques m'aideront encore à lever cette dernière et sérieuse objection.

(¹) Le Blanc, édition de Paris, pp. xlii et 190.

(²) *Recherches sur le système monétaire de saint Louis.*

Les poids et mesures de Montpellier avaient, à la fin du xve siècle, acquis une telle prédominance dans les lieux circonvoisins, qu'en juillet 1501, Louis XII, « à la supplication des trois estats du Languedoc » (est-il dit dans les lettres patentes données à Lyon), prescrivit l'usage *exclusif* de ces poids et mesures dans toute l'étendue de la province [1].

Bien qu'enregistrée au parlement de Toulouse, cette ordonnance demeura sans exécution, par l'opposition persistante des capitouls, dont elle froissait et les habitudes variées et l'orgueil, en leur imposant une uniformité si flatteuse pour la ville rivale qui n'occupait que le second rang dans les états généraux du Languedoc. Cette dernière considération, toute puissante alors, fut peut-être le principal motif de la lacune que j'ai signalée plus haut dans le commentaire généralement prolixe du jurisconsulte et fonctionnaire toulousain. L'enregistrement des lettres patentes de Louis XII le mettant dans l'impuissance de poursuivre la répression de l'emploi du *poids de table* par les marchands, il dut ainsi se borner à protester, en lançant contre eux un virulent anathème.

Au surplus, quoi qu'il en puisse être de cette conjecture, si l'on tient compte de la lenteur séculaire avec laquelle les coutumes atteignent un tel degré de puissance, l'initiative unanime des états généraux de la province prouve suffisamment, ce me semble, l'usage invétéré, même à Toulouse, des poids de Montpellier dont le capitoul de la jalouse mé-

(1) *Voy.* l'*Histoire générale du Languedoc* (par dom Vaissette). Paris, 1745, in-fol., t. V, p. 94.

tropole du haut Languedoc, attaquant l'ordonnance de 1501 dans l'assemblée des états, tenue en décembre 1504, ne repoussait que l'emploi obligatoire, à l'exclusion de tous autres.

De l'ensemble de ces faits je crois donc pouvoir conclure qu'au xve siècle et, selon toute apparence, peu après la création du *poids de table* vers le xie, ce poids, à Toulouse comme à Montpellier (sinon dans tout le Languedoc), fut une livre pseudo-romaine de douze onces équivalant à 358.68 grammes.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'assurance de ma haute considération.

P.-E. Thomas, *avocat.*

Rouen, le 19 août 1864.

MÉLANGES.

M. A. de Longpérier a lu, récemment, à l'Académie des Inscriptions, une *note sur deux monnaies de plomb trouvées au Mont-Berny*. L'une de ces pièces offre pour type un rameau entouré d'un nom de peuple : MEDIOL(*anensium*), et, au revers, deux divinités, Jupiter et Vénus-Céleste. La seconde, de plus petit module, présente, d'un côté, Hercule et la Fortune, accompagnés d'une tête de taureau et des lettres C. M., de l'autre, l'inscription MEDL.

M. de Longpérier rapproche ces deux pièces de celles qu'il a précédemment publiées, avec les légendes : ALISIENS(*ium*) et PERTE(*nsium*), Alise-Sainte-Reine et Perthes, près de Vitry-le-Français. Il en conclut que ces pièces de plomb sont des *monnaies locales*, en usage dans la Gaule, au IIIe siècle, et que le *Mediolanum* des pièces du Mont-Berny ne peut être que la localité anonyme et si riche en débris antiques qu'on trouve au S.-E. de la forêt de Compiègne. « A quelles causes faut-il attribuer l'origine « de ce monnayage, ajoute l'auteur, c'est ce que je ne « saurais dire. Mais dans un temps où les recherches « archéologiques sont si actives, il est bien permis, lors- « qu'on soulève une question de cette nature, d'en attendre « une prompte solution. » Nous appelons l'attention des lecteurs de la Revue sur ces pièces de plomb dont, peut-être, des exemplaires gisent ignorés dans leurs tiroirs aux rebuts.

R. Ch.

Le numéro double, 29 et 30, du *Numismate*, de M. Hoffman, commence par un article *sur*, ou plutôt *contre* les ouvrages qui ont la prétention de fixer la valeur vénale des médailles. Cet article très-curieux, signé A. B. (Anatole de Barthélemy ?), tend à prouver que les tarifs de Mionnet, Cohen, Riccio et autres, ne servent, le plus souvent, qu'à gêner le commerce honnête des médailles ou à mystifier les amateurs. « Pour ne citer qu'un seul des « inconvénients de ces prétendus documents officiels, nous « mentionnerons la pratique de certains marchands qui « achètent des monnaies romaines, par le moyen de « Mionnet, dont les prix sont si insuffisants, et qui les « revendent, sur l'autorité du livre de M. Cohen, dont les « estimations sont généralement beaucoup trop élevées. » Sans doute, Monsieur A. B., mais acheter à bon marché et vendre le plus cher possible, n'est-ce pas là la règle de tout commerce? Le trafic des médailles n'y échappe pas plus que celui du sucre et du café. C'est aux acheteurs à se garer.

R. Ch.

Le n° X des *Münzstudien*, du docteur Grote, est rempli, en entier, par la première partie d'une Histoire numismatique d'Osnabruck, au moyen âge. Ce travail, qui sera continué, est accompagné de sept planches lithographiées.

R. Ch.

The coins of the ancient Britons, arranged and described by John Evans, F. S. A., F. G. S., honorary secretary of the numismatic Society of London; and engraved, by F.-W. Fairholt, F. S. A. London, J. Russell Smith, 36, Soho square, 1864, in-8°, xi et 416 pages, avec 26 planches.

Parmi les ouvrages les plus considérables qui aient paru sur la numismatique, dans le courant de la présente année, le travail de MM. John Evans et Russell Smith doit, certes, occuper l'un des premiers rangs. Ces messieurs ont fait pour l'Angleterre, ce que MM. de Saulcy et Robert font actuellement pour la France, ou, plus exactement, pour la Gaule. Résumé consciencieux de tout ce qui avait été publié antérieurement sur le monnayage des anciens Bretons, leur livre est complété par les recherches personnelles de M. Evans, qui discute à nouveau et avec l'autorité de sa science, bien connue, l'origine et les attributions souvent contestées de ces monnaies énigmatiques. Nous ne répondrons pas, toutefois, qu'un certain nombre de ces pièces qu'il donne à l'Angleterre, ne soient revendiquées pour la Gaule, par MM. Robert et de Saulcy; par exemple, ces monnaies d'or unifaces au cheval disloqué, qu'on trouve si fréquemment dans le nord de la France et qui sont éparpillées sur le sol de notre Belgique.

R. Ch.

Le savant conservateur du musée de Leyde, M. P.-O. Vander Chijs, continue à publier, dans le *Leydsche Cou-*

rant, la liste des monnaies et médailles dont de généreux donateurs enrichissent le cabinet si bien confié à ses soins. De notre côté, nous ne cesserons de répéter combien il est à désirer que la bibliothèque royale de Bruxelles suive ce bon exemple. Que de personnes seraient flattées de se voir mentionnées au *Moniteur!* Il est bien rare qu'un appel à la vanité reste sans réponse.

R. Ch.

Le n° 4 (juillet et août) de la *Revue numismatique française,* se compose des articles suivants :

1° *Attribution d'une monnaie inédite à Serpa* (*Espagne Ultérieure*), par M. Zobel de Zangroniz, 12 pages et une vignette.

2° *Lettre à M. A. de L., sur la numismatique gauloise. Tasgèce, roi des Carnutes,* par M. F. de Saulcy (vignettes), 5 pages.

3° *Remarques sur les monnaies d'argent de l'île de Rhodes et sur celles de bronze d'Amphipolis,* par M. F. Bompois, 10 pages.

4° *Quincussis de bronze, en forme carrée, par* M. le duc de Blacas, 4 pages et 2 planches.

Cette étonnante pièce, dont l'auteur garantit l'authenticité, n'a pas moins de 16 centimètres de longueur sur 9 de largeur, et pèse 1,489 grammes. On y voit, d'un côté, une épée nue, avec la garde en forme de ᔕ, et la poignée terminée en tête de bélier ; de l'autre, la légende : N ROMANOM, et un objet singulier, fort ressemblant à un doigt de gant fâné, recoquillé, qui doit être, dit-on, le fourreau de l'épée.

5° *Deux bulles de plomb, byzantines,* par M. F. Lenormant, 7 pages et une planche.

6° *Monnaies inédites des croisades,* par M. de Vogué, 19 pages et 2 planches.

Matériaux utiles, et dont M. de Saulcy devra faire usage dans sa seconde édition — qu'on nous fait espérer — de la *Numismatique des croisades.* Ce travail magistral a paru, il y a bientôt vingt ans, et, depuis lors, que de découvertes n'a-t-on pas dû faire, grâce aux relations toujours plus fréquentes de l'Europe occidentale avec la Grèce, la Syrie, la Palestine !

7° *Des monnaies frappées en Sicile, au* XIIIe *siècle, par les suzerains de Provence* (2e article), par M. L. Blancard, 23 pages.

8° *Méreaux de l'église de Vienne, en Dauphiné* (vignettes), par M. le baron de Koehne, 5 pages.

9° *Monnaies des marquis d'Incisa* (vignette), par M. le baron de Pfaffenhoffen, 6 pages.

On ne connaissait que deux monnaies des marquis d'Incisa, l'une appartenant au comte Eugène Rasponi, de Ravenne, l'autre à la collection privée du roi de Sardaigne. La pièce décrite par M. de Pfaffenhoffen et qui fait maintenant partie du médaillier de S. A. S. le prince de Furstenberg, est une imitation servile des *matapans* de Venise et de Servie, aux deux figures de bout. La légende : MONET AC MCH, signifie MONET*a* AC*ise* MARCH*ionum*, ou MARCH*ionis*. L'auteur pense qu'elle doit être à peu près contemporaine des matapans que Théodore Ier, marquis de Montferrat et voisin des marquis d'Incisa, faisait forger dans les premières années du XIVe siècle.

R. Ch.

M. Antonio Salinas réunit les matériaux pour une monographie des sceaux byzantins. Il prie MM. les amateurs de lui faire connaître les pièces de ce genre qu'ils posséderaient dans leurs collections. On peut adresser ces renseignements chez MM. Rollin et Feuardent, rue Vivienne, 12, à Paris, ou chez l'un des directeurs de la *Revue belge*, à Bruxelles.

R. Ch.

L'un de nos associés étrangers, M. Faustin Poey d'Avant, auteur de plusieurs ouvrages de numismatique, est décédé à Fontenay, le 3 juillet, à l'âge de 72 ans.

R. Ch.

De munten van Nederlansch Indië, beschreven en afgebeeld door E. Netscher en M. J.-A. Vander Chijs. Batavia, Lange et Co. 1863, in-4°, xii et 230 pages, avec 33 planches.

Ce beau volume, publié par la Société des arts et des sciences, de Batavia, vient compléter le monument numismatique élevé aux provinces des Pays-Bas, par M. Vander Chijs père. Comme son titre l'indique, il donne l'histoire et la description des monnaies frappées dans ou pour les colonies hollandaises, jusqu'à nos jours. On y trouve aussi les monnaies nationales, frappées par les indigènes, pendant la période indoue et sous l'influence mahométane, ainsi que les nombreuses pièces *chinoisiformes*, faites

à Java, Bantam, Chéribon, Palembang, Banka, Sambas, etc., etc.

R. Ch.

Vincenzo Lazari. Commemoratione di Nicolò Barozzi (letta nell'adunanza del 14 di aprile 1864 dell' ateneo di Venezia). Venezia, tipografia del commercio impr., 1864, in-8°, 38 pages.

Nouveau témoignage des regrets unanimes que la perte de Lazari a causée en Italie. M. Nicolo Barozzi raconte, avec l'enthousiasme de l'admiration la plus vive et la plus sincère, cette vie si bien, si glorieusement remplie, mais par malheur, trop courte. Il donne, à la suite, un renseignement précieux pour la bibliographie, la liste complète des ouvrages, mémoires et opuscules de Lazari, au nombre de cinquante-quatre.

R. Ch.

Macagno et Pomponesco. Imitations de diverses monnaies suisses. Zurich, 1864, in-8°, 6 pages et une planche.

On sait que la plupart des seigneurs de la haute Italie, qui possédaient des fiefs d'Empire, avaient obtenu, au XVIe et au XVIIe siècle, le droit de battre monnaie dans leurs domaines. On sait aussi qu'ils avaient fait de ce droit un scandaleux abus, en contrefaisant et en falsifiant les monnaies étrangères. Les pays voisins, la Suisse surtout, qui leur était contigüe, eurent le plus à se plaindre de cette

coupable industrie. M. Morel-Fatio, auteur de la notice dont nous venons de transcrire le titre, s'est déjà occupé, à diverses reprises, de ces imitations des monnaies de son pays. Les trois pièces qu'il décrit, cette fois, sont : 1° une contrefaçon des *Dicken* de Lucerne, faite par Jacques Mandelli, comte de Macagno, en 1623 ; 2° deux monnaies génevoises imitées par Jules-César Gonzague, seigneur d'une petite localité du nom de Pomponesco, qui fut érigée en comté, en 1593.

M. Morel-Fatio termine son mémoire, en priant, de nouveau, les amateurs de lui communiquer les pièces de ce genre, souvent reléguées parmi les incertaines, qui se trouveraient dans leurs collections.

R. Ch.

Beschreibung der in der Schweiz aufgefundenen gallischen Münzen, Von Dr H. Meyer, Director des Münzkabinets. Mit drei tafeln. Zürich, 1863, in-4°, 37 pages et 3 planches.

La savant mémoire du docteur Meyer sur les monnaies gauloises trouvées en Suisse fait partie des publications de la Société des antiquaires de Zurich. L'auteur décrit et reproduit par la gravure 151 pièces différentes ; il les explique et les classe avec une grande sagacité. Les monnaies gauloises, jadis si dédaignées et reléguées dans les rebuts, sont aujourd'hui fort à la mode. Elles doivent surtout cette faveur à l'ardeur et à la persévérance avec lesquelles M. le sénateur de Saulcy les recherche pour son incomparable collection et pour la confection du grand

ouvrage auquel il travaille, depuis plusieurs années, en collaboration de M. Ch. Robert. Parmi les *curiosités* que décrit M. Meyer, on remarquera une chose unique et d'une valeur inappréciable : un *coin gaulois*, trouvé par M. Caspari, conservateur du Musée d'Avenches, dans la terre qui avoisine l'amphithéâtre romain de cette ville. Ce coin est formé d'un cylindre de fer de 42 millimètres de diamètre et de 16 millimètres d'épaisseur, taillé en biseau du côté supérieur, et dans lequel est encastré un disque de bronze, portant en creux la tête d'Apollon des statères gaulois imités de ceux de Philippe de Macédoine.

Ce coin de bronze probablement très-dur était sans doute coulé en moule, puis repassé et poli au touret. Il ne pouvait servir que pour forger la monnaie à chaud, et sa durée ne devait pas être très-longue. C'est un monument des plus précieux de l'ancienne industrie gauloise et digne de faire envie aux musées des grandes capitales.

R. Ch.

M. le docteur Elberling continue la publication du catalogue des plus remarquables pièces de sa belle collection de monnaies romaines. La seconde partie de ce catalogue, comprenant les pièces impériales, depuis Auguste jusqu'à Nerva, remplit 42 pages du XIX° volume des *Publications de la Société historique de Luxembourg*, et est accompagnée de 2 planches, très-bien gravées, représentant 46 médailles que M. Cohen n'a pas décrites.

R. Ch.

Le n° XIV, nouvelle série de la Revue numismatique anglaise contient les mémoires suivants :

1° Les monnaies de cuivre de la ligue Achéenne, par l'honorable J. Leicester Warren, 20 pages et 3 planches.

2° Bijoux d'or gaulois et monnaies gauloises trouvés ensemble à Frasnes (Belgique), par M. John Evans, Esq., 6 pages et une planche.

3° Sur le type du premier monnayage anglo-irlandais, par M. Aquilla Smith, Esq., 13 pages et vignettes dans le texte.

4° Anciens poids de l'Inde (*suite*), par M. E. Thomas, Esq., 20 pages.

5° *Milling* not *marking*, by John Williams, Esq., 11 pages.

Réponse à l'article de M. E.-J. Powell, inséré dans le numéro précédent. M. Williams veut conserver le mot *Milling, Milled,* pour dire cordonné, marqué sur la tranche. La meilleure raison qu'il allègue, c'est que ce mot est en usage depuis deux siècles, et qu'en définitive, c'est l'usage qui fait et défait les langues, en dépit des étymologistes, des puristes et des grammairiens.

6° Tokens du comté de Kent au xviie siècle (*suite*), par M. H.-W. Rolfe, Esq., 10 pages et une planche.

7° Publications nouvelles sur la numismatique. — Mélanges, 13 pages.

R. Ch.

La Revue numismatique de Londres (*the Numismatic chronicle and journal of the numismatic society*) contient,

dans le numéro de septembre 1864 (le 15e de la nouvelle série), les articles suivants :

1° Médailles des Ptolemées (*suite*), par R. Stuart Poole, Esq., 16 pages et 2 planches.

2° Remarques sur quelques monnaies juives et sur quelques pièces inédites de la Phénicie, de la Judée, etc., etc., par le rév. H.-C. Reichardt, 17 pages et nombreuses vignettes dans le texte.

Addition importante au récent ouvrage de M. F.-W. Madden sur la numismatique judaïque. L'auteur repousse également l'idée émise par M. de Saulcy, de faire remonter au règne d'Alexandre le Grand, les sicles d'argent des années I à III. Ces pièces, dit l'auteur, rappellent, par leur style et leur poids, l'époque de l'émancipation des Juifs, sous Antiochus VII. (143 avant J.-C.)

3° Le type du premier Ethelstan, par le rév. Assheton Pownall, 4 pages et une vignette.

4° Médailles de la Bactriane, par E. Thomas, Esq., 19 pages et une planche.

Le numéro de novembre 1863, contenait un article de M. Thomas sur l'alphabet bactrien, qui doit servir d'introduction au savant mémoire ci-dessus.

5° Publications récentes sur la numismatique et Mélanges.

La *Revue* nous apprend que la nouvelle Société numismatique de Manchester vient de mettre au jour le premier cahier de ses *Procedings,* petit in-4°, de 20 pages, sur papier teinté. Ce premier numéro se compose d'une histoire numismatique de l'île de Man, par M. le Dr Ch. Clay, président de

la Société. Une planche photographiée accompagne ce mémoire.

R. Ch.

Catalogue d'une collection de monnaies royales de France, avec les prix de vente de chaque numéro. Paris, chez Rollin et Feuardent, antiquaires, 12, rue Vivienne, 1864, petit format, 144 pages.

Ce catalogue, relativement moins important que celui des monnaies grecques, publié précédemment, se compose, en majeure partie, de ce qui restait à MM. Rollin et Feuardent de la célèbre collection Rousseau. On y remarque cependant une suite unique et incomparablement belle, de pièces d'essai faites sous Louis-Philippe, la république et le nouvel empire. Ces monnaies, d'un choix irréprochable, sont conservées dans des écrins.

La couverture de ce volume annonce, comme ayant paru, un catalogue de *médailles gauloises,* que nous n'avons pas vu.

R. Ch.

SOCIETÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 19 novembre 1864.

Présents : MM. R. Chalon, *président ;* Dr Dugniolle, *vice-président ;* Herri De Cocqueau, *contrôleur ;* Guioth, *bibliothécaire ;* Vanden Broeck, *trésorier,* et Cam. Picqué, *secrétaire.*

Sur la proposition de M. R. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré à M. le Dr Elberling, à Luxembourg.

Le président communique verbalement diverses observations qu'il a reçues d'un membre de la Société, sur la rédaction du procès-verbal de la dernière assemblée générale, ou plutôt sur l'extrait de ce procès-verbal, inséré dans le n° 3 de la *Revue.*

Les membres du Bureau, après avoir fait appel à leurs souvenirs et après avoir pris connaissance du procès-verbal, déclarent, à l'unanimité, que ces observations ne leur paraissent pas fondées. Elles pourront, au surplus, être reproduites par leur auteur, dans la prochaine assemblée générale, lors de la lecture du dit procès-verbal.

Le Secrétaire, Cam. Picqué.

Le Président, R. Chalon.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE

AU 1er DÉCEMBRE 1864.

MEMBRES HONORAIRES [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Yong-Akerman (John), secrétaire de la Société des antiquaires de Londres	4 juillet 1841.
De Longpérier (Adrien), membre de l'Institut de France, etc	—
De Saulcy (Frédéric), sénateur, membre de l'Institut de France, etc	—
De Koehne (S. E. le commandeur Bon), conseiller d'État actuel, directeur du bureau héraldique, etc, à Saint-Pétersbourg	—
Lee (le docteur John), ancien président de la Société numismatique de Londres	—
Thomsen (le chevalier), directeur des musées royaux, à Copenhague	—
Vander Chijs (P.-O.), professeur à l'université de Leyde, etc	—
De Schulthess-Rechberg (le chevalier), colonel, à Vienne	20 septembre 1846.
De Pfaffenhoffen (le baron), chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Donaueschingen.	—

[1] Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
De Meyer (le docteur), conservateur du cabinet des médailles, à Zurich.....	20 septembre 1846.
Meyer (J.-F.-G.), conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye.....	—
Promis (le chevalier **Dominique**), conservateur des musées royaux, etc., à Turin.....	—
De la Saussaye (L.), ex-directeur de la *Revue numismatique*, recteur de l'Académie de Lyon...	—
Sabatier (J.), membre de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, à Paris.....	4 mars 1849.
Castellanos (don **Basilio Sebastian**), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid..	6 juillet 1851.
Fustagueras y Fuster (don **Jaime**), archéologue, à Barcelone.....	—
De Bernabé (don **Ramon Polo**), président du séminaire de Sarragosse.....	—
Dirks (J.), avocat, à Leeuwarde, membre des états généraux et de l'Académie royale des Pays-Bas.....	—
Hildebrand (B.-E.), conservateur du musée des antiques, à Stockholm.....	—
Leitzmann (le révérend **J.**), directeur de la *Revue numismatique de Weissensée*.....	—
Soret (**Frédéric**), ancien directeur du musée, à Genève.....	—
Mantellier (P.), conseiller à la cour d'appel d'Orléans, etc.....	—
Tornberg, professeur à l'université de Lund.....	—
Robert (**Charles**), directeur au ministère de la guerre, à Paris.....	5 juillet 1863.
De Rauch (A.), chambellan de S. M., secrétaire de la Société numismatique, etc., à Berlin.....	—

MEMBRES EFFECTIFS [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Chalon (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles.....	Fondateur.
De Bethune (le chanoine), secrétaire de l'évêché, à Bruges.....	—
De Coster (Louis), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....	—
De la Fontaine (le baron), président du conseil d'État du grand-duché, à Luxembourg.....	—
De Lannoy (Édouard), lieutenant-général, aide de camp du Roi, à Bruxelles.....	—
De Meyer (J.), rentier, à Gand.....	—
De Pitteurs de Budingen (le baron), propriétaire, à Namur.....	—
De Robiano (le comte **Maurice**), sénateur, membre du conseil héraldique, à Bruxelles.....	—
Goddons (G), greffier, etc., à Louvain.....	—
Guioth (J.-L.), ingénieur en chef honoraire, à Bruxelles.....	—
Meyers (M.-B.), colonel du génie, à Gand.....	—
Payen, artiste peintre, à Bruxelles.....	—
Perreau (A.), agent de la Banque, à Tongres.....	—
Piot (Charles), docteur en droit, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale.....	—
Serrure (C.-P.), docteur en droit, correspondant de l'Académie royale, à Gand.....	—
Van Miert, pharmacien, conseiller communal, à Mons.....	—
Herry de Cocqueau (François), docteur en droit, à Bruxelles.....	6 octobre 1844.
Nothomb (le baron), membre de l'Académie royale, ministre plénipotentiaire de Belgique, à Berlin.	20 septembre 1846.

[1] Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
LEFEVRE (E.-C.), rentier, à Gand.....	20 septembre 1846
CUYPERS VAN VELTHOVEN (Prosper), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....	1 juillet 1849.
PINCHART (Alexandre), chef de section aux archives de l'État, à Bruxelles.....	—
PETY DE ROSEN (J.), propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Grune.....	4 juillet 1852.
DE WITTE (LE BARON J.), membre de l'Académie royale, correspondant de l'Institut de France, etc., à Wommelghem.....	5 juillet 1857.
COCHETEUX, capitaine du génie, à Anvers.....	—
DUGNIOLLE, docteur en médecine, à Bruxelles.....	—
VANDERAUWERA, conseiller provincial, receveur de la ville, à Louvain.....	5 juillet 1858.
CAPITAINE (Ulysse), secrétaire de l'institut archéologique, à Liége.....	8 juillet 1860.
PICQUÉ (Camille), attaché à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.....	—
VANDENPEEREBOOM (Alph.), ministre de l'intérieur, président de la société archéologique d'Ypres.....	5 juillet 1865.
DE NEDONCHEL (LE COMTE Georges), membre de la Société historique de Tournai.....	—
CAJOT (L'ABBÉ), membre de la Société archéologique de Namur.....	—
VANDENBROECK (Ed.), négociant, à Bruxelles.....	3 juillet 1864.
MAILLIET, lieutenant-colonel, à Tournai.....	—
WIENER (Léopold), statuaire et graveur en médailles, etc., à Bruxelles.....	—
WYSTMAN (Clément), notaire et archéologue, à Termonde.....	—

CORRESPONDANTS REGNICOLES [1].

MM. NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
Helbig (Henri), archéologue à Seraing.....	7 juillet 1861.
Vanderstraeten (Edmond), employé aux Archives de l'État, à Bruxelles.....	—
Surmont (le baron), archéologue, à Gand.....	5 juillet 1863.
Serrure (C.-A.), avocat, etc., à Gand	—
Onghena (Charles), graveur, etc., à Gand.....	3 juillet 1864.
De Brou (Charles), archéologue, etc., à Bruxelles.	—
Coubeaux (Hippolyte), archéologue, à Bruxelles.	—

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

Nijhoff (Martinus), libraire, à la Haye.....	14 octobre 1856.
Duquenelle (Victor), membre de l'Académie impériale de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Reims.....	28 octobre 1856.
Saubinet (Étienne), trésorier de l'Académie, etc., à Reims.....	—
Boulanger (G.), ingénieur, à Paris.....	3 novembre 1856.
Penon (Casimir), négociant, à Marseille.....	—
Morin (Henri), fils, banquier, à Lyon.....	—
Bretagne, directeur des contributions directes, à Nancy.....	—
Salmon (Philippe), avocat, à Paris.....	—
Dancoisnes (L.), notaire, à Henin-Liétard.....	—
Minart, conseiller, à Douai.....	—
Dechamps de Pas, ingénieur, à Saint-Omer.....	14 janvier 1857.
De Veye de Burine, colonel, à Utrecht.....	—
Hucher (E.), magistrat, au Mans.....	10 avril 1857.
De Voogt (W.-J.), à Amsterdam	—
Dumoulin (F.-J.-L.), à Maestricht.....	—
Nahuys (le comte), fils, à Utrecht.....	7 juillet 1857.

[1] Le nombre des correspondants regnicoles est limité à dix.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Bascle de Lagrèze (G.), conseiller, à Pau.....	30 août 1857.
Boudard (P.-A.), archéologue, à Béziers.....	5 octobre 1857.
Colson (Alex.), docteur en médecine, à Noyon...	15 avril 1859.
Landré (J.-D.), à Amsterdam.....	6 mai 1859.
Van Geuns, à Dieren, près d'Arnhem.....	—
S. E. M. de Gille, conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg.....	22 mai 1859.
Roach Smith (sir Ch.), à Strood, comté de Kent.	6 septembre 1860.
Preux, avocat général, à Douai.....	—
De la Fons-Mélicocq (le baron), à Raismes (département du Nord).....	26 septembre 1860.
De Roemer (le baron), membre de la première chambre du royaume de Saxe, à Dresde.....	4 juin 1861.
Van Hende (Édouard), auteur de la *Numismatique lilloise*, à Lille.....	—
De Wismes, archéologue, à Saint-Omer.....	29 novembre 1861.
Cranborne (le vicomte), membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Londres.....	—
Bazot (A.), notaire, à Amiens, membre de la société des antiquaires de Picardie, etc.....	2 novembre 1862.
Durand (A.), à Lancy, près de Genève.....	27 février 1863.
Du Leau (Alphonse), à Paris.....	—
Muller (le docteur L.), à Copenhague.....	—
Olivieri (Agostino), bibliothécaire à Gênes.....	—
Rouyer (Jules), inspecteur des postes, à Mézières.	20 mars 1863.
Voillemier (le docteur), numismate, à Senlis....	10 décembre 1863.
Friedlaender (le docteur D.-J.), archéologue, à Berlin.....	—
Morel-Fatio, banquier, etc., à Paris.....	—
Compère (Amédée), consul de Belgique, à Oléron.	—
Beale-Poste, Esq., archéologue, à Maidstone (Kent).....	—
Namur (A.), professeur, secrétaire de la Société royale grand-ducale, à Luxembourg.....	—
Rapp, archéologue et numismate, à Bonn.....	5 juillet 1864.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Pauly (Henri), directeur de l'école supérieure, à Montjoie	3 juillet 1864.
Elberling (le docteur), numismate, etc., à Luxembourg	19 novembre 1864.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1864-1865.

Président : M. Renier Chalon.
Vice-Président : M. le Dr Dugniolle.
Contrôleur : M. Herry de Cocqueau.
Trésorier : M. Vanden Broeck.
Bibliothécaire : M. Guioth.
Secrétaire : M. Camille Picqué.

COMMISSION DE LA REVUE.

MM. Renier Chalon.
Louis de Coster.
Camille Picqué.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1864.

The numismatic chronicle. Nouvelle série, nº XIV, juin 1864.

Archives du bibliophile ou Bulletin de l'amateur de livres et du libraire.

On some gold ornaments and Gaulish coins, found together in Belgium, 1864.

Le Cabinet historique, 10e année, 7e, 8e et 9e livraisons, juillet, août et septembre 1864.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunen in Rheinlande, XXXVI, Bonn, 1864.

Die Gripswalder Matronen- und Mercuriussteine, erläutert von Franz Fiedler, 1863.

Baltische Studien, herausgegeben von den Gesellschaft für Pommersche Geschichte. Stettin, 1861.

Siebzehnte Nachricht über den historischen Verein für Niedersachsen, 1862-1863.

Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen, 1862-1863.

Correspondenzblatt des gesammt Vereins, etc., du nº 1 au nº 12 inclus, 1862, du nº 1 au nº 8 inclus de 1863 et le nº 1 de 1864.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1864, nº 2.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, etc., t. 1er, 1864, 3e livraison.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres, etc., de Belgique, 33e année, 2e série, t. XVIII, nos 8, 9, et 10, 1864.

Revue numismatique française. Nouvelle série, t. IX, année 1864, nº 4, juillet et août.

Handelingen van het provinciaal genootschap van kunsten en wetenchappen in Noordbrabant, over de jaaren 1862, 1863, 1864.

Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der Rheinischen Geschichte und Aterthümer in Mainz. Zweiten Bandes, Viertes Heft, 1864.

Messager des sciences historiques, etc., année 1864, 2e livr.

Revue trimestrielle, 2e série, 4e volume, 11e année, t. IV, octobre 1864.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Numismatique gallo-belge ou histoire monétaire des Atrébates, des Morins et des nations gallo-belges en général, par M. Alexandre Hermand 1
Notice sur quelques monnaies impériales romaines en or de la collection du Dr Colson de Noyon, par M. Alexandre Colson... 38
Lettre à M. Renier Chalon sur les éléments de la numismatique musulmane, par M. F. Soret 65
Pièces rares ou inédites de la collection de M. J. Charvet, par M. J. Charvet 102
Notice sur l'ordre de Saint-Charles de Monaco, par M. R. Chalon 107
Numismatique gallo-belge ou histoire monétaire des Atrébates, des Morins et des nations gallo-belges en général, par M. Alexandre Hermand (*suite*) 149
Lettre à M. R. Chalon sur une monnaie d'argent inédite de Bagrat III, roi des Aphkhazes, par M. Victor Langlois 202
Curiosités numismatiques. — Monnaies rares ou inédites (sixième article), par M. R. Chalon 206
Quelques jetons historiques de la collection de M. Vander Auwera, par M. Camille Picqué 230
Numismatique gallo-belge ou histoire monétaire des Atrébates, des Morins et des nations gallo-belges en général, par M. Alexandre Hermand (*suite*) 273
Quatrième lettre de M. le général J. de Bartholomæi à M. F. Soret, sur des monnaies orientales inédites 289
Description de différentes monnaies trouvées en Lorraine, par M. J. Chautard 360
Médaille du comte Jean de Tilly, par M. le baron B. de Koehne.. 376
Une ancienne monnaierie des ducs de Brabant : Linsmeau, près de Jodoigne, par M. Alph. Wauters 382
Numismatique gallo-belge ou histoire monétaire des Atrébates, des Morins et des nations gallo-belges en général, par M. Alexandre Hermand (*suite*) 421
Couronne d'or de Charles-Quint, seigneur de Tournai, par M. le Cte de Nédonchel 441
Curiosités numismatiques. — Monnaies rares ou inédites (septième article), par M. R. Chalon 444

Documents pour servir à l'histoire des monnaies, par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ..... 457
Documents pour servir à l'histoire des monnaies, des XIVe et XVIe siècles, par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ..... 457

CORRESPONDANCE.

Lettre à M. RENIER CHALON, président de la Société numismatique belge, etc., par M. BAZOT..... 113
Lettre de M. le comte MAURIN NAHUIJS, sur les travaux numismatiques de l'Académie royale d'Amsterdam 240
Lettre de M. le comte DE LIMBURG-STIRUM sur un jeton du magistrat de Bruxelles..... 243
Lettre de M. le professeur ARENDT sur les monnaies des colonies flamandes du nord de l'Allemagne..... 245
Poids de table de Toulouse. — Lettre de M. P.-E. THOMAS, avocat, à Rouen, à M. RENIER CHALON, président de la Société de la Numismatique belge..... 476

MÉLANGES.

M. KLEMENS WYTSMAN. Monnaies de Notre-Dame, à Termonde. — M. FORGEAIS. Plombs trouvés dans la Seine, 3e série. — *Essai sur la numismatique mérovingienne*, par le vicomte de PONTON d'AMÉCOURT. — *Revue numismatique française*, nº 5 et nº 6 de 1863. — *Le Numismate* de M. HOFFMANN. — *The numismatic chronicle*, nº XI. — M. Bellot-Herment. — *Notice sur deux demi-testons de Charles IX*, par M. LECOINTRE-DUPONT. — M. Adolphe Dewismes et ses collections. — *Alise ou Alaise* et notre *Aduatuca*. — Un nouveau *dinar* fatimide. — Vol de médailles à Bologne. — M. Wiener. — La *Grafinade* ou la *Révision*. — M. Neumann. — Supplément au grand ouvrage de M. Cohen ; appel aux amateurs. — M. Mailliet réunit les éléments d'un travail sur les *obsidionales*. — Trésor gaulois trouvé à Frasnes. — La Société de Trèves. — M. Wytsman..... 118
Monnaies anglo-chinoises de Hong-Kong. — M. le vicomte d'Amécourt. — *Essai pour servir à l'histoire des monnaies de la ville de Soissons*, etc., par M. le Dr VOILLEMIER. — *Quelques réflexions sur d'anciennes monnaies bretonnes*, par M. le Dr FAUX. — *Sceau et monnaies de Zuentibold*, par M. CH. ROBERT. — *Lisseweghe et son abbaye*, par M. L. VAN HOLLEBEEKE. — Revue anglaise. — Revue française. — Monnaies des abbés de Gembloux. — M. Leitzmann. — Vente des collections de M. Piot. — Fausses monnaies. — Faux poids monétiformes des villes du Midi de la France : moyen de se prémunir contre les faussaires. — M. Hoffmann. — Numismatique de *la Flandre maritime*. — M. Van-

der Chijs. — Troisième partie du Catalogue des médailles grecques de MM. Rollin et Feuardent. — Pièces françaises de 50 et de 20 centimes, au titre de 0.835. — Jeton du maître général des monnaies Gérard Loyet (1489). — *Münzstudien* du Dr Grote, no IX..... 247

L'art de terre, de M. B. Fillon. — Un denier de Coucy. — *Sulle monete di Savona,* par M. D. Promis. — Commission impériale archéologique de Russie. — *Revue française de numismatique,* nos 2 et 3. — Monnaies trouvées à Namur. — Monnaies trouvées à Lobbes. — *Numismatic chronicle*, no XIII. — M. de Wismes et sa pièce obsidionale de 1477. — Nouvelle revue numismatique de M. Olivieri. — Rectification. — Médaille de l'Académie de dessin de Dordrecht.—*Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde.* — Anonymes et pseudonymes. — MM. Chabouillet et François Lenormant. — Nouvelle Société numismatique à Manchester. — Trésor gaulois de Frasnes. — Numismatique judaïque, par M. Fred.-W. Madden..... 387

Monnaies gallo-romaines de plomb. — Tarifs de médailles. — *Münzstudien* du Dr Grote. — *The coins of the ancient Britons.* — M. P.-O. Vander Chijs. — Revue numismatique française, no 4. — Appel aux amateurs. — Mort de M. Poey-d'Avant. — Les monnaies des Indes hollandaises, par MM. Netscher et Vander Chijs, fils. — Nouveau témoignage de regrets de la perte de M. Lazari. — *Macagno et Pomponesco.* — Monnaies gauloises trouvées en Suisse; coin gaulois, mémoire de M. le Dr Meyer. — M. le Dr Elberling. — Les nos XIV et XV de la Revue anglaise de numismatique.— Nouvelle Société numismatique à Manchester. — Catalogue à prix indiqués de MM. Rollin et Feuardent. 484

Nécrologie : MM. Vincenzo Lazari, Deltenre et de Roye de Wichen..... 267

Notice sur M. Auguste Monnier, membre associé de la Société de la numismatique belge, par M. J. Chautard..... 410

Société de la numismatique belge. — Extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 10 décembre 1863..... 146
Réunion du bureau du 29 mai 1864..... 413
Réunion extraordinaire du 29 mai 1864..... *ib.*
Réunion du bureau du 3 juillet 1864..... 416
Assemblée générale annuelle du 3 juillet 1864, à Bruxelles..... *ib.*
Réunion du bureau du 19 novembre 1864..... 496
Liste des membres..... 497
Ouvrages reçus..... 147, 271, 419, 504
Cabinet numismatique..... 148, 272, 420

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OÙ ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
Pl. I, II et III.	
»	65
Planche IV.	
1....	102
2....	102
3....	103
4....	103
5....	103
6....	104
7....	104
8....	104
9....	105
10....	105
Planche V.	
1....	105
Planche VI.	
1....	38
2....	42
3....	45
4....	47
5....	56
6....	60
7....	62
Planche VII.	
1....	111
2....	114
3....	114
Pl. VIII à XII.	
»	149
et suivantes.	
Planche XIII.	
1....	206
2....	206
3....	208
4....	210
5....	213
6....	218
7....	222
Planche XIV.	
1....	230
2....	231
3....	234
4....	235
5....	236
6....	237
7....	238
Pl. XV à XVII.	
»	275
et suivantes.	
Planche XVIII et XIX.	
»	289
et suivantes.	
Planche XX.	
»...	376
1....	366
2....	368
3....	369
4....	369
5....	369
6....	369
7....	370
8....	370
Pl. XXI, XXII et XXIII.	
»	421
et suivantes.	
Planche XXIV.	
1....	444
2....	445
3....	446
4....	447
5....	450
6....	450
7....	455

MONNAIES A LA ROUE ET A L'EPSILON

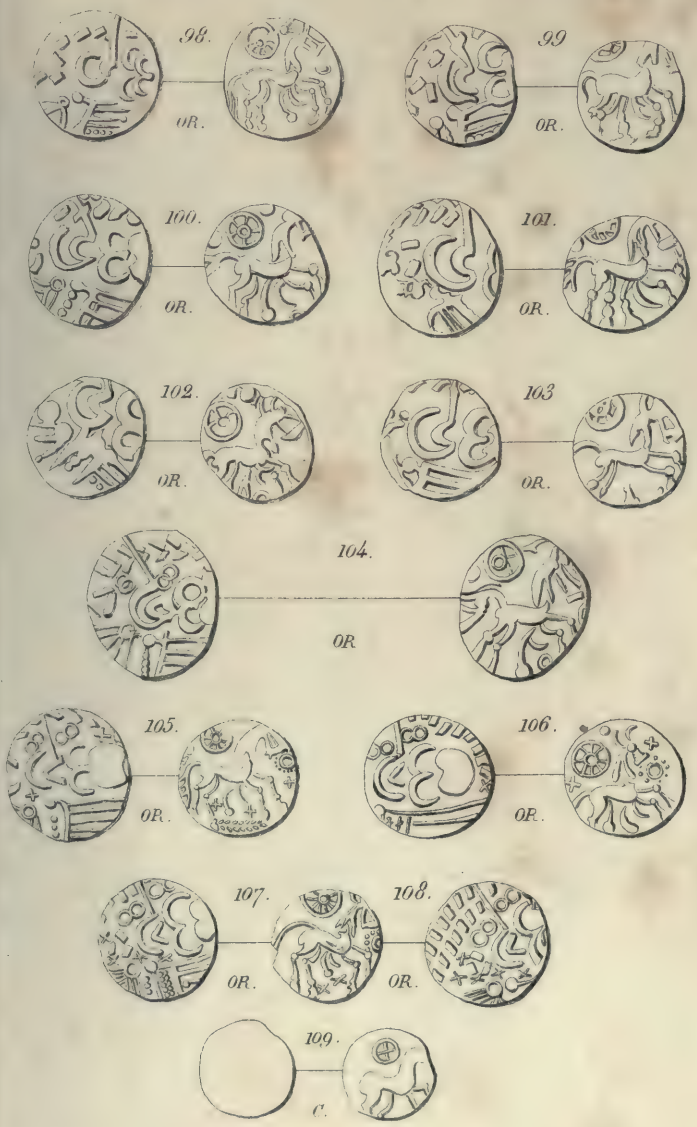

Aug Deschamps de Pas

MONNAIES GALLO-BELGES

MONNAIES A L'EPSILON.

Aug. Deschamps de Pas

MONNAIES GALLO-BELGES.

MONNAIES A L'EPSILON

120.

OR.

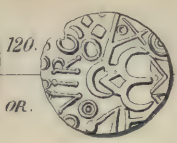

121.

OR.

122.

OR.

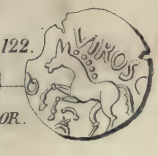

123.

OR.

124.

OR.

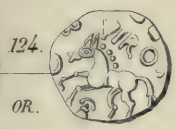

125.

OR.

126.

OR.

127.

C.

Aug. Deschamps de Pas

MONNAIES GALLO-BELGES.

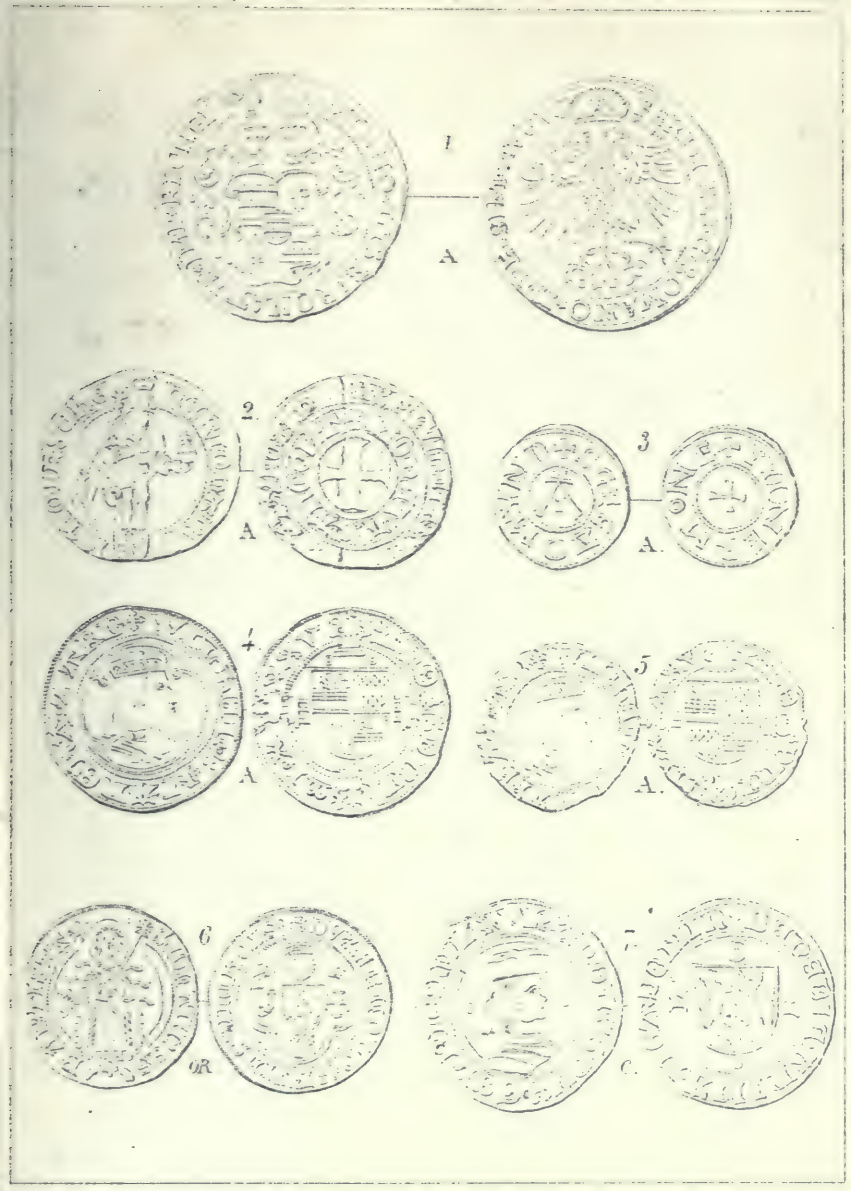
1
A
2.
A
3
A.
4.
A
5
A.
6
OR
7
C.

CJ
3
R4
t.19-20

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY